Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, prieur d'Argenteüil, cy-devant ſous-precepteur du Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berry.

TOME NEUVIE'ME.

Depuis l'an 679. juſques à l'an 794.

LOUIPALAT. BIBLCAES.

A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercule.

M D C C III.

Avec Privilege du Roy & Approbation des Docteurs.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTIE'ME.

I. L'*Empereur prepare la paix de l'égliſe.* II. *Mort de Donus Agathon pape.* III. *Egliſe d'Angleterre.* IV. *S. Vilfrid en Friſe.* V. *Concile de Rome pour S. Vilfrid.* VI. *Concile pour deputer à C. P.* VII. *Lettres à l'empereur.* VIII. *Voyages de S. Benoît Biſcop.* IX. *Retour de S. Vilfrid.* X. *Arrivée des legats à C. P.* XI. *Sixiéme concile general,* I. *ſeſſion.* XII. *Seconde ſeſſion.* XIII. *Troiſieme ſeſſion.* XIV. *Quatriéme, cinquiéme & ſixiéme.* XV. *ſeptiéme ſeſſion.* XVI. *Huitiéme ſeſſion.* XVII. *Macaire condamné.* XVIII. *Neuviéme ſeſſion.* XIX. *Dixiéme.* XX. *Onziéme.* XXI. *Douziéme.* XXII. *Treiziéme.* *Condamnation d'Honorius.* XXIII. *Lettres du patriarche de C. P.* XXIV. *Quatorziéme ſeſſion. Verification des écritures.* XXV. *Quinziéme ſeſſion. Polycrone.* XXVI. *Seiziéme ſeſſion.* XXVII. *Fin du concile.* XXVIII. *Mort d'Agathon. Leon II. pape.* XXIX. *Douziéme concile de Tolede.* XXX. *Treiziéme concile de Tolede.* XXXI. *Lettres du pape Leon en Eſpagne.* XXXII. *Mort de Leon II. Benoît II. pape.* XXXIII. *Quatorziéme concile de Tolede.* XXXIV. *Mort de Conſtantin Juſtinien II. empereur.* XXXV. S. *Ansbert archevéque de Roüen.* XXXVI. *Jean V. pape.* XXXVII. *Conon pape.* XXXVIII. *S. Kilien de Virsbourg.* XXXIX. *Mort de Conon. Sergius pape.* XL. *Quinziéme concile de Tolede.* XLI. *S. Julien de Tolede* XLII. *Travaux de S. Vilfrid.* XLIII. *S. Cutbert évêque.* XLIV. S. *Vilfrid retabli.* XLV. *Cedualla & Ina rois d'Oüeſſex.* XLVI. *Fin de S. Theodore de Cantorberi.* XLVII. S. *Suitbert de Friſe.* XLVIII. *Troiſiéme concile de Sarragoce* XLIX. *Concile* in Trullo. L. *Mariages des clercs.* LI. *Autres canons pour le clergé.* LII. *Sacremens & ceremonies.* LIII. *Moines &c.* LIV. *Le pape rejette ce concile.* LV. *Juſtinien chaſſé. Leonce empereur.* LVI. *Seizieme concile de Tolede.* LVII. *Dernier concile de Tolede.* LVIII. *Leonce chaſſé. Tibere Abſimar empereur.*

An. 679. 680. Nov. Decemb. 681. Fevr. Mars. Avril. Août. Sep. 683. 684. 685. 686. 688. 690. 692. 694. 696.

LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

I. Saint Villebrod en Friſe. II. Saint Vulfran. III. Fin de ſaint
698. Ansbert de Roüen. IV. Conciles d'Angleterre. V. Mort de
701. Sergius. Jean VI. pape. VI. Monaſteres de Farfe & de ſaint Vin-
704. cent. VII. Vitiza roi d'Eſpagne. VIII. Concile de Neſterfeld. IX.
705. Saint Vilfrid juſtifié à Rome. X. Saint adamnan abbe. XI.
707. L'empereur Juſtinien retabli. XII. Mort d'Abdelmelic. Oüalid ca-
708. life. XIII. Mort de Jean VI. Jean VII. pape. XIV. Saint Bonet de
Clermont. XV. Saint Tetrique d'Auxerre. XVI. Mort de ſaint Lam-
709. bert. XVII. Conſtantin pape. XVIII. Saint Vuilfrid retabli. XIX. Sa
mort. XX. Saint Adelme évêque. XXI. Pictes quittent le ſchiſme.
710. XXII. Le pape à C. P. XXIII. Mort de Juſtinien Philippique em-
711. pereur. XXIV. Philippique depoſé. Anaſtaſe II. empereur. XXV.
Muſulmans en Eſpagne. XXVI. Mort de Conſtantin. Gregoire II.
713. pape. XXVII. Anaſtaſe depoſé. Theodoſe, puis Leon empereurs.
714. XXVIII. Clercs portant les armes. XXIX. Saint Rigobert archevê-
715. que de Reims. XXX. Capitulaire du pape pour la Baviere. XXXI. S.
716. Rupert de Salsbourg. XXXII. Saint Corbinien de Friſingue. XXXIII.
719. mont-Caſſin retabli. XXXIV. Fin de ſaint Ceolfrid. XXXV. Com-
mencemens de ſaint Boniface de Mayence. XXXVI. Commencemens de
S. Gregoire d'Utrecht. XXXVII. S. Boniface évêque. XXXVIII. Tranſ-
723. lation de S. Lambert. XXXIX. Concile de Rome. XL. Tranſlation de
ſaint Auguſtin. XLI. Pelage roi d'Aſturie. XLII. Perſecution ſous
les Muſulmans. XLIII. Commencemens de Leon Iſaurien. XLIV.
Progrés de ſaint Boniface en Germanie. XLV. Inſtruction de l'évê-
que Daniel. XLVI. Suite des progrés de S. Boniface. XLVII. Lettre
724. du pape à lui. XLVIII. Lettre de ſaint Boniface a Daniel.

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

716. I. L'Empereur Leon attaque les images. II. Lettres de ſaint
730. Germain de C. P. III. Lettre du pape à ſaint Germain. IV.
Saint Germain chaſſé. Anaſtaſe patriarche. V. Violences a C. P. VI.
Revolte en Italie. VII. Mort de Gregoire II. Gregoire III. pape.
VIII. Premiere lettre du pape à l'empereur. IX. Seconde lettre. X.
732. Saint Boniface archevêque. XI. Egliſe d'Angleterre. XII. Bede le

venerable XIII. *Saraſins en France.* XIV. *Martyrs par les Saraſins.* XV. *Autres ſaints de France.* XVI. *Concile de Rome pour les images.* XVII. *Perſecution à leur ſujet.* XVIII. *S. Jean Damaſcene écrit pour les images.* XIX. *Second & troiſieme diſcours.* XX. *Lettre de ſaint Boniface.* XXI. *Son troiſiéme voyage a Rome.* XXII. *S. Villebalde & ſaint Vunebalde.* XXIII. *Evêchez en Baviere.* XXIV. *Le pape a recours à Charles Martel.* XXV. *Mort de Charles.* XXVI. *Mort de Gregoire III.* XXVII. *Mort de Leon. Conſtantin Copronyme empereur.* XXVIII. *Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.* XXIX. *Martyrs en Orient.* XXX. *Alfonſe le catholique.* XXXI. *Zacarie pape.* XXXII. *Nouveaux évêchez en Allemagne.* XXXIII. *Lettres du pape.* XXXIV. *Concile en Allemagne,* XXXV. *Lettre de ſaint Boniface à Cuthert.* XXXVI. *Concile de Liptines.* XXXVII. *Concile de Soiſſons.* XXXVIII. *Le pape ſecourt l'exarque.* XXXIX. *Concile de Rome.* XL. *Mort du roi Luitprand.* XLI. *L'empereur Conſtantin retabli.* XLII. *Egliſe d'Orient.* XLIII. *Ecrits de ſaint Jean Damaſcene.* XLIV. *Commencemens de ſaint Sturme.* XLV. *Fondation du monaſtere de Fulde.* XLVI. *Sainte Liobe.* XLVII. *Baptéme.* In nomine Patria *&c.* XLVIII. *Gevilieb évêque depoſé.* XLIX. *Lettres au roi des Merciens.* L. *Adalbert & Clement impoſteurs.* LI. *Concile de Rome contre eux.* LII. *Lettre du pape à ſaint Boniface.* LIII. *Concile de Cloveshou.* LIV. *Retraite de Carloman.* LV. *Retraite de Rachis.* LVI. *Lettres de Zacarie en France.* LVII. *Reponſe à ſaint Boniface.*

738. 739. 741. 742. 743. 744. 745. 747. 748.

LIVRE QUARANTE-TROISIE'ME.

I. *Pepin roi de France.* II. *Concile de Verberie.* III. *Mort du pape Zacarie.* IV. *Etienne II. pape* V. *Monaſtere de Nonantule.* VI. *Califes Abaſſides.* VII. *Conciles des Iconoclaſtes.* VIII. *Condamnation des images.* IX. *Le pape appelle les François.* X. *Il paſſe en Lombardie.* XI. *En France.* XII. *Aſſemblée de Quiercy.* XIII. *Maladie du pape.* XIV. *Second ſacre de Pepin.* XV. *Guerre de Lombardie.* XVI. *Siege de Rome.* XVII. *Lettre au nom de ſaint Pierre.* XVIII. *Donation de Pepin.* XIX. *Egliſe d'Utrecht.* XX. *Saint Lulle archevêque de Mayence.* XXI. *Martyre de ſaint Boniface.* XXII. *Ses écrits & ſes diſciples.* XXIII. *Concile de Vernon.* XXIV. *S. Othmar calomnié.* XXV. *Didier roi des Lombards.* XXVI. *Conſtantin perſecute les Catholiques.* XXVII. *Perſecution par les Arabes.* XXVIII. *Mort d'Etienne II. Paul pape.* XXIX. *Concile de*

751. 753. 754. 755. 756. 757.

Compiegne. XXX. *Bâtimens du pape Paul.* XXXI. *Ses lettres à Pepin.* XXXII. *Perſecution. Saint Eſtienne d'Auxence.* XXXIII.
763. *Anne calomniee.* XXXIV. *George faux moine.* XXXV. *Evéques envoyez à ſaint Eſtienne.* XXXVI. *Son exile à Proconeſe.* XXXVII. *Regle de ſaint Chrodegang.* XXXVIII. *Nourriture : Vétemens &c.*
764. XXXIX. *Penitences.* XL. *Miracles de ſaint Etienne d'Auxence.* XLI. *Sa confeſſion devant l'empereur.* XLII. *Perſecution continuée.* XLIII. *Concile de Gentilli.* XLIV. *Mort du pape Paul Conſtantin*
767. *intrus.* XLV. *Priſon de ſaint Etienne d'Auxence.* XLVI. *Autres martyrs.* XLVII. *Suite de la priſon de ſaint Etienne.* XLVIII. *Son martyre.* XLIX. *Conſtantin patriarche de C. P. degradé & tué.* L.
768. *Perſecution continuée.* LI. *Lettres du faux pape Conſtantin.* LII. *Il eſt chaſſé.* LIII. *Etienne III. pape.* LIV. *Mort de Pepin, Charles &*
769. *Carloman rois.* LV. *Egliſe d'Eſpagne.* LVI. *Premier capitulaire de Charles.* LVII. *Concile de Rome.* LVIII. *Michel intrus à Ravenne.* LIX. *Le pape écrit contre les Lombards.* LX. *Didier fait perir Chriſtofle & Sergius.*

LIVRE QUARANTE-QUATRIE'ME.

773. I. *Adrien pape.* II. *Mort de Paul Aſiarte.* III. *Saint Virgile*
774. *de Salsbourg.* IV. *Infidelité du roi Didier.* V. *Charles à Ro-*
775. *me.* VI. *Saint Ambroiſe Autpert.* VII. *Perſecution en Orient.* VIII.
776. *Mort de Conſtantin. Leon empereur.* IX. *Mort d'Almanſor. Mahadi*
779. *caliſe.* X. *Fin de S. Gregoire d'Utrecht.* XI. *S. Lebvin.* XII. *Converſion des Saxons.* XIII. *Capitulaire de l'an 779.* XIV. *Fin de ſaint*
780. *Sturne.* XV. *Commencemens de ſaint Villehade.* XVI. *Mort de Leon. Conſtantin & Irene empereurs.* XVII. *Second voyage de Charles à Rome.* XVIII. *Retraite de ſaint Villehade.* XIX. *Commencemens de S.*
781. *Ludger.* XX. *Converſion de Vitiquind.* XXI. *Eveques des monaſte-*
785. *res.* XXII. *Fauſſes decretales.* XXIII. *Capitulaire de Theodulfe.* XXIV.
786. *Mort de Paul. Taraiſe patriarche de C. P.* XXV. *Preparatifs du*
787. *concile.* XXVI. *Deputation d'Orient.* XXVII. *Mort de Mahadi, Monça & Aaron caliſes.* XXVIII. *Concile commencé à C. P.* XXIX. *Second concile de Nicée, ſeptiéme general.* XXX. *Evéques penitens*
Sept. 24. *reçus.* XXXI. *Regles ſur la reception des heretiques.* XXXII. *Seconde*
26. 28. *ſeſſion. Lettres du pape &c.* XXXIII. *Troiſiéme ſeſſion. Lettres d'Orient.* XXXIV. *Quatriéme ſeſſion. Autoritez des peres.* XXXV. *Cinquiéme ſeſſion. Comparaiſon des heretiques.* XXXVI. *Sixiéme ſeſ-*
Octob. 1. *ſion. Refutation du faux concile.* XXXVII. *Objection de l'euchariſtie.*

Digitized by Google

XXXVIII. *Septiéme ſeſſion. Definition de foi.* XXXIX. *Derniere ſeſſion devant Conſtantin & Irene.* XL. *Canons du ſeptieme concile.* 4. 6.
XLI. *Concile de Calcut en Angleterre.* XLII. *Troiſieme voyage de Charles à Rome.* XLIII. *Paul diacre* XLIV. *Fin de S. Villehade.* 13.
XLV. *Capitulaire pour la Saxe.* XLVI. *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle.* XLVII. *Livres Carolins.* XLVIII. *Conſtantin épouſe Marie.* XLIX. *Il regne ſeul.* L. *Hereſie de Felix & d'Elipand.* LI. *Beat & Etherius lui reſiſtent.* LII *Concile de Narbone.* LIII. *Concile de Frioul.* LIV. *Alcuin en France.* LV. *Il écrit contre Felix.* LVI. *Autres écrits contre Felix & Elipand.* LVII. *Concile de Francfort.* LVIII. *Canon touchant les images.* LIX. *Réponſe d'Adrien aux livres Carolins.* LX. *Suite des canons de Francfort.* LXI. *Capitulaire d'Italie.* 789. 792. 794.

APPROBATION.

J'Ay lû le neuviéme volume de *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le douziéme Novembre 1702.

l'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'Ay lû le neuviéme volume de *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique* par Monſieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de trés conforme à la foi & aux bonnes mœurs. Cet ouvrage m'a paru trés-utile & trés-édifiant. En Sorbonne ce 12. Novembre. 1702.

A. SALMON.

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requeſtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Seneſchaux, leurs Lieutenans Civiles & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT: Pierre Aubouyn, & Pierre Emery Syndics de la communauté des Libraires & Imprimeurs de noſtre bonne Ville de Paris, nous ayant fait expoſer, qu'ils deſireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Hiſtoire Eccleſiaſtique*, par le ſieur Abbé Fleury, cy-devant Sous-Precepteur de nos tres-chers Petits-Fils les Roy d'Eſpagne Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il Nous plaiſoit leur accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires: NOUS avons permis & permettons par ces preſentes auſdits Aubouyn & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon leur ſemblera, & de le vendre & faire vendre & debiter par tout noſtre Royaume, pendant le tems de vingt années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites preſentes. Faiſons défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles puiſſent eſtre d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de noſtre obéiſſance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit deſdits Expoſans ou de ceux qui auront droit d'eux; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel Dieu de Paris, l'autre tiers auſdits Expoſans, & de tous dépens, dommages & intereſts; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion ſera faite dans noſtre Royaume & non ailleurs; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux Exemplaires dans noſtre Bibliotheque publique, un dans celle de noſtre Chaſteau du Louvre, & un dans celle de noſtre tres cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelyppeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des preſentes. Du contenu deſquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir leſdits Expoſans, ou leurs ayans cauſe, plainement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empéchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires: Car telle eſt noſtre plaiſir. DONNE' à Paris le vingt-ſixiéme jour de Janvier l'an de Grace mil ſept cens cinq, & de noſtre regne le ſoixante-deuxiéme. Signé, par le Roy en ſon Conſeil. LE COMTE.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris No. 508. page 412. conformement aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13. Aouſt 1703. A Paris le 27. Janvier mil ſept cens cinq. Signé, *P. EMERY, Syndic.*

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE:

LIVRE QUARANTIE'ME.

L'EMPEREUR Conſtantin Pogonat fit avec le Calife Moavia une paix avantageuſe pour trente ans l'an 677. neuviéme de ſon regne; & Moavia mourut trois ans aprés, l'an 60. de l'Hegire, 680. de Jeſus-Chriſt. Il étoit âgé de quatre-vingts ans, & en avoit regné vingt. L'année precedente il avoit fait reparer à la priere des Chrétiens le dome de l'égliſe d'Edeſſe tombé par un tremblement de terre. De ſon tems mourut

I. L'empereur prepare la paix à l'égliſe. *Theopha. an. 9. p. 196.* *Elmac. lib. 1. c. 7.* *Abulfar.* *Chr. or. Elm. lib. 1. c. 7.*

AN. 678. Agathon patriarche des Jacobites à Alexandrie l'an 678. 58. de l'Hegire, & eut pour ſucceſſeur Jean qui tint le ſiege huit ans. Il rebâtit l'égliſe de ſaint Marc, & prit grand ſoin des pauvres pendant une diſette de trois ans. Moavia eut pour ſucceſſeur ſon fils Iëſid, à qui il avoit fait prêter le ſerment par les Muſulmans dix ans auparavant. Le traité que l'empereur Conſtantin avoit fait avec eux, lui attira des ambaſſades des Avares & des autres peuples d'Occident, qui lui demanderent auſſi la paix. Il la leur accorda, & fut ainſi en repos de tous côtez pendant le reſte de ſon regne.

Il ſongea auſſi-tôt à rétablir la paix dans l'égliſe
Theoph. p. 299. diviſée depuis le regne d'Heraclius ſon biſayeul. Conſtantin patriarche de C. P. mourut l'an 678. aprés avoir tenu le ſiege un an & huit mois: & eut pour ſucceſſeur Theodore prêtre, ſyncelle & treſorier de l'égliſe de C. P. Il voulut écrire au pape incontinent aprés ſon ordination, mais il craignit
Sacra Conſt. to. 6. Conc. p. 594 E. que s'il envoyoit une lettre ſynodique ſuivant la coûtume elle ne fut pas reçuë, non plus que celles de ſes predeceſſeurs. C'eſt pourquoi il envoya ſeulement une lettre d'exhortation à la paix; & elle fut renduë au pape Donus. Enſuite l'empereur demanda au même Theodore & à Macaire patriarche d'Antioche, reſidant à C. P. qu'elle étoit la cauſe de leur diviſion. Ils répondirent, que l'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des myſteres, ſoit par ignorance, ſoit par une curioſité exceſſive: & que depuis le commencement de ces queſtions il n'y avoit point eu d'aſſemblée de la

part des deux ſieges pour éclaircir la verité. C'eſt ce qui fit reſoudre l'empereur à convoquer un concile. AN. 678.

Il écrivit pour cet effet au pape Donus une lettre où il dit, que le tems ne permet pas de faire une aſſemblée parfaite, c'eſt-à-dire un concile univerſel: apparemment à cauſe des évêques de la haute Syrie, de Paleſtine, d'Egypte & d'Afrique qui ſe trouvoient ſous la domination des Muſulmans. Enſuite il prie le pape d'envoyer des hommes ſages & bien inſtruits, qui apportent les livres neceſſaires pour agiter & decider toutes les queſtions avec les deux patriarches Theodore de C. P. & Macaire d'Antioche; leur promettant une entiere ſûreté, même pour le retour, en cas qu'ils ne puſſent convenir. Aprés cela, ajoûte-t-il, nous ſerons juſtifiez au jugement de Dieu: car nous pouvons exhorter tous les Chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre perſonne. Envoyez-nous de vôtre ſainte égliſe trois hommes, ou plus ſi vous voulez: & de vôtre concile juſques à douze évêques, compris les metropolitains. On voit ici la difference des deputez du pape & de ceux des évêques d'Italie, ou de tout l'Occident: car c'eſt ce que les Orientaux appelloient ſon concile. p. 595. D.

L'empereur continuë: Nôtre patriarche & celui d'Antioche nous ont fort preſſé d'ôter Vitalien des Diptyques: diſant que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du ſiege apoſtolique de Rome; & qu'ils ne peuvent ſouffrir que l'on faſſe mention de ſes ſucceſſeurs, juſques à ce que l'on p. 598. D.

AN. 678. ſe ſoit éclairci touchant les mots dont on diſpute entre les deux ſieges. C'eſt que les deux patriarches de C.P. & d'Antioche étoient Monothelites: ainſi de tous les papes ils ne tenoient pour orthodoxe qu'Honorius. Mais, ajoûte l'empereur, je n'ai pas conſenti que Vitalien fût ôté des Diptyques. Premierement pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour orthodoxes: enſuite par reconnoiſſance de l'amitié que Vitalien nous a temoigné de ſon vivant dans le mouvement de nos tyrans: C'eſt la revolte de Mezece. Et enſuite: nous avons ordonné au patrice Theodore exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de vôtre part toute ſorte de ſecours, ſoit pour le tranſport, ſoit pour la dépenſe du voyage: & de vous donner même des vaiſſeaux de guerre, pour vous eſcorter s'il eſt beſoin. La lettre eſt dattée du douziéme d'Août indiction ſixiéme, c'eſt-à-dire l'an 678.

Sup. liv. XXXIX. n. 42.

11. Mort de Donus. Agathon pape.

Mais avant qu'elle arrivât à Rome le pape Donus mourut, & fut enterré à ſaint Pierre l'onziéme d'Avril 679. aprés avoir tenu le ſaint ſiege un an cinq mois & dix jours. En une ordination il fit dix prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs ſix évêques. Aprés ſa mort le S. ſiege vaqua deux mois & quinze jours: & on ordona Agathon moine Sicilien de naiſſance, qui tint le ſaint ſiege deux ans & demi. Il étoit d'une douceur & d'une gayeté merveilleuſe envers tout le monde. La lettre que l'empereur Conſtantin avoit adreſſée à ſon predeceſſeur lui fut renduë par le ſecretaire Epiphane, & il ſe mit auſſitôt en devoir d'y ſatisfaire.

Anaſt.

Cependant ſaint Vilfrid archevêque d'Yorc arriva à Rome ſe plaignant d'avoir été injuſtement dépoſé. Il gouverna ſon ſiege paiſiblement pendant quatre ans, depuis ſon rétabliſſement : c'eſt-à-dire tant que la reine Eteldrite demeura avec le roi Ecfrid. Cette princeſſe garda toûjours ſa virginité, quoique mariée deux fois : premierement avec le prince Tombert pendant peu de tems, enſuite avec le roi Ecfrid pendant douze ans. Comme il n'y avoit perſonne en qui elle eût plus de confiance que ſaint Vilfrid, le roi lui offrit des terres & de grandes ſommes d'argent s'il perſuadoit à la reine d'habiter avec lui. Enfin ne pouvant y réüſſir il lui permit ce qu'elle demandoit depuis ſi long-tems, de ſe retirer dans un monaſtere. Elle reçut le voile des mains de S. Vilfrid, & enſuite il l'établit abbeſſe du monaſtere d'Elge ou Ely qu'elle fonda ; & outre la grande communauté des filles il y en eut une d'hommes. Sept ans aprés cette fondation elle mourut l'an 679. & ſeize ans aprés ſa mort ſon corps fut trouvé entier : ce que l'on attribua au merite de ſa pureté.

A N. 679.

III.. Egliſe d'Angleterre.

Vita per Eddi. c. 23.

Sup. liv. XXXIX. n. 46. Be. IV. hiſt. c. 19.

Vita S. Ædilth. ta. 2. Act. B.

Aprés ſa retraite le roi Ecfrid épouſa Ermenburge, qui ayant pris ſaint Vilfrid en averſion, repreſenta éloquemment au roi ſa puiſſance ſeculiere, ſes richeſſes, le nombre de ſes monaſteres, la grandeur des bâtimens, la multitude de ſes vaſſaux qui le ſuivoient vêtus & armez magnifiquement. Le roi entra dans les ſentimens de ſa femme & perſuada à ſaint Theodore de Cantorberi de dépoſer ſaint Vilfrid, & d'ordoner en ſa place trois

Be. IV. hiſt. c. 12.

AN. 679. évêques, ſavoir Boſa pour le païs des Deïres à Hagulſtad, Eata pour les Berniciens à Yorc, & Eadhede à Lindisfarne. On les établit en l'abſence de ſaint Vilfrid, qui alla trouver le roi & l'archevêque & leur demanda pourquoi ils lui ôtoient, ſans qu'il l'eût merité, les biens qu'il tenoit de la pieté des rois. Ils lui répondirent devant tout le peuple: Nous ne vous accuſons de rien, mais nous ne revoquerons pas nôtre jugement. C'étoit l'an 678. huitiéme du regne d'Ecfride. Saint Theodore exerçoit une pleine autorité ſur toutes les égliſes d'Angleterre. Vinfrid évêque des Merciens l'ayant choqué par quelque déſobéïſſance, il le dépoſa, & ordona à ſa place Sexvulfe fondateur & abbé d'un monaſtere. Vinfrid retourna au ſien, & y finit ſaintement ſes jours. Theodore établit auſſi évêque de Londres ou d'Eſſex Erconvalde illuſtre par ſa ſainteté, & honoré le trentiéme d'Avril. Sebbi roi du même païs d'Eſſex étoit ſi pieux, qu'il auroit embraſſé depuis long-tems la vie monaſtique s'il avoit pû y faire conſentir la reine ſon épouſe. Enfin étant attaqué de la maladie dont il mourut, il fit venir l'évêque de Londres, & reçut avec ſa benediction l'habit monaſtique qu'il avoit tant deſiré. C'eſt le premier exemple que je ſache de cette devotion ſi frequente dans les derniers ſiecles, de mourir en habit de religieux.

Be. Epit.

Be. IV. hiſt. c. 6.

Mart. R. 30. Apr.

Be. IV. hiſt. c. 11.

Il arriva dans le même tems l'an 679. qu'un jeune homme nommé Imma fut laiſſé pour mort dans un combat. Ayant été trouvé par les ennemis

Be. IV. hiſt. c. 22.

il fut gueri, & retenu priſonnier ; & on l'enchaînoit la nuit de peur qu'il ne s'enfuit. Il avoit un frere nommé Tunna prêtre & abbé d'un monaſtere, qui le croyant mort chercha ſon corps, & en ayant trouvé un qui lui reſſembloit l'emporta dans ſon monaſtere, l'enterra honorablement, & diſoit ſouvent la meſſe pour la delivrance de ſon ame. Le frere vivant en ſentit l'effet : car ſouvent il ſe trouvoit libre de ſes liens depuis tierce qui étoit l'heure de la meſſe. Le Comte qui le tenoit priſonnier lui demanda s'il avoit un caractere, il répondit que non ; mais, ajoûta-t-il, j'ai un frere prêtre qui me croyant mort dit ſouvent la meſſe pour moy ; & ſi j'étois dans l'autre vie mon ame ſeroit delivrée des peines par ſes prieres. Aprés qu'il fut gueri, le comte le vendit à un autre qui ne pût non plus le tenir attaché. Car encore que l'on employât differentes ſortes de liens, il ſe trouvoit ſouvent libre aux mêmes heures. Enfin ce dernier maître le renvoya ſur ſa parole, & il ſe racheta. Etant revenu enſuite trouver ſon frere, il apprit de lui que les tems où il avoit été délié & ſoulagé en diverſes manieres étoient ceux où l'on celebroit la meſſe pour lui : & ſur ſon recit pluſieurs furent excitez à prier, donner l'aumône, & offrir le ſaint ſacrifice pour les morts auſquels ils s'intereſſoient. Bede qui rapporte cette hiſtoire dit l'avoir appriſe d'un de ceux qui l'avoient oüi raconter à celui même à qui elle étoit arrivée.

AN. 679. *Be. IV. hiſt. c. 22.*

Saint Vilfrid ſe voyant injuſtement chaſſé de ſon ſiege reſolut par le conſeil des évêques ſes confreres

IV. S. Vilfrid. en Friſe.

AN. 679. d'aller à Rome demander juſtice au pape. Il laiſſa ſous la conduite de ces évêques pluſieurs milliers
Eddi. c. 23. 24. de moines qu'il gouvernoit; & s'embarqua avec ſes clercs & ſa ſuite. Ses ennemis croyant qu'il iroit par la France Occidentale, qui étoit le plus court, envoyerent devant des preſens au roi Theodoric & à Ebroïn, le priant de l'envoyer plus loin en exil, ou de tuer ſes compagnons, & le dépoüiller de tout. Mais ils prirent pour lui Vinfrid évêque de Lict-feld, qui étoit auſſi chaſſé de ſon ſiege, l'arrêterent, lui ôterent tout ſon argent, & tuerent pluſieurs de ceux qui l'accompagnoient.

c. 25. Pour S. Vilfrid il paſſa droit au levant en Friſe dont les habitans étoient encore payens. Leur roi Algiſe ne laiſſa pas de le recevoir honorablement, & lui permit de prêcher l'évangile à ſes ſujets. Il le fit avec grande application; & l'année ſe trouva plus abondante qu'à l'ordinaire en poiſſon, & en toutes ſortes de fruits: ce que les peuples attribuerent au Dieu qu'il prêchoit. Ainſi il baptiſa preſque tous les ſeigneurs & pluſieurs milliers du peuple; & fut le premier apôtre de ce païs. Cependant
c. 26. Ebroïn envoya des gens à Algiſe roi des Friſons avec des lettres où il lui promettoit un boiſſeau plein de ſous d'or, s'il lui envoyoit l'évêque Vilfrid ou ſa tête. Le roi fit lire cette lettre publiquement à ſon dîner en preſence de ſaint Vilfrid & ſes compagnons, des envoyez d'Ebroïn & d'un grand peuple. Puis il la prit, la dechira, & la jetta au feu, en diſant aux porteurs: Dites de ma part à vôtre maître: Ainſi puiſſe le createur détruire le royaume

&

& la vie de celui qui ſe parjure, & ne garde pas les traitez. Les envoyez s'en retournerent confus. AN. 679.

Saint Vilfrid ayant paſſé l'hiver en Friſe en partit au commencement du printems l'an 679. pour continuer ſon voyage de Rome. Il paſſa chez Dagobert roi des François en Auſtraſie, qui le reçut avec grande amitié : ſe ſouvenant des obligations qu'il lui avoit. Car ce roi aprés la mort de Sigebert III. ſon pere fut envoyé en Irlande par Grimoald maire du Palais, & n'en fut rappellé que vingt-ans aprés en 674. Les ſeigneurs d'Auſtraſie s'adreſſerent pour cet effet à ſaint Vilfrid, qui le renvoya avec une eſcorte, & toutes les choſes neceſſaires pour le conduire en ſon royaume. Le roi Dagobert vouloit lui donner l'évêché de Straſbourg le plus grand qu'il eût dans ſes états : & comme il le refuſa, il lui fit de grands preſens, & lui donna Adeodat évêque de Toul pour l'accompagner à Rome. *Sup liv. XXXIX. n. 26.*

Ils arriverent chez Berchter ou Pertarit roi des Lombards, prince humble, paiſible, & craignant Dieu, qui les reçut trés humainement, & dit à S. Vilfrid : Vos ennemis m'ont envoyé d'Angleterre promettre de grands préſens, ſi je vous retenois, & vous empêchois d'aller à Rome ; car ils vous traitent d'évêque fugitif. Je leur ai répondu : Etant banni de mon païs en ma jeuneſſe, j'ai demeuré chez le roi des Huns qui étoit payen : & qui me promit avec ſerment au nom de ſon idole, de ne me jamais livrer à mes ennemis. Quelque tems aprés ils lui envoyerent offrir un boiſſeau

AN. 679. de ſous d'or s'il m'abandonnoit à eux. Il le refuſa, diſant que ſes dieux le feroient perir s'il fauſſoit ſon ſerment. A plus forte raiſon moi qui connois le vrai Dieu je ne perdrai pas mon ame, quand il s'agiroit degagner tout le monde. Il donna donc une eſcorte honorable au ſaint évêque pour le conduire juſques à Rome.

V. Concile de Rome pour S. Vilfrid. c. 28.

Il y arriva heureuſement; & trouva que l'on y étoit déja informé du ſujet de ſon voyage, par le moine Coënvald que l'archevêque Theodore avoit envoyé de ſon côté avec ſes lettres. Le pape Agathon aſſembla donc un concile de plus de cinquante évêques dans la baſilique du Sauveur au mois d'Octobre 679. Aprés que le pape eut dit ſommairement le ſujet du concile, André d'Oſtie & Jean de Porto firent leur rapport des actes qu'ils avoient été chargez d'examiner avec d'autres évêques, tant contre ſaint Vilfrid, que de ſa part. Ayant tous conſideré, dirent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui meritât la dépoſition : au contraire, nous voyons qu'il a gardé la moderation convenable, ſans exciter de ſedition pour ſe rétablir. Il s'eſt contenté de proteſter devant les évêques & d'appeller au ſaint ſiege, où Jeſus-Chriſt a établi la primauté du ſacerdoce. *Tom. 6. conc. p. 579.*

Le pape ordonna enſuite que l'on fit entrer ſaint Vilfrid, qui étoit à la porte de la ſalle. On lût ſa requête, où il prenoit le titre d'évêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit déja inſtruit le pape, & de vive voix, & par écrit. Il ſe plaignoit qu'on l'avoit dépoſé injuſtement, & ordonné trois évêques à ſa

place. Je n'oſe, diſoit-il, accuſer Theodore, parce qu'il a été envoyé par le ſaint ſiege: mais ſi vous jugez que je ne ſois plus évêque, je me ſoûmets humblement; je vous prie ſeulement de chaſſer par vôtre autorité les uſurpateurs de mon dioceſe. Si l'archevêque & les évêques mes confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques: qu'ils les choiſiſſent dans un concile, & les tirent du clergé de la même égliſe, j'obéïrai abſolument aux decrets du ſaint ſiege. On voit ici, que le principal pretexte de la dépoſition de ſaint Vilfrid étoit, que le païs avoit beſoin d'un plus grand nombre d'évêques. A N. 679.

Aprés la lecture de ſa requête le pape loüa ſa conduite & ſa ſoûmiſſion, & le concile prononça, qu'il ſeroit rétabli dans ſon évêché: que ceux qui y avoient été mis irregulierement ſeroient chaſſez: mais que les évêques qu'il choiſiroit avec le concile aſſemblé ſur les lieux pour lui aider, ſeroient ordonnez par l'archevêque: Le tout ſous peine de dépoſition & d'anathême, contre les évêques, les prêtres, & les diacres, & d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Vilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois. *Eddi. c. 19.*

En effet il aſſiſta au concile que le pape Agathon tint le troiſiéme jour de pâque, c'eſt-à-dire le mardi vingt-ſeptiéme Mars 680. afin de nommer des deputez, pour aller à C. P. ſuivant le deſir de l'empereur. Ce concile fut de cent vingt cinq évêques aſſemblez de toutes les parties d'Italie. Premierement des provinces immediatement ſoûmiſes au

VI. Concile pour deputer à C. P. *Eddi. c. 50.*

Tom. 6. conc. p. 692.

AN. 679. ſaint ſiege, la Campanie, les Brutiens, la Calabre, & les autres plus voiſines de Rome, & de la Sicile. Enſuite de la province de Milan, dont l'archevêque Manſuet aſſiſtoit au concile avec Jean de Bergame, Anaſtaſe de Pavie, & pluſieurs autres. Manſuet eſt honoré comme Saint le dix neuviéme de Février, Jean l'onziéme de Juillet : & le roi Cunibert avoit pour celui-ci un reſpect particulier. Anaſtaſe avoit été évêque Arien : mais il ſe convertit ſi bien, qu'il eſt honoré comme Saint le 30. de May.

Martyr. R. 19. Feb. Vit. Jul. Paul. VI. hiſto c 8. Id. V. hiſto c. 44 Martyr R. 30. May.

Paul. IV. hiſt. c. 4. L'archevêque Manſuet tint ſon concile aprés ou devant celui de Rome, & Damien alors prêtre, & depuis évêque de Pavie écrivit la lettre ſynodale à l'empereur. Il y rapporte les exemples de tous les empereurs, qui ont fait tenir les conciles pour condamner les hereſies. Il marque que les évêques au nom deſquels il parle ſont ſujets des rois Lombards trés-chrétiens Pertarit & Cunibert ſon fils, qu'il avoit fait reconnoître de ſon vivant. La lettre du concile de Milan finit par une expoſition de foi, qui reconnoît expreſſément en Jeſus-Chriſt deux volontez, & deux operations. Damien auteur de cette lettre eſt honoré comme Saint le douziéme d'Avril. On voit dans le concile de Rome les autres évêques de la domination des Lombards : ceux de la province d'Iſtrie dont le metropolitain eſt Agathon évêque d'Aquilée : ceux de la Pentapole & de la Toſcane : puis Theodore archevêque de Ravenne, avec les autres évêques de l'exarcat encore ſoûmis aux Romains. Il y avoit long-tems que les

tom. 6. conc. p. 601.

Marty. R. 12. Apr. Boll. tom. 10. p. 91.

tom. 6. conc. p. 704. D.

p. 708.

Anaſt. in Donc. & Agath.

archevêques de Ravenne refuſoient au pape l'obéïſſance qu'ils lui devoient. Mais Theodore y ſatisfit, & ſe preſenta au pape Agathon. Aprés les évêques immediatemment ſoûmis au pape, on voit dans les ſouſcriptions du concile de Rome celle d'Adeodat de Toul, de Vilfrid d'Yorc, de Felix d'Arles & de Taurin de Toulon. Adeodat, Felix & Taurin ſe diſent tous trois legats du concile des Gaules : ce qui fait croire qu'il s'en étoit tenu effectivement un pour ce ſujet : mais ſaint Vilfrid prend auſſi la qualité de legat du concile de Bretagne, dont il eſt bien certain que les évêques ne l'avoient pas envoyé. Or il étoit ordinaire dans les actes eccleſiaſtiques de nommer concile les évêques d'une même province, quoiqu'ils ne fuſſent pas aſſemblez : & ſaint Vilfrid ſans en avoir de commiſſion pouvoit hardiment rendre témoignage de la foi des égliſes Britanniques.

AN. 679.

Inf. n. 32.

tom. 6. conc. p. 697. D.

tom. 6. conc. p. 1887.

VII. Lettres à l'empereur.

Il ne nous reſte de ce concile que les deux lettres à l'empereur : l'une au nom du pape en particulier, l'autre au nom du concile : toutes deux adreſſées, non ſeulement à Conſtantin, mais à ſes freres Heraclius & Tibere qui portoient auſſi le titre d'Auguſtes. La lettre du pape eſt trés-longue ſuivant le ſtile du tems : mais en voici la ſubſtance : Nous avons reçû avec une grande conſolation vos lettres adreſſées au pape Donus nôtre predeceſſeur, par leſquelles vous nous exhortez à examiner la vraye foi. Auſſi-tôt j'ai commencé à chercher des perſonnes telles que le malheur du tems & l'état de cette province permet de les trouver. J'ai pris le con-

tom. 6. conc. p. 630.

AN. 680. ſeil de mon clergé, & des évêques voiſins de ce ſiege : mais il a fallu du tems pour aſſembler ceux que nous attendions des provinces plus éloignées, où mes predeceſſeurs ont envoyé prêcher la foi ; ſans parler de mes maladies continuelles.

p. 634. Donc pour vous rendre l'obéiſſance que nous vous devons, nous vous envoyons nos venerables freres les évêques Abondantius, Jean & un autre Jean ; & nos chers fils Theodore & George prêtres, Jean diacre, & Conſtantin ſoûdiacre de nôtre égliſe : Theodore prêtre, legat de l'égliſe de Ravenne avec des moines ſerviteurs de Dieu. Ce n'eſt pas par la confiance que nous avons en leur ſavoir : car comment pourroit-on trouver la ſience parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous gardons avec ſimplicité de cœur la foi que nos peres nous ont laiſſée : demandant à Dieu comme nôtre principal avantage, de conſerver & le ſens & les paroles de leurs deciſions, ſans rien ajoûter, ni diminuer. Nous avons donné à ces députez quelques paſſages des peres, avec les livres mêmes pour vous les preſenter quand vous l'ordonnerez, & vous expliquer la foi de cette égliſe apoſtolique vôtre mere ſpirituelle : non par l'éloquence ſeculiere, dont ils ſont dépourvûs : mais par la ſincerité de la foi que nous avons appriſe dés le berceau : & nous vous ſupplions de les écouter favorablement.

Le pape explique enſuite la foi de l'égliſe ſur

la Trinité & l'Incarnation, principalement par rapport à la queſtion des deux volontez : ſur laquelle il dit nettement, que les trois perſonnes divines n'ayant qu'une nature, n'ont auſſi qu'une volonté: mais qu'en Jeſus-Chriſt comme il y a deux natures, il y a deux volontez, & deux operations. Il ſoûtient que le ſaint ſiege n'a jamais erré, & ne s'eſt jamais écarté du chemin de la verité, en vertu de la promeſſe faite à ſaint Pierre; & que ſes predeceſſeurs n'ont jamais ceſſé d'exhorter les heretiques pour les ramener. Enſuite il prouve la diſtinction des deux volontez, par les paſſages de l'écriture expliquez par les peres. Il y joint la définition du concile de Calcedoine & celle du cinquiéme concile: puis pluſieurs paſſages des peres grecs en original, & des peres latins traduits en grec : de S. Gregoire de Nazianze, de S. Gregoire de Nyſſe, de S. Jean Chryſoſtome, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Hilaire, de S. Athanaſe, du prétendu ſaint Denis, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Leon. Le pape Agathon fait l'application de tous ces paſſages, & ajoûte : On y pourroit joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Calcedoine: ſavoir Jean évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem, & le grand Anaſtaſe d'Antioche. AN. 680. p. 636. p. 637. p. 640. p. 648. p. 649. p. 652. p. 653. p. 656. p. 657. p. 664.

D'ailleurs il rapporte les paſſages des anciens heretiques, qui ont ſoûtenu qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une operation, & une volonté: d'Apollinaire, de Severe chef des Acephales, de Neſtorius, de Theodoſe d'Alexandrie : puis des nouveaux heretiques, c'eſt-à-dire des Monothelites, Cyrus, p. 665. p. 668.

AN. 680. Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & releve leurs contradictions. Aprés avoir ainſi prouvé la verité de la foi catholique, il exhorte l'empereur à ſe ſervir de ſa puiſſance pour la ſoûtenir, & délivrer l'égliſe de ceux qui la combattent. Puis il ajoûte : Si l'évêque de C. P. enſeigne avec nous cette doctrine, il n'y aura plus de diviſion : s'il embraſſe la nouveauté, il en rendra compte au jugement de Dieu. Il finit en priant l'empereur de donner une entiere liberté à quiconque voudra parler pour la foi catholique. Telle eſt la lettre particuliere du pape Agathon.

669. 673. 676. 677.

La lettre ſynodale eſt auſſi en ſon nom, & de tous les ſynodes ſoûmis au concile du ſaint ſiege : c'eſt-à-dire de toutes les provinces d'Occident. Elle contient en ſubſtance les mêmes choſes que la lettre precedente. Les évêques y avoüent de même leur peu de ſience ; & parlant des legats ils diſent : Vous nous avez ordonné d'envoyer des perſonnes de bonnes mœurs, & bien inſtruites dans les écritures. Quant aux mœurs, quelques pures qu'elles ſoient, perſonne n'oſe s'y confier : quant à la ſience ſi on la reduit à celle de la religion, il n'y a que la connoiſſance de la verité : s'il s'agit de l'éloquence ſeculiere, nous ne croyons pas que perſonne de nôtre tems ſe puiſſe vanter de la poſſeder parfaitement. Nos païs ſont continuellement agitez par la fureur de diverſes nations : ce ne ſont que combats, courſes, brigandages. Au milieu de ces barbares nôtre vie eſt pleine d'inquietudes ; & nous ſubſiſtons du travail de nos mains, parceque l'ancien

p. 680. B.

p. 681. A.

cien patrimoine des égliſes a été conſumé petit à petit par diverſes calamitez. Il ne nous reſte pour tout bien que la foi : nôtre plus grande gloire eſt de la conſerver pendant nôtre vie, nôtre avantage éternel eſt de mourir pour elle. Les lettres montrent elles mêmes combien cet aveu eſt ſincere : le fond de la doctrine eſt excellent : mais le ſtile eſt embaraſſé, & les frequentes repetitions produiſent une longueur exceſſive. AN. 680.

Les évêques s'excuſent d'envoyer ſi tard les legats, à cauſe de la longueur du chemin, & qu'une grande partie d'entre eux s'étend juſques à l'Ocean. Nous eſperions, ajoûtent-ils, que Theodore le philoſophe archevêque de la grande iſle de Bretagne, viendroit avec des évêques du païs, auſſi bien que pluſieurs autres de divers lieux : afin de vous écrire au nom de tout nôtre concile, & que tous euſſent connoiſſance de ce qui ſe paſſeroit. Vû principalement que pluſieurs de nos confreres ſont au milieu des nations barbares, ſavoir des Lombards, des Sclaves, des Francs, des Gots & des Bretons. Ils ſont tous fort curieux de ce qui ſe fait touchant la foi; & autant qu'ils peuvent nous aider étant d'accord avec nous, autant nous ſeroient-ils contraires, s'ils étoient ſcandaliſez ſur cet article. Nous vous envoyons des perſonnes qui vous preſenteront la confeſſion de foi de tout tant qne nous ſommes d'évêques du Septentrion & de l'Occident : non pour diſputer comme d'une doctrine incertaine, & ſujette au changement. Et enſuite : Nous recevons comme nos freres tous les évêques qui veulent en- p. 685. c. p. 688.

AN. 680. ſeigner avec nous tout ce qui eſt contenu dans cette confeſſion de foi: & nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les ſouffrirons jamais en nôtre compagnie, qu'ils ne ſe ſoient corrigez. Cette ſeconde lettre eſt ſouſcrite par le pape, & par tous les évêques qui aſſiſtoient au concile de Rome.

p. 689. C. p. 692.

VIII. Voyages de ſaint Benoît Biſcop. *Vita tom 2. act. p. 104. Sup liv. XXXIX. n. 43.*

Vers le même tems, & peut-être avant le concile, le pape renvoya en Angleterre ſaint Benoît Biſcop qui étoit venu à Rome pour la cinquiéme fois. Il y fit ſon quatriéme voyage vers l'an 670. aprés avoir cedé à l'abbé Adrien le monaſtere de ſaint Pierre de Cantorbery & en rapporta quantité de livres eccleſiaſtiques, qui lui avoient été partie vendus, partie donnez. En repaſſant à Vienne, il en retira encore pluſieurs qu'il avoit achetez, & laiſſez chez ſes amis. Etant revenu en Angleterre, il raconta au roi Egfrid de Northumbre tout ce qu'il avoit fait dans ſes voyages pour le ſervice de la religion: tout ce qu'il avoit appris à Rome & ailleurs touchant la diſcipline eccleſiaſtique & monaſtique, & lui montra les livres & les reliques qu'il avoit apportez. Le roi le prit en telle affection, qu'il lui donna une terre de ſoixante & dix familles, c'eſt-à-dire d'autant de charuës, afin d'y bâtir un monaſtere en l'honneur de S. Pierre. Il le bâtit à l'embouchure de la riviere de Vire, d'où lui vint le nom de Viremouth: c'étoit l'an 674. quatriéme du regne d'Egfrid, indiction ſeconde.

Un an aprés Benoît paſſa en Gaule, & en emmena des maſſons pour bâtir ſon égliſe de pierre, &

voutée à la Romaine. Et comme il n'y avoit point encore de verriers dans la Bretagne, il en fit auſſi venir de Gaule, & mit des vitres aux fenêtres de l'égliſe, & des autres bâtimens. C'eſt ainſi que les Anglois apprirent l'art de la verrerie. Il fit auſſi venir de deça la mer tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice de l'autel & de l'égliſe, & qu'il ne pouvoit recouvrer dans le païs: ſoit vaſes, ſoit ornemens. Enfin pour avoir ce qui ne ſe trouvoit pas même en Gaule, il retourna une cinquiéme fois à Rome. Mais avant ce dernier voyage, il fonda un autre monaſtere. Car le roi Egfrid voyant le bon uſage qu'il avoit fait de la premiére terre, lui en donna une de quarante familles en un lieu nommé Girve, ou Jarou, à deux lieuës de Viremouth, pour y fonder un monaſtere en l'honneur de ſaint Paul. Le Prêtre Ceolfrid en fut le premier abbé; & ces deux monaſteres de ſaint Pierre & de ſaint Paul étoient tellement unis, que c'étoit comme une ſeule communauté. Benoiſt Biſcop mit auſſi un abbé à ſaint Pierre, à cauſe de ſes frequens voyages, & ce fut ſaint Eſtervin ſon parent. Etant donc allé à Rome pour la cinquiéme fois, il en raporta une multitude innombrable de livres de toutes ſortes, & quantité de reliques. Il en raporta auſſi pluſieurs images des Saints pour orner ſon égliſe de ſaint Pierre. Il obtint du pape Agathon un privilege ſuivant l'ordre qu'il en avoit receu du roi Egfrid, pour conſerver la liberté du monaſtere. Enfin pour y établir le chant & les ceremonies Romaines, il pria le pape d'envoyer

AN. 680.

AN. 680. avec lui Jean chantre de l'égliſe de ſaint Pierre, & abbé de ſaint Martin de Rome ; ce que le pape lui accorda.

Be. IV. *hiſt. c.* 18. Le pape Agathon chargea l'abbé Jean d'une commiſſion plus importante, qui étoit de s'informer exactement quelle étoit la foi de l'égliſe d'Angleterre, & en faire ſon rapport à Rome. Car le pape vouloit connoître l'état de cette province auſſi-bien que des autres, par raport principalement à l'hereſie des Monothelites. L'abbé Jean emporta avec lui les actes du concile tenu à Rome ſous le pape ſaint Martin. Quand il fut arrivé en Angleterre, il aſſiſta à un concile que l'archevêque *c.* 17. Theodore aſſembla au ſujet de cette même hereſie la dixiéme année du roi Egfrid, le quinziéme des calendes d'Octobre, indiction huitiéme : c'eſt-à-dire l'an 680. le dix-ſeptiéme de Septembre. Le lieu de ce concile ſe nommoit Hetfeld. L'égliſe d'Angleterre y fit ſa profeſſion de foi, & déclara qu'elle recevoit les cinq conciles generaux, & le concile du pape ſaint Martin : anathematiſant ceux qu'ils condamnoient, & recevant ceux qu'ils recevoient. *c.* 18. On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concile pour le porter à Rome. Lui de ſon côté donna à tranſcrire dans le monaſtere de ſaint Benoît Biſcop le concile du pape ſaint Martin,

Il y laiſſa par écrit l'ordre de la celebration des fêtes pour toute l'année, dont pluſieurs prirent des copies : & y enſeigna de vive voix le chant Romain. Les plus habiles chantres venoient l'entendre de tous les monaſteres du païs : & pluſieurs l'invitoient

à venir chez eux. Enfin l'abbé Jean s'embarqua pour retourner à Rome : mais peu de tems aprés qu'il eût passé la mer, il tomba malade, & mourut. Ses amis firent porter son corps à saint Martin de Tours, où il fut enterré honorablement. Il y avoit passé en venant : car il avoit devotion à ce Saint, dont son monastere de Rome portoit le nom. Les moines l'y avoient reçu charitablement, lavoient prié d'y repasser à son retour, & lui avoient donné des personnes pour l'aider dans son voyage. Sa mort n'empêcha pas que la confession de foi des Anglois ne fût portée à Rome, & reçuë avec grande satisfaction du pape, & de tous ceux qui la virent. AN. 680.

Saint Benoît Biscop orna ses deux monasteres des images qu'il avoit apportées de Rome. Au fonds de l'église de saint Pierre, il mit celle de la Vierge, & les douze-Apôtres : à la muraille meridionale les histoires de l'évangile, à la septentrionale les visions de l'Apocalypse. Car toutes ces images étoient de platte peinture. De sorte que ceux même qui ne savoient pas lire entrant dans cette église, trouvoient de tous côtez des objets agreables & utiles : voyant Jesus-Christ & ses Saints, & rappellant en leur memoire la grace de son incarnation, ou la terreur de son dernier jugement. Ainsi en parle Bede qui avoit ces peintures devant les yeux. Benoît Biscop mit dans le monastere de S. Paul des images qui marquoient la concorde de l'ancien & du nouveau testament. Par exemple Isaac portant le bois de son sacrifice, & Jesus-Christ portant sa croix : le serpent d'airain, & Jesus-Christ crucifié. *Vita n. 6. tom. 2 AA. p. 1005. n. 23*

AN. 680.

IX. Retour de S. Vilfrifd.

Vita per eddi. c. 31. c. 44.

Aprés le concile de Rome ſaint Vilfrid partit pour retourner en Angleterre par ordre du concile, dont il devoit montrer le jugement à l'archevêque Theodore, & au roi Egfrid. Il obtint auſſi un privilege du pape Agathon en faveur de ſon monaſtere de Ripon. Pour la conſolation des égliſes d'Angleterre, il emporta quantité de reliques, écrivant les noms des Saints dont chacune étoit: & quantité *c. 31.* d'autres meubles pour l'ornement des égliſes. Ayant paſſé les plaines de Lombardie, & les montagnes des Alpes, il entra ſur les terres des François, où il apprit que ſon ami le roi Dagobert venoit d'être tué en trahiſon, par la conſpiration, des ducs & du *V. Mabill. Præf. part 1. ſæc.* conſentement des évêques. C'eſt-à-dire par le parti d'Ebroïn, qui avoit alors toute l'autorité en Neuſtrie, ſous le nom du roi Theodoric: & qui avoit établi même en Auſtraſie pluſieurs faux évêques à la place des legitimes, comme Vaimer à Troyes, & Pharamond à Maſtrict: car en general l'égliſe de France tomba depuis ce tems en une grande deſolation. Le roi Dagobert II. fut enterré à Stenay, & y eſt honoré comme martyr depuis pluſieurs ſiecles: ſuivant l'uſage du tems où l'on donnoit ce titre à tous ceux qui ayant bien vécu avoient été tuez injuſtement. Pluſieurs dans les derniers tems *V. Abr. hiſt. ord. S. B. to. 1. p. 652.* l'ont confondu avec Dagobert I. ſon ayeul plus connu que lui: à qui ils ont attribué la fondation des égliſes, & des monaſteres fondez par le ſecond, principalement en Alſace.

Le roi Theodoric qui regnoit déja en Neuſtrie & en Bourgogne commença alors à regner auſſi

en Auſtraſie, & réünit toute la puiſſance des François. Ainſi fut accomplie la prophetie de S. Eloy: car du vivant du roi Clovis ſecond, il eut de nuit une viſion qu'il raconta de cette ſorte: Je voyois le ſoleil brillant avec un grand éclat vers la troiſiéme heure du jour diſparoître tout d'un coup. Comme je regardois attentivement ce prodige, je voi comme une lune en quartier ſe lever environnée en rond de trois étoiles, & ſuivre le cours ordinaire du ſoleil. La lune s'évanoüit, & les étoiles demeurerent: elles avancerent juſques vers le midy, ſe frapperent l'une & l'autre de leurs rayons, & la plus belle diſparut ſubitement. Les deux autres ſembloient ſe joindre, mais en un moment l'une s'obſcurcit, & diſparut, la derniere continua à ſuivre le cours du ſoleil, augmentant toûjours en lumiere: en ſorte que quand elle arriva au couchant elle ſembloit plus éclatante que le ſoleil même. Telle fut la viſion de ſaint Eloy. Saint Oüen qui la rapporte, ne la voyoit encore accomplie qu'en partie, car il écrivoit du vivant de Chilperic. En voici l'explication entiere. Le ſoleil étoit le roi Clovis ſecond, qui regnoit ſeul en France, & mourut peu de tems aprés. La lune étoit la reine ſainte Batilde, les trois étoiles ſes trois fils Clotaire, Childeric & Theodoric, avec leſquels elle regna quelque tems. Aprés ſa retraite ils ſe firent la guerre, & Clotaire mourut bien-tôt. Childeric fut tué quelque tems aprés; & Theodoric demeura enfin ſeul roi des François, comme avoit été ſon pere.

AN. 680.

Vita S. Elig. lib. II. c. 35.

Saint Vilfrid arrivant en France, un des évêques

Vita per Eddi. c. 31. & 32.

AN. 680. qui avoient fait perir le roi Dagobert, vint au devant de lui avec une grande armée, à deſſein de prendre toute ſa ſuite, tuer ceux qui reſiſteroient, vendre les autres à l'encan, & le mettre en priſon lui-même pour le reſerver au jugement d'Ebroïn. Mais ſaint Vilfrid lui parla ſi fortement, qu'il le reduiſit à lui demander pardon. Il acheva heureuſement ſon voyage, & arriva en Angleterre.

c. 32. Cependant en France la vengeance divine éclata ſur Ebroïn. Trois ans aprés la mort de ſaint Leger, c'eſt-à-dire en 681. un ſeigneur nommé Hermenfroy, qu'il avoit dépoüillé de ſes biens, & qu'il menaçoit encore de mort, le guetta un dimanche avant le jour; & comme il ſortoit de ſa maiſon pour aller à matines, il lui déchargea ſur la tête un ſi grand coup d'épée qu'il en mourut. On voit par cet exemple qu'en ce tems là les plus grands ſeigneurs les plus occupez, & les moins pieux, ne ſe diſpenſoient pas d'aller aux offices publics, même de la nuit.

X. Arrivée des legats à C. P. *Anaſt. in Agath. & Baron h. an. n. 39.*

Les legats du pape Agathon arriverent à C. P. le dixiéme jour de Septembre, indiction neuviéme, l'an 680. & furent reçus par l'empereur Conſtantin à l'oratoire de ſaint Pierre dans le palais. Ils lui preſenterent les lettres du pape, & aprés les avoir reçuës, il les exhorta à traiter l'affaire de la foi ſans contention & ſans aigreur: non par des propoſitions philoſophiques, mais par l'écriture, les peres & les conciles. Il leur donna du tems pour repaſſer leurs inſtructions, & cependant les fit loger dans la maiſon de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes

toutes les choſes neceſſaires. Le même jour dixiéme de Septembre, l'empereur écrivit à George patriarche de C. P. Car Theodore ne l'étoit plus quoiqu'il vécût encore ; & on avoit mis à ſa place George prêtre treſorier, & ſyncelle, qui tint le ſiege ſix ans. L'empereur lui ordonnoit par ſa lettre d'aſſembler à C. P. tous les metropolitains, & les évêques dépendans de ſon ſiege ; & d'avertir Macaire patriarche d'Antioche, qui étoit à C. P. d'en faire autant, pour examiner la queſtion de la foi. Car, ajoûte l'empereur, nous y avions exhorté le pape Donus : & Agathon qui vient de lui ſucceder, nous a envoyé tant de ſa part que de la part de tout ſon concile des legats qui ſont maintenant à nos pieds, & nous ont rendu leurs lettres. Le dimanche les legats du pape furent invitez à venir en proceſſion à l'égliſe de N. Dame de Blaquernes, & pour leur faire plus d'honneur, l'empereur leur envoya du palais des chevaux avec un cortege.

AN. 680.

S. Nicéph. Chr. Theoph. an 10. Conſt. p. 290.

Sacra tom. 6. conc. p. 599.

Anaſt.

Enfin le concile s'aſſembla pour la premiere fois le ſeptiéme de Novembre 680. qui étoit la vingt-ſeptiéme année depuis que Conſtantin avoit commencé à regner avec ſon pere, la treiziéme depuis ſon conſulat, ou depuis la mort de ſon pere, indiction neuviéme. Le lieu de la ſeance fut un Sallon du palais nommé en latin *Trullus*, c'eſt-à-dire le dôme. L'empereur étoit aſſis à la premiere place, accompagné de treize de ſes principaux officiers, qui par ſon ordre aſſiſterent au concile.

XI.
Sixiéme concile general 1. ſeſſion.

Act. 1. p. 606.

Il n'y avoit à cette premiere ſéance qu'environ quarante évêques, de Thrace, & des parties d'Aſie

AN. 680.

les plus voiſines; les autres n'ayant pû encore arriver. Les trois legats du pape ſont nommez les premiers ; ſavoir les prêtres Theodore & George, & le diacre Jean, qui fut depuis pape. Enſuite George patriarche de C. P. Pierre prêtre & moine legat du ſiege d'Alexandrie. Macaire patriarche d'Antioche en perſonne. George prêtre & moine legat de Theodore vicaire du ſiege de Jeruſalem, qui apparemment étoit vacant. Aprés les patriarches ſont nommez les legats du concile de Rome ; ſavoir, Jean évêque de Porto, Abundantius évêque de Paterne, Jean de Rege, Theodore prêtre deputé de Theodore archevêque de Ravenne en particulier. Puis Baſile évêque de Gortyne en Crete, Theodore d'Epheſe, Siſinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Pierre de Nicomedie, Photius de Nicée, Jean de Calcedoine, Theodore de Melitine, Siſinnius d'Hieraple en Phrygie, Macrobe de Seleucie en Iſaurie, & les autres juſques au nombre de quarante-trois. Où il faut remarquer que les deputez des abſens tiennent le rang des ſieges dont ils ſont deputez quoiqu'ils ne ſoient que ſimples prêtres. Aprés tous les évêques ſont nommez ſix prêtres tant abbez que moines, dont le dernier eſt Etienne diſciple de Macaire patriarche d'Antioche: les autres ſont de Sicile, de Rome & de C.P.

L'ordre de la ſéance étoit tel: l'empereur au milieu ayant ſes officiers à ſes côtez. Enſuite à la gauche qui étoit la plus honorable, les legats du pape & de ſon concile, & celui de Jeruſalem. A la droite étoient les deux patriarches de C.P. & d'Antioche,

le legat d'Alexandrie, l'évêque d'Epheſe, & les autres dépendans de C.P. & d'Antioche. Les évangiles étoient au milieu de l'aſſemblée. Le patriarche d'Alexandrie & le vicaire de Jeruſalem n'avoient pû venir au concile, parcequ'ils étoient ſous la domination des Arabes ; & par la même raiſon, il n'y vint aucun évêque des provinces dépendantes de ces deux patriarches, non plus que d'Afrique. AN. 680.

Les legats du pape parlerent les premiers, & dirent, adreſſant la parole à l'empereur : il y a environ quarante-ſix ans, que Sergius évêque de ce ſiege & d'autres ont introduits de nouvelles expreſſions contre la foi : enſeignant qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une volonté & une operation. Le ſaint ſiege à rejetté cet erreur, & les a exhortez à la quitter, mais inutilement juſques ici. C'eſt pourquoi nous demandons à vôtre majeſté, que ceux qui ſont du côté de l'égliſe de C. P. diſent d'où eſt venuë cette nouveauté. L'empereur ordonna à George de C. P. & à Macaire d'Antioche de s'expliquer ſur cette propoſition. Macaire d'Antioche avec ſon diſciple Etienne, & deux évêques au nom du ſiege de C.P. Pierre de Nicomedie & Salomon de Clane répondirent : Nous n'avons point propoſé de nouveauté : mais ce que nous avons appris des conciles œcumeniques & des peres approuvez ; de ceux qui ont rempli ce ſiege de C. P. Sergius, Paul, Pyrrus & Pierre : d'Honorius pape de l'ancienne Rome : & de Cyrus pape d'Alexandrie. Nous croyons & enſeignons comme eux touchant la volonté & l'operation, & nous ſommes prêts de le prouver

p. 619. E

p. 619.

AN. 680. L'empereur dit : Si vous voulez le prouver, nous ne vous permettons de le faire, que comme vous avez dit par les conciles & par les peres. Seigneur, dit Macaire, ordonnez que le garde des chartres de cette égliſe apporte les livres des conciles de la maiſon patriarcale. L'empereur l'ordonna ; & George diacre & garde des chartres étant ſorti du concile, & entré dans la bibliotheque patriarcale revint peu de tems aprés apportant les livres des conciles
p. 634. œcumeniques. L'empereur lui ordonna de les donner à lire & le moine Etienne diſciple de Macaire d'Antioche ayant pris le premier volume du concile d'Epheſe, en fit la lecture. Et venant au diſcours de ſaint Cyrille à l'empereur Theodoſe qui commence : La gloire des hommes ; il y lût ces paroles : L'appui de vôtre empire eſt le même Jeſus-Chriſt par qui les rois regnent, & les princes rendent juſtice : car ſa volonté eſt toute puiſſante. Surquoi Macaire d'Antioche dit : Le voilà Seigneur : j'ai prouvé une volonté en Jeſus-Chriſt. Mais les legats de Rome ſe leverent avec quelques évêques de la dependance de C. P. & les magiſtrats ; & ils crierent : Macaire abuſe de ce paſſage, ſaint Cyrille parle de la volonté divine de Jeſus-Chriſt, puiſqu'il la nomme toute puiſſante ; & d'ailleurs il ne dit point une volonté avec la marque du nombre. Aprés que ce premier volume du concile d'Epheſe eut été lû tout entier, l'empereur fit lire auſſi le ſecond, puis il dit : C'eſt aſſez pour aujourdhui d'avoir lû les actes du concile d'Epheſe : la premiere fois on lira ceux de Calcedoine. Ainſi finit la pre-

AN. 680.

XII. Seconde ſeſſion. p. 618.

miere action ou ſeſſion du ſixiéme concile.

La ſeconde fut tenuë trois jours aprés, ſavoir le dixiéme de Novembre en preſence de l'empereur, & de ſes treize officiers. Les mêmes évêques & les mêmes députez y aſſiſterent. Paul ſecretaire de l'empereur dit en s'adreſſant à lui: Vôtre pieté ſe ſouvient, & tout le concile auſſi, qu'aprés la lecture du concile d'Epheſe, vous avez jugé à propos de lire celui de Calcedoine. L'empereur l'ordonna, & Antiochus lecteur & notaire du patriarche de C. P. ayant commencé à en lire le premier volume, vint à cet endroit de la lettre de ſaint Leon à Flavien: Chaque nature fait ce qui lui eſt propre avec la participation de l'autre. Le Verbe opere ce qui convient au Verbe, & la chair ce qui convient à la chair: l'un brille par ſes miracles, l'autre ſuccombe aux mauvais traitemens. Alors les legats de Rome ſe leverent & s'écrierent: Vous voyez, Seigneur, que ce pere enſeigne clairement deux operations naturelles en Jeſus-Chriſt, ſans confuſion & ſans diviſion, & il enſeigne dans ce diſcours, que le concile a dit être l'appui de la foi orthodoxe. Que dit à cela le venerable Macaire, & ceux de ſon parti? Macaire dit: Pour moi, Seigneur, je ne dis point deux operations: & je ne voi point que Leon d'heureuſe memoire l'ait dit en ce paſſage. Croyez-vous donc dit l'empereur, qu'il ait dit une operation? Macaire répondit: je ne parle point de nombre: je dis ſeulement l'operation theandrique ſuivant ſaint Denis. L'empereur reprit: Et comment entendez-vous cette operation theandrique? Macaire

AN. 680. répondit: Je n'en juge point. On acheva la lecture du concile de Calcedoine; & l'empereur remit celle du cinquiéme concile à la ſeſſion ſuivante.

XIII. Troiſiéme ſeſſion. La troiſiéme ſeſſion du ſixiéme concile fut tenuë trois jours aprés la ſeconde: c'eſt-à-dire le treiziéme de Novembre. Le lecteur Antiochus commençant à lire le cinquiéme concile, trouva d'abord une piece intitulée: Diſcours de Menas archevêque de C. P. à Vigile pape de Rome, ſur ce qu'il n'y a qu'une volonté en Jeſus-Chriſt. A ces mots les legats de Rome ſe leverent, & s'écrierent: Seigneur ce livre eſt falſifié. Qu'on ne liſe point ce prétendu diſcours de Menas à Vigile: il eſt ſuppoſé. Mais faites examiner ce volume du cinquiéme concile, & vous ſerez convaincu que ce diſcours n'y a été mis que depuis peu. Car Menas mourut la vingt-uniéme année de Juſtinien, & le cinquiéme concile fut aſſemblé la vingt-ſeptiéme, lorſqu'Eutychius étoit évêque de cette ville. L'empereur & les magiſtrats avec quelques évêques examinerent le livre, & remarquerent que l'on avoit ajoûté au commencement trois cahiers, qui n'avoient point le chiffre ou ſignature que l'on avoit accoûtumé d'y mettre: mais le premier chiffre étoit au quatriéme cahier, le ſecond au ſuivant, & ainſi du reſte. D'ailleurs l'écriture des trois cahiers ajoûtez étoit differente de l'ancienne écriture du même volume. Ainſi l'empereur dit: Qu'on ne liſe point ce diſcours: mais qu'on liſe la preface du cinquiéme concile.

p. 619.

p. 622. E.

On lut donc le premier volume, puis le ſecond; & à la ſeptiéme ſeſſion, on trouva deux prétendus

écrits du pape Vigile, l'un adreſſé à l'empereur Juſtinien, l'autre à l'imperatrice Theodora, où étoient ces paroles: Nous anathematiſons auſſi Theodore de Mopſueſte, qui ne confeſſe pas que Jeſus-Chriſt ſoit un hypoſtaſe, une perſonne, une operation. Les legats de Rome ſe leverent encore, & s'écrierent: A Dieu ne plaiſe, Seigneur; Vigile n'a point dit une operation. Ces écrits ne ſont point de lui: on a auſſi falſifié ce volume. Car ſi Vigile avoit enſeigné une ſeule volonté & que le concile l'eût approuvé, on auroit employé ce terme d'une operation dans la définition du concile. En la liſant vous verrez la verité. On lut dans ſon ordre la définition de foi toute entiere, & il ne s'y trouva rien touchant une operation. Les legats demanderent que ce livre fût examiné pour découvrir la ſuppoſition, ce que l'empereur remit à une autre fois, & ordonna de continuer la lecture. AN. 680. p. 623. D. p. 626. 680 Dec.

Aprés qu'elle fut achevée, l'empereur demanda aux concile & aux magiſtrats s'il leur paroiſſoit que Macaire d'Antioche eût bien prouvé, comme il avoit promis, qu'il n'y a qu'une volonté & une operation en Jeſus-Chriſt. Ils répondirent que non, & l'empereur ordonna que Macaire & ceux de ſon parti prouveroient leur doctrine, par les paſſages des peres ſuivant leur promeſſe. Macaire & les ſiens demanderent du tems pour apporter les paſſages; & l'empereur ordonna que ce ſeroit à la prochaine ſeſſion. Mais George de C. P. & les évêques de ſa dépendance demanderent qu'on lût les lettres du pape Agathon, & de ſon concile à l'empereur, ce qu'ils remirent auſſi à la ſeſſion ſuivante.

Digitized by Google

680. Dec. XIV. Quatriéme, cinquiéme & ſixiéme ſeſſion. p. 630. Ce fut la quatriéme tenuë deux jours aprés, ſavoir le quinziéme de Novembre. On y lût les deux lettres du pape & de ſon concile, traduites en grec par Diogene ſecretaire de l'empereur. Dans la cinquiéme ſeſſion tenuë trois ſemaines aprés, ſavoir le ſeptiéme de Decembre. Macaire d'Antioche ſuivant l'ordre de l'empereur, produiſit deux volumes qui contenoient des paſſages extraits des peres. Le premier avoit pour titre: Paſſages des ſaints Peres, p. 7. qui enſeigne que Jeſus-Chriſt n'a qu'une volonté, qui eſt celle du Pere & du ſaint Eſprit. Aprés que tous les deux volumes eurent été lûs, l'empereur dit: Si Macaire & les ſiens ont d'autres paſſages, il les produiront dans la prochaine ſeſſion. Il le fit dans la ſixiéme tenuë ſeulement deux mois aprés, le douFevr. 681. ziéme de Février 681. Ce jour il produiſit un autre recüeil de paſſages, qui fut auſſi lû: & aprés que Macaire eut declaré qu'il n'avoit point d'autres paſſages à produire; l'empereur ordonna que ces trois volumes ſeroient ſellez de la part des magiſtrats, des legats de Rome, & du ſiege de C. P. ce qui fut executé.

p. 710. Alors les legats du pape dirent: Seigneur par tous ces paſſages Macaire d'Antioche, Etienne ſon diſciple, Pierre évêque de Nicomedie, & Salomon de Clanée n'ont encore rien montré, touchant l'unique volonté & l'unique operation. Ils ont même tronqué ces paſſages qu'ils ont produits: car ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appliquant à l'incarnation: & ils ont retranché ce qui convient au ſujet & regarde proprement l'incarnation

carnation. C'eſt-pourquoi nous ſupplions vôtre majeſté, que l'on apporte du palais patriarcal de cette ville les livres originaux, d'où ſont tirez les paſſages qu'ils ont produits, pour les collationner; & nous prouverons l'illuſion. De plus nous avons en main un volume contenant pluſieurs paſſages des peres, qui prouvent clairement les deux volontez, & les deux operations, & pluſieurs paſſages des heretiques, qui ſoûtiennent une volonté, comme Macaire & les ſiens. Nous vous demandons qu'ils ſoient lûs. L'empereur remit le tout à la prochaine ſeſſion. AN. 681. Fevr.

Ce fut la ſeptiéme tenuë le lendemain treiziéme de Février. Le recüeil des paſſages des peres & des heretiques produits par les legats du pape fut lû tout entier par Etienne prêtre & moine, qui étoit de leur ſuite. L'empereur leur demanda s'ils avoient d'autres paſſages à produire. Ils répondirent: Quoique nous puiſſions en rapporter beaucoup d'autres, nous nous contentons de ceux-ci, pour ne vous pas ennuyer. Mais nous vous ſupplions, que l'on demande aux archevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans les deux lettres du pape Agathon, & de ſon concile. George & Macaire demanderent copie de ces lettres, pour verifier les paſſages ſur ceux de la bibliotheque de C. P. avant que de faire réponſe. Ce que l'empereur leur accorda; & ordonna que le recüeil des paſſages produit par les Romains ſeroit ſellé comme ceux de Macaire, tant de la part des Magiſtrats, que des deux partis: ce qui fut fait.

XV. Septiéme ſeſſion. *p.* 724. *C.*

Anaſt. in Agath. v. embeſ. pro act ſyn. §. 2.

Mars 681.

XVI. Huitiéme ſeſſion. p. 729.

La huitiéme ſeſſion fut tenuë trois ſemaines aprés, ſavoir le ſeptiéme jour de Mars, indiction neuviéme, l'an 681. L'empereur demanda à George de C. P. à Macaire d'Antioche & aux évêques de leur dépendance, s'ils convenoient du ſens des deux lettres du pape Agathon, & de ſon concile. Le patriarche George répondit : Seigneur, les ayant lûës, & ayant examiné les livres qui ſont chez moi dans la bibliotheque patriarcale, j'ai trouvé tous les paſſages des peres qui y ſont rapportez conformes, ſans aucune difference. Je m'y accorde : Je le confeſſe : & je le croi ainſi. Theodore évêque d'Epheſe dit, Seigneur, je confeſſe, & je croi comme il eſt contenu en ces deux lettres, qu'il y a deux natures, deux volontez, & deux operations en Jeſus-Chriſt. p. 732. Siſinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Jean de Calcedoine, Siſinnius d'Hieraple en Phrygie, George de Byzie en Thrace, Gregoire de p. 733. Mitylene, André de Methymne, Sergius de Selymbrie, Domitius de Pruſiade, & Genés d'Anaſtaſiople, en dirent autant.

Mais Theodore évêque de Melitine en Armenie s'avança au milieu de l'aſſemblée, & dit : Seigneur, je ſuis un homme ruſtique, & je demande qu'on liſe ce papier. Jean ſecretaire de l'empereur en fit la lecture. Il contenoit en ſubſtance : Les peres dont les deux partis rapportent les paſſages, ont paru avant le cinquiéme concile ; & toutefois aucun des quatre conciles, ni le cinquiéme, n'a ordonné de rien enſeigner touchant l'incarnation, ſinon deux natures en une perſonne. Et nous demandons à

vôtre majeſté, qui a tant de zele pour l'union des égliſes, de ne point permettre que l'on paſſe les bornes de nos peres, ni que l'on accuſe aucun des morts: ſoit qu'il ait enſeigné une operation & une volonté, ou deux operations & deux volontez, à moins qu'il ne ſoit du nombre des heretiques condamnez par les conciles. Mars 681.

L'empereur ordonna à Theodore de déclarer ceux qui avoient fait avec lui cet écrit. Il nomma Pierre évêque de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe, & quelques-uns du conſeil du patriarche de C. P. ſavoir, George diacre & garde-chartes, Anaſtaſe diacre, notaire & défenſeur des vaiſſeaux, Etienne & Denis, tous deux diacres & chancelier, Anaſtaſe prêtre & moine; & enfin Etienne prêtre & moine; diſciple du patriarche d'Antioche. L'empereur lui demanda encore: Qui vous a donné ce papier que vous avez preſenté? Theodore de Melitine répondit: C'eſt cet abbé Etienne. Et il le montra debout derriere le ſiege où étoit aſſis Macaire d'Antioche. *p.* 716.

On paſſa outre à recevoir les ſuffrages des évêques de la dépendance de C. P. & George évêque de Camuliane dit: Je reçois, Seigneur, les deux lettres du pape Agathon, je m'y conforme, je croi & je confeſſe deux volontez naturelles & deux operations. Platon de Cinna & Theodore de Veriſſe en dirent autant, & aprés que ces quatorze eurent fait leur declaration en particulier tous les autres évêques dépendans de C. P. s'écrierent qu'ils étoient du même ſentiment, qu'ils croyoient deux volontez &

Mars 681. deux operations, & anathematiſerent ceux qui n'en admettoient qu'une.

p. 737.

Alors on revint à Theodore de Melitine, & on lui ordonna de ſe lever, & de paroître au milieu de l'aſſemblée, avec les évêques & les clercs qu'il avoit nommez, comme étant de ſon ſentiment : Tous le deſavoüerent, hormis Etienne diſciple de Macaire, & dirent : Il nous impoſe une fauſſeté, l'écrit qu'il a preſenté a été fait à nôtre inſû, & nous ſommes prêts à confeſſer la foi orthodoxe. Toutefois on déclara que l'écrit de Theodore donnoit un ſoupçon contre eux ; & que pour s'en purger, ils donneroient en une autre ſeſſion leur confeſſion de foi par écrit en preſence des ſaints évangiles.

Enſuite George de C. P. s'approcha de l'empereur, & dit : Seigneur, ordonnez que l'on mette dans les dyptiques le nom du pape Vitalien. Car il en a été ôté ſur une requête qui vous fut preſentée de la part de mon égliſe, de Macaire d'Antioche, & des évêques qui ſe trouvoient à C. P. à cauſe du retardement des legats envoyez de Rome. Faites-nous auſſi rendre la requête ; vous verrez auſſi-tôt ceux qui communiquent à l'égliſe catholique, ou qui s'en ſeparent pour une ſeule perſonne. L'empereur l'ordonna ainſi, & le concile s'écria : Longues années au grand empereur Conſtantin. Longues années à l'empereur catholique, au conſervateur de la foi, à l'empereur pacifique, au nouveau Conſtantin, au nouveau Theodoſe, au nouveau Marcien, au nouveau Juſtinien. Longues années

au pape orthodoxe Agathon, au patriarche George, au Senat. Mars 681.

p. 740.

Aprés ces acclamations, l'empereur à la priere du concile ordonna à Macaire d'Antioche de declarer ſa foi ſur la Trinité, l'incarnation, & les deux volontez, & s'il s'accordoit aux lettres du pape Agathon. Macaire répondit: Je ne dis point deux volontez, ou deux operations: mais une volonté & une operation Theandrique. Le concile dit: Puiſque Macaire ne s'accorde pas aux lettres du pape Agathon, que nous avons toutes reçûës, nous ſommes d'avis qu'il ſe leve de ſon ſiege, pour répondre: Alors cinq évêques dépendans du ſiege d'Antioche, ſavoir Macrobe de Seleucie en Iſaurie, Eulalius de Zenopole, Conſtantin de Daliſande, & Theodore d'Olba, ſe leverent & declarerent qu'ils recevoient les lettres du pape Agathon, & qu'ils croyoient deux volontez & deux operations.

XVII. Macaire condamné.

L'empereur fit enſuite apporter par Photin ſon ſecretaire les trois volumes de paſſages produits par Macaire & ſellez. Aprés que Macaire les eut reconnus, l'empereur lui demanda à quel deſſein il avoit extrait ces paſſages. C'eſt, dit Macaire touchant la volonté unique du pere de N. S. J. C. & du S. Eſprit. Et que croyez-vous, dit l'empereur, touchant l'incarnation? Macaire commença à expliquer ſa creance: mais comme il fit mention d'une confeſſion de foi qu'il avoit donnée à l'empereur, l'empereur en ordonna la lecture. Elle étoit longue & catholique dans le reſte: mais il y ſoûtenoit expreſſément que Jeſus-Chriſt n'avoit que la ſeule vo-

p. 741.

p. 744.

p. 748. B.

Mars 681. lonté divine. Il condamnoit entre les heretiques S. Maxime avec ſes diſciples, le traitant de Manichéen & de payen : & comptoit entre les docteurs dont il s'autoriſoit le pape Honorius, comme Sergius & Cyrus. Quoique ſa créance fût manifeſte par cet écrit l'empereur & le concile ne laiſſerent pas de le faire expliquer de vive voix ; & de lui demander, s'il confeſſoit deux volontez, & deux operations en Jeſus-Chriſt. Macaire répondit : Je ne dis point deux volontez ou deux operations, quand on devroit me couper tous les membres l'un aprés l'autre, & me jetter dans la mer.

p. 749. *D.*

p. 751. *C.*

L'empereur & le concile ordonnerent au diacre George d'apporter de la bibliotheque patriarcale les livres des peres, pour verifier les paſſages produits par Macaire. Les livres étant apportez, le conſul Pierre confera un volume de ſaint Athanaſe avec le premier volume des extraits de Macaire, repreſenté par Diogene ſecretaire de l'empereur. Le premier paſſage étoit tiré du concile de ſaint Athanaſe contre Apollinaire : mais Macaire en avoit retranché la ſuite, qui fut lûë, & qui faiſoit contre lui. L'empereur lui demanda pourquoi il avoit ôté ces paroles ſi importantes ? Macaire répondit : J'ai fait ces extraits ſuivant mon deſſein. Il fit la même réponſe ſur un ſecond paſſage qui ſe trouva tronqué. Sur quoi le concile s'écria : Il s'eſt manifeſtement declaré heretique. Anathême au nouveau Dioſcore. Malheur au nouvel Apollinaire. Il merite d'être privé de l'épiſcopat. Qu'il ſoit dépoüillé de ſon pallium.

to. 2. *p.* 940. *n.* 1. *n.* 6.

p. 756.

p. 757. *E.*

p. 760.

Il en fut dépoüillé en effet par Baſile de Crete; & comme il étoit debout au milieu de l'aſſemblée avec Etienne ſon diſciple, Theophane abbé de Baïes leur demanda : Jeſus-Chriſt avoit-il une volonté humaine & impeccable ? Ils répondirent : Nous ne connoiſſons point en Jeſus-Chriſt de volonté humaine, mais bien la divine, ſans volontez charnelles, ni penſées humaines, ſuivant le paſſage de ſaint Athanaſe qui vient d'être lû. Theophane répondit : Si vous aviez mis le paſſage entier, on auroit trouvé que S. Athanaſe appelle volontez charnelles & penſées humaines, celles qui ſont coupables & voluptueuſes, & qui viennent de la ſuggeſtion du demon. Je ne les attribuë pas non plus à Jeſus-Chriſt : Dieu m'en preſerve, mais ſeulement une volonté naturelle, telle que Dieu l'avoit miſe en Adam. Or je vous demande : Adam avoit-il une ame raiſonnable ? Oüy, répondirent-ils. Theophane ajoûta : Avoit-il une volonté naturelle ? Etienne répondit : Il avoit une volonté de choix & de libre arbitre. Car avant ſon peché il avoit une volonté divine, & vouloit avec Dieu. Domitius évêque de Pruſiade dit : Quel abſurde blasfême ? Si Adam vouloit avec Dieu, il étoit donc auſſi créateur ? Les Romains ajoûterent : Si Adam avant ſon peché avoit une volonté divine, il étoit donc conſubſtantiel à Dieu, ſa volonté étoit invariable & vivifiante. Comment eſt-il donc changé, & tombé dans la mort ? Ne ſavez-vous pas que ſaint Cyrille dit de Jeſus-Chriſt : Comme il eſt conſubſtantiel, il a la même volonté que ſon pere, une même ſubſtance n'a qu'une même volonté.

Mars 681.

Anaſt. in Agath.

Mars 681. Theophane preſſa Macaire & Etienne de répondre par oüi, ou par non, ſur la queſtion : ſi Adam avoit une volonté naturelle, offrant de le prouver par les peres. Ils ne voulurent jamais en convenir, ni le nier ; mais l'empereur & le concile ordonnerent à Theophane de rapporter ſes preuves ; & il cita un paſſage de ſaint Athanaſe, & un de S. Auguſtin. D'où le concile conclut : Si le premier Adam a eu une volonté naturelle, comment le ſecond Adam ne l'aura-t-il pas euë dans ſa nature humaine ? Si donc il a pris une volonté impeccable dans ſa nature humaine, & qu'avant les ſiecles il eût avec le pere & le ſaint Eſprit une volonté divine, il eſt clair qu'il faut reconnoître en lui deux volontez.

Athan. II. Cont. Apol. n. 6. 9. 4. Aug. V. Cont. Jul.

On continua la verification des paſſages produits par Macaire ; & on en examina encore trois : un de ſaint Ambroiſe, un du livre des noms divins attribué à Denis, un de ſaint Jean Chryſoſtome, qui eſt ainſi nommé dans les actes du concile. On vit que tous trois avoient été tronquez : aprés quoi l'empereur remit le reſte à une autre ſeſſion.

Lib. II. ad Grat. c. 3.

XVIII. Neuviéme ſeſſion. *p. 773. D.*

Ce fut la neuviéme tenuë le lendemain huitiéme de Mars. Macaire d'Antioche n'y aſſiſta pas ; & il ne paroît plus au concile, ni perſonne pour ſon ſiege, juſques à la quatorziéme ſeſſion. Conſtantin diacre & primicier des notaires du patriarche de C. P. avertit que quatre évêques, ſavoir Pierre de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe & Theodore de Melitine, demandoient à entrer, avec ſept clercs, dont le dernier étoit le moine Etienne diſciple de Macaire. C'eſt qu'ils avoient été

été exclus du concile, comme ſuſpects d'hereſie. On les fit entrer: puis on continua l'examen du premier volume des paſſages produits par Macaire. On vint à un paſſage de ſaint Athanaſe ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt: Mon pere s'il eſt poſſible que ce calice s'éloigne de moi: où ſaint Athanaſe dit: Il montre ici deux volontez, l'une humaine, qui eſt celle de la chair, & l'autre divine. Surquoi Baſile évêque de Gortyne dit: Voyez Seigneur, loin de prouver l'unique volonté comme ils promettoient, ils ont prouvé clairement les deux volontez par ce paſſage. Le moine Etienne répondit: Saint Gregoire le theologien prouve clairement l'unique volonté de Jeſus-Chriſt, en diſant: Son vouloir n'étoit point contraire à Dieu, étant tout diviniſé. Baſile répondit: Quelle volonté prétendez-vous qui ait été diviniſée: la divine ou l'humaine? Si vous dites que c'eſt la divine, ce qui eſt divin n'a point beſoin d'être diviniſé: ſi c'eſt l'humaine, il y a deux volontez; & vous le prouverez malgré vous, par ce même paſſage. Domitius de Pruſiade dit: Je demande que le moine George condiſciple d'Etienne ſoit interrogé ſur la doctrine d'Etienne. On l'interrogea, & il répondit: Il diſpute toûjours contre le ſentiment des peres, c'eſt leur ennemi.

Mars 681.

p. 776.

Matth. XXVI. 39. *Athan. de Incarn. to.* 1. *p.* 887. D. *edit.* 1698.

Orat. 2. *theol.*

On examina encore un paſſage de ſaint Cyrille qui ſe trouva tronqué; puis le concile dit parlant à Etienne: Tant s'en faut que vous & Macaire vôtre maître ayez prouvé l'unique volonté de Jeſus-Chriſt par ce volume que vous avez produit: au contraire, nous y avons trouvé que ſaint Athanaſe enſeigne

In Matth. ſerm. 22. *p.* 777.

Mars 681. clairement deux volontez : quoique vous ayez tronqué & obſcurci les paſſages à vôtre ordinaire. C'eſt pourquoi comme convaincu d'avoir corrompu la doctrine des peres, & ſuivi celle des heretiques; nous vous déclarons déchûs de toute dignité & fonction ſacerdotale. Quant aux évêques & aux clercs ici preſens, qui ſe ſont repentis, & ont confeſſé avec nous la foi orthodoxe : nous ordonnons qu'ils reprendront leurs places, à la charge de donner leur confeſſion de foi par écrit à la premiere ſeſſion.

t. 710.

Le concile s'écria : Longues années à l'empereur; chaſſez l'heretique. Malheur au nouvel Eutyques; malheur au nouvel Apollinaire. Chaſſez l'heretique. On chaſſa en effet le moine Etienne, & les clercs de Rome le pouſſerent par les épaules hors de l'aſſemblée. Les quatre évêques & les ſix clercs ſuſpects dirent, qu'ils étoient prêts de donner leur confeſſion de foi. Le concile declara, que dans la prochaine ſeſſion, on verifieroit le recüeil des paſſages produits par les Romains, ſans examiner les deux autres volumes produits par Macaire : attendu que les paſſages qu'ils contenoient ne faiſoient point au ſujet. Ainſi il finit la neuviéme ſeſſion.

Anaſt. in Agath.

XIX. Deuxiéme ſeſſion.

La dixiéme fut tenüe dix jours aprés : ſavoir le dix huitiéme de Mars. Il y aſſiſta environ douze évêques de plus que dans les precedentes, entre autres Philalethe de Ceſarée en Cappadoce, Platon d'Ancyre en Galatie, Marin de Sardes, Juſtin de Tyane, Alypius de Gangres, Iſidore de Rodes. L'empereur fit apporter le recüeil de paſſages des pe-

t. 785.

res produit par les Romains. Aprés qu'on eut levé le ſeau, Salomon diacre & notaire du patriarche de C. P. en commença la lecture. Le titre portoit : Paſſages des peres, pour montrer deux volontez & deux operations en Jeſus-Chriſt. Le premier paſſage étoit de la ſeconde lettre de ſaint Leon à l'empereur Leon, qui fut collationné à l'original tiré du treſor de l'égliſe de C. P. écrit en parchemin, & couvert d'argent. On collationna enſuite un paſſage de S. Ambroiſe avec un livre en papier tres-ancien tiré de la bibliotheque patriarcale. Ce-qui montre que ſaint Ambroiſe étoit depuis long-tems traduit en grec. Le troiſiéme paſſage étoit auſſi de ſaint Ambroiſe, & fut collationné ſur un livre latin raporté par les Romains, & interpreté par Conſtantin prêtre défenſeur de l'égliſe de C. P. & grammairien latin. On verifia ainſi ſur les livres de la bibliotheque patriarcale de C. P. tous les paſſages contenus au recüeil des Romains, & ils ſe trouverent conformes. Il y avoit trente-neuf paſſages tirez de treize peres: ſavoir ſaint Leon, ſaint Ambroiſe, ſaint Jean Chryſoſtome, ſaint Athanaſe, ſaint Gregoire de Nyſſe, ſaint Cyrille d'Alexandrie, ſaint Epiphane, ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Auguſtin, ſaint Juſtin martyr : ſaint Ephrem, & ſaint Anaſtaſe tous deux patriarches d'Antioche : & Jean de Scythopolis. Il y avoit auſſi quelques paſſages de l'empereur Juſtinien. Comme ſaint Ephrem & ſaint Anaſtaſe étoient les plus nouveaux, le concile rendit témoignage que leur autorité & leur ſainteté étoit reconnuë.

Mars 681.

epiſt. 134. al. 97.

Lib. II. ad Gras. p. 788. C.

p. 818. B.

p. 819.

Mars 681. Aprés les paſſages des peres, on verifia dans le même recüeil les paſſages des heretiques, qui ne reconnoiſſoient qu'une volonté & une operation en Jeſus-Chriſt. Il y avoit quinze paſſages de ſix auteurs : Themiſtius, Anthime, Severe Paul, Theodoſe & Theodore. Et tous ces paſſages, tant des peres que des heretiques, ſont raportez tout au long dans les actes du concile. Les legats du pape demanderent que l'on y inſerât un paſſage d'Apollinaire qui n'étoit pas dans leur recüeil, & qui ſoûtenoit auſſi une operation : ce qui leur fût accordé.

p. 841.

Enſuite les quatre évêques, & les ſix clercs qui avoient été ſuſpects, preſenterent les libelles de leurs confeſſions de foi, & firent ſerment ſur les ſaints évangiles. Les libelles étoient tous conformes à celui de Pierre évêque de Nicomedie metropolitain de Bitynie, qui fut lû & inſeré dans les actes. Enfin George deputé de Jeruſalem demanda la lecture de la lettre de ſaint Sophrone à Sergius, qui fut remiſe à la prochaine ſeſſion.

p. 845.

XX. Onziéme ſeſſion. Ce fut l'onziéme tenuë deux jours aprés, c'eſt-à-dire le vingtiéme de Mars 681. Il y aſſiſta environ trente évêques de plus que dans les precedentes. On lût la lettre de ſaint Sophrone patriarche de Jeruſalem à Sergius patriarche de C. P. Enſuite les legats du pape Agathon dirent : Nous ſavons que l'on a trouvé chez Macaire & Etienne ſon diſciple ; des écrits conformes à ceux des heretiques, qu'on les leur a ôtez, & qu'ils ſont dans le treſor des chartes patriarcales de cette ville : nous demandons qu'ils ſoient apportez. George garde des chartes

p. 852.

Sup. liv. XXXVIII. *n.* 6.

p. 900.

convint que ces papiers étoient dans le treſor, & les apporta par ordre de l'empereur. Il y avoit deux volumes, & un cahier de papier. On lui demanda ſi c'étoient des ouvrages de Macaire: Il répondit: On les a trouvé dans le palais de Philippe en un appartement qui appartient au monaſtere de Chryſopolis, avec differens autres livres. Ils ſont de la main de l'abbé Etienne, & par le titre on voit que ce ſont des ouvrages de Macaire & d'Etienne. On en commença la lecture par le cahier dont le titre étoit: Copie du libelle preſenté à l'empereur par Macaire patriarche d'Antioche. L'empereur & le concile dirent: Nous ſavons ce qu'il contient, qu'on liſe un des volumes. Le titre portoit: Diſcours adreſſé à l'empereur. Sur quoi Theophane abbé de Baïe dit: Un tel diſcours doit être preſenté & lû dans le Senat; cependant Macaire a commencé par en envoyer des copies en Sardaigne, à Rome & en d'autres lieux, ce qui eſt contre les loix de l'égliſe. L'empereur dit: Nous n'avons point de connoiſſance d'avoir reçû de tels diſcours de Macaire: mais ſeulement quelques papiers que nous n'avons pas encore lûs, & que nous vous donnerons: car le concile doit les connoître. On lût le diſcours qui ſe trouva plein d'erreur, & ſoûtenant clairement une volonté & une operation. Le titre du ſecond volume étoit: Diſcours envoyé par Macaire à Luc prêtre & moine d'Afrique, qui avoit écrit touchant la nouvelle hereſie des Maximiens; c'eſt-à-dire la doctrine catholique ſoûtenuë par ſaint Maxime. Le concile en ayant oüi une partie, & voyant que

Mars 681.

p. 901.

p. 904.

Mars 681. ce n'étoit qu'une refutation composé de syllogismes à la maniere d'Aristote, contraire aux conciles & aux peres : on interrompit la lecture, & défendit de passer outre. On trouva dans le même volume un troisiéme discours de Macaire, dont le concile empêcha de même d'achever la lecture. Seulement on ordonna d'extraire de ces quatre écrits de Macaire quelques passages conformes à ceux des heretiques produits par les Romains ; & on les insera aux actes du concile, faisant la comparaison des uns & des autres.

p. 708. C. A la fin de la session, l'empereur dit : Comme nous sommes occupez aux affaires de l'état, nous ordonnons que les patrices Constantin & Anastase, & les exconsuls Polyeucte & Pierre se trouveront au concile de nôtre part. Vû que la plûpart des points de cette affaire & les plus importans ont été traitez en nôtre presence.

XXI. Douziéme session. La douziéme session fut tenuë deux jours aprés, savoir le vingt-deuxiéme de Mars. Quoique l'empereur fût absent, son siege y étoit, & des deux côtez, les quatre magistrats qu'il avoit nommez. Il y avoit environ quatre-vingts évêques, car le nombre en croissoit toûjours : mais il n'y avoit personne au nom du siege d'Antioche. Constantin primicier des notaires du patriarche de C. P. dit : Vous savez qu'à la derniere session l'empereur dit que Macaire lui avoit donné des papiers qu'il n'avoit pas encore lûs, & qu'il vous envoyeroit : Jean patrice & questeur est à la porte chargé de quelques papiers. Mais avant que de le faire entrer, on fit lire à l'ordi-

p. 911 D.

naire les actes de la seſſion precedente. Le queſteur Jean preſenta deux papiers & deux livres, le tout ſellé de cire, d'un ſeau contenant le monogramme de l'empereur. Aprés quoi le concile le fit retirer, & ordonna la lecture de ces pieces. Mars 681. p. 913.

On y trouva une copie de la lettre de Sergius patriarche de C. P. à Cyrus alors évêque de Phaſis, que j'ai rapportée en ſon lieu. Les prétendus diſcours de Menas à Vigile, & de Vigile à Juſtinien & à Theodora, qui furent de nouveau rejettez. On lut enſuite la lettre de Sergius au pape Honorius, & la réponſe d'Honorius. Pour verifier ces copies le concile ordonna à George garde-chartes, d'aller querir les regiſtres & les autres pieces originales gardées dans le treſor des chartes patriarcales de C. P. Cependant le concile envoya à Macaire les notaires qui écrivoient les actes avec trois évêques, ſavoir Jean de Rege, George de Cizique & Domitius de Pruſiade, pour lui faire reconoître ſes écrits. Les trois évêques y allerent accompagnez de Paul, & Jean ſecretaire de l'empereur & d'Agathon, lecteur & notaire du patriarche de C. P. & étant de retour, ils dirent : Suivant les ordres de vôtre grandeur & du concile, nous ſommes allez à la maiſon patriarcale, & étant entrez dans une chambre où eſt Macaire, nous lui avons demandé ſi ce ſont ſes ouvrages. Les ayant pris, ouverts & verifiez, il a dit : Oüi aſſurément ce ſont mes ouvrages, je les reconnois. Nous lui avons montré de même les trois volumes, & le papier qui ont été lûs aujourd'hui ; & les ayant verifiez, il a dit : Oüi, je les reconnois : p. 916. Sup. liv. XXVII. n. 41. p. 917. Sup. liv. XXVII. n. 43. 44. p. 918. p. 933. p. 936.

Mars 681. je les preſentai à l'empereur l'année paſſée.

George le garde-chartes, revint auſſi apportant les livres & les regiſtres qu'il avoit pû trouver dans le treſor. Le lecteur Antiochus prit avec lui un regiſtre de diverſes lettres : & y verifia celle de Sergius à Cyrus, qui ſe trouva conforme avec le livre de Macaire. On verifia de même la lettre de Sergius au pape Honorius. Puis George repreſenta l'original latin de la réponſe d'Honorius avec la traduction greque. L'original fut verifié par Jean évêque de Porto, l'un des legats Romains ; & tout ſe
p. 937. trouva conforme. Les magiſtrats demanderent l'avis du concile ſur ces lettres : mais le concile remit à s'en expliquer dans la prochaine ſeſſion.

Enſuite les magiſtrats demanderent de la part de l'empereur, ſi Macaire pourroit être rétabli dans ſon ſiege, en cas qu'il fût penitent. Le concile ayant repris en peu de mots les crimes de Macaire, ſes mouvemens ſeditieux, les falſifications des peres, ſon opiniâtreté dans l'erreur : dit qu'il n'étoit pas poſſible de le jamais reconnoître pour évêque ; & pria au contraire que l'empereur le bannît de C. P. avec ſes ſectateurs. Alors les évêques & les clercs de la dépendance du ſiege d'Antioche, s'approcherent des magiſtrats, & leur dirent : Nous vous prions de demander à l'empereur que l'on nous donne un autre archevêque à la place de Macaire, afin que le ſiege d'Antioche ne demeure pas vacant ; & les magiſtrats s'en chargerent.

XXII. Treiziéme ſeſſion. Condamnation d'Honorius.

La treiziéme ſeſſion fut tenuë ſix jours aprés la precedente, ſavoir le vingt-huitiéme de Mars, il n'y

n'y aſſiſta perſonne au nom du ſiege d'Antioche. Le concile prononça en ces termes le jugement qu'il avoit promis : Ayant examiné les prétenduës lettres dogmatiques de Sergius de C. P. à Cyrus & les réponſes d'Honorius à Sergius ; & les trouvant éloignées de la doctrine des apôtres, des decrets des conciles & des ſentimens de tous les peres : au contraire, conformes à la fauſſe doctrine des heretiques, nous les rejettons entierement, & les déteſtons comme propres à corrompre les ames. En rejettant leurs dogmes impies, nous croyons auſſi que leurs noms doivent être bannis de l'égliſe : ſavoir de Sergius, jadis évêque de cette ville de C. P. qui a commencé d'écrire ſur cette erreur de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, Paul & Pierre auſſi évêques de C. P. de Theodore évêque de Pharan ; de tous leſquels le pape Agathon a fait mention dans ſa lettre à l'empereur, & les a rejettez. Nous les déclarons tous frappez d'anathême. Avec eux nous croyons devoir chaſſer de l'égliſe & anathematiſer Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome : parce que nous avons trouvé dans ſa lettre à Sergius, qu'il ſuit en tout ſon erreur, & autoriſe ſa doctrine impie. Nous avons auſſi examiné la lettre ſynodique de Sophrone d'heureuſe memoire, jadis évêque de Jeruſalem : nous l'avons trouvée conforme à la vraye foi, à la doctrine des apôtres & des peres, & l'avons reçuë comme utile à l'égliſe ; & nous avons ordonné que ſon nom ſera mis dans les dyptiques. Mars 681. p. 944. C. p. 945.

Les magiſtrats demanderent enſuite que le garde-chartes produiſiſt tous les écrits qui ſe trouvoient

Mars 681. dans le treſor, compoſez par les perſonnes qui venoient d'être condamnez. Puis ils ajoûterent : Quant à la demande des évêques & des clercs dépendans d'Antioche, pour y ordonner un évêque, nous en avons fait nôtre raport à l'empereur ; & il a ordonné qu'ils faſſent à l'ordinaire un decret d'élection qui lui ſera preſenté. Cela fut executé, & avant la fin du concile, Theophane abbé de Baïe en Sicile, qui avoit ſi bien ſoûtenu la foi contre Macaire dans la huitiéme ſeſſion, fut ordonné évêque d'Antioche, comme on voit par les ſouſcriptions.

Anaſt. in. *Agath. p. 1057.* B.

George garde-chartes executant l'ordre qui lui avoit été donné, repreſenta premierement la lettre de Cyrus encore évêque de Phaſis à Sergius de C. P. écrite cinquante-ſix ans auparavant pendant la quatorziéme indiction : c'eſt-à-dire en 626. & elle fut lûë. On lût enſuite la lettre du même Cyrus devenu patriarche d'Alexandrie à Sergius, touchant la réünion des Theodoſiens, avec les neuf fameux articles de cette réünion, qui avoient été comme le ſignal du Monotheliſme. Puis on lût pluſieurs paſſages du diſcours de Theodore de Pharan à Sergius d'Arſinoé : & un paſſage d'un diſcours dogmatique de Pyrrhus de C. P. On lut encore dans un regiſtre un paſſage de la lettre de Paul de C. P. au pape Theodore : & dans un autre la lettre de Pierre de C. P. au pape Vitalien. Comme on la liſoit, les legats du pape avertirent les magiſtrats, que les paſſages des peres qu'elle contenoit étoient tronquez : c'eſt pourquoi la lecture n'en fut pas continuée : Le concile ajoûta : Vous voyez par ces lectu-

p. 948. C. *Sup. liv. XXXVII. n. 41.*

p. 952. C.

Sup. ibid. n. 42.

p. 957.

p. 960. D.

p. 961. C.

res que Pyrrhus, Paul & Pierre, Theodore & Cyrus ont ſoûtenu une operation & une volonté en J. C. & que le pape Agathon a eu raiſon de les rejetter. C'eſt pourquoi nous ordonnons qu'ils ſeront ôtez des ſacrez dyptiques, frapez d'anathême, & leurs écrits ſupprimez. Mars 1681. p. 964.

XXIII. Lettres des patriarches de C. P.

Les magiſtrats dirent: s'il paroît que les ſucceſſeurs de Pierre évêque de C. P. ſavoir Thomas, Jean & Conſtantin ayent écrit des lettres, ou des diſcours ſur la nouvelle erreur, George garde-chartes les rapportera; & les libelles qu'ils pourroient avoir demandez à des évêques ou à d'autres touchant la même erreur. Le garde-chartes dit: Voici le regiſtre qui contient les copies des lettres ſynodales de Thomas, de Jean & de Conſtantin; & l'original de la lettre ſynodale de Thomas au pape Vitalien encore ſellée. Car elle ne put être envoyée, à cauſe de l'incurſion des Saraſins, qui dura continuellement, comme vous ſavez, pendant les deux ans de ſon pontificat. Cette incurſion des Muſulmans dura ſept ans, depuis la vingt-ſixiéme année de l'empereur Conſtant, juſques à la cinquiéme de ſon fils Conſtantin: c'eſt à dire de 666. à 673. Les Muſulmans attaquerent C. P. avec une grande flotte, donnant tous les jours des combats, depuis le mois d'Avril juſques au mois de Septembre. Ils hivernoient à Cyzique, & recommençoient l'année ſuivante. Enfin ils ſe retirerent aprés de grandes pertes. On leur brûla quantité de vaiſſeaux par le feu gregeois: c'eſt-à-dire le feu de nafte qui brûle dans l'eau, & qui fut alors inventé. Ces ſept années de guerre

S. Niceph. hiſt. p. 22. & ibi Petav. Theoph. an. 25. p. 290. an. 25. p. 294.

Mars 681. comprennent tout le pontificat du patriarche Thomas, qui commença en 668. & finit en 671.

Le lecteur Agathon prit donc la lettre originale de Thomas, & en ayant ôté la bulle, c'eſt-à-dire le ſeau, il en fit la lecture, & la copie du regiſtre fut trouvée conforme. On lût dans le même regiſtre les lettres ſynodales des patriarches Jean & Conſtantin à Macaire d'Antioche; le concile n'y ayant rien trouvé de contraire à la foi, fit faire ſerment au garde-chartes, que quelque recherche qu'il eût fait, il n'avoit point trouvé que perſonne eût donné à ces trois patriarches des libelles qui attribuaſſent à Jeſus-Chriſt une ſeule volonté & une ſeule operation. En conſequence le concile declara que la memoire des trois patriarches Thomas, Jean & Conſtantin demeureroit en ſon entier, & qu'ils devoient être mis dans les dyptiques. On ne parle point de Theodore ſucceſſeur de Conſtantin, parce qu'il vivoit encore; & que ſi l'on avoit quelque ſoupçon contre lui, on pouvoit le faire expliquer lui-même. Il faut donc croire qu'il ſe ſoûmit ſans reſiſtance aux déciſions du concile.

Conc. p. 961. V. Combef. pro act. 6. syn. c. 2. §. 5.

On ordonna enſuite à George d'apporter les libelles, qu'il diſoit avoir trouvez, donnez par diverſes perſonnes à Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. afin de les ſupprimer. George les apporta, & de plus une autre lettre du pape Honorius à Sergius, & un livre où étoit une lettre de Pyrrhus au pape Jean. La lettre d'Honorius étoit en latin avec la traduction greque: on la lût telle que je l'ai rapportée. Puis on lût celle de Pyrrhus, & les autres

P. 958. Sup. liv. XXVIII. n. 7.

pieces que George avoit repreſentées. Le concile declara qu'elles tendoient toutes à la même impieté, & ordonna qu'elles ſeroient brûlées ſur le champ : ce qui fut executé. Mars. 681. p. 972.

La quatorziéme ſeſſion fut tenuë le cinquiéme jour d'Avril. On y voit pour la premiere fois Theophane nouveau patriarche d'Antioche à la place de Macaire : ce qui montre qu'il avoit été ordonné depuis la derniere ſeſſion : apparemment le 31. de Mars qui cette année 681. étoit un dimanche. On proceda à l'examen de la falſification du cinquiéme concile, déja reconnuë dans la troiſiéme ſeſſion. Et premierement George garde-chartes rapporta les deux volumes en parchemin du cinquiéme concile, avec le rôle en papier qui étoit l'original de la ſeptiéme ſeſſion : & il affirma par ſerment, que c'étoit les mêmes qui avoient été apportez la premiere fois. Il repreſenta de plus un volume en papier du même concile, qu'il avoit trouvé depuis dans la bibliotheque patriarcale. 5. Avril 681. XXIV. Quatorziéme ſeſſion : verifications d'écritures. p. 623. p. 623. p. 977.

Quelques évêques ſe leverent, & prenant en main ces volumes, ils examinerent ſoigneuſement les endroits ſuſpects ; & aprés les avoir conferez avec le volume en papier qui venoit d'être repreſenté, & avec d'autres anciens exemplaires en papier du cinquiéme concile, ils dirent : Nous avons trouvé que les deux volumes en parchemin, & le rôle en papier de la ſeptiéme ſeſſion ſont conformes entre eux : mais qu'on y a ajoûté le prétendu diſcours de Menas à Vigile, & ceux de Vigile à Juſtinien & à Theodora & qu'ils n'ont été ni faits ni écrits dans p. 980.

5. Avril 681. le tems du cinquiéme concile. Car on a inſeré au premier volume trois cahiers, qui contiennent le prétendu diſcours de Menas; & dans le ſecond volume à la ſeptiéme ſeſſion, on a changé le quinziéme cahier, & on en a ajoûté un de quatre feüillets avant le ſeiziéme, qui contient les prétendus diſcours de Vigile à Juſtinien, & à Theodora; & ces deux cahiers ajoûtez n'ont point de chiffre. Nous jugeons que ces diſcours ont été malicieuſement fabriquez ſous le nom de ces perſonnes, contre la doctrine catholique; puiſqu'ils ne ſe trouvent, ny dans les anciens exemplaires entiers, qui ſont rapportez, ni dans celui qui vient d'être trouvé à la bibliotheque patriarcale. C'eſt-pourquoi nous ordonnons, que le rôle de papier & les deux volumes ſoient barrez & effacez aux endroits falſifiez. Que les fauſſaires & les diſcours qu'ils ont ſuppoſez ſoient anathematiſez.

p. 511. Macrobe évêque de Seleucie en Iſaurie dit: Je déclare que j'ai un livre du cinquiéme concile, qui m'a été donné par Philippe maître de la milice; & en le liſant je l'ai trouvé falſifié à la ſeptiéme ſeſſion. J'ai demandé à Philippe à qui il l'avoit donné. Il m'a dit que c'étoit au moine Etienne diſciple de Macaire. L'écriture des endroits falſifiez eſt aſſurément de la main du moine George qui étoit auſſi avec Macaire. Car entrant chez lui du tems qu'il étoit mon patriarche, j'ai vû ſouvent le moine George écrire; & je ſai fort bien que c'eſt de ſon écriture. Je demande qu'il ſoit interrogé. On fit venir le moine George au milieu de l'aſſemblée; &

ayant conſideré le livre rapporté par l'évêque Macrobe, il dit : C'eſt le même livre qui appartenoit à Philippe, car il étoit voiſin du pere Etienne qui a été condamné avec l'heretique Macaire. Quand Theodore alors patriarche de cette ville diſputa ſur la foi avec Macaire, Macaire & Etienne tirerent, à ce qu'ils diſoient, du palais patriarcal des copies des prétendus écrits de Vigile : nous les écrivîmes dans ces cahiers, & ils les donnerent à l'empereur. Aprés quoi ils s'enhardirent, & les montroient à tous ceux qui venoient chez eux. Philippe donc montra ſon livre à Etienne, & lui dit : J'ai apporté d'Occident ce livre du cinquiéme concile, voyez s'il eſt bien. Etienne lui dit : qu'il y manquoit quelque choſe : & Philippe le pria de le faire ſuppléer. Etienne me fit décrire ces pieces : je les écrivis, & les lui donnai. Il eſt vrai que c'eſt mon écriture. Et ce n'eſt pas ſeulement dans cet exemplaire qu'ils ont ajoûté les prétendus diſcours de Vigile : ils les ont mis à tous ceux qui ſont tombez entre leurs mains. Ils en ont recouvré un exemplaire latin, qu'ils diſoient avoir acheté ſix ſous d'or de la veuve du patrice Innocent. Mais pour cet article Conſtantin prêtre de la grande égliſe & grammairien latin, en eſt parfaitement inſtruit. 5. Avril 681. p. 941.

Conſtantin fut interrogé, & dit : Du tems du patriarche Paul, Fortunius évêque de Carthage étant venu en cette ville, & devant aſſiſter à l'office dans la grande égliſe : on demanda en quel rang il devoit s'aſſeoir, devant les metropolitains ou aprés. Pour le ſavoir le patriarche Paul fit chercher le

5. Avril 681. livre du cinquiéme concile ; & il y trouva ſon rang. En cherchant ce livre, on trouva auſſi par occaſion un exemplaire latin du même concile. Le patriarche le tira de la bibliotheque, & me dit : Voyez s'il eſt entier, le conferant ſur le rôle en papier, qui en eſt l'original. Je trouvai le latin defectueux dans la ſeptiéme ſeſſion. Le patriarche Paul me dit : Prenez avec vous le diacre Sergius, qui écrit ſi bien en latin, & faites-lui ajoûter ce qui manque. C'étoit les prétendus diſcours de Vigile. Je les traduiſis en latin, & Sergius les écrivit : puis l'écrivain Theodore qui avoit ſa boutique prés ſaint Jean Phocas, les ajoûta au livre latin. Le diacre Sergius étant auſſi interrogé, confirma le même fait.

Alors le concile s'écria : Anathême au prétendu diſcours de Menas à Vigile : Anathême à ceux qui l'ont fabriqué ou écrit : Anathême aux prétendus diſcours de Vigile à Juſtinien & à Theodora : Anathême en un mot à ceux qui ont falſifié les actes du
p. 985. cinquiéme concile : Anathême à ceux qui ont enſeigné, qui enſeignent ou enſeigneront une ſeule volonté, & une ſeule operation en Jeſus-Chriſt. Aux quatre ſaints conciles memoire éternelle. Au ſaint concile cinquiéme memoire éternelle. Longues années à l'empereur Conſtantin. Fils de Dieu, donnez-lui la vie : donnez lui la victoire.

Theodore de Trimithonte, & les autres évêques de Chipre, demanderent la lecture d'un diſcours de ſaint Athanaſe ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt :
Joan XII. 27. Maintenant mon ame eſt troublée. Il fut lû & le
conc. p. 989. concile y trouva clairement les deux volontez.

Enſuite

Enſuite Domitius de Pruſiade dit : Je vous donne avis qu'un nommé Polychrone prêtre & moine, ſoûtient les erreurs de Macaire & d'Etienne, & trompe les ſimples. Jugez-vous à propos de le faire venir, afin qu'il explique ſa foi ? On ordonna qu'il ſeroit amené à la prochaine ſeſſion. 26. Avril. 681.

Le concile fut interrompu quelque tems par les fêtes de Pâques, qui cette année 681. étoit le quatorziéme d'Avril. Le dimanche de l'octave, Jean évêque de Porto le premier des députez d'Occident celebra la meſſe ſolemnelle en latin dans l'égliſe de ſainte Sophie en preſence de l'empereur & du patriarche : on y fit pluſieurs acclamations en latin à la loüange de l'empereur : & cet honneur fait aux députez d'Occident donna une grande joye au peuple, & à tout le concile.

XXV. Quinziéme ſeſſion. Polychrone.

La quinziéme ſeſſion fut donc tenuë trois ſemaines aprés la précedente, & le vingt-ſixiéme d'Avril. On fit entrer Polychrone, & on lui ordonna de declarer ſa créance. Il répondit : Je donnerai ma confeſſion de foi par les œuvres, ſur un mort, en priant le fils de Dieu de le reſſuſciter : s'il ne reſſuſcite pas, me voici : le concile & l'empereur feront de moi ce qu'il leur plaira. Le concile dit : Nous voulons ſavoir quelle confeſſion de foi vous prétendez faire ſur le mort. Polychrone répondit : Quand je l'y mettrai vous la lirez. Le concile dit : Voilà le mort tout prêt, donnez vôtre confeſſion de foi. Polychrone tira un papier ſellé d'un ſeau où étoit gravé le monogramme de Polychrone confeſſeur, c'eſt-à-dire apparemment de l'évêque

p. 996.

26. Avril. 681. de Creſiphonte que l'on dit avoir été martyriſé ſous Decius. On fit lire cet écrit où Polychrone parlant à l'empereur diſoit : J'ai vû une multitude d'hommes vêtus de blanc, & au milieu d'eux un perſonnage dont je ne puis exprimer la puiſſance, qui m'a dit : L'empereur Conſtantin fait une nouvelle confeſſion de foi : va promptement lui dire, qu'il ſe garde de la faire ou de la recevoir. Enſuite étant venu d'Heraclée à Chryſopolis, comme j'étois ſur la terraſſe environ à la ſeptiéme heure du jour, je vis un homme revêtu d'un habit trés blanc, qui me dit : Celui qui ne confeſſe pas une volonté & une operation theandrique, n'eſt pas chrétien. Je dis : C'eſt ce que le trés-ſage empereur Conſtantin a défini par avance, une volonté & une operation theandrique. Il me répondit : Il a trés-bien fait. Le concile demanda à Polychrone ſi cet écrit étoit de ſa main, & ſi c'étoit celui qu'il vouloit mettre ſur le mort : & il convint de l'un & de l'autre.

Martyr. R. 17. Febr Boll. to. 3. p. 5. v. Tillem to. 5. p. 561.

p. 997.

Les magiſtrats & le concile ordonnerent que l'épreuve du mort ſe feroit en public ; & étant ſortis du palais, ils ſe rendirent dans la cour du bain de Zeuxippe, accompagnez d'un grand peuple : le mort fut étendu ſur un lit garni d'argent. Polychrone mit ſur ce corps ſa confeſſion de foi, lui parla bas, pendant pluſieurs heures ; & dit enfin : Il m'eſt impoſſible de reſſuſciter le mort. Le peuple qui étoit preſent s'écria : Anathême au nouveau Simon. Anathême à Polychrone l'impoſteur. Les magiſtrats & le concile rentrerent dans le palais, & ordonnerent à Polychrone de declarer s'il confeſſoit deux

volontez & deux operations en Jeſus-Chriſt. Il répondit: Je confeſſe ce qui eſt écrit dans le papier que j'ai preſenté, & que j'ai mis ſur le mort. Je croi une volonté & une operation theandrique, & je ne dis autre choſe. Le concile dit: Puiſque Polychrone a perſeveré dans ſon erreur juſques à la vieilleſſe; & que maintenant étant averti par nous il a voulu tenter le ſaint-Eſprit, compoſant un écrit plein de blasfême, & diſant inpudemment qu'il reſuſciteroit un mort en confirmation de ſa fôi: nous l'avons déja ſoûmis à l'anathême dont parle ſaint Paul. Et toutefois pour la conviction du peuple, que lui & ſes complices ont ſeduit, nous avons conſenti qu'il executât publiquement ſa propoſition inſenſée. Nous avons fait apporter le mort qu'il avoit cherché lui même, & nous l'avons laiſſé murmurer auprés autant qu'il a voulu, juſques à ce qu'il a déclaré qu'il ne pouvoit rien faire. C'eſt pourquoi nous ordonnons que comme inpoſteur & heretique manifeſte, il ſoit dépoüillé de tout rang & fonction ſacerdotale. Aprés qu'il fut ainſi dépoſé, le concile s'écria: Anathême à l'heretique Polichrone & à ſes complices Macaire & Etienne. La Trinité les a dépoſez tous trois.

26. Avril. 681.

p. 1000.

XXVI. Seiziéme ſeſſion. 9. d'Aouſt 681.

Depuis cette ſeſſion juſques à la ſuivante, il y eut un intervale de trois mois & demi: peut-être pour attendre la commodité de l'empereur, qui devoit aſſiſter à la concluſion du concile. Enfin la seiziéme ſeſſion fut tenuë le neuviéme jour d'Aouſt de la même année 681. Il y eut encore un plus grand nombres d'évêques. Theophile primicier des notaires

p. 1005.

9. Aouſt 681. de C. P. dit : Je vous avertis que Conſtantin, qui ſe dit prêtre de l'égliſe d'Apamée en Syrie eſt à la porte, & demande à entrer, pour vous inſtruire de quelque choſe concernant la queſtion preſente. On le fit entrer, & il dit : Si j'avois été oüy, nous n'aurions pas reçu la perte que nous avons ſoufferte cette année dans la guerre de Bulgarie. En effet, les Bulgares nation barbare ayant paſſé le Danube, commencerent alors à faire des courſes dans la Thrace; & l'empereur Conſtantin fut contraint de faire avec eux une paix honteuſe, & de leur payer tribut. Le prêtre Conſtantin continua : J'ai voulu dés le commencement entrer dans le concile, & vous exhorter à faire quelque accommodement, ſans perſecuter les uns ni les autres ; je veux dire ni ceux qui diſent une volonté, ni ceux qui en diſent deux. J'allai trouver le patrice Theodore, & le priai de parler de moi au concile. Maintenant ſi vous l'ordonnez, j'écrirai en ſyriaque ce que Dieu m'a donné ſur la foi, & on le traduira en grec.

Theoph. an. 11. *p.* 299.

Le concile dit : Comme vous nous avez expliqué vos penſées en grec, declarez auſſi vôtre foi. Il demanda un délai de ſix jours, qui lui fut refuſé, parce qu'il avoit demandé lui-même à être oüy. Il dit donc : Je reconnois deux natures comme il a été dit à Calcedoine, & deux proprietez. Pour les operations, je n'en diſpute point, ſi vous les admettez comme proprietez. Mais je ne reconnois qu'une volonté de la perſonne du Verbe : c'eſt-à-dire de ſa ſubſiſtance. Car pour dire la verité, je ne ſai ce que veut dire en grec hypoſtaſe. Or je dis la volonté

de la perſonne du Verbe, même aprés l'incarnation. Car le Pere, & le Fils, & le ſaint Eſprit ne ſont qu'une volonté. On lui demanda ſi cette unique volonté qu'il reconnoiſſoit en Jeſus-Criſt, étoit de la nature divine ou de la nature humaine. Il répondit: C'eſt de la divinité. On lui demanda, ſi la nature humaine de Jeſus-Chriſt avoit une volonté? Il répondit: Oüy une volonté naturelle: car il l'eut depuis ſa naiſſance juſques à la croix; & c'eſt ce que j'appelle une proprieté. Quoi donc, lui dit-on, Jeſus-Chriſt depuis ſa croix quitta-t-il la nature humaine? Il répondit: La volonté humaine ne demeura pas avec lui, mais avec la chair & le ſang. Car il n'a plus beſoin de boire ou de manger, de dormir ou de marcher. On le preſſa ainſi: Vous avez dit que la perſonne du Verbe avoit une volonté: vous avez dit enſuite que ſon humanité avoit une volonté naturelle: comment donc ne reconnoiſſez-vous en Jeſus-Chriſt qu'une volonté? Il l'a quittée, répondit-il, avec la chair & le ſang: & on le pouſſa juſques à dire que Jeſus-Chriſt s'étoit dépoüillé de ſa chair. Il reconnut que c'étoit la doctrine de Macaire d'Antioche, & y perſiſta diſant, qu'il ne pouvoit croire autrement. Alors le concile s'écria: C'eſt l'opinion des Manichéens; c'eſt la créance d'Apollinaire. Anathême à lui & à ſes dogmes: chaſſez le Manichéen. Ainſi Conſtantin d'Apamée fut chaſſé du concile. 9. Aouſt. 681

Conc. p. 1008

Enſuite George patriarche de C. P. dit: Je vous demande en grace avec quelques évêques dépendans de ce ſiege, que s'il eſt poſſible, les perſonnes

9. Aouſt 681. ne ſoient point anathematiſées nommément dans les acclamations: c'eſt-à-dire, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre. Le concile répondit : Il faut que ceux qui ont une fois été declarez coupables, & ôtez des ſacrez dyptiques par nôtre ſentence, ſoient auſſi anathematiſez nommément. George declara qu'il cedoit à l'avis du plus grand nombre ; & ils firent tous pluſieurs acclamations à la loüange de l'empereur. Puis ils ſouhaiterent longues années au pape Agathon, à George de C. P. à Theophane d'Antioche, au concile & au Senat. Ils crierent enſuite : Anathême à Theodore de Pharan heretique, à Sergius, à Cyrus. Anathême à Honorius heretique, à Pyrrhus, à Paul, à Pierre, à Macaire, à Etienne, à Polychrone & à tous les heretiques. Les magiſtrats demanderent au concile s'il reſtoit quelque choſe à examiner touchant l'affaire preſente : le concile répondit que non ; & que dans la prochaine ſeſſion ils dreſſeroient la confeſſion de foi avec l'aſſiſtance du ſaint Eſprit.

p. 1009.

La dix-ſeptiéme ſeſſion fut tenuë un mois aprés, ſavoir l'onziéme de Septembre 681. la dixiéme indiction étant commencée à C. P. On n'y fit autre choſe, que de convenir de la definition de foi qui fut publiée de nouveau dans la ſeſſion ſuivante. Auſſi celle-ci ne ſe trouve point dans les exemplaires grecs, & ils n'en comptent que dix-ſept.

XXVII Fin du concile.

La derniere ſeſſion du concile, & la dix-huitiéme ſelon les Latins, fut tenuë le ſeiziéme de Septembre. L'empereur y aſſiſta en perſonne ; & il y eut plus de cent ſoixante évêques. On y lût la définition de

p. 1010. D.

foi du concile, où il declare premierement qu'il adhere aux cinq conciles precedens, & raporte les ſymboles de Nicée, & de C. P. Puis il remarque les auteurs de l'erreur qu'il condamne, ſavoir Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche & Etienne ſon diſciple. Il approuve les deux lettres du pape Agathon & de ſon concile; comme conformes au concile de Calcedoine, & à la doctrine de ſaint Leon & de ſaint Cyrille. Enfin il explique le myſtere de l'incarnation, prouve & decide qu'il y a en Jeſus-Chriſt deux volontez naturelles, & deux operations naturelles: & défend d'enſeigner autre choſe, ſous peine de dépoſition pour les clercs, & d'anathême pour les laïques. Enſuite ſont les ſouſcriptions des legats & de cent ſoixante-cinq évêques.

16. Sept. 681.

p. 1014. B.

p. 1028.

p. 1044.

Le concile confirma encore cette définition de foi par pluſieurs acclamations, & réïtera les anathêmes contre les heretiques: entre leſquels Honorius ne fut pas oublié. Puis on fit lire un diſcours adreſſé à l'empereur ſuivant la coûtume, où les peres loüent ſa pieté, & rapportent en ſubſtance ce qu'ils ont fait dans le concile: repetant encore l'anathême contre les heretiques. Ils y loüent auſſi le pape Agathon, & diſent que ſaint Pierre a parlé par ſa bouche. Enfin ils prient l'empereur d'autoriſer leur déciſion par ſa ſouſcription, & par ſes édits. Les ſouſcriptions ſont encore à la fin de ce diſcours. Aprés qu'il eût été lû, les évêques réïtererent à l'empereur de vive voix la priere de ſouſcrire la défini-

p. 1048.

p. 1053. B.

p. 1069.

tion de foi, ce qu'il promit. Mais auparavant il re-
p. 1071. preſenta que Citonat archevêque de Caillari en Sardaigne avoit été accuſé de crime d'Etat & juſtifié. C'eſt pourquoi il pria le concile de le recevoir, & lui faire ſouſcrire la définition de foi. Aprés donc que Citonat & un autre évêque eurent ſouſcrit, l'empereur ſouſcrivit tout le dernier.

Le concile pria l'empereur que pour la ſureté de la foi, on donnât à chacune des chaires patriarcales, un exemplaire de la définition de foi ſouſcrit de ſa main : ce qu'il accorda. On en fit donc cinq copies, qui furent données aux legats du pape, & des deux patriarches abſens, & à ceux de C. P. &
p. 1073. C. d'Antioche qui étoient preſens. Le concile écrivit au pape Agathon une lettre, où il dit entre autres choſes : Nous avons condamné ceux qui ſe ſont écartez de la foi, ſuivant la condamnation portée par vos lettres. Ils y nomment toutefois Honorius
p. 1076. E. dont le pape n'avoit point parlé, mais depuis ſa condamnation, on ne le ſeparoit plus des autres. Vous apprendrez tout, diſent-ils, par les actes que nous vous envoyons. Enfin ils prient le pape de confirmer par ſes lettres leur définition de foi : c'eſt-à-dire de marquer ſon conſentement. Cette lettre eſt ſouſcrite par les legats d'Orient, & par cinquante-cinq évêques. L'empereur fit un édit pour l'execution de la déciſion du concile : où Honorius eſt encore nommé comme fauteur de l'hereſie, & contraire à lui-même. La doctrine catholique ſur les
p. 1085. C. deux volontez y eſt expliquée fort au long, & l'empereur conclut en ces termes : Nous défendons à qui

qui que ce ſoit de plus diſputer touchant une ou deux volontez ou operations. Et enſuite : Quiconque contreviendra à la preſente conſtitution, s'il eſt évêque, clerc ou moine, il ſera dépoſé. S'il eſt en dignité, il en ſera privé, & ſes biens confiſquez. S'il eſt ſimple particulier, il ſera banni de C. P. & de toutes nos villes. Ainſi finit le ſixiéme concile œcumenique troiſiéme de C. P. AN. 681. *p.* 1097. E.

On ne ſe contenta pas d'ôter des dyptyques les noms de ceux qui avoient été condamnez : on ôta auſſi leurs images des égliſes. C'eſt-à-dire celles de Cyrus, Sergius, Paul, Pyrrhus & Pierre. Pour les vivans, ſavoir Macaire, Etienne, Anaſtaſe, Leonce, Polychrone & Epiphane : ils preſenterent tous enſemble une requête à l'empereur, pour être envoyez au pape, ce qui leur fut accordé ; & Rome leur fut donnée pour le lieu de leur exil. *Anaſt. in Agath.* *Etiſt. Conſt. to. 6. Conc. p.* 1101. E.

XXVIII. Mort d'Agathon. Leon II. pape.

Les Legats du pape Agathon étant à C. P. obtinrent à ſa priere une lettre de l'empereur, par laquelle il moderoit la ſomme que l'on avoit accoûtumé de donner pour l'ordination du pape. A condition toutefois que le pape nouvellement élû, ne ſeroit ordoné qu'aprés que le decret d'élection auroit été porté à C. P. ſuivant l'ancienne coûtume ; & que l'empereur auroit donné ſon conſentement. Le pape Agathon vécut peu aprés le concile. Il donna au clergé de Rome une diſtribution d'argent, & 2140. ſous d'or pour le luminaire de l'égliſe des apôtres, & de ſainte Marie-Majeure. Il fit en une ordination dix prêtres & trois diacres, & d'ailleurs dix-huit évêques. Aprés avoir tenu le ſiege deux

AN. 682. ans & demi, il mourut, & fut enterré à S. Piere le
Martyr. R. 10. Januier. dixiéme de Janvier: jour auquel l'égliſe l'honore comme Saint.

Anaſt. in Leo. On élût à ſa place Leon Sicilien fils de Paul: qui ſavoit le grec & le latin, étoit éloquent, inſtruit des ſaintes écritures & du chant eccleſiaſtique; appliqué à inſtruire: aimant les pauvres & la pauvreté. Son ordination fut differée à l'ordinaire juſqus à ce que l'on eût reçu le conſentement de l'empereur; *Ap. Pagebr. Cona. Chr. p. 106.* & l'on raporte à cette élection de Leon une formule qui reſte de la relation que l'on envoyoit de Rome pour cet effet. Cependant les legats qui avoient aſſiſté au concile arriverent à Rome au mois de Juil- *epiſt. Leon. to. 6. Conc. p. 1111. A. Anaſt. in Jo. V.* let 682. indiction dixiéme, apportant des lettres de l'empereur, pour remettre à l'égliſe Romaine les contributions de bled que fourniſſoient les patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impo- *to. 6. Conc. p. 1100. 1105. v. aut. p. 1144.* ſitions dont l'égliſe étoit ſurchargée. Auſſi les legats furent reçûs à Rome avec grande joye. Ils apporterent les actes du concile, & deux lettres de l'empereur en confirmation: l'une au pape Leon, l'autre à tous les conciles dépendans du ſaint Siege: c'eſt-à-dire aux évêques d'Occident, qui lui avoient écrit. Dans la lettre au pape, l'empereur parle ainſi de celle d'Agathon: Nous l'avons fait lire publiquement; & elle a été trouvée conforme aux ſaintes écritures, aux conciles, & aux peres. Ainſi nous l'avons tous reçûë avec joye, comme ſi ſaint Pierre eût parlé. Il n'y a eu que Macaire d'Antioche qui a refuſé opiniâtrement de s'y conformer, comme vous verrez par les actes. Lui & ſes complices nous ont

prié de les renvoyer à vous, ce que nous avons fait, AN. 682.
& nous laiſſons tout ce qui les regarde à vôtre jugement paternel. A la fin il prie le pape de lui envoyer au plûtôt un legat.

Enfin aprés que le ſaint Siege eut vaqué dix mois, le pape Leon II. fut ordonné le dimanche 19. d'Octobre 682. par trois évêques, André d'Oſtie, Jean de Porto un des legats au concile, & Placentin de Velitre, parce que le ſiege d'Albane étoit vacant. L'année ſuivante il renvoya à C. P. Conſtantin ſoudiacre regionaïre du ſaint Siege, qui avoit aſſiſté au concile: chargé d'une lettre pour l'empereur du ſeptiéme de May, indiction onziéme 683. où il dit, parlant des actes du concile: Les ayant ſoigneuſement examinez, nous les avons trouvez conformes à ceque les legats nous avoient rapporté; & nous avons vû que ce ſixiéme concile a ſuivi exactement les cinq precedens. Nous avons eu auſſi trés-agreable l'édit de vôtre pieté, qui avec la déciſion du concile, fait comme un glaive à deux tranchants *p. 1116. B.* pour exterminer les hereſies. C'eſt pourquoi nous conſentons à la définition du ſaint concile ſixiéme, & la confirmons par l'autorité de ſaint Pierre: le recevant comme les cinq autres conciles. Nous anathematiſons les inventeurs de la nouvelle erreur, ſavoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, *p. 1117.* Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C.P. & encore Honorius, qui au lieu de purifier cette égliſe apoſtolique par la doctrine des apôtres, a penſé renverſer la foi par une trahiſon profane. Nous anathematiſons auſſi Macaire jadis évêque d'Antioche, Etienne

ſon diſciple ou plûtôt ſon maître, l'impoſteur Polychrone, & tous leurs ſemblables. Nous avons fait tous nos efforts comme vous nous y exhortez par
p. 1120. vôtre lettre, pour les inſtruire, & les ramener à la vraye foi: mais ils ſont demeurez opiniâtres.

Anaſt. in Leo. Macaire & les autres condamnez par le concile, & releguez à Rome y furent enfermez en divers monaſteres. Il y en eut deux à qui le pape rendit la communion: ſavoir Anaſtaſe prêtre, & Leonce diacre de l'égliſe de C. P. qui avoient été envoyez avec les autres, quoique le concile ne les eut pas anathematiſez. Le pape les reçut à la communion le jour de l'Epiphanie 683. aprés qu'ils eurent donné leur confeſſion de foi par écrit, & anathematiſé les héretiques.

XXIX. Douziéme concile de Tolede. *epiſt. 4. ad Simpl. p. 1260. G. Luc. Tud. lib 3.* Le pape Leon ayant reçu les actes du ſixiéme concile, ſe hâta d'en faire part aux évêques d'Eſpagne: où il étoit arrivé un grand changement depuis deux ans. Le roi Vamba étant tombé malade, enſorte qu'il avoit perdu la memoire, l'archevêque de Tolede lui donna la penitence, & le revêtit de l'habit monaſtique. Etant revenu à lui, il ſe crût obligé à demeurer en cet état, & renonça au royaume, declarant ſon ſucceſſeur Ervige parent du roi Chindaſuinte. Cette declaration ſe fit en preſence des Seigneurs par un acte ſolemnel, où ils ſouſcrivirent le dimanche quatorzieme d'Octobre, Ere
Chr. reg. Viſig. 718. c'eſt-à-dire l'an 680. & le dimanche ſuivant Ervige fut couronné roi des Viſigots. Mais on dit qu'il avoit fait donner à Vamba un breuvage empoiſonné, pour s'attirer la couronne par cet artifice

Incontinent aprés il aſſembla un concile à Tolede que l'on compte pour le douziéme, où ſe trouverent trente-cinq évêques, & à leur tête Julien de Tolede, avec trois autres metropolitains, ſavoir ceux de Seville, de Brague, & de Merida. On y voit auſſi quatre abbez, & quinze ſeigneurs. Le concile commença le neuviéme de Janvier, & finit le vingt-cinquiéme, la premiere année du regne d'Ervige, Ere 719. c'eſt-à-dire l'an 681. Le roi y preſenta un écrit, par lequel il prioit les évêques de lui aſſurer le royaume, qu'il tenoit de leurs ſuffrages. Il demandoit la confirmation des loix faites contre les Juifs, & l'abrogation de celle qui condamnoit à perdre leur dignité ceux qui avoient deſerté, ou manqué de ſe trouver à l'armée.

Io. 6. conc p. 1111. Iſid. Pac. p 9.

Le concile fit treize canons, dans le premier deſquels il dit: Nous voyons évidemment, & par écrit comment nôtre ſereniſſime prince eſt venu à la couronne. Nous avons vû la notice ſouſcrite par les ſeigneurs du palais, devant leſquels Vamba a reçu l'habit de religion & la tonſure; ſon decret où il deſire qu'Ervige lui ſuccede; & une inſtruction à nôtre venerable frere Julien évêque de Tolede, où il lui marque avec quel ſoin on doit celebrer l'onction d'Ervige; & cet écrit eſt ſouſcrit de la main de Vamba. Ayant lû toutes ces pieces nous avons crû y devoir donner nôtre confirmation. C'eſt pourquoi nous declarons, que la main du peuple eſt délivrée de toute obligation du ſerment, par lequel il étoit engagé à Vamba; & qu'il doit reconnoître pour ſeul maître le ſereniſſime prince Ervige

que Dieu a choiſi, que ſon predeceſſeur a inſtitué, & ce qui eſt plus, que tout le peuple a deſiré. Quiconque s'elevera contre lui ſera frappé d'anathême.

Le ſecond canon dit en ſubſtance : Souvent ceux qui étant en ſanté ont deſiré la penitence, ſe trouvent hors d'état de la demander dans la maladie, ayant perdu la parole & la connoiſſance. On ne laiſſe pas toutefois de leur donner le dernier viatique & on ne croit pas leur penitence infructueuſe. Par le viatique, j'entends ici l'abſolution, comme en d'autres canons. Le concile continuë : il y en a qui étant revenus en ſanté, pretendent quitter la tonſure & l'habit de religion ; aſſurant impudemment qu'ils ne ſont point tenus de ce vœu, parcequ'ils n'ont point demandé la penitence. Mais comme le baptême que les enfans ont reçu ſans connoiſſance ne laiſſe pas de les engager : ainſi ceux qui ont reçu la penitence ſans le ſavoir l'obſerveront inviolablement, & nous leur interdiſons le retour à toute fonction militaire. Nous n'approuvons pas toutefois, que les évêques donnent legerement la penitence à ceux qui ne la demandent pas, & nous le leur défendons, ſous peine d'un an d'excommunication. On voit bien que ce canon eſt fait exprés pour exclure Vamba de toute eſperance de remonter ſur le trône. Auſſi il ne paroît pas qu'il y ait penſé, il demeura dans le monaſtere, & y mourut au bout de ſept ans. Au reſte, c'eſt le premier exemple d'une pareille entrepriſe des évêques : de diſpenſer les ſujets du ſerment de fidelité fait à leur

prince; & d'interdire l'exercice de la puiſſance temporelle, ſous pretexte de penitence.

On ordonne encore en ce concile que les évêques rendront la communion eccleſiaſtique à ceux que le prince aura reçûs en grace, & que ceux qui auront manqué de ſe trouver à l'armée, ne perdront point le droit de porter témoignage: nonobſtant la loi du roi Vamba qui eſt abrogée. Il ſemble que le nouveau roi Ervige cherchoit à décrier le gouvernement paſſé. Car dans ce même concile Etienne évêque de Merida ſe plaignit que Vamba l'avoit contraint par violence à établir un évêque de nouveau dans un village. On lût pluſieurs canons contre les érections d'évêchez dans les lieux trop petits; & on caſſa l'érection, ſans toutefois dépoſer le nouvel évêque: mais on lui deſtina le premier évêché vacant. Au reſte, on défendit ſous peine d'anathême de mettre un évêque dans le lieu qui n'en a jamais eu: comme s'il ne pouvoit pas y avoir des cauſes d'en ériger de nouveau. Il eſt dit que l'évêque de Tolede aura le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Eſpagne, ſuivant le choix du prince, pourvû que lui-même les juge dignes: mais le nouvel évêque aprés ſon ordination ſera tenu dans trois mois de ſe preſenter à ſon metropolitain pour recevoir ſes inſtructions. Ainſi on ôte aux comprovinciaux le droit d'élire les évêques, & au metropolitain le droit de le ſacrer, pour attribuer tout au roi & à l'évêque de Tolede. On condamne l'uſage de quelques évêques, qui offrant pluſieurs fois le ſacrifice en un jour, ne communioient qu'au

Can. 3.

c. 7.

c. 4.

c. 6.

c. 5.

AN. 683. dernier ; & on declare qu'ils doivent communier à chaque ſacrifice. On renouvelle les loix contre les
c. 9. Juifs. Le roi Ervige donna un édit en confirmation de ce concile.

XXX. Treiziéme concile de Tolede. *to. 6. p. 1153.* Environ trois ans aprés, c'eſt-à-dire l'an 683. le quatriéme de Novembre, la quatriéme année du regne d'Ervige, Ere 721. on tint encore un concile qui fut le treiziéme de Tolede. Il commença à l'ordinaire par la confeſſion de foi, c'eſt-à-dire le ſymbole de Nicée ; que deſlors on chantoit à la
p. 1155. B. meſſe dans les égliſes d'Eſpagne : puis on fit treize
cap. 1. canons ; dont environ la moitié regardent des interêts temporels. On rétablit dans leur droits, leurs biens, & leurs dignitez tous ceux qui avoient été
Sup. liv. XXXIX. n. 51. condamnez comme complices de la revolte de Paul contre le roi Vamba : tant on prenoit ſoin de revoquer les ordonnances de ce prince. On défend de
c. 2. mettre aux fers ou à la queſtion les officiers du palais & les clercs, quand ils ſont accuſez : ni de proceder contre eux avec trop de rigueur. On remet
c. 3. tous les arrerages des tributs, juſques à la premiere
c. 4. année du regne d'Ervige. On défend ſous peine d'anathême, de faire aucun mal à la poſterité du roi Ervige, ni de la reine Liubigotone ſon épouſe.
c. 5. On défend aux veuves des rois, de ſe remarier, ni à perſonne, même à un roi, de les épouſer, comme
c. 6. ſi c'étoit un crime. Défenſe aux ſerfs & aux affranchis, excepté à ceux du fiſc, d'avoir aucune charge dans le palais, ou dans les terres royales. Il n'y a que la volonté du roi, & le conſentement des ſeigneurs qui peut autoriſer les évêques à faire de tels reglemens.

Ceux

Ceux qui ſuivent ſont plus eccleſiaſtiques. On défend aux évêques & aux miniſtres de l'égliſe de dépoüiller les autels, les couvrir de cilices ; éteindre les luminaires, ou mettre dans les égliſes d'autre marques de deüil, pour ſatisfaire leurs paſſions & leurs reſſentimens particuliers. Nous avons vû que c'étoit la maniere d'interdire les égliſes. Gaudence évêque de Valerie fit repreſenter au concile par ſon deputé, qu'étant dangereuſement malade il avoit été ſoûmis aux loix de la penitence, par l'impoſition des mains. Il demandoit s'il lui étoit permis de celebrer la meſſe & de faire ſes autres fonctions. Le concile répond qu'il les peut exercer, aprés avoir reçu la reconciliation. Parce que ſuivant les canons ceux qui étant en peril de mort reçoivent la penitence, ſans ſe confeſſer coupables d'aucun crime, peuvent même être promûs aux ordres. C'eſt la diſpoſition d'un canon du quatriéme concile de Tolede : & il eſt remarquable qu'à la mort on donnât la penitence publique par précaution même aux évêques. Ce treiziéme concile confirma tous les canons du precedent, & l'on voit l'interêt qu'y avoit le roi. Il dura trois jours ; & quarante-huit évêques y aſſiſterent, dont les quatre premiers étoient metropolitains. Enſuite des évêques ſont cinq abbez : puis les trois chefs du clergé de Tolede, l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier : enſuite vingt-ſept deputez d'évêques abſens, & enfin vingt-ſix ſeigneurs. Le roi confirma le concile par deux édits.

AN. 683.

c. 7.

Sup. l. XXXV. *n.* 52. 53.

c. 10.

Conc. IV. *c.* 54. *Sup. liv.* XXXVIII. *n.* 46.

c. 9.

A peine ce concile étoit fini, & les évêques re-

AN. 683. tournez chez eux quand Pierre notaire de l'égliſe Romaine arriva en Eſpagne, apportant les lettres du pape Leon, & la définition du concile de C. P.

Conc. Tol. 14. c. 2. 3.

XXXI. Lettres du pape Leon en Eſpagne. *p. 1146.*

Il y avoit quatre lettres : la premiere aux évêques d'Eſpagne, où il leur apprenoit, que le ſixiéme concile univerſel avoit été celebré pendant l'indiction neuviéme : pendant laquelle en effet il avoit été achevé ſelon les Romains qui ne commençoient l'indiction qu'au vingt-quatriéme de Septembre. Le pape continuë : *p. 1147. B.* La lettre du pape Agathon nôtre predeceſſeur, & celle de nôtre concile y ont été examinées & approuvées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & Honorius, qui au lieu d'éteindre dans ſa naiſſance la flamme de l'hereſie, comme il convenoit à l'autorité apoſtolique, l'a fomentée par ſa negligence. Il ajoûte enſuite : Et parceque les actes du concile ne ſont pas encore achevez de traduire de grec en latin : nous vous en envoyons cependant la définition, avec le diſcours à l'empereur, & ſon édit : & nous vous en envoyerons ſi vous le deſirez tous les actes, quand ils ſeront traduits. Nous vous prions donc de faire connoître cette définition du concile à tous les évêques, & à tout le peuple de vôtre province : d'y faire ſouſcrire tous les évêques, & de nous envoyer vos ſouſcriptions, pour les dépoſer prés la confeſſion de ſaint Pierre.

La ſeconde lettre eſt adreſſée à Quirice archevêque de Tolede ; ce qui montre que le pape ne ſavoit

pas encore ſa mort, quoique Julien ſon ſucceſſeur fut évêque dés le mois d'Octobre 680. La troiſiéme lettre à un comte nommé Simplicius, & la quatriéme au roi Ervige: toutes tendantes à même fin, de faire recevoir en Eſpagne la definition du ſixiéme concile œcumenique. Ce qui étoit neceſſaire, parce que l'Eſpagne n'y avoit eu aucune part: ſes évêques n'y avoient point été appellez, ni au concile de Rome, d'où on avoit député à C. P. dans la lettre au roi, la condamnation d'Honorius eſt encore marquée en ces termes: Et Honorius, qui a laiſſé flétrir la regle de la tradition apoſtolique qu'il avoit reçuë entiere de ſes predeceſſeurs. Tant le pape a ſoin de montrer que cette faute perſonnelle ne porte point de prejudice au ſaint Siege. AN. 683.

Ces lettres arriverent donc en Eſpagne, lorſque les évêques venoient de ſe ſeparer aprés le treiziéme concile de Tolede; & comme on ne pouvoit les raſſembler pendant l'hiver, on leur envoya les actes venus de Rome, pour les examiner chacun chez eux; & la reception ſolemnelle fut remiſe au concile, qui ſe devoit tenir un an aprés ſuivant la coûtume.

XXXII.
Mort de Leon II. Benoiſt II pape.

Cependant le pape Leon II. mourut aprés avoir tenu le ſaint Siege un an & ſept mois, & fait en une ordination neuf prêtres & trois diacres, & d'ailleurs vingt-trois évêques. De ſon tems l'égliſe de Ravenne fut entierement remiſe ſous la diſpoſition du ſaint ſiege: & l'empereur envoya des lettres portant que l'archevêque de Ravenne étant mort, le nouvel élû iroit à Rome ſe faire ordoner. Le

Anaſt. in Leo.

Pagebr. Conc Chr.

AN. 684. pape de ſon côté fit une ordonnance, par laquelle il déchargeoit l'archevêque de ce qu'il avoit accoûtumé de payer à l'égliſe Romaine, pour l'uſage du pallium & pour d'autres devoirs. Mais il défendit de faire l'anniverſaire de Maur archevêque de Ravenne, qui avoit voulu ſe ſouſtraire à l'égliſe Romaine; & on obligea ſes ſucceſſeurs de rendre au ſaint ſiege le type ou ordonnance de l'empereur, qu'ils avoient obtenu pour établir leur independance. Le pape Leon bâtit une égliſe à Rome prés ſainte Bibiene, où il mit les corps des ſaints Simplicius, Fauſtin, Beatrix, & de quelques autres martyrs, & la dédia au nom de ſaint Paul. Il fit auſſi bâtir prés le voile d'or une égliſe en l'honneur de ſaint Sebaſtien & une en l'honneur de ſaint George. Il fut enterré à ſaint Pierre le vingt huitiéme de Juin: jour auquel l'égliſe celebre ſa memoire.

Martyr. R. 28. Juin.

Anaſt. in Bened. Pour lui ſucceder on élût Benoît Romain de naiſſance fils de Jean: bien inſtruit des ſaintes écritures, & du chant eccleſiaſtique. Il avoit ſervi l'égliſe dés ſon enfance, & exercé dignement la prêtriſe. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient & liberal. Il reçut des lettres de l'empereur Conſtantin adreſſées au clergé, au peuple & à l'armée de Rome: portant permiſſion d'ordoner ſans retardement, celui qui auroit été élû pape. C'eſt-à-dire que ſans envoyer à C. P. il ſuffiroit que l'exarque de Ravenne conſentit au nom de l'empereur. Le pape Benoît écrivit au notaire Pierre, qui étoit en Eſpagne, pour le preſſer d'executer la commiſſion de Leon ſon predeceſſeur.

Pagebr. Con. Chr. p. 109.

tom. 6. Conc. p. 1178.

Pour y ſatisfaire il auroit fallu aſſembler un concile general de toute l'Eſpagne ; ce qui n'étant pas poſſible par divers obſtacles, le roi ordonna d'aſſembler les conciles de chaque province, & premierement à Tolede celui de la province Carthaginoiſe. Tous les dix-ſept évêques de la province s'y trouverent, & à leur tête l'archevêque Julien : & les cinq autres metropolitains y envoyerent des députez : ſavoir, Cyprien de Tarragone, Sunifred de Narbonne, Etienne de Merida, Luiba de Brague, & Florenſid de Seville. On compte ce concile pour le quatorziéme de Tolede. Il commença le dix-huitiéme des Calendes de Decembre: la cinquiéme année d'Ervige, Ere 722. c'eſt-à-dire le quatorziéme de Novembre 684. & finit le vingtiéme du même mois.

AN. 684. XXXIII. Quatorziéme concile de Tolede. *Conc. Tolet. 14. cap. 1.*

Les évêques y diſent en ſubſtance : Nous devons examiner les actes qui nous ont été envoyez de Rome: parce que ſuivant les canons, on doit aſſembler un concile general, pour les cauſes de foi. C'eſt-à-dire qu'ils ne tenoient pas le concile de C. P. pour general, parcequ'ils n'y avoient point été appellez : eux qui faiſoient une partie ſi conſiderable de l'égliſe. C'eſt pourquoi ils ne vouloient point recevoir ſa déciſion ſans examen. Ils ajoûtent : Aprés avoir comparé ces actes avec les quatre anciens conciles; nous les approuvons, nous les recevons avec reſpect, comme conformes, & leur donnons rang aprés eux. Ils ne parlent point du cinquiéme : parce qu'il n'avoit rien decidé touchant la foi. Ils expliquent enſuite leur créance touchant l'incarnation, &

c. 4.

c. 5.

c. 6.

c. 7.

c. 8. 9. & 10.

AN. 684. confeſſent expreſſément deux volontez. Avec leurs ſouſcriptions à la definition du concile, ils envoyerent au pape Benoît un livre où ils expliquoient plus au long leur créance : mais le pape y trouva quelques expreſſions dont il ne fut pas content, entre autres celle-ci : La volonté a engendré la volonté ; & cet autre : En Jeſus-Chriſt il y a trois ſubſtances. Le pape le fit remarquer à celui que les Eſpagnols avoient envoyé, & ils répondirent au pape la même année ce qu'ils jugerent à propos.

Conc. Tol. XIV. *p.* 1296. E.

Le pape Benoît fit ſon poſſible pour la converſion de Macaire d'Antioche qui étoit toûjours en exil à Rome. Il lui donna un terme de ſix ſemaines, pendant leſquels il lui envoyoit tous les jours Boniface ſon conſeiller, pour l'exhorter. Mais jamais Macaire ne voulut ſe convertir. Ce pape ne tint le ſaint ſiege que dix mois & douze jours, & ne laiſſa pas d'ordonner douze évêques. Il repara l'égliſe de ſaint Pierre, & celle de ſaint Laurent de Lucine, & orna celles de ſaint Valentin & de ſainte Marie aux martyres, qui eſt la Rotonde. Il laiſſa au clergé & aux monaſteres trente livres d'or. Il fut enterré a ſaint Pierre le huitiéme de May 686. & eſt compté entre les ſaints : le ſaint ſiege vaqua deux mois & demi.

Conc. Nic. II. Act. I. p. 802 *D. to.* 7. *Conc.*

Anaſt.

Papebr. Conc. Chr. p. 109.

Martyr. R. 7. *May Bol. to.* 13. *p.* 196.

XXXIV. Mort de Conſtantin. Juſtinien II. empereur.

De ſon tems l'empereur Conſtantin envoya à Rome les cheveux de ſes deux fils Juſtinien & Heraclius, qui furent reçus par le pape, le clergé & l'armée. C'étoit une eſpece d'adoption uſitée en ce tems-là : & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme ſon pere. L'em-

Paul diac. IV. *hiſt. c.* 53.

pereur voulut donc faire cet honneur au pape ou à ſaint Pierre. Il mourut au mois de Septembre 685. la quatorziéme indiction étant commencée. Il avoit regné dix-ſept ans & fut enterré à C. P. dans l'égliſe des apôtres. Juſtinien ſon fils aîné lui ſucceda âgé ſeulement de ſeize ans. George patriarche de C. P. ſurvécut trois ans au concile œcumenique, & mourut par conſequent en 684. Aprés ſa mort Theodore fut rétabli & tint le ſiege encore trois ans. AN. 685. *S. Niceth. hiſt. p. 24. Theoph. p. 201. Anaſt in joan. V. Theoph. p. 100. 101. S. Niceph. Chr p. 425.*

L'empereur Conſtantin l'année precedente de ſa mort avoit renouvellé la paix avec Abdelmelic nouveau Calife des Muſulmans. Car Yezid mourut dés l'an 64. de l'Hegire, 683. de Jeſus-Chriſt, & ſon fils Moavia II. ne regna que ſept ſemaines. Il ne laiſſa point d'enfans, & Meroüan de la même famille d'Ommia fut reconnu Calife en Syrie, tandis qu'Abdalla fils de Zoubeïr l'étoit en Egypte & en Arabie. Meroüan ne regna que dix mois, & mourut âgé de ſoixante & dix ans, l'an 65. de l'Hegire, 685. de Jeſus-Chriſt, ſon fils Abdelmelic lui ſucceda, défit Abdalla, & termina la guerre civile qui duroit depuis trente-cinq ans. Abdelmelic étoit âgé de quarante ans, & en regna plus de vingt. *Theoph. an. 16. p. 300. Elmac & Abulfar.*

Au commencement de ſon regne, l'an ſoixante-ſix de l'Hegire, 685. de Jeſus-Chriſt, les Jacobites aprés la mort de Jean, firent patriarche d'Alexandrie Iſaac qui tint le ſiege prés de trois ans, & mourut l'an de l'Hegire 69. de Jeſus-Chriſt 688. ſon ſucceſſeur fut Simon Syrien, à qui ceux de ſa ſecte dans l'hiſtoire de ſa vie, attribuënt des miracles. Un ambaſſadeur de l'Inde vint lui demander *Elmac. c. 12. p. 67. Chr Orient p. 104.*

un évêque, & des prêtres : mais il refuſa de le faire ſans ordre du gouverneur d'Egypte. L'ambaſſadeur s'adreſſa à un autre qui le lui accorda : ce qui cauſa de grands troubles. Simon écrivit une lettre ſynodique touchant la foi à Julien patriarche d'Antioche. Il mourut aprés ſept ans & neuf mois de pontificat, l'an 416. de Diocletien, 700. de Jeſus-Chriſt, & le ſiege d'Alexandrie vaqua trois ans.

XXXIV. S. Ansbert archevêque de Roüen.

Vita S. Aud. lib. II. c. 29.

En France ſaint Oüen archevêque de Roüen ayant procuré la paix entre les François de Neuſtrie, & d'Auſtraſie, vint en apporter la nouvelle au roi Theodoric III. à Clichi prés de Paris, où ſe tenoit l'aſſemblée des prélats & des ſeigneurs; & y étant tombé malade, il pria le roi de lui donner pour ſucceſſeur, Anſbert abbé de Fontenelle, ſouhaité par le clergé & le peuple de Roüen. Saint Oüen mourut au même lieu le vingt-quatriéme d'Août, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire, aprés quarante-trois ans d'épiſcopat. Trois ans avant ſa mort, c'eſt-à-dire l'an 681. Varaton étant maire du palais, le roi Theodoric avoit accordé à S. Oüen un privilege conſiderable : que dans l'étenduë de ſa province, on n'établiroit ſans ſon conſentement ni évêque, ni abbé, ni comte, ni autre juge. Si-tôt que ſaint Oüen fut mort, le roi Theodoric manda ſaint Anſbert, ſous pretexte de le conſulter ſur quelques affaires, comme il avoit accoûtumé : car il étoit même ſon confeſſeur. Saint Anſbert ſe doutant du ſujet pour lequel il étoit mandé, refuſa d'abord d'aller à Clichi : mais les ordres ayant été réiterés, il obéït & fut ordonné archevêque de Roüen par ſaint Lambert archevêque

Martyr R. 24. Aug. Sup. liv. XXXVIII. n. 29. Frideg. Mſ. ap. Coint an. 681. n. 67.

que de Lion, & les autres prélats de l'aſſemblée. A N. 685.

Saint Anſbert étoit né dans le Vexin, d'une famille noble, ſon pere l'avoit engagé à promettre d'épouſer Angadreme fille de Robert chancelier du roi Clotaire III. mais la fille, voulant ſe conſacrer à Dieu, obtint par ſes prieres d'avoir le viſage couvert de lépre. Ses parens & ſon fiancé conſentirent qu'elle ſuivît ſa vocation : elle reçût le voile des mains de ſaint Oüen, & fut depuis abbeſſe d'Oroër, c'eſt-à-dire l'Oratoire auprés de Beauvais. S. Anſbert ſucceda à Robert en la charge de chancelier ; & avança toûjours dans la pieté au milieu de la cour. Enfin il la quitta ſecretement & s'en alla ſeul à Fontenelle, où ſaint Vandregiſille le reçut à la profeſſion monaſtique, aprés l'avoir éprouvé ſelon la regle. Il ſe diſtingua tellement par ſa vertu, que le ſaint abbé le prit en affection, & le fit ordonner prêtre par S. Oüen : ce qui n'empêcha pas Anſbert de pratiquer le travail des mains comme auparavant. S. Lambert ſecond abbé de Fontenelle ayant été ordonné archevêque de Lion en 678. S. Anſbert, dont il prenoit ſouvent les conſeils fut élû abbé à ſa place tout d'une voix ; & inſtruiſit la communauté par ſes exemples, encore plus que par ſes diſcours. Sa charité ſe répandit même au dehors. Il bâtit dans le monaſtere trois hôpitaux, où il retiroit les pauvres ; & pluſieurs ſeculiers venoient le conſulter ſur leurs beſoins ſpirituels, & lui confeſſer leurs pechez. Pluſieurs ſe firent moines, pluſieurs donnerent de leurs biens au monaſtere.

Act. SS. Ben. to. 2. p. 1048.

Sup. liv. XXXIX n. 87.

Etant archevêque de Roüen il prêcha aſſidue-

AN. 686. ment, il ſoulagea les pauvres, il repara les égliſes ;
to. 6. conc. p. 1147. & pour cet effet abandonna les droits qu'il pouvoit pretendre ſur les cures. La cinquiéme année de ſon pontificat, ſeiziéme du roi Theodoric, 689. de Jeſus-Chriſt, il tint un concile où aſſiſterent quinze autres évêques, dont étoient les archevêques de Tours & de Reims. Il accorda un privilege à l'abbaye de Fontenelle, portant entre autres choſes que les moines y obſerveroient la regle de ſaint Benoît ; & que s'ils y manquoient, ils ſeroient reformez par les évêques aſſemblez.

XXXVI Jean V. pape. *Anaſt. Pabeb. Conat.*

A Rome Jean V. fut ordonné pape le dixiéme de Juin 686. Il étoit Syrien de la province d'Antioche, fils de Cyriaque. C'eſt lui qui étant diacre avoit été legat du pape Agathon au ſixiéme concile. Il étoit ſavant, courageux & trés moderé. Son élection ſuivant la coûtume, interrompuë depuis longtems, ſe fit d'un conſentement unanime dans l'égliſe de Latran, d'où il fut mené enſuite au palais épiſcopal. Il fut ordonné comme Leon II. par les trois évêques d'Oſtie, de Porto, & de Velitre. Ce pape remit ſous la diſpoſition du ſaint Siege les égliſes de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient d'antiquité : mais on les avoit accordées pour un tems aux archevêques de Caillari. Depuis comme ils abuſoient de ce droit, ils en furent interdits, par un decret du pape ſaint Martin. Donc Citonat archevêque de Caillari, ayant ordonné Novellus pour l'égliſe des Torres, ſans la permiſſion de Jean V. ce pape tint un concile où Novellus fut remis ſous l'obéïſſance du ſaint Siege, par un acte

autentique, qui fut gardé dans les archives de l'égliſe Romaine. Ce pape ſut affligé d'une longue maladie, en ſorte qu'a grande peine pouvoit-il faire les ordinations des évêques; & toutefois pendant un an que dura ſon pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laiſſa dix-neuf cens ſous d'or au clergé & aux monaſteres, & fut enterré à ſaint Pierre le ſecond jour d'Aouſt 687. Le ſaint Siege vaqua deux mois & demi. AN. 687.

XXXVII. Conon pape.

Le clergé de Rome avoit de l'inclination pour l'archiprêtre Pierre, l'armée pour le prêtre Theodore. Le clergé aſſemblé attendoit à la porte de l'égliſe de Latran, que l'armée avoit envoyé fermer, & n'y laiſſoit entrer perſonne: tandis qu'elle étoit aſſemblée dans l'égliſe de ſaint Etienne. Aucun des deux partis ne vouloient ceder; & l'on porta de part & d'autres pluſieurs paroles ſans effet. Enfin les évêques & le clergé convinrent d'entrer dans le palais épiſcopal de Latran, & de choiſir une tierce perſonne, ſavoir le prêtre Conon. C'étoit un vieillard venerable par ſa bonne mine & ſes cheveux blancs, vrai dans ſes paroles, ſimple, paiſible, qui jamais ne s'étoit mêlé dans les affaires ſeculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Trace. Auſſi-tôt qu'il fut élû tous les magiſtrats avec les principaux citoyens vinrent le ſaluer par des acclamations de loüanges. L'armée voyant que le clergé & le peuple étoient d'accord & avoient ſouſcrit au decret de ſon élection, ſe laiſſa fléchir au bout de quelques jours, & y ſouſcrivit auſſi. Ainſi les trois corps, le clergé, la milice & le peuple envoyerent enſemble des de-

AN. 687.

putez à l'exarque Theodore ſuivant la coûtume, pour avoir ſon conſentement.

to. 6. conc. p. 1121. D.

L'empereur avoit écrit au pape Jean une lettre dattée du treiziéme des calendes de Mars, la ſeconde année de ſon regne, indiction quinziéme: c'eſt-à dire du ſeptiéme Fevrier 687. Par cette lettre, l'empereur dit en ſubſtance: Ayant appris que les actes du ſixiéme concile étoient chez quelques-uns de nos officiers en cette ville de C. P. & ne croyant pas qu'autre que nous les dût garder: nous avons aſſemblé les patriarches avec le legat de vôtre ſainteté, le ſenat, les metropolitains, & les évêques qui ſe ſont trouvez en cette ville: les officiers du palais, de nos gardes, & des armes de differentes provinces. Nous avons fait apporter en leur preſence les actes du concile; & aprés qu'ils en ont oüi la lecture, nous les avons fait ſceller, pour les garder ſoigneuſement, & empêcher qu'ils ne puiſſent être corrompus ni alterez. De quoi nous avons crû vous devoir donner connoiſſance. Cette lettre n'arriva à Rome que du tems du pape Conon; & de ſon tems l'empereur donna encore deux lettres en faveur de l'égliſe Romaine. Par la premiere, il remettoit la capitation que payoient les patrimoines des Brutiens & de Lucanie: par la ſeconde, il ordonnoit la reſtitution des ſerfs de ces patrimoines & de ceux de Sicile, que la milice retenoit en gage. Theodore patriarche de C. P. mourut cette année 687. ayant tenu le ſiege pendant trois ans depuis ſon rétabliſſement. Son ſucceſſeur fut Paul laïque, ſecretaire de l'empereur, qui tint le ſiege ſix ans & huit mois.

Anaſt. in Con.

Theoph. an. 17. p. 302. & an. 2. p. 303. S. Niceph. Chr.

Le pape Conon étant ſimple & peu experimenté dans les affaires, ſe laiſſa perſuader par mauvais conſeil, & contre la coûtume, malgré la repugnance du clergé, d'établir pour recteur du patrimoine de Sicile, Conſtantin diacre de l'égliſe de Syracuſe, homme méchant & artificieux. Peu de tems aprés, il s'éleva une ſedition contre Conſtantin, à cauſe des procés qu'il ſuſcitoit à divers particuliers; & le gouverneur de la province le mit dans une étroite priſon.

XXXVIII. S. Kilien de Virſbourg.

Du tems du même pape ſaint Kilien vint à Rome, & y reçut ſa miſſion pour prêcher les infideles. Il étoit d'une illuſtre famille d'Ecoſſe, c'eſt-à-dire d'Irlande, & trés bien inſtruit des ſaintes lettres. Etant évêque, quoiqu'il fut extrêmement aimé de ſon clergé & de ſon peuple, le deſir d'une plus grande perfection le porta à quitter ſon pays; & il perſuada à quelques-uns de ſes diſciples de l'accompagner. Ils paſſerent en Auſtraſie, & s'arrêterent à Virtzbourg ſur le Mein, où commandoit alors un duc nommé Goſbert encore payen. L'agrément du lieu, & le beau naturel des habitans, invita Kilien à y demeurer. Il le propoſa à ſes compagnons. Mais auparavant, dit-il, allons à Rome comme nous avons reſolu dans nôtre païs: viſitons les égliſes des ſaints apôtres, preſentons nous au pape Jean; & s'il nous en donne la permiſſion, nous reviendrons ici prêcher l'évangile. Ils s'y accorderent tous: mais étant arrivez à Rome; ils trouverent que le pape Jean étoit mort. Saint Kilien fut trés bien reçu par le pape Conon: qui voyant

Acta SS. Ben. to. 2. p. 991.

ſa foi & ſa doctrine, lui donna de la part de ſaint Pierre, le pouvoir d'inſtruire & de convertir les infideles. Il retourna à Virtzbourg accompagné du prêtre Coloman, & du diacre Totnan. Ils y prêcherent : le duc Goſbert les fit venir : S. Kilien l'entretint, le convertit, le baptiſa ; & un grand nombre ſuivit ſon exemple. Goſbert avoit épouſé la femme de ſon frere : mais ſaint Kilien ne voulut pas lui faire de peine ſur ce mariage, juſques à ce qu'il le vit bien affermi dans la foi. Alors il lui dit : Mon cher fils, vous ſerez en tout agréable à Dieu, ſi vous pouvez encore vous reſoudre à quitter vôtre femme, car vôtre mariage n'eſt pas legitime. Goſbert lui répondit : vous ne m'avez encore rien propoſé de ſi difficile : mais puiſque j'ai quitté tout le reſte pour l'amour de Dieu, je quitterai encore ma femme quoiqu'elle me ſoit trés-chere, s il ne m'eſt pas permis de la garder. Il remit à executer cette ſeparation aprés un voyage de guerre, où il étoit preſſé d'aller. Cependant ſa femme nommé Geilane penſoit continuellement à ſe vanger ; & prenant le tems de l'abſence du duc, elle envoya de nuit un de ſes gens, pour égorger le ſaint & ſes compagnons. Ils chantoient enſemble les loüanges de Dieu : ſaint Kilien les exhorta à ſoûtenir genereuſement ce combat qu'ils deſiroient depuis ſi long-tems ; & ils eurent tous la tête tranchée. On les enterra la même nuit à la hâte & en cachette avec leurs coffres, la croix, l'évangile & les ornemens pontificaux. C'étoit l'an 689. le huitiéme de Juillet, jour auquel
Martyr. R. 8. Jul. l'égliſe les honore comme martyrs.

Le duc Goſbert étant revenu demanda où étoient les ſerviteurs de Dieu, Geilane dit qu'elle ne ſavoit ce qu'ils étoient devenus : mais le meurtrier ſe découvrit lui-même. Il couroit de tous côtez ; & diſoit en tremblant, que Kilien le brûloit d'un feu trés-cruel. Goſbert aſſembla tous les Chrétiens ſes ſujets, & demanda ce que l'on devoit faire de ce miſerable. Mais Geilane ſuſcita une homme plus éloquent que les autres, qui dit : Seigneur penſez à vous, & à tous tant que nous ſommes, qui avons reçu le baptême de ces étrangers : & pour éprouver ſi leur Dieu eſt auſſi puiſſant qu'ils diſent : faites détacher ce malheureux, & le laiſſez en liberté, nous verrons ſi leur Dieu les vengera. Sinon, ne trouvez pas mauvais que je le diſe, nous voulons ſervir la grande Diane comme nos peres, qui s'en ſont bien trouvez. Ainſi fut fait : mais le meurtrier étant delivré entra en fureur, & ſe déchira à belles dents juſques à la mort. Les Chrétiens en loüerent Dieu : mais ſa vengence s'étendit plus loin. Geilane fut poſſedée du malin eſprit, qui l'agita tellement, qu'elle en mourut : le Duc Goſbert fût tué par ſes domeſtiques : Hetan ſon fils fut chaſſé de ſon état par les François Orientaux : & il ne reſta perſonne de cette race. Saint Kilien eſt honoré comme le patron de Virſbourg, dont toutefois il ne fut jamais évêque, car ce ſiege ne fut érigé que cinquante ans aprés.

XXXIX. Mort de Conon, Sergius pape. *Anaſt. in Con.*

Le pape Conon ne tint le ſaint ſiege qu'onze mois & trois jours, pendant leſquels il fut long-tems malade : en ſorte qu'à peine pût-il faire les

AN. 688. ordinations d'évêques, qu'il conſacra toutefois au nombre de ſeize. Durant ſa derniere maladie, l'archidiacre Paſcal voulant s'emparer de l'or qu'il avoit legué au clergé & aux monaſteres, écrivit à Jean exarque de Ravenne ſurnommé Platys, & lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fit élire pape. L'exarque s'y accorda, & envoya auſſi-tôt à Rome des officiers de ſa part, pour gouverner la ville, & élire Paſcal ſi-tôt que Conon ſeroit mort. Il mourut & fut enterré à ſaint Pierre le vingt-deuxiéme d'Octobre 688. & le ſaint Siege vaqua prés de trois mois.

Aprés ſa mort, le peuple Romain ſe diviſa, une partie élût l'archidiacre Paſcal, une autre l'archiprêtre Theodore; & ceux-ci furent les plus diligens à ſe ſaiſir de la partie interieure du palais patriarcal de Latran. Le parti de Paſcal s'empara de la partie exterieure, depuis l'oratoire de ſaint Silveſtre, & la baſilique de Julie. Comme chacun ſoûtenoit opiniâtrement ſon pape, les premiers magiſtrats, la plus grande partie du clergé, de la milice, & du peuple, conduits par quelques évêques ſe rendirent au palais imperial; & aprés avoir long-tems examiné les moyens de finir cette diviſion, ils s'accorderent à choiſir le prêtre Sergius: & le tirant du milieu du peuple, ils le menerent à l'oratoire de ſaint Ceſaire martyr, qui étoit dans le même palais. De là ils le conduiſirent, avec des acclamations de loüanges qui étoient une eſpece de litanies, juſques au palais patriarcal de Latran; & quoique les portes en fuſſent fermées & barricadées par dedans: le parti de

V. Greg. IX. epiſt. 1. Baron. an. 603. n. 3. 687. n. 3. Not. in Martyrol. 1. Nov.

de Sergius étant le plus fort y entra. L'archiprêtre Theodore ſe ſoûmit auſſi-tôt, & vint ſaluer & baiſer Serg us : mais l'archidiacre Paſcal ne vouloit point ceder, & ne vint le ſaluer que malgré lui. AN. 688.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile & fils de Tibere. Il vint à Rome ſous le pape Adeodat, & entra dans le clergé. Comme il avoit de l'inclination au chant, il fut mis ſous la conduite d'un des plus habiles chantres, & ordonné acolyte : montant enſuite par degrez, il fut ordonné prêtre du titre de ſainte Suſane par le pape Leon II. & il alloit ſoigneuſement celebrer la meſſe en divers cimetieres. Enfin ſept ans aprés, il fut élû pape.

Cependant l'archidiacre Paſcal envoya à Ravenne, & par ſes promeſſes perſuada à l'exarque Jean Platys de venir à Rome accompagné de ſes officiers. Il arriva ſi ſecretement que la milice Romaine n'alla point au devant de lui avec ſes enſeignes juſques au lieu accoutumé. Mais trouvant Sergius reconnu de tout le monde, il ne pût rien faire pour Paſcal ; & ne laiſſa pas de prétendre, que pour conſentir à l'ordination de Sergius, l'égliſe de ſaint Pierre devoit lui payer les cent livres d'or que Paſcal lui avoit promiſes. Sergius ſe recrioit, diſant qu'il n'avoit rien promis, & qu'il lui étoit impoſſible de donner cette ſomme. Même pour exciter la compaſſion publique, il fit deſcendre les lampes & les couronnes à porter des cierges, ſuſpenduës depuis long-tems devant l'autel & la confeſſion de ſaint Pierre ; & les donna pour gages. Mais l'exarque n'en fut point touché ; & il fallut lui donner les

AN. 688.

cent livres d'or. Sergius donc fut ordonné pape le 22. Novembre 688. & tint le S. Siege treize ans & prés de neuf mois. Quelque tems aprés Paſcal fut privé de la charge d'archidiacre pour des enchantemens & d'autres ſuperſtitions, & enfermé dans un monaſtere, ou cinq ans aprés il mourut impenitent.

Paul diac. P. hiſt. c. 37. 34.

Peu aprés l'ordination du pape Sergius, c'eſt-à-dire en ſix cens quatre-vingt-neuf, Pertharite roi des Lombards mourut ayant regné dix-huit ans. On loüe ſa pieté, & dés le commencement de ſon regne, pour rendre graces à Dieu qui l'avoit delivré de ſes ennemis, il bâtit à Pavie le monaſtere de ſainte Agathe; & la reine Rodelinde ſon épouſe fit bâtir prés de la même ville une égliſe de la Vierge qu'elle orna magnifiquement. De ſon tems & du pape Agathon, indiction huitiéme, qui eſt l'an 680. il y eut une grande peſte pendant trois mois. Quelqu'un eut revelation qu'elle ne ceſſeroit point, que l'on n'eût élevé un autel à ſaint Sebaſtien : ce qui fut fait, aprés en avoir apporté des reliques de Rome : & la peſte ceſſa auſſi-tôt. C'eſt la premiere fois que je trouve ſaint Sebaſtien invoqué pour la peſte. Le ſucceſſeur de Pertharite fut ſon fils Cunibert, qui regnoit déja avec lui depuis dix ans.

Id. VI. c. 5.

XXXIX. Qninziéme concile de Tolede.

tom. 6. Conc. p. 1294.

Iſid. Pac. p. 9.

En Eſpagne l'an 688. Ere 726. l'onziéme de May fut tenu le quinziéme concile de Tolede, la premiere année du roi Egica gendre & ſucceſſeur d'Ervige. Soixante & un évêques y aſſiſterent, dont les cinq premiers ſont les metropolitains de Tolede, de Narbone, de Seville, de Brague, & de Merida. De plus neuf abbez, l'archidiacre & le primicier de

Tolede : cinq prêtres pour des evêques abſens ; & dix-ſept comtes. Ils s'aſſemblerent dans l'égliſe du palais dedié à ſaint Pierre & ſaint Paul. Le roi Egica y étoit en perſonne, & aprés s'être proſterné devant les évêques ſuivant la coûtume, il fit lire un memoire où il leur demandoit conſeil touchant deux ſermens qu'il avoit faits au roi Ervige, & qui paroiſſoient contraires. Car diſoit-il, quand il me donna ſa fille en mariage, il me fit jurer de prendre la défenſe de ſes enfans contre tous ceux qui les voudroient attaquer : & au tems de ſa mort il me fit promettre de ne me porter pour roi qu'aprés avoir fait ſerment de rendre juſtice à tous les peuples de mon obéïſſance. Or je crains de ne pouvoir défendre ſes enfans, ſans refuſer la juſtice à pluſieurs qu'il a dépoüillez injuſtement de leurs biens ; & à des nobles qu'il a reduits en ſervitude, ſoûmis à la torture, ou opprimez par des jugemens injuſtes. AN. 688.

Le concile commença à l'ordinaire par la confeſſion de foi : puis on lût un grand diſcours pour répondre aux plaintes du pape Benoît touchant deux propoſitions avancées au concile precedent : que la volonté a engendré la volonté, & qu'il y a trois ſubſtances en Jeſus-Chriſt. Les évêques du concile de Tolede s'efforcent de juſtifier ces expreſſions par la raiſon, & par l'autorité des peres. Pour la premiere, ils declarent qu'ils ont entendu la volonté eſſentiellement, & non relativement ; & que l'on dit en ce ſens que le verbe eſt ſageſſe de ſageſſe. Pour la ſeconde propoſition, ils diſent que Sup. n. 38.

AN. 688. Jeſus-Chriſt eſt compoſé de la divinité, de l'ame & du corps, qui ſont trois ſubſtances : quoiqu'on puiſſe auſſi n'y en reconnoître que deux prenant l'ame & le corps pour une ſeule ſubſtance de l'humanité. Ils concluent leur réponſe en ces termes, parlant des Romains : Aprés cela, s'ils ſont d'un autre avis que les peres, il ne faut plus diſputer avec eux : mais nous eſperons, que les amateurs de la verité eſtimeront nôtre reponſe, quoique les ignorans ne la goûtent pas. Les peres du concile viennent enſuite aux deux ſermens du roi Egica, & declarent qu'ils ne ſont point contraires ; puiſqu'il ne faut pas croire, qu'il ait promis de ſoûtenir les interêts de ſes beauxfreres autrement que ſelon la juſtice. Mais en cas qu'il fallût choiſir, le dernier ſerment fait en faveur du peuple ; devroit l'emporter : puiſque le bien public eſt preferable à tous les interêts particuliers. Le roi Egica confirma par ſon ordonnance les decrets du concile.

p. 1303. *B.*

p. 1308. *E.*

XL.

S. Julien de Tolede.

Iſid. Pac. p. 9. 10. *Felix Toled. ap. Boll.* 8. *Mart. to.* 6. *p.* 785.

Saint Julien de Tolede qui y preſidoit les compoſa. Il étoit natif de Tolede de race de Juifs, mais de parens Chrétiens. Il fut lié d'une étroite amitié avec le diacre Gudila ; & ils avoient formé le deſſein de vivre en ſolitude : mais n'ayant pû l'executer, ils s'appliquerent enſemble à procurer le ſalut du prochain. Julien fut ordonné diacre, puis prêtre, & enfin la huitiéme année de Vamba qui eſt l'an 680. il fut ordonné évêque de Tolede, aprés la mort de Quirice, & remplit tous les devoirs d'un bon paſteur : s'appliquant particulierement à maintenir la diſcipline. Il compoſa pluſieurs écrits

Digitized by Google

dont Felix ſon ſucceſſeur nous a laiſſé le catalogue: mais il ne nous en reſte que trois.

Le premier eſt intitulé des pronoſtics, c'eſt-à-dire de la conſideration des choſes futures. Il l'adreſſa à Idalius évêque de Barcelone ſon ami; & il en raconte ainſi l'occaſion: Comme nous étions enſemble à Tolede le jour de la paſſion de Nôtre-Seigneur nous entrâmes dans un lieu retiré cherchant le ſilence convenable à cette fête. Aſſis chacun ſur un lit, nous primes en main l'écriture ſainte, & nous liſions la paſſion en comparant les évangiles. Quand nous fûmes arrivez à un certain paſſage, dont il ne me ſouvient pas maintenant, nous nous ſentîmes touchez: nous ſoupirâmes, nous fûmes remplis d'une conſolation celeſte, & élevez à une haute contemplation. Nos larmes interrompirent la lecture: nous commençames à nous entretenir avec une douceur inexplicable, & je crois que vous oubliâtes alors la goute dont vous étiez tourmenté. Nous cherchâmes donc ce que nous ſerons aprés la mort: afin que la penſée vive & ſerieuſe des choſes futures, nous éloignât plus ſûrement des choſes preſentes. L'ouvrage eſt diviſé en trois livres. Dans le premier il traite de l'origine de la mort: dans le ſecond de l'état des ames avant la reſurrection: où il établit aſſez au long le feu du purgatoire, dans le troiſiéme, il traite de la reſurrection & de l'état des bienheureux. Il rapporte pluſieurs paſſages des peres, particulierement de ſaint Gregoire, de ſaint Auguſtin, & de Julien Pomere. *Bibl. PP. to. 8. p. 470.*

Le ſecond ouvrage que nous avons de S. Julien

de Tolede eſt un traité du ſixiéme âge du monde : contre les Juifs qui prétendoient montrer, que le Meſſie n'étoit pas venu, parce qu'il ne devoit venir qu'au ſixiéme âge. Or ils comptoient mille ans pour chaque âgé, & on n'étoit alors qu'au cinquiéme millenaire ſuivant leur calcul. Comme ils ébranloient quelques-uns des fideles, le roi Ervige, qui regnoit alors, ordonna à Julien de leur répondre & il le fit en trois livres qu'il lui adreſſa. Dans le premier, il demande aux Juifs où ils ont pris que le Chriſt doive naître dans le ſixiéme millenaire ; & leur montre par l'ancien teſtament, ſans avoir beſoin de cette ſupputation, que le Meſſie eſt déja venu. Il montre la même choſe dans le ſecond livre, par le nouveau teſtament ; & dans le troiſiéme il prouve, que le ſixiéme âgé eſt arrivé, & même le ſixiéme millenaire, ſuivant le calcul des Septante, qu'il prétend être le ſeul veritable. Il compte lorſqu'il achevoit cet ouvrage l'Ere 724. & l'an 686. depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Bibl. PP. to. 4. p. 218.

p. 251 A.

Son 3e ouvrage eſt l'hiſtoire de la guerre du roi Vamba contre le duc Paul rebelle. On comptoit auſſi entre ſes œuvres deux apologies pour la foi : la premiere au pape Benoît, la ſeconde à un autre pape qui eſt inſeré au quinziéme concile de Tolede. Il avoit fait diverſes poëſies entre autres des hymnes & des épithaphes. Il y avoit pluſieurs lettres de lui, & pluſieurs ſermons : des meſſes & des oraiſons pour les fêtes de toute l'année. Il tint le ſiege de Tolede dix ans, un mois & dix-ſept jours, & mourut le ſixiéme de Mars, la troiſiéme année d'Egica, Ere

Duchesne tom. 1. p. 821. Sup. liv. XXXIX. n. 51. Felix. ap. Boll.

728. qui eſt l'an 690. L'égliſe honore ſa memoire le huitiéme de Mars ; & Sisbert fut ſon ſucceſſeur. *Martyr. R. 8. Mart.*

XLI.

Travaux de S. Vilfrid.

Sup. n. 9. Vita per Eddi. c. 32.

En Angleterre ſaint Vilfrid étant revenu de Rome, aprés avoir été abſous par le pape Agathon : alla trouver Ecfrid roi de Northumbre, qui l'avoit chaſſé, & lui preſenta humblement le decret du S. Siege ſouſcrit de tout le concile de Rome avec les bulles & les ſeaux. Le roi fit aſſembler les grands & le clergé, & fit lire ces lettres en leur preſence : mais comme ils y trouverent des choſes qui ne leur plaiſoient pas, il rejettoient ce decret, & dirent qu'il avoit été obtenu par argent. Ainſi Vilfrid fut condamné à neuf mois de priſon, par ordre du roi & par le conſeil des évêques qui occupoient ſon dioceſe. On ne lui laiſſa que l'habit qu'il portoit, on chaſſa tous ſes domeſtiques, & on ne permit pas même à ſes amis de le voir. La reine Ermenburge lui ôta ſon reliquaire, & le tint ſuſpendu dans ſa chambre ou dans ſon chariot quand elle voyageoit.

Saint Vilfrid fut mis d'abord dans une priſon trés obſcure, où ſes gardes l'entendoient chanter les Pſeaumes, & voyoient une lumiere qui les épouvantoit. Le roi offroit de lui rendre une partie de ſon évêché, s'il vouloit renoncer au decret du pape : mais il répondit, qu'il perdroit plutôt la tête. Comme il eut gueri avec de l'eau benite la femme du gouverneur, celui-ci ne voulut plus le garder ; & le roi le fit transferer à une autre priſon, où il voulut le faire mettre aux fers ; mais on ne pût jamais en faire de juſtes, ils étoient toûjours trop

c. 34.

c. 35.

c. 36.

c. 37. grands ou trop petits. Enfin la reine fut ſubitement frappée de maladie dans un monaſtere gouverné par Ebe tante du roi. La ſainte abbeſſe lui repreſenta l'injuſtice qu'il faiſoit à ſaint Vilfrid, & lui perſuada de le laiſſer en liberté, & lui rendre ſes reliques & ſes compagnons.

c. 39. Saint Vilfrid en profita pour aller prêcher l'évangile dans le païs de Suſſex & d'Oüeſſex, c'eſt-à-dire
Bc. IV. hiſt. c. 13. des Saxons meridionaux & occidentaux. Ethelvalc roi de Suſſex avoit été baptiſé depuis peu dans le païs des Merciens, à la perſuaſion du roi Vulfere qui fut ſon parain: mais tout ſon peuple étoit encore payen. Il reçut donc avec joye ſaint Vilfrid, & écouta ſes inſtructions. Le ſaint homme étant au milieu de ces infideles les exhortoit premierement à la penitence; puis pendant pluſieurs mois il leur racontoit au long les œuvres de Dieu, depuis le commencement du monde, juſques au jour du jugement. Ils quitterent donc l'idolâtrie, les uns volontairement, les autres contraints par les ordres du roi: & on en baptiſoit quelquefois pluſieurs milliers en un jour. Saint Vilfrid baptiſoit les ſeigneurs & les gens de guerre: & quatre prêtres qui l'accompagnoient baptiſoient le reſte du peuple.

Sa predication fût ſoûtenuë par des graces ſenſibles. Depuis trois ans il n'avoit point plû dans le païs, & la famine y étoit telle que des quarante & cinquante perſonnes pouſſez de deſeſpoir ſe prenoient par la main, & ſe precipitoient dans la mer. Dés le jour qu'ils commencerent à recevoir le baptême, il vint une pluye douce qui ramena l'abondance.

Digitized by Google

dance. Ils ne ſavoient pêcher que des anguilles : S. Vilfrid leur apprit à prendre toute ſorte de poiſſon. Le roi lui donna la terre où lui même faiſoit ſon ſéjour, qui étoit de quatre-vingt-ſept familles : nommée alors Seleuſe, depuis Selſey, qui eſt une peninſule. S. Vilfrid y fonda un monaſtere ; & exerça les fonctions épiſcopales pendant cinq ans : depuis l'an 680. qu'il revint de Rome, juſques en 685. que mourut Ecfrid roi de Northumbre ; & ce monaſtere de Selſey fut depuis un ſiege épiſcopal. S. Vilfrid pendant ce tems aſſiſta Cedualla roi d'Oüeſſex chaſſé de ſon païs : qui étant rétabli la même année 685. l'appella chez lui, pour ſe ſervir de ſes conſeils, & lui donna la quatriéme partie de l'Iſle d'Oüict encore toute payenne. Le ſaint évêque y envoya le clerc Bernoüin ſon neveu avec un prêtre, pour travailler à la converſion de ce peuple.

Eddi, c. 40. Be. IV c. 16.

XLIII. Saint Cutbert évêque.

La même année que le roi Ecfrid mourut, il fit ordonner évêque de Lindisfarne ſaint Cutbert, qui menoit la vie d'anacorete dans une petite iſle voiſine nommée Farne. Il fut appellé à ſervir Dieu dés ſa premiere jeuneſſe. Car comme il gardoit un troupeau, la nuit étant en priere, il vit monter au ciel l'ame de ſaint Aidan ; & fut tellement touché de cette viſion, qu'il alla ſe rendre moine à l'abbaïe de Mailros ſituée dans le païs des Merciens, mais habitée par des Irlandois. Il fut un des moines envoyez pour fonder l'abbaïe de Rippon ; mais quand on l'eût donné à ſaint Vilfrid, il s'en retira avec les autres du rit Irlandois, & retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque tems aprés. Il

Be. IV. hiſt. c. 27. Id. vita S. Cuth. c. 4. Act. SS. Ben. to. 2. p. 877. Boll. 20. Mart to. 8. p. 93. Sup. liv. XXXVIII. n. 19.

c. 7. 8.

c. 9.

ſortoit quelquefois, pour aller dans les lieux écartez ou inacceſſibles inſtruire les païſans, que tous les autres eccleſiaſtiques negligeoient, à cauſe de leur pauvreté & de leur ruſticité; & quelquefois il demeuroit avec eux juſques à trois ſemaines ou un mois; & baptiſoit ceux qui n'étoient pas encore
c. 16. Chrétiens. Il faiſoit quantité de miracles. Son abbé l'ayant enſuite envoyé au monaſtere de Lindisfarne, il y trouva des moines déreglez, qu'il ramena par ſa douceur & ſa patience. Il verſoit des larmes lorſqu'il celebroit la meſſe, & qu'il entendoit des con-
c. 17. feſſions des pecheurs. Aprés avoir été douze ans
c. 18. 19. prieur de Lindisfarne, il ſe retira dans l'iſle de Farne pour y vivre en ſolitude. Il y ſubſiſtoit du travail de ſes mains, & negligeoit tellement ſon corps, qu'il ne ſe déchauſſoit pendant pluſieurs années que le jeudi-ſaint pour laver ſes pieds. Il fit encore là pluſieurs miracles.

Saint Cutbert avoit paſſé pluſieurs années dans
c. 24. cette ſolitude, quand ſaint Theodore de Cantorberi
Bed. IV. hiſt. c. 28. tint un concile en preſence du roi Ecfrid l'an 684. où il fut élu tout d'une voix évêque de Lindisfarne. On lui envoya pluſieurs couriers ſans pouvoir le tirer de ſon monaſtere: il fallut que le roi y allât lui-même avec ſaint Trumuin évêque de Pictes, & pluſieurs perſonnes conſiderables: encore eut-on bien de la peine à le perſuader. Son ordination fut differée à l'année ſuivante, & celebrée à Yorc en preſence du roi le jour de Pâques vingt-ſixiéme de Mars 685. Sept évêques y aſſiſterent, & à leur tête ſaint Theodore. S. Cutbert étant évêque con-

Digitized by Google

tinua de garder les obſervances monaſtiques : s'appliquant toutefois avec un grand ſoin à l'inſtruction de ſon peuple. Il viſitoit tout ſon dioceſe, juſques aux moindres villages, pour donner des avis ſalutaires, & impoſer les mains aux nouveaux baptiſez, afin qu'ils reçuſſent la grace du ſaint Eſprit, c'eſt-à-dire donner la confirmation. Il fit encore pluſieurs miracles pendant ſon épiſcopat, principalement pour la gueriſon des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687. le mercredy vingtiéme de Mars : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. *Vita. c. 26.* *c. 39. hiſt c. 29.* *Martyr. R. 20. Mart.*

XLIV. S. Vilfrid rétabli. *Eddi. c. 42.*

Cependant ſaint Theodore de Cantorberi âgé de plus de quatre vingts ans, & attaqué de frequentes maladies, voulut ſe reconcilier avec ſaint Vilfrid. Il le pria de le venir trouver à Londres, avec Ercombalde ou Archambaud évêque du lieu ; & leur fit une confeſſion de toute ſa vie, dans laquelle adreſſant la parole à ſaint Vilfrid, il dit : Le plus grand remords que je ſente eſt le conſentement que j'ai donné à la volonté des rois, pour vous dépoüiller de vos biens, & vous envoyer en exil, ſans aucune faute de vôtre part. Je m'en confeſſe à Dieu & à ſaint Pierre ; & je vous prends tous deux à temoins, que je ferai mon poſſible, en reparation de ce peché, pour vous reconcilier avec tous les rois & les ſeigneurs mes amis. Dieu m'a revelé que ma vie doit finir avant cette année : c'eſt pourquoi je vous conjure de conſentir, que je vous établiſſe de mon vivant archevêque dans mon ſiege. Car je ſai que vous êtes le mieux inſtruit de vôtre nation, dans

toutes les ſiences, & dans la diſcipline Romaine. Saint Vilfrid répondit : Que Dieu & ſaint Pierre vous pardonnent tous nos differends, je prierai perpetuellement pour vous, comme vôtre ami : commencez par envoyer des lettres à tous vos amis, afin qu'ils me rendent quelque partie de mes biens, ſuivant le decret du S. Siege. Nous delibererons enſuite dans une grande aſſemblée ſur vôtre ſucceſſeur.

Be. IV. hiſt. c. 16. En execution de cet accord, ſaint Theodore écrivit à Alfrid roi de Northumbre, qui avoit ſuccedé à ſon frere Ecfrid en 685. Il écrivit auſſi à Ethelred roi des Merciens, à Elflede abbeſſe de Streneshal, & à ſes autres amis. *Eddi. c. 42.* Sur ces lettres le roi Alfrid rappella le ſaint évêque la ſeconde année de ſon regne, c'eſt-à-dire ſur la fin de l'an 686. & lui rendit premierement ſon monaſtere de Hagulſtalde : & quelque tems aprés ſon ſiege épiſcopal d'Yorc, & le monaſtere de Ripon : chaſſant les évêques étrangers que l'on avoit mis à ſa place. Saint Vilfrid demeura ainſi en repos pendant cinq ans.

XLV. Cedualla & Ina rois d'Oüeſſex

Be. v. hiſt. c. 7. & epiſt.

Cedualla roi d'Oüeſſex qui l'avoit ſi bien reçu chez lui quitta ſon royaume au bout de deux ans, c'eſt-à-dire l'an 688. & s'en alla à Rome : deſirant d'être baptiſé prés les tombeaux des apôtres, & paſſer incontinent aprés à la vie éternelle. Dieu lui accorda l'un & l'autre. Etant arrivé à Rome il fut baptiſé le ſamedi-ſaint dixiéme d'Avril 689. par le pape Sergius, qui le nomma Pierre. Incontinent aprés il tomba malade, portant encore l'habit blanc, & mourut le vingtiéme du même mois âgé d'environ trente ans. Le pape lui fit faire deux épita-

Digitized by Google

phes, l'une en vers latins, & l'autre en proſe. Son ſucceſſeur dans le royaume d'Oüeſſex fut Ina, qui fit des loix pour ſon peuple dans une grande aſſemblée de ſeigneurs & de ſages où étoient deux évêques Hedda & Erchembald. Entre ces loix on remarque celles-cy qui concernent la religion. On doit baptiſer les enfans dans un mois aprés leur naiſſance. L'eſclave qui aura travaillé le dimanche par ordre de ſon maître ſera mis en liberté, l'homme libre ſera reduit en ſervitude. On payera à l'égliſe les premices des fruits à la ſaint Martin. Défendu de ſe battre dans les égliſes ſous peine de cent vingt ſous d'amende; & la même peine eſt impoſée à celui qui porte faux témoignage devant l'évêque, ou qui rompt la paix dans la ville épiſcopale. Celui qui tuë le filleul ou le parrain, doit l'amende comme un parent. Car ces loix comme les autres loix barbares n'ont que des peines pecuniaires.

AN. 690.

m. 6. Conc. p. 1324.
c. 2.
c. 3.
c. 4.
c. 6.
c. 7.
c. 9.
c. 11.

Saint Benoît Biſcop mourut vers le même tems dans ſon monaſtere de Virmourth aprés l'avoir gouverné ſeize ans. Pendant ſa derniere maladie, il exhorta ſouvent ſes freres à garder fidellement la regle, qu'il leur avoit donnée: l'ayant tiré de ce qu'il avoit trouvé de meilleur en dix-ſept monaſteres, qu'il avoit viſitez dans ſes voyages. Il leur recommanda de conſerver la belle & nombreuſe bibliotheque qu'il avoit apporté de Rome, pour le ſervice de l'égliſe; & ne pas ſouffrir qu'elle fût gatée ni diſſipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naiſſance dans le choix d'un abbé, mais ſeulement aux

Vita lib. t. n. Rer. a. act. SS. Ben. p. 1007. *Bell. in. Jan. to. 1. p.*

AN. 690. mœurs & leur ordonna de s'y conduire ſuivant la regle du grand ſaint Benoît : défendant en particulier d'élire ſon frere qu'il en jugeoit indigne. Il mourut en 690. le douziéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Martyr R. 12. Janv.

XLVI. Fin de ſaint Theodore de Cantorbeti.

La même année mourut ſaint Theodore archevêque de Cantorberi âgé de quatre-vingt-huit ans, aprés vingt-deux ans d'épiſcopat. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre avec ſes predeceſſeurs, & on honore ſa memoire le jour de ſa mort dix-neuviéme de Septembre. C'eſt le premier entre les latins qui ait compoſé un penitentiel, c'eſt-à-dire un recueil de canons pour regler les penitences des differens pechez. Pluſieurs le copierent, & firent des recueils ſemblables, qui furent depuis mêlez à celui de Theodore : enſorte qu'il ne ſe trouve plus dans ſa pureté. Ce qui eſt le plus conſtamment de lui ſont certains chapitres ou articles au nombre de ſix-vingt, qui contiennent le ſommaire de la diſcipline des Grecs & des Latins. Voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Les nouveaux baptiſez portoient pendant ſept jours ſur la tête le voile qui leur avoit été mis, c'étoit un prêtre qui l'otoit. Il n'étoit pas permis aux baptiſez de manger avec les catecumenes. Le dimanche on n'alloit point en bateau, ni en chariot, ni à cheval; & on ne faiſoit point de pain. On voit dans la vie de ſaint Gutbert que la reine même n'alloit pas en chariot le dimanche. On ne mangeoit point de ſang, ni d'animaux étouffez. Chez les Grecs les laïques mêmes communioient tous les dimanches, & on excommunioit

Bed. v. hiſt. c. 8. Martyr. R. 19. Sept.

To 9. ſpicil. 10. 6. Conc. App. p. 1875.

c. 2.

c. 86.

c. 7.

Vit. S. Cuth. c. 17.

c. 10. 11.

ceux qui y manquoient trois fois de ſuite. Quoique les penitens ne duſſent point communier, on commençoit par grace à le leur permettre au bout d'un an ou de ſix mois. Les nouveaux mariez étoient un mois ſans entrer dans l'égliſe : puis ils faiſoient quinze jours de penitence avant que de communier. Les femmes n'entroient dans l'égliſe que quarante jours aprés leurs couches. Les oblations pour les morts étoient accompagnées de jeûne. ANN. 690. c. 12. c. 16. c. 21. c. 19. 77.

Les enfans qui étoient dans les monaſteres mangeoient de la chair juſques à quatorze ans. Les garçons pouvoient ſe faire moines à quinze ans, les filles à ſeize. L'abbé devoit être élû par les moines ; & à ſon ordination on lui donnoit le bâton paſtoral. Les moines Grecs n'avoient point d'eſclaves, les Latins en avoient. Les penitences étoient déja fort abregées : les plus grandes, comme pour l'homicide volontaire n'étoient que de ſept ans : ou bien il falloit renoncer à porter les armes. Pour la fornication, il n'y avoit qu'un an de penitence : pour l'adultere, trois ans. On permet de prier, mais non de dire la meſſe pour celui qui s'eſt tué volontairement. Ceux qui ont été ordonnez par les Ecoſſois, c'eſt à dire les Hibernois & par les Bretons ſchiſmatiques, doivent être rehabilitez par l'impoſition des mains, & leurs égliſes reconciliées. On ne doit donner aux Bretons ni le ſaint chrême ni l'euchariſtie, qu'aprés qu'ils ſont réunis à l'égliſe. c. 34. c. 118. c. 46. c. 5. c. 8. c. 53. 108. c. 55. c. 63. c. 80. c. 87.

Le ſucceſſeur de ſaint Theodore dans le ſiege de Cantorberi fut Britoüald auparavant abbé du monaſtere de Raculf dans le païs de Cant. Il étoit Bed. V. hiſt. c. 9. Acta SS. Ben. to. 3. p. 526.

ſavant dans les écritures, & bien inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique & monaſtique : mais nullement comparable à ſon predeceſſeur. Il ne fut élû que deux ans aprés ſa mort, ſavoir le premier jour de Juillet 692. & ſacré encore un an aprés, le dimanche vingt-neuviéme de Juin 693. par Godoüin Archevêque de Lion. Il eſt dit qu'il fut ordonné archevêque de Bretagne par le pape Sergius : ce qui ſignifie apparemment qu'il reçut le pallium de ſa part. C'eſt le premier Anglois naturel qui fut archevêque de Cantorberi ; & il tint ce ſiege trente-ſept ans.

Anaſt. in Serg.

XLVII. S. Suidbert de Friſe.

Pendant la vacance du ſiege de Cantorberi, ſaint Suidbert fut ordonné évêque pour la Friſe où il avoit été envoyé par ſaint Ecbert. Celui-ci étoit un noble Anglois qui ſe retira en Irlande, & y embraſſa la vie monaſtique. Etant prêtre & plein d'un grand zele, il entreprit l'an 686. de paſſer en Friſe pour travailler à la converſion des Germains dont les Anglois tiroient leur origine. Quoiqu'il en fût détourné par des ſonges, qu'il croyoit venir de Dieu, il ne laiſſa pas de s'embarquer : mais ayant penſé faire naufrage dés le port ; il abandonna l'entrepriſe ; & travailla utilement à la réünion des Irlandois ſchiſmatiques. Un de ſes compagnons nommé Vicbert, qui avoit auſſi demeuré longtems en Hibernie menant la vie d'anacorete dans une grande perfection, s'embarqua, paſſa en Friſe, & pendant deux ans de ſuite prêcha l'évangile à cette nation & à ſon roi Ratbod ; mais voyant qu'il n'y faiſoit aucun fruit, il revint en Hibernie ſervir

to. 3. AB. Be. p. 487. Ben V. hiſt. c. 10.

c. 23. Be. V. c. 10.

ſervir Dieu en ſilence, & profiter au moins aux ſiens par ſon exemple. AN. 692.

Saint Egbert voyant qu'il n'avoit pû paſſer en Friſe, & que Vicbert n'y avoit rien fait, eſſaya d'y envoyer encore des hommes zelez & vertueux. Il en choiſit douze, dont le principal étoit Villebrod Anglois né en Northumbre vers l'an 658. Dés l'âge de ſix ou ſept ans ſon pere le mit dans l'abbaye de Ripon, où il fut élevé ſous la conduite de ſaint Vilfrid & y embraſſa la vie monaſtique. A l'âge de vingt ans, & vers l'an 678. il en ſortit du conſentement de ſon abbé pour aller en Irlande ſe perfectionner auprés de ſaint Egbert. Il étoit prêtre & âgé de trente-trois ans, quand il fut envoyé en Friſe par ce ſaint qui vécut juſques à l'an 729. & mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, le vingt-quatriéme d'Avril : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Les douze miſſionnaires étant arrivez en Friſe l'an 690. furent trés-bien reçûs par Pepin duc des François & maire du palais, ſurnommé de Heriſtal. Il venoit de conquerir ſur Ratbod la Friſe citerieure entre le Rhin & la Meuſe : c'eſt pourquoi il les y envoya prêcher, & leur donna ſa protection : defendant de leur faire aucun déplaiſir, & faiſant des graces à ceux qui embraſſoient la foi : ce qui produiſit en peu de tems la converſion d'un grand nombre d'idolâtres.

c. 11.

Vita per Alcuin tom. 3. Act. B. p. 605.

Be. V. hiſt. c. 12.

Martyr. R. 24 Apr.

Alors les miſſionnaires choiſirent Suidbert l'un d'entre eux pour être ordonné évêque. Avant que de venir en Friſe, il étoit prêtre & abbé du monaſtere de Dacor ſur les confins de l'Ecoſſe. Ils le ren-

AN. 692. voyerent en Angleterre, où il trouva le ſiege de Cantorberi vacant, dans l'intervale entre la mort de ſaint Theodore & l'ordination de Britoüalde, c'eſt-à-dire l'an 692. Saint Suidbert s'adreſſa donc à ſaint Vilfrid archevêque d'Yorc, alors exilé dans le pays des Merciens, qui l'ordonna évêque. A ſon retour en Germanie, il paſſa chez les Bructeres ou Boructuaires peuples des environs de Cologne, & en convertit pluſieurs. Mais peu de tems aprés, ces peuples ayant été défaits par les Saxons, les nouveaux Chrétiens ſe diſperſerent de toutes parts, & ſaint Suidbert alla trouver Pepin; qui à la recommandation de ſa femme Pleƈtrude lui donna pour ſe retirer une iſle dans le Rein, où il bâtit un monaſtere nommé Verden, & enſuite Keiſerſvert: c'eſt-à-dire l'iſle de l'empereur. Saint Suidbert y mourut *Martyr R. 1. Mart.* l'an 713. & l'égliſe honore ſa memoire le premier jour de Mars.

Sup. n. 41. Saint Vilfrid ayant été rétabli dans ſon ſiege,
Eddi c. 43. les anciens pretextes de querelles ſe renouvellerent, enſorte qu'il étoit tantôt bien, tantôt mal avec le roi Alfrid. On vouloit priver le monaſtere de Ripon de ſes terres & de ſes domaines: on vouloit en faire un ſiege épiſcopal, au préjudice de la liberté accordée par le pape Agathon; enfin on vouloit que le ſaint évêque ſe ſoûmît aux reglemens que l'archevêque Theodore avoit faits pendant leur diviſion. Saint Vilfrid ne pouvant ceder en tous ces points à la volonté du roi, fut encore chaſſé de Northumbre au bout de cinq ans; c'eſt-à-dire en 697. & ſe retira chez ſon ami Ethelrede roi des Merciens,

Digitized by Google

qui le reçut avec grand honneur, & lui donna l'évêché de Lichfeld, vacant par la mort de Sexulfe. AN. 692.

En Eſpagne cette même année 691. quatriéme du roi Egica, Ere 729. il ſe tint un concile à Saragoce que l'on compta pour le troiſiéme, & on y fit cinq canons. Le premier défend aux évêques de faire les dedicaces des égliſes un autre jour que le dimanche. On défend de recevoir les ſeculiers à loger dans les monaſteres, ſi ce n'eſt les pauvres à qui on doit l'hoſpitalité. Les affranchis de l'égliſe ſont tenus, dans l'an aprés la mort de l'évêque, de repreſenter à ſon ſucceſſeur leurs lettres d'affranchiſſement, ſous peine d'être remis en ſervitude : mais il faut que l'évêque les avertiſſe de le faire, pour ne pas donner lieu aux vexations. Le dernier canon eſt le plus remarquable, & porte, que les veuves des rois, non-ſeulement ne pourront ſe remarier, comme il avoit déja été ordonné au troiſiéme concile de Tolede, mais ſeront obligées à prendre l'habit de religieuſes, & à s'enfermer dans un monaſtere pour le reſte de leur vie. La raiſon du concile eſt le manque de reſpect, & même, les inſultes auſquelles elles s'expoſoient en demeurant dans le monde.

XLVIII. Troiſiéme concile de Saragoce. *tom. 6. conc. p. 1311.*

c. 1.

c. 3.

c. 4.

Sup. n. 38.

XLIX. Concile *in Trullo. tom. 6. conc. p. 1114.*

Comme les deux derniers conciles generaux n'avoient point fait de canons, les Orientaux jugerent à propos d'y ſuppléer, onze ans aprés le ſixiéme concile : c'eſt-à-dire l'an 692. indiction cinquiéme. Pour cet effet l'empereur Juſtinien convoqua un concile, où ſe trouverent deux cens onze évêques ;

AN. 692. dont les principaux étoient, les quatre patriarches, Paul de C. P. Pierre d'Alexandrie, Anaſtaſe de Jeruſalem, George d'Antioche. Enſuite ſont nommez dans les ſouſcriptions, Jean de Juſtinianople, Cyriaque de Ceſarée en Cappadoce, Baſile de Gortyne en Crete, qui ſe dit tenir la place de tout le concile de l'égliſe Romaine, comme il l'avoit dit en ſouſcrivant au ſixiéme concile. Mais il eſt certain d'ailleurs qu'il y avoit en celui-cy des legats du ſaint Siege. Ce concile s'aſſembla, comme le ſixiéme, dans le dôme du palais nommé en latin *Trullus*, dont le nom lui eſt demeuré. On le nomme auſſi en latin Quiniſexte, en grec Penthecte: comme qui diroit, Cinq-ſixiéme, pour marquer qu'il n'eſt que le ſupplément des deux conciles precedens: quoique proprement c'en ſoit un particulier.

Anaſt. in Serg.

p. 1136. On voulut y faire un corps de diſcipline, qui ſervît deſormais à toute l'égliſe; & on le diſtribua en cent deux canons. Premierement on proteſte de

c. 1. conſerver la foi des apôtres & des ſix conciles generaux; condamnant nommément les erreurs & les

c. 2. perſonnes qu'ils ont condamnées. Enſuite on declare les canons que l'on prétend ſuivre: ſavoir les quatre-vingt-cinq attribuez aux apôtres, mais on rejette les conſtitutions attribuées à ſaint Clement, comme alterées par les heretiques. On reçoit les canons de Nicée, d'Ancyre, de Neoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée: des conciles generaux de C. P. d'Epheſe, de Calcedoine; ceux de Sardique, de Carthage, du concile de C. P.

Digitized by Google

ſous Nectaire & Theophile d'Alexandrie. Ce doit être le concile tenu en 394. à la dedicace de l'égliſe de Ruffin: mais nous n'en avons point les canons. Le concile approuve encore les épîtres canoniques de ſaint Denis & de ſaint Pierre tous deux d'Alexandrie, de ſaint Gregoire Thaumaturge, de ſaint Athanaſe, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Amphiloque: de Thimothée, de Theophile & de ſaint Cyrille tous trois d'Alexandrie, de Gennade de C. P. enfin le canon publié par ſaint Cyprien pour la ſeule égliſe d'Afrique. Il eſt difficile d'entendre quel eſt ce canon, ſi ce n'eſt la preface du concile de ſaint Cyprien: où il dit, qu'aucun ne pretend être évêque des évêques, ou obliger ſes collegues à obéir par une crainte tyrannique. Le concile défend de ſuppoſer d'autres canons ſous de faux titres.

AN. 692.

Sup. liv. xix. n. 51.

Sup. liv. vii. n. 29.

XLIX. Mariage des cleres. c. 3.

Entrant dans le détail, il commence par la pureté du clergé, & dit: les Romains s'attachent à l'exactitude de la regle, ceux qui dépendent du ſiege de C. P. ont plus de condeſcendance: nous meſlons l'une & l'autre afin d'éviter l'excés. C'eſt pourquoi ceux qui ont été mariez deux fois juſques au quinziéme de Janvier de la derniere indiction quatriéme l'an 6199. ſeront dépoſez: mais ceux dont les mariages ont été rompus avant ce tems, ſeront conſervez dans leur rang, à la charge de demeurer interdits de toute fonction. L'indiction quatriéme l'an 6199. de la creation du monde ſuivant les Grecs, répond à l'an 691. de Jeſus-Chriſt. Le con-

AN. 692. cile continuë : Pour l'avenir nous renouvellerons le canon qui défend d'ordonner évêque, prêtre,
Can. Apoſt. 16. 17. diacre ou en quelque rang du clergé que ce ſoit, quiconque a été marié deux fois ou a eu une concubine aprés ſon baptême, ou qui aura épouſé une
Can. Trull. 6. Apoſt. l 25. veuve ou une femme repudiée, une courtiſane, une eſclave ou une comedienne. Et comme dans les canons des apôtres, on ne trouve que les lecteurs & les chantres, à qui il ſoit permis de ſe marier aprés leur ordination : nous le défendons deſormais aux ſoûdiacres, aux diacres & aux prêtres, ſous peine de depoſition : que ſi quelqu'un d'eux veut ſe marier, qu'il le faſſe avant que d'entrer dans ces trois ordres.

Nous ſavons que dans l'égliſe Romaine on tient
Can. Trull. 13 pour regle, que ceux qui doivent être ordonnez diacres ou prêtres promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes : mais pour nous, ſuivant la perfection de l'ancien canon apoſtolique, nous voulons que les mariages des hommes qui ſont dans les ordres ſacrez ſubſiſtent : ſans les priver de la compagnie de leurs femmes, dans les tems convenables. En ſorte que ſi quelqu'un eſt jugé digne d'être ordonné ſoudiacre, diacre, ou prêtre, il n'en ſera point exclus, pour être engagé dans un mariage legitime ; & dans le tems de ſon ordination, on ne lui fera point promettre de s'abſtenir de la compagnie de ſa femme : pour ne pas deshonorer le mariage, que Dieu a inſtitué & beni par ſa preſence. Nous ſavons auſſi que les peres du concile de Carthage ont ordonné, que les ſoû-

Digitized by Google

diacres, les diacres & les prêtres s'abſtinſſent de leurs femmes ſelon les termes preſcrits; afin que ſuivant la tradition apoſtolique, nous obſervions le tems de chaque choſe, principalement du jeûne & de la priere. Car il faut que ceux qui aprochent de l'autel gardent une parfaite continence dans le tems qu'ils touchent les choſes ſaintes, afin que leurs prieres ſoient exaucées. Donc quiconque au mépris des canons des apôtres oſera priver un prêtre, un diacre ou un ſoûdiacre du commerce legitime avec ſa femme, qu'il ſoit dépoſé. AN. 692. *Can. apoſt. 5.*

Ce qui eſt dit dans ce canon, que le concile de Carthage ordonne aux prêtres de s'abſtenir de leurs femmes, ſelon les termes preſcrits, eſt pris à contre ſens, par malice ou par ignorance. Ce canon eſt du cinquiéme concile de Carthage tenu l'an 400. où il eſt dit, que les ſoûdiacres, les diacres, les prêtres & les évêques s'abſtiendront de leurs femmes, ſuivant les anciens ſtatuts, & ſeront comme n'en ayant point. La verſion greque de ce canon a rendu les mots latins *priora ſtatuta* par ceux-cy, *idious hórous* qui peuvent ſignifier les termes propres: car le traducteur avoit lû *propria* pour *priora*: ſuivant un autre exemplaire. Cependant les peres du concile de Trulle ont ſuppoſé, que ce canon n'obligeoit les clercs à la continence qu'en certains jours; & n'ont pas voulu voir, qu'il comprend même les évêques. Or ils ont eux-mêmes reconnu que les évêques devoient s'abſtenir entierement de leurs femmes. Car ils parlent ainſi: Ayant appris qu'en Afrique & en d'autres lieux les évêques ne font point de difficulté

Sup. liv. xx. n. 43. Conc. Carth. 5. c. 3. tom. 2. Conc. p. 1116. A.

Cod. eccleſ. Afric. c. 25. tom. eod. p. 1061. D.

Can. Trull. 12.

d'habiter avec leurs femmes, aprés leur ordination, au grand ſcandale des peuples : nous leur défendons d'en uſer ainſi à l'avenir, ſous peine de dépoſition.
c. 48. Et enſuite ils ordonnent, que la femme de celui qui eſt promu à l'épiſcopat, s'étant ſeparé de lui d'un commun conſentement, aprés qu'il aura été ordonné : entrera dans un monaſtere éloigné de l'habitation de l'évêque, qui toutefois pourvoira à ſa ſubſiſtance.

c. 30. Dans un autre canon ils parlent ainſi des prêtres qui étoient chez les barbares : c'eſt-à-dire apparemment en Italie, & dans les autres pays du rit latin : S'ils croyent devoir s'élever au deſſus du canon des apôtres, qui défend de quitter ſa femme, ſous pretexte de religion ; & faire plus qu'il n'eſt ordonné, ſe ſeparant de leurs femmes d'un commun conſentement : nous leur défendons de plus demeurer avec elles, en quelque maniere que ce ſoit : pour nous montrer par là, que leur promeſſe eſt effective. Et nous ne leur donnons cette permiſſion, qu'à cauſe de la petiteſſe de leur courage, & la legereté des mœurs étrangeres. C'eſt-à-dire que ſelon eux, c'eſt une imperfection d'aſpirer à la continence parfaite.

Quoi qu'il en ſoit ; ces canons du concile de Trulle ont ſervi depuis aux Grecs & à tous les Chrétiens d Orient de regle univerſelle touchant la continence des clercs, & ils y ſont en vigueur depuis mille ans. C'eſt-à-dire, qu'il n'eſt point permis aux clercs, qui ſont dans les ordres ſacrez, de ſe marier aprés leur ordination : que les évêques doivent garder

garder la continence parfaite, ſoit qu'ils ayent été auparavant mariez ou non : que les prêtres, les diacres & les ſoûdiacres déja mariez peuvent garder leurs femmes, & habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des ſaints myſteres. AN. 692.

LI. Autres canons pour le clergé.

Le concile renouvelle les défenſes faites aux clercs, de loger avec des femmes ſuſpectes ; & il étend cette défenſe aux eunuques, même laïques. Défenſe aux clercs de tenir cabaret : puiſqu'il leur eſt même défendu d'y entrer. Défenſe aux clercs & aux moines d'aſſiſter aux ſpectacles, ſoit des courſes de chevaux, ſoit du theatre. Les clercs mêmes conviez aux nôces, doivent ſe lever quand les farceurs y entrent. Défenſe aux clercs de porter ni dans la ville, ni en voyage un autre habit, que celui qui convient à leur état. Les clercs depoſez pour leurs crimes, & reduits au rang des laïques, s'ils ont ſubi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les clercs ; ſi c'eſt malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les laïques. Donc les clercs en Orient étoient deſlors diſtinguez par leur habit ; & ne portoient pas les cheveux longs comme ils les portent à preſent.

Can. 5. *c.* 9. *c.* 14. *c.* 27. *c.* 21.

Pour la juriſdiction des évêques, on renouvelle le canon, qui la maintient ſur les égliſes de la campagne, qu'ils gouvernent depuis trente ans : & celui de Calcedoine, qui donne au ſiege de C. P. les mêmes prerogatives qu'au ſiege de Rome : avec le ſecond rang, le troiſiéme à Alexandrie, le quatriéme à Antioche, & le cinquiéme à Jeruſalem. Les incur-

c. 25. *c.* 36. *Can. Calch.* 28. *Sup. liv.* XXIII. *n.* 30.

ANN. 692. sions des barbares, c'eſt-à-dire principalemnt des
Can. Trull. 37. Muſulmans, avoient empêché pluſieurs évêques de prendre poſſeſſion des égliſes pour leſquelles ils avoient été ordonnez, ni d'y faire leurs fonctions. Le concile leur conſerve leur rang & leur pouvoir, pour ordonner des clercs, & preſider dans l'égliſe. C'eſt l'origine des évêques, *in partibus infidelium.* Il
c. 18. y avoit auſſi pluſieurs clercs, que les incurſions des barbares avoient contraints à quitter leurs égliſes: mais le concile veut qu'ils y retournent, ſitôt que
c. 8. les hoſtilitez ſeront paſſées. Ces mêmes incurſions des barbares ſont encore rapportées, comme la raiſon de ne plus tenir les conciles qu'une fois l'année.

LII. Sacremens & ceremonies. Il n'eſt point permis de baptiſer dans les oratoires domeſtiques, ni même d'y celebrer la liturgie, ſans le conſentement de l'évêque. On n'exigera rien de ceux à qui on donne la ſainte communion.
c. 31. 59. *c.* 23. *c.* 101. Le communiant ne recevra point l'euchariſtie dans un vaſe d'or ou de quelque autre matiere, mais dans ſes mains croiſées l'une ſur l'autre: parcequ'il
c. 58. n'y a point de matiere ſi precieuſe que le corps de l'homme, qui eſt le temple de Jeſus-Chriſt. Aucun laïque ne ſe communiera lui-même en preſence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre. On ne donnera point l'euchariſtie aux morts. Car il eſt dit:
c. 83. *Matth.* XXVI. Prenez & mangez; ce que le mort ne peut faire.
c. 52. En carême on celebrera tous les jours la meſſe des préſanctifiez, excepté les ſamedis, les dimanches,
c. 29. & le jour de l'Annonciation. On celebrera toûjours la meſſe à jeun, même le jeudi ſaint. Défenſe de
c. 28. diſtribuer une grappe de raiſin, avec l'euchariſtie,

comme il ſe pratiquoit en quelques égliſes : on la benira ſeparément comme des premices. Défenſe d'offrir à l'autel du miel & du lait. AN. 692. c. 57.

On paſſera toute la ſemaine de Pâques en fête & en devotion : ſans aucun ſpectacle public. Défenſe de s'abſenter de l'égliſe pendant trois dimanches, ſans empêchement neceſſaire : ſous peine de dépoſition pour les clercs, & d'excommunication pour les laïques. On doit jeûner le ſamedy ſaint juſques à minuit : mais il eſt défendu de jeûner les autres ſamedis, même en Carême, ſuivant le canon des apôtres ; & l'égliſe Romaine doit changer ſon uſage contraire. Ce canon eſt une des cauſes qui a fait rejetter à Rome ce concile. Il eſt défendu de manger des œufs & du fromage les dimanches & les ſamedis de carême, comme faiſoient les Armeniens : dont on condamne quelques autres uſages. Savoir de ne point meſler d'eau au vin de l'euchariſtie, de preſenter aux prêtres de la viande cuite dans les égliſes, & de n'admettre dans le clergé que ceux qui étoient de race ſacerdotale. Défenſe de manger du ſang de quelque animal que ce ſoit : ſous peine aux clercs de dépoſition, aux laïques d'excommunication. c. 66. c. 80 c. 89 c. 55. *Can. apoſt. 69.* *V. Balſam. in hunc. c. 55.* *Can. Trull. 56.* c. 52. c. 99. c. 33. c. 67.

Défenſe de faire dans les égliſes les fêtes nommées Agapes. Défenſes de tenir cabaret dans l'enceinte des égliſes, ou d'y vendre des viandes, ou d'autres marchandiſes. Il a été remarqué plus d'une fois que les égliſes étoient accompagnées de pluſieurs bâtimens compris dans une même enceinte. Défenſe aux maris d'habiter avec leurs femmes c. 74. c. 76. c. 97.

AN. 692.

dans l'enceinte des égliſes : ou de profaner ces mêmes lieux en quelque autre maniere. Défenſe de faire entrer une bête dans une égliſe, ſi ce n'eſt en voyage, par une abſoluë neceſſité de mettre la bête à couvert. Défenſe à aucun laïque d'entrer dans le ſanctuaire, c'eſt-à-dire dans l'enceinte de l'autel, ſi ce n'eſt à l'empereur pour faire ſon offrande : ſuivant une ancienne tradition, dont nous avons vû un exemple, quand ſaint Baſile reçut l'offrande de l'empereur Valens. On chantera dans l'égliſe ſans confuſion, & ſans forcer la nature pour crier : mais avec beaucoup d'attention & de devotion ; & on n'y chantera rien que de convenable. On n'ajoûtera point au Triſagion : Crucifié pour nous. Défenſes de gâter ou déchirer les livres de l'écriture ſainte ou des peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les perdre en quelque autre maniere : s'ils ne ſont imparfaits ou déja gâtez par l'eau ou par les vers. Pour rendre à la croix l'honneur qui lui eſt dû : il eſt défendu de la marquer dans le pavé que l'on foule aux pieds, ſuivant une loi de Theodoſe le jeune. En pluſieurs images Jeſus-Chriſt étoit repreſenté ſous la forme d'un agneau que ſaint Jean montroit au doit. Le concile ordonne, que deſormais on peigne Jeſus-Chriſt ſous ſa forme humaine comme plus convenable.

c. 38.

c. 69.

Sup. liv. XVI. *n.* 48.

c. 75.

c. 81.

Sup. liv. XXIX. *n.* 31.

c. 68.

c. 73.

l. un. C. Nemini lic. lib. 1. tit. 8.

c. 82.

LIII. Moines, &c.

Quant aux moines, quoique ſaint Baſile ne permette de les recevoir qu'à dix-ſept ans, ce concile le permet dés l'âge de dix ans, ſous pretexte que l'égliſe avance toûjours en perfection. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui ont paſſé trois ans.

c. 40.

c. 41.

dans un monaſtere ; & on défend de ſouffrir dans la ville des vagabonds, qui ſe diſoient ermites, portant de longs cheveux & des habits noirs. Aucun crime n'empêche d'etre reçu dans les monaſteres, puiſqu'ils ſont faits pour les penitens. Défenſe de parer d'habits precieux & de pierreries les filles qui vont prendre l'habit de religieuſes : pour ne pas faire croire qu'elles quittent le monde à regret. Défenſe de convertir à des uſages profanes les monaſteres une fois conſacrez par l'autorité de l'évêque ; ni de les donner à des ſeculiers, comme il s'étoit pratiqué. AN. 692. c. 42. c. 43. c. 44. c. 49.

Quant aux mariages : il eſt défendu au pere & au fils d'épouſer la mere & la fille ou les deux ſœurs, ou à deux freres d'épouſer les deux ſœurs : au parein d'épouſer la mere de l'enfant : d'épouſer la fiancée d'un autre : aux catholiques d'épouſer des heretiques. Ceux qui aſſemblent & nourriſſent des femmes débauchées, ſeront dépoſez s'ils ſont clercs, excommuniez s'ils ſont laïques. Défenſe ſous peine d'excommunication de faire des peintures deshonnêtes. Défenſe ſous la même peine de friſer ſes cheveux avec artifice. Défenſe de ſe baigner avec des femmes. Défenſe même aux laïques de joüer aux dez. Les farceurs, les danſes ſur les theatres, les combats contre les bêtes ſont défendus. Ceux qui contrefont les poſſedez, ſeront chargez de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement. c. 54. c. 55. c. 99. c. 71. c. 86. c. 100. c. 96. c. 77. c. 50. c. 51. c. 60.

On condamne à ſix ans de penitence les devins & ceux qui les conſultent, les meneurs d'ours, les diſeurs de bonne avanture, & ces ſortes de charla- c. 61. c. 62.

AN. 692. rans. On condamne auſſi pluſieurs autres ſuperſtitions reſtées du paganiſme, comme d'invoquer Bachus pendant la vendange. Les danſes publiques de femmes, les déguiſemens d'hommes en femmes, ou de femmes en hommes : l'uſage des maſques comiques, ſatyriques, ou tragiques : car ils étoient
c. 65. differens pour ces trois ſortes de ſpectacles. On défend auſſi d'allumer aux nouvelles lunes des feux devant les boutiques ou les maiſons, & de ſauter
c. 79. deſſus : de donner des gâteaux à Noël ſous pretexte de couches de la ſainte Vierge, qui n'a point été
c. 63. en couche : de lire dans l'égliſe les fauſſes hiſtoires des martyrs, compoſées pour les deshonorer par les ennemis de la verité. On doit au contraire les mettre au feu.

c. 95. Les heretiques dont le baptême eſt jugé bon, ſont reçus en faiſant leur abjuration par écrit ; & on leur donne le ſeau du ſaint Eſprit avec l'onction du ſaint Chrême : au front, aux yeux, au nez, à la bouche, & aux oreilles. Ceux dont le baptême n'eſt pas jugé valable ſont traitez comme les payens, on les
Sup liv. XVII. n. 14. fait catechumenes, puis on les baptiſe. Et pour faire cette diſtinction, on ſuit les regles données par ſaint Baſile à Amphiloque. On les ſuit auſſi touchant la diſpenſation de la penitence, pour la proportionner à la qualité du peché, & aux forces du penitent ; & c'eſt le dernier canon de ce concile de Trulle. L'empereur Juſtinien y ſouſcrivit le premier avec du cinabre : qui étoit un privilege de ſa dignité. On laiſſa enſuite la place du pape : puis les quatre patriarches ſouſcrivirent, & tous les autres évêques :

laiſſant la place de quelques abſens. On ne voit point la ſouſcription des legats du pape ; & toutefois Anaſtaſe dit, que s'étant laiſſé ſurprendre ils y ſouſcrivirent. AN. 692. *Anaſt. in Serg.*

LIV. Le pape rejette ce concile. *Paul. diac. VI. c. 11. Anaſt. in Ser.*

L'empereur Juſtinien voulut obliger le pape Sergius à ſouſcrire lui-même à ce concile. Il lui en envoya un exemplaire en ſix tomes, ſouſcrit de ſa main des trois patriarches d'Alexandrie, de C. P. & d'Antioche, & des autres prélats : afin que le pape y ſouſcrivit à la premiere place. Mais le pape ne voulut point recevoir ces tomes, ni les ouvrir pour les lire : perſuadé que ce concile étoit nul ; & l'empereur, pour témoigner au pape ſon indignation, envoya à Rome un magiſtrien nommé Sergius, qui emmena à C. P. Jean évêque de Porto, & Boniface conſeiller du ſaint ſiege.

Enſuite il envoya Zacarie ſon protoſpataire, c'eſt-à-dire comme premier ecuyer, avec un ordre pour enlever de même le pape. Mais la milice de Raveſne, de là duché de Pentapole & des quartiers voiſins entreprit d'empêcher cette violence. Zacarie les voyant venir à Rome de tous côtez en fut épouvanté, & pria le pape de faire fermer & garder les portes. Il ſe refugia tremblant juſques dans la chambre du pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de lui, & de lui ſauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne entra par la porte de ſaint Pierre ; & vint juſques au palais de Latran, demandant avec empreſſement à voir le pape : car le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les portes fermées, ils menacerent

AN. 694. de les mettre à bas ſi on n'ouvroit promptement. Alors Zacarie ſe croyant perdu ſe cacha ſous le lit du pape, tellement hors de lui qu'il n'avoit plus de raiſon. Le pape le raſſura, & lui dit de ne rien craindre : puis il ſortit hors de la Baſilique du pape Theodore, & ayant fait ouvrir les portes ; il ſe mit dans le ſiege nommé ſous les apôtres, pour ſe montrer à tout le monde. Il reçut avec honneur les ſoldats & le peuple, qui étoient venus en foule pour le voir ; & appaiſa leurs eſprits par la douceur de ſes paroles. Mais ils ne voulurent point ſe retirer, ni ceſſer de garder le palais patriarcal, juſques à ce qu'ils euſſent chaſſé honteuſement de Rome le protoſpataire Zacharie.

LIV. Juſtinien chaſſé. Leonce empereur. *S. Nicéph. hiſt. p. 25.* *Theopha. an. 9. p. 306.*

L'empereur Juſtinien qui l'avoit envoyé, fut chaſſé de C. P. dans le même tems. Il s'étoit rendu trés odieux par ſa mauvaiſe conduite : ayant rompu mal-à-propos la paix avec les Bulgares & les Muſulmans. Ses principaux miniſtres étoient cruels, entre-autres Etienne eunuque Perſan ſon ſacellaire ou treſorier particulier, & Theodote qui de moine reclus étoit devenu Logothete ou treſorier general. Le patriarche Paul mourut l'an 693. aprés avoir *S. Nicéph. Chr.* tenu le ſiege ſept ans ; & eut pour ſucceſſeur Callinique prêtre, & treſorier de l'égliſe de blaquerne, qui tint le ſiege douze ans. L'empereur voulant faire quelques nouveaux bâtimens, pria ce patriarche de faire des prieres, afin que l'on pût abbatre une égliſe de la Vierge qui étoit prés du palais. Le *Theoph. p. 307.* patriarche lui dit : Nous avons des prieres pour la fondation d'une égliſe, mais je n'ai point appris qu'il

qu'il y en ait pour ſa deſtruction. Et comme l'empereur le preſſoit: Le patriarche dit: Loüé ſoit Dieu qui ſouffre tout maintenant & toûjours, & dans les ſiecles des ſiecles. *Amen.* Auſſi-tôt on abatit l'égliſe, pour faire place au nouveau bâtiment, & on la rebâtit ailleurs. AN. 694.

Peu de tems aprés Juſtinien commanda à Etienne patrice & gouverneur de C. P. de faire de nuit un grand maſſacre du peuple de la ville, en commençant par le patriarche. La même nuit le patrice Leonce s'embarquoit, pour ſortir de C. P. aprés avoir fait la guerre en Orient avec beaucoup de reputation, il avoit été trois ans en priſon; & venoit d'être déclaré gouverneur de Grece, avec ordre de partir le jour même. Etant donc prêt à s'embarquer il prenoit congé de ſes amis, entre leſquels étoient Paul moine & aſtronome, & Gregoire de Cappadoce abbé du monaſtere de Florus: qui l'avoient ſouvent viſité dans ſa priſon, & l'avoient aſſuré qu'il ſeroit empereur. Vous voyez, leur diſoit-il, combien vos promeſſes ſont vaines: quand je ſerai une fois hors d'ici je n'attend qu'une fin malheureuſe. Ils lui répondirent: Vous en verrez l'accompliſſement, ſi vous ne perdez point courage: croyez-nous ſeulement, & nous ſuivez. Ils allerent à la priſon, la firent ouvrir, feignant que c'étoit l'empereur; & en tirerent beaucoup de braves gens, que Leonce fit armer avec les ſiens, & les mena à la place en criant: Tous les Chrétiens à ſainte Sophie; & fit faire le même cri par tous les quartiers. Le peuple alarmé s'aſſembla au baptiſtere de la grande *Nicaph. hiſt. p. 25.*

AN. 694. égliſe. Leonce avec ſes deux moines & les principaux de ſon parti alla trouver le patriarche, déja troublé de l'ordre qu'avoit reçu le patrice Etienne. Leonce lui perſuada de venir au baptiſtere, & de
Pſ. 117. crier : C'eſt ici le jour qu'a fait le ſeigneur. Tout le peuple s'écria : Qu'on deterre les os de Juſtinien: comme s'il eut été déja mort ; & ils coururent tous à l'Hippodrome. Le jour étant venu on y amena Juſtinien. Le peuple crioit qu'on le fiſt mourir : mais Leonce épargna ſa vie à cauſe de l'amitié qu'il avoit porté à ſon pere Conſtantin. Il ſe contenta de lui faire couper le nez, & de l'envoyer en exil à la ville de Cherſone. Il avoit regné dix ans ; & c'étoit l'an 694. Leonce fut auſſi-tôt proclamé empereur.

LVI. Seiziéme concile de Tolede.

En Eſpagne cependant il ſe tint deux conciles, le ſeiziéme & le dix-ſeptiéme de Tolede. Le premier ſe tint la ſixiéme année du roi Egica, Ere 731. *to. 6. conc. p.* 117. c'eſt-à-dire l'an 693. le ſecond jour de May. Cinquante-neuf évêques y aſſiſterent avec cinq abbez, & trois deputez d'évêques abſens. Le roi y étoit en perſonne accompagné de ſeize comtes. On y fit dix canons de diſcipline, dont le premier ordonne que les Juifs, qui ſe convertiront ſincerement, ſeront exempts des tributs qu'ils payoient au fiſc : confirmant aux ſurplus les loix precedentes contre ceux qui demeureront endurcis. On défend tous les reſtes d'idolatrie : d'honorer des pierres, des fontaines, ou des arbres : d'obſerver les augures, ou pratiquer des enchantemens. L'execution en eſt recommandée aux évêques, aux prêtres ou aux juges
c. 2.

Ceux qui pechent contre la nature ſont condamnez à être ſeparez des Chretiens pour toute leur vie, recevoir cent coups de foüet, être raſez par infamie & bannis à perpetuité. Ceux-ci non plus que les idolâtres, ne recevront la communion qu'à la mort : & encore aprés une digne penitence. Celui qui aura voulu ſe tuer par deſeſpoir, ſera privé de la communion pour deux mois. c. 3. c. 4.

Il y avoit en Eſpagne pluſieurs égliſes abandonnées, parce qu'elles étoient trop pauvres, pour entretenir un prêtre. On y offroit rarement le ſacrifice, & elles tomboient en ruine. En ſorte que les Juifs s'en moquoient, & diſoient que l'on n'avoit rien gagné à détruire leurs ſynagogues, puiſque les égliſes des Chrétiens étoient en plus mauvais état. Pour y remedier, le concile ordonne aux évêques d'employer en reparations le tiers du revenu des égliſes de la campagne que les canons leurs accordoient. Que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui ſervent ces égliſes en feront les reparations. Nous avons vû que ſaint Anſbert archevêque de Roüen pratiquoit ce qu'ordonne ce concile. Il continuë : On ne donnera point pluſieurs égliſes à un même prêtre : mais celles qui auront moins de dix ſerfs ſeront unies à d'autres. Quelques prêtres employoient pour le ſacrifice leur pain ordinaire, dont ils coupoient une croute ronde, & l'offroient ſur l'autel. Le concile ordonne de ne ſe ſervir pour ce ſaint uſage, que d'un pain entier, qui ſoit blanc, fait exprés & en petite quantité : puiſqu'il ne doit pas charger l'eſtomac, n'étant que pour la nourriture p. 1319. c. c. 5. Sup. n. 35. c. 6.

V. Mab lle de Azymo c. 8. de l'ame; & qu'il doit être facile à conſerver dans une petite boëte. On faiſoit donc deſlors des hoſties à peu prés comme elles ſont aujourd'hui.

Siſbert archevêque de Tolede ayant conſpiré avec pluſieurs autres contre le roi Egica, pour lui faire perdre le royaume & la vie, fut depoſé, privé de *c. 9.* tous ſes biens, & mis en la puiſſance du roi, qui le condamna à une priſon perpetuelle: il fut même ordonné qu'il ne recevroit la communion qu'à la mort: ſi le roi ne lui faiſoit grace. A ſa place le concile fit évêque de Tolede, Felix de Seville, *c. 12.* dont le ſiege fut rempli par Fauſtin de Brague; & on donna pour ſucceſſeur à celui-ci Felix de Portugale. Ainſi on ne faiſoit pas de ſcrupule en Eſpagne de transferer les évêques. Ceux-ci en ſouſcrivant au concile prirent tous les titres de leurs nouveaux ſieges. Ce fut apparemment cette conjuration qui obligea le concile à renouveller les pro- *c. 8.* meſſes de proteger la poſterité du roi aprés ſa mort; *c. 10.* les peines contre les rebelles, & les maledictions *Sup. liv. XXXVII. n. 49.* prononcées au quatriéme concile de Tolede. On ordonne en celui-ci que dans toutes les égliſes cathedrales, & toutes les paroiſſes de la campagne, on dira tous les jours la meſſe pour le roi & ſes en- *c. 8.* fans: excepté le vendredi ſaint. On y ordonne encore, que quand un concile aura été tenu, chaque évêque le publiera dans ſix mois en ſon ſynode, compoſé des abbez, de prêtres & de tout le clergé, *c. 3.* avec le peuple de la ville épiſcopale. Les évêques de la province de Narbonne n'avoient pû aſſiſter à ce concile, à cauſe d'une peſte qui ravageoit le

païs: c'eſt pourquoi le roi ordonne qu'ils s'aſſem- AN. 694.
bleront à Narbonne pour en ſouſcrire les decrets.

LVII. Dernier concile de Tolede.

L'année ſuivante ſeptiéme d'Egica, Ere 732. c'eſt-à-dire l'an 694. le neuviéme de Novembre, fut tenu le dix-ſeptiéme concile de Tolede dans l'égliſe de ſainte Leocadie. On y fit huit canons. Premierement il eſt ordonné qu'au commencement de chaque concile on paſſera trois jours en jeûne, pendant leſquels on traitera de la foi, de la correction des évêques, & des autres matieres ſpirituelles: ſans qu'aucun ſeculier y aſſiſte. Depuis le commencement du carême juſques au jeudi ſaint, le baptiſtere ſera fermé, & ſellé du ſeau de l'évêque; & on ne l'ouvrira qu'en cas de trés grande neceſſité. Il eſt marqué que le jeudi ſaint on dépoüilloit les autels, comme l'on fait encore. Le même jour, chaque évêque obſervera la ceremonie de laver les pieds. On renouvelle la défenſe aux prêtres d'employer à leur uſage les vaſes ſacrez, ou les ornemens de l'égliſe, les vendre, ou les diſſiper. Quelques-uns diſoient des meſſes des morts pour des vivans, dans l'intention de leur cauſer la mort. Le concile défend ce ſacrilege: ſous peine de dépoſition pour le prêtre, de priſon perpetuelle, & d'excommunication juſques à la mort, tant contre lui, que contre celui qui l'aura excité à le commettre. On ordonne des litanies ou prieres publiques tous les mois.

Ta. 6. conc. p. 1361.

c. 1.

c. 2.

Conc. XVI. c. 8.

Conc. XVII. c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

Les Juifs d'Eſpagne étant convaincus d'avoir conſpiré contre l'état, & contre les Chrétiens, & d'avoir traité avec ceux d'outremer, apparemment d'Afrique: ils ſont condamnez à être tous dépoüil-

AN. 694. lez de leurs biens, reduits en ſervitude perpetuelle & diſtribuez aux Chrétiens, ſuivant la volonté du roi. A la charge que leurs maîtres ne leur permettront aucun exercice de leurs ceremonies; & leur ôteront leurs enfans à l'âge de ſept ans, pour les faire élever chrétiennement, & les marier à des Chrétiens. Ce dix-ſeptiéme concile de Tolede eſt le dernier dont nous ayons quelques actes, encore n'y a-t-il point de ſouſcriptions qui faſſent connoître les évêques qui y aſſiſterent. Deſormais pendant environ cent cinquante ans nous ne trouverons plus guerre de monumens de l'égliſe d'Eſpagne.

LVIII. Leonce chaſſé. Tibere Adſimare empereur. *Theoph. an. 3. p. 309.*

Nous ne parlerons gueres non plus de l'Afrique: car c'eſt le tems où elle tomba ſous la puiſſance des Muſulmans. Comme ils avoient pris Carthage, l'empereur y envoya le patrice Jean grand capitaine la ſeconde année de ſon regne, 695. de Jeſus-Chriſt. Jean chaſſa les Muſulmans de toutes les places qu'ils occupoient: mais ils revinrent l'année ſuivante avec de plus grandes forces, reprirent Carthage & les autres villes, & éteignirent ainſi la puiſſance des Romains en Afrique, où ils avoient commandé 850. ans, depuis l'an 608. de Rome, quand Carthage fut priſe par Scipion. Les Muſulmans l'ont depuis continuellement poſſedée juſques à preſent. Aprés cette perte l'armée Romaine n'oſant retourner vers Leonce, fit un autre empereur, ſavoir Apſimare qu'ils ſurnommerent Tibere. Il vint à C. P. y entra par intelligence: prit Leonce, lui fit couper le nez, & le renferma dans le monaſtere de ſaint Dalmace. C'étoit l'an 696. troiſiéme de ſon regne: & Apſimare en regna ſept.

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

SAINT Villebrod & les autres miſſionaires Anglois travailloient avec ſuccés à la converſion des Friſons ſous la protection de Pepin l'ancien, maire du palais. Ce prince l'envoya à Rome vers l'an 692. pour recevoir du pape Sergius la benediction apoſtolique, & apporter des reliques, pour mettre dans les égliſes qu'il fonderoit, à la place des temples des idoles. A ſon retour il continua à prêcher les Friſons ſujets des François ; puis il retourna à Rome, avec des preſens & des lettres de Pepin qui prioit le pape de l'ordonner évêque pour ce peuple. Le pape Sergius le conſacra archevêque des Friſons dans l'égliſe de ſainte Cecile, le jour de la fête de cette ſainte vingt-deuxiéme de Novembre l'an 696. Il lui donna le pallium, & le nom de Clement, au lieu de ſon nom barbare de Villebrod : ſous lequel toutefois il eſt plus connu. Le pape le renvoya auſſi-tôt à ſon peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome. Pepin lui donna la place pour établir ſon ſiege épiſcopal dans la ville nommée Viltbourg par les anciens habitans, & *Trajectum* par les Gaulois Romains, aujourdhui Utrect. S. Villebrod y bâtit une égliſe ſous le titre de ſaint Sauveur, & y établit ſa reſidence. Comme il convertit un grand nombre d'infideles de tous côtez pendant cinquante ans qu'il prêcha, il fonda pluſieurs autres égliſes & quelques monaſteres ; & établit de nouveaux évêques.

I.

S. Villebrod en Friſe.

Sup. liv. XL. *n°* 46.

Be. v. hiſt. c. 11.

Vita S Vvill. per Alcuin. c. 7. *to.* 3. *Act. B.*

Anaſt. interp.

epiſt. 97. *Boniface ad Steph. pap.*

Be. V. hist. c. 11. A l'exemple des missionaires de Frise, deux prêtres Anglois, qui avoient long-tems demeuré en Irlande, passerent en Germanie, chez les peuples qu'ils nommoient les anciens Saxons, parce que ceux de la grande Bretagne en étoient venus. Ces prêtres se nommoient tous deux Evalde, mais pour les distinguer on nommoit l'un le blanc, l'autre le noir, suivant la difference de leur poil. Etant entrez chez un Fermier, ils le prierent de les faire conduire au seigneur du païs, ce qu'il leur promit, & les retint quelques jours. Cependant les barbares s'apperçurent que ces deux étrangers étoient d'une autre religion: car ils s'appliquoient continuellement à la psalmodie & à la priere, & offroient tous les jours à Dieu le saint sacrifice: portant avec eux des vases sacrez, & une planche consacrée qui leur servoit d'autel. C'est la premiere fois que je trouve un autel portatif. Les barbares craignirent, que si ces étrangers parloient à leur seigneur, ils ne le fissent Chrétien, & que tout le pais petit à petit, ne fut contraint à changer de religion. Ainsi ils les prirent brusquement, & les firent mourir. Ils tuerent Evalde le blanc d'un coup d'épée; & déchirerent Evalde le noir par de longs & horribles tourmens. Le seigneur l'ayant appris fut tellement irrité, de ce qu'on n'avoit pas laissé venir vers lui ces étrangers: qu'il fit brûler le village, & tuer tous les habitans. Les corps des martyrs jettez dans le Rein furent découverts, par une lumiere miraculeuse que leurs meurtriers virent eux mêmes; & Pepin les fit apporter honorablement à Cologne.

L'égliſe

L'égliſe honore leur memoire le cinquiéme d'octobre, qui fut le jour de leur martyre.

Saint Villebrod alla prêcher l'évangile même dans la partie de Friſe qui obéïſſoit à Ratbod; & ce prince le reçut avec honneur, mais il ne profita point de ſes inſtructions. Le ſaint évêque paſſa chez les Danois, peuple trés-farouche, à qui commandoit Ongende plus cruel que toutes les bêtes; il ne laiſſa pas de le traiter avec honneur, mais il demeura endurci; & ſaint Villebrod voyant qu'il n'y avoit rien à eſperer en ce païs, ſe contenta d'en amener trente jeunes enfans & retourna en France: mais craignant les accidens d'un ſi long voyage, il les inſtruiſit & les baptiſa en chemin. Dans les confins des Danois & des Friſons, étoit une iſle à l'embouchure de l'Elbe, qui portoit alors le nom de leur Dieu Foſite. Les payens la reveroient tellement, qu'ils n'oſoient toucher aux animaux qui y paiſſoient, ni parler en puiſant de l'eau d'une fontaine qui l'arroſoit. Le ſaint homme ayant été jetté dans cette iſle par la tempête y demeura quelques jours attendant le tems favorable. Il baptiſa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer quelques animaux pour les manger. Les payens croyoient que ceux qui en avoient mangé mourroient ſubitement, ou que du moins ils deviendroient furieux: mais voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, ils furent étonnez, & rapporterent la choſe à leur duc Ratbod. Celuici voulant vanger ſes Dieux, fit jetter le ſort trois fois par jour pendant trois jours, ſuivant l'ancienne ſuperſtition des Germains, ſur le ſaint évêque & ſes

Martyr. R. 5. Oct.
Vita. c. 9.
c. 10
c. 11.
Tac. de mor. Germ.

compagnons ; & il n'y en eut qu'un ſur qui le ſort tomba, & qui ſouffrit le martyre. Ratbod fit venir le ſaint, & lui fit de grands reproches, du mépris qu'il faiſoit de ſa religion : mais étonné de la fermeté de ſes réponſes, il le renvoya à Pepin avec honneur : le ſaint évêque continua de prêcher dans la Friſe Françoiſe. On raconte de lui pluſieurs miracles. Dans l'iſle de Valqueren en Zelande, comme il vouloit briſer une idole, celui qui en avoit la garde, lui donna un coup d'épée ſur la tête dont il ne fut point bleſſé. Ceux qui accompagnoient l'évêque vouloient punir de mort cet attentat. Mais le ſaint homme delivra de leurs mains l'idolâtre, qui toutefois mourut miſerablement trois jours aprés.

c. 14.

c. 16. 17. *&* 11.

II. S. Vulfran. *Vita tom.* 3. *actor. SS. B. p.* 357.

La reputation de ſaint Villebrod attira en Friſe ſaint Vulfran, pour travailler à la même œuvre. Il étoit né à Maurillac, à preſent Milly en Gaſtinois, dont ſon pere étoit ſeigneur ; & il donna cette terre au monaſtere de Fontenelle en 685. Il fut élû archevêque de Sens aprés la mort de Lambert vers l'an 690. & ayant gouverné cette égliſe quelques années il fut inſpiré d'aller prêcher en Friſe. D'abord il alla à Roüen trouver ſaint Anſbert, qui ayant été abbé de Fontenelle, étoit encore comme le pere de cette communauté. Saint Vulfran en tira quelques moines pour aller avec lui prêcher en Friſe ; & s'étant embarqué au port de ce monaſtere, il entra par la Seine dans l'Ocean. Comme ils étoient prés la côte des Morins, aujourd'huy de Flandre, l'heure étant venuë d'offrir le ſaint ſacrifice, on jetta

Sup. liv. XL. *n.* 35.

les ancres & on arrêta le vaiſſeau. Le ſaint évêque celebrant la meſſe, & en étant venu à l'endroit où le diacre lui devoit preſenter la patene, il étendit la main pour la recevoir. Le diacre qui étoit Vandon moine de Fontenelle, dont il fut depuis abbé, ſe proſterna à ſes pieds & lui avoüa qu'en voulant laver la patene il l'avoit laiſſée tomber dans la mer. Saint Vulfran ſe mit à genoux, & aprés avoir fait ſa priere, il ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit où la patene étoit tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher ſa main : tous les aſſiſtans loüerent Dieu, & le ſaint évêque acheva la meſſe. La patene fut gardée à Fontenelle, où il la donna depuis en faiſant le vœu monaſtique. Il y donna auſſi ſon calice & l'autel qu'il portoit dans ſes voyages conſacré aux quatre coins, & contenant au milieu des reliques.

Etant arrivé en Friſe il fut écouté & convertit pluſieurs idolâtres. Il baptiſa entre-autres le fils du duc Ratbod, qui mourut portant encore l'habit blanc. C'étoit la coûtume de ces payens de faire mourir en l'honneur de leurs Dieux, celui ſur qui tomboit le ſort. Comme on menoit à la mort un jeune homme nommé Ovon, ſaint Vulfran pria le duc Ratbod de lui donner la vie; & il étoit prêt à l'obtenir quand les payens s'y oppoſerent, en diſant : Si ton Chriſt le peut délivrer de la mort, il ſera à toy le reſte de ſes jours. Le ſaint accepta la condition; On pendit Ovon, qui demeura au gibet pendant deux heures; & le ſaint ſe mit en priere. Si-tôt qu'elle fut finie, la corde ſe rompit, Ovon

tomba à terre, & par l'ordre du ſaint ſe releva en pleine ſanté. Il dit depuis, que lorſqu'il étoit pendu il s'imaginoit être accablé de ſommeil, & ſoûtenu par la ceinture du ſaint attachée autour de ſon corps. Il fut baptiſé, & depuis moine de Fontenelle & prêtre & laiſſa dans le monaſtere pluſieurs titres & pluſieurs livres écrits de ſa main, qu'il avoit trés bonne.

6. 8. Saint Vulfran délivra auſſi pluſieurs autres de la mort. Le ſort tomba un jour ſur les enfans d'une veuve, dont l'un n'avoit que ſept ans, l'autre que cinq; & ils devoient être noyez dans la mer: car il y avoit diverſes manieres d'immoler ces eſpeces de victimes. On les expoſa en un lieu où la haute marée devoit arriver; & comme elle commençoit à gagner le plus grand tenoit ſon petit frere entre ſes bras, s'efforçant de le retirer de l'eau. Le duc étoit preſent au ſpectacle avec une multitude infinie de peuple, ſans avoir pitié de ces innocens. Saint Vulfran les demanda, & le duc lui dit: Si ton Chriſt les peut délivrer, qu'ils ſoient à lui. Le ſaint évêque ayant fait ſa priere, la mer en s'élevant laiſſa à ſec le lieu où étoient les enfans prêts à mourir: il alla les prendre à ſes deux mains, les rendit à leur mere deſolée, & les baptiſa. On crut qu'il avoit marché ſur les eaux; & une grande multitude ſe convertit.

III. Fin de ſaint Anſbert. Saint Anſbert archevêque de Roüen fut rendu ſuſpect à Pepin, comme lui ayant été contraire, en un differend qu'eurent les ſeigneurs François pour le partage du Royaume. On croit que ce fut en

692. aprés la mort du roi Theodoric. Pepin le relegua au monaſtere d'Aumont ſur la Sambre en Hainault; où le ſaint évêque édifia les moines par ſon aſſiduité au jeûne & à la priere, & compoſa pour eux quelques traitez ſpirituels qui ne ſe trouvent plus. Comme Pepin étoit ſollicité de le releguer encore plus loin, le ſaint homme luy envoya Hadulfe abbé d'Aumont, & ſe juſtifia ſi bien, que Pepin lui permit de retourner à ſon dioceſe. Mais lorſqu'il ſe diſpoſoit à partir, il mourut la quatriéme année de Childebert III. c'eſt-à-dire l'an 698. Aprés ſa mort on le revêtit des ornemens pontificaux, comme pour aller à l'autel, & on rapporta le corps à Fontenelle. L'égliſe honore ſa memoire le neuviéme de Février.

AN. 698.

Vita S. Anſb. tom. 2. act. B.

Martyr. R. 9. Febr.

IV. Conciles d'Angleterre.

En Angleterre ſaint Britoüalde archevêque de Cantorberi tint pluſieurs conciles. Le premier fut celui de Becancelde en 694. où aſſiſta Tobie évêque de Rocheſtre, avec des abbez & des abbeſſes, des prêtres, des diacres, des ſeigneurs, & Vitred roi de Cant. Ce prince y promit de conſerver la liberté & l'immunité des égliſes & des monaſteres: en ſorte que perſonne n'uſurpât rien de leurs biens, & n'empêchât les élections canoniques: reconnoiſſant qu'il appartient à l'évêque metropolitain de gouverner les égliſes, de choiſir & d'établir les évêques. Le ſecond concile où preſida ſaint Britoüalde, fut celui de Bergamſtede la cinquiéme année du roi Vitred, c'eſt-à-dire en 697. Gybmond évêque de Rocheſtre y aſſiſta avec les autres eccleſiaſtiques, & le roi accompagné de ſeigneurs. En

tom. 6 Conc. p. 1356.

tom. 6. 1377.

ce concile on fit vingt-huit canons, qui peuvent auſſi être comptez pour loix, puiſque les deux puiſſances concouroient, & qu'ils ordonnoient des amendes & d'autres punitions temporelles outre les ſpirituelles. On y conſerva la ſanté & la liberté des égliſes: on punit les adulteres, ceux qui travaillent le dimanche, qui ſacrifient aux demons, qui mange de la chair les jours de jeûne. On regle la forme des ſermens, dont l'évêque eſt exempt comme le roi.

c. 1. 2 3. 4. 5. 6. 7. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21.

V. Mort de Sergius. Jean VI. pape.

A Rome le pape Sergius ramena par ſes inſtructions à l'unité de l'égliſe l'archevêque d'Aquilée & ſes ſuffragans, qui avoient tenu un concile, où par ignorance ils faiſoient difficulté de recevoir le cinquiéme concile general. Il repara & orna pluſieurs égliſes; & fit faire entre autres un grand encenſoir d'or avec ſes colomnes & ſon couvercle, où l'on brûloit des parfums les jours de fête pendant la meſſe. Il fit transferer le corps du pape ſaint Leon du fonds de la ſalle ſecrette de l'égliſe ſaint Pierre, où il étoit caché & lui fit un tombeau dans un lieu public de la même égliſe qu'il orna. Il ordonna que l'on chantât à la meſſe *Agnus Dei* pendant que l'on rompoit les hoſties ce qui duroit quelque tems, comme il a été marqué. Le pape Sergius inſtitua des proceſſions qui devoient ſortir de ſaint Adrien, pour aller à ſainte Marie en quatre fêtes, ſavoir l'Annonciation, la nativité de la ſainte Vierge, ſa Dormition, c'eſt-à-dire ſa bien-heureuſe mort: la fête de ſaint Simeon, que les Grecs nommoient Hypapante, c'eſt-à-dire Rencontre & que nous ap-

Paul diac. vi. hiſt c. 14.

Sup. liv. xxxvi. n. 15.

pellons la purification de la Vierge. On voit par là l'antiquité de ces fêtes. Ce pape ordonna pour divers lieux quatre-vingt dix ſept évêques, entre autre Damien archevêque de Ravenne. En deux ordinations au mois de Mars, il fit dix-huit prêtres, & quatres diacres. Il tint le ſaint ſiege treize ans & prés de neuf mois, & fut enterré à S. Pierre le vingt-huitiéme de ſeptembre 701. indiction quinziéme ſous le regne de Tibere Abſimare. On voit par ſon épitaphe qu'il ne fut reconnu pape qu'aprés la mort de Theodore ſon competiteur ; qu'il fut chaſſé de Rome, & en demeura banni pendant ſept ans, tandis qu'un anti-pape nommé Jean occupoit le ſaint ſiege : qu'il revint enſuite, par les preſſantes inſtances du peuple ; & qu'étant ſacré & rétabli dans ſon ſiege, il excommunia les uſurpateurs ſelon les canons.

AN. 701.

ap. Baron an. 701 n. 9.

Sup. liv. XL. n° 39.

Aprés la mort du pape Sergius le ſaint ſiege vaqua environ un mois & vingt jours : puis on élut Jean VI. Grec de nation, qui le remplit trois ans, deux mois & douze jours, ſous le regne de Tibere. En une ſeule ordination, il fit neuf prêtres & deux diacres ; & d'ailleurs quinze évêques pour divers lieux. De ſon tems Theophylacte chambellan de l'empereur patrice & exarque d'Italie, vint à Rome de Sicile. Les troupes de toute l'Italie l'ayant appris, s'aſſemblerent tumultuairement à Rome, pour le maltraiter. Mais le pape s'y oppoſa, il ferma les portes de la ville, envoya des évêques au camp, où les ſoldats étoient aſſemblez, & par ſes exhortations ſalutaires, il appaiſa la ſedition. Quelque

Anaſt.

Id. & Paul diac. vi. hiſt. c. 27.

tems aprés Giſulfe Lombard duc de Benevent vint ravager la Campanie, ſans que perſonne lui reſiſtât : pillant, brûlant & enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape envoya des évêques avec de grandes ſommes tirées des tréſors de l'égliſe Romaine, racheta tous les captifs, & obligea Giſulfe à ſe retirer avec ſes troupes.

VI. Monaſteres de Farfe & de S. Vincent.

Le même Giſulfe donna la place où fut fondé le monaſtere de ſaint Vincent par trois hommes nobles de Benevent enfans de deux freres, nommez Paldon, Taſon & Taton. Le deſir de la perfection évangelique les fit reſoudre à quitter leurs païs & leurs richeſſes, & aller viſiter les monaſteres de Gaule. Ils dirent à leurs parens qu'ils alloient à Rome, comme ils y allerent en effet ; & partirent avec un équipage de chevaux & de valets convenable à leur condition. Mais quand ils furent ſortis de leur province, ils renvoyerent leurs valets & leurs chevaux, & dirent qu'ils avoient fait vœu d'aller à Rome ſeuls & à pied. Enſuite ils donnerent leurs habits à des pauvres qu'ils rencontrerent, & ſe revêtirent de leurs haillons.

Acta. SS. Ben. to. 3 p. 425.

Ibid. p. 285.

Ils arriverent dans le païs des Sabins au monaſtere de Farfe, dont l'abbé les reçut charitablement. Il étoit né en Gaule dans la Mauriene, & étant déja prêtre il eut devotion d'aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux. Il y demeura trois ans, priant Dieu de lui faire connoître ſa volonté : enfin une nuit il vit en dormant une perſonne qui tenoit un pain d'une beauté merveilleuſe, & lui dit : Prenez ce pain, retirez-vous & ſachez qu'il ne vous manquera

manquera jamais. Il revint en Italie s'arrêta dans les Sabins, & fonda un monaſtere par le ſecours de Faroald duc de Spolete en un lieu nommé Acutien. Dés le ſixiéme ſiecle ſaint Laurent évêque de Spolete, ſurnommé l'Illuminateur pour avoir gueri pluſieurs aveugles, avoit fondé en ce lieu le monaſtere de Farfe, où il finit ſes jours. L'égliſe étoit dediée à la ſainte Vierge; mais Thomas la trouva abandonnée, & le monaſtere ruiné. Il le rétablit ſi-bien, qu'il fut depuis trés-riche & trés-fameux pendant pluſieurs ſiecles: & on pretend qu'il eut dans ſa dépendance plus de ſix cens égliſes. On en raporte la fondation à l'an 680. & Thomas aprés l'avoir gouvernée trente-cinq ans, mourut l'an 715. le dixiéme de Decembre. *Act. to. 2. p. 134*

Tel étoit le venerable Thomas, qui reçut les trois couſins Paldon, Taſon & Taton. En leur lavant les pieds, ſuivant la regle de l'hoſpitalité monaſtique, il vit à la delicateſſe de leurs corps qu'ils n'étoient pas tels que marquoit la pauvreté de leurs habits; & ayant appris leur deſſein, il s'offrit de les conduire à Rome d'où il les remena chez lui, afin qu'ils appriſſent les pratiques de la vie monaſtique, avant que d'aller plus loin. Leurs parens affligez de leur fuite vinrent les chercher à Farfe & l'abbé Thomas les obligea à leur parler. Ils demeurerent fermes dans leur reſolution: mais Thomas leur perſuada de ne point quitter l'Italie, & leur montra dans le voiſinage un lieu propre pour leur établiſſement. C'étoit un oratoire de ſaint Vincent, ſur le bord du fleuve Voltorne à mille pas de ſa ſource,

AN. 701.

Des deux côtez du fleuve étoient des bois qui ſervoient de retraite à des voleurs. Vous y rendrez, leur dit-il la ſûreté aux voyageurs, & la fertilité à la terre avec le ſecours de Dieu. Il alla lui-même trouver le duc Giſulfe, & en obtint le don de cette place. Les trois couſins y allerent ſans rien porter, mais la nuit même un homme inconnu leur apporta de la farine & du vin. Paldon fut établi le premier abbé de ce monaſtere de ſaint Vincent prés la ſource de Voltorne, qui fut depuis trés-celebre. On en rapporte la fondation à l'an 703. & Paldon aprés l'avoir gouverné dix-ſept ans, mourut l'an 720. ſous le pontificat de Gregoire II. l'onziéme jour d'Octobre.

An. 701.

VII. Vitiza roi d'Eſpagne. *Roderic. lib. II. c. 25. Iſidor. Pacenſ. p. 10. 11.*

En Eſpagne le roi Egica étant mort, ſon fils Vitiza qu'il avoit déja aſſocié à la couronne, lui ſuccéda l'Ere 739. c'eſt-à-dire l'an de Jeſus Chriſt 701. & regna neuf ans. Il fit tenir un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre prés de Tolede, par les évêques & les ſeigneurs pour le reglement de ſon royaume: mais il n'en reſte ni actes ni canons. C'eſt le dix-huitiéme & dernier concile de Tolede. Vitiza uſa de clemence au commencement de ſon regne, rapella les exilez & ſoulagea ſon peuple; mais dans la ſuite il commit des injuſtices, & s'abandonna à la débauche. Il avoit pluſieurs femmes tout enſemble & pluſieurs concubines: les grands ſuivirent ſon exemple, il s'étendit au reſte du peuple, & même au clergé. Gonderic étoit alors archevêque de Tolede, illuſtre par ſa ſainteté, & même par ſes miracles. Il eut pour ſucceſſeur Sinderede, qui

par un zele mal reglé traita rudement des hommes anciens & venerables de ſon clergé. Le roi Vitiza l'y excitoit, craignant la vertu de ces perſonnages, qui lui reſiſtoient en face, & lui reprochoient ſes crimes. Se voyant donc maltrairez par leur archevêque, ils appellerent au pape. Mais Vitiza craignant que leur autorité ne détournât le peuple de ſon obéïſſance, non ſeulement permit, mais commanda à tous les clercs d'avoir des femmes & des concubines publiques, même pluſieurs s'ils vouloient; & de ne point obéir aux conſtitutions Romaines qui le défendoient. Cette licence produiſit une corruption extrême. Enfin Vitiza donna l'archevêché de Tolede à ſon frere Oppa déja archevêque de Seville du vivant de Sinderede, violant doublement les canons. Il rappella les Juifs, & donna plus de privileges à leurs ſynagogues, que n'en avoient les égliſes. c. 16. c. 17.

En Angleterre l'an 703. le roi Alfrede aſſembla un concile à Neſterfeld à cinq lieuës de Ripon, où ſe trouverent preſque tous les évêques de Bretagne, & Berthualde archevêque de Cantorberi y preſida. Saint Vilfrid fut invité à s'y preſenter, avec promeſſe de lui faire raiſon ſuivant les canons. Il y vint mais on ne lui tint point parole. Car les évêques & les abbez qui avoient uſurpé les biens de ſon monaſtere, ſoûtenus par le roi exciterent de grandes conteſtations: voulant l'obliger à ſe ſoûmettre aux decrets de l'archevêque Theodore. S. Vilfrid répondit humblement qu'il vouloit obéïr en tout aux canons.

VIII. Concile de Neſterfeld.

Vita per Eddi. c. 44.

Sup. XL. n. 46.

AN. 703. Enſuite il leur reprocha fortement leur obſtination, & leur demanda de quel front ils oſoient preferer aux decrets des papes Agathon, Benoit & Sergius, ceux que Theodore avoit faits pendant la diſcorde. Ils ne lui répondirent rien de raiſonnable: mais un des ſerviteurs du roi qui l'avoit nourri dés l'enfance ſortit de ſa tente ſecrettement, & vint trouver ſaint Vilfrid. Car ce concile ſe tenoit dans une plaine où ils campoient. Cet homme avertit le ſaint évêque qu'on vouloit le ſurprendre en exigeant de lui une ſouſcription, dont il ne pût ſe dédire, afin de le dépouiller de ce qu'il avoit, tant en Northumbre, que dans le pays des Merciens. On le preſſa en effet de le faire, & l'archevêque, & le roi l'avoient ainſi decidé: mais ſes ennemis même trouverent que c'étoit trop maltraiter un homme ſi celebre, que de le priver de tous ſes biens, ſans qu'il fut coupable d'aucun crime; & conclurent de le reduire à ſon monaſtere de Ripon: à la charge qu'il promit par écrit d'y demeurer en repos, de n'en point ſortir ſans permiſſion du roi, & de n'exercer aucune fonction épiſcopale. Saint Vilfrid élevant ſa voix leur répondit hardiment: Pourquoi me voulez-vous reduire à cette extremité? que je me condamne moi même. Ne ſcandaliſerai-je pas ſans ſujet ceux qui ſavent que depuis prés de quarante ans je porte, tout indigne que je ſuis, le nom d'évêque? Aprés la mort de ces grands hommes envoyez par ſaint Gregoire, j'ai deraciné le premier l'erreur des Ecoſſois, en ramenant toute la nation des Northumbriens à l'obſervation de la vraie paſ-

Digitized by Google

que & de la tonſure en forme de couronne. Je leur ai appris les répons & les chants alternatifs; & j'y ai établi la vie monaſtique ſelon la regle de ſaint Benoît, que perſonne n'y avoit encore apportée. Quant à cette nouvelle queſtion que vous formez contre moi : j'en appelle hardiment au ſiege apoſtolique, & j'invite quiconque d'entre vous me veut dépoſer, à venir aujourd'hui avec moi y recevoir le jugement. L'archevêque & le roi dirent : Il ſe rend dés-là digne d'être condamné, en preferant le jugement des Romains au nôtre. Le roi offroit de le contraindre à main armée, mais les évêques le firent ſouvenir de la ſureté qu'il lui avoit promiſe. Ainſi le concile ſe ſepara, & ſaint Vilfrid retourna librement chez Ethelrede roi des Merciens. Ses ennemis declarerent les moines de Ripon excommuniez : en ſorte que ſi quelqu'un du peuple leur avoit fait benir des viandes par le ſigne de la croix, on les jettoit comme ſi elles euſſent été offertes aux idoles. AN. 703. c. 45. c. 46.

IX. S. Vilfrid juſtifié à Rome.

Cependant ſaint Vilfrid paſſa la mer avec quelques uns des ſiens, & alla à Rome où ils ſe preſenterent au pape Jean VI. & lui demanderent à genoux de recevoir leur memoire, declarant qu'ils ne venoient accuſer perſonne, mais ſeulement ſe défendre contre ceux qui pourroient les accuſer. Le pape & le clergé de Rome les reçurent charitablement; & tandis qu'ils attendoient la réponſe du S. Siege, il arriva des deputez de la part de Berthualde archevêque de Cantorberi, chargez d'une accuſation par écrit contre ſaint Vilfrid. Le pape aſſembla un concile de pluſieurs évêques avec ſon clergé. c. 47.

AN. 704. Saint Vilfrid s'y preſenta & on y lût ſa requête, par laquelle il demandoit l'execution des decrets du pape Agathon & de ſes ſucceſſeurs Benoît & Sergius, pour lui conſerver ſon évêché d'Yorc & ſes monaſteres dans les royaumes des Mereiens & de Northumbre, offrant de rendre à l'archevêque de Cantorberi le reſpect qui lui étoit dû ſelon les canons. Aprés la lecture de cette requête on le renvoya & on fit entrer les deputez de l'archevêque Berthuald qui propoſerent leurs accuſations, & le concile promit de les entendre à loiſir les uns & les autres.

On les fit venir enſemble, ſaint Vilfrid d'un côte avec les prêtres & les diacres qui l'accompagnoient: de l'autre les députez de l'archevêque Berthuald, qui dirent que l'évêque Vilfrid avoit mépriſé en plein concile les decrets de l'évêque de Cantorberi établi par le ſaint ſiege ſur toutes les égliſes Britanniques. Saint Vilfrid ſe leva, & ſa venerable vieilleſſe donnant encore du poids à ſes paroles, il dit: Comme j'étois au concile, on m'envoya un évêque demander ſi je voulois me ſoûmettre au jugement de l'archevêque. Je répondis, qu'il falloit auparavant ſavoir qu'elle étoit ce jugement. Il me dit que l'archevêque ne le vouloit point declarer, avant que j'euſſe promis par écrit de m'y ſoûmettre. Quelque étrange que fut cette propoſition, je promis de me ſoûmettre au jugement de l'archevêque entant qu'il ſeroit conforme aux canons & au concile du pape Agathon & de ſes ſucceſſeurs.

Aprés cette réponſe le concile de Rome declara

que l'évêque Vilfrid s'étoit défendu canonique- AN. 704.
ment. Puis les évêques qui le compoſoient ſe mirent à parler grec en ſoûriant, & dirent pluſieurs choſes entre eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin ils dirent: Vous ſavez, mes freres, que ſuivant les canons celui qui ne prouve point le premier chef d'accuſation n'eſt pas admis à prouver les autres. Toutefois pour le reſpect de l'archevêque & de l'évêque Vilfrid nous examinerons à loiſir tous les articles. Ils renvoyerent ainſi les parties, & continuant à s'aſſembler, ils tinrent pendant quatre mois ſoixante & dix congregations. Saint Vilfrid y fut pleinement juſtifié, & les actes de ce concile furent lûs à haute voix devant tout le peuple ſuivant la coûtume des Romains. Ceux qui avoient vû ſaint Vilfrid du tems du pape Agathon le reconnoiſſoient, & s'étonnoient avec indignation qu'on l'accuſât de nouveau. Enfin le pape Jean le renvoya abſous; & écrivit une lettre aux deux rois Ethelred des Merciens, & Alfride de Northumbre: ou c. 51.
il parle ainſi: Nous admoneſtons Berthuald évêque de Cantorberi d'aſſembler un concile avec l'évêque Vilfrid, qu'il y faſſe venir les évêques Boza & Jean, & qu'aprés les avoir oüis, il termine s'il ſe peut leur differend dans ſon concile: ſinon, qu'il les renvoïe au ſaint ſiege, pour être jugez par un concile plus nombreux: ſous peine à celui qui refuſera de s'y trouver d'être rejetté, non ſeulement de tous les évêques, mais de tous les fideles. Le pape exhorte enſuites les deux rois à procurer l'execution de ce Sup.
décret. Boza avoit été intrus dans le ſiege d'Yorc

AN. 704. à la place de ſaint Vilfrid, & Jean dans le ſiege d'Haguſtad à la place d'Eata, tous deux par l'autorité de l'archevêque Theodore.

c. 52.

Saint Vilfrid aprés un jugement ſi favorable vouloit demeurer à Rome & y finir ſa vie déja fort avancée; dans le détachement de toutes les choſes du monde. Mais le pape & tout ſon concile lui commanderent en vertu de l'obéïſſance qu'il avoit promiſe, de retourner en Angleterre pour la conſolation de ſes peuples, & la joie de ſes amis. Il emporta de Rome des reliques, & des étofes de pourpre & de ſoye pour l'ornement des égliſes; & repaſſa en France. Mais il fut attaqué d'une grande maladie: en ſorte qu'aprés avoir marché quelque tems à cheval il fallut le porter dans un brancard juſques à Meaux, où il arriva reduit à l'extremité. Aprés avoir reſté quatre jours ſans pouvoir prendre aucune nourriture, ſaint Michel lui apparut, & lui promit encore quatre ans de vie. Il guerit en effet peu de jours aprés, & repaſſa heureuſement en Angleterre.

c. 53.

c. 54.

X. Saint Adamnan abbé.

Le roi Alfrid reçut vers ce tems-là ſaint Adamnan prêtre & abbé de Hij, deputé de la part de ſa nation, c'eſt-à-dire des Hibernois. Le ſéjour qu'il fit à Northumbre lui donna occaſion d'obſerver les pratiques de l'égliſe Anglicane, & les plus ſavans l'exhorterent à s'y conformer, puiſque c'étoit celle de l'égliſe univerſelle, préferable à l'uſage des Hibernois, qui étoient en ſi petit nombre & reduits à un petit coin du monde. Saint Ceolfrid abbé de Viremouth, dont il viſita le monaſtere,

Bed. v. hiſt. c. 16. Ibid. c. 22.

naſtere, fut un de ceux qui entreprirent de le perſuader, voyant ſa ſageſſe, ſon humilité, & ſa pieté. Il lui dit touchant la tonſure clericale : Mon frere, vous qui pretendez à la couronne immortelle, pourquoi en portez-vous une imparfaite à vôtre tête ? Si vous cherchez la compagnie de ſaint Pierre, pourquoi imitez-vous la tonſure de celui qu'il a anathematiſé ? Adamnan répondit : Sachez, mon frere, qu'encore que je porte la tonſure de Simon, je ne laiſſe pas de deteſter ſes erreurs ; & comme il étoit vertueux, & inſtruit des écritures, il ſe rendit, & préfera aux coûtumes de ſon païs, ce qu'il apprit en Angleterre.

Il écrivit en trois livres la vie de ſaint Colomba premier abbé de Hy qu'il ne faut pas confondre avec le grand ſaint Colomban. Il compoſa de plus une deſcription des lieux ſaints ſur la relation d'un évêque de Gaule nommé Arculfe, qui avoit fait le voyage de Jeruſalem. Nous avons l'un & l'autre ouvrage. Dans le ſecond il décrit une égliſe de la valée de Joſaphat, où l'on montroit le ſepulchre de la ſainte Vierge : mais ajoûte-t'il, on ne ſait en quel tems, par qui, ni comment ſon corps en a été ôté, ni en quel lieu il attend la reſurrection. On croyoit donc deſlors que la ſainte Vierge étoit morte à Jeruſalem, comme il le marque enſuite expreſſément : mais on ne croyoit pas encore qu'elle fut reſſuſcitée. Il dit qu'au lieu où ſaint Jean vivoit dans le deſert, il y avoit des ſauterelles dont les pauvres vivoient, les faiſant cuire avec de l'huile, & des arbres dont les feüilles larges & longues avoient la

Bed. V. hiſt. c. 16 Sup. liv. XXXIV n. 15.

to. 4. act. 55 Ben. ſ. 502. lib. 1 c. 13.

c. 18.

lib. II. c. 25.

couleur du lait ; & le goût du miel. Il prétend que c'eſt ceque l'évangile appelle miel ſauvage. Arculfe avoit auſſi été à C. P. où il marque que l'on gardoit la vraye croix, & qu'on la montroit ſolemnellement les trois jours de la ſemaine ſainte. Saint Adamnan donna ce livre au roi Alfrid, qui le renvoya avec de grands preſens.

Marth. III. 4. lib. III. c. 3.

Etant de retour chez lui, il voulut ramener à l'obſervance de l'égliſe ſon monaſtere de Hy, & tous ceux qui en dépendent : ce qui ne lui fut pas poſſible. Mais ayant paſſé en Irlande il perſuada preſque tous les autres par ſes exhortations modeſtes. Ayant celebré la pâque avec eux ſuivant l'ordre de l'égliſe, il revint à ſon iſle, où il recommença ſes inſtances avec ſes moines, mais inutilement ; & il mourut le vingt-troiſiéme de Septembre de la même année, que l'on croit être 705.

XI. L'empereur Juſtinien rétabli.

L'empereur Juſtinien ſe rétablit cette année. Comme il paſſoit la mer pour aller chercher le ſecours des Bulgares, il ſurvint une furieuſe tempête. Un de ſes gens lui dit : Promettez à Dieu que s'il vous rend l'empire, vous ne vous vengerez d'aucun de vos ennemis. Juſtinien lui répondit en colere : Au contraire, je veux que Dieu me faſſe perir, ſi je pardonne à pas un. Ayant obtenu le ſecours des Bulgares, il vint à C. P. y entra par un aqueduc, & s'en rendit maître. Tibere Apſimare s'enfuit, mais il fut pris, & Juſtinien le fit enchaîner, & promener par toute la ville avec Leonce ſon predeceſſeur. Puis il les fit amener à l'Hippodrome. Pendant le ſpectacle, on les étendit par terre devant ſon ſiege, & il leur

Theoph. an. 7. Apſ. p. 312. C. S. Nicoph. p. 27.

tint le pied ſur la gorge pendant la premiere courſe de chevaux qui dura une petite heure. Le peuple crioit cependant : Tu as marché ſur l'aſpic & le baſilic, & tu as foulé aux pieds le lion & le dragon. Enſuite Juſtinien leur fit couper la tête à l'un & à l'autre. Abſimare avoit regné ſept ans, & Juſtinien en regna encore ſix depuis ſon rétabliſſement. Il fit crever les yeux à Callinique patriarche de C. P. & l'envoya en exil à cauſe du mal qu'il avoit dit de lui au couronnement de Leonce : & il mit à ſa place Cyrus, qui étoit reclus dans l'iſle Amaſtris, & qui comme il paſſoit par là, lui avoit predit ſon retabliſſement. AN. 705. *Pſ. 70.* *Sup. n. 7.*

XII.

Mort d'Abdelmelic. Oüalid. calife.

La même année 705. quatre-vingt-ſixiéme de l'Hegire, le calife Abdelmelic mourut, & ſon fils Oulit, ou plutôt Oüalid lui ſucceda. Du tems d'Abdelmelic, les Jacobites firent patriarche d'Alexandrie aprés Simon, un nommé Alexandre, l'an 420. de Diocletien, 724. de Jeſus Chriſt. Il tint le ſiege plus de vingt-ans, ſous une rude perſecution : car il paya par deux fois un tribut de trois dinars. C'eſt ainſi que les Arabes nommoient le ſou d or des Romains. Le calife avoit donné le gouvernement d'Egypte à ſon frere Abdelaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, & exigea d'eux un dinar par tête, & c'eſt le premier tribut qu'ils payerent. Le calife Oüalid fit bâtir une moſquée magnifique à Damas ſa capitale ; & pour cet effet, il fit abattre la grande égliſe dediée à ſaint Jean, qui étoit à côté de la moſquée, & fort belle. On dit qu'il en offrit aux Chrétiens quarante mille dinars,

Theoph. n. 7. p. 312.

Elm. c. 13. p. 70. Ieie. 12. p. 68. Chr. orient. p 104.

Sup. liv. XL. n. 34.

Elmac. c. 15. p. 71. Theop. p. 314.

AN. 705.

& que comme ils les refuſerent, il la prit, & la fit abatre ſans leur rien donner.

XIII.
Mort de Jean VI. Jean VII. & Siſinnius papes.
Anaſt. V. Pagebr. con.

Si tôt que l'empereur Juſtinien fut rétabli, il envoya à Rome le concile de Trulle pour le faire confirmer par le pape Jean VII. qui tenoit alors le ſaint Siege. Jean VI. étoit mort vers le commencement de cette année 705. & aprés un mois & dix-huit jours de vacance, on avoit ordonné Jean VII. Grec de nation, fils de Platon, ſavant & éloquent pour le tems. Il tint le ſaint ſiege deux ans, ſept mois & dix-ſept jours, ſous les empereurs Tibere & Juſtinien. Celui-ci lui envoya deux metropolitains chargez des volumes du concile de Trulle, & d'une lettre par laquelle il le conjuroit d'aſſembler un concile, & confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes & rejetter le reſte. Le pape Jean VII. par une foibleſſe humaine craignant de déplaire à l'empereur, lui envoya ces volumes, ſans y avoir rien corrigé.

Paul. diac. VI. hiſt. c. 28.

De ſon tems Aribert roi des Lombards rendit à l'égliſe de ſaint Pierre le patrimoine des Alpes Cottiennes, à preſent le mont Genebre, & le mont Cenis, uſurpé depuis long-tems par cette nation; & l'acte de la donation fut écrit en lettres d'or. Ce pape repara pluſieurs égliſes, entre-autres celle de la ſainte Vierge nommée l'ancienne, où il établit ſa demeure pendant ſon pontificat. Il orna diverſes égliſes d'images, entre leſquelles étoit ſon portrait. Il fit faire un calice d'or du poids de vingt livres, ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit évêques en pluſieurs lieux. On l'enterra à

ſaint Pierre devant un oratoire de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir, & orné les murailles de peintures en moſaïque, qui coûterent une grande ſomme d'argent. Il y fut enterré le 15. des calendes de Novembre, indiction ſixiéme, ſous le regne de Juſtinien: c'eſt-à-dire le dix-huitiéme d'Octobre 707. & le ſaint ſiege vaqua trois mois. Aprés cet intervalle on ordonna pape Siſinnius Syrien de nation. Quoiqu'il fût affligé de la goutte, juſques à ne pouvoir porter ſes mains à ſa bouche: il avoit le courage ferme, & une telle affection pour ſon peuple, qu'il entreprit la reparation des murs de Rome. Mais il ne tint le ſaint ſiege que vingts jours, & mourut ſubitement. Il avoit ordonné un évêque pour l'iſle de Corſe. On l'enterra à ſaint Pierre le ſeptiéme de Février, indiction ſixiéme, ſous le regne de Juſtinien: c'eſt-à-dire l'an 708. & le ſaint ſiege vaqua un mois & dix-neuf jours.

XIV. Saint Bonet de Clermont.

C'eſt à peu prés le tems ou ſaint Bonet évêque de Clermont vint à Rome. Il étoit natif de la même ville capitale de l'Auvergne, & de race de ſenateurs. Etant venu à la cour de Sigebert III. roi d'Auſtraſie, il fut d'abord ſon échanſon, puis ſon referendaire, qui étoit comme un chancelier. Le roi Childeric neveu de Sigebert lui ayant donné le gouvernement de Marſeille, & de la Provence: il avançoit toûjours en vertu, rachetoit les captifs, s'appliquoit au jeûne & à l'oraiſon, & à reconcilier les ennemis. Son frere Avit II. évêque de Clermont avoit ſuccedé en ce ſiege à ſaint Project, en 674. Aprés l'avoir gouverné environ quinze ans,

Act. SS. Ben. tom. 3. p. 90

Sup. l. XXXIX. n. 50.

ſe voyant prés de ſa fin, il deſigna Bonet pour ſon ſucceſſeur, du conſentement de ſon égliſe. C'étoit l'an 688. & Pepin maire du palais qui gouvernoit alors la France ſous le roi Theodoric, lui fit donner ſon agrément, & les lettres neceſſaires: ainſi ſaint Bonet fut ordonné évêque de Clermont. Alors il redoubla ſes jeûnes juſques à paſſer deux & trois jours, & quelquefois quatre ſans manger. Il s'appliqua aux veilles, à la lecture & à la retraite, principalement le carême. Ses larmes étoient ſi abondantes, que ſon capuce en étoit trempé. Il exerçoit l'hoſpitalité, faiſoit de grandes aumônes, & tenoit des conferences avec ſes prêtres, pour les inſtruire des canons.

Enſuite craignant que ſon ordination n'eût été irreguliere, parce qu'il avoit ſuccedé à ſon frere encore vivant: il alla au monaſtere de Solignac prés de Limoges, conſulter ſaint Tillon diſciple de ſaint Eloy, qui lui conſeilla de quitter l'épiſcopat, où il étoit entré contre les canons: il obéit, & fit ordonner à ſa place Nodobert avec le conſentement du roi. Saint Bonet ſe retira enſuite dans l'abbaye de Manlieu, *magni locus*, ainſi nommée d'un eccleſiaſtique nommé Magnus, qui y avoit porté des reliques de ſaint Sebaſtien, c'eſt-à-dire, de la pouſſiere de ſon tombeau. Saint Genés évêque de Clermont y fonda vers l'an 656. ſur ſon propre fonds un monaſtere qui ſubſiſte encore, dont il établit Evode pour premier abbé. Ce fut là où ſaint Bonet ſe retira, & y prit l'habit monaſtique vers l'an 699. Cependant les hereſies de Novatien

Act. SS. Ben. tom 5. p. 401.

Digitized by Google

& de Jovinien ſe renouvellerent dans le dioceſe de Clermont; & les moines de Manlieu publierent une lettre pour les refuter. Aprés que ſaint Bonet eut demeuré chez eux environ un an, il partit pour aller à Rome viſiter les ſepulchres des apôtres, ayant auparavant diſtribué tous ſes biens aux égliſes & aux monaſteres. En paſſant à Lion il reconcilia l'archevêque avec le duc de Bourgogne. Il ſéjourna quelque tems au monaſtere de l'Iſle-barbe, & viſita celui d'Agaune. Etant entré en Italie, il fut trés-favorablement reçu par Aribert roi des Lombards, qui s'étant recommandé à ſes prieres, remporta la victoire ſur le jeune roi Liecbert ſon competiteur; ce qui arriva l'an 705. Enfin S. Bonet arriva à Rome; & aprés avoir viſité les lieux ſaints, il ramena pluſieurs captifs qu'il avoit delivrez. il répandit quantité d'aumônes pendant ce voyage, & fit pluſieurs miracles. A ſon retour il demeura quatre ans à Lion, & y mourut vers l'an 709. Ses reliques furent depuis rapportées à Clermont, & l'égliſe honore ſa memoire le quinziéme de Janvier.

Paul. diac. v 1. hiſt. c. 19.

Martyr. R. 15. Janv.

XV.

S. Tetrique d'Auxerre.

Vers le même tems mourut ſaint Tetrique évêque d'Auxerre, qui ſucceda à Scobilion vers l'an 665. & tint ce ſiege quinze ans. Il avoit été abbé du monaſtere de ſaint Germain; & l'on compte quatorze moines de cette maiſon, & entre-eux ſix abbez qui devinrent évêques d'Auxerre. Saint Tetrique dés la premiere année de ſon pontificat, regla dans un ſynode comment les abbez & les archiprêtres de diverſes égliſes du dioceſe, devoient venir faire l'office dans l'égliſe cathedrale de ſaint Etienne:

tom. 3. act. SS. Ben. p. 102. Item. to. 1. Bibl. nova. p. 417. hiſt. epiſc. Aut. c. 24.

dont par conſequent le clergé n'étoit pas aſſez nombreux pour y ſatisfaire continuellement. La premiere ſemaine de Janvier, c'étoit les moines de ſaint Germain, la ſeconde le clergé de ſaint Amatre, la troiſiéme ſaint Pierre, la quatriéme ſaint Julien, & ainſi des autres marquez pour chaque mois, excepté le mois de Septembre, où peut-être on donnoit des vacances pour la vendange. L'œconome de l'égliſe fourniſſoit à ce clergé pendant leur ſemaine la retribution neceſſaire : & ceux qui venoient trop tard, ou s'acquitoient negligemment de l'office, étoient privez de vin pendant quarante jours. Que ſi le vidame ou le celerier manquoit à fournir ce qui leur étoit dû, on l'enfermoit dans un monaſtere, pour faire penitence au pain & à l'eau pendant ſix mois. Le vidame, *vice-dominus*, gouvernoit la maiſon de l'évêque en particulier. L'œconome avoit l'adminiſtration de tous les biens de l'égliſe. Dans le ſiecle precedent, ſaint Aunacaire évêque d'Auxerre avoit fait un reglement à peu prés ſemblable. Saint Tetrique fut tué comme il dormoit, par ſon archidiacre, nommé Regenfroy le dix-huitiéme de Mars, & eſt honoré comme martyr. Aprés ſa mort le ſiege d'Auxerre vacqua trois ans.

Sup. liv. xxxv. n. 51. hiſt. epiſc. c. 19.

XVI. Mort de S. Lambert.

C'étoit ſans doute un effet du deſordre qui regnoit en France ſous les rois fainéans, & la mort de ſaint Lambert nous en fournit un exemple plus illuſtre. Aprés qu'il eut été ſept ans hors de ſon ſiege de Maſtric, retiré dans le monaſtere de Stavelo, la mort d'Ebroïn donna lieu à Pepin de chaſſer Faramond uſurpateur

Actа SS. Ben. tom. 3 p. 72. Sup. liv. xxxix n. 50. liv. xl. n. 9.

uſurpateur de ce ſiege, & d'y rétablir ſaint Lambert à la priere de tout le clergé, & de tout le peuple, vers l'an 681. Il recommença donc à s'acquiter de ſes fonctions avec un trés grand zéle; & trouvant encore des payens dans la Toxandrie, petit païs voiſin de Maſtric, il s'appliqua à leur converſion, adoucit leur barbarie par ſa patience, & abattit pluſieurs temples & pluſieurs idoles.

Mais deux freres Gallus & Riold pilloient les biens de l'égliſe de Maſtric, & ſe rendoient inſupportables par leurs violences. Les amis & les parens de ſaint Lambert en furent tellement indignez, que ſe voyant pouſſez à bout, il les tuerent. Les deux freres étoint parens de Dodon domeſtique de Pepin, qui poſſedoit quantité de terres & de ſerfs. Il reſolut de venger leur mort ſur l'évêque même; & ayant aſſemblé quantité de gens armez, il vint l'attaquer à *Leodium* ſur la Meuſe, alors ſimple village, aujourd'hui la grande ville de Liege. Saint Lambert repoſoit aprés matines, quand un de ſes ſerviteurs nommé Baldoüée, qui étoit de garde, & veilloit auprés de lui, ſortit dehors, & vit l'armée de Dodon, qui venoit en pluſieurs troupes. Etant arrivez, ils rompirent les paliſſades & les portes, & monterent ſur le toit. Baldoüée courut avertir le ſaint évêque qui commençoit à s'endormir. Dans le premier mouvement, il prit une épée pour ſe défendre: mais penſant à Dieu, & ſe confiant en lui, il jetta l'épée à terre aimant mieux mourir que de mettre la main ſur ces méchans. Auſſi-tôt ils entrerent, & donnerent de

AN. 708. leurs lances contre les murailles. Deux neveux de l'évêque les chaſſerent à coups de bâton : mais il leur dit, & aux autres qui l'accompagnoient : Si vous m'aimez veritablement, aimez Jeſus-Chriſt comme moi, & lui confeſſez vos pechez : pour moi il eſt tems que j'aille vivre avec lui. Un autre de ſes neveux lui dit : N'entendez-vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maiſon pour nous brûler tout vifs ? Alors ſaint Lambert dit à ſes neveux : Souvenez-vous que vous êtes coupables de ce crime, c'eſt-à-dire de la mort des deux freres : Allez maintenant en recevoir la juſte recompenſe. Enſuite ayant fait ſortir tout le monde de ſa chambre, il ſe proſterna, les bras étendus en forme de croix, & ſe mit à prier avec effuſion de larmes. Les ennemis entrerent dans la maiſon, paſſerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils y trouverent, & un d'eux étant monté ſur le toit de la chambre où étoit le ſaint évêque, lui lança un dard dont il le tua. Ainſi mourut Lambert le dix-ſeptiéme de Septembre l'an 708. on environ, aprés quarante ans de pontificat ; depuis l'an 668. qu'il ſucceda à ſaint Theodard. Son corps fut mis dans une barque, & rapporté à Maſtric, où il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre : mais depuis il fut reporté à Liege, & il eſt honoré comme martyr.

Sup. liv. XXXIX n. 45.

Martyr. R. 17. Sept.

Son ſucceſſeur fut ſaint Hubert ſon diſciple, il étoit de la nobleſſe d'Aquitaine, & de la cour du roi Theodoric. On dit qu'un jour de fête ſolemnelle, tandis que les autres Chrétiens étoient à l'égliſe, il alla à la chaſſe, où il vit un cerf qui por-

Anonym ap Ceint an. 688. n. 34.

toit une croix entre ſon bois: & entendit une voix qui le menaçoit de l'enfer, s'il ne ſe convertiſſoit: qu'auſſi-tôt il deſcendit de cheval: & promit d'obéïr à l'ordre du ciel. Quoiqu'il en ſoit, il paſſa en Auſtraſie, attiré par le merite de Pepin maire du palais; & ayant oüi parler des vertus de ſaint Lambert, il ſe rendit auprés de lui à Maſtric, & entra dans ſon clergé. Quoiqu'il fut encore jeune, il avoit été marié, & avoit un fils nommé Floreberr, qui lui ſucceda dans l'épiſcopat.

XVII. Conſtantin pape. *Anaſt.*

Lamême année 708. le quatriéme de Mars, on ordonna pape Conſtantin Syrien, homme d'une extrême douceur, qui tint le ſaint ſiege ſept ans & quinze jours. C'eſt le ſeptiéme pape de ſuite venu de Syrie ou de Grece. Jean V. étoit Syrien, Conon de Thrace, Sergius Syrien, Jean VI. & Jean VII. Grecs, Siſinnius & Conſtantin Syriens. Peut-être la peſecution des Arabes, & les frequentes revolutions de l'empire, obligeoient pluſieurs Grecs & Orientaux à ſe refugier à Rome. Le pape Conſtantin ordonna Felix archevêque de Ravenne, qui ſoûtenu par la puiſſance ſeculiere refuſa de faire à l'égliſe Romaine, les promeſſes que ſes predeceſſeurs avoient accoûtumé de faire, comme on voyoit dans les archives. Mais peu de tems aprés l'empereur Juſtinien envoya à Ravenne Theodore patrice & general de l'armée de Sicile, qui prit la ville, & emmena l'archevêque & tous les rebelles chargez de chaînes à C.P. & ayant fait crever les yeux à l'archevêque Felix, l'envoya en exil dans le Pont: ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine. *Pagebr.*

AN. 708. XVIII. S. Vilfrid rétabli. *Paul diac. vi. hiſt. n. 57.*

De ce tems pluſieurs Anglois de tout ſexe, & de toute condition venoient à Rome par devotion, même des nobles, des ducs & des rois. L'un d'eux fut Coënred roi des Merciens, qui avoit travaillé au rétabliſſement de ſaint Vilfrid. Ce ſaint évêque à ſon retour de Rome étant arrivé dans le païs de Cant, envoya des députez à l'archevêque Britualde, qui promit d'adoucir le jugement prononcé contre lui au concile de Neſtrefeld. Car il avoit reçu des lettres de ſes deputez à Rome, & touché de l'autorité du pape, il ſe reconcilia ſincerement avec ſaint Vilfrid. Ce ſaint alla trouver Ethelrede ſon ancien ami, qui aprés avoir regné trente & un ans ſur les Merciens, s'étoit fait moine en 704. dans le monaſtere de Bardency, dont il fut depuis abbé. Ils s'embraſſerent avec larmes, ſaint Vilfrid lui montra la ſentence du pape, & Ethelrede l'ayant luë, promit de l'appuyer de tout ſon credit. Il pria auſſitôt le roi Coënred ſon ſucceſſeur de le venir trouver, & lui fit jurer d'obéir aux decrets du ſaint ſiege. Enſuite par le conſeil d'Ethelrede, ſaint Vilfrid envoya un prêtre & un abbé à Alfrid roi de Northumbre, pour le prier de trouver bon, qu'il lui preſentât les lettres du pape; mais le roi répondit, que tant qu'il vivroit, il ne changeroit point ce qui avoit été ordonné par les évêques de preſque toute la Bretagne. Il tomba malade peu de tems aprés, & croyant que c'étoit une punition de ſa déſobéïſſance au ſaint ſiege, il recommanda à ſon ſucceſſeur de faire la paix avec l'évêque Vilfrid.

Eddi vita c. 54. Sup. n. 9.

n. 55.

n. 56.

Beleth.

Alfrid mourut l'an 705. & ſon ſucceſſeur Eadulfe,

loin de faire juſtice à ſaint Vilfrid, lui ordonna de ſortir dans ſix jours de ſon royaume; menaçant de faire mourir tous ceux qu'il trouveroit de ſes compagnons. Mais au bout de deux mois, il fut chaſſé lui-même, & le fils d'Alfrid encore enfant regna à ſa place. La premiere année de ſon regne, Berthualde archevêque de Cantorberi vint en Northumbre avec tous ſes évêques & ſes abbez, & les premiers du royaume. On tint un concile prés la riviere de Nid: le jeune roi Oſred y aſſiſta avec ſes ſeigneurs, les trois évêques de ſon royaume, les abbez, & Elfiede abbeſſe de Streneshal, dont on eſtimoit fort les conſeils. S. Vilfrid étoit preſent. Quand le roi, les évêques & les ſeigneurs furent aſſis, l'archevêque Bretevalde dit: Prions Dieu, que par ſon ſaint eſprit il mette la paix dans nos cœurs. Nous avons l'évêque Vilfrid & moi des lettres du ſaint ſiege qui doivent être lûës en vôtre preſence. Aprés qu'elles eurent été lûës, Bertefrid le plus conſiderable entre les ſeigneurs de Northumbre en demanda l'interpretation pour lui & pour les autres qui n'entendoient pas le latin: l'archevêque leur en dit la ſubſtance, ſavoir que le pape ordonnoit aux évêques Anglois de ſe reconcilier avec Vilfrid, & lui rendre ſes égliſes, où d'aller tous enſemble à Rome pour y être jugez. Les évêques oppoſez dirent qu'ils s'en tenoient à ce qu'avoient ordonné l'archevêque Theodore & le roi Ecfrid, & ce qu'ils avoient reglé eux-mêmes avec le roi Alfrid au concile de Neſtrefeld: L'abbeſſe Elfiede rendit témoignage de la derniere volonté du roi Alfrid, pour le réta-

c. 37.

Sup. n. 9.

A N. 709. bliſſement du ſaint évêque. Alors Bertefrid dit au nom du jeune roi: La volonté du roi & des ſeigneurs, eſt que nous obéiſſions en tout aux ordres du ſaint ſiege & du roi Alfrid; car quand nous étions aſſiegez à Bebanbourg & reduits à l'extremité, nous fîmes vœu d'executer cet ordre du pape ſi Dieu accordoit à nôtre jeune prince le royaume de ſon pere. Auſſi-tôt les cœurs des ennemis furent changez, ils traiterent avec nous, & nous fûmes délivrez. Aprés ce diſcours, les évêques conſulterent entr'eux, & la concluſion du concile fut que tous les évêques, le roi & les ſeigneurs feroient de bonne foi la paix avec l'évêque Vilfrid, & lui rendroient ſes deux monaſteres de Ripon & d'Hagulſtad, avec tous leurs revenus. Ils s'embraſſerent tous, communierent enſemble; & aprés avoir rendu graces à Dieu, ils ſe retirerent chacun chez eux.

XIX. Mort de ſaint Vilfrid. c. 58. Quelque tems aprés ſaint Vilfrid tomba malade à Hagulſtad comme il l'avoit été à Meaux & encore plus violemment. Tous les abbez & les anachoretes du païs y accoururent, & ſe mirent en priere avec les moines du lieu, & demanderent à Dieu de lui rendre la connoiſſance & la parole, afin qu'il pût donner ordre à ſes maiſons & partager ſes biens: ils furent exaucez, le ſaint évêque revint en ſanté, & c. 59. vécut encore un an & demi. Peu de tems avant ſa mort étant à Ripon en preſence de deux abbez & huit moines de ſes plus confidens, il fit ouvrir ſon tréſor par celui qui en gardoit les clefs, & tirer devant eux tout ce qu'il avoit d'or, d'argent & de pierreries,

Digitized by Google

& en fit quatre parts. La premiere pour les égliſes de ſainte Marie & de ſaint Paul de Rome, la ſeconde pour les pauvres, la troiſiéme pour les prevôts de ſes deux monaſteres de Ripon & d'Hagulſtad, afin qu'ils euſſent de quoi faire des preſens aux rois & aux évêques: la quatriéme pour être partagée à ceux qui l'avoient ſuivi dans ſes voyages. Enſuite, il établit le prêtre Tatbert ſon parent prevôt à Ripon, car il en étoit toûjours abbé. Ayant ainſi reglé ſes affaires il paſſa dans le païs des Merciens à la priere du roi Coënred qui vouloit prendre ſes avis pour le reglement de ſa vie, les abbez du païs vouloient auſſi l'entretenir ſur l'état des monaſteres qu'il y avoit établis. Aprés les avoir viſitez & fait des liberalitez de terres ou d'argent comptant, il vint au monaſtere d'Oundle, aujourd'hui dans la comté de Nortamton où il tomba malade de ſa derniere maladie. Peu de tems auparavant en marchant à cheval avec le prêtre Tatbert il lui avoit raconté toutes les actions de ſa vie, comme prévoyant ſa mort: c'étoit une eſpece de confeſſion qui ſe pratiquoit quelquefois par humilité, differente de la confeſſion ſacramentale. Etant donc tombé malade en ce lieu, il donna ſa bedediction à ſes diſciples, & mourut le vingt-quatriéme d'Avril 709. la quatriéme année du regne d'Oſred en Northumbre. Il étoit âge de ſoixante & ſeize ans, & en avoit paſſé quarante-cinq dans l'épiſcopat. Son corps fut reporté à Ripon, revêtu d'habits ſacerdotaux, & Tatbert abbé de ce monaſtere fit celebrer tous les jours pour lui une meſſe particuliere,

AN. 709.

c. 60.

c. 61.

Be. V. hiſt. c. 20.

AN. 709. & tous les ans le jour de ſon anniverſaire, il faiſoit diſtribuer aux pauvres la dixme de ſes troupeaux, outre les aumônes journalieres. Le prêtre Aca ſucceda à ſaint Vilfrid dans l'évêché d'Hagulſtad.

Bid. c. 22.

Coënred roi des Merciens aprés ſix ans de regne quitta ſon royaume la même année 709. & vint à Rome où il embraſſa la vie monaſtique, & acheva ſes jours dans les prieres, les jeûnes & les aumônes. Il amena avec lui Offra roi des Saxons Orientaux, qui étant jeune bienfait, & cheri de ſon peuple, quitta pour J.C. ſa femme ſon païs & ſon roïaume, & embraſſa auſſi à Rome la vie monaſtique. Tous deux y moururent promptement, comme ils l'avoient ſouhaité.

XX. Saint Adelme. Évêque.

Elog to. 3. act. SS. Ben. p. 222. vita. to. 5. p. 7. 26.

La même année 709. mourut ſaint Adelme ou Althelme premier évêque de Schirburm, il étoit d'une famille noble du royaume d'Oüeſſex, & fut d'abord inſtruit par l'abbé Adrien dans le monaſtere de ſaint Auguſtin de Cantorberi, où il apprit le latin & le grec. Etant retourné dans ſon païs il ſe fit moine au monaſtere nommé alors Meldun, & depuis Malmeſburi fondé de nouveau par un ſolitaire Irlandois nommé Maidulfe; d'abord il vêcut en ermite; mais n'ayant pas de quoi ſubſiſter il ſe mit à enſeigner; & pluſieurs de ſes diſciples embraſſerent à ſon exemple la profeſſion monaſtique; ce qui produiſit un monaſtere depuis fort celebre. Adelme y ayant étudié quelque tems les arts liberaux, retourna à Cantorberi pour s'y perfectionner ſous l'abbé Adrien, & y demeura juſques à ceque ſa ſanté l'obligeât à retourner chez lui. Il fut le premier des Anglois qui apprit les regles de la verſification

latine. Il cultiva auſſi la poëſie Angloiſe ; & fit en ſa langue vulgaire des cantiques pour retenir le peuple, qui étant encore demi-barbare, ſe retiroit promptement ſi-tôt que la meſſe étoit dite. Adelme ſe mettoit ſur un pont à la ſortie de la ville, & chantant lui-même ſes cantiques retenoit le peuple agreablement, & leur inſinuoit les veritez de la religion, qu'ils n'auroient pas écoutez dans des ſermons.

Outre la poëtique, il étudia auſſi les loix Romaines, le calcul & l'aſtronomie : & la reputation de ſa doctrine fut ſi grande, qu'il étoit conſulté, non ſeulement par ſes compatriotes, mais par des étrangers, comme les Ecſoſſois, & qu'il venoit des François s'inſtruire ſous lui. Il ne les formoit pas moins à la vertu qu'aux ſiences, & s'y exerçoit lui-même ſerieuſement. Il ne ſortoit point du monaſtere ſans neceſſité : s'appliquoit à la lecture, & à l'oraiſon ; & pour ſe mortifier ſe mettoit quelquefois dans une fontaine juſques aux épaules, même durant les nuits d'hyver, & y recitoit le pſeautier. Il fut ordonné prêtre par Leuther évêque d'Oüeſſex qui confirma l'établiſſement du nouveau monaſtere de Meldun, & l'en fit abbé l'an 675. à la priere des autres abbez de ſon dioceſe. Ce monaſtere s'accrut conſiderablement ſous Adelme, la reputation de ſa doctrine & de ſa pieté lui attirant des diſciples de tous côtez. Pendant qu'il en étoit abbé, il fut chargé par un concile tenu dans le royaume des Merciens, d'écrire contre les erreurs des Bretons ; & en ramena pluſieurs à l'obſervation legitime de la pâque. *Be. v. hiſt. c. 19.*

AN. 709. L'an 705. ſaint Heddi évêque de Vorcheſter ou d'Oüeſſex étant mort, le dioceſe fut partagé en deux. On en donna un à Daniel, dont le ſiege fut à Vincheſtre. On mit l'autre ſiege à Shirburn, & ſaint Adelme en fut ordonné évêque en ſa vieilleſſe par l'archevêque Britualde ſon ancien compagnon d'étude & de la vie monaſtique. Aprés l'avoir conſacré il le tint quelque tems auprés de lui pour profiter de ſes conſeils. Saint Adelme ne vêcut que quatre ans dans l'épiſcopat, & mourut l'an 709. le vingt-cinquiéme de Mai, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Il eſt fameux par ſes écrits. Outre le livre contre les erreurs des Bretons, il en écrivit un en proſe & en vers. Nous avons ces deux traitez, & dans le dernier il fait l'éloge de pluſieurs ſaints, entre-autres de ſaint Benoît qu'il louë comme le premier maître de la vie monaſtique. Il avoit auſſi écrit des huit vices, quelques énigmes, & quelques lettres. L'abbé Adrien qui avoit été maître de ſaint Adelme mourut la même année 709.

Martyr R. 25. Mai.

XXI. Pictes quittent le ſchiſme. *Act. SS Ben. tom. 2. p. 1011.*

Saint Ceolfrid diſciple & ſucceſſeur de ſaint Benoît Biſcop gouvernoit alors les deux monaſteres de Viremouth & de Jarrou. Il avoit été à Rome avec ſon maître, & étoit trés-inſtruit de tout ce qui regardoit ſa profeſſion : plein de ferveur & de zele. Il accrut les revenus de ſes monaſteres, y fit pluſieurs oratoires, les pourvut d'ornemens & de vaſes ſacrez. Sut tout il augmenta la bibliotheque que Benoît avoit commencée. Il y ajoûta trois Bibles de la nouvelle verſion, c'eſt-à-dire de ſaint Jerôme, qu'il avoit apportées de Rome, & un livre de Coſ-

mographie d'un ouvrage merveilleux. Il obtint du pape Sergius un privilege ſemblable à celui que Benoît avoit obtenu du pape Agathon ; & ce dernier fut confirmé dans un concile par les ſouſcriptions des évêques & du roi Alfrede. AN. 709.

Vers l'an 710. Naïton roi des Pictes qui habitoient la partie ſeptentrionale de la Bretagne nommée à preſent Eſcoſſe, inſtruit par la meditation frequente des écritures, renonça à l'erreur qu'il avoit ſuivie juſques alors touchant l'obſervation de la pâque, & ramena tout ſon peuple à l'obſervance catholique. Les Pictes avoient eu pour apôtre ſaint Colomban l'ancien, qui étant Irlandois, leur avoit enſeigné les traditions de ſon païs. Le roi Naïton voulant donc ramener ſes ſujets aux obſervances catholiques : pour le faire avec plus de facilité & d'autorité chercha du ſecours chez les Anglois, & envoya des deputez à ſaint Ceolfrid, le priant de l'inſtruire ſur ce ſujet. Il lui demandoit auſſi des architectes pour bâtir dans ſon païs une égliſe de pierre à la maniere des Romains : promettant de la faire dedier en l'honneur de ſaint Pierre, & de ſuivre avec ſon peuple l'uſage de l'égliſe Romaine, autant que l'éloignement & la difference du langage le pourroit permettre. Saint Ceolfrid lui envoya des architectes, & lui écrivit une grande lettre où il prouve doctement que l'on doit celebrer la pâque comme l'égliſe catholique, la troiſiéme ſemaine du premier mois, & toûjours le dimanche. Il y marque les divers cycles d'Euſebe, de Theophile, de ſaint Cyrille, & enfin celui de Denys le Petit, qui

Acta SS. B. tom. 5. p. 292. Be. V. c. 22.

Sup. liv. XXIV. n. 16.

AN. 710. duroit encore. Quant à la tonſure, il reconnoît que c'eſt une choſe indifferente en ſoi : mais il ſoûtient que l'on doit preferer celle de ſaint Pierre où la couronne étoit entiere, à celle de Simon le magicien qui n'étoit que par devant. Il ſuppoſe cette tradition, dont il ne paroît pas que perſonne doutât alors. Cette lettre ayant été luë en preſence du roi Naïton, & de pluſieurs hommes doctes, & ayant été traduite exactement en ſa langue, il ſe leva du milieu des ſeigneurs entre leſquels il étoit aſſis, ſe mit à genoux, & rendit graces à Dieu d'avoir été aſſez heureux pour recevoir d'Angleterre un tel preſent. Je ſavois déja bien, ajoûta-t-il, que c'étoit la vraye maniere de celebrer la pâque. Mais j'en vois maintenant ſi clairement la raiſon, qu'il me ſemble que je n'y entendois rien auparavant. C'eſt pourquoi je vous declare que je veux toûjours l'obſerver ainſi avec tout mon peuple, & j'ordonne que tous les clercs de mon royaume prennent auſſi cette tonſure. Cet ordre fut auſſi-tôt executé, & par tout le païs des Pictes on fit faire par ordre public des copies du cycle paſcal de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingts-quatre ans, dont on ſe ſervoit auparavant.

XXII. Le pape à C. P. *Anaſt.*

Cependant l'empereur Juſtinien envoya un ordre au pape Conſtantin de venir à C. P. Le pape obéït, & s'embarqua à Porto le cinquiéme d'Octobre, indiction neuviéme, c'eſt-à-dire l'an 710. Il fut ſuivi par deux évêques, trois prêtres & quelques autres clercs en petit nombre. Pendant ſon abſence, Jean ſurnommé Rizocope patrice & exarque, vint à Ro-

me où il égorgea Saul diacre & vidame, Pierre tre- A N 711.
ſorier, Sergius prêtre & abbé, Sergius ordonnateur. De là il alla à Ravenne, où par un juſte jugement de Dieu, il mourut d'une mort honteuſe. Le pape ayant paſſé l'hyver à Otrante arriva à C. P. & de là à Nicomedie où l'empereur le vint trouver de Nicée. Le dimanche le pape celebra la meſſe devant l'empereur qui communia de ſa main, le pria d'interceder pour ſes pechez, & renouvella tous les privileges de l'égliſe; aprés quoi il le renvoya. On ne dit point quel étoit le ſujet de ce voyage : & ce qu'on y voit de plus remarquable, eſt que le pape reçut par tout de trés-grands honneurs. Il rentra à Rome le vingt-quatriéme d'Octobre indiction dixiéme, l'an 711. ayant été un an entier à ſon voyage : pendant lequel il ordonna douze évéques en divers lieux.

XXIII. Mort de Juſtinien. Philippique empereur.

Trois mois aprés la nouvelle vint à Rome que l'empereur Juſtinien avoit été tué; & Philippique mis en ſa place : & on en fut affligé, parce que le nouvel empereur étoit heretique. Juſtinien ſe rendit ſi odieux par ſes cruautez, que l'armée qu'il avoit envoyée contre la ville de Cherſonne, prit le parti des aſſiegez, & proclama pour empereur un Armenien nommé Bardane qui y étoit en exil, & l'appella Philippique. Il vint droit à C. P. & cependant on envoya contre Juſtinien qui en étoit ſorti, & qui fut pris. On lui coupa la tête, que Philippique envoya en Occident, & juſques à Rome. Tibere fils de Juſtinien étoit à C. P. & ſe refugia dans l'égliſe de Blaquerne où il tenoit d'une main

S. Nicéph. p. 30. Theophan. an. 6. p. 316.

un des pieds de la ſainte table, de l'autre main la vraye croix, & avoit des reliques à ſon cou. Mais deux patrices Maur & Jean étant ſurvenus: ce dernier entra dans le ſanctuaire, & ſans s'arrêter aux larmes d'Anaſtaſie mere de Juſtinien & ayeule de Tibere, qui étoit preſente, & ſe jettoit à leurs pieds, il arracha Tibere du lieu ſaint, aprés lui avoir ôté la croix qu'il poſa ſur l'autel, & le reliquaire qu'il mit lui-même à ſon cou. On enleva le jeune homme hors de l'égliſe, & l'ayant étendu par terre, on l'égorgea. Telle fut la fin de Juſtinien & de ſon fils. Bardane ou Philippique étoit Monothelite, comme ayant été inſtruit dés l'enfance par l'abbé Etienne diſciple de Macaire d'Antioche. Long-tems avant que d'être empereur, il alla voir un jour un reclus du monaſtere de Calliſtrate, qui étoit aſtrologue, & lui dit que l'empire lui étoit deſtiné. Bardane en fut troublé: mais le reclus lui dit: Si Dieu l'ordonne, y reſiſterez-vous? Or je vous avertis que l'on a mal fait de tenir le ſixiéme concile. Aboliſſez-le quand vous regnerez, & vôtre regne ſera long & heureux. Bardane le lui promit avec ſerment. Mais quand il vit Leonce empereur à la place de Juſtinien, il alla trouver le reclus, qui lui dit: Ne vous preſſez pas, vous ſerez empereur. Il y retourna voyant regner Apſimare, & le reclus lui dit encore: Ne vous preſſez point, l'empire vous attend. Apſimare l'ayant appris fit foüetter Bardane, lui fit raſer la tête, & l'envoya chargé de fers à Cephalonie, mais Juſtinien étant rétabli le rappella.

Agnhs. to. 6. conc. p. 1405. A. Theoph. p. 319.

Sup. liv. XL. n. 54.

Ibid. n. 57.

Philippique étant donc parvenu à l'empire, tint parole à ſon reclus; car avant que d'entrer dans le palais, il en fit ôter l'image du ſixiéme concile qui étoit dans le veſtibule, diſant qu'il n'y entreroit point autrement. Enſuite il fit tenir un concile où le ſixiéme concile general fut condamné; & le reclus devint aveugle la même année. L'empereur fit auſſi chaſſer de l'égliſe le patriarche Cyrus, le confina dans le monaſtere de Chora, & mit à ſa place Jean Monothelite comme lui. Germain metropolitain de Cyzique favoriſa auſſi cette entrepriſe de l'empereur, auſſi bien qu'André évêque de Crete: Nicolas ſavant medecin & queſteur, Elpide diacre de la grande égliſe, Antiochus garde des chartes, & pluſieurs autres tant évêques que ſenateurs; & Philippique perſecuta ceux qui ne voulurent pas ſouſcrire à ſon concile, juſques à en bannir quelques-uns. Il fit mettre dans les dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres que le ſixiéme concile avoit condamnez, & releva leurs images. Peu de tems aprés ayant trouvé dans le palais les actes du ſixiéme concile écrits de la main d'Agathon alors diacre & bibliothecaire de la grande égliſe de C. P. il les fit brûler publiquement. AN. 712. *Agath epiſt.* *S. Nic. p. 31.*

Il envoya au pape Conſtantin une lettre où ſon erreur étoit exprimée: mais le pape la rejetta de l'avis de ſon conſeil. Le zele du peuple en fut excité, & on éleva dans l'égliſe de ſaint Pierre une image qui contenoit les ſix conciles generaux. Le peuple alla plus loin, il ne ſouffrit point que l'image de l'empereur heretique fût portée dans l'égliſe, ni *Anaſt.*

Digitized by Google

AN. 713. ſon nom prononcé à la meſſe : il ne voulut recevoir ni ſes lettres, ni ſa monnoye. Il refuſa de reconnoître Pierre envoyé de Ravenne avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome, & Criſtofle qui en étoit en poſſeſſion, lui reſiſta à main armée. Il y eut un combat dans la ruë ſacrée devant le palais, où plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti, furent tuez. Enfin le pape envoya des évêques avec des évangiles & des croix qui appaiſerent la ſedition. Le parti de Pierre étoit le plus foible, & lui-même deſeſperoit de ſa vie : mais l'autre parti ſe retira à l'ordre du pape : ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eût été victorieux. Peu de tems aprés, on apprit par des lettres de Sicile que Philippique avoit été depoſé, & Anaſtaſe catholique reconnu empereur. Ce qui couvrit les heretiques de confuſion. Toutefois Pierre obtint à la fin le gouvernement de Rome.

XXIV. Philippique depoſé. Anaſtaſe II. empereur.

S. Niceph. p. 31. Theoph an. 2. p. Legat. epiſc. tom. 6. Conc. p. 1405. B. V. Pagi ebr. chron. conſtantin. p. 116.

Philippique demeuroit oiſif dans ſon palais, tenant des diſcours d'un homme ſenſé, mais menant une vie honteuſe, car il étoit debauché & negligent. Ainſi la troiſiéme année de ſon regne, qui étoit l'an 714. ſa negligence ayant donné occaſion à une incurſion des Bulgares : les principaux officiers des troupes de ſa maiſon nommées en latin *obſequium*, conſpirerent contre lui. La veille de la Pentecôte comme il dormoit, faiſant la meridiane aprés un grand repas qu'il avoit donné aux plus nobles de C. P. on le fit lever, & on le mena à l'Hippodrome où il eut les yeux crevez. Le lendemain

jour

jour de la Pentecôte le peuple étant aſſemblé dans la grande égliſe on élut empereur Artemius premier ſecretaire, & on le nomma Anaſtaſe. Il fut proclamé d'un commun conſentement du ſenat, du clergé, des troupes qui ſe trouvoient à C. P. & de tout le peuple de la ville, & couronné dans le ſanctuaire par le patriarche Jean. En même tems tous les évêques preſens & tout le clergé firent proclamer le ſixiéme concile, & remettre ſon image avec celles des cinq autres au lieu d'où Philippique l'avoit ôtée pour y mette la ſienne avec celle de Sergius. L'empereur Anaſtaſe écrivit au pape Conſtantin une lettre par laquelle il faiſoit profeſſion de la foi catholique, & recevoit le ſixiéme concile. Cette lettre fut renduë au pape par Scolaſtique chambellan de l'émpereur Patrice, & exarque d'Italie, qui enſuite s'en alla à Ravenne. AN. 713. *Anaſt.*

Jean patriarche de C. P. écrivit auſſi au pape Conſtantin une grande lettre, où il ſe plaint que la tyrannie du regne paſſé l'a empêché de lui envoyer à l'ordinaire ſes lettres ſynodiques. Il ajoûte parlant de Philippique : Il vouloit mettre dans ce ſiége un homme qui n'étoit point du corps de nôtre égliſe, & qui avoit les mêmes erreurs que lui ; mais par les inſtances de nôtre clergé il me fit ordonner malgré ma reſiſtance ; & aprés avoir dit comme Philippique fit anathêmatiſer le ſixiéme concile : il ajoûte : Quelques-uns me diſoient déja tout bas qu'il falloit rejetter le concile de Calcedoine, comme étant le fondement du ſixiéme concile, je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'obliger à vous écrire *to. 6. Conc. p.* 1409.

conformement à ſon erreur, ni de quel ménagement j'ai eu beſoin pour retenir & moderer le mal que je ne pouvois empêcher. L'apocriſiaire que vous avez ici peut vous en rendre témoignage, lui à qui dans le fort du mal j'ai declaré avec ſerment la pureté de ma foi. Il dit enſuite expreſſement qu'il reconnoît en
p. 1413. B. Jeſus-Chriſt deux volontez naturelles & deux operations naturelles; & qu'encore que Philippique ait brûlé l'exemplaire du ſixiéme concile qui étoit dans le
p. 1416. C. palais, il n'y a rien gagné; car, ajoûte-t-il, nous avons conſervé ſoigneuſement par devers nous les actes de ce concile où ſont les ſouſcriptions des évêques & de l'empereur: & d'ailleurs nous avons l'exemplaire écrit de la main de Paul, depuis évêque de cette égliſe. Enfin il prie le pape de lui pardonner le paſſé & de lui envoyer ſes lettres ſynodiques en ſigne de charité mutuelle, comme de ſon côté il envoyoit
Epilog. Agath. *p.* 1408. B. les ſiennes avec cette lettre. Il ne paroît point que le pape Conſtantin y ait fait de réponſe, mais le diacre Agathon en mit copie à la fin des actes du ſixiéme concile avec une avertiſſement qui commence ainſi.

Moi Agathon indigne diacre & garde-chartres de la grande égliſe de C. P. protonotaire & ſecond chancelier du venerable conſeil patriarcal: il y a environ trente-deux ans, étant encore jeune dans l'ordre des lecteurs & notaires, je ſervis au ſaint concile ſixiéme œcumenique, dont j'écrivis de ſuite tous les actes avec Paul de ſainte memoire, depuis patriarche de cette égliſe, alors laïque & ſecretaire de l'empereur, & avec quelques autres. Je mis au net de ma main en lettres eccleſiaſtiques tous les vo-

Digitized by Google

lumes de ces actes qui furent ſellez & depoſez dans le palais imperial pour y être gardez ſûrement avec la definition de foi du même concile. J'écrivis de même les copies ſouſcrites de la definition de foi qui furent données aux cinq ſieges patriarcaux, par ordre de l'empereur Conſtantin de pieuſe memoire, qui l'ordonna ainſi, afin que la foi fût à couvert de toute falſification ou alteration. Or Dieu m'ayant fait la grace de vivre juſques à ce jour, j'ai reſolu d'écrire le preſent exemplaire de ma propre main, principalement à cauſe de ce que je vais dire. Il raconte enſuite comment l'empereur Philippique a fait brûler l'exemplaire du ſixiéme concile écrit de ſa main, qu'il avoit trouvé dans le palais : comme Philippique a été depoſé & Anaſtaſe couronné empereur. Comme l'image du ſixiéme concile a été rétablie, & comme le patriarche a écrit au pape, les trente-deux ans depuis le ſixiéme concile tenu en 681. marquent l'an 713. & les lettres eccleſiaſtiques dont Agathon dit qu'il ſe ſervit en mettant les actes au net, ſont quelque forme particuliere d'écriture, apparemment plus belle que pour les actes vulgaires. Au reſte ce recit eſt important, pour voir avec quel ſoin les actes du ſixiéme concile furent écrits & conſervez. AN. 713.

En Eſpagne le royaume des Goths fut éteint l'an 713. Le roi Vitiſa avoit fait aveugler le fils du roi Receſvinde nommé Theofrede, dont le fils Roderic étant ſoûtenu par les grands ſe revolta contre lui, le fit aveugler lui-même, & fut proclamé roi Ere 749. l'an 711. mais il ne regna qu'un an; car l'année ſui-

XXV. Muſulmans en Eſpagne. *R. Roric. Tolet. lib. II. c. 17. 18. Iſidor. Pacen. p. 11.*

AN. 713. vante 712. Ere 750. l'an 93. de l'hegire, les Arabes Muſulmans déja maîtres de l'Afrique paſſerent en Eſpagne. Le gouverneur d'Afrique pour le Calife Oüalid étoit un vieillard nommé Mouſa ou Moïſe: qui y envoya d'abord quelques troupes ſous la conduite de Tarie. Le roi Rodrigue voulut s'oppoſer à lui avec une armée: mais comme les Goths indignez de ſa revolte, & jaloux de ſa puiſſance ne lui étoient pas fideles, il fut défait & les Arabes s'établirent en Eſpagne. L'année ſuivante 713. Mouſa y
Sup. n. 16. paſſa lui-même & s'avança juſques à Tolede. L'archevêque Sindered avoit fui de peur des Arabes, abandonnant ſon troupeau contre les canons, &
Rodr. hi. c. 19. s'étoit retiré à Rome. Oppa fils du roi Egica uſurpateur de ce ſiege rendit la ville à Mouſa qui fit mourir les principaux, & ſoûmit toute l'Eſpagne juſques à Saragoce qu'il trouva ouverte. Il brûloit les villes, faiſoit mettre en croix les citoyens les plus puiſſans, égorgeoit les jeunes gens & les enfans, & mettoit la terreur par tout. Les villes qui reſtoient demanderent la paix & ſe ſoûmirent: toutefois pluſieurs habitans s'enfuirent dans les montagnes, & pluſieurs y perirent de faim & de miſere: les Arabes firent leur capitale de Cordouë qui l'avoit été ſous les Romains. Ainſi finit le royaume des Goths en Eſpagne, ayant duré prés de 300. ans depuis l'an 415. qu'ils y entrerent ſous la conduite d'Ataulfe juſques à cette année 713.

XXVI. Mort de Conſtantin. Gregoire II. pape. *Anaſt. ſup. n. 17.* Felix archevêque de Ravenne ayant été rappellé de ſon exil ſe reconcilia avec le pape Conſtantin & donna ſa confeſſion de foi & les lettres que ſes pre-

Digitized by Google

deceſſeurs avoient accoûtumé de remettre aux archives de l'égliſe Romaine; auſſi le pape le rétablit dans ſon ſiege tout aveugle qu'il étoit. Benoît archevêque de Milan vint auſſi à Rome pour faire ſes prieres, & ſe preſenter au pape; il diſputa pour le droit de conſacrer l'évêque de Pavie, mais il perdit ſa cauſe, parce que de toute antiquité ce droit appartenoit au pape. L'évêque de Pavie étoit en ce tems-là Pierre, illuſtre par ſa vertu, & qui avoit gardé la virginité : & que l'égliſe honore le 7. de Mai. Le pape Conſtantin mourut aprés ſept ans de pontificat, & fut enterré à S. Pierre le 9. Avril indiction 13. l'an 715. ſous l'empereur Anaſtaſe. En une ordination il avoit fait dix prêtres & deux diacres: & en divers lieux ſoixante & quatre évêques. Aprés ſa mort le ſaint ſiege vaqua quarante jours. Enſuite on ordonna pape Gregoire II. natif de Rome, fils de Marcel, & il tint le ſaint ſiege quinze ans huit mois & vingt jours, ſous quatre empereurs Anaſtaſe, Theodoſe, Leon, & Conſtantin. Il avoit été élevé dés ſa tendre jeuneſſe dans la maiſon patriarcale de Latran ſous le pape Sergius, & fut ſoudiacre ſacellaire & bibliothecaire. Il ſuivit à C. P. le pape Conſtantin, & l'empereur l'ayant interrogé ſur pluſieurs articles, il ſatisfit à toutes ſes queſtions par d'excellentes réponſes, car il étoit fort inſtruit de l'écriture ſainte, & s'expliquoit heureuſement. Ses mœurs étoient pures, ſon courage ferme; & il ſoûtint vigoureuſement les droits de l'égliſe. Dés l'entrée de ſon pontificat il commença à reparer les murs de Rome, mais divers inconvenients qui ſur-

A N. 713.

Paul. diac vt. hiſt. c. ultim. & Syr. R. 7. maj.

v. Paſchr. con.

Anaſt. & Paſchr.

AN. 715. vinrent l'empêcherent d'achever. Il repara diverſes égliſes ruinées, il reçut de Jean patriarche de Conſtantinople une lettre ſynodique, & y fit réponſe: mais la même année ſeconde de l'empereur Anaſtaſe Jean fut depoſé, & Germain évêque de Cyzique transferé à C. P. l'onziéme d'Août, indiction treiziéme, l'an 715. L'acte de ſa tranſlation portoit qu'elle étoit faite par le ſuffrage & l'approbation des prêtres, des diacres & de tout le clergé, du ſenat & du peuple de C. P. en preſence de Michel prêtre & apocriſiaire du ſiege apoſtolique & des autres prêtres & évêques, ſous l'empereur Artemius. Germain étoit fils de Juſtinien patrice que l'empereur Conſtantin Pogonat fit mourir pour avoir trempé dans la mort de Conſtant ſon pere, & en même tems il rendit Germain eunuque. Valid Calife des Muſulmans, ayant regné neuf ans & huit mois, mourut l'an 95. de l'hegire, 715. de Jeſus-Chriſt, & ſon frere Soliman lui ſucceda. Il fit de grands preparatifs pour armer une flote contre les Romains, ce que l'empereur Anaſtaſe ayant appris, il voulut le prevenir, & arma promptement une flote qu'il fit commander par Jean diacre de la grande égliſe qui étoit alors logothete ou treſorier general. Les troupes de l'obſequium qui étoient les plus puiſſantes ſe mutinerent à Rodes, où étoit le rendez-vous general, & tuerent le diacre Jean, aprés quoi la flote ſe diſſipa, & les rebelles retournant à C. P. paſſerent à Adramyte en Natolie, où ayant trouvé un receveur des revenus publics nommé Theodoſe qui ne ſongeoit qu'à vivre en paix, ils le forcerent à être

Theoph. an. 2. p. 312.

Ann. Zonar. liv. 14. n. 22.

XXVII. Anaſtaſe depoſé. Theodoſe, puis Leon Empereur.

Elmac. c. 13. 14.

Theoph. an. 2. Artem. p. 322.

S Nicef. p. 33. 34.

leur chef, le proclamerent empereur & le rendirent maître de C. P. Anaſtaſe ne pouvant lui reſiſter, prit l'habit monaſtique & fut confiné à Theſſalonique aprés avoir regné deux ans & neuf mois. AN. 715.

Theodoſe étoit catholique comme lui, mais il ne regna qu'un an & deux mois. Leon qui commandoit les troupes des provinces orientales tenoit toûjours le parti d'Artemius ou Anaſtaſe, & défendoit ces provinces contre les Muſulmans. Il s'avança juſques à Nicomedie, où il prit le fils de l'empereur Theodoſe, qui ſe ſentant le plus foible, conſulta le patriarche Germain & le ſenat: & Leon lui ayant promis ſureté, il lui ceda l'empire. Il fut ordonné clerc avec ſon fils, & ils paſſerent le reſte de leur vie en paix. Theodoſe mourut à Epheſe, & fit mettre ſur ſon tombeau *Hygeya*, c'eſt-à-dire en grec ſanté: Quelques-uns diſoient qu'il s'y faiſoit des miracles. Ainſi Leon fut reconnu empereur le vingt-cinquiéme de Mars 717. & regna vingt-quatre ans. Mais ces frequentes revolutions affoiblirent extrêmement l'empire & la ville de C. P. les études s'anéantirent, & l'art militaire ſe perdit: les meurtres, les captivitez, les priſes de villes furent frequentes, les ennemis couroient impunement les terres de l'empire, & les Muſulmans venoient juſqu'aux portes de C. P.

Theodoſh. p. 327.

Cedr. to. 1. p. 450. A.

S. Niceph. p. 34. B.

L'Italie étoit en proye aux Lombards. Ils prirent Cume au prejudice de la paix, & refuſerent de la rendre, quelque inſtance que le pape Gregoire II. leur en fiſt; les menaçant par ſes lettres de la colere de Dieu, pour cette ſupercherie, & leur offrant de

XXVIII. Clercs portant les armes.

AN. 717. grands preſens s'ils rendoient cette ville. Le pape trés-affligé, mais ſe confiant en Dieu, s'appliquoit à encourager par ſes lettres le peuple de Naples & le duc Jean qui y commandoit, ſuivant ſes ordres. Ils ſurprirent de nuit la ville de Cume, ayant à leur tête le duc Jean & un ſoudiacre nommé Theodime; & le pape ne laiſſa pas de donner pour la recheter trente livres d'or qu'il avoit promiſes. Ce ſoudiacre à la tête des troupes eſt remarquable, auſſi-bien que le diacre qui commandoit la flote de l'empereur Anaſtaſe. On voit quelque tems auparavant Zenon diacre de l'égliſe de Pavie qui s'étant revêtu des armes du roi Cunibert ſe fit tuer pour lui dans un combat.

Paul. diac. V. hiſt c. 40.

10. t. bibl. Lab. hiſt. epiſt. Aut a 26.

Dans ce même tems du pape Gregoire II. Savaric évêque d'Auxerre étant de grande naiſſance commença à s'écarter des devoirs de ſa profeſſion, & à s'occuper d'affaires temporelles plus qu'il ne convenoit à un évêque; enſorte qu'il attaqua à main armée les païs d'Orleans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon, & de Troyes, & les joignit à ceux de ſon obéïſſance. Enfin comme il marchoit avec une grande troupe vers la ville de Lion pour la ſubjuguer, il perit d'un coup de foudre: c'étoit ſous le regne de Dagobert III. l'autorité royale étant preſque éteinte en France, & les guerres civiles frequentes. Pepin l'ancien maire du palais étoit mort l'an 714. au mois de Decembre, aprés avoir gouverné pendant vingt-ſept ans.

XXIX. 6. Rigobert archevêque de Reims.

Il laiſſa entre autres enfans, Charles depuis ſurnommé Martel, à qui la même année nâquit un fils

fils qui fut baptiſé par ſaint Villebrod & nommé Pepin comme ſon ayeul. Charles ſuccéda à la puiſſance de ſon pere, mais ce ne fut pas ſans oppoſition, principalement de la part de Reinfroi maire du palais d'Auſtraſie & de Chilperic II. qu'il avoit fait déclarer roi. Charles leur faiſant la guerre voulut ſe ſaiſir de Reims : mais il en trouva les portes fermées : & ſaint Rigobert qui en étoit évêque s'étoit ſaiſi des clefs. Il legeoit ſur une des portes, & Charles lui cria de la faire ouvrir, afin qu'il pût aller faire ſes prieres à l'égliſe Nôtre-Dame. Saint Rigobert lui répondit : Je ne vous ferai point ouvrir que je ne voye quel ſera l'évenement de cette querelle : car je ne veux pas vous abandonner cette ville dont je ſuis chargé, pour la piller comme vous en avez déja pillé d'autres. Charles en colere le menaça que s'il revenoit victorieux, il ne le laiſſeroit pas à Reims. Il tint parole, & étant devenu le maître il chaſſa ſaint Rigobert de ſon ſiege, quoique ce ſaint évêque fut ſon parrain : & mit à ſa place Milon, qui joüiſſoit déja de l'évêché de Treves, quoiqu'il ne fut clerc que par la tonſure ; & qui occupa injuſtement ces deux grands ſieges pendant quarante ans.

Fred. hiſt. lib. VI. c. 12.

S. Rigobert avoit ſuccedé dans le ſiege de Reims à S. Rieul dont il étoit parent. Il rétablit la diſcipline dans ſon clergé, & fut le premier qui leur fit un tréſor commun du revenu de pluſieurs terres qu'il leur donna. On en compte ſix qui comprenoient plus de quarantes manſes ou familles, & dont la principale étoit Germicourt, que Pepin lui avoit donnée. Le

Hincm. præf. in vita S. Rigob. Fred. 1. hiſt. c. 11. vita ap. Bell. 4. Joan. 101. p. 174.

AN. 716. clergé de Reims vivoit du revenu de ſes terres, & les ſerfs qui les habitoient leurs rendoient toutes ſortes de ſervices, comme de faire la cuiſine, chauffer le bain, enterrer les morts. Saint Rigobert étant banni de ſon païs ſe retira en Gaſcogne, car l'Aquitaine étoit du parti de Chilperic. On lui permit en ſuite de revenir à Reims, mais ſans le rétablir dans ſon ſiege; & il ſe contenta d'avoir la liberté de dire la meſſe ſur l'autel de nôtre-Dame, & de viſiter quelques autres égliſes. Il demeuroit à Germicourt où il mourut l'an 733. le quatriéme de Janvier: jour auquel l'égliſe honore ſa memoire, ſon corps fut depuis transferé au monaſtere de ſaint Thiery.

Martyr. R. 4. Janv.

XXX. Capitulaire de Gregoire II. *Baviere to. 6. conc. p. 1452.*

Les converſions continuoient dans la Germanie, & nous trouvons un capitulaire ou inſtruction donné par le pape Gregoire II. à Martinien évêque, George prêtre, & Dorothée ſoudiacre, tous deux de l'égliſe Romaine qu'il envoyoit en Baviere. Ce capitulaire eſt datté du 15. Mars la troiſiéme année de l'empereur Anaſtaſe, c'eſt-à-dire l'an 716. il contient treize articles: & le pape y parle à peu prés ainſi.

cap. 1. Aprés avoir rendu nos lettres vous delibererez avec le duc de la province pour faire une aſſemblée des prêtres, des juges & de tous les principaux de la nation, & ayant examiné les prêtres & les miniſtres, vous donnerez le pouvoir de ſacrifier, de ſervir & de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique & la foi pure; & leur ferez obſerver la tradition de l'égliſe Romaine: vous défendrez aux autres toute fonction, & leur donnerez

des ſucceſſeurs : vous pourvoyerez en chaque égliſe que l'on y celebre la meſſe, les offices du jour & de la nuit & la lecture des ſaintes écritures ; vous établirez des évêchez, ayant égard à la diſtance des lieux & à la juriſdiction de chaque duc, & vous reglerez les dépendances de chaque ſiege : s'il y en a trois, quatre ou plus, vous reſerverez le principal ſiege pour un archevêque ; & ayant aſſemblé trois évêques vous en ordonnerez de nouveaux, par l'autorité de ſaint Pierre ; ſi vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'envoyerez avec vos lettres, ou vous l'amenerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de capable, vous nous le ferez ſavoir, afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques de ne point faire d'ordinations illicites, marquant en particulier les irregularitez, de conſerver les biens de l'égliſe & en faire quatre parts, de ne faire les ordinations que dans les tems marquez, & n'adminiſtrer le baptême qu'à Pâques & à la Pentecôte hors les cas de neceſſité. Au reſte toute la religion eſt ſoûmiſe à l'évêque & tous les Chrétiens obligez à lui obéïr.

AN. 716.
c. 2.
c. 3.
c. 4.
c. 5.
c. 6.

Touchant le mariage, enſeignez qu'on ne doit ni le condamner ſous pretexte de continence, ni donner occaſion à la débauche, ſous pretexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions inceſtueuſes entre parens : enſeignez que la continence eſt preferable au mariage, ne permettez pas que l'on juge immonde aucune viande ſinon celle qui aura été immolée aux idoles, ou que l'on

c. 7.

8. s'arrête ni aux ſonges ni aux augures. Défendez les
9. enchantemens, les malefices & les obſervations de
10. certains jours, défendez de jeûner le dimanche, &
11. aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie & de l'Aſcenſion,
12. & de recevoir les offrandes de ceux qui ſont en di-viſion. Enſeignez que tous ont beſoin de penitence
13. pour les pechez journaliers : enſeignez la reſurrection des corps, & l'éternité des peines de l'enfer; rejettant ceux qui prétendent que les demons reviendront à la dignité angelique. Telle eſt l'inſtruction du pape Gregoire II. pour la Baviere.

XXXI. Saint Rupert de Salſbourg.

Cette province avoit alors deux évêques fameux, ſaint Rupert de Salſbourg & ſaint Corbinien de Friſingue, tous deux François. Saint Rupert ou Robert ſuivant nôtre prononciation étoit de la race des rois de France, & évêque de Wormes la ſeconde année du regne de Childeric III. l'an 696. Sa reputation étant venuë juſqu'à Theodon duc de Baviere, il lui envoya des députez pour le prier inſtamment de venir inſtruire la province du Norique. Le ſaint évêque y envoya d'abord des miſſionaires, puis il y alla lui-même; & le duc plein de joye vint au devant juſques à Ratiſbone où il le reçut avec grand honneur. Saint Rupert l'ayant inſtruit, tant de la morale que de la foi catholique, le baptiſa avec pluſieurs de la nation, tant des nobles que du peuple. Il eſt certain que dés le tems du roi Theodoric premier, les Bavarois avoient receu la religion Chrétienne, comme il paroît par leurs loix. Il faut donc croire qu'il s'y étoit mêlé des heretiques dont le baptême étoit nul, comme des Bonoſiaques ou Foti-

Acta SS. Ben. com. p. 339.

niens, ou que la negligence des rois faineans les avoit laiſſé retomber d'ans l'idolâtrie.

Le duc Theodon étant converti promit à ſaint Rupert de choiſir un lieu pour établir un ſiege épiſcopal, & de bâtir des égliſes & des logemens pour les eccleſiaſtiques. Le ſaint évêque s'embarqua ſur le Danube, & vint juſques aux frontieres de la Pannonie inferieure, prêchant la foi. En revenant il arriva à Laureac autrefois metropole du Norique, & à preſent nommé Lorch où il guerit pluſieurs malades par ſes prieres, & convertit pluſieurs perſonnes. Enſuite ayant appris qu'en un lieu nommé Juvare, il y avoit eu quantité d'édifices merveilleux alors preſque ruinez & couverts d'arbres, il y alla lui-même, & demanda ce lieu au duc Theodon, qui le lui accorda volontiers avec les terres des environs à l'étenduë de deux lieuës. Saint Rupert y établit ſon ſiege épiſcopal, bâtit une belle égliſe en l'honneur de ſaint Pierre, avec un cloître & les logemens des clercs, c'eſt-à-dire des moines; pour y celebrer l'office tous les jours. Ce monaſtere de S. Pierre de l'ordre de ſaint Benoît ſubſiſte encore à preſent à Salſbourg qui eſt l'ancienne Juvare : mais le ſiege épiſcopal a été transferé à l'égliſe de ſaint Rupert.

Ce ſaint évêque ayant beſoin d'ouvriers pour l'aider à prêcher l'évangile, retourna en ſon païs & en amena douze, avec Erentrude ſa niéce qui s'étoit conſacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge, ſur une montagne prochaine. On le nomma Nonbert, c'eſt-à-dire, le *Act. tom. 3. p. 48.*

mont des Nonnains, & elle en fut la premiere abbeſſe. Il continuoit à viſiter aſſiduement tout le païs, à bâtir des égliſes, & à ordonner des clercs. Enfin aprés s'être donné un ſucceſſeur il mourut l'an 718. le jour de Pâques vingt-ſeptiéme Mars, au jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Martyr. R. 27. Mart.

XXXII. S. Corbinien de Friſingue.

Saint Corbinien étoit né à Chaſtres prés de Paris. Dés ſa jeuneſſe il ſe donna à Dieu, & ſe retira prés de l'égliſe ſaint Germain de Chaſtres, où avec ſes domeſtiques il forma un petit monaſtere. Pluſieurs perſonnes venoient recevoir ſes inſtructions & lui faiſoient des offrandes dont il ne prenoit que le neceſſaire pour vivre, & donnoit le reſte aux pauvres. Sa reputation vint juſqu'à Pepin maire du palais, qui ſe recommanda à ſes prieres: & comme les plus grands ſeigneurs venoient le viſiter, il quitta ſa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome & ſe preſenta au pape qui devoit être Conſtantin. Il lui découvrit ſes peines interieures, & la crainte qu'il avoit que les viſites & les offrandes des ſeculiers ne fuſſent cauſe de ſa perte: mais le pape ayant pris l'avis de ſon conſeil crut devoir mettre une ſi grande lumiere ſur le chandelier, & l'ordonna évêque, l'ayant fait paſſer par tous les dégrez, il lui donna le pallium & le pouvoir de prêcher par tout le monde avec la benediction de ſaint Pierre. Corbinien ſe ſoûmit, quoiqu'avec une extrême repugnance, & revint prêcher par toute la Gaule avec un grand ſuccés tant ſur les peuples que ſur les moines & le clergé. La negligence de la plûpart des évêques, & la chûte de

Acta SS. Ben. tc. 3. p. 300.

la diſcipline dans les Gaules avoit apparemment excité le pape à cette miſſion extraordinaire.

Saint Corbinien allant trouver Pepin qui l'avoit mandé, rencontra un voleur nommé Adalbert que l'on alloit pendre; & n'ayant pû obtenir que l'execution fût differée juſques à ce qu'il eut parlé à Pepin, il tira à part le voleur, lui fit faire une confeſſion de tous ſes pechez, & promettre de changer de vie, & de quitter le ſiecle, il lui fit le ſigne de la croix ſur la tête & ſur la poitrine, & le laiſſa entre les mains des executeurs. Enfin il continua ſon chemin, & pria Pepin de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu il envoya au lieu du ſupplice, où il ſe trouva encore vivant le troiſiéme jour au ſoir. On regarda cet évenement comme un miracle; & Adalbert ſincerement converti s'attacha à ſon liberateur, & fut un de ſes plus fideles diſciples. Cependant ſaint Corbinien ne pouvant ſouffrir les reſpects qu'on lui rendoit, ſe retira à ſon ancien monaſtere de ſaint Germain de Chaſtres, & y demeura encore ſept ans. Mais comme ſa reputation croiſſoit toûjours, il reſolut de retourner à Rome, & de demander au pape de le décharger de l'épiſcopat, & lui permettre de vivre du travail de ſes mains dans un monaſtere ſous la conduite d'un ſuperieur. c. 7.

Pour ſe mieux cacher il évita le grand chemin par les Gaules, & paſſa par la Germanie: il arriva dans le Norique, où il s'arrêta quelque tems à prêcher pour fortifier dans la foi ce peuple nouvellement converti par les travaux de ſaint Rupert.

Il fut trés-bien reçu par le duc Theodon, par ſes enfans, & les ſeigneurs du païs, qui dans la premiere ferveur de leur converſion cheriſſoient les évêques. Le duc le pria de venir chez lui, & n'ayant pû le retenir, le renvoya chargé de preſens. Theodon lui-même alla à Rome vers ce tems-là, l'an 716. indiction quatorziéme, & fut le premier de ſa nation qui fit ce pelerinage. Il mourut peu de tems aprés.

Son fils Grimoald à qui il avoit donné le gouvernement d'une province, reçut auſſi ſaint Corbinien en paſſant, & ayant goûté ſes inſtructions, il le ſupplioit de ne le point quitter, offrant de lui donner une part dans ſon domaine avec ſes enfans. Enfin il le fit conduire par ſes officiers juſques en Italie.

Annaſt. in Greg. II.

Saint Corbinien étant arrivé à Rome pour la ſeconde fois, l'an 717. comme l'on croit, ſe preſenta au pape Gregoire II. & ſe jetta à ſes pieds. Le pape le fit aſſeoir auprés de lui; & le ſaint évêque lui ayant offert de grands preſens, lui expliqua tout ce qui lui déplaiſoit dans ſa vie: comme on l'accabloit d'honneurs & de biens, ſans que la clôture ni les murailles puſſent le mettre en ſûreté, le conjurant avec larmes de le delivrer de la dignité dont le ſaint ſiege l'avoit chargé, & de lui permettre de s'enfermer dans un monaſtere, ou lui donner dans un bois écarté quelque petit champ à cultiver. Le pape admirant ſon humilité; le congedia, & aſſembla un concile, ou il fut conclu tout d'une voix, que Corbinien devoit retourner.

Vita c. 15. & ili Mabill.

Le

Le pape le fit venir, & le ſaint homme ne pouvant reſiſter aux raiſons des aſſiſtans, ni à l'autorité du pape, il ſe retira de Rome fort triſte, & retourna en Baviere.

Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avoit mis ſur la frontiere, avec ordre de ne le point laiſſer paſſer, qu'il ne promît d'aller trouver le duc. Mais le ſaint homme étant arrivé à ſon palais, lui manda qu'il ne le verroit point, qu'il n'eût quitté Piltrude, veuve de ſon frere Theodoalde, qu'il avoit épouſée, & comme le prince n'obéïſſoit pas, il demeura ferme dans ſon refus, leur faiſant parler continuellement pour les amener à la penitence. Au bout de quarante jours, ils promirent de ſe ſeparer; & le ſaint évêque les fit venir en ſa preſence. Ils ſe proſternerent tous deux, & lui embraſſant les pieds, confeſſerent qu'ils avoient grievement peché. Saint Corbinien leur mit les mains ſur la tête, y fit le ſigne de la croix, & leur impoſa pour penitence des aumônes, des jeûnes & des prieres. Enſuite il entra dans la maiſon, & mangea avec eux. Il établit ſon ſiege à Friſingue auparavant nommé Fruxine, où il fit bâtir une égliſe en l'honneur de la ſainte Vierge & de ſaint Benoît, & y mit des moines pour faire l'office. Tels furent les commencemens des égliſes de Baviere. c. 18. c. 20. Otto. Friſing. lib. 6. ch.

XXXIII. Mont Caſſin rétabli.

Cependant le pape Gregoire II. travailloit à rétablir en Italie la diſcipline monaſtique. Pour relever le monaſtere du mont Caſſin ruiné par les Lombards environ cent quarante ans auparavant, il y envoya Petronax citoyen de Breſſe, qui étant

venu à Rome par pieté, y avoit embraſſé la vie monaſtique. Avec lui le pape envoya quelques freres du monaſtere de Latran, fondé du tems du pape Pelage II. par les moines du mont Caſſin refugiez à Rome. Petronax & ſa troupe étant arrivez au mont Caſſin, y trouva quelques ſolitaires qui vivoient en grande ſimplicité dans les ruines de l'ancien monaſtere. Ils formerent avec eux une même communauté, dont ils établirent pour ſuperieur Petronax, qui fut ainſi le ſixiéme abbé depuis ſaint Benoît. Il rétablit le monaſtere, augmenta l'ancienne égliſe de ſaint Martin, & y éleva un autel en l'honneur de la ſainte Vierge, & des ſaints martyrs Fauſtin & Jovite, & y mit le bras de l'un d'eux qu'il avoit apporté de Breſſe ſa patrie, où ces ſaints avoient ſouffert le martyre. Ainſi deſlors on diviſoit les reliques en Occident. Ce rétabliſſement du mont Caſſin arriva l'an 718. & depuis ce tems il fut trés fameux, & conſideré comme la ſource d'où l'on devoit puiſer la pure obſervance de la regle de ſaint Benoît. Petronax fut conſiderablement aidé dans cet œuvre par les trois couſins Paldon, Taſon & Taton, qui environ quinze ans auparavant avoient fondé le monaſtere de ſaint Vincent prés la ſource du Vulturne à douze milles ou quatre lieuës du mont Caſſin.

Sup. liv. XXXIV. n. 34 Paul. diac. VI. hiſt. c. 40. Leo mars. chr. caſſ. lib. I. c. 4.

Sup. n. 6.

Anaſt.

Le pape Gregoire II. rétablit encore à Rome les monaſteres qui étoient prés de l'égliſe de ſaint Paul, reduits en ſolitude depuis long-tems, & y établit des moines pour chanter les loüanges de Dieu jour & nuit. Toutefois il y avoit un monaſtere d'hom-

mes dans l'égliſe même de ſaint Paul, l'an 713. ſous le pape Conſtantin. Gregoire II. fit encore un monaſtere d'un hôpital de vieillards qui étoit derriere l'égliſe de ſainte Marie-Majeure ; & rétablir le monaſtere de ſaint André dit de Barbara, tellement abandonné qu'il n'y reſtoit pas un moine. L'une & l'autre communauté venoit chanter l'office tous les jours & toutes les nuits dans l'égliſe de ſainte Marie. Aprés la mort d'Honeſta mere du pape Gregoire, il donna à Dieu ſa maiſon, & y bâtit de fonds en comble un monaſtere en l'honneur de ſainte Agathe, auquel il donna des maiſons dans la ville, & des terres à la campagne. Il fit dans la même égliſe de ſainte Agathe un ciboire ou tabernacle d'argent du poids de ſept cens vingt livres : ſix arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres ſans les autres offrandes. Tout cet argent monte à 930. livres, autrement 1395. marcs. *Acta ap. Baron. ann 713 n. 7.*

XXXIV. Fin de ſaint Ceolfrid.

Les Anglois continuoient leurs pelerinages à Rome ; & ſaint Ceolfrid abbé de Viremouth finit ſes jours en y retournant. Voyant que ſon grand âge ne lui permettoit plus d'inſtruire ſes diſciples, ni de leur montrer l'exemple de la regularité parfaite, aprés y avoir long-tems penſé, il jugea plus à propos de faire élire un autre abbé, & d'aller mourir à Rome où il avoit déja été en ſa jeuneſſe avec ſaint Benoît Biſcop ſon maître. Les moines s'efforcerent de le retenir en pleurant, & lui embraſſant les genoux. Mais il ſe preſſa de partir craignant de mourir en chemin, ou d'être retenu par *Bed. de ſex. aet. Vita ex Bed. to. 2. act. SS. Fen. p. 1010. &c. tom. 3. p. 292.*

AN. 716. les seigneurs du païs : & le troisiéme jour depuis qu'il eut declaré son dessein, on celebra la messe de grand matin, les assistans y communierent, & puis ils s'assemblerent dans l'église de saint Pierre, & il leur donna la paix sur les degrez de l'autel, l'encensoir à la main. On chanta les litanies interrompuës par les gemissemens des freres, & on entra dans l'oratoire de saint Laurent qui étoit au dortoir, où il leur dit le dernier adieu. Ils le conduisirent jusques au bord de la riviere avec une croix d'or & des cierges allumez portez par des diacres. Ils se mirent à genoux, il fit encore une priere, puis il partit avec sa suite, laissant environ six cens moines dans les deux monasteres de Jarou & de Viremouth. Si-tôt qu'il fut parti, ils élurent tout d'une voix pour leur abbé Hucbert, qui aussi-tôt alla trouver saint Ceolfrid, car il n'avoit pas encore passé la mer. Il approuva ce choix, & prit même du nouvel abbé une lettre de recommandation pour le pape Gregoire II. mais étant en France, il tomba malade, & mourut à Langres le vendredi vingt-cinquiéme de Septembre, l'an 716. âgé de soixante & quatorze ans : dont il avoit été prêtre quarante-sept, & abbé trente cinq. Il fut enterré dans le monastere des saints martyrs Speusippe : Eleusippe & Melesippe à demie-lieuë de la ville, aujourd'hui nommé saint Geome, pour dire les saints jumeaux.

Be. V. hist. c. 23. Elog. tom. 3. SS. Ben. p. 489.

La même année 716. les moines Hibernois de l'isle de Hy quitterent enfin leur schisme, & se rangerent à l'observance de l'église catholique touchant la pâque & la tonsure ecclesiastique. Dieu se servit

pour un ſi grand bien de ſaint Egbert Anglois, qui avoit embraſſé la vie monaſtique en Irlande. Etant venu au monaſtere de Hy, il y fut reçu avec beaucoup d'honneur ; & comme il étoit trés bien inſtruit & trés-zelé, il perſuada à ces bons moines de quitter leur mauvaiſe tradition. On croit qu'ils prirent en même tems la regle de ſaint Benoît. Saint Egbert demeura encore treize ans dans cette iſle, & y mourut l'an 726. le jour de pâque vingt-quatriéme d'Avril, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. AN. 716. *Martyr. R. 24. Ap.*

XXXV. Commencement de ſaint Boniface de Mayence. *Acta SS. Ben. tom. 4. p. 1. &c. 89.*

La plus grande lumiere de l'égliſe d'Angleterre en ce tems-là fut ſaint Boniface apôtre de l'Allemagne. Il naquit à Oüeſſex, & comme l'on croit à Kirton dans la comté de Devonshire, vers l'an 680. ſon nom Anglois étoit Oüinfrid, & dés l'enfance il embraſſa la vie monaſtique, au même lieu où eſt aujourd huy la ville d'Exeſtre. Enſuite il paſſa dans le monaſtere du Nuſcellé, où les études étoient meilleures. Il y apprit la grammaire, la poëtique & les interpretations de l'écriture ſainte, tant dans le ſens hiſtorique & litteral, que dans les ſens ſpirituels ; & fut enſuite lui-même employé à les enſeigner. Son abbé le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans, vers l'an 710. aprés quoi il commença avec un grand zele à inſtruire les peuples, & travailler au ſalut des ames. Une affaire preſſée ayant obligé les évêques de la provinee à tenir un concile ſans attendre les ordres de Brituald archevêque de Cantorberi, on lui envoya, avec la permiſſion du roi Ina, le prêtre Oüinfrid pour lui en rendre compte ; & depuis ce tems les évêques l'appellerent ſouvent aux conciles. *c. 3.* *c. 4.*

AN. 716. Loin de ſe plaïre à l'eſtime qu'il avoit acquiſe reſolut de quitter ſon païs pour travailler à la converſion des infideles ; & ayant obtenu avec peine le conſentement de ſon abbé, & de la communauté, il partit accompagné de deux autres moines, & paſſa en Friſe vers l'an 716. Mais il y trouva la guerre allumée entre Charles prince des François, & le roi Ratbod qui avoit rétabli l'idolâtrie dans la Friſe, auparavant ſujette aux François, & perſecutoit les Chrétiens. Oüinfrid vint à Utrect lui parler : mais voyant qu'il n'y avoit rien à faire pour la religion dans ce païs, il repaſſa en Angleterre avec ſes compagnons, & retourna au monaſtere de Nuſcelle.

Sub. n. 2. c. 9. Vita S. Vulf. tom. 3. Act ſs. Ben. p. 361.

Le roi des Friſons avoit écouté les inſtructions de ſaint Vulfran, & étoit prêt à recevoir le baptême. Il entroit déja dans les fonts, quand il conjura le ſaint évêque de lui dire où étoit le plus grand nombre des rois & des princes de la nation des Friſons, s'ils étoient en paradis qu'il lui promettoit, ou dans l'enfer dont il le menaçoit. Ne vous y trompez pas ſeigneur, dit S. Vulfran, les princes vos predeceſſeurs qui ſont morts ſans baptême ſont certainement damnez : mais quiconque croira deſormais, & ſera baptiſé, ſera dans la joïe éternelle avec Jeſus-Chriſt. Alors Ratbod retira le pied des fonts baptiſmaux, & dit : Je ne me puis reſoudre à quitter la compagnie des princes mes predeceſſeurs, pour demeurer avec un petit nombre de pauvres dans ce royaume celeſte. Je ne puis croire ces nouveautez, & j'aime mieux ſuivre les anciens uſages de ma nation. Quoi que lui pût dire ſaint Vulfran, il demeura dans ſon

opiniâtreté, tandis que pluſieurs Friſons ſe convertiſſoient. AN. 719.

Il ne laiſſa pas enſuite de demander ſaint Villebrod, qui prêchoit dans le même païs, pour le conſulter avec ſaint Vulfran, & trouver quelque moïen de ſe faire Chrétien ſans quitter ſa religion. Saint Villebrod répondit à ſes envoyez : Aprés que vôtre prince a mepriſé les avis de nôtre frere le ſaint évêque Vulfran, comment recevra-t-il les miens ? Je l'ai vû cette nuit attaché d'une chaîne ardente, c'eſt pourquoi je ſuis aſſuré qu'il eſt déja dans la damnation éternelle. S. Villebrod ayant ainſi parlé, ne laiſſa pas de ſe mettre en devoir d'aller trouver le roi Ratbod : mais il apprit en chemin qu'il étoit mort ſans baptême, & retourna ſur ſes pas. C'étoit l'an 719. Quant à S. Vulfran ayant prêché en Friſe pendant cinq ans, il ordonna Geric pour ſon ſucceſſeur dans l'égliſe de Sens, & retourna à l'abbaye de Fontenelle, où il acheva ſaintement ſa vie l'an 720. le vingtiéme de Mars, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. *Martyr. R. 20 Mart.*

Peu de tems aprés le retour du prêtre Oüinfrid dans ſon monaſtere de Nuſcelle, l'abbé mourut, & la communauté voulut le mettre à ſa place ; mais il le refuſa & s'en alla à Rome avec des lettres de recommandation de ſon évêque. C'étoit Daniel évêque de Vinceſtre, celebre par ſa vertu & ſa doctrine. Oüinfrid étant arrivé à Rome ſe preſenta au pape Gregoire II. & lui expliqua le deſir qu'il avoit de travailler à la converſion des infideles. Le pape le regarda d'un viſage ſerein, & lui demanda s'il avoit des lettres de ſon évêque. Oüinfrid tira de *Vita c. 5.*

AN. 719. dessous son manteau une lettre cachetée pour le pape, & une autre ouverte qui étoit une recommandation generale à tous les Chrétiens suivant la coûtume, dont j'ai marqué la formule en parlant de Marculfe, le pape lui fit signe de se retirer; & ayant lû à loisir les lettres de l'évêque Daniel, il eut plusieurs conferences avec Oüinfrid en attendant le tems propre pour son voyage, c'est-à-dire le commencement de l'esté. Alors il lui donna des reliques qu'il demandoit avec une commission de prêcher l'évangile à toutes les nations infidelles où il pourroit arriver, les baptiser suivant l'usage de l'église Romaine, & avertir le pape de ce qui lui seroit necessaire pour l'execution de sa commission. La lettre est du quinziéme de May, la troisiéme année du regne de l'empereur Leon II. indiction seconde; c'est-à-dire l'an 719.

Ap. Bonif. epist. 33. Sup. liv. XXXIX. n. 28.

Vita per Othl. lib. 1. c. 9. epist. 1. Greg. tom. 6. conc. p. 1437.

Avec cette lettre Oüinfrid passa d'abord en Lombardie, où il fut reçu honorablement du roi Luitprand. Ensuite il traversa la Baviere, & vint en Turinge, & commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands & au peuple pour les ramener à la connoissance de la vraye religion alterée & presque éteinte par de faux docteurs. Car bien qu'il y trouvât des évêques & des prêtres zelez pour le service de Dieu, il y en avoit d'autres qui s'étoient abandonnez à l'incontinence, & il fit son possible par ses exhortations pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant ayant appris la mort de Ratbod roi des Frisons, il eut une grande joye de voir la porte ouverte en ce pays-là pour l'évangile; & il y passa aussi-tôt

auſſi-tôt pour ſeconder les travaux de ſaint Villebrod, ſous la protection de prince Charles, devenu maître de la Friſe. Il fit part de ces heureuſes nouvelles à Bugge ou Edburge abbeſſe dans le païs de Cant : la priant en même tems de lui envoyer des actes des martyrs. Dans ſa réponſe, l'abbeſſe le prie d'offrir des meſſes pour l'ame d'un de ſes parens, & lui envoye cinquante ſous d'or & un tapis d'autel. Oüinfrid travailla trois ans en Friſe avec ſaint Villebrod, convertit beaucoup de peuple, ruina des temples d'idoles & bâtit des égliſes.

Saint Villebrod ſe voyant fort âgé le choiſit pour ſon ſucceſſeur ; mais Oüinfrid s'en excuſa ; & comme le ſaint évêque le preſſoit fortement, il lui dit enfin que le pape l'avoit deſtiné aux nations de la Germanie orientale, & le pria de permettre qu'il executât ſa promeſſe. Saint Villebrod y conſentit & lui donna ſa benediction. Oüinfrid partit auſſitôt & arriva dans la Heſſe à un lieu nommé Amanaburch ou Omenbourg appartenant à deux freres, qui portant le nom de chrétiens exerçoient l'idolâtrie. Il les convertit, & un grand nombre de peuple, & bâtit un monaſtere dans ce lieu que lui donnerent les deux ſeigneurs. Enſuite il s'avança aux confins de la Heſſe vers la Saxe où il convertit & baptiſa pluſieurs milliers d'infidelles. *Vita c. 7.*

XXXVI
Commencement de ſaint Gregoire d'Utrecht.

En ce voyage Oüinfrid avoit avec lui un jeune homme nommé Gregoire, qui fut un de ſes principaux diſciples. Il étoit François de noble race, fils d'Alberic dont la mere Adele ou Adule étoit fille du roi Dagobert II. Oüinfrid paſſant de Friſe en Heſſe ar-

Vita to. 3. act. SS. Ben. p. 921.

V. to. 3. p. 532.

riva à Palens autrement Falz prés de Treves où Adele avoit fondé un monaſtere dont elle étoit abbeſſe. Il y fut reçu avec grande charité, & aprés qu'il eut celebré la meſſe, comme il faiſoit preſque tous les jours, il ſe mit à table avec l'abbeſſe & ſa famille. Pendant le repas on fit lire l'écriture ſainte par le jeune Gregoire âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles & de la cour, & encore laïque; on lui donna le livre, & aprés avoir reçu la benediction il commença à lire & s'en acquitta fort bien. Alors le ſaint prêtre lui dit: Vous liſez bien, mon fils, ſi vous entendez ce que vous liſez. Le jeune homme dit qu'il le ſavoit bien, & recommença à lire. Le prêtre l'arrêta, & lui dit: Mon fils, ce n'eſt pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez ce que vous liſez en vôtre langue maternelle. Il avoüa qu'il ne le pouvoit; & le ſaint prêtre lui dit: Voulez-vous que je le faſſe? Je vous en prie, répondit-il. Alors Oüinfrid lui dit: Recommencez & liſez diſtinctement, d'où il prit occaſion d'inſtruire l'abbeſſe & toute ſa famille. Ainſi on voit que ces lectures ſe faiſoient en latin. Gregoire fut ſi touché du diſcours d'Oüinfrid, qu'auſſi-tôt il alla trouver l'abbeſſe ſon ayeule, & lui dit qu'il vouloit aller avec le ſaint homme pour apprendre l'écriture ſainte, & devenir ſon diſciple. Elle lui refuſa d'abord de le laiſſer ſuivre un homme qu'elle ne connoiſſoit point, & ne ſavoit où il alloit. Si vous ne me donnez point de cheval, dit Gregoire, je le ſuivrai à pied. Enfin il tint ſi ferme qu'elle lui donna des valets & des chevaux, & lui permit d'aller.

Digitized by Google

Ce voyage fut trés rude principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maiſon de ſon pere: car quand ils entrerent dans la Turinge ils la trouverent brûlée & ruinée par les Saxons païens qui en étoient voiſins. Le peuple étoit ſi pauvre qu'à peine avoit-il de quoi vivre, encore falloit-il le faire venir de loin: ainſi les miſſionnaires étoient reduits à ſubſiſter du travail de leurs mains. Souvent la crainte des païens les obligeoit à ſe refugier dans la ville avec les gens du païs, & y vivre long-tems fort à l'étroit: juſqu'à ce que l'ont eût aſſemblé des troupes ſuffiſantes pour les repouſſer. AN. 723.

XXXVII. Saint Boniface évêque.

Aprés avoir ainſi travaillé quelque tems Oüinfrid envoya à Rome un des ſiens avec une lettre où il rendoit compte au pape du ſuccés de ſa miſſion, & le conſultoit ſur quelques difficultez. Le pape par ſa réponſe l'invita à venir: il obéït, & arriva à Rome pour la ſeconde fois, accompagné de pluſieurs de ſes diſciples. Le pape l'ayant appris ordonna qu'il fût bien reçû dans la maiſon d'hoſpitalité, puis l'ayant fait venir à ſaint Pierre il l'interrogea ſur la foi de l'égliſe. Oüinfrid lui demanda du tems pour écrire ſa confeſſion de foi, & la lui apporta. Le pape la lui rendit quelques jours aprés, & l'ayant fait aſſeoire l'exhorta à conſerver cette doctrine & à l'enſeigner aux autres. Il paſſa preſque tout le jour à conferer avec lui, lui faiſant pluſieurs queſtions ſur les matieres de la religion & ſur la converſion des infidelles.

Enfin il lui declara qu'il vouloit le faire évêque pour ces peuples qui n'avoient point de paſteur. Le

AN. 723. saint prêtre se soumit, & le jour de l'ordination fut marqué le dernier Novembre 723. fête de saint André. Le pape lui changea de nom en même tems, lui donnant celui de Boniface, sous lequel il est plus connu. Il lui fit faire un serment daté de la septiéme année de l'empereur Leon, indiction sixiéme, qui est la même année 723. par lequel il promet de garder la pureté de la foi & l'unité de l'église, de concourir toûjours avec le pape & procurer ses avantages & ceux de l'église Romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'observeront pas les canons, & les empêcher selon son pouvoir, ou d'en avertir le pape. Ce serment étoit écrit de sa main, & il le mit sur le corps de saint Pierre, ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'église du Vatican.

Ap. Othlon. lib. 1. 14.

Le pape de son côté lui donna un livre de canons pour lui servir de regle dans sa conduite, & le chargea de six lettres: la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'évêque Boniface envoyé aux infidelles qui habitent la partie orientale du Rhin. Car la domination des François s'étendoit au-delà de ce fleuve, bien avant dans la Germanie. La seconde lettre est adressée à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les ducs, les comtes, & à tous les Chrétiens, que le pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de sa suite, & lui donner des vivres & tous les secours necessaires, mais il menace d'anathême ceux qui s'opposeront à son ministere. Elle est datée du premier Decembre 723. le lendemain de l'ordination de Boniface; & les cinq autres étoient apparemment de même date. La troisiéme

Ap. Othlon. c. 16. 17. & 10. 6.

Conc. Ep. 2. 34. & p. 1439. &c.

lettre eſt adreſſée au clergé & au peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il devoit obſerver dans ſes fonctions, qui ſont les mêmes mot pour mot, que celles de l'inſtruction envoyée en Baviere l'an 716. La quatriéme lettre eſt adreſſée aux chrétiens de Turinge & particulierement à leurs cinq princes qui y ſont nommez. Le pape les felicite de ce qu'ils ont reſiſté aux payens qui vouloient les ramener à l'idolâtrie, les exhorte à la perſeverance, à l'attachement pour l'égliſe Romaine & l'obéïſſance à Boniface. La cinquiéme lettre eſt à tout le peuple de Turinge, c'eſt-à-dire aux payens, que le pape exhorte à ſe convertir en recevant les inſtructions de Boniface, ſe faire baptiſer, lui bâtir une maiſon & des égliſes pour eux. La derniere eſt à tout le peuple des anciens Saxons. On appelloit ainſi ceux de Germanie, à la difference de ceux qui avoient paſſé dans la grande Bretagne. Le pape les exhorte à quitter l'idolâtrie, & leur recommande Boniface. Il faut croire que ce ſaint évêque qui connoiſſoit le genie de ces peuples avoit fait dreſſer ces lettres, ſachant l'effet que l'on en devoit attendre.

Sup. n. 27.

XXXVIII. Tranſlation de ſaint Lambert à Liege.

Cependant on rapporta à ſaint Hubert évêque de Maſtrict pluſieurs viſions, par leſquelles on diſoit que ſaint Lambert ſon predeceſſeur ordonnoit que de Maſtrict on le reportât à Liege: car les miracles qui s'y étoient faits dans la maiſon où il avoit été tué, avoient excité les fidelles à y bâtir une égliſe. S. Hubert ne ſe rendit pas aiſément, il ordonna un jeûne, & quand il crut avoir connu la volonté

Sup. n. 16.

Acta SS. Bon. to. 3. p. 78.

Ibid p. 81.

de Dieu, il aſſembla les évêques ſes voiſins, & fit transferer en grande ſolemnité le corps de ſaint Lambert la troiſiéme année de ſon pontificat, c'eſt à-dire vers l'an 721. On l'enterra au lieu même de ſon martyre: on y bâtit enſuite une égliſe magnifique, & les miracles qui s'y firent y attirerent un grand peuple. Ainſi Leodium ou Liege qui n'étoit qu'un petit village à une lieuë de Tongres dans une vallée agréable, devint une grande ville, & l'on y transfera le ſiege épiſcopal, qui de Tongres avoit paſſé à Maſtrict.

XXXIX. Concile de Rome.

to. 5. conc. p. 1455.

Tandis que ſaint Boniface étoit encore en Friſe le pape Gregoire II. tint à Rome un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre la cinquiéme année de l'empereur Leon, & la ſeconde de ſon fils Conſtantin, le cinquiéme d'Avril, indiction quatriéme, l'an 721. Conſtantin étoit né l'an 719. & avoit été baptiſé le jour de Noël par ſaint Germain patriarche de C. P. En cette ceremonie il ſalit l'eau ſacrée de ſes excremens, ce qui lui attira depuis le ſurnom de Copronyme. L'année ſuivante 720. ſon pere le fit couronner le jour de Pâques trente uniéme de Mars.

Theoph. p. 3 p. 335.

Id. an. 4.

Sup. n. 25.

Au concile de Rome, outre le pape qui y preſidoit, aſſiſterent vingt-deux évêques, entre leſquels il y avoit trois étrangers, Sindered d'Eſpagne qui avoit quitté l'archevêché de Tolede, comme il a été dit, Sedulius Ecoſſois de la grande Bretagne & Ferguſt Picte d'Ecoſſe. Tout le clergé de Rome aſſiſtoit auſſi au concile. Le pape en fit l'ouverture en diſant que pluſieurs Chrétiens en Italie contractoient des mariages illicites avec des femmes conſacrées à

Digitized by Google

Dieu & des parentes. Les évêques répondirent qu'il falloit anathematiſer tous ceux qui commettoient de tels crimes, Romains, Lombards ou de quelque nation qu'ils fuſſent. Aprés quoi le pape prononça devant le corps de S. Pierre la ſentence compriſe en dix-ſept canons, dont le premier porte: Si quelqu'un épouſe une prêtreſſe, qu'il ſoit anathême; Tous répondirent par trois fois, qu'il ſoit anathême; ce qu'ils firent ſur chaque canon. On nommoit prêtreſſe, *presbytera*, celle dont le mari avoit été ordonné prêtre, & il lui étoit défendu de ſe marier, même aprés la mort de ſon mari. On condamne celui qui épouſe une diaconeſſe, une religieuſe, ſa commere, la femme de ſon frere, ſa niece, la femme de ſon pere ou de ſon fils, ſa couſine, ſa parente ou ſon alliée, celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathême en particulier contre une nommé Adrien & une diaconeſſe nommée Epiphanie, qui s'étoient mariez au préjudice de leur ſerment; & l'anathême s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui conſultent les devins ou les auſpices, & ſe ſervent d'enchantemens ou de caracteres, ceux qui uſurpent des terres au préjudice des lettres apoſtoliques, enfin les clercs qui laiſſent croître leurs cheveux. Ce concile eſt ſouſcrit non ſeulement par les évêques, mais encore par quatorze prêtres & quatre diacres.

c. 14. 15. 16.

c. 12. 13.

c. 17.

XL. Tranſlation de S. Auguſtin. *Acta. SS. Ben. to. 3. p.* 437.

Vers ce tems-là, c'eſt-à dire, comme l'on croit l'an 722. Luitprand roi des Lombards apprit que les Saraſins qui s'étoient rendus maîtres de la Sardaigne, profanoient le ſepulcre de ſaint Auguſtin,

Sup. liv. XXX. n. 61. dont les reliques y avoient été apportées du tems de la perſecution des Vandales. Luitprand affligé de cette indignité, & pouſſé par les exhortations de Pierre évêque de Pavie, envoya des ambaſſadeurs en Sardaigne avec une grande quantité d'or & d'argent pour racheter le corps de ce grand ſaint, & l'apporter à Pavie, où il faiſoit ſa reſidence: ce qui fut executé. Les reliques de ſaint Auguſtin furent miſes dans l'égliſe du monaſtere de ſaint Pierre que ce roi avoit fait bâtir hors la ville, & que l'on appelloit le ciel d'or: mais dés le ſiecle ſuivant elle porta le nom de S. Auguſtin. On fait memoire de cette tranſlation le vingt-huitiéme de Fevrier.

Paul. diac. vi. hiſt. c. 45. 58.

Martyr. R. 28. Febr.

XLI. Pelage roi d'Aſturie.

En Eſpagne quoique les Muſulmans fuſſent les maîtres preſque par tout, la religion Chrétienne ne laiſſoit pas de ſubſiſter comme dans le reſte de leur empire: il s'y conſerva même quelque peu de Chrétiens indépendans de leur puiſſance. Ce fut dans les montagnes des Aſturies, où ils éleverent pour ſouverain Pelage fils de Fafila de la race royale des Goths. On met le commencement de ſon regne l'Ere 756. c'eſt-à-dire l'an 718. Les Chrétiens avoient aporté dans les Aſturies une arche ou coffre plein de reliques qu'ils regarderent depuis comme la ſauvegarde de leur état. Ils prétendoient que cette arche étoit venuë de Jeruſalem du tems de l'empereur Heraclius & du roi Siſebut. Qu'un prêtre nommé Philippe voulant la ſauver du pillage des Perſes, l'avoit apportée par mer en Afrique: & que l'Afrique ayant été envahie par les infidelles, un évêque nommé Fulgence l'avoit transferée en Eſpagne à Carthagene,

Sebaſt. ſalmant. init.

Sup. liv. XXXVII n. 10.

Carthagene, l'Ere 659. qui eſt l'an 621. Long-tems aprés elle fut transferée à Tolede & y demeura juſques à la conquête des Muſulmans. Alors elle fut emportée, & miſe enfin à Oviedo, comme le lieu le plus ſûr entre ces montagnes, l'Ere 773. l'an 735.

Les Saraſins ayant appris l'élection de Pelage, lui envoyerent Alcaman un de leurs chefs, & Oppa évêque de Seville fils du roi Vitiza, qui par ſon intelligence avec eux, avoit aidé à la perte des Goths. Ils apportoient des preſens, & menoient une grande armée. Pelage averti de leur arrivée, ſe retira dans une caverne nommée aujourd'huy Covadonga qui fut auſſi-tôt environnée de l'armée des Saraſins. L'évêque Oppa s'approcha & dit à Pelage : Vous ſavez, mon frere, que toutes les forces de l'Eſpagne réünies n'ont pû reſiſter aux Arabes : Combien moins le pourrez-vous dans ce trou de montagne ? Croyez mon conſeil, traitez avec eux, & vous joüirez de tous vos biens. Pelage répondit : Nous eſperons que de cette petite montagne que vous voyez viendra le ſalut de l'Eſpagne, & le retabliſſement de la puiſſance des Goths : & que Dieu aprés nous avoir châtiez ne nous ôtera pas ſa miſericorde. C'eſt pourquoi nous ne craignons point cette multitude d'infidelles.

Alors l'évêque ſe tournant vers l'armée des Arabes, dit : Avancez, nous ne reduirons à la paix ces gens-ci que par la force. On commença donc à les attaquer à coups de frondes & de toutes ſortes d'armes. Mais la roche de la caverne que les Chré-

tiens regardoient comme consacrée à la sainte Vierge repoussoit les pierres & les traits contre les infidelles. Les Chrétiens sortirent sur eux, en tuerent un trés-grand nombre, entre-autres Alcaman leur chef: prirent l'archevêque Oppa, & mirent en fuite les autres; dont plusieurs ayant gagné la montagne, furent accablez par un quartier de rocher qui se détacha, & les precipita dans une riviere qui coule au dessous. Les Chrétiens regarderent cette victoire comme un miracle. Vers le même tems ils défirent les troupes de Munuza qui avoit été l'un des quatre principaux chefs des Arabes en la conquête d'Espagne, & commandoit à Gijon dans la même province d'Asturie. Il fut tué, & son armée tellement dissipée, qu'il ne resta pas un seul Arabe d'ans l'enceinte de ces montagnes, que l'on nommoit en ce tems-là Pirenées aussi-bien que celles qui separent la France & l'Espagne. Alors les Chrétiens se rassemblerent, & repeuplerent les villes ruinées, retablirent les églises, & rendirent graces à Dieu.

Dans le même tems étoient celebres pour leur vertu & leur doctrine, Frideric évêque d'Acca dans la Betique, Urbain archevêque de Tolede, & Evantius archidiacre de la même église, qui soutenoient la religion au milieu des infidelles. Mais un évêque nommé Anambade jeune & bienfait, fut brûlé par les ordres d'un chef Arabe nommé Munuza, autre que celui dont il vient d'être parlé, & ce dernier fit mourir plusieurs autres Chrétiens.

XLII. Ils étoient aussi persecutez en Orient. Le Calife

Soliman mourut l'an de l'hegire 99. de Jesus-Christ 717. & eut pour successeur Omar son cousin. Dés le tems de Soliman, Masalmas ou Mousslima son frere assiegeoit C. P. mais il fut obligé de lever le siege le quinziéme d'Août 718. aprés avoir perdu sa flote. Ce qui fut attribué à l'interceſſion de la sainte Vierge. La même année il y eut un grand tremblement de terre en Syrie, dont le Calife Omar prit occasion de défendre le vin dans les villes, & pervertit plusieurs Chrétiens. Il exemptoit de tributs les apostats & faisoit mourir ceux qui demeuroient fermes: ainsi il y eut plusieurs martyrs. Il défendit de recevoir le temoignage d'un Chrétien contre un Musulman; & écrivit à l'empereur Leon une lettre dogmatique, croyant lui persuader d'embrasser sa religion. Aussi passoit-il pour fort devot Musulman. Il abolit la malediction que ses predecesseurs prononçoient contre Ali; & aprés sa mort, on trouva dans une chambre où il s'enfermoit une corde suspenduë, où il s'appuïoit quand il étoit fatigué dans la priere.

Persecution sous les Musulmans.

Theoph. p. 334.

Elmac. c. 15.

Les Chrétiens de Damas se plaignirent à Omar que Valid son predecesseur leur avoit ôté l'église de saint Jean en bâtissant la grande mosquée; & lui raporterent les lettres de Chaled qui avoit conquis Damas pour les Musulmans, par lesquelles il promettoit que leurs églises ne seroient ni détruites ni fermées. Omar leur promit la même somme de quarante milles dinars que Valid leur avoit offerte, mais ils la refuserent, & obtinrent que tout ce qui étoit de l'église leur fut rendu; car la mosquée étoit

Elmac. c. 15. p. 77. v. Bibl. Orient Demschal. p. 291 & Jahia p. 471.

Sup. n. 12.

plus grande. Les Muſulmans le trouverent mauvais : & un d'eux repreſenta que le traité de Chaled n'étoit que pour la partie de Damas, qui s'étoit renduë à compoſition. Mais que dans l'autre partie qui avoit été priſe de force toutes les égliſes appartenoient aux Muſulmans. Aprés bien des diſputes, on convint que l'égliſe de ſaint Jean demeureroit aux Muſulmans, & qu'ils abandonneroient leur prétention ſur toutes les autres. Omar leur en donna ſes lettres qui comprenoient auſſi les monaſteres & les égliſes des environs. Il ne regna que deux ans cinq mois, & mourut l'an de l'hegire 101. 720. de Jeſus-Chriſt.

Theoph. an. 4. p. 330.

Son ſucceſſeur fut Yeſid, fils d'Abdelmelic, & frere de Soliman, qui regna quatre ans. La ſeconde année de ſon regne, il parut un impoſteur Syrien qui trompa les Juifs, en ſe diſant le meſſie fils de Dieu. Deux ans aprés, c'eſt-à-dire en 723. un autre impoſteur trompa le Calife Yeſid. C'étoit un Juif de Laodicée en Phenicie, demeurant à Tiberiade ſurnommé Saranta Pechys, c'eſt-à-dire en grec du tems, Quarante-coudées, apparemment à cauſe de ſa grande taille. Il vint trouver le Calife dont il connoiſſoit la legereté, & lui parla ainſi : L'affection que je vous porte, ſeigneur, m'oblige à vous propoſer un moyen facile de vous conſerver trente ans dans cette dignité. Le Calife qui aimoit la vie & le plaiſir, promit de faire tout ce qu'il lui propoſeroit. Le Juif reprit : Faites écrire inceſſamment par tout vôtre empire une lettre circulaire, portant ordre d'effacer toutes les peintures qui ſont dans

Elmac. c. 16. Theoph. ibid.

Id Conc. 7. act. 5. tom. p. 386. B.

les égliſes des Chrétiens, ſoit ſur des planches de bois, ſoit en Moſaïque ſur les murailles, ſoit ſur les vaſes ſacrez, & les ornemens d'autel; de les ſupprimer entierement. Et même toutes ſortes d'images qui ſont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Il ajoûta malicieuſement ce dernier article pour cacher ſous cette défenſe generale la haine particuliere contre les Chrétiens. Le Calife crut cette promeſſe, & envoya l'ordre par toutes les provinces pour ôter les ſaintes images & les autres figures. Comme les Chrétiens s'enfuyoient, plutôt que de renverſer de leurs propres mains les ſaintes images, les émirs ou gouverneurs envoyez pour ce ſujet y employoient des Juifs & des Arabes, qui brûloient les images, & enduiſoient ou grattoient les murailles des égliſes. Le Calife Yeſid mourut l'année ſuivante 724. de l'hegire 105. & ſon fils Oüalid qui regna vingt-ans aprés, fit mourir honteuſement le Juif qui l'avoit trompé. Cependant le ſucceſſeur immediat d'Yeſid fut ſon frere Hicham fils d'Abdelmelic, qui permit de rétablir les ſaintes images; & il y avoit pluſieurs lieux où l'ordre d'Yeſid n'avoit pas encore été porté.

XLIII. Commencemens de Leon Iſaurien. *Theoph. an. 6. p. 337.*

L'empereur Leon parut d'abord fort contraire aux Juifs. Car l'an 722. ſixiéme de ſon regne, il les contraignit de ſe faire baptiſer: mais ils ſe lavoient enſuite comme pour effacer leur baptême, & mangeoient avant que de recevoir l'euchariſtie. Il fit auſſi baptiſer par force les Montaniſtes, qui entrerent en un tel deſeſpoir, qu'à jour nommé ils ſe brûlerent dans leurs égliſes.

AN. 723. Le même empereur irrité de ceque le pape l'empêchoit de dépoüiller les égliſes de leurs richeſſes en Italie, comme il faiſoit dans les autres lieux, tenta pluſieurs fois de lui faire perdre la vie, & de faire ordonner un autre pape. Un capitaine nommé Baſile, Jourdain cartulaire, & Jean ſoûdiacre ſurnommé Lurion ayant reſolu enſemble de tuër le pape Gregoire, Marin ecuyer de l'empereur & duc de Rome, envoyé de C. P. approuva ce deſſein par ordre de l'empereur. Mais Marin étant tombé en paralyſie, fut obligé de ſe retirer: ce qui fit manquer l'entrepriſe. Le patrice Paul envoyé enſuite en Italie en qualité d'exarque, reprit ce même complot, mais les Romains le decouvrirent, & firent mourir Jourdain & Jean Laurion. Baſile ſe fit moine & s'enferma pour le reſte de ſes jours.

Aprés Marin l'empereur envoya un autre écuyer pour faire dépoſer le pape; & l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes tant de Ravenne que de l'armée qu'il avoit dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards ſe joignirent aux Romains pour la défenſe du pape; & empêcherent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome.

XLIV. Progrés de S. Boniface en Germanie. *Vita c. 8.* *Inter. Bonif. ep. 32.* Cependant ſaint Boniface étant parti de Rome avec les lettres du pape, vint en France trouver Charles Martel, qui lui en donna une adreſſée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domeſtiques & autres officiers, afin qu'il pût aller librement avec une telle ſauve-garde. Il retourna donc dans la Heſſe; & y donna la confirmation par l'impoſition des mains à pluſieurs, qui avoient déja reçu

la foi. Mais il en trouva qui refuſerent d'écouter ſes inſtructions. Les uns ſacrifioient aux arbres & aux fontaines : d'autres conſultoient les auſpices & les devins, exerçoient des preſtiges & des enchantemens, obſervoient le vol ou le chant des oiſeaux. Quelques-uns exerçoient en cachete toutes ces ſuperſtitions, quelques-uns à découvert. Les mieux convertis conſeillerent à ſaint Boniface d'abatre un arbre d'une grandeur énorme qu'ils appelloient le cheſne de Jupiter, au même lieu où eſt aujourd'huy la ville de Geiſmar.

Quantité de payens s'aſſemblerent à ce ſpectacle, & ils donnoient des maledictions ſecrettes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre ébranlé par quelques coups de coignée, ſe fendit en quatre parties égales : ce qui parut ſi miraculeux aux barbares, qu'ils benirent Dieu & crurent en lui. Le ſaint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de ſaint Pierre, & paſſa de la Heſſe dans la Turinge.

XLV. Inſtruction de l'evêque Daniel. *epiſt. 67. inter Bon.*

On peut rapporter à ce tems là une lettre que Daniel évêque de Vinceſtre écrivit à Boniface ſon diſciple, pour lui donner quelques avis touchant la maniere de convertir ces barbares. Vous ne devez pas, dit-il, combattre directement les genealogies de leurs faux dieux : accordez leur qu'ils ſont nez les uns des autres par l'union des deux ſexes comme les hommes : afin de leur montrer au moins qu'ils n'étoient point auparavant. Quand ils ſeront contraints d'avoüer que les dieux ont commencé, demandez-leur encore s'ils croyent que ce monde

a eu un commencement, ou qu'il a toûjours été. S'il a commencé, qui l'a créé ? Sans doute avant la creation du monde, ils ne trouveront point de lieu où des dieux engendrez ayent pû ſubſiſter & habiter. Car j'appelle monde, non ſeulement cette terre & ce ciel viſible, mais encore tous les eſpaces que les payens ſe peuvent imaginer. S'ils ſoûtiennent que le monde a toûjours été, appliquez-vous à refuter cette erreur par pluſieurs preuves: demandez-leur cependant qui gouvernoit le monde avant que les dieux fuſſent nez; & comment ils ont pû s'aſſujettir le monde qui ſubſiſtoit toûjours avant eux.

D'où ils croyent que ſoit venu le premier dieu, & la premiere déeſſe? & ſi les dieux & les déeſſes en produiſoient encore d'autres. S'ils n'engendrent plus quand ils ont ceſſé ? S'ils engendrent encore, le nombre des dieux eſt donc infini : les hommes ne ſavent point quel eſt le plus puiſſant ; & il eſt bien à craindre de choquer un dieu plus grand que celui qu'on ſert. Demandez-leur s'ils croyent les devoir ſervir pour une felicité preſente & temporelle, ou pour une future & éternelle. Si c'eſt la temporelle, qu'ils nous diſent en quoi les payens ſont maintenant plus heureux que les Chrétiens. Ce que gagnent à leurs ſacrifices les dieux qui ont tout ſous leur puiſſance; pourquoi ils permettent que les hommes ayent de quoi leur donner: S'ils ont beſoin, que ne prennent-ils d'eux-mêmes ce qu'il y a de meilleur. S'ils n'en ont pas beſoin, c'eſt donc inutilement que l'on croit les appaiſer par de telles offrandes.

Vous

Vous devez leur faire ces objections, & les autres ſemblables, non en leur inſultant, mais avec une grande moderation : & de tems en tems il faut comparer ces ſuperſtitions avec la doctrine chrétienne pour les combatre obliquement : afin que les payens ſoient plûtôt confus qu'aigris; qu'ils rougiſſent de l'abſurdité de leurs opinions, & ne croyent pas que nous ignorions leurs fables & leurs ceremonies abominables. Il faut encore leur dire : Si les dieux ſont tout-puiſſans & juſtes : non ſeulement ils recompenſent ceux qui les ſervent, mais ils puniſſent ceux qui les mépriſent, & s'ils font l'un & l'autre en cette vie, pourquoi donc épargnent-ils les Chrétiens, qui détournent tout le monde de leur ſervice ? D'où vient que les Chrétiens ont des terres fertiles qui portent du vin de l'huile & toutes ſortes de biens; & n'ont laiſſé aux payens & à leurs dieux, que des terres toûjours glacées, où l'on pretend qu'ils regnent encore, chaſſez de tout le reſte du monde ? Il faut leur repreſenter ſouvent la grandeur du monde Chrétien, en comparaiſon duquel ils ſont ſi peu de choſe, eux qui demeurent dans leur ancienne erreur. Et afin qu'ils ne vantent pas l'empire de leurs dieux comme legitime, parceque leur nation les a toûjours reconnus: il faut leur apprendre que l'idolâtrie regnoit autrefois par tout le monde, juſques à ce qu'il eût été reconcilié à Dieu par la grace de J. C. Telles ſont les inſtructions de l'évêque Daniel à Boniface.

XLVI. Suite des progrés de S. Boniface.

On voit par pluſieurs autres lettres le commerce que S. Boniface entretenoit avec ſes amis d'Angleter-

AN. 724. re. Cependant il arriva en Turinge où il parla aux princes & aux chefs du peuple, les excitant à revenir à la religion chrétienne qu'ils avoient abandonnée. Car elle y avoit été introduite par Theodoric fils de Clovis quand il conquit cette province : mais l'autorité des rois de France s'affoibliſſant, la Turinge avoit été opprimée & ravagée par des tyrans; & le peuple qui reſtoit s'étoit ſoûmis à la domination des Saxons.

Vita. c. 8.

Greg. tur. hiſt. c. 49.

De plus il y étoit entré de faux freres qui introduiſirent l'hereſie ſous le nom de religion: On en marque quatre entre les autres qui menoient une vie ſcandaleuſe & qui exciterent une grande guerre contre ſaint Boniface, mais il les repouſſa fortement armé de la verité. La foi ſe renouvella & la moiſſon fut grande quoi qu'il y eut peu d'ouvriers, encore ſouffroient-ils une grande diſette des choſes neceſſaires à la vie, & ils ſe trouverent reduits à de grandes extrêmitez, mais le nombre des fidelles venant à croître, le nombre des miſſionaires s'accrut auſſi.

Othl. lib. 1. c. 23.

On rétablit bien tôt les égliſes, & on bâtit un monaſtere à Ordof à cette occaſion. Saint Boniface prêchant & baptiſant dans la Turinge avoit fait dreſſer ſes tentes ſur le bord de la riviere d'Or. Une nuit le lieu où il campoit fut environné d'une grande lumiere, ſaint Michel lui apparut, & l'encouragea dans ſon entrepriſe. Le matin il celebra la meſſe au même lieu, & en ayant demandé la proprieté au ſeigneur à qui il appartenoit, il le défricha & y bâtit une égliſe en l'honneur de ſaint Michel avec

un monaſtere où les moines ſubſiſtoient du travail de leurs mains. AN. 724.

XLVII. Lettre du pape à S Boniface.

Alors ſaint Boniface écrivit au papé Gregoire II. pour lui rendre compte du fruit de ſa miſſion & des traverſes qu'il y rencontroit, & le pape lui répondit par une lettre dattée de la huitiéme année de l'empereur Leon & la cinquiéme de Conſtantin, indiction huitiéme, le quatriéme jour de Decembre, c'eſt-à-dire l'an 724. Il lui dit entre autres choſes: Ne vous laiſſez point étonner par les menaces ni abattre par la crainte. Dieu vous protegera; ayez ſeulement une ferme confiance en lui, puiſque vous prêchez la verité. Quant à l'évêque qui avoit juſques ici à inſtruire cette nation & qui ſoûtient à preſent qu'une partie eſt de ſon dioceſe: nous avons écrit au patrice Charles, l'exhortant paternellement à le reprimer, & nous croyons qu'il y donnera ordre. *Greg. ep. 8. to. 6. conc. p. 1446.*

Deux ans aprés le pape Gregoire II écrivit encore une lettre à ſaint Boniface pour répondre à celle qu'il lui avoit envoyée par le prêtre Denval où il le conſultoit ſur pluſieurs points de diſcipline. Voici les principales déciſions de cette decretale. On devroit défendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent ſe reconnoître; mais pour uſer d'indulgence, principalement envers une nation ſi barbare on peut permettre de ſe marier aprés la quatriéme generation. *Greg. epiſt. 13. to. 6. conc. p. 1448.*

c. 4.

Si une femme eſt attaquée de maladie qui la rende pour toûjours incapable du devoir conjugal, le mari peut ſe marier, mais il doit donner à la *c. 2.*

AN. 726. femme malade les ſecours neceſſaires. Cette deciſion priſe à la rigueur ſeroit contraire à l'évangile & à ſaint Paul, comme Gratien l'a obſervé, c'eſt pourquoi on la regarde encore comme une condeſcendance pour les Germains nouvellement convertis. Le pape continuë : Les enfans offerts en bas âge par leurs parens pour la vie monaſtique, n'ont plus la liberté de ſe marier, étant conſacrez à Dieu par cette offrande. Un prêtre accuſé par le peuple ſans témoins certains ſera reçu à ſe purger par ſerment.

32. q. 7. *quod nopoſe.*

c. 7.

c. 3.

Il ne faut pas mettre deux ou trois calices ſur l'autel en celebrant la meſſe, mais un ſeul : puiſqu'il eſt dit que Jeſus prit le calice. On voit ici la raiſon pourquoi ſuivant l'ordre romain on ne conſacroit qu'un ſeul calice, quelque nombreuſe que fut la multitude des communians. Il n'eſt pas permis de manger des viandes immolées, quoiqu'on ait fait deſſus le ſigne de la croix. Il eſt permis aux lépreux de recevoir la communion, mais non pas de manger avec ceux qui ſe portent bien.

5.

Sup. liv. XXXVI. *n.* 19.

c. 6.

10.

12.

Vous ne devez pas éviter de parler & même de manger avec les prêtres & les évêques dont la vie eſt corrompuë & ſcandaleuſe, puiſque ſouvent on les ramene plûtot par cette condeſcendance que par les reprimandes. Vous devez en uſer de même à l'égard des ſeigneurs qui vous donnent du ſecours. La lettre eſt dattée du dixiéme des calendes de Decembre la dixiéme année de Leon & la ſeptiéme de Conſtantin indiction dixiéme, c'eſt le vingt-deuxiéme de Novembre 726.

Saint Boniface conſulta ſon ancien évêque Daniel touchant ces prêtres ſcandaleux & ſeducteurs, qui apportoient un grand obſtacle à ſa miſſion. Quelques perſonnes, dit-il, s'abſtiennent des viandes que Dieu nous a données, comme le pain & le reſte, ne vivant que de lait & de miel. Quelques-uns ſoûtiennent que ceux qui ont commis des homicides & des adulteres perſeverant dans leurs crimes, peuvent être ordonnez prêtres, ce qui nuit beaucoup au peuple, toûjours prêt à écouter les docteurs indulgens. Etant obligez à chercher de la protection à la cour de France, nous ne pouvons éviter la communication corporelle avec ces gens-là comme les canons l'ordonnent, ſeulement nous ne communions point avec eux pour la celebration de la meſſe, & nous ne prenons point leur conſeil. C'eſt ſur quoi je demande vôtre avis, car ſans la protection du prince des François je ne puis gouverner le peuple ni défendre les prêtres, les moines & les ſervantes de Dieu, ni empêcher les ceremonies payennes & l'idolatrie dans la Germanie.

AN. 726.

XLVIII. Lettre de S. Boniface à l'évêque Daniel. *Bonif. epiſt. 3.*

Cependant je crains qu'en cette communication il n'y ait du peché; car je me ſouviens qu'au tems de mon ordination le pape Gregoire me fit jurer ſur le corps de ſaint Pierre, que j'éviterois la communication avec ces ſortes de gens, ſi je ne pouvois les convertir. *Sup. n. 36.*

Je vous prie encore de m'envoyer le livre des prophetes que l'abbé Oüimbert autrefois mon maître a laiſſé en mourant, où ſix prophetes ſont en un même volume écrit en lettres fort diſtinctes. Vous ne

pouvez m'envoyer une plus grande conſolation dans ma vieilleſſe, car je ne puis trouver de livre ſemblable en ce païs-ci; & ma vûë s'affoibliſſant je ne puis plus diſtinguer aiſément les lettres menûës & liées enſemble. On voit par ce qui reſte de chartes & de manuſcrits de ce tems-là combien l'écriture ordinaire étoit défigurée par les liaiſons, & comme les lunettes n'étoient pas encore en uſage; dés que la vûë s'affoibliſſoit on avoit beſoin de lettres plus groſſes. Saint Boniface continuë: cependant je vous envoye par le prêtre Fortere de petits preſens, ſavoir une chaſuble qui n'eſt pas toute de ſoye, mais mêlée de poil de chevre, & une ſerviete à long poil pour eſſuyer vos pieds. Il le conſole ſur ce qu'il avoit perdu la vûë.

V. Diplom. lib V.

ap. Serr. p. 299. ap Bar. an. 672. n. 63.

Nous avons la réponſe de l'évêque Daniel, où il conſole Boniface à ſon tour, & lui conſeille de ſuivre les exemples des ſaints, en ſupportant patiemment ce qu'il ne peut corriger. Quant aux prêtres homicides, dit-il, puiſque ſuivant les canons on ne leur accorde la communion qu'à la mort, même aprés avoir fait penitence, comment peut-on leur confier le gouvernement des ames, quand ils ne ſe corrigent point? & pour l'adultere impenitent, comment fera-t-il les fonctions du ſacerdoce, puiſque ſelon les ſaints decrets celui qui a épouſé une veuve ou une ſeconde femme en eſt exclus? Au reſte vous ne pouvez vous ſeparer des faux freres pour les choſes corporelles ſans ſortir de ce monde, comme dit ſaint Paul: il ſuffit que vous vous en ſepariez dans l'oblation ſacrée. Il lui rapporte enſuite

1. Cor. v. 10.

les maximes de ſaint Auguſtin pour tolerer les méchans que l'on ne peut corriger, & ne pas diviſer l'égliſe ſous pretexte de la purger. Il l'exhorte à uſer de condeſcendance au milieu de ſes peuples barbares. *Sup. liv. xx. n. 45.*

La reputation de ſaint Boniface s'étendoit déja dans la plus grande partie de l'Europe, & l'on parloit en tous lieux de ſes travaux apoſtoliques, ce qui lui attiroit de la grande Bretagne quantité de ſerviteurs de Dieu, entre-autres des lecteurs, & d'autres inſtruits en d'autres arts, dont pluſieurs embraſſerent la vie monaſtique, & retirerent les Germains de l'idolâtrie, car ils ſe diſperſoient au loin & prêchoient dans les villages & les bourgades, les uns dans la Heſſe, les autres dans la Turinge. *Villib. vita c. 6. n. 24.*

AN. 726.

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

I. L'empereur Leon attaque les images.

PENDANT l'eſté de l'année 726. indiction neuviéme il ſortit une épaiſſe fumée comme d'une fournaiſe ardente entre les iſles Thera & Therafia de l'Archipel : la mer s'élevant à gros boüillons jetta quantité de pierres ponces de tous côtez ſur les terres voiſines d'Aſie & d'Europe ; & il parut une iſle nouvelle prés de l'iſle Hiera. Quoi que de pareils accidens arrivent de tems en tems, l'empereur Leon prit celui-ci pour un prodige & pour une marque de la colere de Dieu irrité, à ce qu'il croyoit, de l'honneur que l'on rendoit aux images de Jeſus-Chriſt & des ſaints. Car il s'étoit mis dans l'eſprit que c'étoit une idolâtrie, ayant appris cette opinion des Muſulmans. Il y fut confirmé par un nommé Beſer Syrien né de Chrétiens, qui étant pris par ces infideles avoit apoſtaſié & embraſſé leur religion, & depuis étant délivré étoit revenu chez les Romains. L'empereur Leon en faiſoit cas à cauſe de la force de ſon corps & de la conformité de leurs ſentimens. Il fut encore appuyé dans cette erreur par Conſtantin évêque de Nacolie en Phrygie,

Theoph. an. 10. p. 338.

S. Nicph. p. 37.

Theoph. an. 7. p. 336.

Donc aprés la dixiéme année de ſon regne l'an de Jeſus-Chriſt 727. ayant aſſemblé le peuple il dit publiquement, que faire des images étoit un acte d'idolâtrie ; & que par conſequent on ne devoit pas les adorer. Le peuple gemit à ce diſcours, l'empereur n'en dit pas davantage alors, & tâcha de donner un

Vita S. Steph. jun. c. 1. Anal. Gr. p. 412.

un autre ſens à ſes paroles, mais ſaint Germain patriarche de C. P. lui reſiſta fortement, ſoûtenant que les images avoient toûjours été en uſage dans l'égliſe; & declarant qu'il étoit prêt à mourir pour leur défenſe.

II. Lettres de S. Germain de C. P. pour les images. *Conc.* 7. *act.* 4. *tom.* 7. *p.* 290.

Il eſſaya auſſi de ramener à la raiſon les évêques qui étoient dans les ſentimens de l'empereur, particulierement Conſtantin évêque de Nacolie auteur de cette hereſie. Nous avons trois lettres que Germain écrivit ſur ce ſujet. La premiere à Jean évêque de Synnade en Phrygie métropolitain de Conſtantin, où il dit: Le patrice Taraiſe m'a rendu vôtre lettre où vous parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc qu'avant que je l'euſſe reçuë, cet évêque étant venu ici, nous entrâmes en diſcours & j'examinai ſon ſentiment touchant ce que j'avois oüi dire de lui. Et voici la défenſe, car il faut vous dire tout en détail. Ainſi ayant oüi, dit il, ces paroles de l'écriture: Tu ne feras aucune image pour l'adorer, ſoit de ce qui eſt au ciel, ſoit de ce qui eſt ſur la terre: j'ai dit qu'il ne falloit point adorer les ouvrages des hommes, mais au reſte nous croyons les ſaints martyrs dignes de tout honneur & nous implorons leur interceſſion. Je lui répondis: La foi chrétienne, ſon culte & ſon adoration ſe rapporte à Dieu ſeul: comme il eſt écrit: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu & tu le ſerviras ſeul. C'eſt à lui ſeul que s'adreſſe nôtre doxologie & nôtre culte. La doxologie eſt cette priere que l'égliſe repete ſi ſouvent: Gloire ſoit au Pere & au Fils & au ſaint Eſprit. Saint Germain continuë: Nous n'adorons point de

Deut. VI. 13.

creature, à Dieu ne plaiſe, & nous ne rendons point à des ſerviteurs comme nous le culte qui n'eſt dû qu'à Dieu. Quand nous nous proſternons devant les empereurs & les princes de la terre, ce n'eſt pas pour les adorer comme Dieu. Le prophete Nathan ſe proſterna en terre devant David qui n'étoit qu'un homme, & il n'en eſt point repris. Et quand nous permettons de faire des images ce n'eſt pas pour diminuer la perfection du culte divin. Car nous n'en faiſons aucune pour repreſenter la divinité inviſible, que les anges même ne peuvent comprendre.

Mais puiſque le Fils de Dieu a bien voulu ſe faire homme pour nôtre ſalut, nous faiſons l'image de ſon humanité pour fortifier nôtre foi : montrant qu'il n'a pas pris nôtre nature par imagination, comme ont enſeigné quelques anciens heretiques, mais réellement & veritablement. C'eſt à cette intention que nous ſaluons ces images, & que nous leur rendons l'honneur & le culte convenable, pour nous rappeller la memoire de ſon Incarnation. Nous faiſons de même l'image de ſa ſainte mere, montrant qu'étant femme & de même nature que nous, elle a conçu & enfanté le Dieu tout puiſſant. Nous admirons auſſi & nous eſtimons heureux les martyrs, les apôtres, les prophetes & tous les autres ſaints qui ont été vrais ſerviteurs de Dieu, éprouvez par leurs bonnes œuvres, par la predication de la verité & la patience dans les ſouffrances, qui ſont ſes amis & ont acquis un grand credit auprés de lui; & nous peignons leurs images en memoire de leur courage & du ſervice agreable qu'ils

Digitized by Google

ont rendu à Dieu. Non que nous prétendions qu'ils participent à la nature divine, ni que nous leur rendions l'honneur & l'adoration dûë à Dieu, mais pour montrer l'affection que nous leur portons ; & pour fortifier par la peinture la créance des veritez que nous avons appriſes par les oreilles. Car étant compoſez de chair & de ſang nous avons beſoin d'aſſurer nôtre ame même par la vûë.

Saint Germain conclut ainſi ſa lettre : Nous avons expoſé tout cela a l'évêque de Nacolie, qui l'a reçu, & a declaré devant Dieu qu'il le tenoit ainſi, & qu'il ne diroit ou feroit rien qui pût ſcandaliſer les peuples. Vous ne devez donc point fatiguer les évêques de nôtre province, ni vous ſcandaliſer vous-même pour ce ſujet, mais ſeulement l'envoyer querir, lui lire cette lettre, & l'obliger à y donner ſon conſentement.

Conſtantin évêque de Nacolie qui étoit porteur de cette lettre, la tint ſecrette, & ne la rendit point à ſon metropolitain c'eſt pourquoi le patriarche Germain écrivit ainſi à Conſtantin lui même : Jean metropolitain de Synnade m'a écrit que vous ne lui aviez point rendu ma lettre. Je ſuis fort affligé que vous ayez été ſi peu touché de la crainte de Dieu, de la charité & de l'honneur que les membres de Jeſus-Chriſt ſe doivent les uns aux autres. C'eſt pourquoi je vous enjoins de rendre par vous-même inceſſamment ma lettre precedente à vôtre metropolitain, de vous ſoûmettre entierement à lui ſuivant l'ordre de l'épiſcopat, & de perſeverer dans la reſolution que vous avez temoignée de ſuivre nos ſentimens ſans *Taraſ. 7. conc. p. 295. B.*

vous appuyez ſur vôtre propre ſens. Car je crois que vous n'avez pas oublié que vous m'avez prié d'accepter vôtre renonciation à l'épiſcopat, ſous prétexte que l'on vouloit ſe ſoulever contre vous, pour un crime dont vous ne vous ſentiez point coupable. Aſſurant que vous n'aviez rien dit ni rien fait d'injurieux à nôtre Seigneur ni à ſes ſaints au ſujet de leurs images, ſeulement que vous aviez propoſé la doctrine de l'écriture, qu'il ne faut rendre à la créature aucun honneur divin. Je vous lûs ce que j'écrivois à vôtre metropolitain: vous déclarâtes que vous en étiez d'accord, & je vous en donnai copie. Ne ſcandaliſez donc pas le peuple innocent, mais ſouvenez-vous du terrible jugement de Dieu contre les auteurs du ſcandale; & ſachez que juſques à ce que vous ayez rendu ma lettre à vôtre metropolitain, je vous defends au nom de la ſainte Trinité de faire aucune fonction d'évêque, car j'aime mieux uſer de quelque rigueur, que me rendre moi-même coupable devant Dieu.

Le patriarche Germain écrivit encore à Thomas évêque de Claudiopolis, qui s'étoit declaré contre les images. Il lui dit entre autres choſes: Vous avez été long-tems avec nous, nous logions enſemble, vous propoſiez quelquefois des queſtions de l'écriture, ſans que jamais vous nous ayez dit un mot ſur les images des ſaints, de Jeſus Chriſt, ou de ſa ſainte mere. Vous avez gardé un profond ſilence ſur ce ſujet. Toutefois j'apprens qu'étant de retour en vôtre ville, vous avez fait ôter les images com-

Tom. 2. conc. p. 298.

p. 299.

me par une commune reſolution, un deſſein arrêté. J'ai peine à le croire, mais je ſuis obligé de vous en dire mon ſentiment. Souvenez-vous premierement que nous devons éviter en tout les nouveautez : mais principalement quand ce peut-être une occaſion de ſcandale au peuple fidele, & que l'on s'oppoſe à une coûtume établie depuis longtems dans l'égliſe. D'ailleurs nous devons refuter les calomnies que les infideles ramaſſent contre l'égliſe, & montrer ſa noble & divine immobilité. Or ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Juifs & les vrais idolâtres nous ont fait ce reproche, ſans autre deſſein que de noircir nôtre foi. Car ils ne ſe ſoucient pas de nous détourner des ouvrages des hommes, eux dont tout le culte y eſt attaché, qui ne connoiſſent rien au deſſus des choſes ſenſibles, qui ne font qu'abaiſſer en toutes manieres la nature divine, l'enfermer dans un lieu, & la repreſenter par des images corporelles. Quant aux Saraſins ou Muſulmans, il leur reproche la pierre noire de la maiſon quarrée de la Méque, qui eſt le principal objet du pelerinage. *v. Fill. orient. p. 97.*

Il s'étend enſuite ſur la pureté de la religion Chrétienne qui n'a pour objet d'adoration qu'un ſeul vrai Dieu inviſible, & inacceſſible dans ſa gloire. Au contraire, dit il, les idolâtres croyent faire un dieu qui n'étoit point auparavant ; & quand il eſt détruit, ils croyent n'avoir plus de dieu, s'ils n'en font un autre ſemblable. Les honneurs qu'ils leur rendent ſont plein de diſſolution & de toutes ſortes d'actions & de paroles deshonnêtes. Mais *p. 302.* *p. 302. E.* *p. 303.*

au contraire les images des ſaints qui ſont chez les Chrétiens, ne ſervent qu'a les exciter à la vertu, comme feroient les diſcours des gens de bien. Car la peinture eſt une hiſtoire abregée & tout ſe rapporte à la gloire du pere celeſte. Quand nous adorons l'image de Jeſus-Chriſt, nous n'adorons pas les couleurs appliqué ſur du bois : c'eſt le Dieu inviſible qui eſt dans le ſein du pere que nous adorons en eſprit & en verité. Et enſuite : Depuis la fin des perſecutions on a tenu pluſieurs conciles œcumeniques, qui ont fait des canons ſur des ſujets bien moins importans que celui des images. Cependant ils n'auroient pas dû le laiſſer ſans examen, ſi cette ancienne coûtume nous conduiſoit, comme l'on prétend, à l'idolâtrie contre la défenſe des ſaintes écritures, & nous éloignoit de Dieu. Car celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux juſques à la fin du ſiecle, l'a promis auſſi aux évêques, qui devoient aprés eux gouverner l'égliſe. Et puiſqu'il a dit qu'il ſeroit au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom: il n'auroit pas abandonné de ſi grandes multitudes aſſemblées par le zele de ſa religion, ſans leur communiquer ſon inſpiration & ſa conduite, d'autant plus que cette coûtume n'eſt pas ſeulement établie dans un petit nombre de villes ou dans les moins conſiderables, mais preſque dans tous les païs, & dans les premieres & les plus illuſtres égliſes.

p. 306. *P.*

Il répond enſuite à l'objection tirées de l'écriture, où Dieu défend de faire aucune image de ce qui eſt au ciel ou ſur la terre. Le ſens, dit-il, en eſt

Exod. xx. 4. *Deut.* v. 8.

manifeſte, que la nature divine eſt inviſible & incomprehenſible, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait rien de ſemblable avec les images corporelles. Car aprés avoir dit : Vous n'avez vû aucune image, lorſque le Seigneur vous a parlé ſur le mont Horeb ; il ajoûte auſſi-tôt : Ne vous trompez pas en faiſant quelque ſculpture, & le reſte. Tant pour les faire ſouvenir du veau d'or, que pour les détourner de la coûtume des Egyptiens qu'ils connoiſſoient. C'eſt ce que dit ſaint Paul aux Atheniens : qu'étant enfans de Dieu, nous ne devons pas croire que la nature divine ſoit ſemblable à l'or, à l'argent, ou à l'ouvrage des hommes. Or nous ne reconnoiſſons qu'un Dieu, nous n'adorons que lui, & nous n'offrons qu'à lui le ſacrifice par Jeſus-Chriſt. Et enſuite : Les Chrétiens ne rendent aucun culte ni aucun honneur aux images de leurs parens, ou de leurs amis : mais en regardant l'image d'un ſaint, nous rendons gloire à Dieu. Et encore : On ne doit pas être ſcandaliſé de ce qu'on preſente aux images des ſaints des lumieres ou des parfums. Ce ſont des ſymboles de leurs vertus pour ſignifier leur lumiere ſpirituelle, & l'inſpiration du ſaint Eſprit. Et encore : Ce qui eſt bien important, c'eſt que Dieu a fait ſouvent des miracles ſur des images, dont il y a pluſieurs hiſtoires : comme des gueriſons des malades, dont nous avons nous-mêmes l'experience, des charmes rompus, des apparitions en ſonge : & ce qui eſt hors de doute & ſans contredit, l'image de la ſainte Vierge qui étoit à Sozopolis de Piſidie, à repandu de la main peinte

Deut. IV. 15.

Act. XVII. 29.

p. 311. C.

p. 314. B.

Ibid. E.

p. 315. un parfum liquide: il y en a pluſieurs témoins. Il ne parle que des images de plate peinture, & il n'y en avoit point d'autres dans les égliſes, ſuivant l'uſage que les Grecs conſervent encore; c'eſt pourquoi ſaint Germain parlant de la ſtatuë de bronze, que l'hemorroïſſe dreſſa en l'honneur de Jeſus-Chriſt, ajoûte: Nous ne diſons pas cela pour dire que nous devions avoir des ſtatuës de bronze. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans ſes trois lettres.

Sup. liv. XV. *n.* 20.

Ibid. E.

III. Lettre du pape à S. Germain. *Tom.* 7. *act.* 4. *p.* 282. E.

Il ne manqua pas d'écrire au pape Gregoire ce qui ſe paſſoit en une affaire ſi importante; & le pape lui fit réponſe par une grande lettre, où d'abord il le felicite ſur la vigueur avec laquelle il défend la doctrine de l'égliſe. Elle ne s'eſt jamais trompée, dit le pape, quoiqu'on ſe l'imagine; & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des payens. Il faut regarder l'intention, & non pas l'action. Si les propheties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été: mais puiſque tout s'eſt paſſé réellement, qu'il eſt né, qu'il a fait des miracles, qu'il a ſouffert, qu'il eſt reſſuſcité: plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes puſſent raconter ces merveilles, par la parole, par l'écriture, ou par la peinture.

p. 283. E.

On appelle idoles les images de ce qui n'eſt point, & qui ne ſubſiſte que dans les fables & les inventions frivoles des payens. Mais l'égliſe n'a rien de commun avec les idoles; à Dieu ne plaiſe, nous n'avons

n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la créature comme un Dieu, ni reçû les myſteres de Beelphegor. Que ſi quelqu'un veut imiter les Juifs, en accuſant l'égliſe d'idolâtrie, à cauſe des venerables images : nous le regardons comme un chien qui aboye en vain, & nous lui dirons comme aux Juifs : Plût à Dieu qu'Iſraël eût profité des choſes ſenſibles que Dieu lui avoit ordonnées, pour le mener à lui ; qu'il eût aimé le ſaint autel, plûtôt que les vaches de Samarie ; la verge d'Aaron, plûtôt que Aſtarte ; & la pierre dont l'eau étoit ſortie, plûtôt que Baal. C'eſt ainſi que l'égliſe Romaine étoit d'accord avec celle de C. P. p. 287.

L'entrepriſe de l'empereur Leon contre les images lui attira une revolte des peuples de la Grece & des Cyclades : qui armerent une flotte ſous pretexte de zele pour la religion, menant avec eux un nommé Coſme pour le couronner empereur. Les chefs de cette armée étoient Agallien qui commandoit en Grece, & Etienne : s'étant approchez de C. P. ils donnerent une bataille le dix-huitiéme d'Avril indiction dixiéme, l'an 727. Les rebelles y furent entierement défaits : Agallien ſe jetta dans la mer tout armé, Coſme & Etienne furent pris, & eurent la tête tranchée. *Theop. an. 10. p. 339. hiſt. miſc. lib. 22.*

IV. Germain chaſſé. Anaſtaſe patriarche *Theopha. an. 13. p. 341.*

Ce ſuccés encouragea l'empereur Leon à perſecuter les catholiques, & il fit de nouveaux efforts pour gagner le patriarche Germain, qui s'étoit declaré contre les rebelles. L'empereur l'ayant fait venir employoit pour le perſuader les paroles les plus flateuſes. Le patriarche lui dit : Nous avons bien oüy

AN. 727. dire que les ſaintes images devoient être ôtées ; mais non ſous vôtre regne. Leon l'ayant preſſé de dire ſous quel empereur, il répondit ſous Conon. Leon reprit : Il eſt vrai que mon nom de baptême eſt Conon. Et le patriarche reprit : A Dieu ne plaiſe ſeigneur, que ce mal s'accompliſſe ſous vôtre regne. Celui qui l'executera eſt un precurſeur de l'Ante-Chriſt ; & tend à renverſer le myſtere de l'Incarnation. Enſuite voyant l'empereur irrité de ce diſcours, il le fit ſouvenir de ce qu'il avoit promis à ſon couronnement ; & comme il avoit pris Dieu à temoin qu'il ne changeroit rien à la tradition de l'égliſe. L'empereur n'en fut point touché : mais il continua de parler au patriarche, pour en tirer s'il pouvoit quelque diſcours offenſant, afin de le faire dépoſer comme ſeditieux. Il étoit aidé dans ce deſſein par Anaſtaſe diſciple, & ſyncelle du patriarche ; car il étoit dans les mêmes ſentimens que l'empereur, qui lui avoit promis de le mettre à la place de Germain dans le ſiege de C. P. Le ſaint patriarche qui n'ignoroit pas la mauvaiſe diſpoſition d'Anaſtaſe, ſe contenta de lui repreſenter ſa trahiſon avec ſageſſe & douceur. Mais voyant que ſon égarement étoit ſans retour : il lui dit un jour comme ils entroient chez l'empereur, & qu'Anaſtaſe le ſuivant avoit marché ſur ſa robbe : Ne vous preſſez point, vous n'entrerez que trop tôt dans l'hippodrome. Anaſtaſe fut troublé de cette parole, auſſi-bien que ceux qui l'entendirent : mais elle fut verifiée quinze ans aprés, quand l'empereur Conſtantin fit dépoſer honteuſement Anaſtaſe, l'an 744. Car

Fragm. epiſt. in Græco cod orient. canonum.

ceci ſe paſſoit en 729. L'empereur prit donc en averſion le patriarche Germain : accuſant d'idolâtrie tous les empereurs ſes predeceſſeurs, tous les évêques, & tous les Chrétiens. Car il étoit trop ignorant pour comprendre la difference du culte relatif & abſolu. Et il ne condamnoit pas ſeulement la veneration des images, il rejettoit encore l'interceſſion des Saints, & avoit leurs reliques en horreur. AN. 729.

Au commencement de l'année ſuivante 730. indiction treiziéme, le ſeptiéme de Janvier, il tint un conſeil où il fit un decret contre les images ; & voulut obliger le patriarche d'y ſouſcrire : mais le ſaint viellard le refuſa courageuſement, & aima mieux renoncer à ſa dignité. Il ôta ſon pallium, & dit entre-autres paroles dignes d'un docteur de l'égliſe : Il m'eſt impoſſible, ſeigneur, de rien innover contre la foi ſans un concile œcumenique. L'empereur irrité envoya au palais patriarcal des officiers armez pour l'en chaſſer à coups de poing, & avec outrage, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingt ans. Il ſe retira dans ſa maiſon paternelle, au lieu nommé Platanie, pour y pratiquer la vie monaſtique : laiſſant dans une extrême déſolation la ville de C. P. dont il avoit tenu le ſiege quatorze ans, cinq mois & trois jours. Il finit ſaintement ſes jours dans cette retraite, & l'égliſe honore ſa memoire le douziéme de May. Les Grecs honorent le même jour l'abbé Etienne que ſaint Germain fit venir de Paleſtine pour reformer les moines de C. P. & le vingt-ſixiéme de Juin, ils font memoire de Jean

Theop. an. 10. p. 340.

Martyr. R. 12. May Boll. 12. 14. p. 155. Menol. Baſil. 12. May 26. Juin.

AN. 730. évêque des Goths d'au-delà du Pont-Euxin : que ces peuples āprés l'avoir élû envoyerent à S. Germain pour l'ordonner : mais craignant qu'il ne fût infecté par le commerce des heretiques, il l'envoya en Iberie pour être sacré par les évêques du pays, qui le pouvoient mieux connoître. Saint Germain avoit composé un ouvrage que nous n'avons plus, où il défendoit saint Gregoire de Nysse contre ceux qui l'accusoient d'Origenisme ; & on lui attribuë quelques écrits, que les meilleurs critiques croyent être d'un autre Germain patriarche de C. P. plus nouveau de 500. ans.

Phot Cod 233. p. 904.

V. Dupin. to. 7. p. 286.

Si-tôt que saint Germain eut été chassé, & le vingt-deuxiéme du même mois de Janvier 730. Anastase fut ordonné patriarche de C. P. & mis en possession à main armée. Il donna tout pouvoir à la cour sur l'église ; & l'empereur Leon se sentant ainsi autorisé, commença à faire executer par force son decret contre les images.

V. Violences à C. P.

V. Cang. C. P. Chr lib. 2. p. 114. &c. & lib. 4. n. 9. p. 85.

Le grand palais de C. P. avoit un vestibule nommé Chalqué, parce qu'il étoit couvert de lames d'airain, & proche de la place nommée Calcopratea, c'est-à-dire le marché au cuivre. Dans ce vestibule étoit élevée une image de Jesus Christ sur la croix, qui étoit en veneration singuliere. On disoit que le grand Constantin l'avoit fait faire en memoire de la croix qui lui apparut au ciel : & on en racontoit plusieurs miracles, entre autres celui-ci. Un marchand nommé Theodore ayant perdu tout son bien par un naufrage, emprunta cinquante livres d'or d'un Juif nommé Abraham, & lui donna

Nart. de Antiphon to 2. Acta bibl PP. Combef p. 611.

pour caution Jesus-Christ representé en cette image. Aprés quoi il fit un voyage tres-heureux, le Juif se convertit, & on nomma cette image Antiphonetés, c'est-à dire le répondant. AN 730.

L'empereur Leon voulut commencer par cette image, & envoya pour l'abattre un de ses écuyers nommé Jouin. Des femmes qui se trouverent presentes s'efforcerent par leurs prieres de le détourner de ce sacrilege : mais sans s'arrêter à elles, il monta à une échelle, & donna trois coups de hache dans le visage de la figure. Les femmes tirerent l'échelle, firent tomber Jouin, le tuerent sur la place, & le mirent en pieces. Toutefois l'image fut abatuë, & brûlée, & l'empereur fit mettre à la place une simple croix, avec une inscription, pour marquer qu'il en avoit ôté l'image. Car les Iconoclastes honoroient la croix, pourvû qu'elle n'eût pas de crucifix : ils n'en vouloient qu'aux images qui avoient figure humaine. Les femmes qui avoient massacré Jouin coururent au palais patriarcal, & jettant des pierres, elles crioient contre Anastase : Infame ennemi de la verité, as-tu donc usurpé le sacerdoce pour renverser les choses sacrées ? Anastase outré de cette insulte courut à l'empereur, & obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir aussi dix autres personnes, huit hommes & deux femmes pour cette même image, & l'église Greque les honore comme martyrs le neuviéme d'Aoust. Plusieurs Chrétiens d'Occident furent témoins de cette violence : il y en avoit de Rome, de France, du païs des Vandales, de Mauritanie,

Gr. g. epist. t. to. 7. conc. p. 10. d. Vita S. Steph. p. 415.

Cang. lib. 2. p. 116.

Vita S. Steph. p. 415.

Menol. Martyr. 8. 9. Aug.

Theop. an. 10. p. 339. B. de Gotthie, & ils porterent chez eux ces triſtes nouvelles.

Comme l'empereur Leon étoit ignorant, il perſecuta principalement les gens d'étude, & abolit les écoles des ſaintes lettres, qui avoient ſubſiſté depuis le grand Conſtantin. Il y avoit à C. P. prés du palais une bibliotheque fondée par les empereurs, contenant plus de trente mille volumes. Le bibliothecaire nommé Lœcumenique étoit un homme d'un merite diſtingué; & il en avoit douze autres ſous lui, qui enſeignoient gratuitement la religion & les ſiences profanes. Leur merite étoit ſi reconnu, qu'il n'étoit pas permis même aux empereurs de rien faire d'extraordinaire ſans les conſulter. L'empereur Leon fit ſon poſſible par menaces & par promeſſes pour les amener à ſon opinion touchant les images : mais enfin deſeſperant d'y réüſſir, il fit entourer la bibliotheque de faſcines, & de bois ſec; & la brûla avec les livres, & ceux qui les gardoient. Enfin il voulut obliger tant par violence, que par careſſes tous les habitans de C. P. à ôter toutes les images de Jeſus-Chriſt, de la Vierge & des Saints, quelque part qu'elles fuſſent : les brûler au milieu de la ville, & blanchir toutes les égliſes peintes. Et comme pluſieurs refuſoient d'obéir, on coupa la tête à quelques-uns, d'autres furent mutilez de quelque partie du corps. Pluſieurs tant clercs que moines & ſimples laïques ſouffrirent le martyre en cette occaſion.

Conſtant. Manaſſ. p. 87. v. Cang. C. P. Chriſt. lib. 2. n. 3. p. 151.

Anaſt. in Greg. II. Theopha. an. 13. p. 34.

La nouvelle de cette perſecution étant portée en Italie, on abatit les images de l'empereur, & on les

VI. Revolte en Italie.

foula aux pieds: & les Lombards profitant de l'occaſion firent des courſes dans la Pentapole. Dés l'onziéme indiction, c'eſt-à-dire l'an 728. les Lombards ayant ſurpris Sutri en Toſcane, le pape fit tant envers le roi Luitprand par lettres & par preſens, qu'il rendit la place, quoique dépoüillée de tout; mais enſuite il convint avec l'exarque Eutychius, de joindre leurs forces, afin que le roi pût ſoûmettre à ſon obéïſſance les ducs de Spolete & de Benevent, & que l'exarque ſe rendît maître de Rome, pour executer les ordres qu'il avoit depuis long-tems contre la perſonne du pape. Le roi ayant ſoumis les deux ducs vint aux portes de Rome, d'où le pape ſortit, & lui parla ſi fortement que le roi ſe proſterna à ſes pieds, & promit de ne faire mal à perſonne. Il ôta même ſes armes, & mit devant le corps de ſaint Pierre ſon manteau, ſon baudrier & ſon épée dorée, une couronne d'or, & une croix d'argent. Aprés avoir fait ſa priere, il pria le pape de recevoir auſſi l'exarque à la paix: ce qui fut fait. Le roi Luitprand ſe retira ainſi; & l'exarque Eutychius entra dans Rome.

Tandis qu'il y ſéjournoit, Tibere ſurnommé Petaſe ſe revolta dans la Toſcane, voulant ſe faire reconnoître empereur, & attira à ſon parti trois villes, Manture, Lune & Blede qui lui prêterent ſerment. L'exarque eunuque & timide en fut fort allarmé; mais le pape l'encouragea; & envoya avec lui & avec ſon armée les premiers du clergé. Ils arriverent à Manture où Petaſe fut tué, & ſa tête envoyée à C. P. Toutefois l'empereur ne s'appaiſa

pas envers les Romains. Enſuite ayant fait ſon decret contre les images, il l'envoya à Rome, promettant au pape s'il y acquieſçoit de le recevoir en ſes bonnes graces, nonobſtant tout le paſſé; & le menaçant de le faire dépoſer, s'il empêchoit l'execution de ſes ordres. Mais le pape voyant l'impieté de ſes ordonnances, ſe prepara à reſiſter à l'empereur comme à un ennemi de l'égliſe; & écrivit de tous côtez aux fidelles pour les preſerver de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole, & l'armée de la Venetie, rejetterent l'ordre de l'empereur, & declarerent qu'ils combattroient vigoureuſement pour la défenſe du pape. Ils anathematiſerent Paul exarque de Ravenne, celui qui l'avoit envoyé; c'eſt-à-dire l'empereur, & ceux qui lui obéiſſoient. Ils ſe choiſirent des chefs; & enfin toute l'Italie par déliberation commune, reſolut d'élire un autre empereur, & de le mener à C. P. mais le pape eſperant la converſion de Leon, arrêta l'execution de ce deſſein.

Anaſt. in Greg II.

Cependant Exhilarat duc de Naples avec ſon fils Adrien étant maître de la Campanie perſuada au peuple de cette province d'obéïr à l'empereur & de tuer le pape, mais les Romains le prirent avec ſon fils & les firent mourir tous deux, enſuite ils chaſſerent Pierre duc de Rome, diſant qu'il avoit écrit à l'empereur contre le pape. A Ravenne le peuple fut diviſé, les uns tenoient le parti de l'empereur, les autres celui du pape & des catholiques: ils en vinrent aux mains & tuerent le patrice Paul exarque de Ravenne. Pluſieurs places de l'Emilie & Auxume dans

dans la Pentapole ſe rendirent aux Lombards. Enfin ils prirent Ravenne même, comme il paroît par une lettre du pape Gregoire II. à Urſus duc de Veniſe ou plûtôt de la province de Ravenne nommée Venetie, où il dit : Puiſque pour nos pechez la ville de Ravenne a été priſe par la nation infâme des Lombards, & que l'exarque demeure à Veniſe comme nous l'avons appris : vous devez vous joindre à lui, & combattre avec lui pour nous, afin que Ravenne ſoit renduë à l'empire & remiſe ſous l'obéïſſance de nos maîtres Leon & Conſtantin. D'un autre côté l'empereur envoya à Naples le patrice Eutychius eunuque qui avoit été exarque de Ravenne. Celui-ci envoya un de ſes gens à Rome avec ſes lettres portant ordre de tuer le pape & les premiers de la ville : ce qui ayant été decouvert, les Romains vouloient tuer le patrice lui-même, mais le pape s'y oppoſa ſi fortement qu'il l'empêcha. Ils anathematiſerent donc le patrice Eutychius ; & s'obligerent tous par ſerment grands & petits, à mourir plûtôt que de permettre que l'on fit aucun mal au pape qui défendoit la foi avec tant de zele. Le patrice Eutychius envoya des deputez au roi Luitprand & aux ducs des Lombards leur promettant de grandes ſommes, s'ils vouloient abandonner le pape. Mais connoiſſant la mauvaiſe volonté du patrice par ſes lettres, ils ſe joignirent aux Romains, & firent le même ſerment pour la défenſe du pape. Gregoire de ſon côté pour s'attirer un plus grand ſecours de la part de Dieu, répandoit de trés-grandes aumônes, s'appliquoit à la priere & au jeûne,

les évêques de Frioul & de Grade. Serenus évêque de Frioul ayant uſurpé quelques droits ſur Donat patriarche de Grade, le pape Gregoire ſecond lui écrivit en 729. lui repreſentant qu'il lui avoit accordé le pallium à la priere du roi des Lombards : mais à condition de ſe contenter de ce qu'il avoit poſſedé juſques alors, ſans faire aucune entrepriſe ſur perſonne. Il lui enjoint donc de ſe contenir dans ſes bornes, qui étoient celles de la domination des Lombards. Il écrivit auſſi à Donat patriarche de Grade, aux évêques, au duc Marcel & au peuple de Venetie & d'Iſtrie, les avertiſſant de prendre garde que les Lombards ne priſſent occaſion de ce different entre les évêques, pour entreprendre ſur leur pays. Serenus étoit proprement patriarche d'Aquilée reſidant à Frioul, & Donat patriarche d'Aquilée reſidant à Grade ſur les terres des Romains. Aprés la mort de Serenus, Calliſte homme noble archidiacre de Treviſe fut ordonné patriarche d'Aquilée à Frioul avec la faveur du roi Luitprand. Il y avoit à Frioul un évêque particulier qui étoit alors Amator, & le patriarche ſujet des Lombards ne pouvant demeurer à Frioul, parce qu'il eût été trop expoſé aux incurſions des Romains, demeuroit à Cormone. Calliſte fier de ſa nobleſſe en fut choqué, & ne put ſouffrir que cet évêque demeurât dans la capitale avec le duc & les Lombards, tandis qu'il étoit avec le petit peuple. Il fit donc enſorte de chaſſer Amator de la ville de Frioul, & s'établit dans ſa maiſon. Pemmo qui étoit alors duc de Frioul en fut irrité ; & de

A N. 731.

epiſt. 14. to. 6. conc. p. 1450.

epiſt 15. p. 1451.

Paul. diac. VI. hiſt. c. 45.

Ibid. c. 15.

AN. 731. concert avec pluſieurs Lombards, il prit le patriarche Calliſte, le mena en un château nommé Ponce ſur le bord de la mer, & l'y voulut precipiter. Mais il ſe contenta de le mettre en priſon où il ne lui donnoit que du pain. Le roi Luitprand l'ayant apprisentra en grande colere, ôta la duché à Pemmo, & la donna à ſon fils Rachis.

Aprés la mort du pape Gregoire II. le ſaint ſiege ne vaqua que trente-cinq jours. Car lorſqu'on faiſoit ſes funerailles tout le peuple de Rome comme par inſpiration divine enleva de force le prêtre Gregoire qui y aſſiſtoit, & l'élut pape. C'étoit un Syrien trés-doux, trés-ſage, & bien inſtruit des ſaintes écritures. Il ſavoit les pſeaumes par cœur, & s'étoit exercé à en penetrer les ſens cachez; il ſavoit le grec & le latin, parloit bien, prêchoit avec force & agrément. Il étoit grand amateur des pauvres, & donnoit l'exemple de toutes les vertus. Il tint le ſaint ſiege dix ans & neuf mois. Les anciens auteurs le nomment ſouvent Gregoire le jeune, & le confondent quelquefois avec ſon predeceſſeur: principalement les Grecs.

Anaſt. in Greg. III.

VIII. Premiere lettre à l'empereur. *Anaſt. to. 7. conc. p. 7.*

Le pape Gregoire III. dés le commencement de ſon pontificat écrivit à l'empereur Leon, pour répondre à une lettre qu'il avoit écrite à lui ou à Gregoire II. La réponſe du pape commence ainſi: Nous avons reçu pendant la quatorziéme indiction de vôtre regne la lettre devôtre majeſté de la même indiction; & celle de la quinziéme de la premiere & des ſuivantes juſques à la neuviéme. Pendant le regne de Leon l'indiction quatorziéme ne ſe ren-

contre que l'an 731. mais par la quinziéme & les neuf ſuivantes, il faut entendre les dix premieres années de ſon regne, pendant leſquelles il parut catholique. Le pape continuë : Nous gardons ſoigneuſement vos lettres dans l'égliſe de ſaint Pierre avec celles de vos predeceſſeurs. Dans ces lettres ſellées de vôtre ſeau, & ſouſcrites de vôtre main avec le cinabre, vous confeſſez nôtre ſainte foi dans toute ſa pureté, & vous declarez maudit, quiconque oſe contrevenir aux déciſions des peres. Qui vous oblige donc maintenant à regarder en arriere aprés avoir ſi bien marché dix ans durant ? Pendant tout ce tems vous n'avez point parlé des ſaintes images, & maintenant vous dites qu'elles tiennent la place des idoles, & que ceux qui les adorent ſont des idolâtres. Vous ordonnez de les abolir entierement, & vous ne craignez point le jugement de Dieu en ſcandaliſant non ſeulement les fidelles, mais les infidelles. Pourquoi comme empereur & chef des Chrétiens, n'avez vous pas interrogé les hommes ſavans & plein d'experience ? Ils vous auroient appris pourquoi Dieu a défendu d'adorer les ouvrages des hommes. Les peres nos maîtres, & les ſix conciles nous ont laiſſé cette tradition, & vous ne recevez pas leur témoignage. Nous ſommes obligez, parce que vous êtes groſſier & ignorant de vous écrire des diſcours groſſiers, mais pleins de ſens & de la verité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter vôtre preſomption & vôtre orgüeil, & de nous écouter humblement. AN. 731. p. 19.

Dieu a ainſi parlé à cauſe des idolâtres qui ha-

AN. 731. bitoient la terre promiſe, & qui adoroient des animaux d'or, d'argent & de bois, des oiſeaux & toutes ſortes de creatures, & diſoient : Voilà nos dieux, & il n'y en a point d'autres. C'eſt pour cela que Dieu a défendu les ouvrages des hommes nuiſibles & maudits inventez par le demon. Mais il y en a que Dieu même a ordonnez pour ſon ſervice, p. 11. comme les tables de la loi, l'arche & les cherubins. N'étoit-ce pas des ouvrages de main d'hommes ? Dans les derniers tems Dieu a envoyé ſon fils qui s'eſt incarné, a paru dans Jeruſalem, a fait pluſieurs actions ſenſibles. Ceux qui l'avoient vû l'ont peint comme ils l'avoient vû. On a peint de même ſaint Jacques parent de Nôtre-Seigneur, ſaint Etienne & les autres martyrs. Ces images s'étant répanduës par tout le monde, on a ceſſé d'adorer le demon pour les adorer : non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Et enſuite pourquoi ne peignons-nous pas le pere de Jeſus-Chriſt ? Parce qu'il eſt impoſſible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vû nous le peindrions de même, & vous diriez que ce ſeroit une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles & des planches. Il n'eſt pas ainſi, Seigneur ; c'eſt pour nous faire ſouvenir de ceux dont ce ſont les noms & les images ; & pour élever en haut nôtre eſprit rampant & groſſier. Nous ne les regardons pas comme des dieux : A Dieu ne plaiſe : nous ne mettons pas nôtre eſperance en ces images. Mais ſi c'eſt celle de Nôtre-Seigneur ; nous diſons : Seigneur Jeſus-Chriſt fils de Dieu ſecourez-nous, ſauvez-nous. Si c'eſt celle

de ſa ſainte mere, nous diſons : Sainte mere de Dieu, priez vôtre Fils qu'il ſauve nos ames. Si c'eſt d'un martyr : Saint Etienne qui avez répandu vôtre ſang pour Jeſus-Chriſt, & qui avez auprés de lui tant de credit, comme premier martyr, priez pour nous. AN. 731.

Et enſuite : Nous aurions pû, comme ayant la puiſſance & l'autorité de ſaint Pierre prononcer des peines contre vous. Mais puiſque vous vous êtes donné vous-même la malediction, qu'elle vous demeure. Et enſuite : Il vaudroit mieux que l'on vous nommât heretique, que perſecuteur & deſtructeur des ſaintes images. Mais le nom d'heretique ne vous convient pas, puiſque vous combattez ce qui eſt clair comme la lumiere. Ayant un ſi grand évêque nôtre confrere le ſeigneur Germain, vous deviez le conſulter comme vôtre pere : lui qui a une ſi grande experience des affaires eccleſiaſtiques & politiques, à preſent âgé de quatre-vingt-quinze ans, qui a ſervi tant de patriarches & d'empereurs. Vous l'avez laiſſé pour écouter ce mechant & inſenſé Epheſien fils d'Apſimare, & ſes ſemblables : comme Theodoſe évêque d'Epheſe, l'un des chefs des Iconoclaſtes. Le pape raporte enſuite l'exemple de Conſtantin Pogonat qui fit aſſembler le ſixiéme concile & le fit executer en s'y ſoûmettant le premier ; puis il ajoûte : Vous voyez, Seigneur, que les deciſions de l'égliſe n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. C'eſt pourquoi comme les évêques qui ſont prepoſez aux égliſes, s'abſtiennent des affaires publiques, les empereurs doivent s'abſtenir

p. 115. C.

Conc. 7. act. 1. p. 15. E.

Sup liv. XL. n. 11. 27. p. 18. C.

des affaires eccleſiaſtiques, & ſe contenter de celles qui leur ſont confiées. Mais la concorde des empereurs & des évêques fait une ſeule puiſſance, quand on traite les affaires avec paix & charité.

Vous nous avez écrit d'aſſembler un concile œcumenique : il ne nous ſemble pas à propos. C'eſt vous qui perſecutez les images : arrêtez, & vous tenez en repos : le monde ſera en paix, & les ſcandales ceſſeront. Suppoſez que le concile eſt aſſemblé : où eſt l'empereur pieux pour y prendre ſeance ſuivant la coûtume, recompenſer ceux qui parleront bien, & pourſuivre ceux qui s'écartent de la verité ? Vous même êtes rebelle, & agiſſez en barbare. Ne voyez-vous pas que vôtre entrepriſe contre les images n'eſt que revolte & preſomption ? Les égliſes joüiſſoient d'une paix profonde, quand vous avez excité les combats & les ſcandales. Ceſſez, & il n'eſt point beſoin de concile. Il lui marque enſuite comme tout l'Occident eſt revolté contre lui, depuis qu'on y appris les violences qu'il a commiſes à C. P. On a jetté, dit-il, par terre vos images, on les a foulées aux pieds. Les Lombards, les Sarmates, & les autres peuples du Nord ont fait des courſes dans la malheureuſe Decapole, & ont pris Ravenne même dont ils ont chaſſé vos magiſtrats, & en ont mis de leur part. Ils veulent traiter de même vos places les plus proches de nous & Rome auſſi, ſans que vous puiſſiez nous défendre. Voilà ce que vous vous êtes attiré par vôtre imprudence.

p. 19. C. Sup. n. 6.

Vous croyez nous épouvanter, en diſant : J'enverai à Rome briſer l'image de ſaint Pierre ; & j'en-

j'en ferai enlever le pape Gregoire chargé de chaînes, comme Conſtantius fit à Martin. Sachez que les papes ſont les mediateurs, & les arbitres de la paix entre l'Orient & l'Occident : nous ne craignons point vos menaces, à une lieuë de Rome vers la Campanie nous ſommes en ſureté. La Decapole dont parle ici le pape Gregoire II. eſt la même province que l'on appelloit plus ordinairement Pentapole, & dont Ravenne étoit la capitale. *Baudr. Lex.*

L'empereur Leon écrivit encore au pape qui lui répondit en ces termes : J'ai reçu vôtre lettre par Ruffin vôtre ambaſſadeur, & la vie m'eſt devenuë inſuportable, voyant que loin de vous repentir, vous demeurez dans vos mauvaiſes diſpoſitions. Vous dites : J'ai l'empire & le ſacerdoce. Vos predeceſſeurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les égliſes, & les ont protegées de concert avec les évêques. Au contraire vous avez dépoüillé & défiguré les égliſes que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que ſont nos égliſes, ſinon les ouvrages des hommes ? Des pierres, du bois, de la chaux, du mortier ? Mais elles ſont ornées par les peintures & les hiſtoires de Jeſus-Chriſt & des ſaints. Les Chrétiens y employent leurs biens : les peres & les meres tenant entre leurs bras leurs petits enfans nouveaux baptiſez, leur montrent du doigt les hiſtoires, ou aux jeunes gens ou aux gentils convertis : Ainſi ils les édifient, & élevent leur eſprit & leur cœur à Dieu. Vous en avez détourné le ſimple peuple pour le jetter dans l'oiſiveté, les chanſons, les fables, le ſon des lyres, des flutes ; & de

IX. Seconde lettre du pape à l'empereur. *tom. 7. conc. p. 23.*

p. 25.

AN. 731. ſemblables badineries, au lieu des actions de graces & des loüanges de Dieu.

p. 26. D. Enſuite il lui marque ainſi la difference de l'empire & du ſacerdoce. Comme il n'eſt pas permis à l'évêque de regarder dans le palais & de donner les dignitez temporelles : ainſi l'empereur ne doit pas regarder dans les égliſes, pour faire les élections du clergé conſacrer ou adminiſtrer les ſacremens, ou
1. Cor. VII. 20. même y participer ſans le prêtre. Chacun de nous doit demeurer dans ſa vocation. Voyez-vous, Seigneur la difference des évêques & des princes ? Si quelqu'un vous a offenſé, vous confiſquez ſa maiſon, vous le depoüillez ou le banniſſez, ou lui ôtez même la vie. Les évêques n'en uſent pas ainſi, mais ſi quelqu'un a peché, & s'en confeſſe, au lieu de l'étrangler & de lui couper la tête, ils lui mettent au cou l'évangile & la croix, ils l'empriſonnent dans le treſor de l'égliſe la diaconie ou la ſalle des cathecumes, ils lui impoſent des jeûnes, des veilles, des prieres, & aprés l'avoir bien corrigé ils lui donnent le ſacré corps & le precieux ſang de nôtre Seigneur, & l'envoyent pur & ſans tache devant Dieu. Un pape qui parloit ainſi étoit bien éloigné de pretendre ôter à l'empereur ſa puiſſance temporelle, non plus que ſon predeceſſeur.

Ap. p. 27. B. Il continuë : Vous nous perſecutez & nous tyranniſez par la main de vos ſoldats & par les armes de la chair. Pour nous, nous ſommes nuds & ſans armes, nous n'avons point d'armées terreſtres, mais nous invoquons Jeſus-Chriſt chef de toutes les créatures, ſuperieur à toutes les armées des vertus

celeſtes, afin qu'il vous livre à ſatan pour ſauver vôtre ame ſuivant la parole de l'apôtre. Et enſuite: Vous demandez pourquoi dans les ſix conciles il n'eſt point parlé des images; je réponds qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain & boire de l'eau, nous avons reçu les images par une ancienne tradition, les évêques, eux-mêmes en portoient aux conciles, & aucun de ceux qui aimoient Dieu ne voyageoit ſans images. A N. 732.

Le pape Gregoire III. envoya cette lettre & la precedente par le prêtre George, qui eut aſſez de foibleſſe pour n'oſer la rendre à l'empereur. Il la rapporta à Rome & confeſſa ſa faute au pape, qui lui ayant fait de grands reproches vouloit le dépoſer dans un concile; à la priere des évêques il ſe contenta de le mettre en penitence, & le renvoya avec les mêmes lettres. L'empereur fit retenir en Sicile les lettres ſans permettre que le prêtre George les apportât à C.P. & le tint lui-même en exil pendant prés d'un an. *Anaſt. in Greg. III.*

X.
S. Boniface archevêque.

En Allemagne, ſaint Boniface ayant appris l'ordination du pape Gregoire III. lui envoya des deputez avec de lettres pour l'aſſurer de ſon obéïſſance, lui rendre compte de ſa miſſion, & lui demander la reſolution de pluſieurs difficultez. Le pape lui accorda non ſeulement la communion & l'amitié du ſaint Siege qu'il demandoit, mais encore le pallium & le titre d'archevêque. Il lui envoya des reliques & d'autres preſens avec une lettre où aprés avoir declaré la nouvelle dignité qu'il lui donne, il ajoûte: Et parceque vous nous aſſurez *Vita Vilib. c. 8; per Othl. lib. 1. c. 26.* *tom. 6. conc. p. 1468. epiſt. 1.*

AN. 732. que par la grace de Dieu il s'eſt converti une ſi grande quantité de peuple, que vous ne pouvez ſuffire à leur inſtruction : nous ordonnons que ſuivant les canons & de l'autorité du ſaint Siege, vous établiſſiez des évêques dans des lieux où le nombre des fideles ſera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiſcopat, & à ne point faire de conſecration d'évêque, ſans y en appeller deux ou trois. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'an-
c. 2. née paſſée, & qui prétend avoir été abſous de ſes crimes ſachez qu'il ne nous a fait aucune confeſſion, & n'a receu aucune abſolution de nous. Il nous demanda ſeulement des lettres de recommandation
c. 1. pour nôtre fils Charles. Ceux qui ont été baptiſez par les payens, doivent être baptiſez encore au nom de la ſainte Trinité. De même ceux qui ont été
c. 4. baptiſez par un prêtre qui ſacrifie à Jupiter & mange des viandes immolées, où qui doutent s'ils ont été baptiſez. Il faut croire que le baptême adminiſtré par ſes payens n'étoit pas ſelon la forme de l'égliſe, car nous n'avons pas les queſtions de ſaint Boniface pour ſavoir les circonſtances des cas propoſez.

Le pape continuë : On peut offrir pour les morts
c. 3. veritablement chrétiens, mais non pas pour les impies. On doit obſerver les degrez de parenté
c. 5. pour les mariages juſques à la ſeptiéme generation. Et ſi vous le pouvez détournez les hommes de ſe remarier plus de deux fois. C'eſt-à-dire que l'égliſe n'approuvoit pas les quatriémes nôces ſans les condamner abſolument. Les parricides ne recevront la
c. 6.

communion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abſtiendront de chair & de vin, & jeûneront le lundi, le mardi & le vendredi. Ceux qui vendent leurs eſclaves aux infideles pour les immoler feront la même penitence que les homicides. Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux chrétiens de manger de la chair de cheval, & leur impoſez penitence. Cette lettre ne peut être écrite avant l'an 732. AN. 732. c. 7. c. 8. c. 2. c. 2.

Saint Boniface l'ayant reçuë fut encouragé dans ſa miſſion & bâtit deux égliſes, l'une à Friſlar en l'honneur de ſaint Pierre & de ſaint Paul, une autre à Hamanabourg en l'honneur de ſaint Michel; il joignit à chacune un monaſtere nombreux. Le monaſtere de Friſlar étoit dans la Heſſe ſur l'Eder à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom; ſon premier abbé fut ſaint Vigbert, moine Anglois du païs d'Oüeſſex, qui paſſa en Germanie étant déja prêtre, pour travailler avec ſaint Boniface. Il étoit fort exact dans l'obſervance de la regle, & s'il étoit appellé pour oüir la confeſſion de quelqu'un, il ne parloit à perſonne en chemin, ou ne parloit que de choſes ſpirituelles. Il mourut en 747. & l'égliſe honore ſa memoire le 13. d'Aouſt. *Vita tem. 4. Act. SS Ben. p. 674. epiſt. 52. inter Bonif. c 8. Martyr. R. 13. Aug*

Saint Boniface entretenoit un commerce continuel de lettres avec l'égliſe d'Angleterre, dont il tiroit de grands ſecours, & dont nous voyons l'état à la fin de l'hiſtoire de Bede l'an 731. Brictuald archevêque de Cantorberi mourut cette même année le neuviéme de Janvier, aprés avoir tenu le ſiege trente-ſept ans, ſix mois & quatorze jours.

XI. Egliſe d'Angleterre. *Bed. V. hiſt. c ult. to. 3. act. SS. Ben.*

Son ſucceſſeur fut Tatoüin de la province des Merciens, auparavant prêtre dans le monaſtere de Briudun. Il fut ſacré à Cantorberi par Daniel de Vincheſtre, Adulfe de Rocheſtre & deux autres évêques, le dimanche dixiéme de Juin la même année 731. Tatoüin étoit un homme conſiderable par ſa pieté & par ſa prudence, & bien inſtruit des
Gervaſ. ſaintes lettres. Il reçut le pallium du pape Gregoire III. & aprés avoir gouverné trois ans l'égliſe de Cantorberi il mourut le 30. de Septembre 734. Son ſucceſſeur fut Northelme moine & prêtre de Londres.

Adulfe évêque de Rocheſter avoit ſuccedé en ce ſiege à Thomas mort en l'an 726. Celui-ci étoit trés-ſavant diſciple de l'archevêque Theodore & de l'abbé Adrien. Il ſavoit le grec & le latin comme ſa langue naturelle, & étoit inſtruit des ſiences eccleſiaſtiques & profanes. En Northumbre Vilfrid II. étoit évêque d'Yorc, ayant ſuccedé à Jean ſucceſſeur de ſaint Vilfrid. Jean étoit diſciple de
Acta. SS. en B. Sæc. 3. p. 433. ſaint Theodore de Cantorberi, il fut moine à Strenechal, & ſuccèda dans l'évêché d'Haguſtald à Eata qui y avoit été mis aprés l'expulſion de ſaint Vil-
Sujeliv. xl. n. 3. frid. Jean ſucceda auſſi en 704. à Boſa mis à la place de ſaint Vilfrid dans l'évêché d'Yorc mais il le rendit à ce ſaint quand il fut rétabli. Saint Vilfrid étant mort en 709. Jean lui ſucceda & reprit le gouvernement de l'égliſe d'Yorc, mais huit ans aprés ſe ſentant caſſé de vieilleſſe il ordonna à ſa place Vilfrid prêtre de ſon clergé, & ſe retira au monaſtere de Beverlei qu'il avoit fondé. Il y mourut

quatre ans aprés l'an 721 le 7. de May jour auquel l'égliſe celebre ſa memoire. Bede raconte de lui pluſieurs miracles conſiderables, & témoigne que la vie monaſtique faiſoit grand progrés dans le païs de Northumbre à la faveur de la paix dans le tems où il finit ſon hiſtoire : c'eſt-à-dire l'an 731. On n'eut pas ſoin de la continuer aprés lui, & pendant pluſieurs ſiecles nous ne connoiſſons plus ſi diſtinctement l'égliſe d'angleterre.

Martyr. R.m. May. lib. 5. hiſt. c. 2. 3. 4. 5. 6.

Vilfrid le jeune avoit été moine dans l'abbaye de Streneshal, & depuis vidame & abbé dans l'égliſe d'Yorc: auſſi croit-on que cette égliſe étoit ſervie par des moines comme la plûpart des cathedrales d'Angleterre. Il orna ſon égliſe de vaſes precieux & s'appliqua à l'inſtruction de ſon peuple & au ſoulagement des pauvres. Aprés avoir gouverné l'égliſe d'Yorc pendant quinze ans depuis 717. juſqu'en 732. il fit ordonner Egbert à ſa place, & ſe retira pour paſſer le reſte de ſa vie dans le repos & la priere. Egbert étoit frere du roi Edbert qui regnoit alors en Northumbre. Dés ſon enfance il avoit été mis dans un monaſtere & gouverna l'égliſe d'Yorc pendant trente-quatre ans. Au commencement de ſon pontificat, c'eſt-à-dire l'an 735. il reçut du pape Gregoire III. le pallium & la dignité archiepiſcopale, ainſi il fut le ſecond archevêque d'Yorc comptant ſaint Paulin pour le premier.

Pagi Annon tom. 4. acta. SS. p. 560.

p. 561.

Le venerable Bede vivoit encore, & l'an 734. il écrivit à l'évêque Egbert une lettre, qui eſt une illuſtre temoignage de ſon amitié pour ce prelat, & de ſon zele pour l'égliſe. L'année precedente qui

XII. Lettre de Bede à Egbert.

étoit la ſeconde du pontificat d'Egbert, Bede avoit paſſé quelques jours à inſtruire dans le monaſtere d'Yorc: & l'évêque l'avoit prié d'y revenir l'année ſuivante: mais étant retenu par la maladie qui lui ſurvint, & qui fut apparemment la même dont il mourut, il ſupplea à ſa viſite par cette lettre. Avant toutes choſes, dit-il, évitez les converſations inutiles, & vous appliquez à la meditation des ſaintes
p. 46. édit. Pariſ. 1666. écritures, principalement des épîtres de ſaint Paul à Timothée & à Tite, du paſtoral de S. Gregoire, & de ſes homelies ſur les évangiles. Comme il ne convient pas d'employer les vaſes ſacrez à des uſages profanes: il n'eſt pas moins indecent, que celui qui eſt conſacré au ſervice des autels, ſe répande au ſortir de l'égliſe en des diſcours ou des actions indignes de ſon rang. Ayez toûjours avec vous des perſonnes capables de vous aider & vous ſoûtenir dans les tentations; & ne faites pas comme certains évêques qui ne ſont accompagnez que de gens de plaiſir & de bonne chere, capables de les divertir par des entretiens frivoles. Et enſuite:

Parce que vôtre dioceſe eſt ſi grand, que vous ne pouvez ſeul aller par tout, même en un an, il
p. 50. eſt neceſſaire que vous établiſſiez des prêtres dans chaque village, pour inſtruire & adminiſtrer les ſacremens: & ils doivent principalement avoir ſoin, que tout le monde ſache par cœur le ſymbole & l'oraiſon dominicale, & que ceux qui n'entendent pas le latin, le chantent en leur langue, ſoit laïques, ſoit clercs, ou moines. C'eſt pour cela que je les ai traduits en Anglois, en faveur de pluſieurs prêtres ignorans

ignorans. On dit qu'il y a pluſieurs villages dans les montagnes inacceſſibles, de nôtre nation, ou jamais on n'a vû d'évêques exercer aucune fonction ſpirituelle, ni perſonne pour inſtruire ; & toutefois aucun de ces villages n'eſt exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainſi loin de prêcher gratuitement, ſuivant le precepte de N. S. on reçoit ſans prêcher, l'argent qu'il a défendu de prendre. Et enſuite :

Le meilleur moïen de rétablir nôtre égliſe, eſt de multiplier les évêques. Car qui ne voit combien il vaut mieux partager à pluſieurs ce fardeau immenſe, que d'en accabler un ſeul ? C'eſt pourquoi le S. pape Gregoire écrivant à l'archevêque Auguſtin, avoit ordonné d'inſtituer douze évêques, dont celui d'Yorc ſeroit le metropolitain. Je voudrois que vous rempliſſiez ce nombre, avec le ſecours du roi : c'étoit Ceolulfe roi de Northumbre, prince trés pieux. Bede continuë : Je ſai que par la negligence des rois precedens, & leur liberalitez inconſiderées, il n'eſt pas aiſé de trouver un lieu vacant, pour ériger un évêché. C'eſt pourquoi j'eſtimerois à propos de prendre pour cet effet quelque monaſtere ; & pour obvier à l'oppoſition de l'abbé & des moines, on pourroit leur permettre de choiſir l'évêque d'entre eux, ou de le prendre dans le territoire qui feroit le nouveau dioceſe. Ce qui en rendra l'execution plus facile, c'eſt le nombre infini de lieux qui portent trés mal à propos le nom de monaſteres, quoi qu'il n'y ait point d'obſervance monaſtique.

p. 551

Greg. XII epiſt. 15. Sup. l. XXXVI. n. 37.

Car vous ſavez que de purs ſeculiers ſans aucune experience, ni aucune affection pour la vie reguliere, donnent aux rois de l'argent, & en achettent des ter-

p. 552

res ſous pretexte d'y fonder des monaſteres; & en font aſſurer la proprieté à leurs heritiers; par des lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute ſorte de licence, gardant leurs femmes & leurs enfans; & y raſſemblent, ſous le nom de moines ceux qui pour leur indocilité ſont chaſſez des vrais monaſteres, ou qu'ils en peuvent débaucher, ou qu'ils trouvent vagabonds: ou leurs vaſſaux, à qui ils donnent l'habit & ſe font promettre obéïſſance. Ils prétendent être tout enſemble abbez & gouverneurs de provinces, ou officiers du roi: & donnent à leurs femmes de ſemblables monaſteres à gouverner. Ce ſeroit donc un grand bien d'employer utilement ces terres occupées par des gens qui ne font que du ſcandale, & de moins ſont inutiles à l'égliſe & à l'état. Nous avons vû que dés le ſiecle precedent il y avoit en Eſpagne de ces faux monaſteres ſans diſcipline, dont ſaint Fructueux de Brague ſe plaignoit.

p. 57.

Sup. liv. XXXIX. n. 23.

Reg. S. Fruct.

Bede dit que cet abus regnoit en Angleterre depuis environ trente ans: & continuant de donner ſes avis à l'évêque Egbert, il l'exhorte à faire inſtruire ſoigneuſement le peuple de la foi & des mœurs. D'enſeigner combien eſt ſalutaire la frequente communion, telle qu'elle ſe pratique en Italie, en Gaule, en Afrique, en Grece & par tout l'Orient. Mais ajoûte-t-il, les laïques de nôtre province ſont preſque tous ſi éloignez de cette devotion, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie & à Pâque: quoi qu'il y ait une infinité de perſonnes d'une vie trés pure, de tout âge & de tout ſexe, qui ſans aucune difficulté pourroient communier tous les dimanches, & les fêtes des apô-

n. 12.

p. 60.

p. 64.

Digitized by Google

tres & des martyrs, comme vous avez vû faire à Rome. Même les gens mariez le feroient volontiers, ſi on leur montroit les bornes de la continence; c'eſt-à-dire qu'ils doivent la garder en s'approchant des ſacremens.

La même année 735. mourut le venerable Bede ſi fameux par ſes écrits. Il nâquit l'an 673. en Northumbre aux confins de l'Eſcoſſe dans le territoire du double monaſtere de Viremouth & de Jarou. A l'âge de ſept ans ſes parens le mirent dans ce monaſtere pour y être élevé, & il demeura premierement à Viremouth ſous ſaint Benoît Biſcop, qui l'avoit fondé, puis ſous ſaint Ceolfrid à Jarou où il paſſa le reſte de ſes jours. Toute ſa vie fut employée à s'inſtruire dans les ſiences & mediter l'écriture ſainte ſans ſe diſpenſer des exercices reguliers, c'eſt-à-dire de la pſalmodie & du travail des mains, qui étoit en vigueur dans ce monaſtere. Sans en ſortir il apprit le latin, le grec, la verſification latine, l'aſtronomie, l'aritmethique, en un mot toutes les ſiences. Il eut pour maître dans l'écriture ſainte entre-autres le moine Trumbert diſciple de ſaint Ceadda évêque de Lichfeld; il apprit le chant de Jean archidiacre de Rome amené en Angleterre par S. Benoît Biſcop. Bede eut auſſi pour maître des diſciples de ſaint Theodore de Cantorberi & de l'abbé Adrien.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 534. 539.

Sup.

Sup. Be. IV. hiſt. c. 3.

Sup.

A l'âge de dix-neuf ans il fut ordoné diacre, quoique ſelon les canons il en fallût vingt-cinq; mais quelquefois le merite en faiſoit diſpenſer. A trente ans il fut ordoné prêtre l'an 702. & il reçut l'un & l'autre ordre par les mains de Jean alors évêque d'Haguſtald & depuis d'Yorc, & par le commandement de

Digitized by Google

Act. p. 355. S. Ceolfrid ſon abbé, car le monaſtere de Jarou étoit dans le dioceſe d'Haguſtald. Depuis que Bede fut prêtre il s'appliqua à écrire principalement ſur l'écriture ſainte. Il compoſa premierement ſa petite explication ſur l'épître de ſaint Jean, puis l'explication ſur l'apocalypſe, dediée à Hubert ſurnommé Euſebe, depuis ſon abbé. Enſuite il commenta les actes des apôtres par l'ordre d'Acca, qui fut évêque d'Hagulſtad depuis l'an 709. Il expliqua enſuite l'évangile de ſaint Luc, puis les trente queſtions ſur les livres des rois à la priere de Northeme alors prêtre de Londres, & depuis archevêque de Cantorberi. Enſuite il donna le commentaire ſur Samuël, dont il commença le troiſiéme livre aprés la mort de l'abbé ſaint Ceolfrid, c'eſt-à-dire en 716. Il donna l'explication ſur ſaint Marc long-tems aprés celle de ſaint Luc; il en fit une ſur ſaint Paul, & ſur les épîtres canoniques, recueillie avec un grand travail des écrits de ſaint Auguſtin. Il acheva le livre des ſix âges du monde la neuviéme année de l'empereur Leon Iſaurien, c'eſt-à-dire l'an 724.

Cet ouvrage de Bede lui attira des reproches de quelques ignorans qui le traitoient d'heretique, juſques à faire contre lui des chanſons: prétendant qu'il diſoit que N. S. ne s'étoit pas incarné dans le ſixiéme âge du monde. Le fondement de cette calomnie étoit que Bede, préferant avec ſaint Jerôme l'original Hebreu à la verſion des ſeptante, comptoit moins de cinq mille ans juſques à la venuë de J.C. ainſi c'étoit la même objection des Juifs refutée environ quarante ans aupa-

auparavant par ſaint Julien de Tolede. Bede ſenſiblement allarmé de cette accuſation d'hereſie, écrivit une lettre apologetique à un moine nommé Plegoüin où il juſtifie doctement ſa Chronologie; & montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion vulgaire qui couroit alors, que le monde devoit durer ſix mille ans. En un mot que l'on ne doit chercher par aucune conjecture le tems de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

Bede écrivit auſſi la vie des cinq abbez qui avoient gouverné juſques alors les deux monaſteres de Virmouth & de Jarou : ſavoir ſaint Benoît Biſcop, ſaint Ceolfrid, Eſtervin, Sigefrid & Vitbert, ce qui comprend l'hiſtoire de ces monaſteres.

L'hiſtoire eccleſiaſtique des Anglois fut un de ſes derniers ouvrages. Il y fut principalement excité & aidé par l'abbé Albin diſciple de ſaint Theodore & d'Adrien, qui étant trés-inſtruit de tout ce qui regardoit l'égliſe de Cantorberi & les païs voiſins, en envoya de bons memoires à Bede par Northelme prêtre de Londres qui lui raporta encore pluſieurs choſes de vive voix. Northelme alla enſuite à Rome, & avec la permiſſion du pape Gregoire III. chercha dans les archives de l'égliſe, & en tira pluſieurs lettres de ſaint Gregoire & des autres papes, qu'il apporta à Bede pour les inſerer dans ſon hiſtoire. Daniel évêque de Vinceſtre lui fournit quelques memoires touchant l'hiſtoire eccleſiaſtique des provinces d'Oüeſſex & de Suſſex & de l'iſle de Oüict. Il apprit des moines de Leſtinguen la converſion

Epiſt. adreg. Ceol.

de Merce & d'Eſſex par le miniſtere des évêques Ceddi & Ceadda. L'abbé Eli l'inſtruiſit de l'hiſtoire d'Eſtangle. Pour celle de Northumbre ſon païs, il en ſavoit beaucoup par lui-même, & apprit le reſte des moines de Lindisfarne & de pluſieurs autres perſonnes. C'eſt Bede qui rend ainſi compte de ſes auteurs au roi Ceolulfe à qui il dédie ſon hiſtoire. Elle eſt diviſée en cinq livres, dont le premier commence à l'entrée de Jules Ceſar dans la grande Bretagne, & finit à la mort de ſaint Gregoire: les quatre livres ſuivans contiennent tout ce qui étoit arrivé depuis, principalement touchant la religion; & j'en ai rapporté ce qui m'a ſemblé de plus remarquable.

Bede joignit à ſon hiſtoire un épitome ou abregé contenant les dattes des principaux faits, & finiſſant de même à l'an 731. car ce qui eſt au delà a été ajoûté depuis. Il le finit par un ſommaire de ſa vie, & un catalogue des ouvrages qu'il avoit publiez juſques à cette année, la cinquante-neuviéme de ſon âge. Ce ſont des explications ſur la plûpart des livres de l'écriture, tirées des ouvrages des peres, principalement de ſaint Auguſtin: des traitez du biſſexte & de l'équinoxe, par rapport au compute ou calcul de la Pâque, qu'il avoit étudié avec ſoin, à cauſe de l'erreur des Bretons & des Irlandois. Un martyrologe, pluſieurs vies des Saints, ſon hiſtoire, & quelques autres ouvrages moins importans que nous avons pour la plûpart, mais on lui en attribuë pluſieurs qui ne ſont pas de lui. Il paſſa ſa vie dans une grande innocence & une ap-

plication continuelle à ſervir l'égliſe, ſoit en étudiant, ſoit en inſtruiſant par écrit & de vive voix: & mourut dans ſon monaſtere de Jarou l'an 735. âgé de ſoixante & trois ans. Un de ſes diſciples Cuthbert depuis abbé de Jarou nous a laiſſé les circonſtances de ſa mort en cette maniere.

Act. p. 537.

Environ quinze jours avant Pâque il fut attaqué d'une grande difficulté de reſpirer, quoique ſans douleur. Il paſſa en joye & en action de graces tout le tems qui reſtoit juſques à l'Aſcenſion, qui fut le vingt-ſixiéme de Mai, donnant tous les jours des leçons à ſes diſciples, & employant à chanter des pſeaumes le reſte du tems, même la plus grande partie de la nuit. Il diſoit ſouvent des paſſages de l'écriture convenables à l'état où il ſe trouvoit, & il en avoit traduit quelques endroits en vers Anglois. En ces derniers jours de ſa vie il travailloit à deux ouvrages, une traduction de l'évangile de ſaint Jean en Anglois & des extraits du livre des notes de ſaint Iſidore de Seville; il en dicta encore le jour de l'Aſcenſion; & à l'heure de none il dit à Cuthbert: J'ay quelque choſe de prix dans ma caſſette, du poivre, des mouchoirs, des parfums; cours vîte, & amene moi les prêtres de nôtre monaſtere, afin que je leur faſſe de petits preſens de ce que Dieu m'a donné. Il parla à chacun d'eux, les priant de celebrer des meſſes & de faire des prieres pour lui, puis il mourut étendu ſur le pavé de ſa cellule en chantant *Gloria Patri*, plein de confiance & de joye. L'égliſe honore la memoire de Bede le

Mart. R. 27. May. vingt-ſeptiéme de Mai, & les anciens n'ont point fait difficulté de lui donner le nom de ſaint. Depuis on lui a attribué particulierement le titre de venerable, dont on ne voit pas d'autre raiſon ſinon que l'on qualifioit ainſi les plus ſaints moines. Ses ouvrages furent fort eſtimez dés ſon tems ; & peu aprés ſa mort ſaint Boniface les demanda à Egbert archevêque d'Yorc, à Hubert, & enſuite à Cuthbert abbé de Jarou, comme lui devant être fort utiles dans ſa miſſion.

V. Mabill. to. 3. edit. p. 554. n. 25.

Bonif. epiſt. 8. 85. & 150.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 174. Ceolulfe roi de Northumbre à qui Bede avoit dedié ſon hiſtoire profita tellement de cet ouvrage, que l'an 737. il quitta ſon royaume qu'il gouvernoit depuis neuf ans, & embraſſa la vie monaſtique à Lindisfarne ſous la conduite de ſaint Cuthbert. Il porta dans ce monaſtere ſes treſors, & lui donna pluſieurs terres, mais il en affoiblit un peu l'obſervance, car de ſon tems on permit l'uſage du vin & de la biere, au lieu qu'auparavant on n'y buvoit que de l'eau ou du lait. Il vêcut vingt-deux ans dans le monaſtere, & mourut comme l'on croit l'an 760. le quinziéme de Janvier, & eſt honoré comme ſaint.

XIII. Sarazins en France. L'égliſe de France étoit alors affligée par les incurſions des Arabes Muſulmans, car ayant ſoumis l'Eſpagne, ils ſe rendirent maîtres auſſi de ce que les Goths poſſedoient au deçà des Pyrennées. Dés l'an 719. Ere 757. ils prirent Narbonne, & y mirent garniſon, conduits par Zama qui les commandoit pour le calife Yeſid. L'an 721. neuf ans aprés leur entrée en Eſpagne, Zama aſſiegea Toulouſe, mais

Hiſpalenſis p. 15.

elle fut ſecouruë par Eude duc d'Aquitaine, Zama tué & les Muſulmans mis en fuite. Ils revinrent en 725. avec plus de ſuccés, ſous la conduite d'Abderame & firent quelques conquêtes. Toutefois ils furent encore repouſſez par les François ſous la conduite d'Eude, & en un ſeul jour il y en eut trois cens ſoixante-quinze mille de tuez, comme portoit ſa lettre au pape Gregoire II. Elle ajoûtoit qu'il n'étoit mort dans ce combat que quinze cens François, qu'Eude avoit diſtribué à ſon armée trois éponges, que le pape lui avoit envoyées l'année precedente de celles qui ſervoient à ſa table; qu'elles avoient été partagées en petits morceaux ſur le point de la bataille, & qu'aucun de ceux qui en avoient reçu n'avoit été bleſſé. Aprés cette victoire Albi, Rodés & Caſtres furent repriſes ſur les Saraſins. Car c'eſt ainſi que nos auteurs appellent d'ordinaire les Muſulmans. Quelques-uns toutefois en ce tems-là les nommoient Vandales, parce qu'ils en avoient pris la place; & de-là vient que les Arabes eux-mêmes nomment l'Eſpagne Andalous: nom qui eſt reſté à une des dernieres provinces qu'ils ont occupée.

Roderic hiſt. Arab. c. 11.

Annal. Nazar. & Patau. Coint. Ann. 725 n. 8.

Anaſt in Gr. II. V. Coint. an. 725. n. 16. &c.

Les Saraſins firent un dernier effort ſur la France en 732. ſous la conduite du même Abderame, qui l'année precedente avoit paſſé le Rône & pris Arles. D'un côté ils s'avancerent le long du Rône & de la Saone juſques à la riviere d'Yone, & prirent Avignon, Viviers, Valence, brûlerent les monaſteres de Grigni, ruinerent celui de l'iſle-barbe, & grand nombre d'égliſes: prirent Lyon, Mâ-

Roderic. Arab c. 13.

Coint. an 732. an. 21. 22. &c.

Ado. chr. an. Sup. liv. XIX. n. 39.

Vita S. Ebb. tom. 3. Act. B. Chr. S. Per vivi ſpicil. to. 2. p. 707.

con, Châlons, Beſançon, Beaune, Dijon & Auxerre. Enfin ils aſſiegerent Sens, mais l'évêque Ebbon fit avec les ſiens une ſortie ſi vigoureuſe, qu'il les repouſſa & les mit en fuite. Ainſi leurs progrés furent arrêtez de ce côté-là. Saint Ebbon avoit été moine, puis abbé de ſaint Pierre le Vif. Il ſucceda à Geric dans le ſiege de Sens; & aprés cette victoire ſur les Saraſins, il ſe retira, & finit ſes jours en ſolitude.

A gauche Abderame en perſonne attaqua l'Aquitaine, ſe fiant à la diviſion qui étoit entre les Francs. Car Charles Martel y étoit venu l'an 731. pour faire la guerre à Eude, qui avoit peine à ſouffrir ſon autorité. Abderame entra donc l'année ſuivante dans cette province deſolée, & d'abord ayant paſſé la Garonne, il ruina la ville de Bearn, aujourd'hui Leſcar, Oleron & Auch. Il prit Aire, Dax & Lapurde, que l'on croit être Bayonne. Il ravagea le païs de Comminge & de Bigorre. Abderame avoit ſans doute grand interêt d'être maître de ce païs, & des paſſages des Pyrennées, pour empêcher les François d'aller au ſecours des reſtes des Goths, qui ſe maintenoient indépendans dans les montagnes d'Aſturie. Aprés la Gaſcogne les Saraſins prennent Bordeaux, dont ils brûlent les égliſes. Ils paſſent la Garonne & la Dordogne, & défont en bataille Eude, qui vouloit s'oppoſer à eux. Rien ne leur reſiſte : ils prennent Agen, Perigueux, Saintes, & enfin Poitiers: où ils brûlent l'égliſe de ſaint Hilaire; & menaçoient de traiter même ſaint Martin de Tours.

Ann ap. Coint. an. 731. n. 2.

Roder. Arab. c. 12. Coint. an. 732. n. 48. v. Paleſ. notit. Gall.

Contin 2. Fred. c. 108.

Alors Charles Martel oubliant ſa querelle particuliere pour l'interêt public vint au ſecours d'Eude, & leurs troupes étant jointes, ils ſe trouverent en preſence des Saraſins. Sept jours ſe paſſerent en eſcarmouches, enfin ils en vinrent en une bataille generale ou les François plus grands & plus forts que les Arabes les firent plier en un moment. Abderame fut tué lui-même, & la nuit termina le combat. Le lendemain les François voyant le camp des ennemis ſur pied, & leurs tentes toutes dreſſées, les envoyerent reconnoître, croyant qu'ils vouloient recommencer la bataille, mais il ne s'y trouva plus perſonne. Toutefois craignant quelque embuſcade, ils ne les pourſuivirent point, & ſe contenterent de piller leur camp. Cette fameuſe bataille ſe donna prés de Poitiers un ſamedi au mois d'Octobre 730. Quelques-uns, même des anciens, l'ont mal confonduë avec celle où Eude remporta ſeul une ſi grande victoire ſur les Saraſins en 725.

AN. 732.

Iſid Pac p. 18. Roder. Arab. c. 11.

Paul. diac. vit. c. 46 Ann. Fuld. an. 725.

XIV. Martyrs par les Saraſins.

La victoire de Charles arrêta les progrés des Saraſins, & peu aprés il reprit ſur eux tout ce qu'ils avoient pris dans les Gaules. Mais les égliſes ſe ſentirent long tems de leurs ravages. On ignore la ſuite des évêques de la plûpart des villes qu'ils avoient occupées; & dans les catalogues qui en reſtent, on trouve des vuides conſiderables, depuis la fin du ſeptiéme ſiecle juſques au neuviéme. On compte pluſieurs martyrs en ces diverſes incurſions des Saraſins. Saint Theofred étoit abbé de Carmeri, ou Monaſtier en Velay dans le dioceſe du Puy, l'orſqu'ils inonderent ces provinces. Il avertit

Contin. 2. Fredeg. c. 109. Coint. an. 732.

Acta. SS. Ord. tom. 3. p. 481.

ſes moines que les ennemis viendroient dans deux jour les attaquer ; & leur ordonna de ſe retirer dans la forêt prochaine, avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Pour lui il crut ne devoir pas abandonner l'égliſe qui lui avoit été confiée. Etant demeuré ſeul il ſe proſterna devant la porte de l'égliſe dediée à ſaint Pierre, & y demeura en priere. Les barbares irritez de ce que les moines leur étoient échapez avec ce qu'ils avoient de plus precieux, voulurent obliger l'abbé à les decouvrir ; & comme il le refuſa, ils le chargerent de coups, & le laiſſerent demi-mort. Le lendemain qui étoit leur grande fête, ils ſe preparoient à faire un ſacrifice, le ſaint abbé ramaſſa ſes forces, & s'approcha d'eux pour leur faire des reproches de leur impieté. Ils en furent d'autant plus ſurpris, qu'ils le croyoient mort ; & celui qui preſidoit au ſacrifice lui jetta à la tête une groſſe pierre, dont il le bleſſa mortellement. Aprés que les Saraſins ſe furent retirez, les moines le trouverent étendu par terre, & le porterent dans ſa cellulle, où il vécut encore ſix ou ſept jours. Il eſt honoré comme martyr le dix-neuviéme d'Octobre, & connu du peuple ſous le nom de ſaint Chafre. On rapporte ſa mort à l'an 728. & à une des premieres irruptions des Saraſins.

Martyr. Ben.

Mais on rapporte à celle de l'an 731. le martyre de ſaint Porcaire abbé de Lerins. C'étoit le ſecond du nom, car le premier dont ſaint Ceſaire d'Arles fut diſciple, vivoit deux cens ans auparavant. Celui-ci gouvernoit au moins cinq cens moines, quand les Saraſins aprés avoir pris Arles, & défait les François ſe

Acta SS. Ben. to. p. 52. Sur. 12. Ang. Sup. l. xxxi. n. 2.

ſe répandirent dans la province voiſine. Saint Porcaire ayant eu revelation de la ruine de ſon monaſtere, exhorta ſes diſciples à ſouffrir conſtamment les tourmens. Il cacha les reliques de ſon égliſe, fit embarquer ſeize enfans & trente-ſix jeunes moines, & les envoya en Italie. Voyant deux de ſes moines Colomb & Eleuthere plus épouvantez que les autres, il les fit cacher dans une grotte ſur le bord de la mer. Les autres demeurerent auprés de lui, & ſe preparerent à la mort par la priere & la ſainte communion. *Chronol. Lirien.*

Les Saraſins trouvant l'iſle ſans défenſe y entrerent aiſement. Ils firent priſonniers les cinq cens moines, ſeparerent les vieillards, & les tourmenterent les premiers pour intimider les autres, à qui ils faiſoient de grandes promeſſes, s'ils vouloient embraſſer leur religion. Mais les trouvant fermes, ils les firent tous mourir en diverſes manieres ; & en garderent ſeulement quatre jeunes forts & bien-faits, qu'ils enfermerent dans le vaiſſeau de leur capitaine. Colomb condamnant ſa timidité ſortit de la grotte, & fut auſſi-tôt tué avec les autres. Les Saraſins ayant abattu les égliſes, & raſé tous les bâtimens, s'embarquerent, & arriverent à Agat en Provence où les quatre moines ayant trouvé moyen de deſcendre du vaiſſeau, ſe ſauverent par les bois, & arriverent à Arluc pendant la nuit. Y ayant trouvé une barque, ils repaſſerent à Lerins ; & le matin ils trouverent les corps de leurs freres maſſacrez, & déchirez de coups. Aux cris que leur fit jetter ce triſte ſpectacle, Eleuthere ſortit de ſa caverne ; &

AN. 732. aprés avoir mêlé ſes larmes avec les leurs, ils enterrerent les morts. Enſuite ils allerent en Italie chercher ceux que ſaint Porcaire y avoit envoyez ; & étant revenus à Lerins, ils reparerent le monaſtere dont Eleuthere prit la conduite. L'égliſe fait memoire de ces martyrs, c'eſt-à-dire de ſaint Porcaire & des cinq cens moines, le jour de leur mort douziéme d'Aouſt. Quelques-uns la rapportent à une autre incurſion des Saraſins arrivée en 739.

Martyr. Rom. Aug. Const. an. 739. n. 14.

Dans le territoire de Vienne pluſieurs des moines & des autres habitans furent tuez par les Saraſins, pluſieurs mis en fuite, les égliſes brûlées, tout ravagé, ſuivant la prédiction de l'abbé ſaint Clair, mort vers l'an 660. ſoixante & dix ans auparavant. A Luxeu l'abbé Mellin ou Milet fut tué avec ſes moines ; le monaſtere demeura quinze ans ſans abbé, & la pſalmodie perpetuelle y ceſſa. Le monaſtere de Beſe fut auſſi ruiné par les Saraſins dans l'incurſion de l'an 731. A ſaint Seine prés de Dijon, ils tuerent deux moines, Altigien & Hilarin, honorez comme martyrs dans ce monaſtere le vingt-troiſiéme d'Août. Il eſt remarquable que tous ces martyrs ſe rencontrent dans le même mois & ſur la même route ; ce qui fait croire qu'ils ſont de la même année & de la même incurſion.

to. 2. act. SS. Ben. p. 485.

Hanſten. Catalog. abb. Lux.

Chr. Beſu. to. 2. ſpic. p. 527.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 527.

XV. Autres Saints de France.

Les Saraſins ayant été défaits par Charles Martel au mois d'Octobre 732. firent encore de grands ravages à leur retour : tuant tous les Chrétiens qu'ils rencontroient, & brûlant les monaſteres & les lieux ſaints. Saint Pardulfe ou Pardoux étoit alors abbé de Gueret capitale de la Marche. Le bruit courant

Vita S. Pard. to. 3. p. 578.

qu'ils viendroient auſſi à ſon monaſtere, il dit à ſes moines : Mes enfans, s'ils viennent à la porte de cette maiſon, donnez-leur à boire & à manger, car ils ſont fatiguez du chemin. Les moines preparerent un chariot couvert, & le lui amenerent, pour le conduire en ſureté dans les lieux deſerts : mais le ſaint homme declara que de ſa vie il ne ſortiroit point du monaſtere. Tous les moines s'enfuirent, & il demeura ſeul avec un courage intrepide. Seulement un ſerviteur nommé Eufraſius ſe cacha pour voir ce qui arriveroit. Comme il apperçut les ennemis de loin, il courut dire au ſaint abbé : Mon pere, ne ceſſez point de prier, ils ſont prés de la porte.

Saint Pardoux ſe proſterna, & dit : Seigneur, diſſipez cette nation qui aime la guerre, & ne permettez pas qu'elle entre aujourd'hui dans la porte de ce monaſtere. Ils s'arrêterent tout d'un coup ; & aprés avoir long-tems parlé enſemble en leur langue, ils continuerent leur chemin. Saint Pardoux étoit celebre par l'auſterité de ſa vie & ſes miracles : il fut le premier abbé de ce monaſtere de Gueret ; & mourut cinq ans aprés en 737. le dimanche ſixiéme d'Octobre. Ses reliques ſont au prieuré d'Arnac prés de Pompadour.

Ce fut comme l'on croit cette même année 732. & au retour de cette victoire ſur les Saraſins, que Charles Martel exila S. Eucher évêque d'Orleans. Ce ſaint étoit natif de la ville même, mais il avoit été moine à Jumiege, & en fut tiré malgré lui pour ſucceder à Savaric ſon oncle. Il y avoit ſeize ans qu'il gouvernoit ce dioceſe avec grand ſuccés, s'attirant

Vita. to. 3. act. SS. Ben. p. 196. Boll. 20. Febr. t. 3 p. 108.

l'affection de tout le monde, quand quelques envieux le rendirent ſuſpect à Charles, lui & toute ſa famille. On croit que le ſujet fut le zele avec lequel ſaint Eucher s'oppoſoit aux uſurpations des biens de l'égliſe que Charles donnoit ſouvent à des laïques, pour fournir à la dépenſe des diverſes guerres qu'il eut à ſoûtenir, particulierement contre les Saraſins. Quoi qu'il en ſoit, Charles paſſant à Orleans pour retourner à Paris, ordonna à l'évêque Eucher de le ſuivre; & l'envoya enſuite à Cologne avec tous ſes parens. Le ſaint évêque rendit graces à Dieu de tout; & ſe fit tellement aimer des évêques, du clergé & du peuple, qu'il diſpoſoit comme il vouloit de leurs biens. Charles en étant averti craignit qu'il ne formât un parti contre lui : c'eſt-pourquoi il l'envoya ſecrettement dans le pays nommé alors Haſbanie, à preſent Haſpengau, avec ordre au duc Robert de le garder. Mais Eucher ayant auſſi gagné les bonnes graces de ce duc : il faiſoit de ſes biens tout ce qu'il vouloit, ſoit pour les pauvres, ſoit pour les moines. Il obtint de lui la permiſſion de ſe retirer dans le monaſtere de Sarcing fondé par ſaint Trudon ou ſaint Tron, mort environ trente-cinq ans auparavant. Saint Eucher y finit ſes jours la ſixiéme année de ſon exil, c'eſt-à-dire l'an 738. le vingtiéme de Février, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Martyr. R. 20. Febr.

XVI. Concile de Rome pour les images *Anaſt. in Gr. 3. III. Sup. n. 8. 9.*

Le mepris que l'empereur avoit fait des lettres du pape Gregoire III. & la maniere dont il avoit traité le prêtre George ſon legat, l'obligerent à aſſembler un concile à Rome l'an 732. comme l'on

croit, dans l'égliſe de S. Pierre. Il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques, dont les principaux étoient, outre le pape, Antoine archevêque de Grade, & Jean évêque de Ravenne. Les prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome y aſſiſtoient, avec les nobles, les conſuls & le reſte du peuple. En ce concile il fut ordonné que quiconque mepriſeroit l'uſage de l'égliſe, touchant la veneration des ſaintes images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit, ou en parleroit avec mépris, ſeroit privé du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, & ſeparé de la communion de l'égliſe. Ce decret fut ſouſcrit ſolemnellement par tous ceux qui aſſiſtoient au concile; & on y joignit les autoritez des papes precedens. Enſuite le pape envoya par Conſtantin défenſeur, des lettres à l'empereur Leon, qui furent retenuës comme les precedentes, & le porteur Conſtantin mis en une étroite priſon, où il demeura prés d'un an. Puis on lui ôta les lettres de force, & aprés l'avoir menacé & maltraité, on le renvoya. Toute l'Italie en corps envoya une requête à l'empereur pour le rétabliſſement des images: mais elle fut auſſi ôtée à ceux qui en étoient chargez, par le patrice Sergius gouverneur de Sicile; on les retint huit mois, & on les renvoya honteuſement. Le pape ne laiſſa pas d'écrire encore ſur ce ſujet, tant à l'empereur qu'au patriarche Anaſtaſe; & envoya à C. P. par le défenſeur Pierre, ces lettres qui furent auſſi ſans effet.

XVII. Perſecution à cauſe des images.

Au contraire l'empereur Leon irrité contre le pape & contre l'Italie revoltée, arma une grande flotte qu'il y envoya: mais elle fit naufrage dans la mer

Theoph an. 16. p. 343.

Adriatique. Sa fureur en augmenta : il hauſſa du tiers la capitation de Calabre & de Sicile, faiſant tenir regiſtre de tous les enfans mâles qui naiſſoient; & il confiſqua dans les terres de ſon obéïſſance les patrimoines de ſaint Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi, qui font 224000. livres. En Orient il perſecuta violemment ceux qui ſoutenoient l'honneur des ſaintes images : mais il ne les faiſoit pas mourir, de peur qu'ils ne fuſſent honorez comme martyrs. Il ſe contentoit ordinairement de les bannir, aprés les avoir empriſonnez & tourmentez. Les Grecs n'ont pas laiſſé de conſerver la memoire de ceux qui ſouffrirent dans cette perſecution des Iconoclaſtes ; & on les trouve la plûpart dans le menologe de l'empereur Baſile. Mais il n'eſt pas toûjours aiſé de diſcerner ſous quel empereur ils ont ſouffert ; & on a quelquefois confondu Leon Iſaurien avec Leon Armenien, qui ne regna que dans le ſiecle ſuivant.

to. 6. Ital. ſacr. to. Lunig.

XVIII. S. Jean Damaſcene écrit pour les images.

Sinax. Baſil. ap. Boll. 6. May p. 109.

Il y avoit en Orient un grand défenſeur des ſaintes images, mais il étoit hors de la puiſſance de l'empereur. C'étoit Jean né à Damas d'une famille illuſtre & chrétienne, & d'un pere vertueux qui le fit inſtruire dans toutes les ſiences profanes, & dans les ſaintes lettres. Enſuite il renonça aux richeſſes de ſon pere, & ſe fit moine avec Coſme depuis évêque de Majume. Ils entrerent tous deux dans le monaſtere de ſaint Sabas prés de Jeruſalem, & Jean y paſſa ſa vie. Il fut ſurnommé Manſour & Chryſorroas : le premier nom ſignifie Racheté, le ſecond Fleuve d'or ; & c'eſt le nom grec d'un des

v. Gr.

fleuves qui paſſent à Damas. On l'attribua à Jean pour ſon éloquence : mais il eſt plus connu parmi nous ſous le nom de Damaſcene. *Theoph. an. 2. Cedr. p. 350.*

Quand il eut appris l'ordre que l'empereur Leon avoit donné en 730. contre les ſaintes images, il écrivit pour leur défenſe un premier diſcours, qui commence par ces paroles convenables à l'humilité de la profeſſion monaſtique : Je devois plûtôt connoiſſant mon indignité garder un perpetuel ſilence, & me contenter de confeſſer à Dieu mes pechez. Mais voyant l'égliſe fondée ſur la pierre, agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. Au contraire, c'eſt ce qui m'excite : car l'autorité des princes eſt d'un grand poids pour ſeduire les ſujets. Il y en a peu qui mépriſent leurs commandemens injuſtes, & qui conſiderent que les rois de la terre ſont ſoumis au roi celeſte, & doivent obéïr aux loix. Il met pour fondement de ſon diſcours que l'égliſe ne peut errer, & qu'il n'eſt pas permis de la ſoupçonner d'un abus auſſi groſſier que l'idolâtrie : puis entrant en matiere.

Je ſai, dit-il, que celui qui ne ment point a dit : Tu n'auras point de dieux étrangers, & tu ne te feras point de ſculpture ni d'images de ce qui eſt au ciel ou ſur la terre. Auſſi je n'adore qu'un ſeul Dieu, & je n'attribuë qu'à lui ſeul le culte de latrie. Je n'adore point la creature : mais le Createur qui s'eſt fait creature pour être ſemblable à moi. J'adore avec ce grand roi le corps qui eſt pour ainſi dire, ſa pourpre. J'oſe faire une image de Dieu inviſible,

non en tant qu'il eſt inviſible, mais en tant qu'il s'eſt rendu viſible pour nous. Mais Dieu a dit par Moïſe : Tu ne feras point d'images. Apprenez comment Moïſe l'explique lui-même dans le Deuteronome : Le Seigneur nous a parlé du milieu du feu : vous n'avez vû aucune image, vous avez ſeulement oüi ſa voix : de peur qu'en regardant le ciel, & voyant le ſoleil, la lune & les étoiles, vous ne vous laiſſiez ſeduire pour les adorer & les ſervir. Voyez-vous que ſon deſſein n'eſt que de vous détourner d'adorer la creature au lieu du Createur, & d'attribuer à quelque autre qu'à lui le culte de latrie. Ce precepte étoit donc pour les Juifs enclins à l'idolâtrie : mais pour nous à qui il eſt donné de connoître parfaitement la nature divine, qui avons paſſé l'enfance; nous ſavons ce qu'il eſt poſſible, & ce qu'il eſt impoſſible de repreſenter par des images. Comment pourroit-on faire une image de celui qui n'a ni figure, ni bornes ? ou peindre par des couleurs celui qui n'a point de corps ? Mais depuis qu'il s'eſt fait homme, vous pouvez faire l'image de ſa forme humaine. Vous pouvez peindre ſa naiſſance de la Vierge, ſon baptême dans le Jourdain, ſa Transfiguration ſur le Thabor, ſes tourmens, ſa croix, ſa ſepulture, ſa Reſurrection, ſon Aſcenſion. Exprimez tout cela par les couleurs, auſſi-bien que par les paroles. Ne craignez rien.

Deut. VI. 14.

Il explique enſuite les differentes ſignifications du mot d'image & du mot d'adoration. Le Fils de Dieu eſt l'image vivante du pere. Les idées de Dieu ſont les images des choſes qu'il veut faire.

Les

Les choſes ſenſibles ſont des images des choſes inſenſibles ; ainſi l'écriture pour s'accommoder à nôtre foibleſſe attribuë quelquefois à Dieu & aux Anges des figures corporelles. Ainſi pour repreſenter la Trinité, nous employons la comparaiſon du ſoleil, de ſa lumiere & de ſon rayon : de la ſource & du ruiſſeau. Nous appellons encore image le ſigne des choſes futures : ainſi l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, & l'urne de la manne ſignifioient la ſainte Vierge : le ſerpent d'airain ſignifioit Jeſus-Chriſt en croix : la mer & la nuée ſignifioit le baptême. On nomme encore images, ce qui conſerve la memoire des choſes paſſées ; ſoit par les lettres, comme quand Dieu écrivit ſa loi ſur des tables, & ordonna d'écrire la vie des hommes qui lui étoient chers : ſoit par d'autres monumens ſenſibles, comme l'urne & la verge qu'il fit garder dans l'arche. Otez donc toutes ſortes d'images, & déclarez-vous contre celui qui les a fait faire, ou recevez-les toutes chacune comme il lui convient.

L'adoration ſe prend en deux manieres. Il y a celle que nous rendons à Dieu ſeul adorable par ſa nature, & qui s'appelle latrie : il y en a une autre que nous rendons à cauſe de Dieu, à ſes amis & à ſes ſerviteurs : comme quand Joſué & David adorerent des anges, ou aux lieux & aux choſes conſacrées à Dieu, ou aux princes qu'il a établis. Comme quand Jacob adora Eſaü ſon frere aîné, & quand Joſeph fut adoré par ſes freres. Il y a auſſi une adoration, qui n'eſt qu'un honneur rendu reciproquement, comme entre Abraham & les enfans d'Emor. Otez

Genes. XXIII. *Genes* XLVI.

Gen. XXIII. donc toute adoration, ou recevez-les toutes dans les occaſions convenables.

N'eſt-ce pas un ſeul Dieu & un ſeul legiſlateur? Pourquoi donc ordonne-t-il des choſes contraires? Pourquoi fait-il couvrir le propitiatoire de cherubins fait de mains d'hommes? L'arche, l'urne & le propitiatoire, ne ſont-ce pas les ouvrages des hommes faits ſelon vous d'une matiere vile? Le tabernacle tout entier n'eſt-il pas comme dit l'apôtre, la copie & l'ombre des choſes celeſtes? La même loi qui défend les images, ordonne donc de faire des images: Et enſuite.

Hebr. VIII. 5.

Le bois ſacré de la croix eſt-il pas matiere? Et le lieu du calvaire & la pierre du ſaint ſepulchre, ſource de nôtre reſurrection: & les lettres dont les évangiles ſont écrits; & la ſainte table, & l'or & l'argent dont on fait les croix & les vaſes ſacrez; enfin le corps & le ſang de Nôtre-Seigneur. Tout cela n'eſt-il pas materiel? Otez donc le culte & la veneration de toutes ces choſes, ou convenez que l'on peut honorer les images de Dieu incarné & de ſes amis. On voit ici combien de choſes ſenſibles les Iconoclaſtes reſpectoient encore.

Saint Jean Damaſcene ajoûte: Si c'eſt pour obéïr à la loi que vous voulez ôter les images, vous pouvez auſſi recevoir le ſabat & la circonciſion. Mais ſachez que ſi vous obſervez la loi, Jeſus-Chriſt ne vous profitera de rien: Et enſuite: Ils diſent, contentez-vous de faire l'image de Jeſus-Chriſt, & de ſa mere. Quelle abſurdité? Ne voyez vous pas que vous vous declarez ouvertement ennemis des Saints,

Gal. V. 2.

Digitized by Google

puiſque vous ne deſaprouvez pas leurs images, mais les honneurs qu'on leur rend? Et enſuite: Le temple de Salomon étoit orné tout à l'entour de cherubins, de palmes, de grenades, de bœufs, de lions. N'eſt-il pas plus décent d'orner les murailles de la maiſon de Dieu d'images des Saints, que d'animaux ſans raiſon? Nous ne voulons pas peindre Jeſus-Chriſt, ſans les Saints, qui compoſent ſa cour. Que l'empereur de la terre ſe dépoüille de la ſienne avant que de dépoüiller ſon maître. Et enſuite: Autrefois on ne bâtiſſoit point de temples aux hommes, & on ne celebroit point la mort des juſtes par la joye, mais par les larmes: au contraire celui qui avoit touché un mort, fût-ce le corps de Moïſe, étoit reputé immonde. Otez donc les fêtes inſtituées en l'honneur des Saints, contre les maximes de l'ancienne loi, ou recevez leurs images, que vous pretendez être contraires à la loi. Mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres & les peres. Car depuis l'incarnation du verbe, nous ſommes vraïement ſanctifiez: delivrez par ſes ſouffrances: immortels par ſa reſurrection. Depuis ce tems nous honorons la mort des Saints par la joye, & non par le deüil. Et enſuite: L'ombre ou la ceinture des apôtres gueriſſoit les maladies, & chaſſoit les demons: pourquoi leur image ne ſera-t-elle pas honorée? Ou n'adorez rien de materiel, ou ne ſoyez point novateur, & n'ébranlez pas les bornes éternelles plantées par vos peres, qui ont établi les uſages de l'égliſe, non ſeulement par leurs écrits, mais par la tradition. Ici S. Jean Damaſcene rapporte

3. *Reg.* VI. 29.

Num. XIX. 11.

le fameux paſſage de ſaint Baſile tiré de ſon livre du ſaint Eſprit, & celui de ſaint Paul : Demeurez fermes, & conſervez les traditions que vous avez reçuës de nous, ſoit de vive voix, ſoit par lettres.

9 *Baſil. de Spirit. c. 27.*
Sup. liv. XVII. n. 13.
2. Theſſ. II. 14.

Enſuite il répond à l'objection tirée de ſaint Epiphane, qui déchira un rideau où étoit peinte une image. Saint Jean Damaſcene dit premierement que cet écrit n'eſt peut-être pas de ſaint Epiphane, enſuite qu'il a pû en uſer ainſi pour corriger quelques abus ; comme ſaint Athanaſe ordonna d'enterrer les reliques des Saints, pour abolir la mauvaiſe coûtume des Egyptiens, qui gardoient leurs morts ſur des lits. Car que ſaint Epiphane n'ait pas prétendu abolir les images, on le voit par ſon égliſe, qui en eſt encore à preſent ornée. Enfin ſon autorité ſeule ne prévaudroit pas à celle de toute l'égliſe.

Sup. liv. XIX. n. 44.

Saint Jean Damaſcene rapporte à la fin de ce diſcours pluſieurs paſſages des peres en faveur du culte des images. Premierement de ſaint Denys qu'on appelle vulgairement l'Areopagite : puis de S. Baſile, de S. Gregoire de Nyſſe, qui dit avoir été touché juſques aux larmes, de la peinture du ſacrifice d'Abraham : de ſaint Jean Chryſoſtome : de Leon évêque de Naples en Chipre, & ſur ce dernier il ajoûte : Quel eſt le meilleur interprete de ſaint Epiphane, ce ſaint évêque qui a prêché dans la même iſle de Chipre, ou ceux qui parlent ſelon leur ſens particulier ? Et enſuite : Il y a eu pluſieurs évêques, & pluſieurs empereurs Chrétiens, diſtinguez par leur pieté, leur doctrine & leur ſainte vie ; on a tenu pluſieurs conciles, d'où vient que perſonne n'a con-

Digitized by Google

damné le culte des images ? Nous ne ſouffrirons pas qu'il paroiſſe que nous ayons eu divers ſentimens, & varié ſelon le tems : de peur que les infideles ne regardent nôtre foi comme un jeu & une raillerie. Nous n'obéïrons point à l'ordre de l'empereur, qui veut renverſer la coûtume de nos peres. Les princes pieux ne prétendent pas abolir les uſages de l'égliſe. Ce n'eſt pas agir en pere, mais en voleur, que de commander avec violence, au lieu de perſuader par raiſon : témoin le ſecond concile d'Epheſe, que l'on appelle encore le brigandage. Ce n'eſt pas aux princes qu'il appartient de décider ſur ces matieres, mais aux conciles. Ce n'eſt pas aux princes, c'eſt aux apôtres & à leurs ſucceſſeurs que Jeſus-Chriſt a donné la puiſſance de lier & de délier : Quand ce ſeroit un ange, dit ſaint Paul, qui vous prêcheroit un autre évangile, que celui que vous avez reçu. N'ajoutons pas le reſte, pour leur donner lieu par nôtre douceur de changer de ſentiment. Que ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ils perſiſtent opiniâtrement dans leur erreur, alors nous prononcerons ce qui ſuit, c'eſt-à-dire, l'Anathême. Ces paroles font croire que ce diſcours fut publié incontinent aprés l'édit de l'empereur Leon contre les images, c'eſt-à-dire l'an 730. avant que l'ont eût appris en Paleſtine l'exil du patriarche ſaint Germain, dont il n'eſt parlé que dans le diſcours ſuivant.

Sup. liv. XXVII. n. 38.

Gal. I. 8.

XIX. Second & troiſiéme diſcours.

Au commencement du ſecond diſcours, ſaint Jean Damaſcene ſe reconnoît obligé de parler, pour ſoutenir la verité, parce qu'il a reçu le talent de la parole ? c'eſt-à-dire la commiſſion de parler dans

l'égliſe, ce qui ſemble marquer que dés lors il étoit prétre. Il ajoûte que quelques enfans de l'égliſe l'ont engagé à compoſer ce ſecond diſcours, parce que pluſieurs n'entendoient pas bien le premier. Il marque les divers artifices du demon pour ſéduire les hommes: l'athéiſme, l'idolâtrie, les hereſies. Maintenant, ajoûte-t-il, ce même impoſteur qui a fait adorer autrefois juſques aux images des bêtes, non ſeulement aux Gentils, mais aux Iſraëlites, prend une autre forme pour troubler la paix de l'égliſe; car il s'eſt élevé des gens qui diſent que les merveilles que Jeſus-Chriſt a operées pour nôtre ſalut, & les combats que les ſaints ont rendus contre le demon, ne doivent pas nous être propoſez dans des images, pour les admirer, les honorer, les imiter; il declare encore qu'il ne veut pas prononcer anathême contre les auteurs de cette erreur, parce qu'il attend leur correction. Il employe les mêmes preuves que dans le premier diſcours, mais pour expliquer les paroles de la loi qui ſemblent condamner les images, il ajoûte: Il faut examiner l'intention pour connoître la verité d'un diſcours. Dans l'évangile il eſt parlé des tenebres, de Satan, de l'enfer: nous ne laiſſons pas de le recevoir avec le reſpect & l'adoration convenable: mais nous rejettons avec horreur les écrits des Manichéens & des autres heretiques, quoiqu'ils contiennent le nom de Dieu. Ainſi quand il s'agit des images il faut voir l'intention de celui qui en parle.

Il inſiſte ainſi ſur la difference des deux puiſſances, la ſpirituelle & la temporelle. Jeſus-Chriſt,

dit ſaint Paul, a établi dans ſon égliſe des apôtres, 1. Cor. XII. 28.
des prophetes, des paſteurs & des docteurs; il ne dit pas des empereurs, ce ne ſont pas les rois qui vous ont parlé de la part de Dieu, mais les apôtres & les prophetes.

Le gouvernement politique appartient aux empereurs, le gouvernement de l'égliſe aux paſteurs & aux docteurs. Cette violence, mes freres, eſt un brigandage. Saül déchira le manteau de Samüel, & perdit ſon royaume. Jezabel perſecuta Elie, & fut mangée des chiens: Herode fit mourir ſaint Jean, & mourut rongé des vers. Et maintenant on vient d'envoyer en exil le bienheureux Germain & pluſieurs autres peres, dont nous ne ſavons pas les noms, n'eſt-ce pas un brigandage? Et enſuite s'adreſſant à l'empereur: Nous vous obéïſſons, Seigneur en ce qui regarde la vie civile, comme les tributs & les impoſitions, mais dans les matieres eccleſiaſtiques nous reconnoiſſons nos paſteurs. Les chrétiens d'Orient regardoient encore les empereurs de C. P. comme leurs princes legitimes, ils conſervoient les loix Romaines & la langue Greque, en laquelle écrivoit S. Jean Damaſcene. Il ajoûte enſuite: Les Manichéens ont compoſé un évangile ſelon ſaint Thomas: faites-en un ſelon l'empereur Leon. Je ne reconnois point un empereur qui uſurpe le ſacerdoce. Je ſai que Valens en uſa ainſi perſecutant la foi catholique, bien qu'il portât le nom de chrétien, & Zenon & Anaſtaſe & Heraclius & Conſtantin qui fut en Sicile & Bardane ſurnommé Philippique. A ce diſcours ſaint Jean Damaſcene joint,

les mêmes paſſages qu'il avoit rapportez à la fin du premier, mais il y en ajoûte quelques autres de S. Chryſoſtome, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Maxime & de ſaint Anaſtaſe d'Antioche.

Le troiſiéme diſcours pour les images ne contient preſque rien qui ne ſoit dans les deux premiers; mais il eſt ſuivi d'un plus grand nombre de paſſages.

XX. Lettres de S. Boniface.

Tandis que la foi étoit ainſi attaquée en Orient, elle faiſoit de grands progrés en Germanie par les travaux de ſaint Boniface. Aprés la fondation des monaſteres de Friſlar & d'Hamanbourg, c'eſt-à-dire vers l'an 732. il paſſa en Baviere où commandoit le duc Hubert, & en viſita les égliſes. Saint Corbinien évêque de Friſingue étoit mort d'és l'an 730. le huitiéme de Septembre; jour auquel l'égliſe honore ſa memoire, & ſaint Boniface trouva la Baviere troublée par un heretique nommé Eremvolf, qui ramenoit le peuple à l'idolâtrie; il le condamna ſelon les canons, & en ayant délivré le païs & retabli la diſcipline il retourna à ſon dioceſe.

Vita Bonif. per Wil. c. 8. 4. act. Ben. p. 19. Sup. n. 10. Sup. liv. XLI. n. 31. vita. tom. 3. act. Ben. p. 514. Martyr. R. 8. Septembre.

Quelque tems aprés il écrivit en ces termes à Northelme archevêque de Cantorberi: Je vous prie de vous ſouvenir de moi dans vos ſaintes prieres, pour affermir ſon eſprit agité par les differens aſſauts des nations Germaniques; & que je ne ſois pas moins uni à vous par la communion & la charité fraternelle, que je l'étois à vôtre predeceſſeur Berthuald lorſque j'étois ſorti de mon pais. Je vous prie inſtamment de m'envoyer copie de la lettre, qui contient les queſtions de l'évêque Auguſtin avec les réponſes du

Epiſt. liv. 5.

du pape S. Gregoire, où entre-autres articles il eſt dit, qu'il eſt permis aux fideles de ſe marier à la troiſiéme generation. Examiner ſoigneuſement ſi cet écrit eſt de ſaint Gregoire, car ceux qui gardent les archives de l'égliſe Romaine, diſent qu'aprés l'y avoir cherché avec les autres lettres du même pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande auſſi vôtre conſeil ſur une faute que j'ai commiſe en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême a épouſé la mere devenuë veuve. Les Romains diſent que c'eſt un peché capital : ils ordonnent aux parties de ſe ſeparer, & aſſurent que ſous les empereurs Chrétiens ce mariage ſeroit un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pelerinage perpetuel. Apprenez-moi ſi vous avez trouvé dans les decrets des peres, dans les canons ou dans l'écriture, que ce ſoit un ſi grand crime ; car je ne puis comprendre pourquoi en un certain lieu la parenté ſpirituelle rend le mariage ſi criminel, puiſque nous ſommes tous freres par le baptême : apprenez-moi auſſi en quelle année de l'incarnation arriverent les premiers miſſionnaires envoyez par S. Gregoire aux Anglois. S. Boniface conſulta ſur la même queſtion de mariage avec la commere, Pecthleme premier évêque de Maiſonblanche en Northumbre & l'abbé Duddon qui avoit été ſon diſciple. Il le prie encore de lui envoyer des traitez des peres ſur l'écriture.

Sup. l. xxxvi. n. 37.

Le prêtre Eoba étoit chargé de cette lettre & d'une autre à l'abbeſſe Edburge, par laquelle S. Boniface la remercie du ſecours des livres & d'habits

epiſt. 11. Bed. V. hiſt. 6. vulg. epiſt. 22.

qu'elle lui a donnez, & la prie de lui écrire en lettres d'or les épîtres de S. Pierre pour donner plus de reſpect aux hommes groſſiers & contenter ſa devotion envers le ſaint apôtre qu'il regardoit comme le patron de ſa miſſion. Dans une autre lettre il ſe plaint à la même abbeſſe des oppoſitions qu'il rencontre dans cette œuvre; c'eſt, dit-il, de tous côtez travail & fureur, combats au dehors, crainte au dedans. Les artifices des faux freres ſont pires que la malice des payens. Il y a pluſieurs lettres de ſaint Boniface à cette abbeſſe Edburge que l'on croit avoir gouverné le monaſtere de Vinburn en Oüeſſex, mais il y avoit une autre Edburge abbeſſe de Tanet nommée plus ordinairement Bugga, à qui ſaint Boniface écrivit auſſi deux lettres. Le prêtre Eoba compagnon des travaux de ſaint Boniface fut depuis évêque d'Utrect.

epiſt. 28.
epiſt. 13.
2 *Cor.* VIII. 5.
epiſt. 7. 13. 11.
Acta. SS. Ben. tom 3 *p.* 448.
epiſt. 2 20.
Othol. lib. 2 *c.* 21.

On peut rapporter à ce tems la lettre de l'évêque Torthelme à ſaint Boniface, puiſqu'il lui donne le titre d'archevêque. Il le felicite de la converſion des Saxons, lui témoigne qu'il fait memoire de lui à la meſſe & aux prieres journalieres, & lui demande la même grace. Il y a deux lettres de deux rois qui ſemblent être du même tems, au moins la premiere qui fait mention du prêtre Eoba. Elle eſt de Sigebalde roi d'Oüeſſex qui demande en grace à ſaint Boniface d'être ſon évêque avec Daniel, & dit: Sachez qu'en celebrant la meſſe je fais reciter vôtre nom comme celui de nos évêques. Celebrer la meſſe dans le ſtile de ces tems-là ſignifie ſouvent y aſſiſter, & s'attribuë aux laïques. L'autre lettre eſt

epiſt. 43.
epiſt. 49.

d'Aelbualde roi d'Eſtangle qui écrit en ſon nom & de tous les monaſteres de ſon royaume, témoignant que ſuivant le deſir de S. Boniface il prie pour lui aux meſſes & aux ſept heures canoniales. Il ſe recommande à ſes prieres, & dit que l'on envoyera de part & d'autre les noms des morts afin de prier pour eux. Ethilbert roi de Cant lui parle de l'abbeſſe Bugga, lui envoye un vaſe d'argent & quelques autres preſens; & lui demande deux Faucons, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de ſi bons en ſon royaume. AN. 738. *v. Mabill. liturg. epiſt. 76.* *epiſt. 40.*

XXI. Troiſiéme voyage de S. Boniface à Rome.

Saint Boniface fit un troiſiéme voyage à Rome l'an 738. tant pour conferer avec le pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais vû, que pour ſe recommander aux prieres des ſaints étant déja fort avancé en âge. Il fut tres-bien reçu par le pape, comme il l'écrivit aux ſiens en Allemagne & extrêmement reſpecté tant par les Romains que par les étrangers : enſorte qu'il étoit ſuivi d'une grande multitude de François, de Bavarois, d'Anglois & d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année; & aprés avoir viſité les tombeaux des ſaints, il prit congé du pape, qui le renvoya en 739. chargé de preſens & de reliques avec trois lettres, la premiere adreſſée à tous les évêques & les abbez, pour leur recommander S. Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour ſa miſſion. La ſeconde lettre eſt adreſſée aux peuples de Germanie nouveaux convertis. Le pape y nomme les Turingiens & les Heſſiens & pluſieurs autres barbares, & en general tous ceux qui ſont du côté de l'Orient : ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les *Vita per Villib. c. 9. epiſt. 27.* *Vita per Othl. c. 28.* *v. not. Serrar. in epiſt. 128. S. Bonif. & Carol. an. 734. n. 3.*

exhorte à ſe rendre dociles aux inſtructions de Boniface, & à recevoir les évêques & les prêtres qu'il ordonnera par l'autorité du ſaint ſiege, puis il ajoûte : Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la diſcipline canonique, ne vous y oppoſez point, mais faites qu'ils obéïſſent ſous peine de s'attirer la damnation. Pour vous qui êtes baptiſez au nom de Jeſus-Chriſt, abſtenez-vous de tout culte du paganiſme, & détournez-en vos ſujets. Rejettez les devins & les ſorciers, les ſacrifices des morts, des bois & des fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens & les malefices, & toutes les autres ſuperſtitions qui avoient cours en vôtre pays. La troiſiéme lettre eſt adreſſée aux évêques de Baviere & d'Allemagne, ſavoir, Vigon d'Auſbourg, Luidon de Spire, comme l'on croit Rudolt ou Rodolf de Conſtance, Vivilon de Lorch ou de Paſſau & Adda ou Heddon de Straſbourg. Ainſi il y en a quatre d'Allemagne & un ſeul de Baviere, ſavoir de Vivilon ordonné par le pape même aprés la mort de Theodore. Le pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, & écouter ſes inſtructions, à rejetter les heretiques & les faux évêques de quelque part qu'ils viennent, particulierement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les reſtes de ſuperſtitions & celebrer un concile prés le Danube, à Auſbourg ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

Ann. Coint. an. 737.

XXII. Saint Villibalde & S. Vunebalde.

Pendant ce voyage de Rome S. Boniface invita pluſieurs Anglois, principalement des prêtres, à venir travailler à ſa miſſion de Germanie ; & il y attira

entre-autres Villibalde & Vunebalde freres qui étoient ſes parens. Villibalde que les Allemans nomment auſſi Bilibalde nâquit en Angleterre vers l'an 700. & entra dés l'enfance dans un monaſtere. Vers l'an 720. il quitta ſon païs pour aller à Rome avec ſon pere Richard & ſon frere Vunebalde alors âgé de 19. ans. Le pere mourut en chemin & fut enterré à Luques où il eſt honoré comme ſaint. Les deux freres arrivérent à Rome où Villibalde deux ans aprés laiſſa ſon frere, & partit pour la terre ſainte avec deux autres jeunes Anglois. Vunebalde reçut à Rome la tonſûre, y étudia l'écriture ſainte, & y demeura ſept ans, aprés leſquels il retourna en Angleterre, principalement dans le deſſein d'attirer au ſervice de Dieu quelqu'un de ſa famille, & il en gagna pluſieurs. Enſuite il retourna à Rome, emmenant avec lui un troiſiéme frere dont on ne ſait pas le nom. C'eſt à ce ſecond voyage que S. Boniface ayant appris qu'il étoit à Rome, lui parla & l'invita, comme ſon parent, de venir prendre part à ſes travaux. Vunebalde ſe laiſſa perſuader, & ſuivit de prés S. Boniface emmenant avec lui ſon frere, & quelques autres, dont étoit S. Sebald honoré à Nuremberg comme l'apôtre du païs le 19. Août. Avec cette compagnie S. Vunebalde ſe rendit en Turinge auprés de S. Boniface.

Vita S. Vunib. n. 7. to. 3. a T. SS. Ben. p. 110. Vita S. Vilib. lib. p. 305. Martyr R.

Cependant Villibalde & ſes compagnons avoient vû bien du païs. S'étant embarquez à Naples ils paſſerent premierement dans l'Aſie mineure, puis en Phenicie, & furent quelque tems arrêtez à Emeſe par les Saraſins qui les prenoient pour des eſpions. Etant délivrez ils viſiterent toute la Paleſtine,

puis passerent à C. P. d'où ils revinrent en Italie avec des legats du pape & des ambassadeurs de l'empereur. On peut voir dans la vie de S. Villibalde l'état des saints lieux que l'on visitoit alors.

Il revint en Italie sept ans aprés qu'il avoit quitté Rome & dix ans aprés qu'il étoit sorti de son païs: c'est-à-dire vers l'an 728. Par le conseil d'un évêque
Sup. l. XLI. n. 32. il alla au mont-Cassin & y demeura dix ans sous la conduite de l'abbé Petronax. Les moines y étoient encore en petit nombre, mais l'abbé les instruisoit avec un grand zele & une grande discretion. La premiere année Villibalde fut chambrier de l'église qui étoit comme un sacristain, la seconde année doyen, c'est-à-dire ayant l'inspection de dix moines: il fut huit ans portier, quatre ans au monastere d'enhaut, quatre ans à celui d'enbas: car cette
Reg. c. charge suivant la regle de saint Benoît étoit regardée comme fort importante, & ne se donnoit qu'à des vieillards ou aux moines les plus discrets. Pendant ces dix années Villibalde prit grand soin de s'instruire de toutes les pratiques de la regle de saint Benoît.

Ensuite un prêtre Espagnol qui demeuroit au mont-Cassin, ayant pris congé de l'abbé Petronax pour aller à Rome, emmena Villibalde avec lui. Le pape Gregoire III. l'ayant appris le fit venir & l'interrogea sur ses voyages, & comment il avoit évité les insultes des infideles. Villibalde lui raconta tout par ordre: & entre-autres comme il s'étoit baigné dans le Jourdain. Le pape lui dit ensuite: L'évêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du mont-

Cassin & de vous envoyer incessamment vers lui chez les François pour travailler à leur instruction. Je vous prie, & vous ordonne de l'aller trouver. Villibalde répondit: Je suis prêt à vous obéir, si vous me faites donner congé par mon abbé suivant la regle. Allez, reprit le pape, sans vous inquieter, mon commandement vous suffit: l'abbé Petronax n'a pas droit de me resister quand je voudrois l'envoyer quelque part lui-même. Villibalde se soûmit, offrant d'aller non-seulement là, mais par tout où le pape lui ordonneroit; & il prit le chemin de Turinge. AN. 739.

XXVIII. Evêchez en Baviere. *Vita per Villib. c. 9. n. 28.*

Saint Boniface étant parti de Rome en 739. arriva à Pavie où il fut reçu chez le roi Luitprand, & prit un peu de repos que demandoit sa vieillesse. De-là il passa en Baviere tant par inclination qu'à la priere du duc Odilon, & y demeura long-tems prêchant la parole de Dieu. Il y rétablit la pureté de la foi & chassa des seducteurs, dont les uns se disoient faussement évêques & les autres prêtres, & qui par divers artifices avoient perverti une grande multitude & scandalisoient tout le peuple par leur vie impure. Du consentement du duc Odilon, il divisa la province de Baviere en quatre dioceses, & y établit quatre évêques. Le premier fut Jean dans la ville de Salsbourg, dont il tint le siege pendant sept ans. Le second fut Erembert neveu de saint Corbinien à Frisingue, le troisiéme Goibalde à Reginum nommé depuis Ratisbone. Ces trois furent ordonnez par saint Boniface. Le quatriéme évêque de Baviere fut Vivilon déja ordonné par le

Vide to. 3. n. 53. Ben. p. 347.

AN. 739. pape dont le ſiege fut fixé à Patave qui eſt Paſſau.

Oth lib. 1. c. 32. epiſt. 7. Greg. to. 6. conc. p. 1474.

Saint Boniface rendit compte au pape Gregoire III. de ce qu'il avoit fait en Baviere, & le pape lui fit réponſe par une lettre où il dit : Nous rendons graces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous avez converti en Germanie juſques à cent mille ames avec le ſecours de Charles prince des François. Le pape approuve l'établiſſement des nouveaux évêchez en Baviere, & ajoûte : Quant aux prêtres que vous y avez trouvez, ſi on ne connoît point ceux qui les ont ordonnez, & que l'on doute que ce fuſſent des évêques : ils doivent être ordonnez de nouveau, ſuppoſé qu'ils ſoient catholiques & de bonnes mœurs. Quant à ceux qui ſont baptiſez ſuivant les diverſes langues de ces peuples, pourvû qu'ils ſoient baptiſez au nom de la ſainte Trinité, il faut les confirmer par l'impoſition des mains & le ſaint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il eſt beſoin, l'évêque Nivil, que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir ſur le Danube, de nôtre autorité, nous voulons que vous y ſoyez preſent. Car l'œuvre que vous avez entrepriſe ne vous permet pas de demeurer en un lieu : mais comme les Chrétiens ſont encore rares en ces païs occidentaux, aprés les avoir fortifiez, vous devez prêcher par tout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner de nôtre autorité des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frere, d'entreprendre des voyages rudes & en divers lieux, pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vûë la recompenſe éternelle

éternelle. Cette lettre eſt datée du quatriéme des calendes de Novembre, la vingt-troiſiéme année du regne du trés-pieux ſeigneur l'empereur Leon, & la vingtiéme de l'empereur Conſtantin ſon fils, indiction huitiéme, c'eſt-à-dire vingt-neuviéme d'Octobre 739. & la date eſt remarquable pour montrer que le pape reconnoiſſoit toûjours pour ſeigneur l'empereur Leon. AN. 739.

XXIV. Le pape demande du ſecours à Charles Martel. *Paul VI. hiſt. c. 55. Anaſt. in Zacha.*

L'Italie fut alors troublée par la revolte de Traſimond duc de Spolete contre le roi Luitprand ſon maître, qui l'ayant pourſuivi il ſe refugia à Rome; & le pape Gregoire avec Etienne duc de Rome refuſerent de le rendre au roi. Il vint donc aſſieger Rome, & enleva quatre villes qui en dépendoient. Mais Traſimond avec le ſecours des Romains rentra dans Spolete. D'ailleurs le roi Luitprand ôta la duché de Benevent à Giſulfe pour ſon bas âge; & le peuple qui le ſoûtenoit ſe joignit à celui de Spolette & aux Romains contre le roi des Lombards.

Le pape Gregoire voyant qu'ils ne lui pouvoient reſiſter, s'adreſſa à Charles Martel & lui envoya deux Legations pendant l'année 741. Ses legats étoient chargez de grands preſens, entre-autres des clefs du ſepulchre de ſaint Pierre, avec de ſes chaînes, & ils venoient demander du ſecours contre les Lombards, à condition que s'il l'accordoit le pape ſe retireroit de l'obéïſſance de l'empereur qui ne ſecouroit point l'Italie; & donneroit le conſula de Rome à Charles. On n'avoit jamais oüi parler en France d'une pareille legation venuë de Rome. Il reſte deux lettres du pape Gregoire III. écrites à cette

Fredeg. contin. c. 110. & 161. evin.

AN. 741. occaſion, dont la premiere porte en ſubſtance : Nous ſommes dans une extrême affliction, voyant que le peu qui nous reſtoit l'année paſſée pour la nourriture des pauvres & le luminaire des égliſes, eſt maintenant conſumé par les violences de Luitprand & d'Hildebrand rois des Lombards. C'eſt que Luitprand étant tombé malade, les Lombards crurent qu'il alloit mourir, & reconnurent pour roi ſon neveu Hildebrand, qui regna depuis avec lui. La lettre continuë : Ils ont détruit toutes les métairies de ſaint Pierre, & enlevé le bétail qui y reſtoit.

epiſt. 5. Greg. tom. 6. conc. p. 1472.

Paul. VI. hiſt. c. 55.

Quoique nous ayons eu recours à vous, il ne nous en eſt venu juſques à preſent aucune conſolation. Nous voyons que vous ajoûtez plus de foi aux faux rapports de ces rois qu'à la verité que nous diſons, & nous craignons que vôtre conſience n'en ſoit chargée : car ils nous inſultent, & diſent : Vous avez eu recours à Charles, qu'il vienne maintenant avec l'armée des François, & qu'il vous tire de nos mains. O quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches ! voyant des enfans ſi puiſſans ne faire aucun effort pour défendre leur mere ſpirituelle, la ſainte égliſe de Dieu, & ſon peuple particulier. Mon cher fils, le prince des apôtres pourroit bien défendre ſa maiſon & ſon peuple, & ſe vanger de ſes ennemis : mais il éprouve le cœur de ſes fideles enfans. Ne croyez pas les rois des Lombards, quand ils vous diſent que le duc de Spolete & le duc de Benevent ſont coupables. Ce ſont tous menſonges. Le ſeul crime pour lequel ils perſecutent ces ducs, eſt de n'avoir pas voulu l'année paſſée nous attaquer de leur côté

comme ont fait les rois au préjudice de leur traité. Car au reſte ils étoient prêts de leur obéïr. Pour vous aſſurer de la verité envoyez icy quelque perſonne fidele qui voye de ſes yeux la perſecution que nous ſouffrons, le mépris de l'égliſe, le pillage de ſes biens, les larmes des pelerins. Il finit en conjurant Charles par le jugement de Dieu, & dans les termes les plus preſſans, de ne pas preferer l'amitié de roi des Lombards à celle du prince des apôtres. Il ajoûte enfin : Le porteur de ces lettres Anchard vôtre fidele ſerviteur, vous dira de vive voix ce qu'il a vû de ſes yeux, & que nous lui avons enjoint. C'étoit apparemment l'offre d'abandonner l'empereur, & de ſe ſoumettre à Charles, dont la lettre ne parle point. AN. 741.

Comme elle n'eut point d'effet, le pape Gregoire écrivit encore une lettre pour preſſer Charles, où il dit en parlant des Lombards : Ils ont ôté tout ce qui étoit deſtiné au luminaire de ſaint Pierre, & ce qui a été offert par vos parens & par vous. L'égliſe de ſaint Pierre eſt dépoüillée & deſolée. On voit par là que les princes François avoient fait deſlors à l'égliſe Romaine des offrandes conſiderables : & on voit auſſi qu'il n'étoit pas queſtion de lui conſerver des principautez, & des ſeigneuries : mais ſeulement des patrimoines & des domaines utiles pour l'entretien des pauvres & du luminaire. *epiſt. 6. p. 1474.*

XXV. Mort de Charles Martel.

Ce qui avoit empêché juſques-là Charles Martel de rompre avec les Lombards, c'eſt le beſoin qu'il avoit d'eux pour repouſſer les Saraſins. Ces derniers entrerent encore en France en 737. remonterent le Rône, *Fred. continu. 3. c. Chr. Moiſſiac. Annell. 9.*

AN. 741. & prirent Avignon. Mais Charles Martel le reprit ; puis enſuite Narbonne, & le reſte de la Gothie, & chaſſa les Saraſins. Ils revinrent deux ans aprés en 739. prirent Arles, Avignon, Marſeille, Orange, Aix, Apt, & pluſieurs autres villes de la même province ; ils ravagerent auſſi celles d'Embrun & de Vienne. Alors. Charles envoya des ambaſſadeurs avec des preſens à Luitprand roi des Lombards, pour lui demander du ſecours qu'il lui accorda, & marcha auſſi-tôt avec toute ſon armée. Les Saraſins l'ayant appris ſe retirerent ; & Charles reprit Avignon & toute la Provence juſques à Marſeille. Etant revenu en France, il tomba malade à Verberje ſur Oiſe : où arriva la derniere legation du pape. Il la reçut avec grand honneur, & envoya à Rome des preſens magnifiques par Grimon abbé de Corbie, & Sigibert reclus du monaſtere de ſaint Denis, dont il fut depuis abbé. Charles avoit eu pour confeſſeur Martin moine de la même abbaye de Corbie, qui mourut l'an 726. & eſt honoré comme Saint le vingt-ſixiéme de Novembre.

Id. c. 11.

Coint. an. 739.

Paul. vi. hiſt. c. 54.

Fred. Coint. c. 110.

Mabill. to. 3. act. p. 462.

Charles diſtribua enſuite le royaume des François à ſes deux fils Carloman & Pepin. Carloman qui étoit l'aîné eut l'Auſtraſie, la Suabe, nommée depuis l'Allemagne, & la Turinge. Pepin eut la Bourgogne, la Neuſtrie & la Provence. Enfin Charles Martel mourut à Quierſy ſur Oiſe la même année 741. aprés avoir regné vingt-ſix ans, ſous le titre de maire du palais, ou de prince des François. Il fut enterré dans l'egliſe de ſaint Denis prés de Paris, qu'il avoit enrichie de pluſieurs dons conſiderables.

Le pape Gregoire III. mourut la même année 741. Il repara & orna pluſieurs égliſes de Rome, entre-autres celle de ſaint Pierre, où il fit amener ſix colonnes precieuſes que l'exarque Eutyquius lui avoit données, & les plaça autour du Sanctuaire des deux côtez devant la confeſſion de S. Pierre, auprés de ſix anciennes, & y mit des architraves, revêtuës d'argent, & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ſes apôtres, de l'autre de ſa ſainte mere avec des vierges. Au deſſus étoient des lys & des fares, ou chandeliers d'argent. Dans la même égliſe il fit un oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les Saints, où il mit entre-autres un vaſe de prix, une couronne avec une croix pendante ſur l'autel, une image de la ſainte Vierge, une patene & un calice, le tout d'or orné de pierreries. Il y avoit autour de cet autel plus de vingt croix. A l'égliſe de ſainte Marie Majeure dans l'oratoire de la crêche, il fit une image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or ornée de pierreries. A l'égliſe de S. André, il en mit une pareille de cet apôtre. L'or de ces differentes offrandes, dont le poids eſt marqué, monte à ſoixante & treize livres: l'argent à trois cens ſoixante & ſeize; mais il y en a beaucoup plus dont le poids n'eſt pas exprimé. En reparant pluſieurs égliſes, il y fit faire des peintures, auſſi-bien que dans les ſalles qui étoient à S. Pierre, & qu'il trouva ruinées.

A N. 741. XXVI. Mort de Gregoire III. *Anaſt.*

A l'oratoire de tous les Saints qu'il bâtit à ſaint Pierre, il ordonna que les moines des trois monaſteres, qui ſervoient cette égliſe, y viendroient celebrer les vigiles & les heures; & que les prêtres

ſemainiers y diroient les meſſes. Il bâtit un monaſtere prés l'égliſe de ſaint Chryſogone, afin que les moines y fiſſent l'office jour & nuit comme à ſaint Pierre, ſans être ſous la dépendance du prêtre titulaire de cette égliſe. Il leur donna des terres & des ſerfs & pluſieurs perſonnes pieuſes leur donnerent à ſon exemple. Il y avoit prés de Latran un ancien monaſtere dedié à ſaint Jean l'Evangeliſte, à ſaint Jean-Baptiſte, & à ſaint Pancrace alors entierement abandonné. Le pape Gregoire y donna des terres, & retira les biens alienez en rendant le prix. Il y établit un abbé & des moines, pour faire jour & nuit l'office divin dans l'égliſe du Sauveur, comme on faiſoit à ſaint Pierre. Il ordonna que le ſoudiacre oblationaire fourniroit du palais partriarcal le luminaire & les oblations, c'eſt-à-dire le pain & le vin aux égliſes des cimetieres de Rome, pour y dire la meſſe au jour de leur fête : & le pape regloit quel prêtre la devoit celebrer. On voit encore à Rome dans l'égliſe de ſaint Paul une ancienne inſcription qui marque les offrandes que ce pape y avoit aſſignées, pour les cinq meſſes qui s'y celebroient tous les jours. Ce pape fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna vingt-trois prêtres & trois diacres ; & d'ailleurs quatre-vingt évêques pour divers lieux.

Ap. Baron. an. 741. n. 16.

De ſon tems une grande partie des murailles de Rome fut rebâtie ; & il en fournit la dépenſe. Il donna auſſi de grandes ſommes à Traſimond duc de Spolete, pour retirer un château qui donnoit occaſion d'attaquer ſouvent la duché de Rome, &

il l'unit au domaine de l'empire; mais Trasimond ne tint pas la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement des quatre villes de la duché de Rome, que le roi Luitprand avoit prises à son occasion. Gregoire III. ayant tenu le saint siege dix ans huit mois & vingt jours, mourut le dixiéme de Novembre 741. fut enterré à saint Pierre le vingt-huitiéme, & le saint siege vaqua huit jours. Il est compté entre les Saints. AN. 741. *Martyr. R. 28. Nov.*

Ce même pape Gregoire III. envoya le pallium à Villicaire archevêque de Vienne. Mais ce prélat voyant son église pillée, & reduite à un état indécent, se retira dans le monastere d'Agaune l'an 740. & y finit ses jours. C'est que les Francs poussez d'un mauvais conseil tournoient à leur usage les biens des églises. Celle de Lion fut aussi pillée, & l'une & l'autre demeurerent quelques années sans évêques: Lion aprés la mort de Fulcoald, & Vienne aprés la retraite de Villicaire. On accusa principalement Charles Martel de ces usurpations des biens sacrez. En effet il ôta une grande partie des revenus de l'église d'Auxerre, pour les distribuer à six princes Bavarois: ne laissant à l'évêque Aidulfe, que cent manses ou familles de serfs. On l'excuse par la necessité des guerres contre les Sarasins, & contre les Frisons; & les Saxons idolâtres. *Anast.* *Ado. chr. an. 741.* *c. 21. chr. Autis. tom. 1. bill. no. p. 430.*

La même année que moururent Charles Martel & Gregoire III. mourut aussi l'empereur Leon: c'est à-dire l'an 741. indiction neuviéme, le dix-huitiéme de Juin, aprés avoir regné vingt-quatre ans, deux mois & vingt-cinq jours. Constantin son fils qui

XXVII. Mort de Leon. Constantin Copronyme empereur. *Theoph. an. 24. p. 346.*

AN. 741. regnoit avec lui depuis vingt & un ans, commença alors à regner ſeul, & regna encore trente & quatre ans. On lui donna par dériſion le ſurnom de Copronyme, à cauſe de l'accident de ſon baptême. On l'appella auſſi Caballin, parce qu'il prenoit plaiſir à ſe frotter de fiante & d'urine de cheval, ſoit par un goût extraordinaire, ſoit par quelque ſuperſtition. Enfin il étoit groſſier, brutal, ſanguinaire, impudique. Il fut ennemi des images comme ſon pere; & accuſé de mépriſer non-ſeulement les Saints mais Jeſus-Chriſt même & d'être adonné à la magie. On le haïſſoit tellement, que dés le commencement de ſon regne Artabaſe qui avoit épouſé ſa ſœur Anne, forma un parti conſiderable contre lui. Il étoit Curopalate & comte de l'obſequium, & connu pour Catholique. Conſtantin étant paſſé en Aſie pour faire la guerre aux Arabes la ſeconde année de ſon regne, indiction dixiéme, l'an 742. Artabaſe qui y étoit déja, eut d'abord quelque avantage ſur lui, & l'obligea à ſe retirer à Amorium en Phrigie. Lui cependant vint à C. P. où l'on fit croire au peuple que Conſtantin avoit été tué. Le peuple & le patriarche Anaſtaſe reçurent cette nouvelle avec une grande joye: on cria anathême contre Conſtantin, le traitant de ſelerat & d'impie, & ajoûtant qu'il le falloit déterrer, & on proclama empereur Artabaſe. Le patriarche Anaſtaſe tenant la vraye croix, jura devant le peuple par celui qui y a été attaché, que Conſtantin lui avoit dit: Ne croyez pas que le fils de Marie que l'on appelle Chriſt ſoit le Fils de Dieu: c'eſt un pur homme; &

Theoph. ibid.

Theoph. an. 1. p. 347. 348.

Marie

Marie l'a enfanté, comme Marie ma mere m'a mis au monde. A ces mots le peuple cria qu'il ſoit déterré. Artabaze rétablit les ſaintes images par toutes les villes de ſon obéïſſance.

XXVIII. Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.

Les Arabes Muſulmans profiterent de cette diviſion des Romains, & firent ſur eux pluſieurs captifs. Le Calife Icham regnoit encore, & l'année precedente derniere de Leon, il fit mourir tous les Chrétiens pris en guerre dans toutes les villes de ſon empire; un d'eux fut Euſtathe fils du patrice Marin, qui aprés avoir reſiſté à pluſieurs violences qu'on lui fit pour l'obliger à renoncer à la foi, mourut martyr à Charres en Meſopotamie, où ſes reliques firent des miracles. Il y eut pluſieurs autres martyrs. Toutefois ce même Calife Icham ayant pris en affection un moine Syrien nommé Etienne, homme ruſtique, mais pieux, propoſa aux Chrétiens d'Orient de l'élire s'ils vouloient un patriarche. Ils crurent que ce bon mouvement venoit de Dieu; car il y avoit 40. ans que le ſiege d'Antioche étoit vacant par l'oppoſition des Arabes. Les Catholiques ordonnerent donc Etienne; & depuis il n'y eut plus d'obſtacle à l'élection des patriarches d'Antioche. Du même tems Coſme étoit patriarche Melquite d'Alexandrie, ayant été ordonné la ſeptiéme année d'Icham, 730. de Jeſus-Chriſt. C'étoit un homme ſimple qui ne ſavoit ni lire, ni écrire, & dont le métier étoit de faire des aiguilles. Il alla trouver Icham à Damas, & par le ſecours de quelques ſavans, il obtint les égliſes dont les Jacobites s'étoient emparez: & le Calife lui donna des lettres à cet effet pour le gou-

Theoph. an. 2. p. 349.

Sup liv. xxxviii n. 23. verneur d'Egypte. Il rentra même dans l'égliſe patriarcale nommée la Ceſariene, dont les Melquites avoient été exclus pendant 97. ans que l'on peut compter depuis l'an 640. & la priſe d'Alexandrie par les Muſulmans, juſques à l'an 737. Les Melquites d'Alexandrie faiſoient leurs prieres dans l'égliſe de ſaint Sabas. Les Jacobites avoient occupé toutes les autres égliſes d'Alexandrie, & du reſte de l'Egypte; & quand il mouroit un évêque dans quelque ville, le patriarche Jacobite en ordonnoit un autre à la place. Il en donnoit même aux Nubiens, qui depuis ce tems-là devinrent Jacobites. Les Melquites avoient ſeulement une égliſe, au lieu nommé Caſrit-Sama; & quand l'évêque mouroit, ils envoyoient à l'archevêque de Tyr pour leur en donner un autre. L'année de la mort d'Icham, qui eſt l'an 743. Coſme quitta l'hereſie des Monothelites, qui avoit regné chez les Melquites d'Alexandrie depuis le patriarche Cyrus, & revint avec ſon peuple à la creance orthodoxe.

Theopha. an. 2. p. 349.

Les patriarches Jacobites d'Alexandrie ſous le Calife Icham furent Coſme, qui ſucceda à Alexandre l'an 108. de l'Hegire, 726. de Jeſus-Chriſt, puis quinze mois aprés Theodore, qui tint le ſiege onze ans. Enfin l'an 120. de l'Hegire, 460. de Dioclétien 738. de Jeſus-Chriſt, les Jacobites d'Alexandrie élurent patriarche Chail ou Michel, qui tint le ſiege vingt-trois ans. A Antioche, le patriarche Jacobite Athanaſe étant mort, Jean lui ſucceda la premiere année d'Icham. Ses évêques ſe ſouleverent d'abord contre lui: mais ils firent la paix, & il tint le ſiege

Chr. orient. p. 106. Elmac. p. 82.

juſques au regne d'Abdalla Saffah, qui commença l'an 749. A Jeruſalem Theodore patriarche Melquite ayant tenu le ſiege trente-cinq ans, Elie lui ſucceda la dix-ſeptiéme année d'Icham, 744. de Jeſus Chriſt, & tint le ſiege trente-quatre ans.

Le Calife Icham mourut l'an de l'Hegire 125. 743. de Jeſus-Chriſt, aprés avoir regné plus de dix-neuf ans. Aprés ſa mort la maiſon d'Ommia tomba tout à coup, & ne ſubſiſta que ſept ans, pendant leſquels il y eut quatre Califes. Le premier fut Oüalid II. fils d'Yezid II. & neveu d'Icham : mais il ne regna que quinze mois, & fut dépoſé pour ſes débauches & ſon impieté contre ſa religion. Il ne laiſſa pas de perſecuter les Chrétiens. Il fit couper la langue à Pierre metropolitain de Damas où il faiſoit ſa reſidence, parce qu'il refutoit ouvertement l'impieté des Arabes & des Manichéens : il l'envoya en exil dans l'Arabie-heureuſe où il mourut.

XXIX. Martyrs en Orient.

Eimac. a. 7. p. 81 c. 8.

Theop. an. 2. p 349. D.

Pierre de Majume s'attira auſſi le martyre dans le même tems. Etant malade il appella les magiſtrats des Arabes, qui étoient ſes amis, car il avoit la recette des impôts publics, & leur dit : Je prie Dieu de vous recompenſer de la viſite que vous me faites ; mais je veux que vous ſoyez témoins de mon teſtament que voici. Quiconque ne croit pas au Pere, au Fils, au ſaint-Eſprit, & à la Trinité conſubſtantielle, eſt aveugle de l'ame, & digne du ſupplice éternel : comme Mahomet vôtre faux prophete precurſeur de l'Ante-Chriſt. Renoncez-donc à ces fables, je vous en conjure aujourd'hui, & j'en prens à témoins le ciel & la terre. Il leur dit pluſieurs autres choſes ſur ce ſu-

jet, & bien qu'ils en fuſſent irritez, ils reſolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut gueri, il commença à crier plus haut: anathême à Mahomet; & à ſon livre fabuleux, & à tous ceux qui y croyent. Alors on lui coupa la tête: ſaint Jean Damaſcene fit ſon éloge; l'égliſe l'honore comme martyr le vingt-uniéme de Février, & Pierre de Damas le quatriéme d'Octobre.

Martyr R. 11. Feb. 4. Octobre.

XXX. Alfonſe le Catholique. *Sebaſt. Salmant. p. 47.*

En Eſpagne les Chrétiens ſe relevoient peu à peu. Le roi Pelage étant mort l'Ere 775. qui eſt l'an 737. ſon fils Fafila lui ſucceda: mais il ne regna que deux ans, & eut pour ſucceſſeur Alfonſe, mari de ſa ſœur Ermeſinde, & fils de Pierre duc de Cantabrie deſcendu du roi Recarede. Le roi Alfonſe ſurnommé le catholique gagna pluſieurs victoires ſur les Arabes affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites en France, & leurs enleva pluſieurs villes. On en compte juſques à trente & une, dont les principales ſont Lugo, Tuy, Portugal, Bragues metropole de Luſitanie: Salamanque, Zamora, Avila, Segovie, Aſtorga, Leon. Il tua tous les Arabes qui les habitoient, & emmena avec lui les Chrétiens en Aſturie: enſorte que ces villes demeuroient deſertes. Mais il en repeupla quelques autres, du nombre deſquels fut Burgos. Il repeupla auſſi Lugo en Galice ſur le Migno, & y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'égliſe & la ville, & cultiva les terres des environs. Le roi Alfonſe bâtit de nouveau ou repara pluſieurs égliſes: & regna glorieuſement pendant dix-huit ans, aprés

Diplom. an. 744. ap. Moral. lib. c.

leſquels il mourut, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Froïla l'an 757. Ere 795. Alfonſe & ſon épouſe Ermeſinde furent enterrez au monaſtere de ſainte Marie prés de Cangas.

Pluſieurs monaſteres ſubſiſtoient encore en Eſpagne même ſous la Domination des Arabes. On le voit entre-autres par la ſauve-garde que deux capitaines de cette nation accordérent aux habitans de Conimbre & des environs, en datte de l'Ere 772. qui fait l'an 734. Cet acte porte que les chrétiens payeront le double des Arabes : chaque égliſe vingt-cinq livres peſant d'argent : les monaſteres cinquante, les cathedrales cent : les Chrétiens auront un comte à Conimbre, & un autre à Goadatha ou Agueda de leur nation, pour leur rendre juſtice : mais ils ne pourront faire mourir les coupables ſans l'ordre de l'Alcaïde ou de l'Alguazil Arabe qui confirmera leur jugement. Ils mettront des Juges dans les petits lieux. Si un chrétien tuë un Arabe ou lui fait injure, il ſera jugé par l'Alguazil ou l'Alcaïde ſelon la loi des Arabes. Si un chrétien abuſe d'une fille Arabe, il ſe fera Muſulman & l'épouſera, ſinon il ſera mis à mort ; s'il abuſe d'une femme mariée, on le fera mourir. Si un chrétien entre dans une moſquée ou parle mal d'Allach, c'eſt-à-dire de Dieu ou de Mahomet : il ſe fera Muſulman, ou ſera mis à mort. Les évêques des chrétiens ne maudiront point les rois Muſulmans ſous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs meſſes qu'à portes fermées ſous peine de dix livres d'argent. Les monaſteres ſeront en paix en payant les cinquante livres.

Sandoual. hiſtor. p. 87.

AN. 742. Le monaſtere de Lorban ne payera rien, dit l'auteur de la ſauve-garde, parce que ſes moines me montrent de bonne foi le gibier & reçoivent bien les Muſulmans. Ils poſſederont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté; & ne payeront rien de ce qu'ils acheteront ou vendront, à la charge de ne point ſortir de nos terres ſans congé. Le monaſtere de Lorban ſubſiſte encore, & eſt à preſent à l'ordre de Ciſteaux. Cette piece peut faire juger de la maniere dont les Chrétiens vivoient ſous la puiſſance des Arabes dans le reſte de l'Eſpagne.

XXXI. Zacarie pape.

A Rome le ſucceſſeur du pape Gregoire III. fut Zacarie grec de nation, fils de Polycrone, ordonné le vingt-huit de Novembre 741. qui tint le S. ſiege dix ans, trois mois & treize jours. Il étoit rempli de douceur & de bonté, & ſi éloigné de la vengeance, qu'il chargea de biens & d'honneurs ceux qui l'avoient perſecuté avant ſon pontificat. Il aima le clergé & le peuple Romain juſques à expoſer ſa vie dans le trouble où étoit alors l'Italie par la revolte des ducs de Spolete & de Benevent contre le roi Luitprand.

Anaſt.

Sud n. 24.

Zacarie lui envoya une legation, & fit tant par ſes exhortations qu'il en tira promeſſe de rendre les quatre villes qu'il avoit priſes de la duché de Rome. D'un autre côté le roi s'étant mis en campagne l'an 742. indiction dixiéme, pour prendre Traſimond duc de Spolete, le pape perſuada aux Romains d'envoyer leurs troupes au ſecours du roi contre ce duc qui leur avoit manqué de parole. Ainſi Traſimond ſe voyant abandonné ſe rendit au roi

qui l'obligea à entrer dans le clergé. Enſuite comme le roi differoit d'accomplir ſa promeſſe pour la reſtitution des quatre villes, le pape Zacarie ſortit de Rome accompagné d'évêques & de clercs & l'alla trouver à Interamna aujourd'hui Terni, à douze milles de Spolete. Le roi lui fit de grands honneurs & ils s'aſſemblerent dans l'égliſe de ſaint Valentin, évêque de Terni & martyr, qui eſt honoré le quatorziéme de Février. Le pape exhorta le roi à épargner le ſang & chercher la paix; & le toucha tellement qu'il obtint la reſtitution des quatre villes. Le roi en fit un acte de donation, & rendit encore à ſaint Pierre le patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans : ceux de Narni, d'Oſſimo d'Ancone & quelques autres, & confirma la paix pour vingt ans avec le duché de Rome. Il rendit auſſi tous les captifs qu'il retenoit de differentes provinces des Romains, avec ceux de Ravenne. Il y avoit donc deux parties en ce traité, l'interêt public de la duché de Rome toûjours dépendante de l'empire; & l'interêt particulier de l'égliſe Romaine pour ſes patrimoines.

AN. 742.

Paul. diac. VI. hiſt. c. 57.

Martyr. R. 14. Febr.

Le lendemain qui étoit dimanche, le pape à la priere du roi ordonna un évêque dans l'égliſe de ſaint Valentin; & il accompagna cette ceremonie d'une telle pieté que pluſieurs des Lombards qui y aſſiſtoient avec le roi lui voyant prononcer les prieres en furent touchez juſqu'aux larmes. Aprés la meſſe il invita le roi à dîner, & le traita ſi bien qu'il diſoit n'avoir jamais fait ſi bonne chere. Le lundi le roi prit congé du pape, lui donnant Agi-

AN. 742. prand duc de Cluſi ſon neveu, & trois autres ſeigneurs pour l'accompagner juſques aux villes qui devoient être renduës, & en executer la reſtitution. C'étoit Amerie, Horta, Polymarte & Blera. Le pape les ayant toutes reçuës revint à Rome victorieux, aſſembla le peuple, & rendit graces à Dieu par une proceſſion generale, qui ſortit de nôtre-Dame des Martyrs, c'eſt-à-dire de la Rotonde, & ſe termina à ſaint Pierre.

XXXII. Nouveaux évêchez en Allemagne

Saint Boniface ayant appris en Allemagne la mort du pape Gregoire & l'élection de Zacarie, lui écrivit pour lui témoigner ſa ſoûmiſſion, & lui rendre compte de l'érection des trois évêchez en Germanie. Ces évêchez étoient Virſbourg pour la Franconie, ou France Orientale, Burabourg pour la Heſſe, & Erfort pour la Turinge. Le premier évêque de Virſbourg fut ſaint Burchard Anglois de naiſſance, que ſaint Boniface fit venir en Germanie & l'ordonna évêque l'an 741. Il remplit ce ſiege neuf ans, & l'égliſe honore ſa memoire le ſecond de Février. Le premier évêque de Burabourg fut Vitta nommé autrement Albuin, parce que ſon nom ſignifie blanc. La ville de Burabourg étoit prés de Friſlar, & ne ſubſiſte plus aujourd'hui, & Erfort n'eut point d'évêque aprés le premier nommé Adelar : ainſi de ces trois évêchez il n'y a que celui de Virſbourg qui ait ſubſiſté. Saint Boniface demandoit au pape de confirmer ces établiſſemens, afin d'aſſurer à l'avenir les bornes des dioceſes.

tom. 6. conc. p. 1494. epiſt. Bonif. 132. vita per Oth. lib. 2.

Act. SS Ben. tom. 3. p. 699.

Coint. an. 742. n. 7.

c. 2.

Il ajoûte dans ſa lettre : Sachez auſſi que Carloman duc des François m'a prié d'aſſembler un concile

cile dans la partie du royaume qui eſt ſous ſa puiſ- AN. 742.
ſance; & m'a promis de travailler au rétabliſſement de la diſcipline eccleſiaſtique: car à ce que diſent les anciens, il y a plus de quatre-vingt ans que les François n'ont tenu de conciles, ni eu d'archevêques, & maintenant la plûpart des ſieges épiſcopaux ſont abandonnez à des laïcs avares pour en joüir, ou à des clercs débauchez, ou à des fermiers publics comme des biens profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du duc, je deſire avoir en main vos lettres avec les canons. Il conſulte enſuite le pape ſur divers points de diſcipline reduits à cinq principaux articles, & marque enſuite quelques petits preſens qu'il lui envoye. Les quatre-vingts-ans de deſordre dans l'égliſe de France remontent vers l'an 660. au regne des enfans de Clovis II. que l'on compte pour les premiers rois faineans. Toutefois on ne croit pas devoir étendre à toute la France ce que dit ſaint Boniface de la ceſſation des conciles & de la vacance des metropoles. Saint Anſbert tint un concile à Roüen en 688. & l'on connoît diſtinctement ceux qui du tems que ſaint Boniface écrivoit rempliſſoient les ſieges de Roüen, de Tours, de Sens, de Lyon & quelques autres metropoles. On croit plûtôt que cette plainte ſe doit reduire aux deux provinces Germaniques d'audeça du Rhin qui n'avoient point eu d'archevêque depuis le regne de Dagobert, & le pontificat de ſaint Amant ſecond évêque de Wormes, qui étoit metropolitain de ces deux provinces.

Sup. liv. XLI. n. 3. Coint an. 688. n. 7. Coint. an. 742. n. 10.

Id. an. 623. n. 5. 627. n. 10.

Le pape Zacarie par ſa réponſe approuva l'éta-

XXXIII. Lettres du pape Zacarie. *ep. 1. tom. 6. conc. 1498.*

bliſſement des trois nouveaux évêchez avertiſſant toutefois ſaint Boniface de ſe ſouvenir des canons qui défendent d'en ériger dans les lieux trop petits, & peut-être eſt-ce la raiſon qui a fait éteindre ceux

c. 2. de Burabourg & d'Erfort. Il ordonne que l'on tienne un concile ſuivant le deſir de Carloman. Car, ajoûte-t-il, c'eſt le ſeul moyen de connoître le ſacerdoce, & ce que font ceux qui porte le nom d'évêques. Enſuite répondant aux conſultations de Boniface, il declare que dans ce concile futur on doit interdire toutes fonctions aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui ſeront tombez dans l'adultere ou la fornication, qui auront eu pluſieurs femmes, qui auront répandu le ſang des chrétiens ou des payens, ou peché de quelqu'autre maniere contre les canons.

c. 3.

Le pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de deſigner un certain prêtre pour ſon ſucceſſeur. Depuis le frere de ce prêtre avoit tué l'oncle du duc des François: ce qui cauſoit un grand trouble ſuivant les loix barbares, qui permettoient la vengeance à tous les parens du mort. Boniface avoit conſulté ſur cette difficulté le pape Zacarie, qui lui répond: nous ne pouvons ſouffrir que de vôtre vivant on éliſe un évêque à vôtre place, cela eſt contre toutes les regles. Priez Dieu pendant vôtre vie qu'il vous donne un digne ſucceſſeur, & à l'heure de vôtre mort vous pourrez le deſigner en preſence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné: nous vous accordons en cela ce que nous n'accordons à aucun autre.

Un laïc de grande autorité étoit venu trouver

ſaint Boniface, & lui avoit dit qu'il avoit obtenu permiſſion du pape Gregoire d'épouſer la veuve de ſon oncle, qui d'ailleurs étoit ſa parente au troiſiéme degré; & avant ſon mariage avoit fait vœu de chaſteté & porté le voile. En mon païs, diſoit ſaint Boniface, un tel mariage paſſeroit pour un inceſte abominable, mais ces peuples ignorans & groſſiers Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voyent pratiquer à Rome quelque choſe de ce que nous défendons, ils ſoûtiennent qu'il eſt permis & ſe ſcandaliſent contre nous. Ces paroles font voir combien ſaint Boniface avoit raiſon d'employer auprés de ces barbares le nom & l'autorité du pape. Zacarie lui ré- c. 5
pond ſur cet article : Dieu nous garde de croire que nôtre predeceſſeur ait accordé une telle permiſſion : il ne vient rien du ſaint ſiege qui ſoit contraire aux ſaints canons.

Quant aux ſuperſtitions du premier jour de Jan- c. 6.
vier, aux augures, caracteres, enchantemens, & telles autres obſervances payennes, que vous dites ſe pratiquer à Rome prés l'égliſe de ſaint Pierre, ſachez que nous les jugeons deteſtables avec tous les chrétiens, & parce qu'elles ſe renouvelloient du jour que nous tenons la place du ſaint apôtre, nous les avons toutes retranchées comme avoit fait le pape Gregoire nôtre predeceſſeur par une conſtitution dont nous vous envoyons copie.

Il y a, diſoit ſaint Boniface, des évêques & des prêtres de la nation des Francs plongez dans l'adultere & la débauche, comme il paroît par les enfans qu'ils ont eu depuis leur ordination. Ils ont été à

AN. 742. Rome, & soûtiennent que le pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous leur soûtenons au contraire que nous n'avons jamais oüi dire que le saint siege ait jugé contre les canons. Ne croyez pas, dit le pape Zacarie, qu'ils ayent obtenu la permission qu'ils prétendent, mais punissez-les selon les canons : car nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordonnent, & ce que vous avez appris de ce siege apostolique. Il ne nous convient d'enseigner que ce que nous avons appris des Peres.

t. 7.

S'il arrive quelque chose de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous vous répondrons aussi-tôt pour y remedier : car vous devez savoir, mon trés-cher frere, que nous vous portons dans nôtre cœur en sorte que nous desirons tous les jours de vous voir. Au reste prenez courage, & travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appellé ; une grande recompense vous attend ; & tout pécheurs que nous sommes, nous ne cessons de prier Dieu qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & que saint Pierre coopere avec vous. Cette lettre est dattée du premier jour d'Avril, la vingt-quatriéme année depuis le couronnement de Constantin, & la seconde de son regne depuis la mort de son pere, indiction onziéme. Ces caracteres marquent l'an 743.

V. Bar. ann 742. n. 7. Coint. an eod. n. 2. an. 743. n. 31. 32. Zach ep. 2. tom. 6. conc. p. 1502.

Le pape écrivit en même tems aux trois nouveaux évêques, c'étoit la même lettre pour tous trois, & nous avons celle qui porte le nom de saint Burchard de Virsbourg. Elle contient la confirmation de ces nouveaux sieges, & défense à aucun autre qu'au

vicaire du pape d'y ordonner des évêques. Il y avoit aussi une lettre pour le prince Carloman, mais elle ne se trouve plus. AN. 742.

XXXIV Concile en Germanie.

Ce prince executa sa promesse, & fit effectivement tenir un concile en Germanie, on ne sait pas en quel lieu precisément. Il est daté du vingt-uniéme Avril l'an 742. & Carloman y témoigne que par le conseil des serviteurs de Dieu & des seigneurs de sa cour, il a assemblé les évêques de son royaume, savoir l'archevêque Boniface, les évêques Burchard, Regenfrid, Vitta, Villebald, Dadan & Eddan avec leurs prêtres, pour lui donner conseil comment on pouvoit rétablir la loi de Dieu & la discipline ecclesiastique tombée sous les princes precedens; & empêcher le peuple fidele d'être trompé par de faux prêtres comme par le passé. Regenfrid ou Rainfroy étoit évêque de Cologne. Villebald est celui qui étoit venu de Rome, & que saint Boniface avoit ordonné premier évêque d'Eichstat, l'autonne de l'année precedente. Il eut pour assistans en cette consecration saint Burchard de Virsbourg & Vizo évêque d'Ausbourg. Entre les six évêques du concile de Germanie Vitta étoit le nouvel évêque de Burabourg. Dadan étoit l'évêque d'Utrect qui avoit succedé à saint Villebrod mort en 739. le septiéme de Novembre, jour auquel l'église honore sa memoire. Eddan étoit évêque de Strasbourg.

tom. 6. p. 1514. Vita Bonif. per Othl. lib. 1. c. 34.

Carlom capitularia 1. tom. p. 145.

Vita Villeb. c. 11. tom. 4. act. SS. Ben. p. 381.

Vita ej. 3. act. SS. Ben. n. 34. 161. Mabill. Martyr. R. 7. Nov.

Ce concile fit seize canons que d'autres reduisent à sept. On confirme d'abord les évêques établis par l'archevêque Boniface qui est qualifié envoyé de saint Pierre. On tiendra tous les ans un con-

AN. 742. cile pour la reformation de la religion en preſence du prince : on rendra aux égliſes les biens qui leur ont été ôtez : les prêtres ou les clercs débauchez ne joüiront point de ces biens : au contraire ils ſeront dégradez, & mis en penitence. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point, & n'iront point à la guere, ſi ce n'eſt ceux qui ſont choiſis pour y celebrer la meſſe, & porter les reliques: ſavoir un ou deux évêques, que le prince pourra mener avec leurs chapellains & leurs prêtres : c'eſt la premiere fois que je remarque le nom de chapellain. Le concile pourſuit : Chaque commandant pourra mener un prêtre pour juger ceux qui confeſſeront leurs pechez, & leur déclarer leur penitence. Nous défendons auſſi à tous les ſerviteurs de Dieu, c'eſt à-dire les clercs, de chaſſer ou de courir les bois avec les chiens, ou d'avoir des épreviers ou des faucons. Chaque prêtre ſera ſoûmis à l'évêque dioceſain ; & tous les ans en carême il lui rendra compte de ſa foi & de ſon miniſtere, du baptême, des prieres de la meſſe. Et quand l'évêque ſuivant les canons viſitera ſon dioceſe pour confirmer le peuple, le prêtre ſera toûjours prêt à le recevoir avec le peuple aſſemblé. Le jeudi-ſaint il recevra de l'évêque le nouveau chrême. Les évêques & les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, ne ſeront point admis au miniſtere avant l'approbation de l'évêque en ſon ſynode. Chaque évêque avec le ſecours du comte aura ſoin de preſerver le peuple de Dieu de toutes les ſuperſtitions payennes, ſacrifices des morts, ſorts, divinations, caracteres, augures, enchantemens,

Vt conc. Sueſſ. c. 5.

victimes que l'on immole auprés des égliſes ſelon les ceremonies payennes, ſous le nom des martyrs & des confeſſeurs : les feux qu'on appelle Niedfyr, & toutes ceremonies ſemblables. Les perſonnes conſacrées à Dieu qui de ce jour ſeront tombées dans la fornication, ſeront miſes en priſon pour faire penitence au pain & à l'eau. Si c'eſt un prêtre, il y demeurera deux ans aprés avoir été foüetté juſques au ſang & l'évêque pourra augmenter la peine. Si c'eſt un clerc ou un moine, aprés avoir été foüetté trois fois, il ſera un an en priſon. De même que les religieuſes voilées ; & elles ſeront raſées. Ce n'étoit donc pas encore l'uſage de raſer les religieuſes en leur donnant l'habit. Les prêtres & les diacres ne porteront point des manteaux ſemblables à ceux des laïques, mais des chaſubles. C'étoit donc encore l'habit ordinaire des eccleſiaſtiques. Les moines & les religieuſes obſerveront la regle de ſaint Benoît. C'eſt le premier canon que je ſache qui ait rendu cette regle generale. Mais l'uſage l'avoit déja établie dans la plûpart des monaſteres. AN. 742.

Le pape Zacarie ayant appris par les lettres de ſaint Boniface ce qui s'étoit paſſé en ce concile écrivit une lettre generale adreſſée à tous les François, où il approuve le concile, & remercie Dieu de ce qu'ils ont chaſſé de chez eux les faux prêtres chiſmatiques, homicides, concubinaires. Quelle victoire, ajoûte-t-il, peut-on eſperer quand les prêtres qui viennent de toucher les divins myſteres, & de preſenter aux chrétiens le corps du Seigneur, tuent de leurs mains ſacrileges les chrétiens à qui ils de-

ep. Bonif. ep 117. tom 6. conc. p. 1545.

A N. 742.

voient l'adminiſtrer, ou les payens à qui ils devoient prêcher Jeſus-Chriſt ? Mais ſi vous avez des prêtres purs & exempts de ces crimes, & ſi vous obéïſſez en tout à Boniface qui vous prêche de nôtre part : toutes les nations infidelles tomberont devant vous, & aprés la victoire vous aurez la vie éternelle.

XXXV. Lettres de S. Boniface à Cutbert. *Bonif. epiſt. 105. to. 6. conc. p. 1565.*

Saint Boniface reçut vers le même tems des lettres & des preſens de Cutbert archevêque de Cantorberi par un diacre nommé Cunebert ; dans ſa réponſe il lui fit part de ce concile. Non, dit il, que vous ayez beſoin de ſavoir les reglemens de nôtre ruſticité, mais afin que vous les puiſſiez corriger. Il rapporte ſommairement les decrets du concile, & y ajoûte ce qui ſuit, qui n'eſt point dans les canons : Nous avons déclaré que nous voulons garder juſques à la fin de nôtre vie la foi catholique, l'union & la ſoûmiſſion à l'égliſe Romaine : & que les metropolitains demanderont le pallium au ſaint ſiege. Nous avons tous ſouſcrit à cette declaration, & l'avons envoyé à Rome où elle a été bien reçuë du pape & du clergé. Nous avons ordonné que tous les ans les canons ſeroient lûs dans le concile ; & que le metropolitain veillera ſur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le ſoin qu'ils doivent du ſalut du peuple. Qu'il les avertira d'aſſembler au retour du concile les prêtres & les abbez de ſon dioceſe, pour leur en recommander l'obſervation. Que chaque évêque rapporte au concile ce qu'il ne pourra corriger dans ſon dioceſe, comme je dois en vertu de mon ſerment dénoncer au ſaint ſiege les abus que je ne puis corriger dans ma province. Boniface

face exhorte enſuite Cutbert archevêque comme à s'acquitter fidellement de ſes devoirs, ſe plaignant des obſtacles que rencontroient alors les bons paſteurs. Combattons, dit il, pour le Seigneur, car nous ſommes dans des jours d'affliction & d'angoiſſe. Mourons ſi Dieu le veut pour les ſaintes loix de nos peres, afin d'arriver avec eux à l'heritage éternel. Ne ſoyons pas des chiens muets, des ſentinelles endormies ou des mercenaires, qui fuyent à la vûë du loup: Soyons des paſteurs ſoigneux & vigilans, prêchant aux grands & aux petits, aux riches, aux pauvres, à tout âge, à toute condition, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, à propos & hors de propos: comme ſaint Gregoire écrit en ſon paſtoral.

Je ne puis vous taire ce qui déplaît ici à tous les ſerviteurs de Dieu: que l'honnêteté & la pudeur de vôtre égliſe eſt décriée; & que l'on y pourroit remedier, ſi un concile & vos princes défendoient aux religieuſes & aux femmes les voyages frequens à Rome. La plûpart y perdent leur integrité; & il y a trés-peu de villes en Lombardie, en France, ou en Gaule, dans leſquelles on ne trouve quelque Angloiſe proſtituée: c'eſt un ſcandale à toute l'égliſe. Bede parle ſouvent de ces frequens pelerinages d'Angleterre à Rome; & ſaint Boniface lui-même conſulté par l'abbeſſe Bugga, ne l'en détourne pas tout-à-fait; mais il lui conſeille d'attendre que les troubles cauſez chez les Romains par les menaces des Saraſins ſoient appaiſez; ce qui fait voir que deſlors on les craignoit en Italie. epiſt. 20.

ep. 105. inſ.

Il ajoûte dans la lettre à l'archevêque de Cantorberi : Tout homme laïque, roi, gouverneur ou comte, qui prend par violence un monaſtere, l'ôtant de la puiſſance eccleſiaſtique pour s'aſſujettir les moines, & ſe mettre en poſſeſſion du bien acquis par le ſang de Jeſus-Chriſt : un tel homme eſt nommé par les anciens peres, raviſſeur, ſacrilege & meurtrier des pauvres, & digne d'un terrible anathême devant le tribunal de Jeſus-Chriſt. Comme il s'en trouve chez nous & chez vous, nous devons ſonner la trompette contre eux, de peur d'être condamnez par nôtre ſilence. Il ajoûte un mot contre la curioſité dans les habits, & les ornemens ſuperflus qui commençoient à s'introduire dans les monaſteres.

XXXVI. Concile de Liptines.

to. 6. conc. p. 1537. to. 1. capit. p. 150. Hincm. ep. 37. to. 2. p. 57.

En execution du premier canon du concile de Germanie, le prince Carloman en aſſembla un le premier de Mars 743. à Liptines maiſon royale, aujourd'hui Leſtines en Cambreſis. Saint Boniface y préſidoit avec un évêque nommé George & Jean ſacellaire, tous deux de la part du pape. On y fit ſeulement quatre canons. Le premier porte confirmation du concile precedent, dont tous les évêques, les comtes, & les gouverneurs promettent d'obſerver les decrets : tout le clergé ſe ſoûmet aux anciens canons : les abbez & les moines reçoivent la regle de S. Benoît. Le ſecond canon regarde les biens eccleſiaſtiques, & modere la diſpoſition du concile precedent touchant la reſtitution que les laïques en doivent faire. Il eſt donc ordonné qu'à cauſe des guerres preſentes, le prince prendra pour un tems

une partie des biens de l'égliſe à titre de precaire & de cens, pour aider à l'entretien de ſes troupes, à condition de payer tous les ans à l'égliſe ou au monaſtere un ſou valant douze deniers pour chaque famille : en ſorte que celui à qui la terre de l'égliſe aura été baillée venant à mourir, elle retournera à l'égliſe. Mais elle pourra de nouveau être baillée au même titre de precaire, ſi la neceſſité y contraint, & que le prince l'ordonne. Toutefois l'égliſe ne doit point ſouffrir de cette permiſſion, & ſi elle eſt pauvre, on lui rendra ſon revenu tout entier: Ce precaire étoit donc un eſpece de fief accordé à un homme de guerre pour faire le ſervice, & ſeulement à vie, comme ils étoient tous alors. Le ſou n'étoit que d'argent, & valoit vingt-cinq ſols de nôtre monnoye. J'appelle famille ce qui eſt ici nommé *Caſata*, & ailleurs *Manſus* ou *Conjugium*; c'eſt-à-dire une maiſon avec quelque étenduë de terre ſuffiſante pour nourrir une famille de ſerfs. AN. 743. v *Le Blanc. mon.* p. 6. 8. 71.

Le troiſiéme canon défend les adulteres, les inceſtes & les mariages illicites ; & de vendre aux payens des eſclaves Chrétiens. Le dernier renouvelle la défenſe des ſuperſtitions payennes, ſous peine de quinze ſous d'amende. Il y a enſuite un dénombrement de ces ſuperſtitions contenant 30. articles : dont les plus remarquables ſont des ſacrifices aux morts, d'autres dans les bois ſur des pierres aux fontaines : d'autres à Mercure ou à Jupiter ; diverſes ſortes de divinations : entre-autres par les oiſeaux, par la fiente ou l'éternuëment des chevaux ou des bœufs, par le cerveau des animaux.

AN. 744. De l'éclipſe de lune, & des femmes que l'on croïoit qui la mangeoient. D'une figure qu'ils portoient par les champs: d'une qu'ils faiſoient de pâte: d'une autre de drapeaux comme une poupée. De ce qu'ils ſe faiſoient des ſaints de tous les morts: ce qui ſemble être l'origine de la facilité que l'on avoit en ces temps-là à honorer d'un culte public pluſieurs ſaints douteux. On trouve à la fin de ce concile des formules en langue Tudeſque, des renonciations & de la profeſſion de foi que l'on fait au baptême, par où l'on voit la difference de cette langue & de l'Allemand d'aujourd'hui.

to. 6. conc. p. 1543.

XXXVII. Concile de Soiſſons.

to. 6. conc. p. 1552. to. capit. p. 155.

Le prince Pepin fit de ſon côté tenir un concile à Soiſſons pour la partie de France qui lui étoit ſoûmiſe; vingt-trois évêques s'y aſſemblerent le troiſiéme jour de Mars, l'an 744. la ſeconde année du roi Childeric; & on ne doute pas que ſaint Boniface n'y preſidât. Il y avoit des prêtres & d'autres clercs, & le prince Pepin y aſſiſtoit avec les principaux ſeigneurs. On y fit dix canons: le premier pour la conſervation de la foi de Nicée & des autres conciles, & le rétabliſſement de la diſcipline décheuë ſous les princes precedens. Les autres canons contiennent les mêmes reglemens des conciles tenus dans le partage de Carloman: ordre d'aſſembler un concile tous les ans: défenſe aux moines d'aller à la guerre: aux clers de chaſſer ou porter des habits ſeculiers, ou de loger avec des femmes: défenſe de recevoir des évêques ou des prêtres inconnus: que les évêques empêcheront les ſuperſtitions payennes: que les laïques s'abſtiennent des mariages illicites,

de la débauche, des parjures, & qu'ils défendent l'égliſe. Ce qu'il y a de particulier au concile de Soiſſons, eſt la condamnation de l'heretique Adalbert. On ordonna de brûler les croix qu'il avoit plantées en divers lieux pour ſeduire le peuple. AN. 744. *Bonif. ep. 135. Can. 2. Can. 7.*

Le même concile établit & ordonna dans toutes les villes des évêques legitimes, & deux archevêques au deſſus d'eux, Abel pour l'égliſe de Reims, & Ardobert pour celle de Sens. On croit qu'il y avoit dans ces deux provinces pluſieurs évêchez vacans ou poſſedez par des uſurpateurs, à qui par conſequent il fallut pourvoir. L'égliſe de Reims étoit deſolée depuis plus de trente-cinq ans par l'expulſion de ſaint Rigobert, & l'intruſion de Milon archevêque de Treves, qui apparemment fut dépoſé en ce concile. Ardobert ſucceda à S. Ebbon archevêque de Sens: ſoit qu'il fut déja mort, ſoit qu'il eût renoncé à l'épiſcopat, pour demeurer dans ſa ſolitude d'Arce: car ſa mort n'eſt marquée qu'en 750. Le dernier canon de ce concile porte, que quiconque n'en obſervera pas les decrets ſera jugé par le prince même avec les évêques & les comtes & condamné à l'amende ſuivant la loi. Ainſi comme ces aſſemblées étoient mixtes d'évêques & de ſeigneurs, on joignoit les peines temporelles aux ſpirituelles *v. Coint. an. 743. n. 10. 11. &c. Sup. liv. XLI. n. 29. Vita Alla. SS. Bened. 3 p. 652. v. Coint. an. 750. n. 1. 2. Sup. n. 13.*

Saint Boniface écrivit au pape Zacarie pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait en ce concile. Il loüoit le zele de Pepin & de Carloman, & le ſecours qu'ils lui donnoient pour la prédication de l'évangile; & demandoit au pape le pallium pour les deux archevêques Abel & Ardobert qui ve-

AN. 744. noient d'être établis dans le concile : & pour Grimon qui depuis dix ans étoit archevêque de Roüen. Saint Boniface inſtruiſit auſſi le pape des deux faux prophetes qui s'étoient élevez en France. Adalbert nommé dans le concile de Soiſſons, & Clement, qui avoient tous deux été condamnez, & mis en priſon.

Coint an 734. n 25.

Fuld to. 3. Acta SS. Ben. p. 569. Abel ne joüit pas long tems de l'archevêché de Reims, ou plûtôt il ne pût en prendre poſſeſſion par la violence de Milon, qui ſe maintint quarante ans dans ſon uſurpation, & ne mourut qu'en 753. C'eſt apparemment ce qui fit que ſaint Boniface ne perſiſta pas à demander le pallium pour Abel, non plus que pour Ardobert de Sens, peut-être pour ne pas faire injure au ſaint archevêque Ebbon qui vivoit encore. Quoi qu'il en ſoit, il ſe reduiſit à demander au pape Zacarie le pallium pour le ſeul Grimon archevêque de Roüen, que le pape connoiſſoit par lui-même.

Zac. epiſt. 5. Le pape en fut fort ſurpris, comme il témoigna par ſa lettre du cinquiéme Novembre de la même année 744. la treiziéme indiction étant commencée : & manda à Boniface de lui en expliquer la raiſon. Dans la même lettre il ſe juſtifie ſur deux plaintes que l'on faiſoit de lui. On nous accuſe, dit-il, de commettre une ſimonie en obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous donner de l'argent Dieu nous en garde. Perſonne n'a rien pris pour les trois palliums que vous avez demandez. Nous avons auſſi donné *gratis* les lettres émanées de nôtre ſecretairerie pour vôtre confirmation & vôtre inſtruction.

Anathême à quiconque ſera aſſez hardi pour vendre le don du ſaint Eſprit. ANN. 744.

Vous nous avez mandé par d'autres lettres, que vous avez trouvé en Baviere un faux évêque qui ſe pretendoit ordonné par nous: vous avez bien fait de ne le pas croire, car il vous a dit faux; & nous vous commandons par l'autorité de S. Pierre de ne point ſouffrir l'exercice du ſacré miniſtere à quiconque s'écarte des canons. Et parce que vous nous avez demandé ſi vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Baviere que nôtre predeceſſeur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons, en ſorte que tant que vous vivrez, vous corrigiez par nôtre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi ou les canons, non ſeulement en Baviere, mais par toutes les Gaules.

XXXVIII. Le pape ſecourt l'exarque. *Anaſt.*

Les dates de ces lettres montrent que le pape ſe reconnoiſſoit toûjours ſujet de l'empereur de C.P. auſſi Zacarie au commencement de ſon pontificat, envoya ſuivant la coûtume ſa lettre ſynodique portant ſa confeſſion de foi, accompagnée d'une lettre à l'empereur Conſtantin. Mais ſes legats arrivant à C.P. trouverent Artabaſe en poſſeſſion du palais. Cependant en Italie le pape travailloit pour le ſervice de l'empire. L'eſté de l'onziéme indiction, c'eſt-à-dire de l'an 743. la province de Ravenne étant preſſée par le roi Luitprand qui ſe preparoit même à marcher pour aſſieger la ville: l'exarque Eutyquius avec Jean archevêque de Ravenne, tout le peuple de la même ville & celle de Pentapole &

d'Emilie écrivirent au pape pour le prier de venir à leurs ſecours. Il envoya au roi des legats avec des preſens, mais n'ayant rien obtenu il alla lui-même à Ravenne.

Quand il y arriva le peuple ſortit pour le recevoir, en criant: Beni ſoit nôtre paſteur qui a laiſſé ſes oüailles, & eſt venu nous delivrer nous qui allions perir. De Ravenne le pape envoya au roi Luitprand l'avertir qu'il alloit lui-même le trouver. Le roi ne vouloit point le recevoir, mais le pape mépriſant le peril ſortit de Ravenne & arriva ſur le Pô le vendredi vingt-huitiéme de Juin. Le roi l'envoïa recevoir par des ſeigneurs qui l'amenerent à Pavie: mais comme c'étoit la veille de ſaint Pierre, il alla d'abord à l'égliſe de ce ſaint nommée au ciel d'or, & y fit la priere de None. Le lendemain il y celebra la meſſe à la priere du roi & mangea avec lui. Le pape le pria de ne plus envoyer ſes troupes dans la province de Ravenne, & de lui rendre les villes qu'il lui avoit priſes, particulierement Ceſene. Le roi reſiſta long-tems, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Ceſene: gardant pour ſa ſeureté l'autre tiers & la ville juſques au premier de Juin de l'année ſuivante, afin que ſes ambaſſadeurs euſſent le tems de revenir de C. P. Aprés la reſtitution des places, le pape étant de retour à Rome celebra encore une fois la fête de ſaint Pierre & de S. Paul apparemment le jour de l'octave.

XXXIX. Concile de Rome. *to. 6. p. 1546.*

Quelque tems aprés l'indiction douziéme étant commencée le pape Zacarie tint un concile à Rome

Rome dans l'égliſe de ſaint Pierre avec quarante évêques tous d'Italie, vingt-deux prêtres & ſix diacres, & tout le reſte du clergé de Rome. Entre tant de noms il ne s'en trouve preſque pas un barbare, ce qui marque, qu'on ne recevoit gueres dans le clergé que des Romains. Ce concile fit quinze canons, la plûpart touchant la vie clericale & les mariages illicites. Il eſt défendu aux évêques & aux clercs de loger avec des femmes, de porter des habits ſeculiers, ou de grands cheveux. L'évêque, le prêtre ou le diacre venant celebrer la meſſe ne doit point porter de bâton ni avoir la tête couverte: l'évêque ou le prêtre ayant dit l'oraiſon ne doit point faire achever la meſſe par un autre, mais continuer juſques à la fin. On ne fera les ordinations qu'au premier, au quatriéme, au ſeptiéme & au dixiéme mois; c'eſt-à-dire aux quatre-tems. Les clercs ne plaideront point devant les juges ſeculiers, mais leurs differens ſeront jugez par l'évêque, & ceux des évêques par le pape; ce qu'il faut entendre des évêques d'Italie. Tous les évêques qui ſont ſoûmis à l'ordination du ſaint ſiege, c'eſt-à-dire comme je croi, ceux qui ſuivant l'uſage étoient ordonné par le pape, ſe rendront à Rome tous les ans le quinze de Mai. Ce ſont les canons les plus remarquables de ce concile.

AN. 744.

c. 1. 2. 3.

c. 8.

c. 13.

c. 14.

c. 11.

c. 12.

c. 4.

XL. Mort du roi Luitprand. *Paul. diac.* VI. *hiſt. c. ult.*

Le roi Luitprand mourut l'an 744. avant le terme qu'il avoit pris pour l'execution de ſon traité. Il avoit regné trente-un ans & ſept mois. C'étoit un prince pieux, chaſte, bon, vaillant & de bon conſeil, quoiqu'il n'eût point de lettres. Il s'appliquoit à la priere & répandoit de grandes aumônes.

AN. 744. Il fit bâtir dans ſon palais un oratoire du Sauveur, & établit des prêtres & des clercs pour lui chanter tous les jours l'office divin, ce qu'aucun autre roi n'avoit fait auparavant. Il bâtit des égliſes dans tous les lieux où il avoit accoûtumé de demeurer, entre autres ſaint Pierre au ciel d'or prés de Pavie, deux autres monaſteres, Bercet au dioceſe de Parme ſur le mont Bardon qui fait partie de l'Appenin, & ſaint Anaſtaſe d'Olonne. Bercet prit le nom de ſaint Remy à cauſe de ſes reliques qui y furent apportées par ſaint Moran ou Moderamne évêque de Rennes; car ce ſaint évêque allant faire le voyage de Rome, paſſa à Reims, où on lui donna de l'étole, du cilice & du mouchoir de ſaint Remy. Il les laiſſa à ce monaſtere que le roi Luitprand lui donna, & où il vint finir ſes jours aprés être revenu en France, & s'être fait ordonner un ſucceſſeur. Il mourut l'an 730.

Sup. liv. XL. n. 40.

Acta SS. Ben. tom. 3. p. 517.

Du tems du roi Luitprand vêcurent trois ſaints en Lombardie. Pierre évêque de Pavie, qui comme parent de Luitprand fut quelque tems exilé à Spolette par ordre du roi Aripert; & y fit bâtir ſur ſon fonds une égliſe à ſaint Sabin évêque & martyr, en reconnoiſſance de ce qu'il lui avoit predit ſon rétabliſſement à Pavie. Le ſecond de ces ſaints étoit Baodolin qui fit pluſieurs miracles & eut le don de prophetie. Le troiſiéme Theodelape à Veronne, qui avoit les mêmes dons. C'eſt ici où Paul diacre finit ſon hiſtoire des Lombards. Le ſucceſſeur de Luitprand fut ſon neveu Hildebrand, qui ne regna que ſept mois; car s'étant rendu odieux aux Lom-

Paul. c. ult.

Sup. liv. VIII. n. 38.

bards ils le depoſerent & mirent à ſa place Rachis duc de Frioul. Le pape Zacarie l'ayant appris, lui envoya une legation, & le roi à ſa priere accorda la paix pour vingt ans. *Anaſt. in Zac.*

XLI. L'empereur Conſtantin rétabli.

Cependant l'empereur Conſtantin étoit rentré à C. P. le ſecond jour de Novembre, indiction douziéme l'an 743. Artabaſe fut pris avec ſes deux fils Nicephore & Nicetas, & ils eurent tous trois les yeux crevez. Enſuite Conſtantin les fit mener enchaînez devant le peuple pendant une courſe de chevaux; avec le patriarche Anaſtaſe à qui il avoit auſſi fait crever les yeux, & qu'il fit promener dans l'Hipodrome monté ſur un aſne à reculons; & toutefois il ne laiſſa pas de le conſerver dans ſon ſiege, parce qu'il étoit ennemi des images comme lui. Conſtantin étant rétabli fit chercher les legats du pape Zacarie qui étoient demeurez à C. P. pendant le regne d'Artabaſe; & les renvoya à Rome, accordant au pape deux terres du domaine de l'empire qu'il lui avoit demandées, & dont l'empereur fit don à l'égliſe Romaine. Il eſt à croire que le pape n'apprit que bien tard le rétabliſſement de l'empereur Conſtantin; puiſqu'environ un an aprés il dattoit encore ſes lettres des années d'Artabaſe *S. Niceph p. 40. Theoph. an. 3. p. 352. D. p. 353. 342. Anaſt. in Zac.*

XLII. Egliſe d'Orient.

Chez les Muſulmans le calife Oulid II. ayant été depoſé & tué, Yezid III. ſon couſin germain lui ſucceda le ſixiéme mois de l'an 126. de l'hegire: c'eſt-à-dire vers le mois d'Avril 744. mais il ne regna que cinq mois & en trouble: car il y eut pluſieurs revoltes, ſous pretexte de vanger la mort d'Oulid. Yezid eut pour ſucceſſeur ſon frere Ibrahim, qui ne *Elmac. lib. 1. c. 19.*

regna que deux mois, aprés leſquels il ceda à Merouan fils de Mahomet frere du calife Abdelmelic. Merouan commença donc à regner au commencement de l'an 127. de l'hegire qui répond à l'an 745. de Jeſus-Chriſt, mais il ne fut jamais paiſible, & ne regna que cinq ans. Il accorda aux chrétiens Melquites d'élire pour patriarche d'Antioche Theophylacte prêtre d'Edeſſe diſtingué par ſa vertu, aprés la mort d'Etienne ; & par des lettres circulaires il ordonna aux Arabes de l'honorer. L'an 746. indiction quatorziéme il y eut au mois de Janvier un grand tremblement de terre en Syrie & en Paleſtine, qui renverſa pluſieurs égliſes & pluſieurs monaſteres, principalement au deſert de Jeruſalem.

Theoph. an. 4. conſt. p. 353.

Id. an. 5.

L'empereur Conſtantin profitant de la diviſion des Muſulmans, prit Germanicie & d'autres places en Syrie, dont il amena les habitans à C. P. & en d'autres lieux de la Trace. Mais entre ces Syriens étoient pluſieurs Monophyſites heretiques, c'eſt-à-dire qui ne reconnoiſſoient qu'une nature en Jeſus-Chriſt, & qui ajoûtoient au Triſagion crucifié pour nous, ſuivant l'inſtitution de Pierre le Foulon.

Sup. liv. XXIX. n. 31. Theo. an. 6.

Anaſtaſe abbé du monaſtere de ſaint Euthymius en Paleſtine fut accuſé de favoriſer cette erreur, l'abbé Sergius en écrivit à ſaint Jean Damaſcene, ajoûtant qu'Anaſtaſe aſſuroit que Jean lui-même approuvoit ſon ſentiment ; & que Jean patriarche de Jeruſalem, qui n'étoit plus au monde, avoit auſſi été de ce même avis. Saint Jean Damaſcene écrivit ſur ce ſujet à l'abbé Jourdain, témoi-

gnant avoir également peine à croire qu'Anaſtaſe donnât dans cette erreur, ou que Sergius l'en accuſat mal à propos. Au fonds il declare que c'eſt renouveller l'erreur de Pierre le Foulon, que de rapporter au Fils ſeul le Triſagion. Ce n'eſt pas ſans ſujet, dit-il, que les Seraphins ont dit Saint trois fois, & non pas deux, ou quatre, ou mille fois; & qu'ils n'ont dit qu'une ſeule fois Seigneur : mais pour montrer la Trinité des perſonnes, & l'unité de ſubſtance : Ainſi cette maniere de loüer Dieu que l'égliſe a appriſe d'eux ſe rapporte à toute la Trinité : c'eſt pour cette raiſon que nous plongeons trois fois au baptême : une fois en nommant chaque perſonne. C'eſt pour cela que dans l'oblation des divins myſteres, aprés que le peuple a chanté le Triſagion, le prêtre ajoûte : Vous êtes Saint, roi des ſiecles, vôtre Fils unique eſt Saint, & vôtre ſaint Eſprit. Au contraire à l'élevation du pain ſacré de l'euchariſtie, nous diſons, un Saint, un Seigneur, un Jeſus-Chriſt. On trouve dans la liturgie attribuée à ſaint Jean Chryſoſtome ces paroles citées par S. Jean Damaſcene. Il prie celui à qui il écrit que ſa lettre ſoit lûë publiquement dans l'égliſe, & que l'on exhorte l'abbé Anaſtaſe à finir cette diſpute, & ſe rendre à l'autorité des peres. Quant à Jean de Jeruſalem, il aſſure qu'il n'a jamais tenu cette doctrine. Et il n'a jamais rien enſeigné, dit-il, qu'il ne m'ait communiqué comme à ſon diſciple. Pourquoi n'en a-t-on rien dit de ſon vivant ?

Damaſcene epiſt. de Triſag. fol. 445.

Iſa. VI.

Fol. 489.

491.

To. 6. ed Gr. p. 997. 100.

XLIII. Oeuvres de S. Jean Damaſcene.

Outre cette lettre & les traitez contre les images dont j'ai parlé en leur lieu, nous avons grand nom-

bre d'écrits de ſaint Jean Damaſcene, qui fut en ſon tems le docteur de l'Orient. Ses ouvrages ſont dogmatiques ou moraux. Le plus conſiderable des traitez de doctrine eſt l'expoſition de la foi orthodoxe, qui eſt un corps entier de theologie, & qui a ſervi depuis de modele à la plûpart des ſcolaſtiques. Il eſt diviſé en quatre livres, dont le premier comprend
Lib. 1. c. 7. les attributs de la Trinité. En parlant du ſaint Eſprit, il dit, qu'il procede du Pere, & ſe repoſe dans le
c. 10. Verbe : & ailleurs, qu'il procede du Pere, & eſt communiqué à toutes les créatures par le Fils. Mais il ne dit point qu'il procede du Fils. Dans le ſecond livre il traite de la creation, des anges, du monde viſible, où il mêle beaucoup de philoſophie naturelle, ſuivant les principes d'Ariſtote qu'il avoit fort étudiez ; & il eſt un des premiers qui a mêlé cette
Lib. II. c. 12. 13. 14. &c. doctrine à la theologie. Il explique de même la nature de l'homme, & s'étend beaucoup ſur les facultez de l'ame & les paſſions. Il parle de la liberté
c. 25. de l'homme, de la providence divine & de la pre-
c. 29. deſtination, qui ſelon lui ne s'étend point aux cho-
c. 30. ſes qui ſont en nôtre pouvoir, mais ſeulement la preſcience. Car, dit-il, Dieu ne veut point le peché & ne contraint pas à la vertu. Il finit ce ſecond livre, par la chute de l'homme. Dans le troiſiéme livre, il traite de l'incarnation, qu'il explique avec beaucoup d'exactitude : principalement la diſtinction des deux natures & des deux volontez, contre les here-
Lib. III. c. 14. tiques qui regnoient en Orient. La liberté de J. C. étoit, dit-il, plus excellente que la nôtre, en ce que pour ſe déterminer, il n'avoit beſoin ni d'examen,

ni de deliberation. Il n'ignoroit rien, même comme homme, & en lui ſont cachez tous les treſors de la ſageſſe & de la ſience. c. 11.

Dans le quatriéme livre aprés avoir traité de la reſurrection de Jeſus-Chriſt, & de quelques queſtions qui reſtoient ſur l'incarnation : il vient aux ſacremens, & parle premierement du baptême, & à cette occaſion de la foi, du myſtere de la croix, & de l'adoration à l'Orient. Puis il vient à l'euchariſtie, & dit entre autres choſes : Si la parole de Dieu eſt vivante & efficace, & ſi le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu : s'il a dit : Que la lumiere ſoit, & elle a été faite : ſi le Ciel & la terre, & tout ce que le monde a de beau, a été fait par la parole du Seigneur, & l'homme cette creature ſi admirable : ſi le Verbe Dieu lui-même s'eſt fait homme, parce qu'il l'a voulu, & s'eſt formé un corps du ſang trés-pur de la ſainte Vierge : ne peut-il pas faire le pain ſon corps, & le vin ſon ſang ? Et enſuite : Comment cela arrivera-t-il, diſoit la ſainte Vierge ? & l'ange lui répond : Le ſaint Eſprit ſurviendra en vous & le reſte. Et maintenant vous demandez : Comment le pain deuient-il le corps de Jeſus-Chriſt, & le vin & l'eau ſon ſang ? Je réponds auſſi : Le ſaint Eſprit ſurvient, & opere cette merveille, audeſſus de la raiſon & de la penſée. Et encore : C'eſt le corps vrayement uni à la divinité, le corps pris de la ſainte Vierge : non que le corps qui eſt monté au ciel en deſcende, mais parce que le pain même & le vin ſont changez au corps & au ſang de Dieu. Si vous demandez la maniere dont cela ſe fait : il vous ſuffit

Coloſſ. 11.

Lib. IV. *c.* 10.

c. 11. 12. 13.

c. 14.

v. du Perron. Euchar. an. 35. *p.* 643. *Perpet. liv.* VII. *c.* 4.

c. 4.

d'entendre, que c'eſt par le ſaint Eſprit : comme le Seigneur s'eſt fait de la ſainte Vierge une chair pour lui-même. Nous n'en ſavons pas davantage : ſinon que la parole de Dieu eſt vraye, efficace, & toute-puiſſante, & la maniere incomprehenſible.

c. 15. Saint Jean Damaſcene aprés avoir ſuffiſamment parlé de Jeſus-Chriſt vient enſuite à la ſainte Vierge, dont il raconte la genealogie, la naiſſance, l'éducation au temple, le mariage ſuivant les traditions qu'il croyoit veritables, & qui ont eu depuis encore plus de creance. Il montre qu'il faut honorer les ſaints, & leurs reliques ; & inſiſte ſur le culte des images. Il donne le catalogue des ſaintes écritures : dans l'ancien Teſtament il ſuit le canon des Hebreux, mais il ajoûte au nouveau les canons des apôtres. Il reprend enſuite quelques queſtions qu'il avoit obmiſes, & finit par ce qui regarde la fin du monde.

v. Thom. de la S. Vierge.

c. 16.

c. 17.

c. 18.

c. 27. 28. Entre les autres traitez dogmatiques de ſaint Jean Damaſcene, le plus ſingulier eſt la diſpute contre un Saraſin : ou plûtôt l'inſtruction de la maniere dont on lui doit répondre. On y voit les principales objections que les Muſulmans propoſoient ordinairement aux Chrétiens : ſur la divinité du Verbe, l'incarnation, la cauſe du mal, & le libre arbitre ; & que les Chrétiens employoient l'autorité de l'Alcoran pour les convaincre. Saint Jean Damaſcene les refute plus au long dans ſon traité des hereſies : où il inſiſte principalement ſur ce que Mahomet n'avoit donné aucun témoignage de ſa miſſion.

Fol. 545.

Her. 101.

Cotel. mon. Gr. to. 1. p. 278. Ce traité comprend cent trois hereſies en autant d'articles,

d'articles, dont les quatre-vingts premiers ſont tirez de ſaint Epiphane. Suivent les Neſtoriens, les Eutyquiens, & leurs differentes ſectes : puis pluſieurs autres inconnus d'ailleurs. Les uns chantoient les loüanges de Dieu en danſant avec des femmes : d'autres mettoient toute la religion dans les bonnes œuvres, ſans aucune étude de l'écriture : d'autres prioient toûjours debout, ſans jamais flechir les genoux : d'autres croyoient l'ame mortelle : d'autres blâmoient des paroles & des actions de Dieu même : d'autres mêloient au chriſtianiſme des ſuperſtitions payennes. Il n'oublie pas les Monothelites ni les Iconoclaſtes. 512.

Art. 99, 104.

Le principal ouvrage moral de S. Jean Damaſcene ſont les paralleles : c'eſt-à-dire la comparaiſon des ſentences des peres avec celles de l'écriture. Elles ſont rangées par matieres ſuivant l'ordre de l'alphabet Grec, & diviſées en trois livres. Il y a encore pluſieurs ſermons ſur differentes fêtes, & pluſieurs hymnes. Car les Grecs reconnoiſſoient ce ſaint pour l'un des principaux auteurs des hymnes qu'ils chantent dans leur office. Enfin on lui attribuë l'hiſtoire Indienne de Barlaam & Joſaphat : mais on doute qu'elle ſoit de lui, & encore plus que ce ſoit une hiſtoire veritable : on ne ſait point l'année de la mort de ſaint Jean Damaſcene : mais l'égliſe honore ſa memoire le ſixiéme de May.

Martyr. R. 6. May. Boll. to. 13 p. 108.

XLIV. Commencement de ſaint Sturme.

En Allemagne S. Boniface voulant établir ſolidement la religion, fonda le fameux monaſtere de Fulde par les ſoins de S. Sturme un de ſes plus fideles diſciples. Sturme étoit né en Baviere de parens

Vita S. Sturm. to. 4. act. S. Ben. p. 270.

nobles & chrétiens, qui prierent S. Boniface d'en prendre ſoin, comme pluſieurs autres qui lui offrirent leurs enfans. Le ſaint évêque l'ayant amené en Heſſe, le mit au monaſtere de Friſlar ſous la conduite de ſaint Vigbert; qui s'appliqua ſoigneuſement à ſon inſtruction. Le jeune homme apprit les pſeaumes par cœur; & liſoit aſſiduëment l'écriture ſainte, dont il cherchoit les ſens ſpirituels. Sa vie étoit tres-pure, ſon humilité & ſa charité le rendoient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du conſentement de toute la communauté, & commença à prêcher au peuple des environs, & à faire des miracles, gueriſſant des malades, & delivrant des poſſedez. Aprés avoir exercé pendant environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inſpiré de ſe retirer dans le deſert, & communiqua cette penſée à ſaint Boniface, qui l'approuva, comme venant du ciel. Il lui joignit deux compagnons, les inſtruiſit ſoigneuſement, leur donna ſa benediction, & leur dit: Allez dans la forêt Bochone ainſi nommée à cauſe des heſtres, & cherchez-y un lieu propre pour des ſerviteurs de Dieu.

Etant entrez dans ces lieux ſauvages, ils ne voyoient que le ciel & la terre couverte de grands arbres. Au bout de trois jours ils arriverent à Hirſfeld, & crurent que c'étoit le lieu que Dieu leur avoit deſtiné. Ils y bâtirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres, & y demeurerent longtems, s'appliquant aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Tels furent les commencemens du monaſtere de Hirsfeld l'an 736. Quelque tems aprés ſaint

Digitized by Google

Sturme alla trouver ſaint Boniface, & lui fit la deſcription de ſa nouvelle demeure. Saint Boniface lui dit : Je crains que vous ne ſoyez pas en ſureté ; car vous ſavez qu'il y a tout proche des Saxons bien farouches : cherchez un lieu plus éloigné. S. Sturme étant retourné à ſon deſert prit deux de ſes compagnons avec un batteau pour remonter la riviere de Fulde. Mais aprés trois jours de chemin ne trouvant rien qui le contentât, il revint à Hirsfeld. S. Boniface l'ayant mandé, il alla le trouver à Friſlar, & lui rendit compte de ce voyage : mais le ſaint évêque lui ordonna de chercher encore, en l'aſſurant que Dieu avoit preparé dans ce deſert une habitation à ſes ſerviteurs. Sturme partit ſeul monté ſur un âne chantant des pſeaumes, & priant continuellement. Il s'arrêtoit où la nuit le prenoit, mais de peur que les bêtes ne mangeaſſent ſon âne, il coupoit du bois, & l'enfermoit d'une maniere de haye : pour lui aprés avoir fait ſur ſon front le ſigne de la croix, il dormoit tranquillement. Un jour étant arrivé au grand chemin de Mayence, il rencontra une grande multitude de Sclavons, qui ſe baignoient dans la Fulde. C'étoit un peuple venu du Nord, qui depuis plus d'un ſiecle ravageoit l'empire, & s'étendoit bien avant dans la Germanie. Ils ſe moquerent du ſaint homme, mais ils ne lui firent aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchoit depuis ſi long-tems ; & l'ayant bien examiné, & ſoigneuſement remarqué, il en porta la nouvelle à S. Boniface, qui ſachant que ce lieu appartenoit au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder un

monaſtere. Ce que perſonne, ajoûta-t-il, n'a encore entrepris dans la partie orientale de vôtre royaume. Carloman le lui accorda volontiers avec l'étenduë de quatre mille pas tout à l'entour; & en fit expedier une lettre de donation. Il aſſembla même tous les nobles du pays, & leur perſuada de donner chacun ce qu'ils avoient dans le lieu deſtiné au monaſtere.

XLV. Fondation du monaſtere de Fulde.

Saint Sturme en commença donc avec ſept autres moines l'établiſſement la neuviéme année aprés la fondation d'Hirsfeld, qui eſt l'an 744. indiction douziéme, le douziéme jour du premier mois, c'eſt-à-dire de Mars. Au bout de deux mois ſaint Boniface y vint lui-même, avec quantité d'ouvriers, qui aiderent aux moines à défricher le lieu, & à bâtir l'égliſe; car ils travailloient de leurs mains, & ſe ſervoient eux-mêmes. Le Saint ſe retiroit pour prier ſur une montagne voiſine, que l'on appelloit pour ce ſujet Mont-l'évêque. Il revint l'année ſuivante, donna aux moines pluſieurs inſtructions ſur leur maniere de vivre, & les fit convenir de n'uſer ni de vin, ni d'aucune boiſſon forte, mais ſeulement de petite biere. Il leur donna ſaint Sturme pour abbé, & continua tant qu'il pût de les viſiter tous les ans. Le monaſtere prit le nom de la riviere de Fulde ſur laquelle il étoit bâti.

On y ſuivoit la regle de ſaint Benoiſt, & pour la mieux obſerver, les moines s'aviſerent d'envoyer aux grands monaſteres apprendre leurs pratiques; & ſaint Boniface chargea S. Sturme de cette commiſſion. Il partit avec deux freres la quatriéme année aprés la fondation du monaſtere, c'eſt-à-dire

l'an 747. alla à Rome, viſita tous les monaſteres d'Italie, entre autres le mont-Caſſin, & employa un an entier à ce voyage. A ſon retour il forma ſa communauté de Fulde ſur ce qu'il avoit appris des obſervances les plus parfaites. Le monaſtere croiſſoit de jour en jour, pluſieurs s'y donnoient avec leurs biens, & ſa reputation s'étendoit de tous côtez aux monaſteres éloignez. Saint Sturme eut la conſolation d'y voir environ quatre cens moines, ſans compter les novices, & d'autres perſonnes moins conſiderables, dont le nombre étoit trés-grand.

Vita S. Lieb. c. 10. to. 4. act. p. 251.

Vita S. Greg. Traj. n. 10. to. 4. Act. p. 326.

XLVI. Sainte Liobe, &c. *Vita to. 4. act. p. 249.*

Saint Boniface fonda auſſi en Germanie des monaſteres de filles : en quoi il fut principalement aidé par ſainte Liobe Angloiſe & ſa parente. Dés ſa premiere jeuneſſe elle fut conſacrée à Dieu, & miſe dans le monaſtere de Vinburn ſous la conduite de l'abbeſſe Tetta. Elle s'appliquoit au travail des mains, mais encore plus à la lecture ; en ſorte qu'elle devint ſavante juſques à faire des vers latins, dont elle apprit l'art d'une ſainte fille nommée Edburge. Elle le dit dans une lettre à S. Boniface qui commence ainſi : Je vous prie de vous ſouvenir de l'amitié que vous portiez à mon pere, qui eſt mort il y a huit ans, & de prier Dieu pour ſon ame, & pour ma mere vôtre parente, qui vit encore accablée d'une longue maladie. Il n'y a perſonne de ſa famille en qui j'aye tant d'eſperance qu'en vous. Je vous envoye ce petit preſent pour vous faire ſouvenir de moi malgré la diſtance des lieux. C'eſt que ſaint Boniface étoit deſlors en ſa miſſion de Germanie, d'où il lui écrivit auſſi & aux autres religieuſes du même mo-

ap. Bonif. ep. 36.

epiſt. 25.

naſtere pour leur demander des prieres, afin de s'acquitter dignement de ſon miniſtere. En ces lettres elle eſt nommée Leobiguthe : c'eſt-à-dire aimée de Dieu.

Enſuite ſaint Boniface pria l'abbeſſe Tetta de lui envoyer Liobe pour ſa conſolation & ſon ſecours : car le merite de cette ſainte fille lui avoit déja attiré une grande reputation. Tetta eut bien de la peine à s'en priver ; & S. Boniface l'ayant reçuë en Allemagne, reſolut de s'en ſervir pour y former des religieuſes, comme il ſe ſervoit pour les moines de Sturme, qu'il appelloit ſon ermite. Il bâtit pour elle un monaſtere au lieu qui fut nommé Biſchofsheim ; c'eſt-à-dire la demeure de l'évêque, & dont une ville du dioceſe de Mayence conſerve le nom: car le monaſtere ne ſubſiſte plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent depuis tirées les abbeſſes de pluſieurs autres monaſteres.

c. 14. Une malheureuſe femme courbée d'infirmité qui couchoit à la porte du monaſtere, & vivoit de ce qu'on lui donnoit de la table de l'abbeſſe, ayant eu un enfant par un crime, le jetta de nuit dans la riviere qui paſſoit prés du monaſtere. Une autre femme venant le matin puiſer de l'eau, trouva cet enfant mort ; & remplit tout le village de ſes cris, diſant que ces religieuſes baptiſoient ainſi leurs enfans, & infectoient l'eau de la riviere. Tout le peuple s'amaſſa avec indignation ; & l'abbeſſe fit revenir auſſi-tôt une religieuſe qui étoit ſortie par ſa permiſſion : & qui proteſta devant Dieu de ſon innocence, le priant de faire connoître la coupable.

Digitized by Google

L'abbeſſe aſſembla les religieuſes dans l'oratoire, & leur fit reciter tout le pſeautier debout, & les bras étendus en croix, puis marcher en proceſſion autour du monaſtere trois fois le jour, à Tierce, à Sexte & à None. A la troiſiéme fois Liobe en preſence de tout le peuple s'approcha de l'autel, & devant la croix que l'on alloit porter, elle pria Dieu avec larmes étendant les mains vers le ciel, de les delivrer de cet opprobre. Auſſi-tôt la malheureuſe pechereſſe fut ſaiſie du demon, & confeſſa ſon crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris, les religieuſes furent juſtifiées: mais la coupable demeura poſſedée tout le reſte de ſa vie. Sainte Liobe fit pluſieurs autres miracles. Elle avoit dans ſa communauté une religieuſe nommée Thecle, qui l'avoit ſuivie d'Angleterre, & qui fut abbeſſe à Chizzingue ſur le Mein dans le dioceſe de Virzbourg.

Othl. lib. 1. c. 25. Act. to. 4. p. 42.

XLVII. Baptême *in nomine Patria.* *Zac. epiſt. 6.*

Cependant Virgile & Sidonius prêtres qui travailloient en Baviere ſous la conduite de S. Boniface, écrivirent au pape Zacarie, qu'il s'étoit trouvé dans cette province un prêtre, qui ne ſachant point le latin baptiſoit en cette forme: *Baptizo te in nomine Patria, & Filia, & Spiritua ſancta:* & que Boniface avoit jugé que l'on devoit réïterer le baptême ainſi donné. Sur quoi le pape lui écrivit, qu'il s'étonnoit de ſa deciſion. Nous ne pouvons, dit-il, conſentir que l'on baptiſe de nouveau ceux que ce prêtre a baptiſez ainſi, par une ſimple ignorance de la langue, ſans introduire aucune erreur: puiſqu'on ne baptiſe point ceux mêmes qui ont été baptiſez par les here-

AN. 745. tiques, pourveu que ce ſoit au nom de la Trinité.

§ LVIII. Gevilieb évêque depoſé.

Vita S. Bonif. per Willib. lib. 1. c. 37.

Vers le même tems, c'eſt-à-dire l'an 745. le prince Carloman par le conſeil de S. Boniface fit tenir un concile où l'on examina pluſieurs clercs heretiques ſeduits par Adalbert & par Clement, & l'on depoſa Gevilieb évêque de Mayence. Il avoit ſuccedé à ſon pere Gerold, qui tout évêque qu'il étoit, portant les armes pour repouſſer les Saxons fut bleſſé à mort dans un combat. Pour le conſoler on lui donna ſon fils pour ſucceſſeur, quoi qu'il fût encore laïque & à la cour. Peu de tems aprés il ſuivit le prince Carloman qui marchoit encore contre les Saxons. Les deux armées étant campées de part & d'autre ſur une riviere, l'évêque Gevilieb envoya un valet chez les ennemis, s'informer exactement du nom de celui qui avoit tué ſon pere: l'ayant trouvé il le pria de venir parler à ſon maître. Ils ſe rencontrerent à cheval au milieu de la riviere, & Gevilieb lui porta un grand coup d'épée, en diſant que c'étoit pour vanger la mort de ſon pere. Le Saxon tomba mort dans l'eau: l'action de Gevilieb ne fut blâmée de perſonne, & il continua de faire ſes fonctions d'évêque.

Mais ſaint Boniface le reprit dans le concile, ſoûtenant qu'un homme coupable d'homicide ne pouvoit exercer le ſacerdoce. Il ajoûta, qu'il l'avoit vû de ſes propres yeux ſe divertiſſant avec des oiſeaux & des chiens, ce qui n'étoit point permis à un évêque. Gevilieb fut condamné par le concile & depoſſedé de l'épiſcopat. Il menaça d'abord de ſe pourvoir à Rome; mais enſuite voyant le jugement du

du concile ſoûtenu par l'autorité ſeculiere il ſe ſoûmit.

XLIX. Lettre au roi des Merciens.

Ce fut apparemment de ce concile que S. Boniface écrivit à Ethelbade roi des Merciens, car il y parle en ſon nom & de ſept autres évêques: ſavoir Abel archevêque de Reims, ſaint Burcard, ſaint Villebald & quatre autres moines connus. Il commence par loüer ce roi de ſes aumônes & de ſa vigueur à reprimer les violences & à maintenir la juſtice & la paix dans ſon royaume: puis entrant en matiere, il dit: Nous avons appris avec bien de la douleur, que vous n'avez jamais épouſé de femme legitime, mais que vous vous abandonnez à la debauche même avec des religieuſes. Il lui rapporte les paſſages de l'écriture qui marquent l'énormité de ce peché compté entre ceux qui excluent du royaume de Dieu, puis il ajoûte: Les payens mêmes puniſſent l'adultere & la debauche dans l'ancienne Saxe. Si une fille a deshonoré la maiſon de ſon pere, ou ſi une femme a manqué de fidelité à ſon mari: quelquefois ils la contraignent à ſe pendre elle-même, & aprés l'avoir brûlée ils pendent ſur le bucher celui qui l'a corrompuë: quelquefois ils aſſemblent une troupe de femmes, qui menent la coupable par les villages, & lui ayant coupé ſes habits juſques à la ceinture la déchirent en la foüettant & la picquant avec des couteaux juſqu'à ce qu'ils la laiſſent pour morte.

epiſt. 19. ap. Bar. an. 745. v. epiſt. 10.

1. Cor. VI. 19. III. 17. VI. 9. Prov. V. 30. VI. 26.

Il lui repreſente enſuite la conſequence de ſon exemple pour ſes ſujets: que la nation des Anglois étoit decriée par la debauche en France & en Italie,

qu'en punition de ſemblables crimes Dieu avoit abandonné aux Saraſins d'Eſpagne, la Provence & la Bourgogne. Que la debauche attire ſouvent l'homicide : parce que les malheureuſes qui ſe ſont laiſſé corrompre détruiſent leurs enfans, pour couvrir leur infamie, & les font perir quant au corps & quant à l'ame.

Il ſe plaint encore que ce roi ſans reſpecter les privileges des monaſteres en uſurpe les biens, & ſouffre que les gouverneurs impoſent aux moines & aux prêtres une ſervitude plus grande que ſous ſes predeceſſeurs, entre leſquels il lui donne l'exemple des rois Ceolred & Oſred morts malheureuſement en punition de ſemblables excés.

Il accompagna cette lettre de deux autres : l'une à Edbert archevêque d'Yorc, ſucceſſeur de Vilfrid II. l'autre au prêtre Herefrid en qui le roi avoit confiance. Il leur marque qu'il n'agit en cette occaſion que par affection pour la patrie, par zele pour le ſalut du roi, & pour executer l'ordre du pape : qui l'envoyant prêcher aux peuples de Germanie, l'a chargé de travailler à ramener tous les Chrétiens qu'il trouvera égarez du bon chemin. Il prie l'archevêque de lui envoyer quelques ouvrages de Bede, & lui envoye de ſon côté quelques lettres de ſaint Gregoire qu'il a reçuës de Rome, & qu'il ne croit pas qui ſe trouvent en Angleterre.

epiſt. 8. 10.

L. Adalbert & Clement impoſteurs. *Bonif. epiſt. 135.*

Cependant en execution du concile ſaint Boniface écrivit au pape Zacarie deux lettres, dont celle qui nous reſte commence ainſi : Depuis prés de trente ans que je me ſuis engagé au ſervice du ſaint

ſiege j'ai toûjours accoûtumé de lui faire part de tout ce qui m'arrive d'agréable ou de fâcheux pour être ſoûtenu de ſes conſeils. Sachez donc que depuis que vous m'avez ordonné de preſider à la province de France j'ai ſouffert de grandes perſecutions, principalement de la part des faux évêques, des prêtres & des clercs impudiques : dont l'un nommé Adalbert eſt Gaulois de nation, & l'autre nommé Clement eſt Ecoſſois.

Adalbert a été hypocrite dés ſa premiere jeuneſſe, diſant qu'un ange lui a apporté de l'extrêmité du monde des reliques d'une ſainteté merveilleuſe, en vertu deſquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderoit. Par cette induſtrie il s'eſt inſinué dans pluſieurs maiſons, & a attiré des femmes & une multitude de païſans, qui diſoient que c'étoit un homme d'une ſainteté apoſtolique & qu'il avoit fait pluſieurs miracles. Enſuite il a gagné par argent des évêques ignorans, qui ſe ſont ordonnez abſolument, c'eſt-à-dire ſans ſiege déterminé, contre les canons. Enfin ſon orgueil a monté juſques au point de ſe comparer aux apôtres ; & de ne vouloir conſacrer des égliſes ni en leur honneur ni à l'honneur des martyrs, mais en ſon nom. Il a fait de petites croix & de petits oratoires dans les campagnes, prés des fontaines & par tout où il a trouvé bon, & y a fait faire des prieres publiques : en ſorte que le peuple quittoit les anciennes égliſes pour s'y aſſembler au mépris des évêques en diſant : Nous ſerons aidez par les merites de ſaint Adalbert. Il a donné ſes ongles & ſes cheveux pour les honorer & les porter avec les reli-

ques de saint Pierre. Enfin ce qui est le plus grand blasphême, il a dit au peuple qui venoit se prosterner à ses pieds & se confesser: Je sai vos pechez; vos plus secretes pensées me sont connuës, il n'est pas besoin de vous confesser, vos pechez passez vous sont remis, allez en paix dans vos maisons, seurs de vôtre absolution. Enfin par ses mœurs, son habit, sa demarche il imite tout ce que l'évangile attribuë aux hypocrites.

L'autre heretique nommé Clement rejette les canons & les conciles, les traitez & les explications des peres, de saint Jerôme, de saint Augustin, de saint Gregoire. Il soûtient qu'il peut être évêque aprés avoir eu deux fils en adultere. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un Chrétien épouse la veuve de son frere; il dit que Jesus-Christ descendant aux enfers en a delivré tous les damnez, même les infideles & les idolâtres; & avance plusieurs autres erreurs touchant la predestination. C'est pourquoi je vous prie d'écrire au duc Carloman, que ces deux heretiques soient mis en prison, & que personne ne leur parle, ou ne communique avec eux. Saint Boniface envoya cette lettre par le prêtre Deneard avec les pieces qui servoient à la conviction des deux imposteurs. Il y avoit aussi une lettre pour Gemmulus archidiacre de l'église Romaine ancien ami de saint Boniface, qui fit le rapport au pape de sa lettre & des écrits qu'il avoit envoïez, & poursuivit la tenuë d'un concile contre l'esperance de saint Boniface.

epist. 8. Bonif. epist. Germ 148. inter Bonif.

LI. Concile de Rome

Il fut assemblé à Rome le vingt-cinquiéme d'O-

ctobre la vingt-ſixiéme année du regne de Conſtantin, la cinquiéme aprés ſon rétabliſſement, indiction quatorziéme, c'eſt-à-dire l'an 745. Le pape y preſidoit à ſept évêques des environs de Rome: il y avoit dix-ſept prêtres, les diacres & le reſte du clergé étoient preſens; c'étoit dans la maiſon patriarcale de Latran dans la baſilique de Theodore; les évangiles étoient au milieu de l'aſſemblée. Gregoire notaire regionaire & nomenclateur ouvrit l'action en diſant: Le venerable prêtre Deneard legat du tres-ſaint archevêque Boniface de la province de Germanie eſt à la porte & demande à entrer: qu'ordonnez-vous? On le fit entrer, & il dit: Seigneur, l'évêque Boniface mon maître, ayant ſuivant vos ordres aſſemblé un concile dans la province des François, y a privé de ſacerdoce les faux évêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en priſon avec l'autorité des princes. Ils demeurent impenitens & continuent à ſeduire le peuple. C'eſt pourquoi je vous preſente cette lettre, & vous prie de la faire lire devant le ſaint concile.

AN. 745. contre Adalbert & Clement. *to. 6. p. 1556.*

Theophane notaire regionaire & ſacellaire lût la lettre de ſaint Boniface que je viens de rapporter, aprés quoi le pape Zacarie dit: Vous avez oüi ce qui a été lû de ces impies qui ſe preferent aux apôtres. Les évêques & les prêtres dirent; Ce ſont des miniſtres de ſatan & des precurſeurs de l'antechriſt. Quel eſt le ſaint qui a jamais donné pour reliques au peuple de ſes cheveux ou de ſes ongles comme Adalbert? Parce qu'il étoit un peu tard le pape remit à une autrefois l'examen de leur vie & de leurs actions.

AN. 745. Dans la ſeconde ſeſſion le pape demanda au prêtre Deneard la vie d'Adalbert & les autres écrits qu'il avoit en main. On lût d'abord la vie qui aprés un titre magnifique commençoit ainſi: Il eſt né de parens ſimples, & a été couronné de la grace de Dieu, car avant ſa tres-heureuſe naiſſance, ſa mere crut voir un veau qui ſortoit de ſon côté droit & qui ſignifioit la grace qu'il avoit deja reçuë. On n'inſera que ce commencement dans les actes du concile, mais la vie y fut lûë toute entiere, & aprés cette lecture le pape Zacarie dit: Que dites vous de ces blaſphêmes, mes trés-ſaints freres? Epiphane évêque dit: Certes, vôtre ſainteté a été inſpirée de Dieu d'avertir nôtre frere Boniface & les princes des François pour faire aſſembler un concile aprés un ſi long-tems, & vous informer de ces ſchiſmes & de ces blaſphêmes.

Le pape demanda à Deneard s'il avoit encore quelque piece à faire lire. Voici, dit-il, la lettre dont il ſe ſervoit, & qu'il publioit être de Jeſus-Chriſt deſcenduë du ciel. On la lût avec ſon titre en ces termes: Au nom de Dieu, ici commence la lettre de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui eſt tombée à Jeruſalem, & a été trouvée par l'archange ſaint Michel à la porte d'Ephrem, lûë & copiée par la main d'un prêtre nommé Icoré, qui l'a envoyée à la ville de Jeremie à un autre prêtre nommé Talaſius, & Talaſius l'a envoyée en Arabie à un autre prêtre nommé Leoban, & Leoban l'a envoyée à la ville de Vetfanie où elle a été reçeuë par le prêtre Macruis qui l'a envoyée à la montagne de l'archange ſaint Michel,

& la lettre eſt arrivée par les mains d'un ange à la ville de Rome au ſepulchre de ſaint Pierre, où ſont les clefs du royaume des cieux, & les douze prêtres qui ſont à Rome, ont fait des veilles de trois jours avec des jeûnes & des prieres jour & nuit. A N. 745.

Les actes n'en rapportent pas davantage : mais la lettre fut lûë toute entiere, aprés quoi le pape Zacarie dit : Aſſurement mes chers freres, cet Adalbert a perdu le ſens ; & tous ceux qui reçoivent cette lettre ont auſſi peu de jugement que des enfans ; mais de peur que les eſprits legers n'y ſoient encore trompez, nous ne pouvons laiſſer cette affaire ſans examen. Les évêques en convinrent, & le reſte fut remis à une autre ſeſſion, qui fut la troiſiéme.

Le prêtre Deneard y preſenta une oraiſon compoſée par Adalbert, qui commençoit ainſi : Seigneur, Dieu tout-puiſſant, pere de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt alpha & omega, qui eſt aſſis ſur le trône ſouverain, ſur les cherubins & les ſeraphins. Et enſuite je vous prie & vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michael, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoth, ange Simiel. Aprés que l'oraiſon eut été lûë toute entiere, le pape Zacarie dit : Que dites-vous à cela, mes freres ? Les évêques & les prêtres répondirent : Qu'y a-t-il à faire ſinon de brûler ces écrits, & d'anathematiſer les autheurs ? Ces noms hors celui de Michel ne ſont pas des noms d'anges, mais de demon. Nous ne connoiſſons ſuivant l'écriture les noms que de trois anges, Michel, Gabriel, Raphaël. Le pape Zacarie dit : Vous avez raiſon de condamner au feu tous les

A N. 745. écrits d'Adalbert. Mais il eſt à propos de les garder dans nos archives pour ſa confuſion éternelle. Maintenant puiſque tout eſt lû il faut ſonger à les juger l'un & l'autre. Le concile prononça ſa ſentence contre Adalbert & Clement, reprenant ſommairement les crimes de chacun, les depoſa du ſacerdoce avec anathême contre eux & leurs ſectateurs, s'ils perſiſtoient dans leurs erreurs. Le pape ſouſcrivit avec tous les évêques & les prêtres. Les trois ſeances de ce concile portent la même datte, comme ayant été tenuës le même jour.

LII. Lettre du pape à ſaint Boniface. *Zach epiſt. 9. ap. Ordd. lib. II. c. 7.*

Enſuite le pape Zacarie envoya les actes du concile à ſaint Boniface avec une grande lettre dattée du dernier jour d'Octobre la même année 745. qui ſert de réponſe à trois lettres de ſaint Boniface dont il ne nous reſte que la ſeconde. Sur la premiere le pape le conſole & l'encourage, au ſujet des oppoſitions des mauvais Chrétiens, & des incurſions des infideles. Rome même, dit-il, a été deja pluſieurs fois ravagées pour ſes pechez, mais Dieu a bien voulu la conſoler. Ordonnez des jeûnes & des proceſſions à vôtre peuple, nous joindrons tout indignes que nous ſommes, nos prieres aux vôtres. Enſuite le pape approuve le concile qui venoit d'être tenu & la reſolution des princes François pour ériger un ſiege metropolitain à Boniface ſur la frontiere des payens. Il ajoûte : Quant à ce faux évêque que vous nous avez dit être né dans l'adultere & fils d'un clerc impudique & meurtrier, nourri ſans diſcipline & coupable de pluſieurs crimes, qui a conſacré pluſieurs évêques ſes ſemblables : vous ſavez que nous

vous

vous avons écrit pluſieurs fois de ne ſouffrir dans le miniſtere aucun homicide impudique ou penitent. Quant aux perſonnes qu'il a baptiſées ou aux égliſes qu'il a conſacrées, informez vous s'il y a employé le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du ſacerdoce, & les approuvez en ce cas. On croit que ce faux évêque eſt Gevilieb de Mayence. Le pape approuve encore ce qui avoit été ordonné au concile de Leptine, que chaque famille des ſerfs de l'égliſe payeroit douze deniers par an, pour ſubvenir aux guerres contre les infideles, Saraſins, Saxons & Friſons. Quant aux prêtres dépoſez pour leurs crimes, qui au lieu de faire penitence dans des monaſteres alloient à la cour demander qu'on leur donnât des biens d'égliſe, pour les diſſiper en menant une vie ſeculiere, le pape dit qu'il en a écrit aux princes François. AN. 745.

Sur la ſeconde lettre, qui eſt celle qui fut lûë au concile de Rome touchant Adalbert & Clement, le pape dit ce qui a eſté fait en ce concile, & en envoye les actes. Sur la troiſiéme il dit: Quant à cet autre ſeducteur nommé Gevilieb, cy-devant évêque, qui ſans avoir conſulté perſonne vient nous trouver, quand il ſera arrivé on fera ce qu'il plaira à Dieu. Enfin le pape approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le ſiege de Boniface. Cette lettre lui fut envoyée par les ſoins de l'archidiacre Gemmulus, qui lui écrivit auſſi de ſon chef une lettre d'amitié; & comme ſaint Boniface lui avoit envoyé un vaſe d'argent & un drap de toile, il lui envoya de ſon côté deux livres de poivre, quatre

ap. Bonif. ep. 148.

AN. 747. onces de canelle & quelques autres aromates.

Ccint. an. 746. n. 34. Aprés la ſoûmiſſion de Gevilieb on jugea plus à propos d'établir ſaint Boniface à Mayence. Cette égliſe avoit été dans les premiers tems metropole de la province Romaine nommée la premiere Germanie, enſuite elle fut ſoûmiſe à Cologne, qui devint metropole des deux Germanies. Wormes étant devenuë metropole de ces deux provinces, Mayence lui fut ſoûmiſe : enfin on lui rendit la dignité de metropole en faveur de ſaint Boniface. Alors ſa juriſdiction s'étendit ſur treize évêchez : Straſbourg, Spire, Wormes, Cologne, Liege, Auſbourg, Virſbourg, Burabourg depuis transferé à Paderborn, Erfort, Eichſtat, Conſtance, & Coire.

LIII. Concile de Cloveshou. *tom. 6. conc. p. 1565.* Cuthbert archevêque de Cantorberi & Ethelbalde roi des Merciens profiterent des avis que ſaint Boniface leur avoit donnez, comme il paroît par un concile national d'Angleterre tenu à Cloveshou au commencement de Septembre l'an 747. l'indiction quinziéme finiſſant. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouverent l'évêque de Rocheſter, trois évêques du païs des Merciens, deux d'Oüeſſex, un d'Eſtangle, un d'Eſſex, un de Suſſex, deux de deux autres provinces. C'étoit en tout douze évêques. Il y avoit auſſi pluſieurs prêtres & moindres clercs, & le roi Ethelbalde y aſſiſtoit en perſonne avec les grands de ſon royaume. L'archevêque y preſenta deux lettres du pape Zacarie, qui furent lûës & expliquées en langue vulgaire : contenant des avis ſalutaires à tous les habitans de la grande Bretagne, pour mener une vie plus reglee, avec des menaces d'anathême con-

tre ceux qui les mépriſoient. Il y a apparence qu'on lût auſſi la lettre de S. Boniface à Cuthbert, puiſqu'elle ſe trouve à la tête de ce concile. AN. 747.

Les prelats Anglois ayant conferé enſemble, & examiné les homelies de ſaint Gregoire, & les decrets des peres, formerent trente canons, qui ne contiennent guere que des avis generaux aux évêques de remplir leurs devoirs, & ſuivre les anciennes regles : toutefois on y peut obſerver quelques particularitez. Quoique l'égliſe n'approuve point Can. 5. l'abus par lequel des ſeculiers ſe ſont mis en poſſeſſion de quelques monaſteres, l'évêque ne doit pas laiſſer de les viſiter, & de pourvoir qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent ſavoir expliquer en langue vulgaire le ſymbole, l'oraiſon dominicale, les paroles de la celebration de la meſſe & de l'adminiſtration du baptême, & des autres offices eccleſiaſtiques. Ils chanteront modeſtement & ſimplement ſuivant l'uſage de l'égliſe, & ceux qui ne peuvent chanter ſe contenteront de prononcer en liſant. On obſervera les fêtes de toute l'année ſuivant le martyrologe Romain. C'eſt la premiere fois que je trouve qu'il en ſoit fait mention ; & ce concile entend apparemment celui de Bede. On ordonna en particulier la fête de ſaint Gregoire & celle de ſaint Auguſtin ſon diſciple le vingt-ſixiéme de Mai. On exhorte à la frequente communion, non ſeulement les moines, mais entre les laïques, les enfans qui vivent encore dans l'innocence, & les perſonnes plus âgées qui ceſſent de pecher. En exhortant à l'aumône le concile blâme

c. 10.

c. 12.

c. 13.

c. 17.

c. 23.

c. 26.

AN. 747. l'abus qui commençoit à s'introduire : de pretendre par des aumônes diminuer ou commuer les peines canoniques impoſées par le prêtre, pour la ſatisfaction des pechez. L'aumône doit plûtôt augmenter la penitence : mais elle ne diſpenſe pas de prier & de jeûner : principalement ceux qui ont beſoin de mortifier leur chair, pour remedier aux pechez qu'elle
c. 27. leur a fait commettre. Il condamne auſſi ceux qui pretendoient s'acquitter de leurs penitences par d'autres perſonnes, qui jeûnoient ou chantoient des pſeaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au peché doit être punie : & s'il étoit permis de ſatisfaire par autrui, les riches ſe ſauveroient plus aiſément que les pauvres, contre la parole ex-
Matth. XIX. 23. preſſe de l'évangile. L'archevêque Cuthbert envoïa auſſi-tôt par un de ſes diacres les actes de ce concile à S. Boniface de Mayence, qui l'en felicita par une lettre obligeante.

LIV. Retraite de Carloman. *Acta SS. Ben. to. 4. p. 123.*

La même année 747. le prince Carloman quitta le monde. Il avoit donné de grandes preuves de ſa valeur, par les victoires qu'il avoit remportées ſur les Allemans, les Bavarois & les Saxons : mais il en avoit encore plus donné de ſa pieté & de ſon amour pour la religion, en protegeant ſaint Boniface, faiſant tenir pluſieurs conciles, & répandant ſes liberalitez ſur les lieux ſaints. Enfin ſe voyant veuf, il renonça au monde : tant par le deſir du ciel, que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemans rebelles en 746. Il ſe retira donc l'année ſuivante ſeptiéme de ſon regne, laiſſant à ſon frere Pepin ſes Etats, c'eſt-à-dire la France orientale, avec la tutelle de ſon fils Drogon.

Contin. Fredeg. c. 16. Ann. Guild.

Carloman prit le chemin de Rome, & paſſa premierement au monaſtere de ſaint Gal fondé depuis vingt-ſept ans au lieu de la retraite & de la ſepulture de ce ſaint. Il y avoit une égliſe ſervie par quelques clercs, & les miracles qui s'y faiſoient y attiroient un grand concours de peuple, & beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres, mais Valdram ſeigneur du lieu voyant que l'on abuſoit de ce revenu, & qu'il pouvoit ſuffire à une communauté de moines, demanda à Victor comte de Coire un ſaint prêtre nommé Othmar ou Audomar qu'il avoit dans ſa maiſon, & lui donna cette égliſe avec ſes dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Valdram alla trouver Charles Martel, & lui ceda la proprieté de l'ermitage de ſaint Gal, le priant d'y établir Othmar : ce que le prince accorda, & ordonna d'y fonder un monaſtere. Tels furent les commencemens de la fameuſe abbaye de Durgauge ou de ſaint Gal qui devint une des plus celebres écoles d'Allemagne. On en rapporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ſes prieres ; & écrivit à ſon frere Pepin, de faire à ſa conſideration quelque donation à ce monaſtere, puiſqu'il ne pouvoit plus le faire lui-même, ayant tout quitté, & Pepin l'executa. AN. 747.

Sup. liv. xxxv. n. 8.

Acta SS. to. 2. p. 255. Mirac. c. 11.

Carloman continua ſon voyage, & étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ſes plus fideles ſerviteurs, il offrit à ſaint Pierre pluſieurs dons, entre autres un grand arc d'argent peſant ſoixante & dix livres, c'eſt à-dire 105. marcs. Il s'offrit lui-même au ſaint apôtre, & reçut l'habit monaſtique de la main

Anaſt. in Zac.

du pape. Enſuite il ſe retira au mont Soracte, & y bâtit un monaſtere en l'honneur du pape ſaint Silveſtre; car on diſoit que ce ſaint pape s'y étoit caché pour fuïr la perſecution. Carloman demeura quelque tems en ce monaſtere : mais pluſieurs nobles François allant à Rome acquitter leurs vœux, ſe croyoient obligez de venir en paſſant ſaluer un prince qui avoit été leur maître. Ainſi Carloman importuné de ces frequentes viſites, quitta le mont Soracte & paſſa au mont-Caſſin dans le monaſtere de ſaint Benoît, où il s'engagea par ſerment de paſſer le reſte de ſes jours : c'eſt à-dire qu'il y fit vœu de ſtabilité ſuivant la regle. L'abbé Petronax vivoit encore, & Carloman s'exerça ſous ſa conduite aux pratiques les plus rigoureuſes de la vie monaſtique: on dit même qu'il ſervoit à la cuiſine, gardoit les troupeaux à la campagne, & travailloit au jardin.

Chr. caſſ. lib. 1. c. 7.

LV. Retraite de Rachis.

Anaſt. in Zacar.

Peu de tems aprés Rachis roi des Lombards ſe retira auſſi au mont-Caſſin, à quoi ne contribuerent pas peu les exhortations du pape Zacarie. Car apprenant que Rachis avoit aſſiegé Perouſe, il alla le trouver, lui fit de grands preſens, & le pria ſi fortement, qu'il lui perſuada de lever le ſiege. Il fit plus, il lui inſpira tellement l'amour des choſes ſpirituelles, que peu de jours aprés Rachis renonça à la dignité royale, qu'il avoit portée cinq ans & demi, depuis la mort de Luitprand. Il vint à Rome, reçut l'habit monaſtique de la main du pape Zacarie, & ſe retira au mont-Caſſin, où il finit ſes jours. On y montroit encore trois cens ans aprés une vigne qui portoit ſon nom, & que l'on diſoit qu'il avoit

Chr. caſſ. lib. 1. c. 8.

plantée & cultivée de ſes mains. Sa femme Taſia & ſa fille Ratrude s'étant retirées avec lui, bâtirent dans le voiſinage, par la permiſſion de l'abbé Petronax, un monaſtere de filles au lieu nommé Plombariole, où elles donnerent de grands biens, & y paſſerent le reſte de leur vie dans une grande regularité. La retraite de Rachis arriva l'an 750. & il eut pour ſucceſſeur dans le royaume des Lombards ſon frere Aſtolfe. Giſulfe duc de Benevent neveu du roi Luitprand étant venu au mont-Caſſin, fut ſi édifié de la pieté des moines, qu'il donna au monaſtere tout le territoire d'alentour : & ſa femme nommée Scauniperge changea un temple d'idoles, qui étoit ſur le mont-Caſſin, en une égliſe à l'honneur de ſaint Pierre, où elle mit des images, & ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice divin. L'abbé Petronax mourut vers l'an 750. aprés avoir gouverné ce monaſtere trente-deux ans. Il en fut le ſixiéme abbé depuis ſaint Benoît, & eut pour ſucceſſeur Optat. *Acta SS. Bened. ſ. 1. 697.*

LVI. Lettres du pape Zacarie en France.

Pepin avoit envoyé à Rome le prêtre Ardobane du conſentement des évêques, des abbez & des ſeigneurs pour conſulter le pape Zacarie ſur pluſieurs points de diſcipline, qui ſe raportoient à trois chefs principaux, l'ordre épiſcopal, la penitence des homicides, & les conjonctions illicites. Les ſeigneurs François envoyerent auſſi au pape pour lui donner part du choix qu'ils avoient fait de Mayence pour être metropole ; & ſaint Boniface lui écrivit par ſaint Burchard évêque de Virſbourg, qui alloit à Rome : ſe plaignant du prêtre Virgile, qui ayant

AN. 747. raporté de Rome une réponſe favorable touchant le baptême adminiſtré en mots barbares, s'étoit vanté à ſon retour, que le pape l'avoit renvoyé, pour ſuccéder au premier mourant des quatre évêques que ſaint Boniface avoit établis en Baviere: qu'il ſemoit de la diviſion entre Boniface & le duc Odilon, & qu'il enſeignoit quelques erreurs. Tout cela paroît par les réponſes du pape Zacarie.

Sup. n. 47.

Sup. n. 23.

Zacar. epiſt. 7. La premiere eſt adreſſée à Pepin maire du palais, aux évêques, aux abbez & aux ſeigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir: les ſeculiers en combattant contre les infideles, les eccleſiaſtiques en les aſſiſtant de leurs prieres & de leurs conſeils. Enſuite il répond à vingt-ſept articles touchant l'autorité des metropolitains, les évêques, les prêtres & les autres clercs coupables ou condamnez: les prêtres rebelles ou vagabonds: la continence des clercs, les conjonctions illicites & les homicides. Sur tous ces articles le pape ne fait que raporter les anciens canons contenus dans le code de l'égliſe Romaine: c'eſt à-dire les canons des apôtres, de Nicée, d'Antioche & les autres, avec les decretales des papes. Ce qui ſemble montrer que ces canons étoient alors peu connus deça les Alpes. Cette lettre eſt accompagnée d'une particuliere à ſaint Bonifaće, par laquelle le pape lui recommande de faire aſſembler un concile, où ces deciſions ſoient lûës: & d'y faire auſſi amener les trois ſacrileges Adalbert, Godolface & Clement, afin que leur cauſe y ſoit encore exactement revûë. Il ajoûte: Que s'ils perſiſtent dans leur opiniâtreté à ſe dire innocens,

epiſt. 8. ap. Bil. lib. 1. c. 8.

cens, envoyez-les nous avec deux ou trois évêques des plus vertueux & des plus ſages, afin que leur affaire ſoit approfondie & terminée devant le ſaint ſiege. On ne connoît point d'ailleurs Godolſace: mais il eſt remarquable, que le pape renvoye encore ſur les lieux la cauſe d'Adalbert & de Clement, déja jugez au concile de Rome: peut-être parce qu'ils n'y avoient pas été preſens. Cette lettre eſt datée du cinquiéme de Janvier, la vingt-huitiéme année du regne de Conſtantin, la ſixiéme de ſon rétabliſſement, indiction quinziéme: ces deux derniers caracteres marquent l'an 747. & paroiſſent les plus ſûrs. A N. 747.

LVII. Réponſes à S. Boniface.

L'année ſuivante le pape écrivit à ſaint Boniface, répondant en même tems à pluſieurs lettres. La premiere queſtion étoit touchant le baptême, dont ſaint Boniface ne croyoit pas que la validité dépendît de la vertu du miniſtre; & le pape lui confirme cette verité. Mais il veut que l'on baptiſe ceux dont le baptême eſt incertain, ou n'a pas été adminiſtré au nom des trois perſonnes de la Trinité; & il ne parle point de baptiſer ſous condition. Il ajoûte: Vous m'avez dit, que vous avez trouvé des impoſteurs en beaucoup plus grand nombre que les prêtres catholiques, qui portent fauſſement le nom d'évêques & de prêtres, ſans avoir jamais été ordonnez par de vrais évêques: ſe moquant des peuples, & troublant le miniſtere de l'égliſe: trompeurs & vagabons: coupables d'homicides: d'adulteres & de crimes abominables: hypocrites & ſacrileges. Pluſieurs eſclaves fugitifs qui s'étant fait tonſurer, ſe transforment en miniſtres de Jeſus-Chriſt, qui vivent

epiſt. 10. ap. Bibl. c. 9.

p. 1519. D.

AN. 748. à leur fantaiſie, ſans reconnoître d'évêques : au contraire le peuple les ſoûtient contre les évêques, de peur qu'ils ne repriment leurs mœurs criminelles. Ils aſſemblent à part le peuple qui les approuve dans des lieux champêtres & des maiſons des païſans, où ils ſe puiſſent cacher. Ils ne prêchent point aux payens la foi catholique, & ne la ſavent pas eux-mêmes. Ils n'enſeignent pas aux catecumenes les paroles ſolemnelles de la profeſſion de foi, & des renonciations au demon, & ne font point ſur eux le ſigne de la croix avant le baptême. Par tout où vous trouverez ces miniſtres de ſatan, privez-les du ſacerdoce en concile provincial, & les ſoûmettez à la regle monaſtique, pour finir leur vie en penitence. S'ils ne ſe convertiſſent pas, vous ne perdrez pas le merite de vos inſtructions. On voit ici quels étoient les faux freres que ſaint Boniface avoit à combattre dans le cours de ſa prédication.

Le pape condamne enſuite un prêtre Ecoſſois nommé Samſon, qui ſoûtenoit qu'on pouvoit devenir Chrétien ſans baptême, par la ſeule impoſition des mains de l'évêque ; & plus bas il ajoûte : Vous nous avez écrit auſſi de ce Virgile, que nous ne ſavons ſi on nomme prêtre, qui parce que vous le confondez ſur ſes erreurs, s'efforce de vous nuire en ſemant la diviſion entre vous & Odilon duc de Baviere ; & diſant que nous l'avons employé, pour remplir la place d'un des quatre évêques que vous y avez ordonnez. Quant à ſa perverſe doctrine, s'il eſt prouvé qu'il ſoûtienne qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes ſous

la terre, un autre ſoleil & une autre lune, chaſſez-le de l'égliſe dans un concile, aprés l'avoir dépoüillé du ſacerdoce. Nous avons auſſi écrit au duc de Baviere de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-mêmes, & le juger ſuivant les canons. Nous avons écrit à Virgile même & à Sidonius des lettres menaçantes, & nous vous croyons plûtôt qu'eux Le pape témoigne dans cette même lettre approuver un écrit touchant la foi que ſaint Boniface lui avoit envoyé en ſon nom & des autres évêques de France, & rend graces à Dieu, de ce qu'il les a ramenez à l'unité du ſaint ſiege. Il écrit une lettre particuliere à ces évêques, où il en nomme treize des quatre provinces de Mayence, de Reims, de Roüen & de Sens. Il les loüe de leur union entre eux & l'égliſe Romaine, & les exhorte à agir de concert avec Boniface legat du ſaint ſiege. AN. 748. epiſt. 11.

Saint Boniface avoit demandé que le pape envoyât un évêque en France, à quoi il répond: Tant que Dieu vous conſervera, il n'eſt point neceſſaire d'y en envoyer d'autre qui tienne vôtre place. Envoyez ceux que vous jugerez à propos prêcher l'évangile dans le lieu que vous reglerez, & procurez la tenuë des conciles. Il approuve enſuite le choix que les François avoient fait de Mayence pour être la metropole & le ſiege de Boniface. Il lui conſeille de ne le point quitter; mais il lui permet pour le ſoulagement de ſa vieilleſſe, d'ordonner évêque celui qu'il trouvera digne de lui ſucceder, c'eſt-à-dire un coadjuteur. Cette lettre eſt datée du premier de May la vingt-neuviéme année de Conſtantin, in-

AN. 751. diction premiere, qui eſt l'an 748. On en trouve une autre datée de trois ans aprés l'an 751. par laquelle le pape confirme en faveur de S. Boniface & de ſes ſucceſſeurs la dignité de metropole à l'égliſe de Mayence: declarant qu'elle a ſous elle les villes de Tongres, Cologne, Vormes, Spire & Utrect, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foi.

Zac. epiſt. 13. ap. Othl. c. 14.

co. 6. conc. p. 1530. Othl. lib. 11. c. 11. Bonif. epiſt. 141.

Cette lettre accompagna la réponſe d'une que ſaint Boniface avoit envoyée au pape par le prêtre Lulle, où il lui diſoit entre autres choſes: Il y a dans une vaſte forêt un lieu ſauvage au milieu des peuples de nôtre miſſion, où nous avons bâti un monaſtere, & établi des moines qui vivent ſelon la regle de S. Benoît dans une étroite abſtinence, ſans chair, ni vin, ni biere: ſans ſerviteurs, contens du travail de leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moyen des perſonnes pieuſes, & principalement de Carloman ci-devant prince des François, je l'ai dedié au Sauveur, & je me propoſe avec vôtre conſentement, de m'y repoſer quelque jour pour le ſoulagement de ma vieilleſſe, & d'y être enterré aprés ma mort. On voit bien que c'eſt l'abbaye de Fulde.

epiſt. 12. ap. Othl. c. 12.

Le pape Zacarie répondant à cette lettre accorde à S. Boniface un privilege pour le monaſtere de Fulde, & il y en a une lettre ſeparée, par laquelle le pape l'exempte de la juriſdiction de tout autre évêque excepté du ſaint ſiege: en ſorte qu'aucun n'entreprene d'y celebrer la meſſe, s'il n'y eſt invité par l'abbé. C'eſt le premier exemple que je ſache d'une pareille exemption.

epiſt. 14. Othl. 11. c. 15.

Le pape continuë dans la lettre principale à répondre aux queſtions que Lulle avoit propoſées dans un memoire, & défend aux Chrétiens de manger de pluſieurs viandes : ſoit par rapport à la ſanté, ſoit pour rapprocher ces barbares des mœurs des autres peuples. Il ajoûte : Quant au feu paſcal nôtre tradition eſt, que le jeudi-ſaint pendant que l'on conſacre le S. chrême, on raſſemble l'huile de toutes les lampes de l'égliſe en trois grandes lampes, que l'on met dans un lieu ſecret de l'égliſe à l'imitation de l'interieur du tabernacle ; & on prend ſoin qu'elles brûlent continuellement ; en ſorte que cette huile puiſſe ſuffire juſques au troiſiéme jour. Mais nous n'avons point de tradition des criſtaux dont vous parlez. C'étoit des miroirs ardens ou des pierres pour faire du feu nouveau. On voit ici que l'uſage preſent de l'égliſe Romaine de battre le fuſil pour allumer le cierge paſcal n'eſt pas de la premiere antiquité. Le pape continuë : Il ſeroit bon de ne point ordonner des prêtres avant trente ans ; mais en cas de neceſſité, on les peut ordonner à vingt-cinq ans, ſuivant la loi du ſervice des Levites. Les ordinations que vous avez faites hors des tems legitimes, y étant obligé par la neceſſité & la pauvreté des ordinands ; nous prions Dieu de vous les pardonner, parce que c'eſt le zele de la foi qui vous a fait agir. Telles étoient alors les diſpenſes : des indulgences pour une faute commiſe, non des permiſſions de la commettre. Les prêtres promûs de l'état laïque aprés avoir commis des crimes, qui n'ont été decouverts que depuis leur ordination, doivent être

AN. 751.

art. 1.

art. 2.

art. 7.

art. 11.

13.

AN. 751. depoüillez de l'habit ſacerdotal, & mis en penitence.

8. Quant à Milon & ſes ſemblables qui nuiſent beaucoup aux égliſes, exhortez-les ſuivant le precepte de l'apôtre : s'ils vous écoutent, ils ſauveront leurs ames, ſinon vous ne perdrez pas vôtre recompenſe. C'eſt Milon uſurpateur du ſiege de Reims, qui vêcut encore deux ans, & fut tué à la chaſſe par un ſanglier l'an 753. dans une forêt prés de Treves qui porte encore ſon nom. Le pape ajoûte : Pour cet évêque meurtrier & debauché qui aprés ſa degradation veut encore s'attribuer les biens de l'égliſe, il faut le rejetter avec horreur. Ce dernier eſt Gevilieb, qui voulut quelque tems retenir les biens de l'égliſe de Mayence : mais enſuite il donna à l'égliſe tout ce qu'il avoit, qui étoient des troupeaux & des eſclaves, & ſe contenta d'une terre qu'on lui donna pour ſubſiſtance où il vêcut quatorze ans chrétiennement, obſervant l'hoſpitalité, ſans ſe montrer à Mayence, ſi ce n'eſt quelquefois le jeudi-ſaint pour laver les pieds dans l'égliſe par humilité. Enfin il mourut penitent l'an 765.

2. Tim. IV. 2.

Eroüver. VII. Ann. Trevir.

10.

15.

Sir. II. rer. Mog

—1. 24.

Le pape Zacarie continuë dans ſa lettre à ſaint Boniface : Quand les payens vous perſecutent, ſi vous pouvez continuez de les prêcher : ſi vous ne pouvez les ſouffrir, vous avez le precepte du Seigneur, de paſſer à une autre ville. Pour les eſclaves qui habitent dans le pays des Chrétiens, n'heſitez point à leur faire payer tribut, afin qu'ils reconnoiſſent que cette terre a un maître ; autrement ils pourroient quelque jour ſe l'attribuer comme pro-

16.

pre. Ces eſclaves étoient encore payens. Enfin ſaint Boniface avoit demandé en combien d'endroits du canon de la meſſe, il falloit faire des ſignes de croix: ce que le pape marqua dans un memoire particulier dont il chargea le prêtre Lulle. Cette lettre eſt datée du quatriéme de Novembre la trente-deuxiéme année de Conſtantin, indiction cinquiéme, qui eſt l'an 751. AN. 751. 17.

LIVRE QUARANTE-TROISIE'ME.

I. Pepin roi de France.

SAINT Burchard évêque de Virſbourg traita à Rome une affaire plus importante, que celles dont il a été parlé. Car il y fut envoyé avec Fulrad chapelin du prince Pepin, pour conſulter le pape Zacarie touchant les rois de France, qui depuis long-tems n'en avoient plus que le nom ſans aucune autorité : ſavoir s'il étoit à propos que les choſes demeuraſſent en cet état. Le pape répondit, que pour ne point renverſer l'ordre, il valloit mieux donner le nom de roi à celui qui en avoit le pouvoir. Cette réponſe étant rapportée en France, Pepin fut élu roi ſuivant l'uſage des François, & ſacré par les mains de S. Boniface archevêque de Mayence accompagné de pluſieurs autres évêques. Sa femme Bertrade fut auſſi reconnuë reine : & cette action ſe paſſa à Soiſſons l'an 752. & comme l'on croit le premier jour de Mars. Pepin regna plus de ſeize ans, & en lui commença la ſeconde race des rois de France. Childeric III. dernier roi de la premiere race, jeune prince foible & mepriſé, fut enfermé dans le monaſtere de Sitiu ou de ſaint Bertin, & ſon fils Theodoric dans celui de Fontenelle.

Ann. Boiſel an. 749. Fuld. an. 751.

Ann. Petav. 752. Metenſ 750. V. Mabill to. 4. act. SS. p. 88. n. 4. Cont. 3. Fredeg. c. ultim. fragm. inter opera Greg Tur. p. 199 Contin. an. 75.. n. 194.

Chr. Fontenell. c. 13. Ann. Fuld. 752. Elog. to. 4. Act. SS. Ben. p. 334.

Fulrad qui eut part à cette negociation nâquit en Alſace de parens nobles, & y poſſeda de trés-grands biens. Il étoit prêtre & archichapelain du palais, ou comme il eſt nommé ailleurs, archiprêtre de France : c'eſt-à-dire que tout le clergé du palais

palais étoit ſous ſa conduite. On voit par une lettre que ſaint Boniface lui écrivoit combien il étoit perſuadé de ſon credit auprés du roi Pepin. Dés la neuviéme année du regne de Childeric, c'eſt-à-dire l'an 750. il étoit abbé de ſaint Denis en France. Il fonda en ſon pays les monaſteres de Leberau & de S. Hyppolite aujourd'huy S. Bilt prés de Scheleſtat, S. Privat dans le dioceſe de Metz, & quelques autres. AN. 753. *Bonif ep. 92.*

II. Concile de Verberie.

Le roi Pepin, la ſeconde année de ſon regne, qui fut l'an 753. tint à Verberie l'aſſemblée de la nation, où furent faits, comme l'on croit, vingt-un canons de diſcipline eccleſiaſtique. Ils regardent les mariages pour la plûpart. Le mariage au troiſiéme degré de parenté eſt nul : enſorte qu'aprés la penitence faite les parties ont la liberté de ſe marier à d'autres. Au quatriéme degré on leur impoſe ſeulement penitence, ſans les ſeparer : mais on n'accorde point de permiſſion pour contracter un tel mariage. Celui qui a commis inceſte avec ſa belle-fille, ſa belle-mere, ſa belle-ſœur ou la couſine de ſa femme, ne peut jamais ſe remarier ni à elle ni à autre : & la femme coupable de même. Mais la partie innocente peut ſe remarier : ce qu'il faut entendre aprés la mort de l'autre. Si une femme a conſpiré contre la vie de ſon mari, & qu'il ait tué un homme en ſe défendant : il peut la quitter, & ſe remarier quand elle ſera morte : ce qu'il ne pourroit s'il étoit jugé coupable d'hommicide. Mais la femme criminelle ne pourra jamais ſe remarier. En un mot une partie de la penitence des grands crimes étoit d'exclure du mariage pour toûjours.

Coint. an. 753. n. 1. to. 6. Conc. p. 1657. to. 1. Capitular p. 162. Can. 1.

c. 2. 10. 11. 12. 18.

c. 5.

AN. 753. Il n'étoit point permis à un autre d'épouſer celle
c. 4. qui avoit été femme legitime ou illegitime d'un prêtre. Le prêtre qui a donné le voile à une femme malgré elle ſera depoſé. Elle ne peut recevoir le voile que du conſentement de ſon mari : mais s'il
c. 6. 13. y a conſenti, il ne peut en épouſer une autre. La ſervitude rend le mariage nul : enſorte que celui qui a épouſé une femme ſerve la croyant libre, peut en épouſer une autre. Il en eſt de même de la fem-
c. 19. me libre, qui a épouſée un ſerf dont elle ignoroit l'état. Les eſclaves mariez & vendus ſéparément, doivent être exhortez à demeurer comme ils ſont.
c. 16. Défenſe aux clercs de porter des armes. Les ordinations faites par des évêques vagabonds ſont nulles.
c. 14. Ce ſont les canons de ce concile les plus importans, & les plus intelligibles.

III. Mort du pape Zacarie. Anaſt. Le pape Zacarie mourut au mois de Mars de l'année 752. indiction cinquiéme : aprés avoir tenu le ſaint ſiege dix ans, trois mois & quatorze jours. Des marchands Venitiens ayant acheté à Rome quantité d'eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, les vouloient mener en Afrique pour les vendre aux infideles. Le pape l'empêcha, parce que ces eſclaves étoient baptiſez ; & ayant rendu aux Venitiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit preſque à neuf le palais patriarcal de Latran : il y fit une ſale à manger ornée de marbre, de moſaïques & de peintures : & un autre devant les archives, où il fit peindre une carte univerſelle du monde. Il mit à l'égliſe de S. Pierre dans une armoire tous les livres neceſſaires pour les leçons des matines pen-

dant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du luminaire de la même égliſe ; & pour l'autel un tapis tiſſu d'or & orné de pierreries, où étoit repreſentée la nativité de nôtre Seigneur. Il fit faire à ſes dépens une couronne d'argent du poids de ſix-vingt livres pour porter des cierges ou des lampes. Il acquit pluſieurs fermes à l'égliſe par diverſes donations, & fit pluſieurs bâtimens conſiderables. Ayant trouvé au palais patriarcal le chef de ſaint George enfermé dans une châſſe avec une inſcription greque qui le faiſoit connoître, il fut ravi d'avoir découvert ce treſor, aſſembla auſſi-tôt le peuple, & tranſporta ſolemnellement la relique à la diaconie de ſaint George au Voile d'or, où il ſe fit pluſieurs miracles.

Ce pape établit une diſtribution d'aumônes, que l'on portoit frequemment du palais patriarcal aux pauvres & aux pelerins, qui demeuroient à S. Pierre. Il en fit auſſi diſtribuer aux pauvres & aux malades de tous les quartiers de Rome. Il aimoit fort ſes clercs, & augmenta plus qu'au double leurs penſions annuelles : les traitant comme un bon pere, & les ſoulageant en tout. Le peuple même vêcut en ſeûreté & en joye, ſous ſon pontificat. Il traduiſit les dialogues de S. Gregoire en grec, qui étoit ſa langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin. En trois ordinations au mois de Mars, il fit trente prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs quatre-vingt-cinq évêques. Enfin il fut enterré à ſaint Pierre le quinziéme de Mars, jour auquel l'égliſe l'honore entre les ſaints. Le ſaint ſiege vaqua quinze jours. *Martyr. R. 16. Mart.*

IV. Etienne ſecond pape. *Anaſt.*

Aprés la mort du pape Zacarie, tout le peuple élut pour lui ſucceder un prêtre nommé Etienne, & le mit en poſſeſſion du palais patriarcal de Latran: mais le troiſiéme jour à ſon reveil s'étant aſſis pour regler ſes affaires domeſtiques, tout d'un coup il perdit la parole & la connoiſſance, & mourut le lendemain. Comme il n'avoit point été ſacré, on ne le compte point entre les papes.

Enſuite tout le peuple s'aſſembla dans l'égliſe de ſainte Marie Majeure, où aprés avoir imploré la miſericorde de Dieu, & le ſecours de la ſainte Vierge, ils élûrent tout d'une voix un diacre auſſi nommé Etienne ſecond du nom. Il étoit Romain de naiſſance fils de Conſtantin: qui le laiſſa en bas âge, mais il fut élevé dans le palais de Latran prés des papes; & ils le firent paſſer par tous les ordres eccleſiaſtiques juſques au diaconat. Aprés ſon élection on le porta ſelon la coûtume à l'égliſe de Latran: on le mit en poſſeſſion du palais patriarcal, & il tint le ſaint ſiege cinq ans & vingt-huit jours. Il aimoit l'égliſe, conſervoit les traditions avec une grande fermeté, prêchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toûjours prêt à ſecourir les pauvres, & aſſiſter les veuves & les orphelins. Dés le commencement de ſon pontificat, il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux abandonnez depuis long-tems; & en fonda un cinquiéme pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome prés l'égliſe de ſaint Pierre, y donna de grands biens, & les unit à perpetuité aux deux diaconies de la ſainte Vierge & de ſaint Sylveſtre qui étoient au voiſinage.

Cependant Aſtolfe roi des Lombards profitant de la foibleſſe des Grecs aſſiegea Ravenne, & la prit. L'exarque Eutychius s'enfuit enGrece; & l'exarcat finit ainſi en Italie aprés avoir duré environ cent quatre-vingt ans, depuis Longin établi ſous Juſtin le jeune. Aſtolfe pouſſant ſa conquête attaqua enſuite la duché de Rome; ce qui obligea le pape Etienne à lui envoyer le troiſieme mois de ſon pontificat le diacre Paul ſon frere avec Ambroiſe primicier, chargez de grands preſens pour traiter de la paix, qu'ils lui firent promettre pour quarante ans. Mais il la rompit au bout d'environ quatre mois : & fit de grandes menaces contre le pape & le peuple Romain, voulant ſe rendre maître de toute la province, & charger la ville d'un tribut annuel d'un ſols d'or par tête. Le pape lui envoya les abbez de ſaint Vincent prés du Vulturne, & de ſaint Benoît du mont-Caſſin, pour lui demander la conſervation de la paix : mais Aſtolfe ſans même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monaſteres: leur faiſant promettre de ne pas retourner au pape, qui l'ayant appris eut recours à Dieu ſuivant ſa coûtume.

Rub. hiſt. Rav. l. 4. p. 221.

Sup. liv. XXXIV. n. 20.

V.
Monaſtere de Nonantule.

La reine Giſeltrude femme d'Aſtolfe avoit un frere nommé Anſelme, qui aprés avoir été duc de Frioul quitta le monde, & l'an 750. fonda le monaſtere de Fanan à ſept lieuës où 22. milles de Modene par la liberalité du roi ſon beau-frere. Aprés qu'Anſelme y eut demeuré quelque tems, le roi lui donna encore la terre de Nonantule à deux lieuës de Modene, qu'Anſelme & ſes moines défricherent

Acta. SS. Ben. to. 5. init.

par le travail de leurs mains, & y fonderent une égliſe & un monaſtere la troiſiéme année du regne d'Aſtolfe, c'eſt-à-dire, l'an 752. L'année ſuivante l'égliſe fut conſacrée en l'honneur de tous les apôtres par ordre du pape Etienne II. & par les mains de Sergius archevêque de Ravenne. Aſtolfe confirma cette fondation par une charte où il oblige ſeulement les moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, & autant au carême de ſaint Martin, c'eſt-à-dire, à l'Avent. Aſtolfe alla à Rome avec Anſelme, & offrit cette lettre ſur le corps de ſaint Pierre pour marque de ſoûmiſſion au ſaint ſiege. Le pape revêtit Anſelme de l'habit monaſtique, lui donna le bâton paſtoral, le conſacrant abbé, & le recommanda à l'archevêque Sergius, qui étoit preſent, avec pluſieurs autres évêques, car cette ceremonie ſe fit en plein concile. Le pape permit auſſi à Anſelme d'emporter le corps de ſaint Silveſtre. Ainſi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faiſoit à Rome avoit des intervales pendant l'hyver. Saint Anſelme fonda pluſieurs hôpitaux, en l'un deſquels on nourriſſoit deux cens pauvres le premier jour de chaque mois, & on diſoit tous les ans trois cens meſſes pour les vivans & pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monaſtere de Nonantule, & eut ſous ſa conduite juſques à onze cens quarante-quatre moines, ſans les enfans & les novices.

Aprés que le roi Aſtolfe eut renvoyé ſans rien faire les deux abbez deputez par le pape : Jean ſilentiaire de l'empereur Conſtantin arriva à Rome appor-

Anaſ.

tant des lettres pour le pape, & pour le roi des Lombards : où il l'exhortoit à rendre les places qu'il avoit priſes ſur l'empire. Le pape l'envoya auſſi-tôt à Ravenne trouver le roi : qui ſans donner de réponſe préciſe, ſe contenta d'envoyer un ambaſſadeur à C. P. avec Jean. Le pape y envoya auſſi des deputez chargez de lettres, où il prioit l'empereur, comme il avoit déja fait pluſieurs fois, de venir avec une armée delivrer Rome & l'Italie. Mais cette députation fut encore ſans effet, & l'empereur Conſtantin n'envoya aucun ſecours.

VI. Califes Abbaſſides.

Ses troupes étoient occupées en orient pour profiter de la diviſion des Muſulmans qui venoient de changer de maître. Car il s'éleva contre le calife Meroüan un parti puiſſant, dont le chef étoit Ibrahim fils de Mahomet, fils d'Aly chef de la maiſon d'Abas. Cet Abas étoit oncle de Mahomet le pretendu prophete, au lieu qu'Ommia chef de la branche regnante n'étoit ſon parent qu'en un degré éloigné. Ibrahim fut reconnu Iman à la Meque l'an de l'hegire 127. de Jeſus-Chriſt 744. mais quatre ans aprés, il fut pris par Meroüan qui le fit mourir. Son frere Abdalla ſurnommé Aboulabas Saffah ſoutint le parti, & fut reconnu calife à Coufa en Arabie l'an 132. le vendredi 13. jour du troiſiéme mois, qui revient au dernier Octobre 749. Il chaſſa Meroüan en Syrie, en Paleſtine, & juſques en Egypte, où dans le deſeſpoir de ſes affaires, il fit de grands maux aux Chrétiens. Il en tint pluſieurs dans les fers, entre-autres Chaïl, ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, qu'il voulut pluſieurs fois faire

Elm. lib. 11. c. 1.

c. 2.

Iſid. pac. p. 231.

mourir juſqu'à faire apporter l'épée toute prête. Enfin Meroüan fut pris & tué la même année 132. 750. de Jeſus-Chriſt. En lui finit la race des califes Ommiades qui avoit regné 91. ans, depuis l'an 41. de l'hegire, quand Moavia fut reconnu calife. Alors Damas ceſſa d'être la capitale de cet empire. La maiſon d'Ommia ſe conſerva ſeulement en Eſpagne; où Abderame petit fils du calife Hicham ſe retira l'an 139. de l'hegire 756. de Jeſus-Chriſt, & y fut reconnu Emir-almoumenin., c'eſt-à-dire prince des fideles. Il s'établit à Cordouë, & regna 33. ans.

Sup. liv. xxx x. n. 32.

Theoph. an. 9. p. 357. c. Roderic. c. 18.

Abdalla Saffah ne regna que quatre ans & neuf mois, & mourut le dernier mois de l'an 136. de l'hegire, c'eſt-à-dire en Juin 754. Il fit patriarche Jacobite d'Antioche un évêque nommé Iſaac, qui avoit été à ſon ſervice avant qu'il fût calife : avec ordre de faire mourir quiconque s'y oppoſeroit, & à cette occaſion il y eut deux metropolitains de tuez. Iſaac envoya ſa lettre ſynodique à Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, le priant de le recevoir à ſa communion, ou de le venir trouver. Michel ne voulut point le recevoir, & comme il ſe preparoit à partir, la nouvelle vint en Egypte qu'Iſaac étoit mort à Antioche, & qu'un nommé Athanaſe s'étoit intrus à ſa place : mais il mourut le ſecond jour ; & un autre nommé George fut ordonné patriarche d'Antioche. Celui-ci fut chaſſé peu de tems aprés par le calife Aboujafar Almanſor ſucceſſeur de Saffah en faveur d'un évêque de ſes amis, qu'il mit à ſa place, & qui n'écrivit point de ſynodique au patriarche d'Alexandrie.

Elm. p. 103.

L'empereur

L'empereur Conſtantin profita donc de la guerre civile entre les Ommiades & les Abbaſides, & l'an 751. onziéme de ſon regne, il prit Theodoſiopole & Melitine, & ſoûmit les Armeniens. Alors Theodore fils du vicaire de la petite Armenie fut ordonné patriarche d'Antioche pour les Melquites à la place de Theophylacte mort l'année precedente, & tint le ſiege vingt-trois ans. AN. 754. *Theoph. an.* 11 *p.* 358. *Eutych. ann. tom.* 2. *p.* 399.

VII. Concile des Iconoclaſtes.

Conſtantin enflé de ces ſuccés tint pluſieurs conſeils contre la veneration des images: parlant tous les jours au peuple, pour lui perſuader de les abolir. Il preparoit ainſi le concile qu'il aſſembla l'année ſuivante 754. treiziéme de ſon regne, indiction ſeptiéme. Il s'y trouva trois cens trente-huit évêques, à la tête deſquels étoient Gregoire de Neoceſarée, Theodoſe évêque d'Epheſe, fils de l'empereur Abſimare, & Siſinnius ſurnommé Paſtilas évêque de Perge en Pamphylie. Il n'y avoit aucun patriarche, ni perſonne de la part des grands ſieges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, ou de Jeruſalem. Le ſiege de C. P. étoit vacant, car Anaſtaſe étoit mort la même année d'une maladie nommée en grec Chordapſe, c'eſt-à-dire nœud de boyau, qui lui faiſoit rejetter les excremens par la bouche. Ce concile s'aſſembla dans le palais d'Hierie ſur la côte d'Aſie vis-à-vis C. P. le dixiéme jour de Février, & dura ſix mois, juſques au huitiéme d'Août, où il paſſa dans l'égliſe de Blaquernes. Alors l'empereur Conſtantin monta ſur l'ambon, & tenant par la main le moine Conſtantin évêque de Sylée, il cria à haute voix: Longues années à Conſtantin patriarche œcumenique. *7. conc. p.* 18. *E.* *Cang. C. P. lib.* IV. *c.* 23. *Vita Steph. Jun. p.* 444. *Conc. Nic.* 2. *act.* 6. *tom.* 7. *p.* 395.

AN. 754. En même tems il le revêtit de l'habit ſacré & du pallium. Ce même jour fut terminé le concile, dont il ne nous reſte que la definition de foi, qui a pour titre : Definition du ſaint & grand concile œcumenique.

Conc tom. 7. p. 401. Aprés un aſſez long preambule, le concile dit, que J. C. nous a delivrez de l'idolâtrie, & nous a enſeigné

p. 408. l'adoration en eſprit & en verité. Mais, ajoûte-t-il, le demon ne pouvant ſouffrir la beauté de l'égliſe, a ramené l'idolâtrie inſenſiblement, ſous l'apparence de chriſtianiſme : en perſuadant d'adorer la créature, & de prendre pour Dieu un ouvrage auquel on donne

p. 412. le nom de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoi comme le Sauveur a envoyé autrefois ſes apôtres pour la deſtruction des idoles : ainſi il a ſuſcité maintenant ſes ſerviteurs nos empereurs imitateurs des apôtres, pour nous inſtruire, & renverſer les inventions du demon.

Theoph. an. 9. p. 357. D. an. 10. p. 358. C'eſt ainſi que ces évêques flateurs ſe reconnoiſſent diſciples des empereurs, dont l'un étoit un enfant de quatre ans, ſavoir Leon fils de Conſtantin né le vingt-cinquiéme de Janvier 750. & couronné le

Conc. p. 417. 420. &c. jour de la Pentecôte ſixiéme de Juin 751. Enſuite ils declarent qu'ils reçoivent les ſix conciles œcumeniques, les exprimant chacun en particulier, puis ils

p. 425. ajoûtent : Ayant donc examiné ſoigneuſement leur doctrine, nous avons trouvé que l'art illicite des peintres combat le dogme capital de nôtre ſalut, qui eſt l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, & renverſe les definitions des ſix conciles. La peinture établit l'erreur de Neſtorius, qui diviſe Jeſus-Chriſt en deux, & ne laiſſe pas d'appuyer celles d'Arius, de

Dioſcore, d'Eutyques & de Severe, qui enſeignent le mêlange & la confuſion des deux natures. Car le peintre ayant fait une image la nomme Chriſt: or le nom de Chriſt ſignifie tout enſemble Dieu & homme. Donc, ou le peintre a renfermé, comme il s'imagine, la divinité immenſe dans les bornes de la chair créée: ou il a confondu les deux natures unies ſans confuſion. Celui qui adore l'image eſt coupable des mêmes blaſphêmes, & la même malediction tombe ſur l'un & ſur l'autre. AN. 754.

Ils chercheront ſans doute à s'excuſer en diſant: Nous ne faiſons l'image que de la chair, que nous avons vûë & touchée, & qui a converſé avec nous. Mais ils retombent par là dans l'impieté de Neſtorius. Car il faut conſiderer, que ſelon les peres, la chair de Jeſus-Chriſt; ſi-tôt qu'elle a commencé d'être, a été la chair du Verbe, ſans jamais admettre aucune idée de ſeparation, mais priſe toute entiere par la nature divine, & entierement diviniſée. Comment donc en peut-elle être ſeparée? Il en eſt de même de ſa ſainte ame. Si-tôt qu'elle a été, ç'a été l'ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été ſeparée de la divinité, même étant ſeparée de ſon corps. Comment donc ces inſenſez pretendent-ils peindre la chair de Jeſus-Chriſt comme la chair d'un pur homme? C'eſt ſuppoſer qu'elle ſubſiſte par elle-même, & lui donner une autre perſonne, & par conſequent en ajoûter une quatriéme à la Trinité. P. 440.

La vraye image de Jeſus-Chriſt eſt celle qu'il a faite lui-même, lorſque la veille de ſa paſſion, il prit le pain, le benit, & ayant rendu graces, le

AN. 754. p. 445.

rompit, & le donna, disant: Prenez, mangez pour la remission des pechez, ceci est mon corps. Et de même en donnant le calice, il dit : Ceci est mon sang : faites ceci en memoire de moi. Pour montrer qu'il n'a point choisi sous le ciel d'autre espece ni d'autre forme, qui puisse representer son incarnation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment sage ? sinon de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le mystere de son incarnation. C'est-à-dire que comme ce qu'il a pris de nous n'est que l'essence humaine sans subsistance personnelle, pour ne pas faire tomber sur la divinité une addition de personne : ainsi pour son image, il nous a commandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain : mais sans forme ni figure humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisît. Donc comme le corps naturel de Jesus-Christ est saint étant divinisé : de même il est évident que ce qui est son corps par institution, c'est-à-dire sa sainte image, est sanctifié d'une certaine maniere, & divinisé par la grace. Car c'est ce que Jesus-Christ a voulu faire : afin que comme il a divinisé la chair, qu'il a prise, par une sanctification qui lui est propre & naturelle en vertu de l'union : ainsi le pain de l'eucharistie, comme étant la vraye image de sa chair naturelle, devînt un corps divin ; étant sanctifié par l'avenement du saint Esprit, & la mediation du prêtre, qui fait l'oblation, & rend saint ce pain qui étoit commun. Au reste comme la chair vivante du Seigneur a reçû l'onction du saint Esprit, qui est la divinité : ainsi ce pain divin a été

rempli du ſaint Eſprit avec le calice de ſon ſang vivifiant. Il a donc été demontré que c'eſt la vraye image de l'incarnation de Jeſus-Chriſt qu'il nous a de ſa propre bouche enſeignée de faire. AN. 754.

On verra dans la ſuite comment les catholiques refuterent cette objection, & tous les autres ſophiſmes de ce concile. Cependant on peut remarquer, qu'il ſuppoſe que l'on adore l'euchariſtie, en diſant que Jeſus-Chriſt n'y fait pas paroître ſa figure humaine, de peur de donner lieu à l'idolâtrie, & qu'il la nomme un pain divin & un corps divin, & le calice du ſang de Jeſus-Chriſt: qu'il reconnoît que le ſaint Eſprit y deſcend; & que c'eſt un ſacrifice offert par un prêtre. La definition du concile continuë ainſi. *Lib. v. XLIII. 36.*

VIII. Condamnation des images. *p. 452.*

Mais ce que l'on appelle fauſſement des images ne vient pas de la tradition de Jeſus-Chriſt, des apôtres ou des peres, elles n'ont point de priere particuliere pour les ſanctifier; & demeurent profanes & mépriſables comme le peintre les a faites. Que ſi *p. 456.* l'on demande pourquoi nous condamnons les images de la mere de Dieu, & des Saints, qui ſont de purs hommes, ſans avoir la nature divine comme Jeſus-Chriſt: nous dirons que l'égliſe eſt entre le Judaïſme & le paganiſme, & rejette les ceremonies *p. 457.* de l'un & de l'autre: du Judaïſme les ſacrifices ſanglans; du paganiſme, la fabrication & le ſervice des idoles, dont l'art deteſtable de la peinture eſt la ſource. Car n'ayant point d'eſperance de la reſurrection, ils ont inventé cette illuſion, pour rendre comme preſent ce qui ne l'étoit point. Mais pour *p. 461.*

AN. 754. les Saints qui vivent avec Dieu, c'eſt leur faire injure que de les repreſenter avec une matiere morte par l'art des payens.

p. 464. Le concile rapporte enſuite quelques paſſages de l'écriture, pour autoriſer ſa definition, & quelques
p. 473. paſſages des peres, ſavoir : de ſaint Epiphane, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Jean-Chryſoſtome, de ſaint Athanaſe, de ſaint Amphiloque, de Theodore d'Ancyre, d'Euſebe de Ceſarée en
p. 505. Paleſtine. Aprés quoi il conclut, que l'on doit rejetter de l'égliſe avec abomination toute image peinte
p. 508. de quelque maniere que ce ſoit, & défend à toute perſonne à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dreſſer dans une égliſe, ou dans une maiſon particuliere, ou la cacher : ſous peine aux évêques, aux prêtres, & aux diacres de depoſition, aux moines & aux laïques d'anathême : ſans prejudice des peines portées par les loix imperiales. Mais ils ajoûtent, que ſous pretexte de cette défenſe des images, aucun de
p. 512. ceux qui gouvernent les égliſes ne pourra s'emparer des vaſes ſacrez, ni des habits, des voiles, & des autres meubles deſtinez au ſervice divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du conſentement du patriarche de C. P. & par ordre de l'empereur : afin que ce ne ſoit pas un pretexte de défigurer les égliſes. Il eſt défendu auſſi aux magiſtrats & à tous les laïques d'abuſer de ce pretexte, pour ſe rendre maîtres des égliſes, & les reduire en ſervitude comme quelques-uns avoient fait.

p. 513. Le concile prononce enſuite pluſieurs articles en forme de canons avec anathême à chacun, dont les

premiers ne contiennent que la doctrine catholique sur la Trinité & l'incarnation. Mais il y en ajoûte plusieurs contre les images de Jesus-Christ & des Saints. Toutefois il reconnoît que la sainte Vierge est au-dessus de toutes les créatures, & que l'on doit avoir recours à son intercession, comme trés-puissante auprés de Dieu : & que tous les Saints qui ont vêcu sous la loi de nature, la loi écrite, ou la loi de grace, doivent être honorez & priez suivant la tradition ecclesiastique. AN. 754, p. 5. 6. p. 514. p. 518.

Aprés cela les empereurs Constantin & Leon, car on les fait toûjours parler ensemble suivant l'usage, demanderent au concile si le decret qui venoit d'être lû étoit publié du consentement de tous les évêques. Ils répondirent : Nous croyons tous ainsi : nous en sommes tous d'accord, nous avons souscrit avec joye. Ils firent ensuite plusieurs acclamations à l'honneur des empereurs, les loüant entre autres choses d'avoir aboli l'idolâtrie. Enfin ils prononcerent anathême nommement contre saint Germain de C. P. George de Chypre, & saint Jean Damascene en ces termes : Anathême à Germain double en ses sentimens, & adorateur du bois. Anathême à George son complice falsificateur de la doctrine des peres. Anathême à Mansour maudit & favorable aux Sarasins : anathême à Mansour adorateur d'images & faussaire : anathême à Mansour injurieux à Jesus-Christ, & traître à l'empire : anathême à Mansour docteur d'impieté, & mauvais interprete de l'écriture. La Trinité les a deposez tous trois. Tel est le decret du faux concile de C. P. tenu par les Iconoclastes. p. 531. p. 533.

AN. 754. Le vingtiéme du même mois d'Août 754. l'empereur Conſtantin alla dans la place publique avec le nouveau patriarche Conſtantin & les autres évêques; & ils publierent le decret du concile, repetant les anathêmes contre Germain, George & Jean Manſour. Ce decret étant porté dans les provinces, on voyoit par tout les catholiques conſternez, & les Iconoclaſtes changer les vaſes ſacrez, & défigurer les égliſes. On brûloit les images, on abattoit ou on enduiſoit les murailles qui en étoient peintes: mais on conſervoit celles qui n'avoient que des arbres, des oiſeaux ou des bêtes: principalement les repreſentations des ſpectacles profanes, comme des chaſſes, ou des courſes de chevaux.

Theoph. an. 13. p. 359.

Vita Steph. p. 445.

IX. Le pape appelle les François. Cependant Aſtolfe roi des Lombards menaçoit les Romains de les paſſer tous au fil de l'épée s'ils ne ſe ſoûmettoient à ſa puiſſance. Le pape les exhorta à implorer la miſericorde de Dieu, fit une proceſſion où l'on portoit pluſieurs reliques, entre autres une image de Jeſus-Chriſt que l'on croyoit n'avoir point été faite de main d'homme. Le pape la portoit ſur ſes épaules, marchant nuds pieds, comme tout le peuple, qui avoit la cendre ſur la tête, & pouſſoit de grands gemiſſemens. On avoit attaché à la croix le traité de paix, que le roi des Lombards avoit rompu. Le pape établit de ſemblables proceſſions tous les ſamedis.

Anaſt. in Steph.

Enfin voyant qu'il ne pouvoit retenir le roi des Lombards ni par prieres, ni par preſens, aprés lui en avoir fait d'immenſes par pluſieurs fois: voyant d'ailleurs qu'il ne recevoit aucun ſecours de l'empereur,

reur, il reſolut de s'adreſſer aux François à l'exemple de ſes predeceſſeurs Gregoire III. & Zacarie. Ainſi le pape Etienne écrivit au roi Pepin une lettre pleine de vives expreſſions de douleur, qu'il envoya ſecrettement par un pelerin. Puis par une autre lettre il lui manda : Envoyez vous-même des ambaſſadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver. AN. 753.

Le roi Pepin envoya ſa réponſe, par laquelle il accordoit au pape tout ce qu'il demandoit. Le porteur fut Droctegand premier abbé de Gorze, que le pape renvoya au roi, avec une lettre qui ne contient que des actions de graces : ſe raportant du ſurplus à Droctegand, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. Le pape écrivit en même tems à tous les ducs des François, les exhortant de venir au ſecours de ſaint Pierre, qu'il nomme leur protecteur ; & leur promettant de ſa part la remiſſion de leurs pechez, le centuple en ce monde, & la vie éternelle en l'autre. *Acta SS. Ben. to. 4. p. 205. Coint. an. 753. n. 52. Epiſt. 1. Steph. Carol. 10.*

Cependant le ſilentiaire Jean revint de C. P. avec les legats que le pape y avoit envoyez : rapportant les propoſitions du roi des Lombards, & une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnoit au pape d'aller trouver ce roi, pour retirer de ſes mains Ravenne, & les villes qui en dépendoient. C'eſt tout le ſecours que l'empereur envoyoit à l'Italie. Le pape envoya au roi Aſtolfe demander ſauf-conduit pour lui & pour ſa ſuite. Au retour de ſon député arriverent ceux du roi Pepin. Chrodegang évêque de Metz, & le duc Auctaire, qui avoient ordre de

AN. 753. mener le pape au roi leur maître, comme il l'avoit demandé.

Boll. 6. Mart. to. 6. p. 451. Chrodegang étoit né en Haſbagne, qui eſt à peu prés le Brabant, de la premiere nobleſſe des François. Il fut élevé à la cour de Charles Martel, & y exerça la charge de referendaire. Il étoit bien-fait, éloquent même en latin, outre ſa langue naturelle qui étoit la Teutonique. Sa charité étoit grande pour nourrir & proteger les pauvres. Il fut élu évêque de Metz l'an 742. & gouverna cette égliſe pendant vingt-trois ans cinq mois. Il fonda pluſieurs monaſteres, à qui il donna de grands biens, entre-autres celui de Gorze vers l'an 748. qui fut depuis une école celebre. Chrodegang étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouverent le pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards.

X. Le pape paſſe en Lombardie.

En effet il ſortit de Rome le quatorziéme jour d'Octobre, indiction ſeptiéme, l'an 753. ſuivi de pluſieurs habitans de Rome, & des autres villes, qui pleuroient, & s'efforçoient de le retenir, voyant le peril où il s'expoſoit : d'autant plus qu'il ne ſe portoit pas bien : mais il ſe confioit en Dieu, & recommandoit à ſaint Pierre ſon troupeau. Quand il fut proche de Pavie, le roi Aſtolfe envoya lui dénoncer qu'il ne fût pas aſſez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'exarcat ou les autres places de l'empire, que lui ou les rois ſes prédeceſſeurs avoient priſes : mais le pape fit réponſe, qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il donna au roi de grands preſens, & le pria inſtamment de reſtituer à chacun ce qui lui appar-

tenoit. Aſtolfe demeura ferme dans ſon refus, & l'ambaſſadeur de C. P. n'en obtint pas davantage. AN. 753.

Mais ceux du roi Pepin preſſerent fortement le roi Aſtolfe, de laiſſer paſſer le pape pour aller en France. Aſtolfe ſurpris de cette propoſition fit venir le pape, & lui demanda s'il étoit reſolu à ce voyage. Le pape lui declara franchement que c'étoit ſon deſſein : dequoi Aſtolfe extrêmement irrité lui envoya ſecrettement de ſes gens pour l'en détourner. Enfin il fut obligé d'y conſentir, & le pape partit de Pavie le quinziéme de Novembre, indiction ſeptiéme, la même année 753. accompagné de George évêque d'Oſtie, Vilcaire évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres, & quelques autres clercs de l'égliſe Romaine. Aprés qu'il fut parti le roi des Lombards s'efforça encore de rompre ſon voyage : ce qui l'obligea de ſe preſſer d'arriver au paſſage des Alpes de la frontiere de France ; & quand il y fut, il rendit graces à Dieu de l'avoir mis en ſureté.

XI. Le pape en France.

Continuant ſa marche, il arriva au monaſtere de ſaint Maurice en Valais, où on étoit convenu que le roi Pepin ſe trouveroit. Aprés que le pape y eut attendu quelque tems, arriverent l'abbé Fulrad archichapelain du palais, & le duc Rotard envoyez par le roi, pour prier le pape de venir plus avant en France, & ils le conduiſirent lui & toute ſa ſuite avec grand honneur. Le roi Pepin étoit à Thionville, quand il apprit que le pape avoit paſſé les Alpes. Il en eut une grande joye, & envoya au devant Charles ſon fils aîné âgé de douze ans, pour

Fredeg. contin. 4. c. 119. Anna: Metenſ an. 753. Duch. to 3. p. 276.

AN. 754. l'accompagner juſques à Pontyon en Champagne, où le roi devoit le recevoir. Quand le pape en fut
Anaſt. à trois mille ou une lieuë, le roi vint au-devant de lui, & l'ayant joint deſcendit de cheval, & ſe proſterna avec la reine ſa femme, ſes enfans, & les ſeigneurs de ſa cour. Il marcha même quelque tems à côté de ſon cheval, lui ſervant d'écuyer. Le pape & tous les ſiens rendirent graces à Dieu chantans à haute voix des hymnes & des cantiques ſpirituels juſques à Pontyon, où ils arriverent le jour de l'Epiphanie ſixiéme de Janvier, l'an 754.

En arrivant le pape fit de grands preſens au roi & aux ſeigneurs : mais le lendemain il parut avec tout ſon clergé ſous la cendre & le cilice, & ſe proſterna aux pieds du roi Pepin, le conjurant par la miſericorde de Dieu, & par les merites de ſaint Pierre & de ſaint Paul, de le delivrer lui & le peuple Romain de la domination des Lombards ; & il demeura en cette poſture juſques à ce que Pepin & les ſeigneurs lui euſſent tendu la main : car il voulut que le roi lui-même le relevât de terre en ſigne
Anaſt. de la delivrance dont il l'aſſuroit. Enſuite le pape & le roi s'aſſirent dans l'oratoire, où le pape réitera ſa priere, & le roi lui promit avec ſerment de ſuivre en tout ſes avis, & de faire rendre l'exarcat de Ravenne & les places de l'empire. Mais à cauſe de l'hiver il envoya le pape avec ſa ſuite au monaſtere de ſaint Denis prés de Paris, & prit grand ſoin qu'il y fût logé commodément. Cependant il envoya des ambaſſadeurs au roi des Lombards, le priant par le reſpect des ſaints apôtres, de ne point exercer

d'hoſtilitez contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des ſuperſtitions contraires à leurs loix. Mais cette ambaſſade fut ſans effet. AN. 754.

XII. Aſſemblée de Quiercy. *annal. to. 6. conc. p. 1650.*

Le roi Pepin celebra à Cariſiac ou Quiercy ſur Oiſe la fête de Pâque, qui cette année 754. étoit le quatorziéme d'Avril. Il y tint l'aſſemblée de tous les ſeigneurs de ſon royaume, & y reſolut le voyage d'Italie, pour le ſecours du pape qui étoit preſent, & répondit en ce lieu à divers points de diſcipline, ſur leſquels il fut conſulté. Sa réponſe contient dix-neuf articles : dix ſur le mariage, cinq ſur le baptême, quatre touchant le clergé. Les queſtions ſur le mariage regardent la plûpart ſon indiſſolubilité. Il y eſt défendu d'épouſer ſa commere, ſoit de baptême, *c. 4.* ſoit de confirmation : ce qui montre qu'à la confirmation, il y avoit auſſi des parains. On met en penitence le prêtre qui ayant de l'eau a baptiſé avec du vin : mais on l'excuſe s'il n'y avoit point d'eau. Ce n'eſt pas que ce baptême ſoit approuvé, mais le prêtre eſt exempt de peine canonique. On approuve *c. 12.* le baptême donné en cas de neceſſité en verſant de l'eau ſur la tête avec une coquille ou avec les mains. La conſultation fait voir que cette maniere de baptiſer par infuſion, aujourd'hui la plus commune, étoit rare alors ; & que l'on baptiſoit d'ordinaire par immerſion. On voit que pluſieurs prêtres doutoient de la validité de leur ordination : ce qui venoit de ces faux évêques dont ſe plaignoit ſaint Boniface. Le pape Etienne reſolut la plûpart des queſtions propoſées, par les autoritez, ou les anciennes decretales de ſaint Leon, de ſaint Innocent, de ſaint Si-

c. 11.

AN. 754. rice, ou des canons de Calcedoine, d'Antioche, de Neocesarée, de Carthage. En cette même assemblée de Quiercy, le roi Pepin fit une donation au pape Etienne & à l'église Romaine de plusieurs villes & territoires d'Italie usurpez par les Lombards, & la fit tant en son nom, que des deux princes Charles & Carloman ses enfans.

Anast. in Hadr. Inf. t. XLVI. n. 5.

Cependant Carloman frere du roi Pepin arriva en France. Le roi Astolfe avoit obligé l'abbé du mont-Cassin à le faire sortir du monastere pour ce voyage, dont le motif étoit, que Carloman détournât le roi son frere de marcher en Italie. Il y fit tous ses efforts, mais Pepin demeura ferme dans sa resolution: & de concert avec le pape, il renferma Carloman dans un monastere à Vienne, pour y vivre suivant sa profession. Carloman y mourut l'année suivante 755. & Pepin renvoya son corps au mont-Cassin dans un cercüeil d'or avec de grands presens.

Anast. in Steph. Acta SS Ben. to. 4. p. 127.

Leo Chr. Cass. lib. 1. c. 7.

XIII. Maladie du pape *Anast.*

Le pape étant revenu à saint Denis y tomba malade de la fatigue de son voyage, & de l'inégalité des saisons, & fut réduit à une telle extrêmité, que ceux de sa suite, aussi-bien que les François, desesperoient de sa vie: mais ayant mis sa confiance en Dieu, un matin comme on croyoit le trouver mort, on le trouva gueri. On rapporte une lettre de lui, où il raconte qu'étant en priere dans l'église de saint Denis sous les cloches, il vit devant l'autel saint Pierre & saint Paul avec saint Denis, à qui saint Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du malade; que saint Denis tenant un encensoir & une palme,

to. 6. conc p. 1649

accompagné d'un prêtre & d'un diacre, vint le trouver, & lui dit : La paix ſoit avec vous, mon frere, ne craignez point, vous retournerez heureuſement à vôtre ſiege. Levez-vous, & conſacrez cet autel en l'honneur de Dieu & de ſes apôtres que vous voyez, en celebrant une meſſe d'action de graces. Le pape ſe ſentant gueri, voulut auſſi-tôt accomplir cet ordre ; les aſſiſtans diſoient qu'il rêvoit. C'eſt-pourquoi il leur raconta ſa viſion, & enſuite au roi & aux ſeigneurs. C'étoit l'an 754. le vingt-ſeptiéme de Juillet ; & le lendemain vingt-huit, qui étoit un dimanche, le pape fit la conſecration de l'autel qui lui avoit été ordonnée. AN. 754.

XIV. Second ſacre de Pepin

Dans cette même meſſe il fit une autre ceremonie plus remarquable ; car il conſacra de nouveau pour rois de France par l'onction de l'huile Pepin & ſes deux fils Charles & Carloman avec la reine Bertrade ; & défendit aux ſeigneurs François de l'autorité de S. Pierre ſous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs deſcendans ſe donnaſſent des rois d'une autre race. Childeric dernier roi de la premiere race étoit mort cette année dans le monaſtere de Sitiu : ce qui put être l'occaſion de ce nouveau ſacre de Pepin. Le pape donna en même tems au roi & à ſes deux fils le titre de patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome. On croit auſſi que le baptême des deux jeunes princes avoit été differé juſques alors, & que le pape fut leur parain : car en pluſieurs de ſes lettres, il nomme le roi Pepin ſon compere ſpirituel, la reine Bertrade ſa commere, & les deux princes ſes

Fragm. ap. Greg. Tur. p. 991.

Coiut. an. 754. n. 38.

ibid. n. 57.

AN. 754. enfans ſpirituels. Ces noms comme ſacrez par la religion, étoient alors des titres d'honneur. Le roi Pepin avoit eu deſſein de repudier la reine Bertrade: mais le pape l'en détourna par des avis ſalutaires auſquels Pepin ſe rendit, & peut-être fut-ce la raiſon de ſacrer avec lui cette princeſſe. Le pape donna de grands privileges à l'abbaye de ſaint Denis, & laiſſa ſur l'autel qu'il avoit conſacré ſon pallium, que l'on conſerve encore dans ce monaſtere. Ce fut auſſi pendant ce ſéjour du pape Etienne en France, que les clercs de ſa ſuite, à la priere de Pepin, enſeignerent aux François à mieux chanter; & ce chant ſe répandit enſuite en pluſieurs égliſes.

Strepk. III. epiſt 3. to. 6. conc. p. 1718. B.

Hild. Areopag.

Valaf. c. 25.

XV. Guerre en Lombardie.

Quoique la guerre de Lombardie fût reſoluë, le roi Pepin par le conſeil du pape envoya juſques à trois fois des ambaſſadeurs au roi Aſtolfe, pour lui offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'égliſe & à l'empire, ce qu'il avoit uſurpé; lui promettant même de grands preſens. Comme il perſiſta dans ſon refus, Pepin marcha contre lui: mais quand ſes troupes furent à moitié chemin, il envoya encore vers le roi des Lombards, à la priere du pape, qui vouloit éviter l'effuſion du ſang des Chrétiens; & qui de ſon côté lui écrivit, le conjurant par tous les myſteres, & par le jour du jugement, de faire juſtice à l'égliſe & à l'empire. Aſtolfe ne répondit au roi que par des menaces. Pepin fit donc avancer ſes troupes, força les paſſages des Alpes, & reduiſit Aſtolfe à s'enfermer dans Pavie, où il l'aſſiegea. Alors le pape le pria encore d'épargner le ſang chrétien: on fit un traité entre les Romains, les François

Anaſt.

François & les Lombards : par lequel Aſtolfe & tous AN. 754.
les ſeigneurs de ſa nation promirent ſous de grands ſermens, & par écrit, de rendre inceſſamment Ravenne, & pluſieurs autres villes. Aprés quoi Pepin ſe retira, emmenant les ôtages des Lombards : nonobſtant les remontrances du pape, qui le conjuroit de ne ſe point fier à leurs paroles, & de faire executer le traité en ſa preſence.

Le pape Etienne retourna à Rome accompagné du prince Jerôme frere de Pepin, de l'abbé Fulrad, & d'autres ſeigneurs, que Pepin lui avoit donnez pour le reconduire. Quand il arriva au champ de Neron prés le Vatican, il trouva des évêques & des clercs qui venoient au-devant de lui en chantant & portant des croix : ſuivis d'une grande multitude de peuple, criant : Dieu ſoit loüé : nôtre paſteur eſt venu : c'eſt nôtre ſalut aprés Dieu. Le pape apporta de France des reliques de ſaint Denis pour leſquelles il fonda un monaſtere de moines grecs. *Anaſt ap. Coint. an. 754. n. 75.* *Hild. Aretop.*

Ce qu'il avoit prevû arriva ; & quand Pepin fut repaſſé en France, Aſtolfe bien loin de rendre les places qu'il avoit promiſes, recommença à maltraiter les Romains. Le pape en avertit le roi Pepin par une lettre dont il chargea l'abbé Fulrad, & il y parle ainſi : Je vous conjure par le Seigneur nôtre Dieu, ſa glorieuſe mere, toutes les vertus celeſtes, & ſaint Pierre qui vous a ſacré rois : car la lettre eſt auſſi adreſſée aux princes ſes enfans, de faire tout rendre à la ſainte égliſe de Dieu ſuivant la donation que vous avez offerte à ſaint Pierre vôtre protecteur ; & de ne vous plus fier aux paroles trom- *Anaſt.* *Epiſt. 7. Cod. Carol.*

AN. 755. peuſes de ce roi & de ſes grands. Car nous avons remis entre vos mains les interêts de la ſainte égliſe ; & vous rendrez compte à Dieu & à ſaint Pierre au jour du terrible jugement comment vous les aurez défendus. C'eſt à vous que cette bonne œuvre a été reſervée depuis tant de tems : aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'eſt vous que Dieu a choiſis pour cet effet, par ſa preſcience, de toute éternité. Car ceux qu'il a predeſtinez, il les a appellez, & ceux qu'il a appellez, il les a juſtifiez. C'eſt ainſi que le pape Etienne applique les paroles de ſaint Paul à des affaires temporelles. Il ſe remet à Fulrad, & ceux qui l'accompagnoient, pour raconter au roi le détail de ce que ſouffroient les Romains.

Rom. VIII. 30.

epiſt. 9. cod. Carol.

Quelque tems aprés le pape envoïa au roi Pepin Vilcaire évêque de Nomente avec une autre lettre, où il ajoûte de nouveaux tours d'éloquence, pour le preſſer, en diſant : C'eſt pour cela que le roi des rois vous a ſoûmis tant de peuples, afin que vous releviez la ſainte égliſe. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eût plu : mais il a voulu éprouver vôtre cœur. C'eſt pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un ſi grand voyage au travers de tant de fatigues & de perils. Et enſuite : Sachez que le prince des apôtres garde vôtre promeſſe ; & ſi vous ne l'accompliſſez, il la repreſentera au jour du jugement. Là ſeront inutiles les excuſes les plus ingenieuſes.

XVI. Siege de Rome. *Anaſt ep 4. & c. 6. Carol.*

Cependant Aſtolfe faiſoit avancer ſes troupes, & le premier jour de Janvier 755. elles parurent de-

vant Rome qu'il tint aſſiegée trois mois : ravageant par le fer & par le feu tous les dehors, & donnant des aſſauts tous les jours. Il fit même foüiller en pluſieurs cimetieres, & enlever des corps ſaints. Sept ſemaines aprés le commencement du ſiege, le pape envoya en France par mer, & encore à grand peine l'évêque George, & le comte Tomarie avec l'abbé Vernier, que le roi avoit envoyé à Rome, & qui pendant le ſiege endoſſoit la cuiraſſe, & montoit la garde ſur les murailles. Ils étoient chargez de deux lettres : l'une adreſſée au roi Pepin, l'autre aux princes ſes enfans & à tous les François eccleſiaſtiques & laïques, en ſon nom & de tous les Romains : qui ne contient rien qui ne ſoit dans la premiere. Elles commencent ainſi : Nous ſommes environnez d'une triſteſſe ſi amere, & preſſez d'une angoiſſe ſi extrême : la continuité de nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous ſemble que les élemens mêmes doivent le raconter. Enſuite les Romains font ainſi parler Aſtolfe : Ouvrez-moi la ville & livrez-moi vôtre pape : ſinon je renverſerai vos murailles, & vous paſſerai tous au fil de l'épée ; & je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Enſuite parlant des Lombards : Ils ont brûlé les égliſes, briſé & brûlé les images : ils ont mis dans leurs ſacs impurs les dons ſacrez, c'eſt-à-dire le corps de nôtre Seigneur, & les mangeoient aprés s'être remplis de viande. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des autels pour leur uſage. Ils ont déchiré de coups les moines, & violé les religieuſes, dont ils ont tué quelques-unes. Ils ont brûlé les fermes

ANN. 755.

Epiſt. 4. & 6. Cod. Carol. 5te h. ep. 4. to. 6. con.. p. 1615.

de ſaint Pierre, & de tous les Romains : emmené les beſtiaux, coupé les vignes juſques à la racine, foulé les moiſſons : en ſorte qu'il ne nous reſte plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de ſerfs de ſaint Pierre & des Romains, & emmené les autres en captivité : juſques à arracher du ſein de leur mere les enfans à la mammelle pour les égorger. Les payens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

XVII. Lettre au nom de ſaint Pierre. *Steph. epiſt. 5. Cod. Carol. 3.*

Enfin le pape uſant en cette extremité d'un artifice ſans exemple devant ni aprés dans toute l'hiſtoire de l'égliſe ; écrivit au roi & aux François une lettre au nom de ſaint Pierre, le faiſant parler lui-même, comme s'il eût encore été ſur la terre. Le titre imité des épitres canoniques, commence ainſi : Pierre appellé à l'apoſtolat par Jeſus Chriſt fils du Dieu vivant. Il fait parler avec lui la Vierge, les anges, les martyrs & tous les autres ſaints, afin que les François viennent promptement au ſecours de la ſource de leur regeneration, & de leur mere ſpirituelle. Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple, ſoit plus long-tems dechiré par les Lombards : afin que vos corps & vos ames ne ſoient pas déchirées dans le feu éternel : ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié ſoient diſperſées, de peur qu'il ne vous rejette, & vous diſperſe comme le peuple d'Iſraël. Et enſuite : Si vous m'obéiſſez promptement, vous en recevrez une grande recompenſe en cette vie : vous ſurmonterez tous vos ennemis, vous vivrez long-tems, mangeant les biens de la terre ; & vous aurez ſans doute la vie éternelle :

autrement ſachez que par l'autorité de la ſainte Trinité, & la grace de mon apoſtolat, vous ſerez privez du royaume de Dieu, & de la vie éternelle. Cette lettre eſt importante pour connoître le genie de de ce ſiecle-là; & juſques où les hommes les plus graves ſavoient pouſſer la fiction quand ils la croyoient utile. Au reſte, elle eſt pleine d'équivoques comme les precedentes. L'egliſe y ſignifie non l'aſſemblée des fideles: mais les biens temporels conſacrez à Dieu: le troupeau de Jeſus-Chriſt ſont les corps, & non pas les ames: les promeſſes temporelles de l'ancienne loi ſont mêlées avec les ſpirituelles de l'évangile; & les motifs les plus ſaints de la religion employez pour une affaire d'état. AN. 755.

XVIII. Donation de Pepin.

Pepin ſe rendit à des inſtances ſi preſſantes: il marcha en Lombardie avec toutes ſes troupes; & lorſqu'il étoit prêt à y entrer, arriverent à Rome des ambaſſadeurs de l'empereur Conſtantin: ſavoir Gregoire premier ſecretaire & Jean ſilenciaire envoyez vers le roi Pepin. Le pape les avertit de ſa marche qu'ils eurent peine à croire; & les envoya en France accompagnez d'un legat de ſa part. Ils prirent la mer, & arriverent promptement à Marſeille, où ils apprirent que Pepin étoit déja ſur les terres des Lombards. Affligez de cette nouvelle, ils s'efforcerent de retenir par artifice le legat du pape à Marſeille; & l'empêcher d'aller trouver le roi de France, mais ils ne purent y réuſſir. Gregoire l'un des ambaſſadeurs prit donc les devants, & ayant joint Pepin prés de Pavie, il le pria inſtamment avec de grandes promeſſes, de rendre à l'empereur Ra- *Anaſt.*

AN. 755. venne & les autres places de l'exarcat. Mais le roi étant engagé par la donation qu'il avoit faite à Quiercy répondit, qu'il ne souffriroit en aucune maniere que ces places fussent allienées de la puissance de saint Pierre, & du droit de l'église Romaine: assurant même avec serment, que ce n'étoit pour la consideration d'aucun homme, qu'il s'étoit exposé à tant de combats, mais pour l'amour de saint Pierre; & le pardon de ses pechez; & que quelques tresors qu'on lui pût offrir, on ne lui persuaderoit jamais d'ôter à S. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Cont. 4. Fredeg. n. 121. Aprés cette réponse, il envoya l'ambassadeur de l'empereur à Rome par un autre chemin: & pressa tellement le siege de Pavie, que le roi des Lombards lui demanda quartier, & promit d'executer le traité de l'année precedente, & de rendre toutes les places. Le roi en fit une donation à saint Pierre, à l'église Romaine & à tous les papes à perpetuité; & elle fut gardée dans les archives de cette église. Pour lui, il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad son conseiller: qui se rendit à Ravenne avec des deputez du roi Astolfe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les clefs à Rome, & les posa avec la donation du roi Pepin sur la confession de saint Pierre. Il mit ainsi le pape en possession de toutes ces villes au nombre de vingt-deux: savoir Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Mont-Lucari, que l'on croit être

Nocera, Serravale, S. Marigni, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli prés de Candiano, Eugubio, Comacchio, & Narni. C'eſt le dénombrement qu'en fait Anaſtaſe. Et voilà le premier fondement de la ſeigneurie temporelle de l'égliſe Romaine.

XIX. Egliſe d'Utrecht.

Saint Boniface archevêque de Mayence ayant appris l'élection du pape Etienne II. lui écrivit, pour lui demander la communion du ſaint ſiege, ſes avis & ſa protection, à l'exemple de ſes trois predeceſſeurs, les deux Gregoires & Zacarie. Il dit qu'il y a trente-ſix ans qu'il eſt legat du ſaint ſiege: ce qui marque l'an 754. à compter depuis l'an 718. Il ajoûte: Je vous prie de ne pas trouver mauvais que j'aye envoyé ſi tard vers vous. J'ai été occupé à reparer plus de trente égliſes, que les payens nous ont brûlées.

epiſt. 91.

Sup. l. XLI. n. 34.

Quelque tems aprés ſaint Boniface écrivit encore au pape Etienne en ces termes: Du tems du pape Sergius un prêtre d'une grande vertu nommé Villebrod, autrement Clement, étant venu à Rome, le pape l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la nation payenne des Friſons. Il en convertit la plus grande partie pendant cinquante ans qu'il y prêcha ruina les temples des idoles, bâtit des égliſes: une entre autres en l'honneur de ſaint Sauveur, dont il fit ſon ſiege épiſcopal dans la ville d'Utrecht. Il y demeura juſques à une extrême vieilleſſe, ſubſtitua un évêque à ſa place & finit en paix. Carloman prince des François me recommanda l'égliſe d'Utrecht, pour y ordonner un évêque: ce que je fis. Maintenant l'évêque de Cologne ſoûtient, que ce

epiſt. 97. Sup. liv. XLI. n. 1.

ſiege lui appartient, à cauſe d'une petite égliſe dans Utrect que Villebrod trouva ruinée juſques aux fondemens, & l'ayant rebâtie la dedia en l'honneur de ſaint Martin. Il rapporte que le roi Dagobert avoit donné la ville d'Utrect avec cette égliſe ruinée à l'égliſe de Cologne à condition que l'évêque de Cologne convertiroit les Friſons; ce qu'il n'a point fait. Il ne les a pas même prêchez, & ils ſont demeurez payens juſques à la miſſion de Villebrod. Maintenant l'évêque de Cologne veut s'attribuer Utrect, & en ſuprimer le ſiege épiſcopale. Je lui ai répondu, que la commiſſion du ſaint ſiege pour y établir un évêque qui prêche à la nation des Friſons, étoit plus conſiderable que la fondation d'une petite égliſe ruinée, & abandonnée par la negligence des évêques de Cologne : mais il n'en demeure pas d'accord. Ayez donc la bonté de me mander ſi vous approuvez ma réponſe; & de faire copier dans les archives de vôtre égliſe tout ce que le pape Sergius a écrit ſur ce ſujet à l'évêque Villebrod : ou ſi vous en jugez autrement, me le faire ſavoir, afin que je m'y conforme. L'évêque de Cologne étoit alors Hildebert, qui venoit de ſucceder à Hildegaire tué par les Saxons, auſquels le roi Pepin l'avoit envoyé pour traiter de la paix.

Coint. an. 753. n. 36 &c.
Ann. Fuld. an. 753.

XX. Lulle archevêque de Mayence.

Ce fut peut-être cette entrepriſe de l'évêque de Cologne qui obligea ſaint Boniface à retourner en Friſe, bien que chargé d'années & d'infirmitez. Mais il n'entreprit ce voyage que de concert avec le roi; & aprés avoir converti & baptisé en Friſe grand nombre de payens, il revint au bout d'un aſſez

aſſez long-tems à ſes égliſes de Germanie, la dixiéme année de la fondation de Fulde, c'eſt-à-dire l'an 754. L'année ſuivante, il retourna en Friſe : mais avant que de partir, il ſe pourvût d'un ſucceſſeur dans le ſiege de Mayence, & ce fut le prêtre Lulle un de ſes plus fidelles diſciples. Il étoit né en Angleterre, & avoit été moine dans le monaſtere de Maldube ou Malmeſburi. Il paſſa en Germanie vers l'an 732. avec quelques autres, à la priere de ſaint Boniface, pour l'aider en ſes travaux apoſtoliques Etant déja prêtre il fut envoyé à Rome par ſaint Boniface vers le pape Zacarie en 751. comme il a été dit; & trois ans aprés ordonné évêque en 754. ſuivant la permiſſion que le même pape avoit donnée à ſaint Boniface, de ſe choiſir un ſucceſſeur. Pour faire agréer ce choix au roi Pepin, ſaint Boniface écrivit à l'abbé Fulrad en ces termes: AN. 755. *Acta SS. Ben. to. 4. p. 392.* *Sup. liv. XLII. n. 57.* *epiſt. 92.*

Je ne puis aſſez vous rendre graces de l'amitié que vous m'avez ſouvent temoignée dans mes beſoins : mais je vous prie d'achever ce que vous avez ſi bien commencé, & de rapporter au roi, que mes amis & moi, nous croyons que mes infirmitez doivent bientôt terminer ma vie. C'eſt pourquoi je le conjure, de me faire ſavoir dés-à-preſent, quelle grace il veut faire à mes diſciples aprés ma mort. Car ils ſont preſque tous étrangers : quelques uns prêtres, répandus en divers lieux pour le ſervice de l'égliſe : d'autres ſont moines, établis dans nos petits monaſteres, où ils prennent ſoin d'inſtruire les enfans. Il y a des vieillards, qui ont long-tems vécu avec moi, me ſoulageant dans mon travail. Je ſuis

AN. 755. en peine d'eux tous, craignant qu'ils ne ſe diſſipent aprés ma mort ; & que les peuples qui ſont prés de la frontiere des payens, ne perdent la foi de J. C. C'eſt pourquoi je vous demande pour eux vôtre conſeil & vôtre protection. Je vous conjure auſſi au nom de Dieu, de faire établir mon fils Lulle & mon confrere en l'épiſcopat pour le ſervice de ces égliſes : afin qu'il ſoit le docteur des prêtres, des moines & des peuples. J'eſpere qu'il en remplira les devoirs. Ce qui me touche principalement, c'eſt que mes prêtres, qui ſont ſur la frontiere des payens menent une vie trés-pauvre. Ils peuvent gagner du pain, mais non pas des habits, ſi on ne les aide comme j'ai fait. Faites-moi ſavoir vôtre réponſe, afin que je vive, ou que je meure plus content.

Obl. lib. ii. c. 19. Saint Boniface ordonna donc Lulle archevêque de Mayence, du conſentement du roi Pepin, des évêques, des abbez, du clergé, & de tous les ſeigneurs de ſon dioceſe. Puis il lui donna ſes derniers ordres en ces termes ; étant prêt à partir pour la Friſe : Le tems de ma mort approche ; achevez, mon fils, le bâtiment des égliſes que j'ai commencées en Turinge, appliquez-vous fortement à la converſion des peuples : achevez l'Egliſe de Fulde, & m'y faites enterrer. Preparez tout ce qui eſt neceſſaire pour nôtre voyage, & mettez avec mes livres un linceul pour m'enſevelir. A ces mots Lulle fondoit en larmes. S. Boniface fit auſſi venir l'abbeſſe Liobe, & l'exhorta à ne point quitter le païs, quoi qu'elle y fut étrangere ; & ne point ſe relâcher dans l'obſervance de ſes vœux, ſoit par la foi-

Villibald c. 11.

Vita S. Liobæ, n. 20. to. 4. p. 255.

bleſſe du corps, ſoit par la longueur du tems: mais de conſiderer la recompenſe éternelle. Il la recommanda à l'évêque Lulle, & aux anciens du monaſtere de Fulde, qui étoient preſens: leur ordonna qu'elle fut enterrée avec lui dans le même ſepulchre, & lui donna ſa cuculle. AN. 755.

XXI. Martyre de S. Boniface. *Villib. c. 11. n. 14. V Mabill. to. 4. act. p. 3.*

Enfin ſaint Boniface partit, & par le Rhin deſcendit en Friſe, où il convertit & baptiſa pluſieurs milliers de payens, abatit des temples, & éleva des égliſes. Il étoit aidé par Eoban, qu'il avoit ordonné évêque d'Utrect aprés la mort de ſaint Villebrod: & par dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres, & quatre moines. Il avoit marqué un jour pour la confirmation de ceux qu'il venoit de baptiſer apparemment à Pâque, & qui s'étoient retirez chacun chez eux. En les attendant, il campoit avec ſa ſuite ſur la Bourde, riviere qui ſeparoit alors la Friſe orientale de l'occidentale. Le jour venu, on vit paroître dés le matin, non pas les Neophytes que l'on attendoit, mais une troupe de payens furieux, armez d'écus & de lances, qui fondirent ſur les tentes du ſaint évêque. Les ſerviteurs ſortirent pour les repouſſer à main armée: mais S. Boniface ayant oüi le bruit appella ſon clergé, & prenant les reliques qu'il portoit toûjours avec lui, il ſortit de ſa tente & dit à ſes gens: Mes enfans ceſſez de combattre: l'écriture nous apprend, de ne pas rendre le mal pour le mal. Le jour que j'attends depuis long-tems eſt arrivé, eſperez en Dieu, & il ſauvera vos ames. Enſuite il exhorta les prêtres & ſes autres compagnons à ſe preparer courageuſement au martyre.

AN. 755. Auſſi-tôt les payens les attaquerent en furie l'épée à la main, & les mirent tous à mort: puis joyeux de leur victoire, ils commencerent à piller le camp. Ils emporterent les coffres des livres & les châſſes des reliques, croyant y trouver quantité d'or & d'argent: enſuite ils allerent piller les batteaux qui portoient les vivres; & en emporterent le vin ſans ouvrir les vaiſſeaux: mais ayant reconnu ce que c'étoit, ils le bûrent avidement. Quand ce vint au partage du butin & des treſors qu'ils imaginoient dans ces coffres: ils prirent querelle, en vinrent aux mains, & pluſieurs furent tuez. Ceux qui reſterent coururent avec joye aux coffres, & les ayant rompus, ils furent bien ſurpris de n'y trouver que des livres. De dépit ils les diſperſerent dans la campagne, les jetterent dans les roſeaux des marais, & les cacherent en divers lieux: mais long-tems aprés, ils furent trouvez entiers, ce que l'on regarda comme un miracle.

Le martyre de ſaint Boniface arriva le 5. Juin, l'an 755. indiction huitiéme, quarante ans aprés qu'il fut entré en Germanie, trente-ſix ans aprés ſon épiſcopat, & la ſoixante & quinziéme année de ſon âge. Les compagnons de ſon martyre furent juſques au nombre de cinquante-deux. Peu de tems aprés ſa mort Cuthbert archevêque de Cantorberi ordonna en un concile de celebrer ſa fête tous les ans, & il eſt encore honoré par l'égliſe univerſelle. Le bruit de ſa mort s'étant repandu dans toute la province, les Chrétiens raſſemblerent une groſſe armée, & au bout de trois jours attaquerent les terres

Mabill. act. to 4. p. 90.

Martyr. R. 5 Juin.

des payens, qui ne pouvant leur reſiſter s'enfuirent, & il y en eut grand nombre de tuez. Les Chrétiens pillerent leur païs, & emmenerent leurs femmes, leurs enfans & leurs eſclaves. Les payens qui reſterent abbatus de tant de maux, rentrerent en eux-mêmes, & ſe convertirent pour la plûpart. Ainſi la mort de ſaint Boniface acheva l'ouvrage qu'il avoit commencé de ſon vivant. AN. 755.

Son corps fut porté d'abord à Utrect, où on l'enterra. Enſuite l'archevêque Lulle le fit transferer à Mayence, où le peuple voulut le retenir : mais enfin la volonté du ſaint fut executée, & il fut enterré dans l'égliſe de Fulde. On y rapporta auſſi les livres, que les payens avoient diſperſez aprés ſa mort & on y en voit encore trois. Le premier contient les canons du nouveau teſtament, c'eſt-à-dire l'ancienne concordance. Le ſecond, teint du ſang du martyr, contient la lettre de ſaint Leon à Theodore de Frejus; le traité de S. Ambroiſe du S. Eſprit, & pluſieurs autres ouvrages. Le troiſiéme, eſt un livre des évangiles, que l'on dit être écrit de la main de ſaint Boniface. *Sup. liv. xxix n. 15.*

XXII. Ecrits de S. Boniface & ſes diſciples. *to. 6. conc. p. 1890.*

Les œuvres qui nous reſtent de lui : les plus certaines ſont, ſes lettres en grand nombre, recüeillies ſans ordre, avec pluſieurs autres, qui lui ſont adreſſées ou écrites par ſes diſciples. J'en ai rapporté les plus remarquables, qui font voir ſon zele, ſa ſincerité, ſon humilité. On lui attribuë auſſi des ſtatuts, ou inſtructions aux évêques, & aux prêtres, en trente-ſix articles : où l'on peut obſerver ce qui ſuit. Un prêtre ne doit aller nulle part, ſans por- *n. 4.*

AN. 755. ter avec lui le ſaint chrême, l'huile benite, & l'eu-
n. 5. chariſtie, afin d'être toûjours prêt à exercer toutes ſes fonctions. Il doit garder le ſaint chrême ſous le ſeau, ſans en donner à perſonne, ſous pretexte de medicament, ou autrement. Ceux que l'on baptiſe doivent faire en leur langue les renonciations & la
n. 17. profeſſion de foi, afin qu'ils ſachent ce qu'ils promettent. Ceux dont le baptême eſt douteux, doivent être baptiſez ſans ſcrupule avec cette proteſtation: Je ne te rebaptiſe pas; mais ſi tu n'es pas encore baptiſé, je te baptiſe. C'eſt le premier exemple que je trouve de baptême ſous condition. Comme di-
n. 28. vers accidens nous empêchent d'obſerver pleinement les canons touchant la reconciliation des penitens: chaque prêtre auſſi-tôt qu'il aura reçu leur confeſſion, aura ſoin de les reconcilier par la priere. C'eſt-à-dire, qu'il n'attendra pas que la penitence ſoit accomplie. Le malade qui, aprés avoir demandé la penitence aura perdu la parole, ou la connoiſſance, ſera non ſeulement reconcilié par l'impoſition
n. 31. des mains; mais recevra l'euchariſtie, qu'on lui fera couler dans la bouche. Ce qui ſemble marquer la ſeule eſpece du vin. Le dernier article marque les fêtes de toute l'année en cette ſorte: Noël avec les trois jours ſuivans, la Circonciſion, l'Epiphanie, la Purification: Pâques avec les trois jours ſuivans, l'Aſcenſion; la S. Jean, la S. Pierre, l'Aſſomption de la ſainte Vierge, ſa Nativité, la S. André. Il
c. 34 avoit été parlé auparavant de la Pentecôte.

S. Boniface doit être regardé comme l'apôtre de l'Allemagne, & le reſtaurateur de la diſcipline

en France ; & ſon monaſtere de Fulde devint l'école la plus celebre de toute l'égliſe d'Occident, pendant ce ſiecle & le ſuivant. Entre ſes diſciples les plus fameux ſont, ſaint Burcard évêque de Virsbourg, mort quatre ans auparavant, l'an 751. le ſecond jour de Février, quoique l'égliſe honore ſa memoire le 14. d'Octobre. Il eut pour ſucceſſeur dans ce ſiege Megingaud, autre diſciple de ſaint Boniface. On compte encore entre eux S. Lulle archevêque de Mayence, S. Vilibalde évêque d'Eicſter, qui a écrit la vie de ſon maître, ſaint Gregoire abbé, qui ſans être évêque, gouverna le dioceſe d'Utrect, aprés la mort de ſaint Eoban : ſaint Sturme abbé de Fulde, ſaint Vinibald abbé de Heidenheim, frere de ſaint Vilibalde & de ſainte Valpurge abbeſſe.

AN. 755.

Martyr R. 14. Oct.

La même année 755. quatriéme du regne de Pepin, l'onziéme de Juillet, il fit aſſembler à Vernon ſur Seine, un concile de preſque tous les évêques des Gaules, pour le rétabliſſement de la diſcipline. On s'y propoſa ſeulement de corriger les plus grands abus : en attendant un tems plus favorable, pour rappeller la perfection des anciens canons, & faire ceſſer les relâchemens introduits par neceſſité. En ce concile, on fit vingt-cinq canons, dont les plus remarquables ſont. Qu'il y aura deux conciles tous les ans. Le premier, au premier jour de Mars, au lieu deſigné par le roi, & en ſa preſence. Le ſecond concile ſera le premier jour d'Octobre, à Soiſſons, ou ailleurs ; ſelon que les évêques en ſeront convenus au mois de Mars. Les metropolitains

XXIII. Concile de Vernon.

to. 6 conc. p. 1664.

Canon. 4.

AN. 755. appelleront à ce ſecond concile, les évêques, les abbez & les prêtres, qu'ils jugeront à propos. Le premier jour de Mars étoit juſques alors le jour de l'aſſemblée generale des François, pour les affaires publiques: mais Pepin, cette même année, la mit au premier jour de May.

Ann. Petav. to 2. du Cheſne p. 7.

c. 5. Les monaſteres ſeront reformez par les évêques: ſi l'évêque ne le peut, par le metropolitain: ſi le metropolitain n'eſt pas obéï, par le concile: ſi les *c. 6.* abbez ou les abbeſſes n'obéïſſent pas au concile, ils ſeront excommuniez, & d'autres établis avec l'autorité du roi. Une abbeſſe n'aura point deux monaſteres: ne ſortira du ſien que pour cauſe d'hoſtilité, ou étant mandée par le roi, une fois *c. 10.* l'an, & du conſentement de l'évêque. Les moines ne pourront aller à Rome, ou ailleurs, ſans obédience de l'abbé: mais ils pourront paſſer d'un monaſtere relâché dans un plus reglé, avec la permiſſion de l'évêque. Les monaſteres royaux rendront *c. 20.* compte au roi de leurs biens: les épiſcopaux à l'évêque. On appelloit monaſteres royaux, ceux que les rois avoient fondez: ils étoient indépendans des évêques, & ſoumis ſeulement à l'inſpection de l'archichapelain.

c. 7. Il n'y aura de baptiſtere public qu'au lieu ordonné par l'évêque: mais les prêtres pourront ba- *c. 8.* ptiſer par tout, en cas de neceſſité: hors duquel cas aucun prêtre ne s'ingerera de baptiſer, ou de celebrer la meſſe, ſans la permiſſion de l'évêque. Ceux qui prétendent s'être tonſurez pour l'amour de Dieu, & vivent de leur bien, & ſans reconnoî-

tre

tre de ſuperieur, ſeront obligez à vivre comme moines dans un monaſtere, ou comme clercs ſous la main de l'évêque : Les évêques ſans dioceſe, & dont même l'ordination n'eſt pas connuë, ne feront aucune fonction, ſans la permiſſion de l'évêque dioceſain. Défenſe aux évêques, aux abbez, aux laïques mêmes, de prendre aucun ſalaire pour rendre la juſtice. On ne doit point obſerver le dimanche judaïquement comme les peuples faiſoient encore. Tous pelerins ſont exempts de péages. Tous les mariages doivent être publics, tant ceux des nobles, que ceux des ignobles. L'excommunié ne doit point entrer dans l'égliſe ni boire ou manger avec aucun chrétien : aucun ne doit prier avec lui, recevoir ſes préſens, le baiſer, ou le ſaluer. Celui qui communique avec lui à ſon eſcient, eſt auſſi excommunié. Enſuite de ce concile de Vernon, on trouve en quelques exemplaires huit articles attribuez à un concile de Mets, qui regardent autant le temporel, que la religion : d'autres rapportent les cinq derniers articles, au concile de Vernon, & les trois premiers à celui de Compiegne, de l'an 757.

AN. 755.

c. 13.

c. 25.

c. 14.

c. 22.

c. 15.

c. 19.

c. 9.

Conc. Metenſ. p. 1659.

Coint. an. 755. n. 208.

XXIV. Saint Othmar calomnié.

Saint Othmar abbé de ſaint Gal, fut obligé de ſe plaindre au roi Pepin, des comtes Garin & Roadard, qui gouvernoient la province du haut Rein, nommée encore alors Allemagne. Ces deux ſeigneurs s'approprioient par force une bonne partie des biens eccleſiaſtiques de leurs gouvernemens ; entre autres des terres du monaſtere de ſaint Gal. Saint Othmar craignant que l'indigence ne ruinât

Vita. c. 4. to. 4. act. SS. Ben. p. 157.

AN. 755. la regularité de cette maiſon : alla trouver le roi Pepin, lui repreſenta la violence des gouverneurs, & lui déclara que lui-même s'en rendroit complice, s'il ne la réprimoit. Le roi parla à l'un & à l'autre & les menaça de ſa diſgrace, s'ils ne rendoient inceſſamment à l'égliſe ce qu'ils avoient uſurpé. Mais étant retournez dans le païs, loin d'executer les ordres du roi, ils ne chercherent qu'à ſe venger de celui qui les avoit attirez. Ainſi, comme ſaint Othmar retournoit ſe plaindre au roi, ils envoyerent ſecretement des ſoldats pour le ramener chargé de chaînes; & perſuaderent à un de ſes moines nommé Lambert, de l'accuſer d'incontinence.

On aſſembla un concile l'an 755. où preſidoit Sidonius évêque de Conſtance, & abbé d'Augie ou Richenou. Le venerable vieillard Othmar fut amené au milieu de l'aſſemblée, & le moine Lambert dit connoître une femme dont il avoit abuſé. Saint Othmar ne répondit rien d'abord; mais étant preſſé, il dit : J'avoüe que j'ai commis beaucoup de pechez; mais ſur cette accuſation, je m'en rapporte à Dieu, qui voit le ſecret de mon cœur. Il n'en dit pas davantage, quoi que l'on pût faire pour l'obliger à ſe défendre, ſachant qu'il le feroit inutilement. Il fut donc condamné & renfermé dans le château de Potame, aujourdhui Bodmen; où non ſeulement on ne laiſſoit entrer perſonne pour lui parler, mais on fut quelques jours ſans lui donner de nourriture. Un de ſes moines lui en apportoit la nuit. Enſuite un ſeigneur nommé Gozbert ayant obtenu des gouverneurs de le laiſſer ſous ſa garde l'enferma dans une

iſle du Rein nommée Stein, où il profita de la ſolitude, pour ſe donner tout entier à la priere & au jeûne. Il y mourut quatre ans aprés, la ſeptiéme année de Pepin, c'eſt-à-dire l'an 759. le 16. de Novembre, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Il avoit gouverné quarante ans le monaſtere de ſaint Gal, où ſon corps fut raporté dix ans aprés, ayant été trouvé entier. Le moine Lambert qui l'avoit accuſé, fut ſaiſi de la fievre auſſi-tôt aprés ſa calomnie; & la maladie le rendit tellement contrefait, qu'il ne put ſe dreſſer, ni lever la tête pendant le reſte de ſa vie. Il confeſſa ſon crime, & l'innocence du Saint. AN. 755. *Martyr. R. 16. Nov.*

XXV. Didier roi des Lombards. *Anaſt. in Steph. Sup. liv. XLII, n. 55.*

Aſtolfe roi des Lombards étant mort au commencement de l'an 756. Didier duc de Toſcane, entreprit de ſe faire reconnoître roi; & pour vaincre l'oppoſition de Rachis frere d'Aſtolfe, auparavant roi & alors moine au mont-Caſſin; Didier eut recours au pape Etienne, & lui promit de rendre à la republique, c'eſt-à-dire à l'empire, les villes qui reſtoient en la poſſeſſion des Lombards. Le pape ayant pris conſeil de l'abbé Fulrad, envoya avec lui le diacre Paul ſon frere, & Chriſtofle ſon conſeiller en Toſcane vers Didier, avec lequel ils conclûrent le traité. Aprés quoi le pape envoya le prêtre Etienne à Rachis avec des lettres pour lui & pour tous les Lombards; & d'ailleurs Fulrad mena à Didier un ſecours de François, & lui prépara celui des Romains: ainſi Didier fut reconnu roi des Lombards ſans combat. En même tems le pape envoya un legat: qui ſe ſaiſit d'une partie des villes que Didier

AN. 756. avoit promiſes : ſavoir Fayence, toute la duché de Ferrare, & deux autres places.

Epiſt. 6. cod. Car. 8. D'ailleurs il envoya au roi Pepin Georges évêque & Jean ſacellaire, avec l'abbé Fulrad ; & les chargea d'une lettre, où il lui rend compte de l'élection de Didier, priant Pepin de le protéger, s'il accomplit ſes promeſſes ; & cependant d'envoyer inceſſamment vers lui, pour en preſſer l'execution. Le pape ajoûte : Nous vous prions inſtamment d'agir de telle ſorte du côté des Grecs, que la foi catholique ſoit à jamais conſervée : que l'égliſe ſoit délivrée de leur malice ; & qu'elle recouvre tous ſes patrimoines, pour l'entretien du luminaire des égliſes, & la nourriture des pauvres & des pelerins. Inſtruiſez-nous de la maniere dont vous avez parlé au ſilentiaire, c'eſt-à dire à l'ambaſſadeur de C. P. & envoyez-nous copie des lettres que vous lui avez données : afin que nous puiſſions agir de concert, comme nous ſommes convenus avec Fulrad.

XXVI. Conſtantin perſecute les Catholiques.

Theoph. p. 360. La conduite de l'empereur Conſtantin fait voir combien le pape avoit raiſon d'exciter Pepin à venir au ſecours de la religion attaquée par les Grecs. Conſtantin ayant pris Theodoſiopole & Melitine, en amena des Syriens & des Armeniens, à qui il donna des habitations en Thrace, la quinziéme année de ſon regne, qui étoit l'an 755. ce qui augmenta le nombre des heretiques Pauliciens, eſpece de Manichéens. D'ailleurs en execution de ſon concile, il continuoit de briſer ou d'effacer les images, & de perſecuter les catholiques ; ſur tout les moines

Sup. n. 7.

contre leſquels il avoit une haine particuliere. Alors les plus zelez d'entre eux s'aſſemblerent, tant des environs de C. P. que de la province de Bithynie, & du voiſinage de Pruſiade ; & s'en allerent au mont ſaint Auxence, monaſtere fameux, prés de Nicomedie, dont le ſaint fondateur avoit aſſiſté au concile de Calcedoine. Etienne en étoit alors le ſixiéme abbé, trés-celebre pour ſa vertu & l'auſterité de ſa vie. Les moines choiſis de ces divers monaſteres, le trouverent accablé de douleur, à cauſe de cette hereſie, & lui dirent : Mon pere, nous ſommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, ſi naturel à l'homme, ne nous faſſe trahir la religion. Etienne leur répondit : Comme il ne reſte que trois endroits qui ne participent point à cette deteſtable hereſie ; je vous conſeille de vous y retirer. Il y a le voiſinage du Pont-Euxin, vers la Scytie, l'iſle de Chypre, la baſſe Lycie, Tripoli, & juſques à Tyr & à Joppé : Enfin Naples & l'ancienne Rome. Vous ſavez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jeruſalem & d'Alexandrie, ont non ſeulement anathematiſé l'erreur des Iconoclaſtes, mais encore, n'ont point ceſſé de charger l'empereur de confuſion, par des lettres vehementes, le traitant d'apoſtat & d'hereſiarque. Le trés-venerable & trés ſage prêtre Jean Damaſcene, que ce tyran nomme Manſour, n'a point ceſſé de lui écrire ; l'appellant heretique découvert, ennemi des Saints : & traitant les évêques qui lui ſont ſoûmis, de paraſites & de gens adonnez à la bonne chere & aux ſpectacles. Etienne ajoûta pluſieurs autres diſ-

AN. 756.

Vita S. Steph. p. 447.

p. 416.

p. 425.

p. 458.

AN. 756. cours de conſolation : aprés quoi les moines qui l'étoient venus trouver, firent une triſte priere, ſe dirent le dernier adieu, & ſe retirerent ſuivant ſon conſeil. Ainſi tous les moines abandonnerent C. P. Les uns allerent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

XXVII. Perſecution par les Arabes.

Les Chrétiens étoient auſſi perſecutez en Orient, par les Arabes. Theodore patriarche Melquite d'Antioche, ſucceſſeur de Theophylacte, ayant attiré leur envie : fut accuſé d'écrire ſouvent à l'empereur Conſtantin, pour lui decouvrir leurs affaires: & envoyé en exil dans le païs des Moabites, ſa patrie, par ordre de Salem gouverneur de Syrie, fils d'Ali & frere d'Abdalla ; par conſequent oncle du calife Almanſor. Le même Salem défendit de bâtir de nouvelles égliſes, ni d'expoſer en public aucune croix, ou de dogmatiſer avec les Arabes touchant la foi chrétienne. C'étoit l'an 756. ſeiziéme de l'empire de Conſtantin. L'année ſuivante 757. Salem étendit les tributs des Chrétiens ; en ſorte que tous les moines, les reclus & les ſtylites en payoient. Il fit ſceller les treſors des égliſes, & fit venir des Juifs, pour les vendre ; mais les affranchis les acheterent. J'entends les affranchis des égliſes. Salem fit auſſi mourir par ordre du calife, ſix des principaux d'entre les Perſes, de la ſecte des Mages: qui avoient ſeduit quelques-uns de leur nation : leur perſuadant de vendre leur bien ; & ſe jetter tous nuds de deſſus les murailles de leurs villes ; dans la folle eſperance de voler au ciel : mais ils ſe briſerent en tombant.

Theoph. an. 16. p 361.

Id an. 14.

Les Arabes défendirent encore aux Chrétiens, par envie, de tenir les regiſtres publics; mais ce fut pour peu de tems, & ils furent bien-tôt contraints de les leur confier de nouveau, ne ſachant point écrire les chiffres car ils étoient encore fort ignorans. Abdalla fils d'Ali autre oncle du calife Almanſor, fit auſſi beaucoup de mal aux Chrétiens. Il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les letres greques, & de s'aſſembler de nuit dans les égliſes; dont il fit ôter les croix. Nonobſtant la perſecution des Arabes, on ne laiſſa pas ſous le regne d'Almanſor, de bâtir à Emeſe une égliſe magnifique en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte, & l'on y transfera ſon chef, du monaſtere de la caverne, où il avoit été trouvé ſous l'empereur Marcien, l'an 453. Cette tranſlation ce fit la vingtiéme année de Conſtantin, 760. de J.C. quatriéme année d'Almanſor. Deux ans devant, l'an 758. Politien ſucceda à Coſme patriarche Melquite d'Alexandrie, & tint le ſiege quarante-ſix ans.

an. 15.

Theoph. an. 26.

Theoph. an 20? p. 362.

Sup. l. XXVIII. n. 43.
Eutych. tom. 2. p. 399.
Elmac. p. 105.

XXVIII. Mort d'Etienne II. Paul pape. *Anaſt.*

Le pape Etienne II. ne tint le ſaint ſiege que cinq ans & 28. jours. Souvent il aſſembloit ſon clergé dans le palais de Latran, & l'exhortoit à s'appliquer fortement à l'étude de l'écriture ſainte, & aux lectures ſpirituelles: pour avoir de quoi répondre efficacement aux ennemis de l'égliſe. Il fit au mois de Mars une ordination d'onze prêtres & de deux diacres, & ordonna vingt évêques en divers lieux. Enfin il mourut, & fut enterré à S. Pierre, le 26. d'Avril indiction dixiéme, l'an 757. Le 26. de Février de la même année, le pape Etienne avoit accordé à Fulrad abbé

AN. 757. de ſaint Denis un privilege d'avoir un évêque particulier, qui ſeroit élû par l'abbé & les moines, & conſacré par les évêques du pays pour gouverner ce monaſtere & les autres que Fulrad avoit fondez, & qui étoient tous ſous la protection du ſaint ſiege. Comme on vit le pape Etienne à l'extremité, le peuple de Rome ſe diviſa : quelques-uns étoient pour l'archidiacre Theophylacte & ſe tenoient aſſemblez dans ſa maiſon : les autres ſe declarerent pour le diacre Paul, frere du pape Etienne ; & c'étoit la plus grande partie des magiſtrats & du peuple. Pour lui il ne ſortit point du palais de Latran, rendant à ſon frere les ſervices dont il avoit beſoin dans ſa maladie. Si-tôt qu'il fut enterré, le parti de Theophylacte ſe diſſipa. Ainſi aprés un mois de vacance, Paul fut ordoné le 22. de May 757. & tint le ſaint ſiege dix ans & un mois.

To. 4. act. 83. Ben p. 336.

Dés ſa premiere jeuneſſe, ſous le pape Gregoire III. il avoit été mis avec Etienne ſon frere dans le palais de Latran, pour être inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique : & le pape Zacarie les ordona diacres, l'un & l'autre : Paul étoit doux & charitable ; & s'il avoit tant ſoit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit auſſi-tôt à le conſoler. Pluſieurs rendoient témoignage, que la nuit il alloit avec ſes domeſtiques viſiter dans leurs maiſons les pauvres, principalement les malades, qui ne pouvoient ſortir du lit : leur donnant abondamment la nourriture & les autres ſecours. Il viſitoit auſſi de nuit les priſons ; délivroit les criminels qu'il trouvoit en danger de mort, & payoit pour ceux qui

qui étoient retenus pour dettes. Il ſoulageoit les veuves, les orfelins & tous les neceſſiteux. AN. 757.

Si-tôt qu'il fut élû pape & avant ſon ordination il écrivit au roi Pepin, pour lui donner part de la mort du pape Etienne ſon frere & de ſon election : lui promettant la même amitié & fidelité, juſques à l'effuſion de ſang, non ſeulement en ſon nom, mais du peuple Romain, & lui demandant la continuation de ſa protection. Immon envoyé de Pepin étoit arrivé à Rome dans le même tems : mais le pape & les grands jugerent à propos de le retenir juſques aprés ſa conſecration, afin qu'il pût rendre témoignage au roi de leur affection pour lui & pour les François.

XXIX. Concile de Compiegne. *to. 6. p. 1694.*

Le roi Pepin tenoit alors à Compiegne l'aſſemblée generale de la nation, que l'on compte entre les conciles, comme les autres de ce tems-là : parce que les évêques y aſſiſtoient auſſi-bien que les ſeigneurs. A celui-ci ſe trouverent les legats que le pape Etienne avoit envoyez en France, ſavoir l'évêque George & le ſacellaire Jean ; & leur conſentement eſt expliqué en pluſieurs des dix-huit canons de ce concile. Ils regardent preſque tous les mariages, & ont grand rapport à ceux de Verberie. Il y a pluſieurs cas où on deffend aux hommes ou aux femmes de ſe marier, pour punition des inceſtes. Si la conſommation du mariage eſt conteſtée, le mari en eſt crû plutôt que la femme. La lépre eſt jugée une cauſe de diſſolution du mariage, avec permiſſion à la partie ſaine de ſe remarier. Il eſt remarquable que les ſeigneurs marioient volon-

Can. 9. 11. 12.

Sup. n. 2.

AN. 757. tiers leurs vaſſaux dans les fiefs, pour les y tenir plus attachez. Car il eſt dit que celui qui a changé de femme en changeant de fief, doit garder la derniere : ce qu'il faut entendre aprés la mort de la premiere. Ceux qui quittoient leur païs à cauſe du droit nommé Faïde, ne pouvoient ſe remarier, ni leurs femmes non plus. Ce droit de Faïde étoit la vengeance permiſe par les loix barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils trouvaſſent le meurtrier. Le baptême adminiſtré par un prêtre qui n'eſt pas baptiſé lui-même, ne laiſſe pas d'être valable.

c. 6 v. conc. Vermer. c. 11.

c. 18.

v. Cang. Gloſſ.

v. 9.

En cette aſſemblée de Compiegne, le roi Pepin reçut des ambaſſadeurs de l'empereur Conſtantin; qui entr'autres preſens lui envoya des orgues. Ce que tous les hiſtoriens ont remarqué, parce que ce furent les premiers que l'on vit en France. Taſſillon duc de Baviere ſe rendit auſſi à cette aſſemblée, & y fit hommage au roi Pepin avec de grands ſermens: premierement en touchant les reliques, que le roi portoit toûjours avec lui: enſuite ſur les tombeaux de ſaint Denis en France, de S. Germain de Paris, & de S. Martin de Tours, où il ſe tranſporta avec les ſeigneurs Bavarois.

Annal. Nazar. Maſſ. Til. Laureſh. Loiſ. Metenſ.

XXX. Bâtimens du pape Paul.

La reine Bertrade étant accouchée cette année 757. d'une fille qui fut nommée Giſele, le roi Pepin envoya au pape Paul par Vulfard abbé de S. Martin de Tours le linge dont la princeſſe avoit été enveloppée au ſortir des fonds baptiſmaux; & le pape garda ce preſent, comme un témoignage que le roi vouloit qu'il tint Giſele pour ſa fille ſpirituelle,

Ann. Petav.

Paul. epiſt. 6.

Cod. Carol. 27.

comme s'il l'avoit lui-même levée des fonds. Il assembla le peuple dans l'église de sainte Petronille, y dedia en memoire du roi, un autel, où il celebra la messe, & déposa sous l'autel le linge qu'on avoit apporté.

L'église de sainte Petronille étoit au Vatican, prés de saint Pierre; & le pape Paul y fit transporter le corps de la sainte, l'ayant tiré d'un ancien cimetiere, qui portoit son nom. Car ces cimetieres qui étoient hors de Rome, avoient été long-tems negligez, & les bâtimens qu'ils contenoient ruinez; principalement lors qu'Astolfe assiegeoit Rome. Le pape Paul en tira donc les corps saints: les transfera solemnellement dans la ville, & les fit enterrer avec l'honneur convenable, dans les titres, les diaconies, les monasteres & les autres églises. De plus il bâtit dans sa maison paternelle une église en l'honneur des papes saint Etienne martyr, & saint Silvestre confesseur, où il transfera grand nombre de ces reliques. Et pour y celebrer le service divin, il fonda une communauté de moines, avec de grands revenus comme il paroît par le privilege accordé à l'abbé Leonce, dans un concile, & souscrit par vingt-trois évêques, dix-huit prêtres titulaires des églises de Rome, & l'archidiacre. La datte est du second jour de Juin, la quarantiéme année du regne de Constantin, indiction quatorziéme; c'est-à-dire l'an 761. L'église de ce monastere étoit ornée de marbres & de mosaïques: le ciboire ou tabernacle étoit d'argent: la communauté des moines grecs: apparemment de ceux qui suivant le conseil de saint

Anast. Paul epist. 12. to. 6. conc. p. 1690. Sigeb. chr. an. 758.

Sup. n. 16.

Anast.

Sup. n. 26.

Etienne d'Auxence, s'étoient retirez à Rome, pour éviter la perſecution de l'empereur Conſtantin. Le pape Paul fit bâtir une autre égliſe à Rome, dans la ruë ſacrée, prés du temple de Romulus, à l'honneur des apôtres S. Pierre & S. Paul, en un lieu où ils avoient prié au tems de leur martyre; & où l'on prétendoit voir encore la marque de leurs genoux ſur la pierre. Il fit auſſi au Vatican, dans l'enceinte de l'égliſe de ſaint Pierre, un oratoire de la ſainte Vierge, qu'il orna de moſaïques & de métaux précieux; entre-autres, d'une ſtatue de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres; & il y bâtit ſa ſepulture.

XXXI. Lettres du pape Paul à Pepin.

La plûpart des lettres du pape Paul que nous avons ſont adreſſées au roi Pepin, pour demander ſecours, tantôt contre les Grecs, qui d'intelligence avec les Lombards vouloient reprendre Ravenne: tantôt contre les Lombards & le roi Didier, qui chicanoit toûjours ſur la reſtitution des places promiſes par ſon traité. Je n'entrerai point dans le détail de ces affaires, qui ne ſont que temporelles: quoi que ce pape, à l'exemple de ſon predeceſſeur, les confonde toûjours avec le ſpirituel. Comme ſi les Lombards Chrétiens & catholiques depuis plus de cent cinquante ans, euſſent été les ennemis de la religion: plûtôt que les Herules & les Goths Ariens, à qui les papes n'avoient point fait difficulté d'obéïr. Ou comme ſi le roi de France n'eût pas été libre, d'examiner s'il étoit juſte en ſoi & utile à ſon état de faire la guerre aux Lombards. Ce qui eſt de remarquable, c'eſt que les lettres de ce pa-

Sup. l. XXIX. n. 34. 55. liv. XXX. n. 27. 49.

pe, auſſi-bien que des autres, ſont dattées du regne de l'empereur de C. P. comme étant toûjours le vrai ſouverain de Rome : & le Senat & le peuple de Rome écrivant à Pepin, ne nomment point le pape leur ſeigneur, mais ſeulement leur paſteur & leur pere. *Cod. Carol. ep. 36.*

Il eſt vrai que le pape écrivant à Pepin contre les Grecs, n'oublia pas l'intereſt de la religion, qu'ils perſecutoient en Orient. Et pour le lui mieux faire connoître, il lui envoya copie d'une lettre, qu'il avoit receuë du patriarche d'Alexandrie, par un moine nommé Coſme : qui montroit l'integrité de la foi des évêques Orientaux, & leur zele pour ſa conſervation. Il apprit que Marin prêtre de l'égliſe Romaine ſe trouvant en France, avoit donné à George ambaſſadeur de l'empereur Conſtantin des conſeils contraires aux intereſts du roi Pepin & aux ſiens. C'eſt-pourquoi il pria le roi de faire ordonner évêque le prêtre Marin, pour telle ville qu'il plairoit au roi de choiſir dans ſes états. Afin, ajoûte le pape, qu'il ſe repente de ſon crime, & de peur que le demon trouvant ſon eſprit égaré, ne le perde ſous pretexte de l'élever. C'eſt une eſpece de penitence aſſez ſinguliere : mais un évêché ſi éloigné paroiſſoit un exil à un prêtre de l'égliſe Romaine. Auſſi le roi Pepin, qui étoit content de Marin, pria le pape de lui donner le titre de ſaint Chryſogone, & le pape lui en envoya les proviſions, témoignant qu'il ne deſiroit que de ſatisfaire le roi. On voit encore dans l'affaire ſuivante, combien le pape Paul craignoit de déplaire à Pepin. Reme- *Ep. 7. cod. Carol. 34.* *cod. Car. epiſt. 35.* *ibid. epiſt. 39.* *cod. Car. ep. 25.* *embol ep 32.* *Ep. 9. Carol. 43.*

dius ou Remi frere du roi & archevêque de Roüen, avoit donné à Simeon chantre de l'égliſe Romaine, qui ſe trouvoit en France, quelques moines, pour les inſtruire dans le chant eccleſiaſtique : mais avant qu'ils l'euſſent parfaitement appris, le pape rappella Simeon à Rome. L'archevêque Remi en fut fort affligé, comme témoignoit le roi. Surquoi le pape répondit : Soyez aſſuré, que ſans la mort de George, qui gouvernoit nos chantres, nous n'aurions jamais entrepris de retirer Simeon du ſervice de vôtre frere. Nous lui avons recommandé d'inſtruire trés-ſoigneuſement les moines, que vous avez envoyez : donnant ordre, qu'ils ſoient bien logez ; & qu'ils demeurent ici juſqu'à ce qu'ils ſachent parfaitement le chant eccleſiaſtique. Dans une autre lettre il dit : Nous vous envoyons tous les livres que nous avons pû trouver : ſavoir l'antiphonier, le reſponſal, la dialectique d'Ariſtote, les livres de S. Denis Areopagite, la geometrie, l'ortographe, la grammaire, le tout en grec ; & une horloge nocturne ; c'eſt-à-dire qui ne dépendoit point du ſoleil, ſoit qu'elle eût des roues comme les nôtres, du ſable ou de l'eau, comme les clepſydres antiques.

cod. Carol. ep. 25. ambol.

XXXII. Perſecution en Orient. S. Etienne d'Auxence. *Theophan. an. 21. p. 363.*

L'empereur Conſtantin continuoit de perſecuter les catholiques à cauſe des ſaintes images, particulierement les moines, qu'il nommoit *Amnemoneutous:* c'eſt-à-dire, des abominables, dont on ne doit pas même ſe ſouvenir. La vingt & uniéme année de ſon regne, 761. de J. C. il fit mourir à coups de foüet André moine celebre, ſurnommé le Calybite, ou de

Crete: qui lui reprochoit ſon impieté, & le nommoit nouveau Valens & nouveau Julien. Il ſouffrit le martyre, dans le cirque de ſaint Mamas hors la ville, & l'empereur ordonna qu'on le jettât dans la mer: mais ſes ſœurs l'enleverent & l'enterrerent dans un lieu nommé Chryſis, dont on lui a auſſi donné le nom. L'égliſe honore ſa memoire le dix-ſeptiéme d'Octobre. AN. 761. *Cang. C. P. lib. II. p. 107. n. 6.* *Martyr. R. 17. Oct.*

Vers le même tems l'empereur ayant oüi parler de ſaint Etienne abbé du mont S. Auxence, envoya vers lui un patrice nommé Calliſte, parfaitement inſtruit de ſon hereſie, & lui dit: Dites-lui que touché de ſa pieté, je lui ordonne de ſouſcrire la definition de nôtre concile; & portez-lui des dattes, des figues & quelque autre nourriture convenable à ſa profeſſion. Calliſte s'étant acquitté de ſa commiſſion, Etienne lui répondit: Seigneur patrice, je ne puis ſouſcrire à la définition de ce faux concile, qui contient une doctrine heretique. Je ne veux pas attirer ſur moi la malediction du prophete, en nommant doux ce qui eſt amer. Je ſuis prêt à mourir pour l'adoration des ſaintes images, ſans me ſoucier de l'empereur hereſiarque, qui a bien oſé les rejetter. Puis creuſant la main il dit: Quand je n'aurois que cela de ſang, je veux bien le répandre pour l'image de Jeſus-Chriſt. Au reſte reportez la nourriture qu'il m'envoye: l'huile du pecheur ne parfumera point ma tête. *Vita S. Steph. ap. Anal. gr. t. 457.* *p. 458.* *Iſa. v. 20.* *Pſ. CXL. 5.*

L'empereur irrité de cette réponſe renvoya le patrice & des ſoldats, avec ordre de tirer Etienne de ſa cellule, l'amener au monaſtere d'en bas & l'y gar-

p. 432. der juſqu'à ce que l'empereur eût reſolu ce qu'il en feroit. La cellule de S. Etienne étoit un trou dans le ſommet de la roche, d'environ une coudée & demie de large & de deux de haut. A l'Orient il avoit creuſé une petite niche, pour faire ſa priere, mais ſi baſſe qu'il n'y pouvoit tenir que courbé : le reſte de la grotte étoit découvert. C'étoit plûtôt un tombeau qu'une cellule. Ses diſciples lui ayant demandé pourquoi il s'étoit mis ſi à l'étroit : C'eſt, dit-il, que la voye qui mene à la vie eſt étroite. Il demeuroit donc là, expoſé aux ardeurs de l'eſté & aux rigueurs de l'hyver. Son habit n'étoit qu'une tunique de peau, & il portoit par deſſus une chaîne de fer en croix depuis les épaules juſques aux reins, où elle étoit cloüée à une ceinture de fer & à une autre ſous les aiſſelles.

p. 415. Matth. VII. 14.

p. 459. Les ſoldats étant arrivez à cette cellule, en tirerent le ſaint homme, & furent obligez à le porter. Car à force d'être dans ce trou, ſes jambes étoient pliées, & il ne pouvoit ni les dreſſer ni les remuer : joint la foibleſſe cauſée par ſon extrême abſtinence. Les ſoldats ſurpris de ce ſpectacle, & touchez de compaſſion, le prirent à deux, lui faiſant mettre les mains ſur leurs épaules & lui tenant les genoux. Ils le porterent au cimetiere de ſaint Auxence : où ils l'enfermerent avec ſes moines, & s'étant aſſis à la porte ils attendoient l'ordre de l'empereur. Cependant ſaint Etienne chantoit avec ſes moines une priere qui commence : Nous adorons, Seigneur, vôtre ſainte image ; & enſuite une autre qui dit : J'ai rencontré les voleurs de

mes

mes penſées qui m'ont dépoüillé. Il vouloit mar- AN. 763.
quer qu'on l'avoit tiré de ſa retraite & de ſa contemplation. Mais les ſoldats qui l'entendoient branloient la tête, & ſe diſoient l'un à l'autre : Helas ! ces moines, que l'on maltraite ainſi ſans ſujet, ont bien raiſon de nous appeller des voleurs. S. Etienne & ceux qui l'accompagnoient demeurerent ainſi enfermez ſans manger pendant ſix jours, le ſeptiéme l'empereur envoya un autre officier, qui remit le ſaint homme dans ſa cellule. Car il étoit obligé de partir pour la guerre contre les Scythes, c'eſt-à-dire les Bulgares qui attaquerent les Romains au mois de Juin de la vingt-deuxiéme année de Conſtantin, indiction premiere, c'eſt-à-dire l'an 763. *Theoph. p. 364.* Les ſoldats avant que de partir ſe recommanderent aux prieres de ſaint Etienne.

XXXIII. Anne calomnié, *p. 461. vita.*

Mais le patrice Calliſte ayant tiré à part un de ſes moines nommé Sergius, lui donna de l'argent, & lui en promit davantage pour l'accuſer. Sergius ayant cherché inutilement les moyens de lui nuire en ſecret, ſortit du monaſtere, & s'adreſſa à Aulicalame intendant des tributs du golfe de Nicomedie, avec lequel il compoſa un libelle d'accuſation à l'empereur, où il diſoit : Premierement il vous a anathematiſez comme heretique ; & vous dit des injures. Et aprés d'autres accuſations frivoles, il ajoûtoit : Il a ſeduit une femme noble, qu'il tient dans le monaſtere, d'en bas, d'où elle monte la nuit à ſa cellule, pour leur infame commerce. C'étoit une veuve, qui n'ayant point d'enfans vendit tous ſes biens & quitta ſon païs & ſa famille, par le conſeil du ſaint abbé, *p. 437.*

AN. 763. pour embraſſer la vie monaſtique. Il changea ſon nom en celui d'Anne, la prit pour ſa fille ſpirituelle, & la mit au monaſtere de femmes, qui
p. 461. etoit au bas de la montagne, la recommandant particulierement à la ſuperieure. Les calomniateurs ſubornerent une eſclave qui la ſervoit, lui promettant de l'affranchir & de la marier à un officier du palais, afin de lui faire dire ce qu'ils vouloient contre ſa maîtreſſe & contre Etienne.

p. 462. Ils envoyerent le libelle d'accuſation par un courier à l'empereur en Scythie. L'ayant lû il écrivit auſſi-tôt en ces termes au patrice Anthés, qu'il avoit laiſſé ſon lieutenant à C. P. Nous vous ordonnons d'aller au plus vîte au mont d'Auxence, où demeurent des femmes corrompuës, qui feignent d'être
p. 463. pieuſes. Emmenez de là une nommée Anne, & nous l'envoyez au camp par ces mêmes couriers, en diligence. Anthés executa l'ordre ponctuellement. Il arriva au monaſtere, comme les religieuſes chantoient Tierce. Les ſoldats qui l'accompagnoient entrerent inſolemment dans l'égliſe, à grand bruit, faiſant briller en l'air leurs épées nuës. Le chant fut changé en cris pitoyables: l'une ſe refugioit dans la baluſtrade du ſanctuaire, une autre ſe cachoit ſous l'autel, une autre couroit vers la montagne. L'abbeſſe qui étoit en retraite dans une cellule, ayant appris ce deſordre, vint hardiment, & dit à ces hommes: Chrétiens, ſi vous eſperez en Dieu pourquoy faites-vous comme les barbares infideles? Ils lui répon-
465. dirent doucement: Donnez-nous Anne l'amie d'Etiene; l'empereur en a beſoin à l'armée. La ſuperieure

l'appella avec une autre nommée Theophano, & AN. 763.
leur dit : Allez mes enfans, vers l'empereur, & ré-
pondez ſagement à ſes interrogations. Allez en paix, p. 464.
allez : le Seigneur ſoit avec vous. Elles prirent leurs manteaux, ſe mirent à genoux, reçurent ſa benediction, & partirent.

Quand elles furent arrivées à l'armée, l'empereur les fit ſeparer ; & ayant fait venir Anne, il lui dit : Je ſuis perſuadé de ce que l'on m'a dit de vous, je connois la foibleſſe des femmes. Dites-moi donc comment cet impoſteur vous a fait renoncer à la ſplendeur de vôtre famille, pour prendre cet habit de tenebres ? Il nommoit ainſi l'habit monaſtique, parce qu'il étoit noir. Anne lui répondit : Seigneur, je ſuis devant vous : tourmentez-moi, tuez-moi, p. 465. faites ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez de moi que la verité. Je ne connois cet homme que comme un Saint, qui me conduit dans la voye du ſalut. L'empereur ne ſut que lui dire ; il demeura aſſis, ſe mordant le bout du doigt, & remuant l'autre main en l'air, qui étoit ſon geſte ordinaire. Il fit garder Anne, & renvoya ſa compagne malgré elle au monaſtere où elle raconta tout ce qui s'étoit paſſé à l'abbeſſe & à ſaint Etienne.

L'empereur étant revenu a C. P. fit enfermer Anne dans la priſon du bain, qui étoit trés obſcure, p. 466. avec des fers aux mains. Voulant l'interroger, il lui envoya la veille un des eunuques de ſa chambre, pour lui perſuader par menaces & par promeſſes, d'avoüer publiquement le commerce criminel, dont on l'accuſoit avec Etienne, puis qu'elle étoit déja

AN. 763. convaincuë par ſon eſclave. Anne ſoupira du fond du cœur : & lui dit : Retire-toi, mon ami, retire-toi ; la volonté de Dieu ſoit faite. Le lendemain
p. 467. matin l'empereur ayant aſſemblé un grand peuple, fit venir Anne ; & lui montrant quantité de nerfs de bœuf, lui dit : Je te les ferai tous uſer ſur le corps, ſi tu ne déclares ton mauvais commerce avec Etienne. Elle ne répondit rien ; & auſſi-tôt huit hommes robuſtes la prirent par les deux mains, & l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frapoient de toutes leurs forces, l'un ſur le ventre, l'autre ſur le dos. Elle ne diſoit que ces paroles : Je ne connois point cet homme comme vous dites ; Seigneur, ayez pitié de moi. Alors on lui confronta l'eſclave, qui l'accuſa avec ſerment : étendant les mains contre elle, & lui crachant au viſage.
p. 468. L'empereur voyant qu'Anne ne parloit plus, crut qu'elle étoit morte de la violence des coups, & la fit jetter dans un des monaſteres de C. P. Il n'eſt plus parlé d'elle depuis.

XXXIV. George faux moine. Mais l'empereur cherchant toûjours un pretexte, pour faire mourir Etienne, fit venir le lendemain un jeune homme nommé George Synclete, qui étoit de ſes plus confidens, & lui dit : M'aimez-vous juſqu'à donner vôtre vie pour moi ? George l'en aſſura avec ſerment. L'empereur lui dit en l'embraſſant :
p. 469. Voici un nouvel Iſaac ; puis il ajoûta : Je ne vous en demande pas tant, je vous prie ſeulement d'aller au mont d'Auxence, & de perſuader à ce malheureux qui y demeure, de vous recevoir au nombre des ſiens, puis vous reviendrez ici promptement. Geor-

ge obéït avec joye, il alla ſur la montagne, & ſe cacha dans des brouſſailles, dont il ſortit vers le midi, & vint crier à la porte du monaſtere, qu'il s'étoit égaré, & qu'il craignoit d'être devoré par les bêtes, ou de tomber dans un precipice. S. Etienne ordonna à Marin ſon principal diſciple, de le faire entrer. Il ſe mit à genoux, & demanda la benediction de l'abbé, qui reconnut auſſi-tôt qu'il étoit de la cour, à ſon habit, & à ſon viſage ſans barbe. Car p. 470. l'empereur avoit ordonné à tous les hommes, même aux vieillards, de ſe raſer entierement. George avoüa qu'il étoit du palais de l'empereur, & ajoûta: Il nous a tous fait judaïſer; j'ai eu bien de la peine à revenir de cette erreur, & Dieu m'a con- p. 471. duit ici: ne me rejettez pas, mon venerable pere, de vôtre compagnie, & ne me refuſez pas le ſaint habit. Saint Etienne répondit: Je ne le puis faire à cauſe de la défenſe de l'empereur; & je crains que s'il l'apprenoit, il ne vous retirât d'ici au peril de vôtre ame. George reprit: Vous répondrez à Dieu de moi, ſi vous differez: & il preſſa tant, que l'abbé lui donna l'habit de probation.

AN. 763.

Cependant l'empereur aſſembla le peuple à C. P. p. 470. dans le theâtre de l'hipodrome; & ſe tenant ſur les degrez, il dit: Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria: Seigneur, il ne reſte en cette ville aucune trace de leur habit. L'empereur s'écria en colere: Je ne puis plus ſouffrir leurs inſultes. Ils m'ont ſeduit tous les miens, juſqu'à George Synclete, qu'ils ont arraché d'auprés de moi, pour le faire moine. Mais mettons

AN. 763. en Dieu nôtre confiance, il le fera bien-tôt paroître, prions ſeulement. Aprés que George eut porté
p. 473. trois jours le petit habit, ſaint Etienne lui fit une grande exhortation, lui coupa les cheveux, & le revêtit de l'habit monaſtique : mais trois autres jours aprés, cet impoſteur quitta la montagne, & vint au palais. L'empereur l'embraſſa, & convoqua pour le lendemain une aſſemblée generale de tout le peuple, dans le même theatre. La foule y fut
p. 474. telle, qu'ils s'étouffoient, & l'empereur s'écria : Dieu a exaucé mes prieres, il m'a découvert celui que je cherchois. Alors il fit paroître George devant le peuple, qui le voyant en habit monaſtique, s'écria : Malheur au méchant ; qu'il meure, qu'il meure : ce qu'ils entendoient d'Etienne. L'empereur fit dépoüiller George, premierement de l'épomide, ou ſcapulaire, puis de la cuculle ; & on les
Sup. liv. xx. n. 8. jetta parmi le peuple, qui les foula aux pieds. On lui ôta enſuite l'analabe, ou écharpe que les moines portoient au cou, & qu'ils croiſoient ſur la poitrine. L'empereur la prit entre ſes mains, & la tournoit de tous côtez, demandant ce que ce pouvoit-être : un ſenateur nommé Draconce répondit :
p. 475. Jettez-la, Seigneur, c'eſt un cordeau de ſatan. Elle fut auſſi foulée aux pieds avec la ceinture. Enſuite quatre hommes étendirent George par terre, & l'ayant mis tout nud, lui renverſerent un ſeau d'eau ſur la tête, comme pour le purifier. Enfin on le revêtit d'un habit militaire : l'empereur lui mit de ſa main le baudrier avec l'épée, & le declara ſon écuyer.

Auſſi-tôt il envoya au mont S. Auxence quantité de gens armez, qui diſperſerent les moines, mirent le feu au monaſtere & à l'égliſe, & les reduiſirent en cendre, juſqu'aux fondemens. Ils tirerent ſaint Etienne de ſa caverne, & le menerent à la mer, le frapant à coups de bâton, le prenant à la gorge, & lui déchirant les jambes dans des épines. Ils lui crachoient au viſage, lui diſoient des injures, & lui inſultoient en diverſes manieres. Comme il ne pouvoit marcher, ils le mirent dans une barque & le menerent le long de la côte au monaſtere de Philippique, prés de Chryſopolis, où ils l'enfermerent, & en avertirent l'empereur: qui publia une défenſe d'approcher du mont S. Auxence, ſous peine de la vie. AN. 763. p. 376.

XXXV. Evêques envoyez à Etienne.

Enſuite il fit venir cinq évêques, chefs des Iconoclaſtes, Theodoſe d'Epheſe, Conſtantin de Nicomedie, Conſtantin de Nacolie, Siſinnius Paſtile, & Baſile Tricacabe avec le patrice Calliſte, Comboconon, premier ſecretaire, & un autre officier nommé Maſare; & les envoya à Conſtantin, patriarche de C. P. pour aller tous enſemble au monaſtere de Chryſopolis. Mais le patriarche qui connoiſſoit la vertu & la capacité de S. Etienne, refuſa d'y aller. Ils porterent avec eux la definition de leur concile; & étant arrivez au monaſtere, ils firent leur priere à l'égliſe, puis ils s'aſſirent ſur les degrez du bain; & manderent ſaint Etienne, qui vint ſoûtenu par deux hommes, avec les fers aux pieds. Ce ſpectacle leur tira des larmes. Theodoſe d'Epheſe lui dit: Homme de Dieu, comment vous êtes- Sup. n. 7. vita p. 478.

AN. 763. vous mit dans l'esprit de nous tenir pour heretiques, & de croire en savoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques, & tous les Chrétiens ? Travaillons-nous tous à perdre nos ames ? Saint Etienne lui répondit gravement : Considerez ce que le prophete Elie dit à Achab : ce n'est pas moi qui
3. Reg. XVIII. 17. cause ce trouble, mais vous & la maison de vôtre pere. C'est vous qui avez introduit une nouveauté
p. 479. dans l'église. On peut vous dire avec le prophete : Les rois de la terre avec les magistrats & les pasteurs
Ps. II. 2. se sont assemblez contre l'église de Jesus-Christ, formant de vains projets. Alors Constantin de Nicomedie, qui étoit un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pied au saint abbé assis à terre : mais un des gardes le prévint & frappa du pied le saint homme dans le ventre, comme pour le faire lever.

Les senateurs Calliste & Comboconon arrêterent l'évêque Constantin, & dirent à saint Etienne : Vous avez à choisir des deux ; ou de souscrire, ou de mourir comme rebelle à la loi des peres & des empereurs. Il répondit : Ma vie est Jesus-Christ,
p. 480. Philip. I. 21. mon avantage & ma gloire de mourir pour sa sainte image. Mais qu'on lise la définition de vôtre concile : afin que je voye ce qu'elle contient de raisonnable contre les images. Constantin de Nacolie ayant lû le titre : Définition du saint concile, septiéme œcumenique, S. Etienne lui fit signe de la main de s'arrêter : & dit : Comment peut-on nommer saint un concile, qui a profané les choses saintes ? Un de vos évêques n'a-t-il pas été accusé par des

des gens de bien, dans vôtre concile, d'avoir foulé aux pieds la patene deſtinée aux ſaints myſteres, parce qu'on y voyoit les images de J. C. de ſa mere, & de ſon précurſeur ? Vous l'avez maintenu dans ſes fonctions, & excommunié ſes accuſateurs, comme défenſeurs des idoles. Qu'y a-t-il de plus impie ? N'avez-vous pas ôté le titre de ſaints aux apôtres, aux martyrs, & aux autres juſtes, les nommant ſimplement apôtres ou martyrs ? AN. 763. p. 481.

Mais comment ce concile eſt-il œcumenique, ſans être approuvé du pape de Rome : quoi qu'il y ait un canon qui défend de regler, ſans lui, les affaires eccleſiaſtiques ? Il n'a été approuvé ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celui d'Antioche, ou de Jeruſalem. Où ſont leurs lettres ? Et comment appelle-t-on ſeptiéme concile celui qui ne s'accorde point avec les ſix precedens ? Baſile reprit : Et en quoi avons-nous contrevenu aux ſix conciles ? Saint Etienne répondit : N'ont-ils pas été aſſemblez dans des égliſes ; & en ces égliſes, n'y avoit-il pas des images reçuës & adorées par les peres ? Répondez-moi, évêque. Baſile en convint : & ſaint Etienne levant les yeux au ciel, ſoupira du fond du cœur, étendit les mains, & dit : Quiconque n'adore pas Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt renfermé dans ſon image, ſelon l'humanité, qu'il ſoit anathême. Il vouloit continuer, mais les commiſſaires étonnez de la liberté avec laquelle il parloit, & couverts de confuſion, ſe leverent, ordonnant ſeulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à C. P. l'empereur leur demanda ce qu'ils avoient fait. Les p. 482.

AN. 763. évêques vouloient diſſimuler leur deſavantage : mais Calliſte dit : Nous ſommes vaincus, Seigneur : cet homme eſt fort en raiſons, & mépriſe la mort. L'empereur outré de colere, écrivit auſſi-tôt une ſentence, pour envoyer le ſaint homme en exil dans l'iſle de Proconeſe, prés de l'Helleſpont.

XXXVI. Exil de S. Etienne à Proconeſe.

Pendant dix-ſept jours que ſaint Etienne demeura à Chryſopolis, il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur lui en eût envoyé abondamment : mais il la renvoya, comme il avoit fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant que de partir il guerit le ſuperieur du monaſtere, abandonné des medecins. Etant arrivé à Proconeſe, il ſe logea dans une caverne agréable, qu'il trouva dans un lieu deſert ſur la mer, prés d'une égliſe de ſainte Anne, & ſe nourriſſoit des herbes qu'il rencontroit. Ses diſciples chaſſez du mont ſaint Auxence, ayant appris le lieu de ſon exil, vinrent à Proconeſe ſe raſſembler autour de lui : à l'exception de deux qui apoſtaſierent : ſavoir Sergius, le calomniateur du Saint, & Etienne, qui aprés avoir été chapelain du patrice Calliſte, avoit reçu l'habit monaſtique des mains de ſaint Etienne, qui l'avoit établi prêtre du monaſtere. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, & ils prirent l'un & l'autre l'habit ſeculier. Tous les autres diſciples de ſaint Etienne, s'étant remis ſous ſa conduite, firent un nouveau monaſtere à Proconeſe. Sa mere même & ſa ſœur quitterent le monaſtere des Trichinaires, où elles étoient établies, & vinrent le trouver dans cette iſle. Pour lui, il fit faire une pe-

p. 486.

tite cage en forme de colomne, où il s'enferma pour continuer ſes auſteritez, la quarante-neuviéme année de ſon âge ; c'eſt-à-dire l'an 763. car il étoit né la premiere année du pontificat de S. Germain de C. P. qui fut l'an 715. AN. 763. p. 405. Sup. l. XLI. n. 26.

La même année 763. vingt-troiſiéme du regne de Conſtantin, Coſme, ſurnommé Conamite, évêque d'Epiphanie en Syrie, fut accuſé par les citoyens devant Theodore patriarche d'Antioche, d'avoir diſſipé les vaſes ſacrez ; & ne pouvant les repreſenter, il renonça à la foi catholique, & embraſſa l'hereſie des Iconoclaſtes. Il fut condamné d'un commun conſentement par les trois patriarches, Theodore d'Antioche, Theodore de Jeruſalem, Coſme d'Alexandrie, avec les évêques de leur dépendance ; & le jour de la Pentecôte, ils l'anathematiſerent chacun chez eux, aprés la lecture de l'évangile. Vers le même tems l'empereur Conſtantin demanda au patriarche de C. P. quel mal y auroit-il de dire, mere de Chriſt, au lieu de mere de Dieu ? Le patriarche répondit en l'embraſſant : Ayez pitié de nous, Seigneur : Dieu vous garde d'une telle penſée. Ne voyez-vous pas comme Neſtorius eſt anathematiſé par toute l'égliſe : Je le demandois pour m'inſtruire, reprit l'empereur : que ce diſcours demeure entre vous & moi. Un jour tenant une bourſe pleine d'or, il demanda à ceux qui étoient preſens ce qu'elle valoit : Elle vaut beaucoup, dirent-ils. En ayant ôté l'or, il leur fit encore la même queſtion Ils répondirent qu'elle ne valoit plus rien. Il en eſt de même, dit-il, de la mere de Dieu ; tant que Theoph. an. 23. p. 364. Theoſtr. vita S. Nic. c. 4. ap. Boll. to. 2. p. 161.

Jeſus-Chriſt étoit dans ſon ſein, elle valoit beaucoup; aprés qu'il en fut ſorti, elle étoit comme les autres.

XXXVII. Regle de ſaint Chrodegang

Saint Chrodegang évêque de Mets étant allé à Rome, obtint du pape Paul, les corps des trois martyrs ſaint Gorgon, ſaint Nabor, & ſaint Nazaire, qu'il mit en trois monaſteres. Saint Nabor, à ſaint Hilaire, aujourd'huy ſaint Avol, au dioceſe de Mets: Saint Nazaire, à Loresheim, fondé prés de Wormes, l'an 764. dont le premier abbé fut Gondeland, frere de ſaint Chrodegang. Il mit les reliques de ſaint Gorgon dans le monaſtere de Gorze, l'an 765.

Transl. S. Gorg. to. 4. Act SS Ben. p. 204.

Sup. n. 8.

La même année, quatorziéme du regne de Pepin, ſaint Chrodegang preſida à un concile, ou aſſemblée generale de la nation Françoiſe, tenuë à Attigni ſur Aiſne, dans le dioceſe de Reims. Il n'en reſte que les noms des évêques qui y aſſiſterent, au nombre de vingt-ſept, avec dix-ſept abbez; & une promeſſe reciproque qu'ils ſe firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir chacun feroit dire cent pſeautiers, & celebrer cent meſſes par ſes prêtres, & que l'évêque diroit lui-même trente meſſes. On trouve des promeſſes ſemblables en d'autres conciles de ce tems-là. Les évêques les plus connus de cette aſſemblée ſont ſaint Chrodegang de Mets, ſaint Lulle de Mayence, Remedius de Roüen, frere du roi, Megingaod de Virſbourg, Villiaire évêque du monaſtere de ſaint Maurice en Valais. Il y en a pluſieurs autres nommez évêques de certains monaſteres: comme de Lobes, de ſaint Oyan

tom. 6. conc. p. 1701.

Conc. Diglev. p. 1796.

V. Coint. an. 765. n. 2. 3. &c.

Inf. lib. XLIV. n. 27.

d'Eichſter : parce qu'ayant quitté leurs ſieges épiſcopaux, ils s'étoient retirez dans des monaſteres, dont ils étoient abbez, gardant le titre d'évêques. Entre les ſimples abbez, Fulrad l'archichapelain tient le premier rang, comme abbé de ſaint Denis. On y voit auſſi enſuite ceux de ſaint Germain, de Jumieges, de Fontenelle, de Centule, de Corbie, de Rebais, de ſainte Colombe de Sens.

Saint Chrodegang eſt principalement celebre par la communauté des clercs qu'il forma dans ſon égliſe avec des revenus ſuffiſans, pour les décharger de tous les ſoins temporels. Il leur donna une regle, qui fut depuis reçuë par tous les chanoines, & que nous avons encore. Le nom de chanoines ou canoniques, ſe donnoit du commencement à tous les clercs ; ſoit parce qu'ils étoient écrits dans le canon ou catalogue de l'égliſe, ſoit parce qu'ils vivoient ſelon les canons : mais depuis on le prit particulierement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du clergé de ſaint Auguſtin ; & avant lui de ſaint Euſebe de Verceil ; & c'eſt pour de tels chanoines que ſaint Chrodegang compoſa ſa regle : preſque toute tirée de celle de ſaint Benoît, autant que la vie monaſtique pouvoit convenir à des clercs ſervans l'égliſe. Il y cite ſouvent l'ordre Romain & les uſages de l'égliſe Romaine.

Paul. diac. ap. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Sup. l. xxiv. n. 40, 41.

Lib. xiii. n. 14.

La regle de ſaint Chrodegang dans ſa pureté, ne contient que trente-quatre articles, avec une preface, où il déplore le mépris des canons, & la negligence des paſteurs, du clergé & du peuple. Il n'enga-

to. 7. conc. p. 1443.

ge pas les clercs de cette communauté à une pau-
c. 31. vreté abſoluë : mais il veut que quiconque y entre-
ra, faſſe une donation ſolemnelle de tous ſes biens
c. 32. à l'égliſe de ſaint Paul de Mets : permettant de s'en
reſerver l'uſufruit & de diſpoſer de ſes meubles
pendant ſa vie. Les prêtres auront la diſpoſition des
aumônes qui leur ſeront données pour leurs meſſes,
pour la confeſſion, ou l'aſſiſtance des malades : ſi
ce n'eſt que l'aumône ſoit donnée pour la commu-
nauté. C'eſt la premiere fois que je trouve des aumô-
nes ou retributions particulieres, pour des meſſes,
ou d'autres fonctions eccléſiaſtiques. Saint Chrode-
gang juge plus utile de donner à toute la commu-
nauté, parce que pluſieurs enſemble obtiennent
plus aiſément la miſericorde de Dieu, qu'un ſeul,
quelque zelé qu'il ſoit.

c. 4. Pour la clôture, les chanoines ont liberté de ſor-
tir le jour : mais à l'entrée de la nuit tous doivent ſe
rendre à ſaint Etienne, qui eſt la cathedrale de Mets,
pour chanter complies. Aprés leſquelles il n'eſt
plus permis de boire, de manger, ni de parler,
mais on doit garder le ſilence, juſques aprés que l'on
aura dit prime le lendemain. Celui qui ne s'eſt pas
trouvé à complies, ne peut entrer, ni même frapper
à la porte, juſqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes.
c. 5. C'eſt que le peuple y venoit encore. L'archidiacre,
le primicier, ni le portier ne donneront aucune diſ-
penſe de cette regle, dont ils ne puiſſent rendre
compte à l'évêque. Tous les chanoines logeoient
donc dans un cloître exactement fermé ; & cou-
choient en differens dortoirs communs, où chacun

avoit ſon lit. Aucune femme n'entroit dans le cloître, ni aucun laïque ſans permiſſion. Si on donnoit à manger à quelqu'un, il laiſſoit ſes armes hors du refectoir; & auſſi-tôt aprés le repas, ſortoit du cloître. Les cuiſiniers mêmes, ſi on en prenoit de laïques, ſortoient auſſi-tôt qu'ils avoient rendu leur ſervice. c. 5.

Les chanoines ſe levoient la nuit à deux heures, pour les nocturnes, comme les moines, ſuivant la regle de ſaint Benoît; & mettoient entre les nocturnes & les matines, ou laudes, un intervalle, pendant lequel il étoit défendu de dormir; mais on devoit apprendre les pſeaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour ceux qui ſe trouvoient trop loin de l'égliſe, entendant ſonner l'office, pouvoient le reciter au lieu, où ils ſe trouvoient. Il eſt défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'égliſe, ſinon pour cauſe d'infirmité. Les chanoines doivent garder entre-eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, ſe traitter avec reſpect, & ne ſe point nommer ſimplement par leur nom. Aprés l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours. On y lira un article de la regle, des homelies, ou quelque autre livre édifiant: l'évêque, ou le ſuperieur y donnera ſes ordres, & y fera les corrections. Au ſortir du chapitre, chacun ira au travail manuel, qui lui ſera preſcrit. *Sup. l. xxxii. n. 14.* c. 6. c. 7. c. 8. c. 9.

XXXVIII. Nourriture. Vêtemens. &c.

Quant à la nourriture depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, on fera deux repas, & on pourra manger de la chair, excepté le vendredi ſeulement. De la Pentecôte à la ſaint Jean, on fera deux repas, c. 10.

mais ſans manger de chair. De la ſaint Jean à la ſaint Martin, deux repas, & abſtinence de chair le mercredi & le vendredi. De la ſaint Martin à Noël, abſtinence de chair, & jeûne juſqu'à none. De Noël au carême, jeûne juſqu'à none le lundi, le mercredi, & le vendredi, avec abſtinence de chair ces deux derniers jours : les autres jours, deux repas. S'il vient une fête en ces feries, le ſuperieur pourra permettre la chair. En carême, on jeûnera juſqu'à vêpres, avec défenſe de manger hors du
c. 11. cloître. Il y aura ſept tables dans le refectoir : la premiere, pour l'évêque avec les hôtes & les étrangers, l'archidiacre & ceux que l'évêque y appellera : la ſeconde, pour les prêtres : la troiſiéme pour les diacres : la quatriéme, pour les ſoudiacres : la cinquiéme, pour les autres clercs : la ſixiéme, pour les abbez, & ceux que le ſuperieur voudra : la ſeptiéme, pour les clercs de la ville, les jours de fête.
c. 12. La quantité du pain n'eſt point bornée : à dîné ils auront un potage, deux portions de chair à deux:
c. 13. à ſoupé une ſeule. Entre les viandes de carême, on compte le fromage. La boiſſon eſt reglée : au plus à dîné, trois coups, à ſoupé, deux, & trois coups quand il n'y a qu'un repas. Ceux qui s'abſ-
c. 14. tiennent de vin boiront de la biere. Tous les chanoines feront la cuiſine tour à tour ; excepté l'archidiacre & quelques autres officiers occupez plus utilement.
c. 19. Pour les vêtemens, on donnera aux anciens tous les ans une chappe neuve ; aux jeunes, les vieilles. Les prêtres & les diacres qui ſervent continuellement,

ment, auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire; & deux chemiſes. Pour la chauſſure, tous les ans un cuir de vache, & quatre paires de pantoufles. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois; & toute cette dépenſe du veſtiaire, & du chauffage ſe prenoit ſur les rentes que l'égliſe de Mets levoit dans la ville & à la campagne. Mais les clercs qui avoient des benefices, devoient s'habiller. On appelloit encore alors benefice la joüiſſance de certain fonds accordée par l'évêque.

On aura un ſoin particulier des chanoines malades, s'ils n'ont dequoi ſubvenir à leurs beſoins. c. 28.
Ils auront un logement ſeparé, & un clerc chargé d'en prendre ſoin. Ceux qui ſeront en voyage avec c. 10.
l'évêque, ou autrement, garderont autant qu'il leur ſera poſſible la regle de la communauté. c. 25.

Elle étoit gouvernée, premierement par l'évêque: & ſous lui, par l'archidiacre, & le primicier, que c. 27.
l'évêque pouvoit corriger & dépoſer, s'ils manquoient à leur devoir. Il y avoit un cellerier, un c. 27.
portier, un infirmier; & des cuſtodes ou gardiens des trois principales égliſes, ſaint Etienne, ſaint
Pierre, & ſainte Marie, qui y couchoient, ou tout c. 24. 4.
proche, ſans préjudice de la regularité.

XXXIX. Penitences, &c.
Il eſt ordonné aux clercs de ſe confeſſer à l'évêque deux fois l'année: ſavoir au commencement c. 14.
du carême, & depuis la mi-Août juſqu'au premier jour de Novembre. Sauf à ſe confeſſer dans les autres tems, toutes les fois qu'ils voudront; ſoit à l'évêque, ſoit à un prêtre député de ſa part. Celui qui aura celé quelque peché en ſe confeſſant à l'é-

vêque, ou cherchera à ſe confeſſer à d'autres : ſi l'évêque le peut découvrir, il le punira de foüet, ou de priſon. C'eſt la premiere fois que je trouve la confeſſion commandée : mais S. Chrodegang regarde ce precepte comme un adouciſſement des anciennes regles, qui vouloient que l'on découvrît aux ſuperieurs toutes les mauvaiſes penſées. Il veut que les clercs reçoivent le corps & le ſang de N. S. tous les dimanches & les grandes fêtes, à moins que leurs pechez ne les en empêchent.

c. 15. Le chanoine coupable de grand crime ; homicide, fornication, adultere, larçin ; recevra d'abord la diſcipline, puis ſera mis en priſon à la diſcretion du ſuperieur, ſans communication avec perſonne. Au ſortir de la priſon il fera encore penitence publique, ſi le ſuperieur juge à propos. C'eſt-à-dire qu'à toutes les heures de l'office il viendra à la porte de l'égliſe, & y demeurera proſterné juſqu'à ce que tous ſoient entrez ; puis il y recitera l'office debout, demeurant dehors. Il gardera l'abſtinence, telle qu'elle lui ſera impoſée par le ſuperieur. Pour les pechez graves, comme deſobéïſſance, revolte, murmure, médiſance, yvrognerie, tranſgreſſion du jeûne, ou de quelque autre precepte de la regle : il y aura deux admonitions ſecretes, puis une publique ; & ſi le coupable ne ſe corrige, il ſera excommunié : s'il eſt trop groſſier ou trop dur, pour être touché de l'excommunication, on uſera de punition corporelle. Entre ces fautes graves, on compte de ne s'être pas tenu à la croix. C'étoit une croix au milieu du cloître, ou par penitence on faiſoit

c. 17.

demeurer quelque tems debout, ou à genoux, pour les fautes plus legeres. Quant à ces legeres fautes, comme d'être venu tard à l'office ou à table, avoir rompu ou perdu quelque choſe : la peine étoit arbitraire, & toûjours moindre pour celui qui s'accuſoit le premier. Il eſt défendu ſous peine d'excommunication, d'avoir aucun commerce avec l'excommunié. Il eſt auſſi défendu aux particuliers de s'excommunier ou ſe frapper l'un l'autre, quelque ſujet qu'ils prétendent en avoir : mais l'offenſé doit demander juſtice au ſuperieur. Et au contraire perſonne ne doit prendre le parti du coupable, ſous pretexte d'amitié ou de parenté.

Vita S. Landeb. n. 5. to. 3. Act. SS. Ben. p. 71.

c. 18.

c. 16.

c. 12.

c. 13.

Les clercs qui n'étoient point de la communauté, & demeuroient hors du cloître, dans la ville de Mets, devoient venir les dimanches & les fêtes aux nocturnes & aux matines dans la cathedrale : ils aſſiſtoient au chapitre & à la meſſe, & mangeoient au refectoir, à la ſeptiéme table qui leur étoit deſtinée. Les chanoines pouvoient avoir des clercs pour les ſervir, par permiſſion de l'évêque. Ces ſerviteurs étoient ſujets à la correction ; & devoient aſſiſter aux offices en habit de leur ordre, comme les clercs du dehors : mais ils n'aſſiſtoient point au chapitre, & ne mangeoient point au refectoir.

c. 8.

c. 33.

c. 21. 30.

c. 3.

c. 1.

Il y avoit des pauvres nommez matriculiers, parce qu'ils étoient inſcrits dans la matricule, ou catalogue, ſoit du Dome ; c'eſt-à-dire de la cathedrale, ſoit des autres égliſes. Saint Chrodegang voyant que l'on negligeoit de les inſtruire & de les

c. 34.

corriger, ordonne que deux fois le mois ils viendront le samedi à l'église du Dome, à l'heure de tierce : & que l'évêque leur fera lire quelque homelie, pour leur instruction : ou en l'absence de l'évêque, le prêtre custode de saint Etienne leur fera quelque lecture, ou les instruira de vive voix. Ils se confesseront au même prêtre deux fois l'an, en carême, & au mois d'Octobre ; & en chaque matricule il y aura un primicier pour veiller sur leur conduite. En venant à l'instruction ils découvriront au prêtre custode leurs besoins spirituels & corporels : les indociles seront effacez de la matricule, & d'autres mis en leur place. Les jours d'instruction on leur distribuera du pain, du vin, du lard, ou du fromage, & de l'argent pour le bois. J'ai mis au long cette regle de saint Chrodegang, parce qu'elle fut depuis reçuë par tous les chanoines, comme celle de saint Benoît par les moines. Il mourut l'an 766. & fut enterré à l'abbaye de Gorze où il avoit choisi sa sepulture.

v. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

XL. Miracles de saint Etienne d'Auxerre.

Cependant saint Etienne dans son exil en l'isle de Proconese, faisoit quantité de miracles. Un aveugle le vint trouver, & le pria de le guerir. Aprés s'en être défendu avec beaucoup d'humilité, il dit, Avez-vous la foi ? Adorez-vous l'image de Jesus-Christ, de sa mere, & des Saints ? Croyez-vous en Dieu, qui guerit même par les images, comme il arriva à la conversion de sainte Marie Egyptienne ? Je croi répondit l'aveugle, & j'adore ; & S. Etienne ajoûta : Au nom du Seigneur Jesus-Christ, qui a gueri l'aveugle, en qui tu crois, & que tu adores

Vita p. 489.

Sup. addit. lib. XXIV. n. 15.

en ſon image, regarde le ſoleil ſans empêchement. AN. 764.
Auſſi-tôt ſes yeux furent ouverts, & il s'en alla, loüant Dieu, & tranſporté de joye. Une femme de p. 490.
Cyzique lui amena ſon fils, agité du demon depuis prés de neuf ans. Il pria pour lui de dedans ſa cage; & l'appellant par ſon nom lui fit adorer l'image de Jeſus-Chriſt, aprés quoi il le renvoya gueri. p. 492.
Une femme noble d'Heraclée en Thrace, affligée depuis ſept ans d'une perte de ſang, vint trouver ſaint Etienne; qui aprés avoir prié, fit ſur elle le ſigne de la croix, & lui fit adorer l'image de Jeſus-Chriſt. Elle ſe ſentit au bout de trois jours parfaitement guerie. Il fit pluſieurs autres miracles, principalement à l'égard de ceux qui ſe trouvoient en peril ſur la mer. Car quand il la voyoit agitée, il p. 493.
mettoit ſes freres en priere; & ſouvent aprés la tempête on voyoit les voyageurs venir le remercier, & dire, que dans le peril ils l'avoient vû qui conduiſoit leur vaiſſeau.

La ſeconde année de ſon exil, c'eſt-à-dire l'an 764. il perdit ſa mere, & ſa ſœur, qui la ſuivit ſept jours aprés, comme elle lui avoit prédit. Vers le même tems un ſoldat nommé Etienne, qui ſervoit dans le corps des Armeniens en Thrace, étant perclus de la moitié du corps & courbé, vint à Pro- p. 494.
coneſe trouver le Saint: qui lui ayant fait adorer l'image de Jeſus-Chriſt & celle de la Vierge, le renvoya gueri & redreſſé. Ses camarades lui demanderent comment la choſe s'étoit paſſée; & quand il leur eut dit qu'il avoit adoré ces images, ils lui dirent en fureur: Miſerable, tu as idolâtré; & le dé-

AN. 764. noncerent au gouverneur de Thrace, qui l'envoya promptement à l'empereur. L'empereur lui demanda s'il perſiſtoit dans l'idolâtrie. Le ſoldat ſe mit à genoux, & dit anathême, comme ayant été ſeduit; & l'empereur auſſi-tôt le fit centurion. Mais comme il retournoit chez lui, ſon cheval le jetta par terre, & le foula aux pieds, en ſorte qu'il en mourut. L'empereur prit occaſion de ce qui étoit arrivé au ſoldat, pour rappeller promptement ſaint Etienne : diſant que même dans ſon exil il ne ceſſoit point d'enſeigner au peuple l'idolâtrie.

p. 495.

XLI. Confeſſion de S. Etienne devant l'empereur.

Il le fit donc ramener à C. P. & mettre dans la priſon du bain, les fers aux mains, & les entraves aux pieds. Quelques jours aprés il l'interrogea en particulier ſur la terraſſe du Phare, étant aſſis entre-deux de ſes principaux officiers. En y allant le Saint ſe fit donner une piece de monnoye, qu'il tenoit cachée ſous ſon habit. Si-tôt que l'empereur le vit entrer, il s'écria : Voyez quel homme me charge de calomnies. Le ſaint regardoit à terre ſans rien répondre. L'empereur jettant ſur lui un regard farouche, lui dit : Tu ne me réponds point, miſerable. Saint Etienne répondit : Seigneur, ſi vous étes reſolu à me condamner, envoyez-moi au ſupplice : ſi vous voulez m'interroger, moderez vôtre colere : car c'eſt ainſi que les loix ordonnent aux juges d'en uſer. L'empereur ajoûta : Dis-moi quels decrets, ou quels preceptes des peres avons-nous mépriſez, pour te donner ſujet de nous traiter d'heretiques ? Saint Etienne répondit : C'eſt que vous avez ôté des égliſes les images que les peres ont

p. 496.

reçuës & adorées de tout tems. L'empereur reprit : Impie, ne les nomme pas images, ce ſont des idoles. Et comment peuvent-elles compatir avec les choſes ſaintes ; qu'a de commun la lumiere avec les tenebres ? AN. 764. p. 497.

Seigneur, répondit ſaint Etienne, les Chrétiens n'ont jamais ordonné d'adorer la matiere dans les images : nous adorons le nom de ce que nous voïons, remontant par la penſée aux originaux. Cette vûë éleve nôtre raiſon juſqu'au ciel, & fixe nôtre curioſité. Eſt-il donc juſte, dit l'empereur, de faire des images ſenſibles de ce que l'eſprit même ne peut comprendre ? Et qui eſt l'homme, dit S. Etienne, à moins que d'avoir perdu le ſens, qui en adorant ce que l'on voit dans l'égliſe, adore la creature, la pierre, l'or, ou l'argent, ſous pretexte qu'elle porte le nom des choſes ſaintes ? Mais vous autres ſans diſtinguer le ſaint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeller idole l'image de Jeſus-Chriſt, comme Apollon ; & celle de la mere de Dieu, comme Diane : de les fouler aux pieds, & de les brûler. L'empereur dit : Eſprit bouché, eſt-ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons aux pieds J. C. à Dieu ne plaiſe. p. 498.

Alors ſaint Etienne tirant de ſon ſein la piece de monnoye qu'il avoit apportée exprés, dit à l'empereur : Seigneur, de qui eſt cette image & cette inſcription ? L'empereur ſurpris : répondit : C'eſt des empereurs ; c'eſt-à-dire de lui même & de ſon fils Leon. Saint Etienne continua : Serai-je donc puni ſi je la jette à terre, & ſi je la foule aux pieds. Les

AN. 764. assistans dirent : Assurement, puis qu'elle porte l'image & le nom des empereurs invincibles. Le saint répondit avec un grand soupir : Quel sera donc le supplice de celui qui foule aux pieds le nom de Jesus-Christ & de sa mere, dans leurs images ? Ne sera-t-il pas livré au feu éternel ? Alors il jetta la piece de monnoye & marcha dessus. Ceux qui accompagnoient l'empereur se jetterent sur lui, comme des bêtes feroces, voulant le precipiter de la terrasse en bas : mais l'empereur les en empêcha, & l'envoya lié par le cou & les mains derriere le dos, à la maison publique nommée le pretoire ; voulant le faire juger selon les loix, pour avoir foulé aux pieds l'image de l'empereur.

p. 495.

XLII. Continuation de la persecution.

Theoph. an. 25. p. 367. 368.

Cependant plusieurs officiers & plusieurs soldats étant accusez d'adorer les images, l'empereur les fit punir rigoureusement en diverses manieres, & il fit prêter un serment general à tous ses sujets, de ne point adorer les images. il obligea le patriarche Constantin à monter sur l'ambon, & à faire le même serment sur la vraye croix ; aprés quoi il assista à la table de l'empereur, couronné de fleurs, entendant la musique, & mangeant de la chair : au mépris de la profession monastique qu'il avoit embrassée.

Le vingt-uniéme d'Aoust de l'indiction quatriéme, l'an 766. l'empereur voulant rendre absolument mépriſable l'habit monastique, fit passer dans l'hippodrome ce qui se trouva de moines, tenant chacun une femme par la main, au milieu du peuple, qui crachoit sur eux, & les traitoit indignement.

Le

Le vingt-cinquiéme du même mois, il fit auſſi mener honteuſement dans l'hippodrome dix-neuf officiers des plus conſiderables, accuſez d'avoir conſpiré contre lui : mais en effet, parce qu'il étoit jaloux des loüanges, que tout le monde leur donnoit, pour leur force & leur bonne mine. Il en fit mourir quelques-uns, pour leur pieté, & parce qu'ils avoient été voir ſaint Etienne, & avoient loüé hautement ſes ſouffrances. On en remarque huit entre les autres. Conſtantin patrice, qui avoit été logothete du drome, ou contrôlleur general des poſtes : ſon frere Strategius patrice & domeſtique des excubiteurs ; c'eſt-à-dire capitaine des gardes. Antiocus qui avoit auſſi été logothete du drome, & gouverneur de Sicile. David ſpataire, c'eſt-à-dire écuyer & comte de l'Obſequium, troupes ainſi nommées. Theophylacte protoſpataire, ou premier écuyer & gouverneur de Thrace. Chriſtofle écuyer, Conſtantin protoſtrator, ou premier écuyer de l'empereur, fils du patrice Bardane. Theophylacte candidat, ou garde du corps. L'empereur les fit paſſer dans l'hippodrome, où le peuple cracha ſur eux & les chargea de maledictions. Puis il condamna les deux freres Conſtantin & Strategius, à perdre la tête : fit crever les yeux aux autres, & les envoya en exil, où il leur faiſoit donner tous les ans cent coups de nerfs de bœuf.

AN. 766.

v. Cang.

Theoph. p 369.

Enfin il fit ſentir ſa mauvaiſe humeur au patriarche Conſtantin. Le trentiéme du même mois d'Août 766. il lui ſuſcita des clercs & des laïques d'entre les confidens du patriarche même, qui l'accuſerent

AN. 766. d'avoir mal parlé de l'empereur ; & comme il le nioit, ils en firent ſerment ſur la vraye croix. Il envoya auſſi-tôt mettre le ſcellé au palais patriarcal, & bannit le patriarche, premierement dans l'iſle Hierie, puis en celle du prince. Trois mois & demi aprés, ſavoir le ſeiziéme de Novembre de la même année 766. indiction cinquiéme, l'empereur fit ordonner patriarche Nicetas eunuque, Sclave d'origine.

Theoph. an. 26. p. 370.

Cependant il continuoit de perſecuter les catholiques, évêques, moines, laïques, magiſtrats & particuliers. Il défendoit par tout de vive voix & par écrit les prieres adreſſées à la Vierge & aux Saints. Il faiſoit déterrer & conſumer les reliques les plus reſpectées, traitoit d'impies ceux qui les honoroient, & les menaçoit de mort, de confiſcation de biens, d'exil, de tourmens. Il fit jetter dans la mer la châſſe de ſainte Euphemie, qui étoit à Calcedoine : ne pouvant ſouffrir l'huile precieuſe, qui en degoutoit en preſence de tout le peuple. Mais la relique fut conſervée miraculeuſement, & retrouvée en l'iſle de Lemnos. Cependant l'empereur fit de cette égliſe un attelier pour forger des armes ; & les ouvriers faiſoient leurs ordures dans le ſanctuaire.

XLIII. Concile de Gentilli.

L'empereur Conſtantin avoit envoyé des ambaſſadeurs en France, qui furent entendus dans un concile tenu à Gentilli prés de Paris. Car le roi Pepin y celebra la fête de Pâque, de l'an 767. qui fut le dix-neuviéme d'Avril. A ce concile aſſiſtoient auſſi des legats du pape Paul ; & entre-eux & les Grecs, fut agitée une queſtion ſur la Trinité : ſavoir ſi le

V. Coint. an. 767. n. 1. 2. &c.

to. 6. conc. p. 1703.

S. Eſprit procede du Fils, comme du Pere. Car les Grecs reprochoient deſlors aux Latins, d'avoir ajouté au ſymbole de C.P. le mot *Filioque*. Il y fut auſſi parlé des images des Saints: ſavoir s'il falloit en mettre dans les égliſes. Il eſt à croire que les ambaſſadeurs grecs vouloient juſtifier auprés de Pepin l'empereur leur maître, accuſé par les Romains de troubler la religion en Orient, en faiſant la guerre aux images; & qu'en recriminant, ils accuſoient les Romains d'errer ſur la Trinité. On ne ſait point ce qui fut decidé en ce concile. A N. 667.

XLIV. Mort du pape Paul. Intruſion de Conſtantin.

L'eſté ſuivant le pape Paul étant demeuré pendant les grandes chaleurs à l'égliſe de ſaint Paul, tomba malade, & mourut le vingt-uniéme de Juin 767. aprés avoir tenu le ſaint ſiege dix ans & un mois. En une ordination au mois de Decembre, il fit douze prêtres & deux diacres, & d'ailleurs trois évêques. Il fut d'abord inhumé à ſaint Paul, où il étoit mort: mais trois mois aprés on le transfera par le Tibre à ſaint Pierre, & on l'enterra ſolemnellement dans la chapelle de la Vierge qu'il avoit bâtie. Il eſt honoré comme Saint le vingt-huitiéme de Juin. Le ſaint ſiege vaqua treize mois; & ce ne fut pas ſans trouble.

Anaſt. in Paul.

V. Papebr.

Martyr. R. 28. Juin.

Car comme le pape Paul étoit à l'extremité, un duc nommé Toton, qui demeuroit depuis longtems à Nepi, avec ſes freres Conſtantin, Paſſif & Paſcal: vint à Rome avec une grande troupe de ſoldats & de païſans, qu'il avoit ramaſſez, tant de Nepi, que des autres villes de Toſcane. Ils entrerent par la porte ſaint Pancrace, & s'aſſemblerent

Anaſt. in Steph. xiij.

AN. 767. dans la maiſon de Toton, où ils élurent pape Conſtantin ſon frere encore laïque. Enſuite revêtus de cuiraſſes & les armes à la main, ils le menerent au palais patriarcal de Latran, & le firent monter à l'appartement du vidame. Auſſi-tôt ils firent venir George évêque de Preneſte, pour lui donner la tonſure clericale. L'évêque n'en vouloit rien faire; & ſe proſternant à terre aux pieds de Conſtantin, il le conjuroit par tous les divins myſteres, de quitter cette entrepriſe; & de ne pas introduire dans l'égliſe une nouveauté ſi inoüie. Mais pluſieurs de ces ſeditieux s'éleverent contre lui; & lui firent de ſi terribles menaces, que ſaiſi de crainte il ceda & fit les prieres de la clericature ſur Conſtantin, qui demeura en poſſeſſion du palais de Latran. Le lendemain lundy vingt-deuxiéme de Juin, le même évêque l'ordonna ſoudiacre, contre les canons, dans l'oratoire de ſaint Laurent du même palais. Le dimanche ſuivant, Conſtantin accompagné d'une multitude de gens armez, alla à ſaint Pierre, où le même évêque George le conſacra évêque de Rome: aſſiſté d'Euſtraſe évêque d'Albane, & de Citonat évêque de Porto: & il demeura pendant treize mois en poſſeſſion du ſaint ſiege. C'eſt le premier exemple à Rome d'une pareille intruſion. George évêque de Preneſte, conſecrateur de Conſtantin, fut ſaiſi peu de jours aprés d'une maladie qui lui ôta le mouvement: en ſorte que jamais depuis il ne celebra la meſſe. Car ſa main droite étoit tellement retirée, qu'il ne la pouvoit porter à ſa bouche. Il mourut ainſi tremblant & languiſſant.

Saint Etienne étoit toûjours dans ſa priſon à C. P. Dés qu'il y entra, il prédit que ce ſeroit ſa derniere demeure ; & il y eut la conſolation d'y trouver trois cens quarante-deux moines de divers pays. Les uns avoient le nez coupé, d'autres les yeux crevez, ou des mains coupées, pour n'avoir pas voulu ſouſcrire contre les ſaintes images. Quelques-uns avoient perdu les oreilles : d'autres montroient les marques des coups de foüet, qui les avoient déchirez : d'autres leurs têtes raſées par les Iconoclaſtes : la plûpart avoient la barbe poiſſée & brûlée. Etienne voyant les traces de diverſes ſouffrances de ces ſaints confeſſeurs, rendoit graces à Dieu qui leur avoit donné la patience ; & s'affligeoit de n'avoir encore ſouffert rien de ſemblable. Pour eux, ils le regardoient comme leur paſteur & leur maître : écoutoient ſes inſtructions, & lui decouvroient leur interieur. La priſon du pretoire devint un monaſtere, où tout l'office ſe faiſoit regulierement. Les gardes, & tous ceux qui avoient oüi parler du ſaint l'admiroient, & le regardoient comme un ange ſur la terre.

ANN. 767.

XV.

Priſon de S. Etienne.

Vita p. 500.

Un des guichetiers dit à ſa femme : Ma mie, cette folie de l'empereur nous fera perir, car Etienne d'Auxence qui eſt maintenant dans la priſon, m'a paru comme un Dieu. La femme lui fit queſtions ſur queſtions, & tira de lui toute la maniere de vie du ſaint homme : puis à ſon inſçû elle entra dans la priſon, ſe jetta aux pieds du ſaint, & lui dit : Ne me rejettez pas, mon pere, toute indigne que je ſuis : ſouffrez que je vous apporte ce qui vous eſt

p. 501.

AN. 767. neceſſaire, n'ayez pas horreur de mes pechez: j'eſpere que Dieu me recompenſera de ce petit ſervice.
p. 502. Saint Etienne pria pour elle; mais il refuſa de rien recevoir; & comme elle le preſſoit, il déclara qu'il n'avoit jamais communiqué avec les heretiques:
p. 503. car il la croyoit Iconoclaſte. Alors elle ſe jetta par terre & s'écria: Dieu me garde, mon pere, de jamais deshonorer l'image de Jeſus-Chriſt, de ſa mere, ou des ſaints. Je ſai quelle ſera la punition de ceux qui oſent le faire. Nôtre ſaint pere Germain les mettoit au rang de ceux qui crierent: Crucifie-le. Je vous demande ſeulement de ne me point découvrir à mon mari, & aux autres gardes. Ayant ainſi parlé, elle retourna en ſa chambre, ouvrit un coffre fermé à clef, où elle cachoit trois images de la Vierge tenant ſon fils entre ſes bras, de ſaint Pierre & de ſaint Paul; & les ayant adorées en preſence de ſaint Etienne, les lui donna, en diſant: Mettez les devant vous, mon pere, pendant vos prieres, afin que vous vous y ſouveniez de cette pauvre pechereſſe. Il conſentit alors à ſa demande; & depuis, elle lui apporta tous les ſamedis & les dimanches, environ ſix onces de pain, & trois caraffes d'eau: car ce fut toute ſa nourriture pendant les onze mois qu'il paſſa dans le pretoire.

XLVI. Autres martyrs.

Un jour comme il étoit aſſis avec les autres moines, on vint à parler des cruautez exercées pendant
p. 504. cette perſecution; & Antoine de Crete raconta le martyre de l'abbé Paul, en ces termes: Il fut pris par le gouverneur de l'iſle. Theophane ſurnommé Lardotyre, qui avoit fait mettre à terre, d'un côté l'ima-

ge de J. C. en croix, de l'autre l'inſtrument de ſupplice que l'on nomme catapelte. Alors il lui dit : Paul, tu as à choiſir des deux, ou de marcher ſur l'image, ou d'aller au ſupplice. Paul répondit : A Dieu ne plaiſe, Seigneur Jeſus, que je marche ſur vôtre image ; & ſe penchant à terre, il l'adora. Le gouverneur en colere le fit dépoüiller, & étendre ſur la catapelte : où les bourreaux l'ayant ſerré entre les deux ais, depuis le cou juſqu'aux tâlons, & attaché par tous les membres avec des clous de fer, le pendirent la tête en bas, & allumerent autour un grand feu, dont il fut conſumé. AN. 767. p. 505.

A ce recit tous les peres fondoient en larmes : mais à peine Antoine eut fini, quand le vieillard Theoſtericte prêtre du monaſtere de Pelicite, qui avoit le nez coupé & la barbe brûlée avec la poix & la naſte, s'avança & dit : On ne peut rapporter ſans gemir la cruauté du gouverneur d'Aſie, que l'on nomme Lachanodracon. Saint Etienne lui dit : Parlez, mon pere, vous nous encouragerez, ſi Dieu veut que nous ſouffrions auſſi. Theoſtericte reprit ainſi : Le ſoir du Jeudi-ſaint, comme on celebroit les divins myſteres, ce gouverneur entra par ordre de l'empereur avec une multitude de ſoldats ; fit ceſſer l'office, prit trente-huit moines choiſis, qu'il attacha à des pieces de bois par le cou, & par les mains : quant aux autres, il en fit déchirer à coups de foüet, il en fit brûler : il en renvoya, aprés leur avoir fait poiſſer & brûler la barbe, & couper le nez ; dont je ſuis du nombre. Non content de cela, il brûla le monaſtere depuis l'écurie juſqu'aux égli- p. 506.

AN. 767. ſes, reduiſant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avoit pris, les enferma dans la voute d'un vieux bain prés d'Epheſe, dont il boucha l'entrée : puis il fit miner la montagne attenante, qui les enterra.

p. 107. Les moines prierent enſuite ſaint Etienne, de leur dire à ſon tour quelque parole de conſolation ; & il leur propoſa pour exemple, Pierre le reclus de Blaquernes, qui expira ſous les coups de nerf de bœuf, en preſence de l'empereur : & Jean abbé du monaſtere de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un ſac, & jetter au fonds de la mer, avec une groſſe pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds l'image de Jeſus Chriſt, & de ſa mere.

XLVII. Suite de la priſon de S. Etienne.

Saint Etienne ſachant le tems de ſa mort, appella la femme qui le nourriſſoit, & lui dit : Je veux paſſer ces quarante jours en retraite, & en priere,

p. 509. dans l'abſtinence. Ceſſez donc de m'apporter du pain & de l'eau : car je ſai que ma vie finira bien-tôt. Pendant ce tems il ne ceſſa d'animer les moines priſonniers, à ne point ſe décourager dans la perſecution : en ſorte que quelques perſonnes pieuſes de la ville ſe couvroient de haillons, pour entrer dans la priſon, & recevoir ſa benediction & ſes inſtructions. Le trente-huitiéme jour au matin, aprés la priere de prime, il appella la femme qui l'a-

p. 510. voit ſervie, & lui dit en preſence des moines : Venez, benite femme, Dieu vous rende au centuple le bien que vous m'avez fait : reprenez vos images, qu'elles vous ſervent de protection pendant vôtre vie, & de gage de vôtre foi. Puis il dit avec un grand

grand ſoupir : demain je partirai d'ici pour aller à un autre monde, & un autre juge. La femme penetrée de douleur prit ſes images, & les emporta enveloppées dans un mouchoir, de peur des Iconoclaſtes. AN. 767.

Cependant l'empereur Conſtantin celebroit la fête payenne des Brumales, en l'honneur de Baccus, nommé par les anciens Romains, Brumus : & cette fête ſe faiſoit le vingt-quatriéme de Novembre. L'empereur aſſis dans une galerie avec ſes courtiſans, joüoit de la lire, & faiſoit des libations profanes. Quelqu'un lui vint dire que le chef des Abominables, Etienne d'Auxence, avoit changé le prétoire en monaſtere, où l'on paſſoit les nuits en pſalmodie. Et tous les habitans de C. P. ajoûta-t-il, courent à lui, pour apprendre à idolâtrer. L'empereur outré de colere appella un officier de ſes gardes, & lui commanda d'emmener le ſaint hors de la ville, de l'autre côté de la mer : au lieu, où avoit été l'égliſe de ſainte Maure martyre, qu'il avoit abatuë & changée en une place pour les executions à mort. Il y invoquoit auſſi les demons, & leur immola le fils d'un nommé Suſlamius. Auſſi tôt il ordonna que l'on fiſt dans la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avoient un moine pour parent, ami, ou voiſin ; ou qui portoient ſeulement un habit noir. On les envoyoit en exil, aprés les avoir déchirez de coups. Les ennemis avoient le plaiſir de dénoncer qui ils vouloient ; les eſclaves accuſoient leurs maîtres : C. P. étoit toute en pleurs.

Vetus. Cal. ap. Roſin lv. antiq. c. 4. & 15. p. 316. F.

Vita S. Steph. p. 512.

AN. 767. Tandis que l'on menoit ſaint Etienne au lieu de l'execution, l'empereur ſortit du palais, & vint à
V. Cang. L. CP. p. 72. 73. la place publique, où étoit un bâtiment nommé le Mille. On y avoit autrefois peint les ſix conciles œcumeniques, pour l'inſtruction du peuple : mais il les fit effacer, & peindre à la place des courſes de chevaux. En ce lieu donc, comme tout le monde le felicitoit, il dit : Mon ame eſt ſans conſolation,
Vita p. 513. à cauſe de ces Abominables. Un de ſes courtiſans s'écria : Et quelle trace en reſte-t-il, ſeigneur, ſoit à C. P. ſoit dans les autres païs ? Ne ſont-ils pas tous détruits ? Voilà que je viens encore aujourd'hui de rencontrer l'ennemi de la verité, Etienne d'Auxence, que l'on menoit pour être puni par le glaive. L'empereur lui dit : Et qu'y a-t-il de plus doux pour Etienne, que d'avoir la tête coupée ? Je ſuis perſua-
p. 514. dé qu'il l'a deſiré dés qu'il a été arrêté. Il lui faut une mort plus difficile. Auſſi-tôt il commanda que l'on remît Etienne en priſon.

Le ſoir il appella deux freres conſtituez en dignité, ſi bien faits de corps & d'eſprit, que depuis il les fit mourir de jalouſie : les ayant donc fait venir pendant ſon ſouper, il leur dit : Allez au pretoire, & dites de ma part à Etienne d'Auxence : Vous voyez combien j'ai ſoin de vous : je vous ai tiré des portes de la mort. Au moins en cette extrêmité, ayez de la complaiſance pour moi. Je ſai, ajoûta-t-il, ſa dureté, il me dira des injures. Alors donnez-lui tant de coups ſur le viſage & ſur le dos, qu'il expire quand vous ſortirez. Les deux freres étant arrivez au pretoire, dirent bien au ſaint homme ce

que l'empereur leur avoit ordonné de dire : mais voyant qu'il n'en étoit que plus ferme dans la foi, ils lui baiſerent les pieds, & reçurent ſa benediction. Etant de retour, ils dirent à l'empereur : Comme nous l'avons trouvé opiniâtre, nous l'avons déchiré de coups. Il eſt étendu ſans voix, & nous vous aſſurons qu'il ne vivra pas juſques à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire, & continua ſon feſtin. AN. 767.

XLVIII. Martyre de ſaint Etienne.

Le matin ſaint Etienne dit adieu aux moines, ſe recommandant à leurs prieres, & ſe fit ôter le ſcapulaire, l'écharpe & la ceinture. Il vouloit quitter auſſi la cuculle : mais ils lui dirent, qu'il devoit mourir avec l'habit monaſtique. Il répondit : On ſe dépoüille pour combattre, & il n'eſt pas juſte, que ce ſaint habit ſoit deshonoré par le peuple inſolent. Il ne garda donc que la tunique de peau ; & aſſis avec eux, il les entretenoit de pieté. L'empereur ayant appris que les deux freres l'avoient trompé, ſe leva ſur les huit heures, & courant au veſtibule du palais, crioit : A l'aide, tout le monde m'abandonne : qu'ai-je affaire des Abominables ? Et comme ſes courtiſans venoient pour manger avec lui, & continuer la fête, il leur dit : Je ne ſuis plus vôtre empereur, vous en avez un autre ; dont vous baiſez les pieds, & dont vous demandez la benediction. Perſonne ne prend mon parti, pour le faire mourir, & me mettre l'eſprit en repos. Comme ils lui demandoient, qui étoit donc cet autre empereur, il leur dit : C'eſt Etienne d'Auxence, le chef des Abominables.

p. 516.

p. 517.

A peine l'eut-il nommé, que cette troupe ſortit

AN. 767. en fureur, faisant un bruit effroyable, & courut à la prison, où ils crierent aux gardes: Donnez-nous Etienne d'Auxence. Il s'avança hardiment, & leur dit: Je suis celui que vous cherchez. Aussi-tôt ils le jetterent par terre, attacherent des cordes aux fers qu'il avoit aux pieds, & le traînerent dans la ruë, le frappant sur la tête, & par tout le corps, à coups de pied, de pierres, & de bâtons. En sortant de la premiere porte du pretoire, comme il rencontra l'oratoire de saint Theodore, il s'appuya des mains
p. 518. contre terre; & levant un peu la tête, tourna les yeux vers le ciel, pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persecuteurs nommé Philomathe, dit: Voyez cet abominable, qui veut mourir comme un martyr. Il courut à des pompes qui étoient là, pour remedier aux incendies; & tirant un grand piston de bois, il en frappa le Saint sur la tête, & le tua sur le champ. Philomathe tomba aussi-tôt, grinçant les dents, & agité du demon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

On continua de traîner le corps de saint Etienne, en sorte que ses doigts tomboient, ses côtez se brisoient, son sang arrosoit le pavé: on lui jetta contre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux: ses intestins sortirent & traînoient par terre. On le frappoit tout mort qu'il étoit, les femmes mêmes s'en mêloient; & les enfans que l'on faisoit sortir des écoles, par ordre de l'empereur, pour courir aprés avec des pierres. Si quelqu'un rencontrant ce corps n'en faisoit autant, il étoit accusé comme ennemi de l'empereur. Ceux qui le traînoient étant

arrivez à la place du Bœuf, un cabaretier qui faiſoit frire du poiſſon, croyant le Saint encore vivant, lui donna un grand coup de tiſon, dont il lui caſſa le derriere de la tête, & la cervelle ſe répandit. Mais un homme vertueux nommé Theodore, qui ſuivoit, faiſant ſemblant de tomber, ramaſſa la cervelle, l'envelopa dans ſon mouchoir; & continua de ſuivre, pour voir où l'on jetteroit le corps. Le peuple qui le traînoit étant arrivé au monaſtere, où étoit la ſœur du Saint, vouloit l'en faire ſortir, & l'obliger à le lapider de ſes propres mains: mais elle s'étoit enfermée dans un ſepulcre obſcur, & ils ne purent la trouver. Enfin ils jetterent le corps dans la foſſe, où avoit été l'égliſe de ſaint Pelage martyr: dont l'empereur fit la ſepulture des criminels & des payens. Ils allerent lui raconter leur bel exploit: il les reçut avec joye: s'étant mis à la table avec eux, il s'éclatoit de rire au recit des circonſtances de cette mort.

A N. 767.

Cang. 1. CP. p. 81.

Vita p. 320.

p. 321.

Cang. CP. lib. IV. p. 150.

Elle arriva le vingt-huitiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe honore la memoire de ſaint Etienne, le jeune: car on le nomme ainſi pour le diſtinguer du premier martyr: C'étoit l'an 767. & il étoit dans ſa cinquante-troiſiéme année. Theodore qui avoit ramaſſé une partie de ſon crane, & de ſa cervelle, porta cette relique au monaſtere de Dius: dont l'abbé la ſerra ſecretement dans le ſanctuaire de l'égliſe. Mais quelque tems aprés, Theodore fut accuſé prés de l'empereur, comme adorateur des images, & envoyé en exil en Sicile, avec ſa femme, & ſes enfans.

Martyr. R. 28. Nov.

p. 323.

AN. 767. XLIX. Constantin patr. de C. P. degradé & tué.

La même année 767. le ſixiéme d'Octobre, au commencement de l'indiction ſixiéme, l'empereur fit amener à C. P. le patriarche Conſtantin, de l'iſle du Prince, où il étoit en exil. Aprés l'avoir déchiré de coups, en ſorte qu'il ne pouvoit marcher: on l'apporta dans l'égliſe de ſainte Sophie, & on le fit aſſeoir devant le ſanctuaire, à l'endroit nommé *Solea*. Un ſecretaire de l'empereur étoit prés de lui, tenant un volume en papier, où étoient écrits ſes crimes: il en fit la lecture en preſence de tout le peuple, & du patriarche Nicetas, aſſis ſur ſon trône. A chaque chef d'accuſation, le ſecretaire frappoit Conſtantin au viſage, avec le livre. Enſuite on le fit monter ſur l'ambon; & le patriarche Nicetas envoya des évêques, pour lui ôter le pallium; & l'anathematiſa: puis on le fit ſortir de l'égliſe à reculons. On voit ici un exemple de la degradation qui devoit preceder la peine de mort.

Theoph. an. 27. p. 371.

Cang. CP. III. c. 2. n. 3.

Combef. not. in Theoph. p. 372.

Le lendemain jour de ſpectacle dans l'hippodrome, on lui raſa la tête entierement, les cheveux, la barbe, les ſourcils: & l'ayant revêtu d'un habit de laine ſans manches, on le mit à rebours ſur un âne, dont il tenoit la queuë entre ſes mains. On lui fit ainſi paſſer toute la carriere au milieu du peuple, qui crachoit ſur lui, & le chargeoit d'injures. L'âne étoit mené par ſon neveu, à qui on avoit coupé le nez. Quand ils furent arrivez à l'endroit où les chevaux s'arrêtoient, on le jetta à bas de l'âne, & on lui mit le pied ſur la gorge. Puis l'ayant fait aſſeoir, le peuple continua à ſe mocquer de lui juſqu'à la fin du ſpectacle.

Goar. not.

Le quinziéme du même mois, l'empereur lui envoya dire par des patrices: Que dites-vous de nôtre foi, & du concile que nous avons aſſemblé? Le malheureux Conſtantin croyant appaiſer l'empereur, répondit: Vôtre foi eſt bonne, & vous avez bien fait de tenir ce concile: C'eſt, dirent les patrices, ce que nous voulions entendre de ta bouche impure. Va maintenant aux tenebres & à l'anathême. Il fut condamné à mort, & eût la tête coupée à l'ancien amphitéatre nommé Cynegium, lieu ordinaire des executions. On pendit ſa tête par les oreilles, dans la place du Mille, où elle demeura trois jours expoſée à la vûë du peuple. Le corps fut traîné par un pied, & jetté avec les ſuppliciez: on y jetta auſſi la tête au bout de trois jours. C'eſt ainſi que le patriarche Conſtantin fut traité par l'empereur, dont il avoit baptiſé les deux enfans nés de ſa troiſiéme femme: ce qui étoit alors regardé comme une alliance ſpirituelle; ainſi que nous l'avons vû entre le pape & le roi Pepin.

AN. 767.

Hiſt. Miſc. liv. XXII. p. 721.

V. Cang. CP. lib. II. p. 108.

Sup. n. 30.

L. Perſecution continuée.

Depuis ce tems l'empereur Conſtantin fut plus emporté que devant contre les Catholiques. Il fit amener Pierre fameux ſtylite, qui n'obéiſſoit point à ſes ordonnances impies; le fit lier par les pieds, tout vivant, traîner par la ville, & jetter à la place de ſaint Pelage. Il en fit jetter d'autres dans la mer, enfermez dans des ſacs, où des pierres étoient attachées. D'autres eurent les yeux crevez, le nez coupé, ou furent déchirez de coups. Il exerçoit ces cruautez à C. P. par lui-même, & par Antoine patrice, & domeſtique, Pierre maître des offices, & les

Theoph. p. 372.

AN. 767. ſoldats qu'il avoit imbus de ſon erreur. Dans les provinces, il en faiſoit de même par les gouverneurs : ſavoir en Natolie, par Michel Meliſſene ;
An. 26. p. 371. B. en Thrace, par Michel Lachanodracon, & Manés chef des bucellariens, ſoldats deſtinez aux executions.

p. 373. Conſtantin ſe plaiſoit à la muſique, aux feſtins, aux danſes, aux diſcours deshonnêtes ; & ſi quelqu'un en tombant, ou ſouffrant quelque douleur, crioit, ſuivant la coûtume des Chrétiens : Mere de Dieu, ſecourez-moi : ou s'il étoit ſurpris aſſiſtant aux offices de la nuit, ou frequentant les égliſes : on le puniſſoit comme ennemi de l'empereur, & on le nommoit, Abominable. Il changeoit les monaſteres en logemens de ſoldats Iconoclaſtes. Ainſi il
Cang CP. lib. IV. p. 153. leur donna celui de ſaint Dalmace, qui étoit le premier de C. P. ceux de Calliſtrate, de Dius, & de Maximin : il y en eut d'autres qu'il ruina de fond en comble. Il fit mourir les perſonnes diſtinguées dans la milice, ou les dignitez, qui avoient embraſſé la vie monaſtique : principalement ceux qui l'avoient approché, & avoient été confidens de ſes infâmes débauches : craignant la honte qui lui reviendroit, s'ils les découvroient. Le patriarche Nicetas complaiſant à l'empereur, fit effacer les images,
Cang. CP. IV. c. 6. tant en moſaïque, qu'en peinture ſur du bois, qui étoient dans le palais patriarcal, & dans le monaſtere d'Abraham.

LI. Lettres du faux pape Conſtantin.

A Rome, le faux pape Conſtantin écrivit au roi Pepin incontinent aprés ſon ordination, par un envoyé du roi, chargé d'apporter de Rome des actes

actes des Saints. Conſtantin prétendoit avoir été elu par le peuple, malgré lui, & parloit comme l'homme le plus humble & le plus deſintereſſé : ou plûtôt le ſecretaire qui compoſa la lettre, le fit parler de la maniere la plus convenable à lui attirer la protection de Pepin : car c'eſt à quoi tend toute la lettre. Il dit auſſi qu'il lui envoye ce que l'on a pû trouver d'actes des Saints. N'ayant point reçu de réponſe, il écrivit une ſeconde lettre encore plus preſſante : où il prie le roi de ne point ajoûter foi aux mauvais raports que l'on pourra faire contre lui. Il ajoûte : Nous vous donnons avis, que le douziéme d'Août dernier, indiction cinquiéme, c'eſt l'année 767. eſt arrivé ici de Jeruſalem un prêtre nommé Conſtantin, apportant une lettre ſynodique de Theodore patriarche de Jeruſalem, adreſſée à nôtre predeceſſeur Paul, & approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche, & par pluſieurs metropolitains d'Orient. Nous l'avons reçuë avec grande joye, nous l'avons approuvée & fait lire ſur l'ambon, devant le peuple & nous vous en envoyons copie en latin & en grec : afin que vous voyiez quel eſt le zele de tous les Chrétiens d'Orient, pour les ſaintes images. AN. 768. *cod Carol. ep. 98.*

La lettre ſynodique de Theodore de Jeruſalem eſt ſans doute la même qu'il avoit envoyée, ſuivant la coûtume, à Coſme patriarche d'Alexandrie, & à Theodore patriarche d'Antioche. Elle contient une longue expoſition de foi ſur la Trinité, & ſur l'incarnation, où il n'oublie pas l'expreſſion des deux natures, & des deux volontez. Il reçoit les ſix *Conc Nic. 2 act. 3. tom. 7 p. 75.*

AN. 768. conciles œcumeniques; & entre les perſonnes condamnées par le ſixiéme, il n'omet pas le nom d'Honorius. Enfin venant au point dont il s'agiſſoit prin-

p. 183. c. cipalement, il dit : Nous recevons & embraſſons les traditions apoſtoliques, qui nous enſeignent d'honorer & adorer les Saints, comme les ſerviteurs, les enfans & les amis de Dieu. Nous adorons auſſi avec eux les ſaintes images de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſelon ſon humanité, de ſa ſainte mere, des apôtres, des prophetes, des martyrs, des confeſſeurs, & des juſtes. Cette diſtinction entre les confeſſeurs & les juſtes eſt remarquable, & ſe trouve en pluſieurs auteurs de ce tems-là. Il ſemble que par le nom de confeſſeurs, ils n'entendoient encore que ceux qui avoient ſouffert pour la foi: & qu'ils comprenoient ſous le nom de juſtes, ou juſtes parfaits, les autres ſaints que l'on a depuis nommez confeſſeurs.

LII. Conſtantin chaſſé. Il ne paroît pas que le roi Pepin ait eu aucun égard aux lettres du faux pape Conſtantin : ni qu'il ait rien fait, pour autoriſer ſon intruſion. Mais à

Anaſt. in Steph. III. Rome, Chriſtofle primicier, & conſeiller du ſaint ſiege, avec ſon fils Sergius ſacellaire, ou treſorier, reſolurent de mourir plûtôt que de ſouffrir une uſurpation ſi indigne du ſiege de ſaint Pierre. Ils feignirent donc de vouloir ſe rendre moines : & demanderent congé à Conſtantin, d'aller à un monaſtere de ſaint Sauveur en Lombardie : le pape ayant pris le ſerment de Chriſtofle, apparemment de ne rien entreprendre contre lui, les laiſſa aller. Mais comme s'il leur eût été permis de ſe parjurer, pour par-

venir à une bonne œuvre, quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du monaſtere, ou l'abbé les attendoit ; & conjuroient Theodice duc de Spolete, de les mener au delà du Po, vers le roi Didier : qu'ils ſupplierent de leur prêter ſecours, pour délivrer l'égliſe de ce ſcandale. Cependant le pape Conſtantin fit une ordination de huit prêtres, & quatre diacres ; & durant tout le tems de ſon intruſion, il ordonna huit évêques. AN. 768.

Chriſtofle, & Sergius ayant pris congé du roi des Lombards, vinrent à Rieti : d'où Sergius prit les devants avec le prêtre Valdipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la duché de Spolete. Ils arriverent à Rome inopinément, le ſoir du vingt-neuviéme de Juillet, veille de ſaint Abdon & Sennen, indiction ſixiéme : c'eſt-à-dire l'an 768. & ſe rendirent maître du pont du Sel. Le lendemain ils vinrent à la porte de ſaint Pancrace : où étoient en garde des parens de Sergius, qui le voyant approcher, lui firent ſigne & lui ouvrirent. Ainſi Sergius & Valdipert entrerent à Rome, accompagnez de Lombards, & monterent ſur la muraille avec un étendart : mais les Lombards n'oſerent deſcendre, & quitter le Janicule, tant ils craignoient les Romains.

Toton & Paſſif freres du pape Conſtantin l'ayant appris : coururent avec quelques gens à la porte de ſaint Pancrace, ſuivis de Demetrius ſecondicier, & de Gratioſus cartulaire, qui les trahiſſoit, étant d'intelligence avec Sergius. Racipert le plus brave des Lombards, vint charger Toton par derriere à

AN. 768. coups de lance. Paſſif courut porter cette nouvelle à ſon frere Conſtantin : ils ſe cacherent enſemble en divers lieux du palais de Latran, & s'enfermerent enfin dans l'oratoire de ſaint Ceſaire. Theodore évêque & vidame de Conſtantin, étoit avec eux. Mais quelques heures aprés les chefs de la milice Romaine les tirerent de cet oratoire, & les mirent en lieu de ſeureté.

Le lendemain dimanche, dernier de Juillet, le prêtre Valdipert, à l'inſû de Sergius, aſſembla quelques Romains, & ils allerent au monaſtere de S. Vitus : d'où ils tirerent le prêtre Philippe, & le menerent à la baſilique de Latran, criant avec joye : Philippe pape, ſaint Pierre l'a choiſi. Là un évêque ayant fait la priere ſur lui ſelon la coûtume, il donna la paix à tout le monde, & fut introduit dans le palais de Latran : où il s'aſſit dans la chaire pontificale, monta en haut & tint ſa table ſuivant l'uſage des papes, avec quelques-uns des principaux de l'égliſe & de la milice.

LIII. Etienne III. pape. Chriſtofle arriva le même jour ; mais ayant appris cette élection, il en fut fort irrité, & jura devant tout le peuple, qu'il ne ſortiroit point de Rome, que Philippe ne fût chaſſé du palais de Latran. Gratioſus executa cet ordre auſſi-tôt, & Philippe s'en retourna modeſtement à ſon monaſtere. Le lendemain lundi, premier Août, Chriſtofle aſſembla les évêques, & les premiers du clergé & de la milice, les ſoldats, les citoyens & tout le peuple de Rome ; & ils convinrent d'élire Etienne Sicilien, fils d'Olivus. Il étoit inſtruit des ſaintes lettres, & des

traditions eccleſiaſtiques, & trés-fidele à les obſer- AN. 768.
ver. A ſon arrivée de Sicile à Rome, le pape Gregoire III. le mit dans le monaſtere de ſaint Chryſogone, qu'il venoit de fonder. Le pape Zacarie l'en tira, pour le mettre à la chambre du palais de Latran: puis il l'ordonna prêtre, du titre de ſainte Cecile, le gardant toutefois prés de lui, à cauſe de la pureté de ſa vie. Les deux papes ſuivans Etienne II. & Paul, l'y retinrent auſſi: & il aſſiſta Paul dans la maladie dont il mourut, ſans s'éloigner de ſon lit, juſqu'à ce qu'il eût rendu l'eſprit. Enſuite il ſe retira à ſon titre de ſainte Cecile, où on l'alla prendre, pour l'élire pape; & on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut ordonné ſuivant toutes les regles.

Si-tôt qu'il fut élû, quelques méchans prirent Theodore évêque & vidame de Conſtantin, lui arracherent les yeux, lui couperent la langue, & l'enfermerent dans le monaſtere du mont Scaurus: où il mourut de faim & de ſoif, demandant de l'eau avec des cris pitoyables. Ils arracherent auſſi les yeux à Paſſif, le mirent au monaſtere de ſaint Silveſtre, & pillerent les biens de l'un & de l'autre. Ils prirent Conſtantin lui-même, le mirent à cheval ſur une ſelle à femme, avec de grands poids aux pieds, & le menerent ainſi publiquement au monaſtere de Celles-neuves. Le ſamedi matin, ſixiéme d'Août, quelques évêques, avec des prêtres & des clercs s'aſſemblerent à Latran dans la baſilique du Sauveur: on y amena Conſtantin, & aprés la lecture des canons, on le dépoſa en cette ſorte. Maurien

AN. 768. soudiacre lui ôta du cou l'orarium, ou étole; & la lui jetta aux pieds, puis il coupa ses sandales. Le lendemain dimanche, septiéme d'Août, Etienne III. fut consacré évêque dans l'église de saint Pierre; & on lut à haute voix sur l'ambon, une confession publique du peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin.

Mais les violences ne cesserent pas pour cela. Gracilis tribun d'Alatre en Campanie, & partisan de Constantin, fut amené à Rome, mis en prison, on lui arracha les yeux & la langue. Constantin lui-même fut tiré du monastere de Celles-neuves: on lui arracha les yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la ruë. Le prêtre Valdipert accusé d'avoir voulu faire tuer Christofle le primicier, & livrer Rome aux Lombards: fut tiré de N. D. des Martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, où il s'étoit refugié, & mis dans une affreuse prison: puis on lui arracha les yeux, & on lui coupa la langue si cruellement, qu'il en mourut. C'est ainsi que l'on vivoit à Rome, qui étoit sans maître. Le pape Etienne III. incontinent aprés son ordination envoya en France Sergius fils de Christofle, & alors nomenclateur de l'église Romaine, vers le roi Pepin & les princes ses enfans: avec des lettres par lesquelles il les prioit d'envoyer à Rome des évêques savans dans l'écriture & les canons, pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux pape Constantin.

LIV. Mort de Pepin. Charles & Carloman rois. *Epist 96. inter Bonifa.*

Mais Sergius étant en France, apprit la mort du roi Pepin. Ce prince avoit souvent donné des marques de sa pieté: mais nous en avons une assez

singuliere, dans une lettre écrite à saint Lulle archevêque de Mayence: pour ordonner des prieres publiques en action de graces de l'abondance des fruits de la terre. Nous jugeons à propos, dit-il, que chaque évêque dans son dioceſe faſſe des litanies; c'eſt-à-dire des proceſſions, ſans jeûne, mais ſeulement pour loüer Dieu, & que chacun diſtribuë des aumônes, & nourriſſe des pauvres. Ordonnez de nôtre part que chacun donne ſa dîme, ſoit qu'il le veüille ou non. C'eſt que les dîmes n'étoient du commencement que des aumônes volontaires. Un autre monument conſiderable de la pieté du roi Pepin, fut l'abbaye de Prom, qu'il fonda à la priere de la reine Berthe, dans le dioceſe de Treves, & qui devint trés-celebre. Le premier abbé fut Aſſuerus, & on en rapòrte la fondation à l'an 760. AN. 768. *Sup. l. XXXIV. n. 50. Conc. Matiſc. c. 5.*

Avant que de mourir, le roi Pepin aſſembla à saint Denis tous les ſeigneurs & les évêques de ſon royaume, & de leur conſentement, il le partagea à ſes deux fils Charles & Carloman: qui furent couronnez tous deux, & ſacrez par les évêques, en même jour, le dimanche dix-huitiéme de Septembre 768. Charles à Noyon, & Carloman à Soiſſons: du vivant du roi leur pere. Charles étoit âgé de vingt-un ans, & Carloman de dix-ſept: c'eſt ce Charles que la grandeur de ſes actions fit depuis nommer Charlemagne. Le roi Pepin mourut ſix jours aprés; ſavoir le vingt-quatriéme de Septembre, âgé de cinquante-quatre ans: dont il avoit regné ſeize & quatre mois. Il fut enterré à saint Denis, où il avoit donné de grands biens. *Contin. 4. Fredeg. c. ult.* *Ibid. c. 136. Ann. Fuld. &c.* *v. Cont. an. 768. n. 9.*

AN. 768. La méme année 768 mourut Froïla roi des Chrétiens d'Eſpagne, aprés avoir regné onze ans & trois mois, ayant ſuccedé à Alfonſe le Catholique, mort l'Ere 795. c'eſt-à-dire l'an 757. il remporta pluſieurs victoires contre les Arabes; & transfera à Oviedo l'évêché qui étoit à Lugo, ou plûtôt Lucus ancienne ville d'Aſturie, à preſent ruinée. Oviedo commença par un monaſtere fondé ſous ce même regne par des moines, pour y mettre des reliques de ſaint Vincent. Car les Chrétiens chaſſez de Valence par les Arabes, emporterent ſes reliques par mer: juſqu'au cap, qui en a pris le nom de ſaint Vincent, dans la province d'Algarve, & qui ſe nommoit auparavant le promontoire ſacré. Delà on répandit des reliques de ce ſaint en divers lieux d'Eſpagne. On raporte au regne de Froïla la fondation de divers monaſteres, dont l'état ou l'Eſpagne étoit reduite, n'a pas permis de conſerver des memoires aſſez autentiques. Froïla ayant tué de ſa main ſon frere Vimaran, fut tué lui-même; & eut pour ſucceſſeur Aurelius ſon couſin germain qui regna ſix ans.

LV. Egliſe d'Eſpagne.

Sebaſt. Salmant.

Sandoval. not. p. 10.

Id. p. 97.

Sebaſt.

LVI. Premier capitul. de Charles.

On raporte au commencement du regne de Charles en France, un capitulaire qui tend à la conſervation de la diſcipline de l'égliſe. Il y parle ainſi: A la priere de tous nos ſujets, & principalement des évêques & du clergé: nous défendons abſolument aux ſerviteurs de Dieu, de porter les armes, de combattre, ou d'aller à l'armée: ſi ce n'eſt ceux qui ſont choiſis pour le ſervice divin; c'eſt-à-dire, pour celebrer les meſſes, & porter les reliques: ſavoir un ou deux évêques, avec des prêtres chapelains.

tom. 1. Capit. p. 189.

c. 1.

Et

Et chaque prince aura un prêtre avec lui, pour c. 2.
imposer la penitence à ceux qui confesseront leurs
pechez. Les prêtres ne répandront le sang ni des c. 5.
Chrétiens, ni des payens, sous peine de déposi-
tion. La chasse avec les chiens, ou les oyseaux, est c. 3.
défenduë à tout le clergé. Les évêques, ou les prê-
tres inconnus ne seront point admis au ministere, c. 4.
jusqu'à ce qu'ils ayent été examinez dans un con-
cile.

L'évêque fera tous les ans la visite de son dio- c. 7.
cese : pour donner la confirmation, instruire le
peuple, & empêcher les superstitions payennes:
comme sacrifices des morts, sorts, ou divinations,
caracteres, augures, enchantemens, sacrifices de c. 6.
bêtes, sous pretexte d'honorer les Saints. En quoi
les comtes, comme défenseurs de l'église prêteront
la main aux évêques. Chaque prêtre rendra compte
à son évêque pendant le carême, de la maniere c. 8.
dont il s'acquitte de ses fonctions, personne ne re-
cevra une église sans le consentement de l'évêque c. 9.
diocesain. Les évêques auront un soin particulier
des incestueux & des autres criminels, pour ne les c. 10.
pas laisser perir dans leurs pechez. Ils prendront gar-
de que les malades & les penitens ne meurent pas
sans recevoir l'extrême-onction, la reconciliation & c. 14.
le viatique. Aucun prêtre ne celebrera la messe,
que dans un lieu consacré à Dieu : où s'il est en
voyage, sous une tente, & sur une table de pierre
consacrée par l'évêque. Les prêtres qui ne savent pas c. 15. 16.
les choses necessaires pour leurs fonctions, & negli-
gent de les apprendre, étant avertis par leur évêque,

ſeront interdits & privez des égliſes qu'ils poſſedent. Aucun juge ne retiendra, ou condamnera un prê-
c. 17. tre, ou un clerc, ſans la participation de l'évêque, ſous peine d'excommunication. Les évêques, non
c. 18. plus que les autres ne retiendront point le bien d'autrui, ſous pretexte de la diviſion des royaumes. La France partagée entre Charles & Carloman, donnoit occaſion à ce reglement.

LVII Concile de Rome. *Anaſt. in Steph.* Sergius legat du pape Etienne III. ayant appris la mort du roi Pepin, ne laiſſa pas de continuer ſon voyage, & vint trouver les rois Charles & Carloman : qui lui accorderent tout ce qu'il demandoit, & envoyerent avec lui douze évêques de France, bien inſtruits de l'écriture & des canons : ſavoir Vilicaire de Sens, Lulle de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lion, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Reims : tous ſept metropolitains : les cinq autres étoient Herulfe de Langres, Joſeph d'Avignon, & trois dont on ne ſait
V. Coint. an. 769. n. 2. 3. pas les ſieges. Vilicaire au retour de Rome apporta du monaſtere d'Agaune les reliques de S. Victor, un des martyrs de la legion Thebéene, que l'égliſe de Sens garde encore. Daniel obtint du roi Pepin,
Hincm prol. vitæ S Remig. Coint. an. 753. n. 70. Id. an. 754. n. 70. pour lui, & pour ſes ſucceſſeurs, la moitié de la cité de Narbonne. Tilpin avoit été ordoné archevêque de Reims en 753. aprés la mort de Milon, qui tint cette égliſe en oppreſſion pendant quarante ans. Herulfe de Langres fonda le monaſtere d'Elvange au dioceſe d'Auſbourg, qui étoit ſon païs natal.

Anaſt. Ces douze évêques étant arrivez à Rome au mois

d'Avril de l'indiction ſeptiéme, l'an 769. le pape en aſſembla encore pluſieurs, de Toſcane, de Campanie & du reſte de l'Italie; & il tint avec eux un concile dans la baſilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Conſtantin, qui ne voyoit plus; & on l'interrogea, pourquoi étant laïque il avoit oſé uſurper le ſaint ſiege par une entrepriſe inoüie. Il ſoutint que le peuple lui avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le palais de Latran, à cauſe des maux que le pape Paul leur avoit fait ſouffrir: puis ſe jettant à terre, les mains étenduës ſur le pavé, il confeſſa avec larmes qu'il étoit coupable, & que ſes pechez excedoient le nombre des ſables de la mer: demandant miſericorde au concile. On le fit relever, & ce jourlà on ne prononça rien contre lui. AN. 769.

Le lendemain il fut encore amené, & étant interrogé ſur ſon intruſion, il dit qu'il n'avoit rien fait de nouveau: que Sergius n'étant que laïque, avoit été fait archevêque de Ravenne; & qu'Etienne auſſi laïque avoit été ſacré évêque de Naples. Les évêques indignez de cette inſolence, le firent frapper ſur le col, & le chaſſerent de l'égliſe. On prononça une ſentence contre lui, par laquelle il fut condamné à faire penitence le reſte de ſes jours. On examina tout ce qu'il avoit fait pendant ſon pontificat, & on brûla au milieu du ſanctuaire les actes du concile qui avoit confirmé ſon élection. Cela fait, le pape Etienne ſe proſterna par terre, avec tous les évêques & le peuple Romain; & criant *Kyrie eleiſon*, avec beaucoup de larmes, ils déclare- *Act. 3. to. 6. concil. p. 1722.*

AN. 769. rent qu'ils avoient tous peché en recevant la communion des mains de Conſtantin, & on leur impoſa penitence. Alors on apporta les canons, & les ayant examinez, le concile fit un decret, portant défenſe, ſous peine d'anathême, de promouvoir à l'épiſcopat aucun laïque, ni un clerc, qui ne fût pas monté par les dégrez au rang de diacre, ou de prêtre cardinal, c'eſt-à-dire attaché à un titre. Ce decret fut fait en la troiſiéme ſeſſion. On y ajoûta défenſe, ſous peine d'anathême, à aucun laïque ſoit de la milice, ſoit des autres corps, de ſe trouver à l'élection du pape, qui doit être faite par les évêques & tout le clergé. Et avant que le pape ſoit élû & conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoyens & le peuple de Rome viendront le ſaluer. Puis on fera à l'ordinaire le decret d'élection, auquel tous ſouſcriront. Le même s'obſervera dans les autres égliſes. C'eſt-à-dire que l'élection faite par les évêques & le clergé, ſera ratifiée par le peuple. On ajoûte une défenſe à toute perſonne de venir à Rome des châteaux de Toſcane, ou de Campanie, dans le tems de l'élection: à aucun ſerf de s'y trouver; & à qui que ce ſoit d'y porter des armes, ou des bâtons.

Dans la même ſeſſion on ſtatua ſur les ordinations faites par Conſtantin, & le decret fut conçû
To. 6. p. 1725. en ces termes: Premierement nous ordonnons, que les évêques qu'il a conſacrez, s'ils étoient auparavant prêtres ou diacres, retournent au même rang; & qu'enſuite, aprés avoir fait à l'ordinaire un decret pour leur élection, ils viennent au ſaint ſiege,

& reçoivent du pape la conſecration, comme s'ils n'avoient point été ordonez évêques. Toutes les autres fonctions ſacrées exercées par Conſtantin ſeront réïterées, excepté le baptême & le ſaint crême. Quant aux prêtres & aux diacres qu'il a ordonez dans l'égliſe Romaine, ils retourneront à l'ordre de ſoudiacre, ou tels qu'ils exerçoient auparavant: & il ſera en vôtre pouvoir, ils parlent au pape, de les ordoner, ou d'en uſer comme il vous plaira. Pour les laïques, qu'il a tonſurez & ordonez: ils ſeront enfermez dans un monaſtere, ou meneront une vie penitente dans leurs maiſons. Ce decret fut executé: les évêques ordonez par Conſtantin retournerent chez eux, furent élûs de nouveau, & revinrent à Rome, où le pape Etienne les conſacra: mais pour les prêtres & les diacres de l'égliſe Romaine, il ne voulut point les ordoner de nouveau; & ils demeurerent le reſte de leur vie, ce qu'ils étoient auparavant. Quelques theologiens prétendent, que la nouvelle conſecration de ceux qui avoient été ordonez par Conſtantin, n'étoit pas une veritable ordination, mais une ſimple ceremonie de rehabilitation, pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions.

AN. 769.

Morin de Ordin: Exerc. IV. c. 5. n. 4.

Dans la quatriéme ſeſſion du concile, on traita de la veneration des images. On rapporta, & on examina pluſieurs paſſages des peres, & la lettre ſynodale de Theodore patriarche de Jeruſalem, adreſſée au pape Paul; & enfin on ordonna que les reliques & les images des Saints ſeroient honorées ſuivant l'ancienne tradition, & l'on anathema-

AN. 769. tiſa le concile tenu en Grece depuis peu contre les images. Le concile de Rome étant fini, le pape, tous les évêques, le clergé & le peuple allerent en proceſſion à ſaint Pierre, nuds pieds, & en chantant. Leonce ſcriniaire ou ſecretaire monta ſur l'ambon & lut les actes du concile à haute voix : trois évêques Italiens y monterent auſſi, & prononcerent anathême contre les transgreſſeurs des decrets de ce concile.

LVIII. Michel intrus à Ravenne.

Anaſt.

Quelque tems aprés Sergius archevêque de Ravenne mourut ; & Michel ſcriniaire de la même égliſe, qui n'étoit point dans les ordres ſacrez, s'en alla à Rimini trouver le duc Maurice, qui aſſembla des troupes, & de l'avis de Didier roi des Lombards, vint à Ravenne, fit élire Michel par force, & le mit en poſſeſſion. L'archidiacre Leon avoit été canoniquement élû archevêque de Ravenne : mais Maurice l'emmena à Rimini, & le mit dans une étroite priſon. Enſuite Michel, Maurice & les magiſtrats de Ravenne envoyerent au pape Etienne : le priant de conſacrer Michel, & lui offrant pour cet effet de grands preſens. Mais le pape refuſa conſtamment d'ordoner évêque un homme qui n'avoit aucun degré du ſacerdoce.

Au contraire il lui écrivit pluſieurs fois, pour lui perſuader d'abandonner cette injuſte pretention : mais Michel, loin de l'écouter, donna au roi Didier de grands preſens ; & par ſa protection, ſe maintint dans ſon uſurpation, pendant plus d'une année : diſſipant les biens de cette égliſe, qu'il reduiſit à une grande pauvreté. Enfin le pape toûjours

ferme dans ſon refus, envoya à Ravenne des nonces avec les ambaſſadeurs du roi Charles, qui étoient à Rome : & ils agirent ſi puiſſamment ſur les habitans, qu'ils s'éleverent contre Michel, le chaſſerent honteuſement de l'évêché, & l'envoyerent à Rome chargé de fers. Au contraire les évêques, & le clergé de Ravenne amenerent à Rome l'archidiacre Leon élû canoniquement, & il fut conſacré par le pape.

LIX. Le pape écrit contre les Lombards.

Cependant le pape ayant appris que la reine Berthe vouloit marier un des rois de France ſes fils à Ermengarde fille du roi Didier, & leur ſœur Giſelle au fils du même roi : écrivit aux deux rois de France, pour les en détourner. Il leur repreſente cette propoſition, comme une tentation du démon trés-dangereuſe ; & les Lombards, comme une nation mépriſable, perfide, infecte, qui ne produit que des lepreux : indigne d'être alliée avec l'illuſtre nation des François, & la noble famille royale. Il ajoûte : Vous êtes déja engagez, par la volonté de Dieu, & l'ordre de vôtre pere, en des mariages legitimes avec des femmes de vôtre nation, que vous devez aimer, & qu'il ne vous eſt pas permis de quitter, pour en épouſer d'autres. Souvenez-vous que le roi vôtre pere a promis en vôtre nom, que vous demeuriez fermes dans la fidelité à la ſainte égliſe, l'obéïſſance & l'amitié des papes : & que vous avez renouvellé les mêmes promeſſes par vos lettres. Il les conjure enſuite, au nom de ſaint Pierre, par le jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus ſaint, de ne point faire ces mariages : mais de reſiſter aux

Cod. Car. ep. 45.

Lombards, & les obliger à executer l'entiere reſtitution des droits de ſaint Pierre, le tout ſous peine d'anathême, & de damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus ſolemnelle, le pape mit ſa lettre dans la confeſſion de ſaint Pierre, pendant qu'il y celebroit le ſaint ſacrifice, & l'envoya de ce ſaint lieu. Toutefois le roi Charles ne laiſſa pas d'épouſer la fille du roi des Lombards : mais il la quitta un an aprés, par le conſeil des plus ſaints évêques ; parce que ſes infirmitez la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mere. Il épouſa dans la ſuite Hildegarde, de la premiere nobleſſe des Sueves, & en eut pluſieurs enfans.

Mon. S. Gall. lib. 1. c. 16.

LX. Didier fait perir Chriſtofle & Ser. Sup.

Anaſt.

Chriſtofle & ſon fils Sergius excitoient continuellement le pape à preſſer la reſtitution que devoit faire le roi des Lombards : ce qui fut cauſe de leur perte. Le roi gagna ſecrettement par preſens Paul Afiarte chambellan du pape, qui lui rendit ſuſpects le pere & le fils. Le roi Didier vint lui-même à Rome, c'eſt-à-dire à ſaint Pierre, qui étoit hors la ville, ſous pretexte de conferer avec le pape. Chriſtofle & Sergius abandonnez de tout le monde, étant ſortis de nuit pour ſe ſauver, furent pris par les gardes des Lombards, qui les menerent à leur roi. Le pape ordonna qu'ils ſe fiſſent moines : & retournant à Rome, il les laiſſa dans l'égliſe de ſaint Pierre, voulant les faire entrer de nuit dans la ville, pour les dérober à leurs ennemis. Mais Paul Afiarte ſuivi d'une troupe de peuple, alla trouver le roi Didier, & de concert avec lui, ils tirerent Chriſtofle

Chriſtofle & Sergius de l'égliſe de ſaint Pierre, & les ayant menez à la porte de la ville, ils leur arracherent les yeux. Chriſtofle en mourut trois jours aprés dans le monaſtere de ſainte Agathe, où on l'avoit mis : ſon fils Sergius fut renfermé dans le cellier du palais de Latran, & y demeura juſqu'à la mort du pape : mais quand Paul Aſiarte le vit à l'extrêmité, il tira Sergius de la priſon, & le fit mourir ſecrettement. On voit encore ici que Rome étoit ſans maître, & le pape mal obéï. AN. 772. *Anaſt. in Hadr.*

Etienne III. étoit grand obſervateur des traditions eccleſiaſtiques, & renouvella pluſieurs anciennes coûtumes, pour l'honneur du clergé. Il ordonna que tous les dimanches, les ſept évêques cardinaux ſemainiers, qui ſervoient dans l'égliſe du Sauveur, celebreroient la meſſe ſur l'autel de ſaint Pierre. C'étoit les évêques ſuffragans du pape, ſavoir ceux d'Oſtie, de Porto, de la Forêt-blanche, de Sabine, de Preneſte, de Tuſculum & d'Albane. Il n'y avoit qu'eux qui celebraſſent les meſſes dans l'égliſe de Latran, chacun à leur tour. Ce pape fit en une ordination au mois de Decembre cinq prêtres & quatre diacres ; & pluſieurs évêques en divers lieux. Il mourut le premier de Février 772. aprés trois ans & demi de pontificat, & fut enterré à S. Pierre : le ſaint ſiege ne vaqua que huit jours. *V. Mabill. comm. in Ord. R. n. 4.*

LIVRE QUARANTE-QUATRIE'ME.

I. Adrien pape *Anaſt. in Hadr.*

APRE'S la mort du pape Etienne III. on lui donna pour ſucceſſeur Adrien fils de Theodore, né à Rome d'une trés-noble famille. Quoiqu'il eût perdu ſon pere en bas âge, il ne laiſſa pas de donner deſlors de grandes marques de vertu : priant ſouvent le jour & la nuit dans l'égliſe de S. Marc, voiſine de ſa maiſon : mortifiant ſon corps par le cilice & par le jeûne, & faiſant des aumônes ſelon ſon pouvoir. Toute la ville de Rome parloit de ſon merite, qui étoit encore relevé par ſa bonne mine. C'eſt ce qui porta le pape Paul à le mettre dans le clergé, & le faire notaire regionaire, & enſuite ſoûdiacre. Le pape Etienne III. l'ordonna diacre ; & alors il employa ſon ſavoir à expliquer l'évangile au peuple. Enfin l'eſtime generale le fit élire pape auſſi-tôt aprés la mort d'Etienne, & il tint le ſaint ſiege vingt-trois ans. Le même jour de ſon élection, il rapella pluſieurs des magiſtrats, du clergé & de la milice, que Paul Aſiarte, & ſes partiſans avoient exilez à la mort du pape Etienne, & délivra ceux qu'ils tenoient en priſon : en ſorte que la joye fut redoublée à ſa conſecration.

Si-tôt que le roi Didier l'eut appriſe, il envoya des ambaſſadeurs au pape pour l'aſſurer de ſon amitié. Le pape répondit : Je deſire d'avoir la paix avec tous les Chrétiens ; & même avec le roi Didier, & je ferai mon poſſible pour conſerver le traité fait

entre les Romains, les François & les Lombards. AN. 772.
Mais comment puis-je me fier à vôtre roi, aprés ce que le pape Etienne mon predeceſſeur m'en a dit ? Qu'il avoit manqué à tout ce qu'il lui avoit promis ſur le corps de ſaint Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ſes mauvais artifices Chriſtofle & Sergius prétendant que le pape lui en devoit avoir beaucoup d'obligation : & le menaçant de Carloman roi des François. Voilà quelle eſt la bonne foi du roi Didier. Toutefois ſes ambaſſadeurs promirent avec tant de ſerment qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au pape Etienne, & garderoit une paix inviolable : que le pape Adrien les crut, & envoya ſes legats à Didier, pour l'execution de ſes promeſſes. Mais ils apprirent en chemin qu'il avoit pris pluſieurs villes de l'Exarcat, & qu'il tenoit Ravenne bloquée, ruïnant tout le païs d'alentour. Bien-tôt aprés les habitans preſſez de famine, envoyerent leur archevêque Leon, avec une députation au pape : qui s'étant plaint au roi Didier, il lui répondit, qu'il ne rendroit point ces places, que le pape ne vînt conferer avec lui. Le roi Carloman étoit mort le quatriéme de Decembre de l'année precedente 771. & ſa veuve Gerberge avec ſes deux fils venoit d'arriver en Lombardie, pour ſe mettre ſous la protection de Didier. Il vouloit obliger le pape à ſacrer ces deux princes en qualité de rois des François : pour le diviſer du roi Charles leur oncle, que les ſeigneurs François avoient reconnu pour ſeul roi & qui avoit été ſacré de nouveau en cette qualité. Mais le pape Adrien ne donna pas dans ce piege, & refuſa

Eginh. p. 95. Annal. Loiſel. Til. &c.

AN. 772. conſtamment d'aller trouver Didier.

II. Mort de Paul Afiarte.

Paul Afiarte étoit le chef des députez envoyez par le pape au roi Didier. Pendant ſon abſence, on découvrit à Rome comment il avoit fait mourir Sergius. Ce qui obligea le pape d'envoyer ſecretement à Leon archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul, quand il y paſſeroit au retour de Lombardie, ce qui fut executé. Cependant le pape fit à Rome des informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même ſon corps ayant une corde au cou, & percé de pluſieurs playes. Les grands & le peuple de Rome en furent tellement frappez, qu'ils allerent demander juſtice au pape: lui repreſentant, que ſi ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre pluſieurs autres. Le pape fit livrer au prefet de Rome les complices; & aprés les avoir convaincus, on les envoya en exil à C. P. Le pape envoya à Ravenne les actes du procés, pour être lûs à Paul, voulant ſeulement le convaincre, & lui faire faire penitence. Mais l'archevêque Leon l'avoit déja remis au conſulaire de la ville: qui l'examina publiquement, il confeſſa ſon crime. Le pape voulant lui ſauver la vie, écrivit à l'empereur Conſtantin, le priant de le recevoir en Grece, & l'y tenir en exil: & il adreſſa cette lettre à Leon de Ravenne, qu'il pria de faire transferer Paul à C. P. Mais nonobſtant les défenſes & les proteſtations du pape, Leon obligea le conſulaire de Ravenne, à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut enſuite perſuader au pape, qu'il n'avoit point trempé dans cette mort: mais le pape ne reçût point ſes excuſes. On

voit ici combien le pape Adrien étoit attaché à l'ancienne diſcipline, de ſauver la vie aux criminels, pour leur donner lieu de faire penitence. AN. 772.

Le pape voyant qu'il n'avançoit rien auprés de Didier, qui au contraire menaçoit Rome : eut recours au roi Charles, & lui envoya des legats, dont le chef nommé Pierre étant arrivé à Marſeille, traverſa la France, & vint juſques à Thionville. Le roi Charles y paſſa l'hiver cette année 772. au retour de ſa premiere campagne contre les Saxons : en laquelle il s'avança juſqu'au Veſer, & prit Ereſbourg, où étoit leur fameuſe idole d'Irmenſul le Dieu de la guerre. Son temple étoit rempli de grands tréſors que Charles enleva, & fit abbattre le temple & l'idole. *Ann. Petav. Tilian. Loiſel.* *Cang. gloſſ.*

III. Saint Virgile de Salſbourg.

La même année 772. vingt-deuxiéme du regne de Taſſilon duc de Baviere, il fit tenir un concile au lieu nommé Dingolvingue : où ſe trouverent ſix évêques, dont le plus connu eſt ſaint Virgile de Salſbourg, & treize abbez. Saint Virgile étoit né en Irlande, & s'y étoit diſtingué par ſa doctrine. Etant venu en France du tems du roi Pepin, ce prince le goûta tellement, qu'il le retint auprés de lui environ deux ans : puis le ſiege de Juvave, depuis nommée Salſbourg, étant venu à vaquer : le roi lui donna cet évêché, & le recommanda à Ottilon duc de Baviere, ſon ami & ſon beau-frere. Saint Virgile demeura deux ans ſans ſe faire ordonner évêque ; & en faiſoit cependant exercer les fonctions par un évêque nommé Dobda, venu d'Irlande avec lui. Enfin preſſé par *to. 6. conc. p. 1679.* *Acta SS. Ben. to. 4. p. 310.*

les inſtances du peuple & des évêques voiſins, il reçût d'eux la conſecration épiſcopale le quinziéme de Juin, l'an 766. Il rebâtit magnifiquement le monaſtere de ſaint Pierre de Salſbourg, dont il avoit été abbé ; & en transfera le corps de S. Rupert dans une nouvelle égliſe dédiée au ſaint, qui devint la cathedrale.

Boruth duc des Carantnas, ou Carinthiens ayant donné ſon fils Caraſte en ôtage aux Bavarois, demanda qu'il fût baptiſé, & élevé à la maniere des Chrétiens. Il fit la même priere pour ſon neveu Chetimar ; & ils furent depuis l'un aprés l'autre ducs de Carinthie. Le duc Chetimar venoit tous les ans au monaſtere de ſaint Pierre s'offrir à Dieu, & faire quelque preſent. Il pria ſaint Virgile de venir viſiter ſon peuple, & le confirmer dans la foi : & ſaint Virgile n'y pouvant aller, y envoya à ſa place un évêque nommé Modeſte, avec quatre de ſes prêtres, un diacre, & quelques clercs : lui donnant le pouvoir de conſacrer des égliſes, & faire des ordinations. Modeſte y demeura tant qu'il vêcut. Aprés ſa mort le duc Chetimar pria encore ſaint Virgile de venir : mais il le refuſa à cauſe d'une revolte qui s'étoit élevée dans le pays. Il y envoya ſeulement un des quatre prêtres qui avoient accompagné l'évêque Modeſte : & qu'une autre ſedition obligea bien-tôt à quitter. Aprés qu'elle fût appaiſée, S. Virgile y envoya deux autres prêtres : l'un aprés l'autre ; mais le duc Chetimar étant mort, & le pays en trouble, il demeura quelques années ſans prêtre. Enſuite à la priere du duc Vatune,

ſaint Virgile y envoya juſques à quatorze prêtres, à quatre diverſes fois. Tels furent les commencemens de l'égliſe de Carinthie.

Saint Virgile voulant déraciner les reſtes d'idolâtrie, qui pouvoient ſe trouver encore dans ſon dioceſe, & y affermir la foi, en fit la viſite en perſonne : au grand contentement des peuples, qui deſiroient de le voir depuis long-tems. Les ſeigneurs de chaque pays venoient au-devant de lui avec pompe, les perſonnes de pieté l'accompagnoient en foule : c'étoit à qui le recevroit. Il conſacra pluſieurs égliſes, ordonna des clercs, & par la Carinthie, vint juſques aux confins des Huns, où le Drave ſe rend dans le Danube. Etant de retour chez lui, il connut que ſa fin étoit proche : & ayant celebré les ſaints myſteres, il fut attaqué d'une legere maladie qui l'emporta le vingt-ſeptiéme de Novembre, l'an 780. Il fut enterré dans le monaſtere de ſaint Pierre, qu'il avoit gouverné & rebâti.

IV. Infidelité de Didier.

Le roi Didier voyant que tous ſes artifices avoient été inutiles, pour obliger le pape Adrien à le venir trouver & ſacrer les enfans de Carloman : ſortit de Pavie avec eux & avec ſes troupes, & marcha vers Rome. Il envoya devant en avertir le pape, qui répondit : Si le roi ne rend les villes qu'il a promiſes, & ne nous fait entierement juſtice, il eſt inutile qu'il ſe donne la peine de venir : car il eſt impoſſible que je paroiſſe devant lui. Cette réponſe n'arrêta pas Didier ; & le pape ſachant qu'il approchoit, raſſembla les troupes qu'il put pour la défenſe de Rome, y fit porter tous les ornemens & les

Anaſt.

AN. 775. tréſors des égliſes de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & les fit ſi bien fermer, que le roi n'y pouvoit entrer qu'en briſant les portes. Enſuite il envoya au roi un écrit, où il le conjuroit par tous les divins myſteres, de ne point entrer ſans ſon congé ſur les terres des Romains. Cette proteſtation fut portée par trois évêques, Euſtrate d'Albane, André de Preneſte & Theodore de Tibur: & le roi l'ayant reçuë à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui.

Cependant il aſſuroit le roi Charles, qu'il avoit rendu les villes priſes, & fait juſtice à l'égliſe Romaine. Charles pour éclaircir avant toutes choſes de la verité du fait: envoya à Rome un évêque nommé George, Vulfard abbé de S. Martin de Tours, & Albin ſon favori: à qui l'on fit voir ſur les lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles ayant encore eſſayé pluſieurs fois d'obliger Didier à traitter à l'amiable: paſſa enfin les Alpes, & l'aſſiegea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant tous les Lombards de Rieti & de Spolete vinrent ſe donner au pape Adrien: qui les ayant aſſemblez dans l'égliſe de ſaint Pierre, leur fit prêter ſerment de fidelité pour lui & ſes ſucceſſeurs: aprés quoi ils ſe firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains; & le pape leur donna pour duc l'un d'entr'eux, qu'ils choiſirent, nommé Hildebrand. Les habitans de Fermo, & d'Oſſimo, d'Ancone & de Foligni, en firent de même.

V. Charles à Rome. Le ſiege de Pavie dura ſix mois, & le roi Charles y paſſa l'hyver & le carême de l'année 774.

Quand

Quant il vit approcher la fête de Pâques, il reſolut de ſatisfaire le deſir ardent qu'il avoit de viſiter les égliſes des ſaints apôtres ; & marcha vers Rome, accompagné de pluſieurs évêques & pluſieurs abbez. Il menoit auſſi des ducs, des comtes, & d'autres ſeigneurs, & des troupes pour ſa ſûreté. Il hâta ſa marche pour arriver à Rome le ſamedy-ſaint, qui étoit le ſecond jour d'Avril. Le pape Adrien extrêmement ſurpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magiſtrats de Rome au devant du roi, juſqu'à trente milles, ou dix lieuës, où ils le reçûrent avec la banniere. Quant il fut à un mille de Rome, le pape envoya au devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs ; & tous les enfans que l'on inſtruiſoit dans les écoles, portant des rameaux de palmes & d'oliviers, & chantant des acclamations à la loüange du roi. On portoit auſſi devant lui les croix comme on avoit accoûtumé de faire à la reception d'un exarque ou d'un patrice : en un mot on lui rendit les plus grands honneurs. AN. 774.

Le roi Charles étoit alors âgé de vingt-ſept ans, de la plus grande taille, les yeux grands & vifs, le nez aquilain, le viſage gai. On voit encore ſon portrait ſur quelques ſeaux de ſes lettres. Si-tôt qu'il vit les croix que l'on portoit à ſa rencontre, il deſcendit de cheval avec les ſeigneurs qui l'accompagnoient, s'avança à pied juſqu'à l'égliſe de ſaint Pierre. Le pape étoit venu dés le grand matin ; & l'attendoit avec ſon clergé, ſur les degrez que le roi baiſa tous : puis il embraſſa le pape, & le *Eginh. Vita*

AN. 774. prit par la main. Ils entrerent ainſi dans l'égliſe, le roi ayant la droite ſur le pape ; & tout le clergé commença à chanter à haute voix : Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur. Le roi & ſa ſuite s'avancerent juſques à la confeſſion de ſaint Pierre, où ils ſe proſternerent, & remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée au roi, par l'interceſſion du ſaint apôtre. Enſuite le roi pria inſtamment le pape de lui permettre d'entrer à Rome, pour accomplir ſes vœux, & faire ſes prieres en diverſes égliſes. Ils deſcendirent l'un & l'autre prés du corps de ſaint Pierre avec les ſeigneurs Romains & François, & ſe promirent ſûreté par des ſermens reciproques. Aprés quoi le roi & les François entrerent dans Rome : le pape celebra devant eux le baptême ſolemnel à la baſilique de Latran : puis le roi retourna loger à ſaint Pierre.

Le lendemain qui étoit le jour de Pâques, le pape envoya au roi dés le matin tous les magiſtrats & les officiers de guerre, qui le conduiſirent avec les François à ſainte Marie Majeure. Aprés la meſſe, le pape le mena au palais de Latran, où il lui donna à dîner, & ſe mit à table avec lui. Le lendemain lundi, le pape celebra la meſſe à ſaint Pierre, ſuivant la coûtume, & y fit chanter des loüanges à Charles : c'eſt-à-dire des acclamations en forme de litanies, que l'on nommoit en latin, *laudes*. Le mardi il dit encore la meſſe devant le roi à S. Paul. On voit ici les mêmes ſtâtions qui ſont encore marquées pour les mêmes jours dans le meſſel Romain. Le mercredi le pape vint conferer avec le roi à S. Pierre

& le pria de confirmer la donation qu'il avoit fait au pape Etienne à Quiercy avec le roi Pepin ſon pere & Carloman ſon frere. Le roi la fit lire, & l'ayant approuvée avec tous les ſeigneurs, il en fit dreſſer une pareille par Etherius, ou Itier ſon chapellain & ſon notaire, & la ſigna de ſa main: c'eſt-à-dire qu'il y mit une croix, ou un monogramme: car quoique ſavant d'ailleurs il ne ſavoit pas écrire. On appelle monogramme un chiffre compoſé des lettres du nom, qui ſemblent n'en faire qu'une, & Charlemagne eſt le premier de nos rois qui en introduiſit l'uſage ordinaire. Les évêques & les ſeigneurs ſouſcrivirent auſſi à la donation: Elle fut miſe premierement ſur l'autel de ſaint Pierre, puis ſur ſa confeſſion; & ils promirent tous de la conſerver, ſous un terrible ſerment. Le roi en fit faire par Etherius une copie, qu'il mit de ſa propre main ſur le corps de ſaint Pierre, & ſous l'évangile qu'on avoit accoûtumé d'y baiſer; & en emporta une autre copie écrite par le ſcriniaire de l'égliſe Romaine. Cette donation étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit ſur la côte de Genes, par le promontoire de la Lune, où eſt aujourd'hui le port de Spezia, avec l'iſle de Corſe, vis à vis: puis elle s'étendoit à Bardi, à Rege, à Mantouë, & comprenoit l'exarcat de Ravenne, les provinces de Venetie & d'Iſtrie: les duchez de Spolete & de Benevent. Car c'eſt ainſi qu'Anaſtaſe en marque l'étenduë.

AN. 774.

Sup. l. XLIII. n. 12.

Mabill. Diplom. lib. II. c. 10.

Anaſt. in Hadr. P. Cont. an. 774. n. 5. &c.

Ce fut, comme l'on croit, à ce premier voyage de Rome, que le pape Adrien donna au roi Charles le code des canons de l'égliſe Romaine, ſuivant

AN. 774. l'édition de Denis le Petit; à laquelle on avoit ajoûté les decretales de ſix papes: ſavoir d'Hilarius, de Simplicius, de Felix, de Symmaque, d'Hormiſda, & de Gregoire II. A la tête de ce livre, le pape Adrien mit un éloge du roi en vers acroſtiches, dont les premieres lettres marquent l'adreſſe qu'il lui en fait; & dans le corps de la piece, il lui ſouhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, & conquerir le royaume des Lombards. On trouve un abregé de ce code attribué auſſi au pape Adrien, mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Sup. l.xxxii. n. 56.

Bibl. Juſt. tom. 1. p. 97.

tom. 6. conc. p. 1800.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 446.

Charles étant retourné au ſiege de Pavie, Didier fut obligé à ſe rendre, & envoyé en France dans le monaſtere de Corbie: où il acheva ſaintement ſes jours dans les veilles, les prieres, les jeûnes & les bonnes œuvres. Ainſi finit le royaume des Lombards, aprés avoir duré en Italie un peu plus de deux cens ans; & Charles prit depuis ce tems le titre de roi des François & des Lombards.

Sup. l.xxx v. n. 20.

VI. S. Ambroiſe Autpert.

On croit que ce fut en ce voyage que Charles viſita le monaſtere de ſaint Vincent prés de Benevent, attiré par la reputation des vertus que les moines y pratiquoient. Le plus illuſtre d'entr'eux étoit Ambroiſe Autpert, né dans les Gaules d'une famille noble, & qui avoit paſſé du tems à la cour de Pepin. Ce fut lui qui écrivit la vie des ſaints fondateurs de ce monaſtere, comme témoigne Paul diacre, qui le qualifie trés ſavant; & Autpert declare, qu'il a mieux aimé relever leurs vertus que leurs miracles. Il laiſſa pluſieurs autres écrits: dont le

Acta SS. Ben. tom. 4. p. 259.

Sup. l xli. n. 6.

Lib vi hiſt. c. 40.

plus conſiderable eſt un commentaire moral ſur l'apocalypſe, diviſé en dix livres, & compoſé, comme il témoigne lui-même, du tems du pape Paul & de Didier roi des Lombards : c'eſt-à-dire avant l'an 767. Cet ouvrage fut blâmé par quelques uns, qui diſoient que ce n'étoit plus le tems d'expliquer les écritures ; & pour ſe mettre à couvert de leurs cenſures, Autpert pria le pape Etienne III. de lui donner une approbation autentique. Ce qu'aucun autre auteur, dit-il, n'a fait avant moi. On a auſſi de lui quelques homelies: entr'autres une ſur l'Aſſomption, où il déclare qu'il ne décide point ſi la ſainte Vierge a été enlevée au ciel en corps ou en ame. Il avoit auſſi écrit un traité du combat des vertus & des vices: qui ſe trouve entre les œuvres de ſaint Auguſtin ; & que l'équivoque du nom a fait attribuer au grand ſaint Ambroiſe. Outre les écrits, Autpert prêchoit auſſi de vive voix : mais il eſtimoit encore plus la vertu, que la doctrine. Il diſoit à Dieu : Je n'ai pas quitté mon païs & mes parens, afin que vous me donniez la ſience ; mais afin que vous me conduiſiez à la vie éternelle, par la perfection des vertus. Si je ne puis obtenir l'un & l'autre, ôtez-moi la ſience, & me donnez la vertu. Enfin il fut élu abbé de ce monaſtere de ſaint Vincent, le ſeptiéme aprés Paldon qui l'avoit fondé ; & obtint du roi Charles des lettres de confirmation des donations que les rois des Lombards, & les ducs de Benevent avoient faites au monaſtere.

tom. 6. bibl. PP. Lugd. p. 403.

Inſt. lib. 10.

Epiſt. ad. Steph. Cad. p. 405.

Acta Ben to. 4. p. 266.

Apprend. tom. 6. p. 219.

Init. lib. 11. in Apoc. p. 611. B.

Quoi qu'Autpert eût été élû abbé malgré lui, il y eut ſchiſme dans l'abbaye à ſon occaſion, &

Poton ſe prétendit abbé en même tems. On croit que ſon parti étoit de Lombards, & celui d'Autpert de François. Le roi Charles renvoya au pape Adrien la connoiſſance de ce differend : mais l'abbé Autpert allant à Rome pour cet effet, mourut ſubitement l'an 778. le dix-neuviéme de Juillet, aprés avoir eu le titre d'abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux moines des deux partis, le pape les fit venir devant lui : étant accompagné pour ce jugement de Poſſeſſor archevêque de Tarantaiſe, de quatre abbez, d'Hildebrand duc de Spolete, de ſes principaux officiers, & de pluſieurs autres perſonnes. Poton fut accuſé par pluſieurs moines de divers faits, dont le plus conſiderable étoit de les avoir empêchez d'aller trouver le roi : mais il s'en défendit : & le pape ne trouvant point de preuve ſuffiſante contre lui, ordonna qu'il ſe purgeroit par ſerment ; & que dix des principaux moines, cinq Lombards, & cinq François jureroient de ne lui avoir jamais rien oüi dire contre la fidelité duë au roi. Ils demanderent d'aller le trouver : ce que le pape leur accorda, & lui rendit compte de tout par une lettre.

Lib Carol. epiſt. 72. v. Coint. an. 778. n. 2. 3. &c.

VII. Perſecution en Orient.

En Orient la perſecution continuoit, principalement contre les moines. La trentiéme année de l'empereur Conſtantin, c'eſt-à-dire l'an 770. Michel gouverneur de Natolie aſſembla à Epheſe tous les moines & les religieuſes des provinces de Thrace ; & les ayant menez dans une plaine, il leur dit : Que celui qui veut obéïr à l'empereur, s'habille de blanc, & prenne une femme tout-à-l'heure.

Theoph. an. 30. p. 375.

Ceux qui ne le feront pas perdront la vûë, & ſeront envoyez en exil dans l'iſle de Chipre. Auſſi-tôt on en vint à l'execution: pluſieurs ſouffrirent la peine, & furent regardez comme martyrs: pluſieurs apoſtaſierent, & le gouverneur les traita comme ſes amis. L'année ſuivante 771. il fit vendre tous les monaſteres d'hommes & de femmes avec les vaſes ſacrez, les livres, les beſtiaux & tous leurs biens; & en envoya le prix à l'empereur. Il brûla tout ce qu'il trouva de livres des moines & des peres. Il brûla auſſi toutes les reliques, que l'on portoit en des reliquaires; & punit ceux qui les avoient: comme coupables d'impieté. Il fit mourir à coups de foüet pluſieurs moines, & quelques-uns par le glaive: il fit perdre la vûë à une infinité. Il y en eut à qui il fit oindre la barbe, d'huile & de cire fonduë: puis y mettant le feu, on leur brûloit le viſage & la tête: d'autres qu'il envoya en exil aprés pluſieurs tourmens. En un mot il ne laiſſa pas une ſeule perſonne dans tout ſon gouvernement, qui portât l'habit monaſtique. L'empereur lui en écrivit des lettres de remerciment, ce qui porta les autres à l'imiter. AN. 775. *p.* 376.

VIII. Mort de Conſtantin. Leon emper. *p.* 387.

Mais l'empereur Conſtantin ne ſurvêcut pas longtems. Car étant allé à la guerre contre les Bulgares, il fut attaqué de charbons aux jambes, qui lui donnerent une fievre violente. Il ſe fit raporter vers C. P. & s'étant mis ſur mer à Selimbrie, il mourut dans le vaiſſeau, le quatorziéme Septembre de l'année 775. ayant regné depuis la mort de ſon pere, trente-quatre ans & prés de trois mois. Outre le

AN. 775. surnom de Copronyme, on lui donna aussi celui de Caballin. Son fils Leon surnommé Chazare lui succeda, & regna cinq ans. Il fit paroître d'abord de la pieté & du respect pour la sainte Vierge & pour les moines ; & mit dans les premiers sieges des metropolitains tirez d'entre les abbez.

Theoph. an. 1.

IX. Mort d'Almansor. Mahadi calife.

Elmac. lib. c. 3. Eutych. to. 2. p. 399.

Au même mois de Septembre 775. mourut aussi le calife Aboujafar Almansor, l'an de l'hegire 158. le sixiéme jour du mois Arabe Doulhagia, ayant regné vingt-deux ans. Dés l'année 145. de l'hegire, 762. de Jesus-Christ, il avoit fait bâtir sur le Tigre la ville de Bagdad, au moment fatal choisi par les astrologues. Elle fut depuis la capitale de l'empire des Musulmans, & la residence des califes. La même année 145. mourut Chaïl ou Michel patriarche des Jacobites à Alexandrie. Mina ou Menas lui succeda, & tint le siege neuf ans. Le patriarche Melquite d'Alexandrie aprés Cosme fut Politien medecin, qui tint le siege quarante-six ans. Almansor étant venu à Jerusalem sur la fin de son regne, fit marquer aux mains les Chrétiens & les Juifs : ce qui obligea plusieurs Chrétiens à s'enfuir par mer dans la Romanie ; c'est-à-dire sur les terres de l'empire. Le successeur d'Almansor fut son fils Mahomet Almahadi, qui regna dix ans. La cinquiéme année de son regne, 780. de Jesus-Christ, il vint à Jerusalem, & envoya un de ses officiers avec ordre de faire apostasier tous les esclaves Chrétiens, & de rendre les églises desertes. Il vint jusqu'à Emese, promettant de ne forcer personne à apostasier, sinon les enfans des infideles : mais quand il eut ainsi

Eutych. p. 400. Theoph. an. 33. Const. p. 376.

Id. an. 5. p. 385.

ainſi découvert ceux qui étoient Juifs ou Chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faiſoient les anciens payens, & il en fit même mourir pluſieurs. Il y eut des femmes qui exciterent ſa fureur, ſavoir la femme de l'archidiacre d'Emeſe, & celle de ſon fils qui ſouffrirent mille coups de nerfs de bœuf, & pluſieurs autres tourmens, & demeurerent victorieuſes. Mahadi s'avança juſqu'à Damas, & fit deſerter pluſieurs égliſes: ſans avoir égard aux traitez que les Arabes avoient faits avec les Chrétiens.

X. Fin de S. Gregoire d'Utrecht. *Sup. l. XLI. n. 48. 49. Vita to. 1. Act. SS. Ben. p. 327.*

En Occident la foi s'étendoit de jour en jour dans la Germanie, principalement en Friſe & en Saxe. En Friſe l'égliſe d'Utrecht étoit gouvernée par Gregoire diſciple de ſaint Boniface, auquel il s'étoit attaché dés l'âge de quinze ans, & l'avoit ſuivi à ſon ſecond voyage de Rome en 723. Gregoire y amaſſa pluſieurs volumes des ſaintes écritures, qu'il rapporta avec bien de la peine. Il amena auſſi de Rome, par la permiſſion de ſaint Boniface, deux jeunes Anglois Marchelme & Marcuin, qui furent ſes diſciples. Deux freres de Gregoire ayant été tuez par des voleurs dans un bois, les ſeigneurs dont ils étoient vaſſaux firent prendre les meurtriers, & les envoyerent liez à Gregoire, afin qu'il les fît punir de telle mort qu'il lui plairoit: car par les loix barbares, la vengeance appartenoit aux parens du mort, Gregoire ordonna qu'on les fît baigner, & habiller proprement, & qu'on leur donnât à manger. Puis on les amena devant lui, & il leur dit: Allez en paix, ne faites plus rien de ſem-

blable, de peur qu'il ne vous arrive pis; & donnez-vous de garde des autres parens : & il les fit conduire en ſeureté.

Aprés le martyre de S. Boniface, Gregoire prêcha en Friſe par la permiſſion du pape Etienne II. & du roi Pepin, & gouverna le dioceſe d'Utrect, quoiqu'il ne fût que prêtre & abbé de la communauté qu'il avoit dans cette ville. Il étoit aidé dans ce travail par Alubert chorévêque, Anglois de naiſſance. Car il avoit pluſieurs diſciples de diverſes nations : de la ſienne, c'eſt-à-dire des François, des Anglois, des Friſons & des Saxons nouvellement convertis, des Bavarois & des Sueves. Il leur donnoit la nourriture corporelle & la ſpirituelle : & il n'y avoit gueres de jour qu'il ne s'aſsît dés le matin pour les écouter & ſatisfaire à leurs queſtions. Pluſieurs de ſes diſciples devinrent évêques : entre-autrés ſaint Ludger qui a écrit ſa vie.

V. Mabil obſ. p. 319.

Saint Gregoire d'Utrect n'affectoit aucune ſingularité touchant les habits & la nourriture, ſa vie étoit commune, mais trés-ſimple, & il recommandoit fort à ſes diſciples la ſobrieté. Il ne faiſoit pas ſemblant d'entendre le mal qu'on diſoit de lui, & traitoit ſes calomniateurs comme ſes meilleurs amis. Il deteſtoit ſur tout l'avarice. Si-tôt qu'il avoit de l'argent il le diſtribuoit aux pauvres, ne gardant que les vaſes ſacrez de l'égliſe. Etant âgé de prés de ſoixante & dix ans, il fut attaqué d'une paralyſie du côté gauche, & vêcut ainſi encore plus de deux ans : continuant ſes exercices ordinaires, entre-autres l'inſtruction de ſes diſciples, à qui il donna

pluſieurs livres, & en particulier à ſaint Ludger l'Enchiridion de ſaint Auguſtin. Trois ou quatre jours avant ſa mort arriva ſon neveu Alberic, qui étoit en Italie, pour le ſervice du roi ; & que l'on regardoit comme celui qui devoit prendre le ſoin de ſa communauté. Le ſaint homme n'en étoit point en peine, & aſſuroit qu'il ne mourroit point, qu'Alberic ne fût venu. Il l'entretint pendant ce qui lui reſta de vie, de toutes les affaires de la communauté ; ſachant que ſon dernier jour étoit venu, il ſe fit porter à l'oratoire de ſaint Sauveur ; & y ayant fait ſa priere, & reçu le corps & le ſang de N. S. il mourut les yeux arrêtez ſur l'autel. C'étoit vers l'an 776. le vingt-cinquiéme d'Août, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Alberic lui ſucceda dans le gouvernement de l'égliſe de Friſe, & fut ſacré évêque d'Utrect.

Coint. an. 776. n. 27. Mabill ad vitam S Lugd. to. 5. A. 22. n. Mart. R. 23. Aug.

XI.
S. Lebvin.

Entre les diſciples de ſaint Gregoire d'Utrect, on compte S. Lebvin, ou plûtôt Liefuvyn Anglois, qui ayant été ordonné prêtre, paſſa la mer, vint à Utrect trouver ſaint Gregoire & s'offrir à lui : diſant qu'il avoit reçu ordre de Dieu d'aller prêcher ſur l'Iſele, qui étoit la frontiere des François & des Saxons. Comme ce lieu étoit du dioceſe d'Utrect, ſaint Gregoire l'y envoya volontiers, lui donnant pour compagnon Marchelme auſſi Anglois, ſon diſciple. Ils logerent quelques tems chez une veuve ; & ayant converti pluſieurs infideles, ils bâtirent un oratoire au lieu nommé Vilpa ſur l'Iſele au couchant. Enſuite le nombre des fideles croiſſant, ils en bâtirent un autre plus grand au delà

Vita ap. Sur. 12. Novemb. Vita S. Lugd. to. 5. Act. B. p. 22.

du même fleuve, avec une maiſon pour leur habitation, au lieu nommé Daventrie, de Davon ami de S. Lebvin. Quelque tems aprés les Saxons irritez du progrez qu'ils faiſoient, brûlerent l'égliſe & la maiſon, & chaſſerent les Chrétiens qu'ils y trouverent. Mais S. Lebvin s'en ſauva, & ne laiſſa pas de continuer à prêcher.

Ayant appris que les Saxons alloient tenir leur aſſemblée generale ſur le Veſer : il y alla & logea chez un des plus puiſſans d'entre eux, qui fit ſon poſſible pour le détourner de ſon deſſein, l'aſſurant que ſa vie ne ſeroit pas en ſeureté. Saint Lebvin ne laiſſa pas de ſe preſenter à l'aſſemblée des Saxons, revêtu de ſes habits ſacerdotaux, portant à ſes mains la croix & l'évangile. L'aſſemblée commença ſelon la coûtume par des ſacrifices aux faux dieux : d'où S. Lebvin prit occaſion de les prêcher, s'avançant au milieu d'eux, & les exhortant à haute voix à quitter ces ſuperſtitions, & à adorer le vrai Dieu: Si vous ne le faites, ajoûta-t-il, vous ſentirez bientôt des maux que vous n'attendez pas. Un roi puiſſant qui n'eſt pas éloigné de vous & que vous avez toûjours irrité, viendra ravager vôtre païs, enlever en captivité vos femmes & vos enfans, & vous ſoumettre à ſa puiſſance. A ces mots les Saxons pouſſerent de tous côtez des cris confus, & commencerent à arracher dans les hayes voiſines des bâtons qu'ils aiguiſoient, pour le percer de coups, quand un des plus venerables d'entre-eux nommé Buto monta ſur une hauteur & leur dit : Ecoutez-moi vous qui êtes les plus ſages. Il nous vient ſouvent des ambaſſa-

deurs des nations voiſines, Normans, Sclaves, Friſons : nous les avons toûjours reçûs paiſiblement, nous avons écouté leurs propoſitions, & les avons renvoyez avec des preſens. Voici un ambaſſadeur du grand Dieu, qui vous apporte de ſa part des promeſſes ſalutaires ; & vous le rejettez & le voulez faire mourir : vous devez craindre ſa colere. Ce diſcours les arrêta, & ils reſolurent de laiſſer aller Lebvin en ſeureté. L'effet de ſa menace ſuivit de prés ; & l'on croit que ce fut la premiere expedition de Charles contre les Saxons, en 772. où il abatit l'idole d'Irmenſul. Saint Lebvin profitant de cette victoire, revint, rebâtit l'égliſe que les Saxons avoient brûlée, & continua d'y prêcher juſques à ſa mort, qui arriva le lendemain de la S. Martin, douziéme de Novembre, & comme l'on croit l'an 773. Deux ans aprés les Saxons ravagerent encore Daventrie, brûlerent l'égliſe, & chercherent trois jours durant le corps de ſaint Lebvin qui y étoit enterré : mais ils ne purent le trouver. Le roi Charles vengea cette irruption, vainquit les Saxons ſur le Veſer, les ſoumit & rapporta un grand butin, la même année 775.

AN. 775.

Sup. n. 2.

Vita S. Lugd. to. 5. act. B. p. 23.

Ann. Petav. Loiſel. an. 775.

L'année precedente 774. tandis que Charles étoit en Italie, les Saxons qu'il avoit quittez ſans les engager par aucun traité, entrerent avec une grande armée ſur les terres des François, & vinrent à Friſlar en Heſſe : voulant brûler l'égliſe que ſaint Boniface y avoit bâtie prés le château de Buribourg, où les François s'étoient refugiez. Mais ils ne purent mettre le feu à cette égliſe, ni par dehors, ni par

XII. Converſion de Saxons.

Ann. Loiſel. 774.

AN. 776. dedans, & s'enfuirent épouvantez, ſans que perſonne les pourſuivît. On dit même que de part & d'autre, tant des payens que des Chrétiens qui étoient dans le château de Buribourg, on vit deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendoient cette égliſe. On trouva proche un Saxon mort, aprés la retraite des autres, à genoux avec du bois & du feu entre les mains : comme prêt à ſouffler pour l'allumer.

L'an 776. les Saxons ayant rompu le traité de l'année precedente, recommencerent la guerre ; & comme ils attaquoient le château d'Ereſbourg, pluſieurs tant dehors que dedans, aſſurerent avoir vû deux écus rouges & flamboyans agitez ſur l'égliſe. Les Saxons épouvantez de ce prodige s'enfuirent en confuſion vers leur camp, ſe tuant l'un l'autre ; & les François les pourſuivirent juſqu'à la Lippe. Le roi Charles étant enſuite entré ſur leurs terres, ils vinrent ſe rendre à lui, & promirent de ſe faire Chrétiens. Charles rebâtit Ereſbourg, & un autre château ſur la Lippe : où les Saxons s'étant aſſemblez avec leurs femmes & leurs enfans, on en baptiſa une multitude innombrable. Il y en eut encore un grand nombre de baptiſez l'année ſuivante 777. à Paderborn, où le roi Charles tint l'aſſemblée generale des François, pour la premiere fois. Il y vint des Saxons de toutes les parties de leur païs : mais Vitiquind le principal de leurs chefs, ſe retira avec quelques autres en Normandie ; c'eſt-à-dire en Danemarc. Les Saxons qui furent baptiſez en cette occaſion, s'engagerent à renoncer à leur liberté, &

Digitized by Google

abandonnerent leurs terres ; s'ils ne demeuroient fermes dans la religion Chrétienne, & dans l'obéiſſance au roi Charles. AN. 776.

Toutefois dés l'année ſuivante 778. ayant appris que le roi Charles étoit en Eſpagne, ils ſe revolterent encore à la perſuaſion de Vitiquind. Ils s'avancerent juſques au Rein, ravagerent & pillerent le païs, brûlerent les égliſes, violerent les religieuſes. Mais apprenant le retour de Charles, ils ſe retirerent, & furent battus par ſes troupes, & obligez à rentrer chez eux. *Ann. Loiſel.*

XIII. Capitulaire de l'an 779.

Le roi Charles celebra à Heriſtal la fête de Noël de cette année, & Pâque de l'année ſuivante 779. & il y fit un capitulaire de vingt-trois articles, dont quelques-uns regardent la religion. On y ordonne la reforme des monaſteres & la reſidence des abbeſſes. Les évêques ont pouvoir de corriger les inceſtueux & les veuves qui tombent en faute. Chacun doit payer la dîme, & elle doit être employée par ordre de l'évêque. Les criminels dignes de mort par les loix, qui ſe refugient dans l'égliſe, n'y doivent être protegez ; & on ne les y doit point tenir. Le parjure aura le poing coupé : ſi le cas eſt douteux, ils ſe tiendront devant la croix. C'étoit une maniere de preuve pour connoître la verité. Les deux parties ſe tenoient debout devant une croix, & celui qui tomboit le premier perdoit ſa cauſe. Le capitulaire ajoûte, qu'on ſe rapportera au jugement de l'évêque, pour juſtifier un comte accuſé d'avoir fait mourir un voleur par paſſion. Les égliſes continuoient de payer au roi des *Capit. to. 1. p. 195.*

c. 3.

c. 5.

c. 7.

c. 8.

c. 10.

v. gloſſ. Cang.

c. 11.

c. 13.

AN. 779. decimes & des precaires, comme ſous Pepin, mais il eſt défendu d'en impoſer de nouvelles.

Enſuite eſt une ordonnance pour des prieres publiques & des aumônes à cauſe de la ſechereſſe & la famine de cette année 779. Chaque évêque chantera trois meſſes & trois pſeautiers ; & tous depuis l'évêque juſqu'au laïque marié, jeûneront deux jours de ſuite. Chaque évêque, abbé, ou abbeſſe donnera en aumône une livre d'argent ou la valeur, & nourrira quatre pauvres, juſqu'à la moiſſon. Les comtes de même, & les autres à proportion : car on diminuë la taxe, ſelon les facultez.

Chron Moiſſ.Petav. an. 774.

Les Saxons furent encore vaincus cette année, & les Veſtfales, qui en faiſoient une grande partie, entierement ſoumis. Les autres qui étoient au-delà du Veſer, donnerent des ôtages, & firent des ſermens : l'année ſuivante 780. le roi vint lui-même regler les affaires de Saxe, & s'arrêta à la ſource de la Lippe, où il tint une aſſemblée : puis il s'avança vers l'Elbe, & pluſieurs furent baptiſez au lieu nommé Orahim, au-delà de la riviere Ohre. Il y eut auſſi un grand nombre de Vinides & de Friſons baptiſez. Alors le roi Charles voulant affermir la religion en Saxe, diſtribua le païs à des évêques, des prêtres & des abbez, pour y habiter & y prêcher. Toutefois les choſes n'étoient pas encore aſſez tranquilles, pour fixer des ſieges épiſcopaux.

Ann. Loiſel.

Chr. Moiſ. an. 780.

XIV. Fin de S. Sturme.

Dés le commencement de cette guerre, Charles avoit envoyé de ſaints prêtres, pour travailler à la converſion des Saxons, qui en étoit le principal motif. Les deux plus fameux ſont S. Sturme abbé de

Eginh.

de Fulde & ſaint Villehade. Depuis la mort de ſaint Boniface, ſaint Sturme outre le gouvernement de ſon monaſtere, prêchoit aſſiduëment, & étoit volontiers écouté. Saint Lulle archevêque de Mayence en eut de la peine; & il appuya trois faux freres, qui accuſerent ſaint Sturme auprés du roi Pepin, comme s'il ne lui eût pas été fidele. Il fut envoyé en exil, & rappellé quelque tems aprés. Le roi lui rendit le gouvernement de l'abbaye de Fulde, & le déclara exempt de la juriſdiction de l'archevêque de Mayence, ſuivant le privilege du pape Zacarie: en ſorte qu'il n'avoit point d'autre protection que du roi. Etant rétabli, il reforma les moines, qui s'étoient relâchez pendant ſon abſence, & fit des augmentations conſiderables à l'égliſe & au monaſtere. AN. 779. *Sup.* XLII. *n.* 43. *Vita S. Sturm. to. 4. Act. Ben. p.* 279.

Le roi Charles ayant ſuccedé à ſon pere, mit l'abbé Sturme au nombre de ſes plus intimes amis, & lui conſerva toûjours ſes bonnes graces. Il l'envoya en ambaſſade vers Taſſillon duc de Baviere, ſa patrie; & le ſaint abbé affermit la paix entr'eux pour pluſieurs années. Le roi ayant commencé la guerre contre les Saxons, recommanda leur converſion aux prieres des ſerviteurs de Dieu marchant contre les ennemis, mena dans ſon armée des évêques, des abbez & des prêtres, pour y travailler. Il mit une grande partie du païs ſous la conduite de ſaint Sturme: qui s'appliqua à gagner ce peuple à Dieu: prenant ſon tems pour les exhorter à quitter leurs idoles, abattre leurs temples, & bâtir des égliſes.

AN. 779. Aprés qu'il en eut élevé en chaque païs, & qu'il eut inſtruit & baptiſé pluſieurs Saxons, travaillant pendant long-tems à leur converſion avec ſes prêtres : arriva leur revolte de l'an 778. où ils reſolurent d'envoyer de leur armée un détachement d'hommes choiſis, pour brûler le monaſtere de Fulde & tuer les moines. Le ſaint abbé l'ayant appris, les en avertit, & leur conſeilla d'emporter le corps de ſaint Boniface, & ſe retirer à Hamelambourg: pour lui il ſe ſauva d'un autre côté. Les moines campoient déja hors du monaſtere depuis quatre jours autour des ſaintes reliques : quand ils apprirent, que les Saxons repouſſez par les François, s'étoient retirez chez eux. Ainſi ils retournerent avec joye au monaſtere.

Ann. Fuld.

Le roi Charles voulant affermir la foi dans le païs, obligea S. Sturme à demeurer quelque tems à Ereſbourg quoi qu'infirme & caſſé de vieilleſſe. Il revint au monaſtere accompagné d'un medecin du roi, pour le ſoulager. Mais un breuvage qu'il lui donna augmenta tellement ſon mal, qu'il ſe vit à l'extremité. Il fit ſonner toutes les cloches & aſſembler toute la communauté afin de prier pour lui; & aprés les avoir exhortez à perſeverer dans l'obſervance reguliere, il mourut l'an 779. le dix-ſeptiéme de Decembre, & eut Baugulfe pour ſucceſſeur. Sa vie fut écrite par ſaint Eigile quatriéme abbé du même monaſtere.

Ann. Fuld.

XV. Commencemens de S. Villehade.

Saint Villehade autre apôtre des Saxons, étoit un prêtre Anglois natif de Northumbre : qui touché d'un grand deſir de travailler à la converſion des

Friſons & des Saxons ; & ayant obtenu la permiſſion de ſon roi nommé Alcret & des évêques, paſſa en Friſe vers l'an 770. & s'arrêta au lieu même où ſaint Boniface avoit ſouffert le martyre. Il y fut trés-bien reçu par les nouveaux Chrétiens, & demeura long-tems avec eux : pluſieurs nobles lui donnoient leurs enfans à inſtruire ; & il rappella à la foi catholique pluſieurs qui étoient tombez dans l'erreur. Il paſſa la riviere de Loveque ou Lauvers, & s'avança pour prêcher aux Friſons payens : Quelques-uns vouloient le faire mourir, comme un impie qui parloit contre les dieux : d'autres plus raiſonnables leur dirent : Nous voyons que cet homme n'eſt coupable d'aucun crime, & nous ne ſavons ſi la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au ſort, pour voir ſi nous devons le faire mourir, ou le renvoyer. Dieu conduiſit le ſort de telle maniere, qu'il lui fut favorable, & les barbares ayant tenu conſeil, le laiſſerent aller.

AN. 779.

Vita to. 4. act. B. p. 404.

Sup. l. XLII. n. 20.

Delà il vint à Drente, où il convertit & baptiſa pluſieurs payens. La religion faiſant du progrés, quelques-uns de ſes diſciples commencerent à abatre des temples, dequoi les infideles étant irritez, vouloient les exterminer. Ils chargerent Villehade à coups de bâton ; & l'un d'eux lui voulut couper la tête : mais l'épée, ſans lui faire aucun mal coupa ſeulement la courroye d'un reliquaire qu'il portoit pendu à ſon cou. Les barbares étonnez de cette merveille le laiſſerent aller avec ſes compagnons.

Le roi Charles ayant oüi parler de lui, le fit ve-

AN. 780. nir, le reçut avec honneur, l'entretint; & ayant reconnu sa doctrine & sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommé alors Vigmode au-delà du Veser, où sont les évêchez de Verde & de Brême. Le roi voulut que sous sa protection il fondât des églises, & y travaillât à l'instruction des peuples. Le saint prêtre s'en acquitta si bien, que la seconde année qui étoit l'an 780. les Saxons & les Frisons du voisinage promirent tous de se faire Chrétiens.

XVI. Mort de Leon. Constantin & Irene empereurs. *Theoph. p.* 380.

A Constantinople la seconde année de l'empereur Leon 777. de J. C. Telere ou Telcric prince Bulgare s'étant refugié chez les Romains, se fit Chrétien, & fut levé des fonts par l'empereur, qui l'honora & l'aima particulierement : le fit patrice, & lui donna en mariage Irene sa parente. L'année suivante il donna des habitations dans la Thrace à des heretiques Jacobites, qui avoient été emmenez captifs de Syrie : outre ceux que Constantin son pere avoit établis, environ trente ans auparavant. La cinquiéme année de Leon, indiction troisiéme ; c'est-à-dire l'an 780. le sixiéme de Février, qui étoit le dimanche que nous appellons la Quinquagesime, mourut Nicetas patriarche de C. P. aprés avoir tenu le siege quatorze ans. Le second dimanche de carême on mit à sa place Paul lecteur, natif de Chipre, distingué par sa doctrine & sa vertu. Il resista beaucoup, à cause de l'heresie des Iconoclastes qui regnoit, & il fallut lui faire violence pour l'obliger à recevoir l'ordination.

Sup. l. XLII. *n.* 42. *p.* 382.

Sup. l. XLIII. *n.* 42.

En effet l'empereur Leon faisoit alors paroître

ſon averſion pour les images, qu'il avoit diſſimulée du commencement. Car vers la mi-carême ayant trouvé deux images ſous le chevet de l'imperatrice Irene ſon épouſe, il lui en fit de grands reproches, & lui dit: Eſt-ce ainſi que vous gardez le ſerment que vous avez fait à l'empereur mon pere, ſur les myſteres les plus terribles? Elle aſſura qu'elle n'avoit point vû ces images: toutefois l'empereur l'éloigna de lui, & n'eut plus de commerce avec elle. Il s'informa d'où venoient ces images, & trouva qu'elles avoient été apporté par le papias, c'eſt-à-dire le concierge du palais, & que d'autres grands officiers en étoient complices. Il fit donc arrêter le papias avec Jacques protoſpataire, ou premier écuyer, Theophane, Leon & Thomas chambellans; & quelques autres qui honoroient les images. Il les fit tondre, foüetter, & mener honteuſement au travers de la ville dans la priſon du pretoire. Theophane y mourut; tous les autres embraſſerent la vie monaſtique aprés la mort de l'empereur, qui arriva quelques mois aprés.

AN. 780.

Cedr. p. 469.

V. Cang Gloſſ.

Theoph. p. 382.

Car comme il étoit paſſionné pour les pierreries, il eut envie d'une couronne, que l'empereur Heraclius avoit miſe dans la grande égliſe. Il la prit & la porta: mais il lui vint à la tête des charbons, & il fut ſaiſi d'une fievre violente, dont il mourut le huitiéme de Septembre de la même année 780. au commencement de l'indiction quatriéme, aprés avoir regné cinq ans. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Conſtantin, né l'an 771. indiction neuviéme, le quatorziéme de Janvier: & couronné à la priere

AN. 780. du peuple le jour de Pâques, quatorziéme d'Avril 776. Ce jeune prince n'ayant pas encore dix ans, l'imperatrice Irene ſa mere prit le gouvernement de l'empire: & comme elle étoit catholique, on commença ſous ſon regne à parler en liberté pour les ſaintes images, & il fut permis d'embraſſer la vie monaſtique.

Theoph. p. 375.

XVII. Second voyage de Charles à Rome.

Sur la fin de cette année 780. le roi Charles vint en Italie, où le pape l'appelloit depuis long-tems, & il deſiroit lui-même ce voyage: mais les guerres des Saxons l'avoient retenu juſques alors. Il celebra la fête de Noël à Pavie, où il paſſa l'hyver; & delà il s'achemina vers Rome. A Parme il rencontra Alcuin, déja fameux pour ſon ſavoir & ſa vertu; qui revenoit de Rome, raportant le pallium pour Enbalde archevêque d'Yorc, qui l'y avoit envoyé. Le roi l'ayant entretenu, lui fit promettre qu'il reviendroit en France, quand il ſe ſeroit acquitté de ſa commiſſion. Enbalde venoit de ſucceder à Elbert archevêque d'Yorc, decedé en 779. & il avoit ſuccedé à Egbert mort en 765. aprés avoir tenu ce ſiege 34. ans.

An. Loiſel.

Vita Alc. to. 5 act. SS. Ben. p. 152.

V. Mabil to. act. SS. Ben. p. 150. 152.

Le roi étant arrivé à Rome pour la ſeconde fois, y fit baptiſer à Pâques 781. ſon fils Carloman, par le pape Adrien, qui le leva lui même des fonts, & changea ſon nom en celui de Pepin. Enſuite il le ſacra roi d'Italie, & ſon frere Loüis roi d'Aquitaine. Car Charles l'avoit auſſi amené, avec la reine Hildegarde ſon épouſe, mere de ces deux princes, qui étoient encore enfans.

Depuis le premier voyage de Charles à Rome, le pape Adrien lui avoit ſouvent fait des plaintes de

Leon archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en possession de la plûpart des villes d'Emilie, savoir Faïence, Forlimpopoli, Forli, Cesene, Bobio, Comacchio, Imola, Bologne, & la duché de Ferrare : prétendant que le roi Charles les lui avoit données, avec toute la Pentapole. Le sejour des empereurs & des exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition aux archevêques : ainsi il n'est pas étonnant qu'à l'exemple des papes, ils voulussent attribuer à leur église de grands domaines, & avoir part aux liberalitez des princes François. Ces contestations ne finirent que par la mort de l'archevêque Leon. Le roi de son côté se plaignit au pape de ce que les Romains vendoient des esclaves aux Sarasins ; & de la vie dereglée des évêques d'Italie. Quand à ce second article, le pape le nia absolument ; & soûtint que c'étoit une pure calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui navigeant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étoient d'intelligence, en recevoient des esclaves ; & qu'il avoit fait son possible pour l'empêcher : jusques à faire brûler dans le port de Centumcelles des vaisseaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes en prison. Le pape se plaignit encore au roi des Napolitains, qui avoient usurpé les patrimoines de saint Pierre, & pris Terracine conjointement avec les Grecs. Mais les affaires temporelles des églises, même de l'église Romaine, ne sont pas la matiere de l'histoire ecclesiastique : c'est pourquoi je n'entrerai pas dans ces sortes de détails. Au retour de Rome le roi Charles vint à Milan & y fit baptiser sa fille Gisele, qui

AN. 781.

Cod. Carol ep. 54. 52. 51.

Epist. 65.

Ann. Loisel.

AN. 782. venoit de naître, par l'archevêque Thomas, qui fut auſſi ſon parrain.

XVIII. Retraite de ſaint Villehade. *Ann. Petav. Loiſel. Fuld. Vita S. Villeh c. 6. tc. 4. edit. Pen. p. 407.*

L'année ſuivante 782. les Saxons pouſſez par Vitiquind, ſe revolterent encore, & perſecuterent ceux qui s'étoient convertis : mais principalement les prêtres qui travailloient à leur inſtructon. S. Villehade ſe ſauva par mer, & paſſa en Friſe : mais les Saxons déchargerent leur fureur ſur ſes diſciples, & tuerent le prêtre Folcard avec le comte Emming, au canton nommé Leri : Benjamin & Atreban en d'autres lieux ; & Gervais avec ſes compagnons à Brême.

c. 7. Saint Villehade voyant qu'il étoit alors impoſſible de prêcher l'évangile en Saxe, paſſa en Italie, & alla à Rome faire ſes prieres au tombeau de S. Pierre, & recommander à Dieu ſon égliſe deſolée : afin qu'elle ne fût pas entierement détruite. Il reçut beaucoup de conſolation du pape Adrien, & s'en retourna en France. On raconte un miracle arrivé en ce voyage d'une écuelle de bois dont il ſe ſervoit dans ſes repas, qui étant rompuë ſe trouva rejointe ; & ce fait eſt au moins une preuve de ſa pauvreté. A ſon retour il ſe retira dans le monaſtere nommé alors Eſternach aujourd'huy Epternach, au dioceſe de Tréves, fondé par S. Villebrod. Là ſes diſciples diſperſez par la perſecution s'étant raſſemblez auprés de lui, il les conſola & les exhorta à la conſtance. Il paſſa deux ans en ſolitude dans ce monaſtere, s'occupant à tranſcrire des livres, que les évêques ſes ſucceſſeurs garderent avec veneration : entre autres des épîtres de ſaint Paul.

La revolte de Vitiquind entraîna auſſi la Friſe : les

Les Saxons y brûlerent les égliſes, en chaſſerent les prêtres juſques à la riviere de Flée ; obligerent les Friſons à renoncer à Jeſus-Chriſt, & à immoler aux idoles, comme auparavant. Alberic évêque d'Utrecht mourut dans le même tems ; & le prêtre Ludger qui ſe trouvoit alors à la tête de cette égliſe, fut reduit à quitter le pays. Il en étoit natif, & de race noble, ſon pere & ſa mere étoient Chrétiens ; & ſa mere avoit été conſervée par un effet ſingulier de la providence. Elle avoit une ayeule payenne, qui irritée de ce que ſon fils n'avoit que des filles, ordonna que l'on fiſt mourir celle-ci avant qu'elle eût teté ; car ces payens ſuperſtitieux croyoient permis de faire mourir un enfant, pourvû qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domeſtique chargé de cette execution, voulut plonger l'enfant dans un ſeau d'eau la tête la premiere : mais la petite étendant ſes bras contre le bord du ſeau, reſiſta aſſez long-tems pour attirer la compaſſion d'une femme du voiſinage : qui la prit, l'emporta chez elle, & lui fit promptement avaler du miel, aprés quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mere de deux ſaints évêques Ludger & Hildegrim, & de pluſieurs filles, meres de pluſieurs autres évêques.

AN. 782.

XIX. Commencement de ſaint Ludger.

Vita S. Luid.

Saint Ludger dés l'enfance pria ſes parens de le donner à inſtruire à quelque homme de Dieu, & ils le mirent ſous la conduite de ſaint Gregoire d'Utrecht, qui le voyant avancer dans la vertu, lui donna l'habit, & le mit dans ſon monaſtere. Enſuite il l'envoya en Angleterre avec Alubert An-

Sup. n. 9. glois qui étoit venu travailler avec lui en Friſe. Ludger y paſſa un an à étudier ſous Alcuin, & y fut ordonné diacre; enſuite il revint en Friſe prés l'abbé Gregoire, mais quelque tems aprés il en obtint la permiſſion de retourner en Angleterre, s'inſtruire encore auprés d'Alcuin qui enſeignoit à Yorc. Il en revint au bout de trois ans, apportant quantité de livres. Alberic le fit ordonner prêtre à Cologne, en même tems qu'il fut conſacré évêque; & le chargea de l'égliſe de Doquing, où ſaint Boniface avoit ſouffert le martyre. Mais il ne laiſſoit pas de gouverner le monaſtere d'Utrect pendant trois mois: roulant par quartier avec deux autres prêtres & l'évêque Alberic qui l'avoit ainſi ordonné.

Saint Ludger travailla ſept ans en Friſe depuis la mort de ſaint Gregoire; c'eſt-à-dire depuis 776. juſques vers 783. & pendant ce tems il fit grand nombre de converſions, fonda pluſieurs égliſes, & pluſieurs monaſteres. Les choſes étoient en cet état, quand le ravage des Saxons l'obligea à quitter la Friſe. Il diſtribua en divers lieux ſes diſciples, qui étoient en grand nombre; & en emmena deux avec lui, ſavoir Hildegrim ſon frere & Gerbert ſurnommé le chaſte. Il alla à Rome, ſoit avec ſaint Villehade, comme diſent quelques-uns, ſoit l'année ſuivante: & paſſa au mont-Caſſin, où il s'arrêta, pour apprendre la regle de ſaint Benoiſt. Car il ſe propoſoit d'établir un monaſtere dans une terre qui lui appartenoit: il revint en Friſe au bout de deux ans & demi.

Cependant le roi Charles défit les Saxons en plu-

ſieurs combats trés-ſanglans, pendant trois années de ſuite ; & enfin la quatriéme qui étoit 785. ils demeurerent ſoumis : les deux principaux chefs des rebelles Vitiquind & Albion ſe rendirent : vinrent trouver le roi à Attigni, où il celebra la pâque, & y reçurent le baptême. Pluſieurs autres ſe convertirent ; pluſieurs rentrerent dans le ſein de l'égliſe, aprés avoir apoſtaſié. Alors ſaint Villehade ſortant de ſa retraite d'Eternach, vint trouver le roi Charles à Ereſbourg, & lui demander ſes ordres, pour recommencer à prêcher l'évangile en Saxe. Le roi lui ordonna de retourner au pays de Vigmode, où il avoit travaillé, & dont on le nommoit déja l'évêque, quoiqu'il ne fût que prêtre : & pour le ſoulagement de ſes travaux, il lui donna un petit monaſtere de France nommé Juſtine. S. Villehade recommença donc à prêcher la foi publiquement, à relever les égliſes abbatuës ; & mettre en chaque lieu des perſonnes éprouvées, pour inſtruire & gouverner les peuples. Le roi ayant auſſi oüi parler de ſaint Ludger, qui étoit revenu d'Italie : le chargea de l'inſtruction des Friſons de cinq cantons à l'orient de la riviere de Labec. Il paſſa même de l'avis du roi dans une iſle entre la Friſe & le Danemarc, où on adoroit un Dieu nommé Foſite. Il en abbatit les temples, bâtit une égliſe : & ayant converti les habitans, il les baptiſoit dans une fontaine, où ſaint Villebrod avoit baptiſé trois hommes, & dont les payens par ſuperſtition n'oſoient puiſer de l'eau qu'en ſilence. On rapporte à ce tems-là incontinent aprés la converſion de Vitiquind,

AN. 785.

XX. Converſion de Vitiquind.

An. Petav. Loiſel. Fuld.

Vita S. Vill c. 8.

Vita S. Ludg. lib. 1. n 18.

Sup. l. XLI. n. 1.

V. Coint. an. 789. n 9 Boll 30. Apr. to. II. p. 802.

AN. 786. l'érection de deux nouveaux évêchez en Saxe, Minden & Verden. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, & cette égliſe fut ſoumiſe à la metropole de Cologne. Verden au-delà du Veſer à l'orient, fut ſoûmiſe à Mayence, & eut pour premier évêque ſaint Suitbert, que quelques-uns ont confondu mal à propos avec le compagnon de ſaint Villebrod, mort dés l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchez en 786.

Coint. an. 785. n. 12. Le roi Charles manda au pape Adrien l'heureuſe nouvelle de la converſion des Saxons, par André, que l'on croît avoir été abbé de Luxeu: afin qu'il ordonnât des prieres en actions de graces, & des litanies ou proceſſions, ce que le pape lui accorda volontiers. Charles le fit auſſi conſulter par deux autres abbez, Ithier de ſaint Martin de Tours, & Magenaire de ſaint Denis en France touchant la penitence que l'on devoit impoſer aux Saxons qui avoient apoſtaſié. Le pape répondit: Nos predeceſſeurs ont decidé, que ceux qui ſont ainſi tombez doivent faire une longue penitence, dont toutefois il faut juger par la contrition du cœur, plus que par le tems. C'eſt donc aux évêques à la regler, ſuivant que la chute a été volontaire ou forcée: les penitens doivent donner leur confeſſion de foi, & promettre avec ſerment de la garder, & de ſe ſoûmettre en tout aux ordres des évêques.

Ep. 91. Carol.

XXI. Evêques des monaſteres.

On trouve des privileges que ces deux abbez, Ithier & Magenaire obtinrent du pape Adrien, chacun pour leur monaſtere, portant confirmation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Ces privi-

Io. 6. conc. p. 1779.

V. Coint. an. 86. n. 12.

leges ſont tous deux en même forme, & de même date, c'eſt-à-dire, du mois de Juin, indiction neuviéme, l'an 786. Le privilege de ſaint Denis confirme celui que l'abbé Fulrad avoit obtenu du pape Etienne II. en 757. & il eſt certain que cette abbaye avoit du tems de Fulrad, un évêque nommé Herbert : mais elle n'en avoit plus dés le tems de Charles le Chauve. On en compte juſques à douze dans ſaint Martin de Tours : & l'uſage n'en fut aboli que par le pape Urbain II. l'an 1096. On en trouve auſſi au monaſtere de Lobes ſur la Sambre, & à celui d'Hohenove en Alſace. Ces évêques des monaſteres n'étoient pas titulaires, comme ſi le monaſtere & ſes dépendances eût été un dioceſe : mais ils étoient du genre de ceux qui ſe trouvent quelquefois avoir été ordonnez ſans titre : ou aprés l'avoir quitté, ils ſe retiroient dans ces monaſteres, & y faiſoient les fonctions, comme en des lieux exemts de la juriſdiction des évêques ordinaires. Tels ſont les évêques de Lobes, de ſaint Oyan & d'Eichſter, qui ſont nommez au concile d'Attigni, l'an 765. Quelquefois c'étoit des chorévêques qui avoient leur ſiege fixe dans le monaſtere. Tantôt l'abbé étoit en même tems évêque du monaſtere, tantôt c'étoit deux perſonnes differentes. D'autres fois c'étoit de ſimples prêtres, à qui on donnoit le titre d'évêques, parce qu'ils avoient miſſion pour prêcher l'évangile en certain territoire : comme ſaint Gregoire d'Utrect en Friſe, & ſaint Ludger en Veſtfalie. Magenaire avoit ſuccedé dans l'abbaye de ſaint Denis à Fulrad mort en 784. le 16. de Juillet. On voit

AN. 786.

Lib. 1. Mirac. S. Dion. c. 6.

Mabill. praf. 2 ſæc. 3. n. 32 &c.

Id. Diplom. p. 629.

to. 6. conc. p. 1701.

Elog. p. 339 to. 4. act. ibid. p. 341.

AN. 785. par ſon teſtament, que tout abbé regulier qu'il étoit, il conſerva toute ſa vie de grands biens : entre-autres pluſieurs tèrres en Alſace & en Briſgau, qu'il laiſſa en l'abbaye de ſaint Denis, avec les monaſteres qu'il y avoit fondez.

XXII. Fauſſes decretales. *Hincm. opuſc. 14. c. 15. To. 6. conc. p. 1828. V. Coint. an. 785. n. 16. 17. &c.*

Son ſucceſſeur dans la charge d'archichapellain fut Ingelram ou Enguerran évêque de Mets : à qui l'on attribuë une collection de canons, qui porte auſſi le nom du pape Adrien, comme l'ayant donnée à Enguerran, le treiziéme des calendes d'Octobre ; indiction neuviéme : c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Septembre 785. lorſque l'on examinoit ſa cauſe. Mais d'autres exemplaires portent que ce fut Enguerran qui la preſenta au pape, ce qui eſt plus vrai-ſemblable, vû la difference qu'il y a entre cette collection & le code des canons, que le pape Adrien donna au roi Charles environ dix ans auparavant. La principale difference conſiſte dans les extraits des fauſſes decretales d'Iſidore, dont eſt remplie la collection d'Enguerran : & c'eſt la premiere fois que nous trouvons ces decretales employées.

Præf. Iſid. to. 1. conc. p. 3.

La collection où elles ſe trouvent, porte le nom d'Iſidore Mercator, qui paroît avoir été Eſpagnol. Il dit dans la preface, qu'il a été obligé à faire cet ouvrage, par quatre-vingts évêques & autres ſerviteurs de Dieu ; & qu'aprés les canons des apôtres, il y a inſeré quelques lettres decretales des papes ; c'eſt-à-dire, de Clement, d'Anaclet, d'Evariſte, & des autres, juſques à ſaint Silveſtre : mais il ne dit point où il les a trouvées. Elles étoient in-

Digitized by Google

connuës à Denis le petit, qui recüeillit deux cens ans auparavant les decretales des papes, ſeulement depuis ſaint Sirice. D'ailleurs elles portent des caracteres viſibles de fauſſeté. Toutes ſont d'un même ſtyle, & qui convient beaucoup mieux au huitiéme ſiecle, qu'aux trois premiers: longues & remplies de lieux communs; & comme on a découvert en les examinant curieuſement, remplies de divers paſſages de ſaint Leon, de ſaint Gregoire, & d'autres auteurs poſterieurs aux papes dont elles portent le nom. Leurs dattes ſont preſque toutes fauſſes. AN. 785.

Sup. l. XXXII. n. 36.

La matiere de ces lettres en découvre encore la ſuppoſition. Elles parlent d'archevêques, de primats, de patriarches; comme ſi ces titres avoient été reçûs dés la naiſſance de l'égliſe. Elles défendent de tenir aucun concile, même provincial, ſans la permiſſion du pape, & repreſentent comme ordinaires les appellations à Rome. On s'y plaint des uſurpations frequentes des biens temporels des égliſes. On y met en maxime que les évêques tombez dans le peché peuvent, aprés avoir fait penitence exercer leurs fonctions, comme auparavant: contre ce que j'ay rapporté en divers endroits. Enfin la principale matiere de ces decretales ſont les accuſations des évêques: il n'y en a preſque aucune qui n'en parle, & qui ne donne des regles pour les rendre difficiles. Auſſi Iſidore fait aſſez voir dans ſa preface, qu'il avoit cette matiere fort à cœur. Il y ſoûtient qu'il y avoit plus de vingt canons du concile de Nicée: & parle du ſixiéme

Ep. 2. Calliſti. c. 6. to. 1. conc. p. 615.

concile tenu l'an 680. ce qui montre qu'il ne peut être, comme quelques-uns ont cru, ſaint Iſidore de Seville.

Outre les decretales des papes, la collection d'Iſidore contient les canons des conciles d'Orient, d'une verſion plus ancienne que celle de Denis le petit, & pluſieurs canons des conciles de Gaule & d'Eſpagne. Cependant ſon artifice tout groſſier qu'il étoit, impoſa à toute l'égliſe latine. Ses fauſſes decretales ont paſſé pour vrayes pendant 800. ans; & à peine ont-elles été abandonnées dans le dernier ſiecle. Il eſt vray qu'il n'y a plus aujourd'huy d'homme mediocrement inſtruit en ces matieres, qui n'en reconnoiſſe la fauſſeté. Celui qui répandit en France cette collection, fut Riculfe archevêque de Mayence: il avoit ſuccedé à Lulle, qui mourut le ſeiziéme d'Octobre 787. dans le monaſtere d'Hersfeldt, où il fut enterré, & il eſt compté entre les ſaints. Il eut grand ſoin de faire apporter des livres d'Angleterre, particulierement ceux de Bede: & on a avec les lettres de ſaint Boniface, pluſieurs lettres de lui, & d'autres à lui, qui font voir en quelle eſtime il étoit.

Lab. de ſcrip. Iſid. to. 1. p. 649.

Bona. liturg. lib. 1. c. 3. v. not. Ans. Aug. to. 6. conc. p. 1339

Coint. an. 784. n. 18 & 19. & ſeq.

Hincm. opuſc. 23. c. 24. p. 376.

Elog. to. 4 act. SS. Ben. p. 398.

Mart. R. 26. Oct.

XXIII. Capitulaire de Theodulfe.

Un autre évêque qui commençoit alors à ſe diſtinguer en France, étoit Theodulfe d'Orleans, né delà les Alpes, d'une famille trés-noble, & ſon nom ſemble Lombard. Il avoit été marié, & avoit des enfans, dont on connoît une fille nommée Giſle. Le roi Charles l'amena d'Italie à cauſe de ſa doctrine & de ſon genie; apparemment à ſon ſecond voyage en 781. & lui donna l'abbaye de Fleury, & l'évêché

lib. III. Carm. 4.

* *V. Coint. 781. n. 116.*

Id. an. 784. n. 64.

l'évêché d'Orleans qu'il poſſeda en même tems, & y entra vers l'an 786. Il fit un capitulaire ou inſtruction à ſes prêtres en quarante-ſix articles, qui eſt un monument precieux de la diſcipline de ſon tems. *Id. an. 786 n. 64* *to. 7. conc. p. t. 36.*

D'abord il les exhorte à prendre grand ſoin du peuple qui leur eſt ſoûmis, ce qui montre que ces prêtres ſont les curez; & à ſe ſouvenir toûjours de leur dignité & de l'onction ſacrée de leurs mains. Il leur recommande l'aſſiduité à la lecture & à la priere; & le travail des mains pour mortifier le corps, & ſubvenir à leurs beſoins & à ceux des pauvres. Il ajoûte: Quand vous venez au ſynode, ſuivant la coûtume, apportez avec vous les habits, les livres & les vaſes ſacrez dont vous vous ſervez dans vôtre miniſtere; & amenez deux ou trois clercs, qui vous aident à celebrer la meſſe: afin que l'on voye avec quel ſoin vous faites le ſervice de Dieu. Faites vous-même ou faites faire en vôtre preſence le pain du ſaint ſacrifice; & prenez garde que le pain, le vin & l'eau qui y ſont neceſſaires ſoient parfaitement purs & maniez avec une extrême propreté. Les femmes n'approcheront point de l'autel tandis que le prêtre celebre la meſſe; mais elles demeureront à leurs places, & il ira prendre leurs offrandes. Elles ne doivent point toucher aux choſes ſaintes, ni même les hommes laïques. Le prêtre ne celebrera point la meſſe ſeul, il faut qu'il y ait des aſſiſtans, qui puiſſent lui répondre quand il ſaluë le peuple: & le Seigneur a dit qu'il ſeroit au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom. Nous voyons *cap. 1.* *c. 2.* *c. 3.* *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 7.* *Matth. XVIII. 20.*

c. 8. que l'on met ſouvent dans l'égliſe des bleds ou des foins. C'eſt pourquoi nous défendons d'y rien ſerrer que des ornemens, les vaſes ſacrez & les livres.

c. 9. C'eſt une ancienne coûtume en ces quartiers d'enterrer les morts dans les égliſes, en ſorte qu'elles deviennent des cimetieres. Nous défendons d'y enterrer perſonne à l'avenir, ſi ce n'eſt un prêtre ou un autre homme diſtingué par ſa vertu. On n'ôtera pas toutefois les corps qui ſont dans les égliſes, mais on enfoncera les tombeaux & on les couvrira de pavé en ſorte qu'ils ne paroiſſent point : que s'il y a trop de corps, le lieu ſera tenu pour cimetiere, on en ôtera l'autel & on le transferera dans un lieu pur. On ne doit s'aſſembler dans l'égliſe que pour

c. 10. loüer Dieu, & il en faut bannir les affaires, les diſputes, & les diſcours inutiles : On ne doit celebrer

c. 11. la meſſe que dans légliſe. Défenſe aux prêtres & aux laïques d'employer les vaſes ſacrez à aucun uſage profane.

n. 18. Défenſe à aucune femme de loger avec un prêtre.

c. 12. Défenſe aux prêtres d'aller boire ou manger dans

c. 13. les tavernes : ni avec des femmes, ſi ce n'eſt en fa-

c. 14. mille. Défenſe de ſolliciter les paroiſſiens d'un autre de venir à ſon égliſe & lui payer les dîmes, ou de briguer l'égliſe d'un autre par preſens, pour ſe la

c. 16. faire donner : ces deux cas ſous peine de dépoſition,

c. 17. ou de longue priſon pour faire penitence. Un enfant malade de quelque paroiſſe qu'il ſoit, étant apporté au prêtre, il doit le baptiſer ſans delai. On portoit donc les enfans à l'égliſe pour le baptême, même en cas de neceſſité.

Theodulfe continuë : Si un prêtre veut envoyer à l'école ſon neveu, ou ſon parent : nous lui permettons de l'envoyer à l'égliſe de ſainte Croix, ou aux monaſteres de ſaint Aignan, de ſaint Benoît, ou de S. Lifard, ou à quelque autre des convents dont nous avons la conduite. Sainte Croix étoit la cathedrale comme elle eſt encore, S. Aignan d'Orleans & ſaint Lifard de Meun étoient deſlors habitées par des chanoines : Saint Benoît ou Fleury par des moines, & Theodulfe étoit abbé de ces trois monaſteres. Il continuë : Les prêtres tiendront des écoles dans les bourgs & les villages ; & enſeigneront avec charité les enfans qui leur ſeront envoyez, ſans rien exiger des parens, ni recevoir que ce qui ſera offert volontairement. c. 19. v. Coint. an. 786. n. 85. c. 20.

Il raporte enſuite un abregé de la morale chrétienne, tiré de la regle de ſaint Benoît, ſous le nom d'inſtrumens de bonnes œuvres. Il ordonne que tous les fideles apprennent par cœur l'oraiſon dominicale & le ſymbole, comme le fondement de toute la religion chrétienne : qu'ils les diſent tous les jours au moins le matin & le ſoir, avec quelques autres courtes prieres qu'il preſcrit : qu'ils faſſent ces prieres à l'égliſe autant qu'il ſe pourra, ſinon en quelque lieu qu'ils ſe trouvent, en chemin, dans les bois ou dans les champs. Il faut auſſi prier les ſaints, comme les apôtres & les martyrs d'interceder pour nous. Le dimanche ne doit être employé qu'à prier & aſſiſter à la meſſe, & il n'y a de travail permis que pour preparer à manger : s'il eſt beſoin de voyager par eau ou par terre, c'eſt c. 21. Reg. c. 4. c. 22. c. 23. 29. c. 24.

c. 45. 46. ſans préjudice de la meſſe & de la priere. Il faut venir à vêpres le ſamedi, puis aux vigiles & à matines; & à la meſſe avec des offrandes: il faut faire des aumônes & ſe rejoüir ſpirituellement en mangeant avec ſes amis: il faut corriger l'abus de ceux qui les dimanches & les fêtes, ſi-tôt qu'ils ont oüi une meſſe, même des morts, ſe retirent de l'égliſe & paſſent le reſte du jour en feſtins & en débauches. Perſonne ne doit manger qu'aprés l'office public; & pour ne point détourner le peuple de la meſſe ſolemnelle qui ſe dit à Tierce, les prêtres qui diſent des meſſes particulieres les diront plus matin & ſecretement. Les prêtres de la ville & des Faux-bourgs, viendront à l'égliſe cathedrale, pour aſſiſter avec tout le peuple à la meſſe publique & à la predication: il n'y a que les religieuſes qui en ſont diſpenſées pour leur clôture. C'étoit donc encore l'uſage de ne faire qu'un office le dimanche dans les grandes villes.

c. 34. Il faut enſeigner au peuple quelle eſt la vraye charité, afin qu'ils ne ſe contentent pas des œuvres
c. 32. exterieures; & que chacun exerce envers lui-même les œuvres de miſericorde ſpirituellement, comme il les exerce corporellement envers le prochain.
c. 25. L'hoſpitalité eſt recommandée, d'une maniere à
2. 30 faire croire qu'il n'y avoit point alors d'hôtelleries publiques: car on traite d'inhumanité de ne recevoir pas les hôtes gratuitement. Nous devons tous les jours confeſſer à Dieu nos pechez dans nôtre priere, & pour en obtenir la remiſſion reciter le pſeaume cinquantiéme, le vingt-quatriéme, le trente-

neuviéme & les autres ſemblables. La confeſſion que nous faiſons au prêtre eſt utile pour recevoir ſes conſeils & la penitence ; & nous devons confeſſer tous nos pechez, même de penſée. Ces dernieres paroles montrent la neceſſité de la confeſſion. Les penitences canoniques étoient encore en vigueur, & Theodulfe veut qu'on avertiſſe le peuple, qu'il faut l'impoſer telle pour un parjure, ou un faux témoignage, que pour un adultere, une fornication, un homicide & les autres crimes, c'eſt-à-dire de ſept ans ; & que ſi quelqu'un ayant commis de ces crimes, & craignant la longueur de la penitence ne vient pas ſe confeſſer, il doit être chaſſé de l'égliſe & de la communion des fideles : en ſorte que perſonne ne prie, ne boive ou mange avec lui, ou ne le reçoive en ſa maiſon. c. 31. c. 26. c. 27.

Une ſemaine avant le commencement du carême il faut ſe confeſſer aux prêtres & recevoir la penitence, il faut reconcilier les perſonnes diviſées & apaiſer tous les differends : entrant ainſi dans la ſainte quarantaine, on arrivera à Pâques aves des cœurs purs & renouvellez par la penitence. On doit obſerver le carême, en jeûnant exactement tous les jours, hors les dimanches : car les autres jeûnes ſont de devotion, mais celui-ci eſt de precepte : il n'y a que les malades & les enfans qui en ſoient exemts. Le jeûne doit être accompagné d'aumônes, & il faut donner aux pauvres ce que l'on conſommeroit ſi on ne jeûnoit pas. Pluſieurs s'imaginent jeûner, en mangeant ſi-tôt qu'ils entendent ſonner None. Ce n'eſt point jeûner ſi on mange avant vê- c. 36. c. 37. c. 38.

pres ; il faut venir à la meſſe, & aprés avoir oüi vêpres on peut prendre ſon repas. Celui qui ne peut aller à la meſſe, doit faire ſa priere quand il croira
c. 40. être l'heure de vêpres, & jeûner juſques-là. On doit en ces jours s'abſtenir de toutes ſortes de délices. Celui qui peut ſe paſſer d'œufs, de fromage, de poiſſon & de vin, a un grand merite ; & celui que l'infirmité ou le travail empêche de s'en abſtenir, doit au moins jeûner juſqu'au ſoir. Mais il eſt contre toute raiſon de s'abſtenir de fromage, de lait,
c. 43. de beurre & d'œufs & ne pas jeûner. En ces ſaints jours les gens mariez doivent garder la continence, ſans laquelle leur jeûne eſt de peu de merite ; & s'il n'eſt accompagné de prieres, de veilles & d'au-
c. 42. mônes. On doit auſſi s'abſtenir des procés & des diſputes.

c. 41. Tous ceux qui ne ſont pas excommuniez doivent recevoir le ſacrement du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt tous les dimanches de carême : le jeudi, le vendredi & le ſamedi ſaint & le jour de Pâques ; & toute la ſemaine de Pâques doit être celebrée comme le jour. Il eſt remarquable que le vendredi & le ſamedi ſaint ſont comptez entre les jours
c. 44. de communion generale. On doit ſe preparer avec ſoin à la ſainte communion : s'abſtenant quelque tems du devoir conjugal, ſe purifiant des vices, s'ornant de vertus, s'appliquant à l'aumône & à la priere. Car comme il eſt dangereux de s'en approcher indignement, il l'eſt auſſi de s'en abſtenir long-tems : excepté ceux qui étant excommuniez ne communient pas quand ils veulent, mais en

certains tems, & les perſonnes pieuſes qui le font preſque tous les jours. Cette excommunication pendant laquelle on communioit quelquefois, n'étoit pas l'anathême, mais quelque peine ſemblable à l'excommunication mentionnée dans la regle de ſaint Benoît. AN. 784.

XXIV. Mort de Paul. Taraiſe patriarche de C. P.

A C. P. le patriarche Paul étant tombé malade renonça à ſa dignité le dernier jour d'Août 784. indiction ſeptiéme, & ſe retira dans le monaſtere de Florus, où il prit l'habit monaſtique à l'inſû de l'imperatrice Irene. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Conſtantin ſon fils; & lui demanda pourquoi il avoit fait cette démarche. Il répondit fondant en larmes: Plût à Dieu que je ne fuſſe jamais entré dans le ſiege épiſcopal, pendant que cette égliſe étoit opprimée, ſeparée des autres & anathematiſée. L'imperatrice lui envoya enſuite les patrices & les principaux du ſenat. Il leur dit: Si on ne tient un concile œcumenique, & ſi on ne corrige l'erreur qui regne ici, il n'y a point pour vous de ſalut. Ils lui dirent: Pourquoi donc à vôtre élection avez-vous ſouſcrit à la défenſe d'adorer les images? C'eſt, dit-il ce que je déplore, & pourquoi j'ai recours à la penitence: priant Dieu qu'il ne me puniſſe pas comme évêque, pour avoir gardé le ſilence juſques à preſent, & n'avoir pas prêché la verité, par la crainte de vôtre fureur. Car ſi la mort m'avoit ſurpris rempliſſant le ſiege de cette ville, je ſerois chargé de l'anathême de toute l'égliſe catholique, qui jette dans les tenebres exterieures. Aprés cette déclara-

Theoph. an. 4. p. 385.

Epiſt. conſt. tim. 7. conc. p. 51. B.

AN. 784. tion le patriarche Paul mourut en paix, fort regreté de l'imperatrice & de tous les gens de bien : car c'étoit un homme venerable, dont les aumônes étoient immenſes, & en qui la princeſſe avoit une confiance ſinguliere.

Conc. 7. Act. 1. p. 51. Theoph. an. 5. p. 386.

Alors elle aſſembla ſon conſeil, où elle appella des hommes verſez dans les affaires eccleſiaſtiques, & aprés avoir invoqué Jeſus-Chriſt elle delibera avec eux, pour chercher un ſujet propre à remplir le ſiege de C. P. ils nommerent tout d'une voix Taraiſe ſecretaire de l'empereur. L'imperatrice le fit appeller: mais il refuſa & expliqua ſes raiſons. Enfin l'imperatrice aſſembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, & dit : Vous ſavez mes freres, ce qu'a fait le patriarche Paul : s'il vivoit encore, nous ne ſouffririons pas qu'il quittât ſa chaire, quoiqu'il eût pris l'habit monaſtique : mais puiſqu'il a plû à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puiſſe être nôtre paſteur, & fortifier l'égliſe par ſes inſtructions. Ils dirent tout d'une voix : Il n'en faut point d'autre, que le ſecretaire Taraiſe. Nous l'avons auſſi choiſi, dit l'imperatrice, mais il le refuſe : qu'il diſe pourquoi il ne reçoit pas nôtre ſuffrage & le vôtre. Taraiſe expoſa publiquement ſes excuſes, & dit :

Theoph. p. 387. Ac. 7. conc. p. 34. 1 Cor. IX.

Je crains de me rendre ſi facilement à vôtre choix. Car ſi ſaint Paul inſtruit dans le ciel, aprés avoir porté le nom de Dieu devant les peuples & les rois, craignoit encore d'être reprouvé : moi qui juſques ici ai vêcu dans le monde au nombre des laïques, & ſervant dans les charges du palais : comment

comment puis-je ainſi ſans preparation monter à la dignité ſacerdotale ? c'eſt une entrepriſe bien terrible ; mais voici le principal ſujet de ma crainte. Je vois l'égliſe diviſée en Orient, nous parlons differemment les uns des autres, & pluſieurs ſont d'accord avec l'Occident, qui nous anathematiſe tous les jours. C'eſt une terrible choſe que l'anathême, qui chaſſe du royaume des cieux & mene dans les tenebres exterieures. Rien n'eſt ſi agréable à Dieu, que l'union, qui nous fait une ſeule égliſe catholique, comme nous confeſſons dans le ſymbole. Je demande donc, mes freres, ce que je crois que vous deſirez auſſi, ſachant que vous avez tous la crainte de Dieu : je demande, que l'empereur & l'imperatrice aſſemblent un concile œcumenique ; afin que nous ne ſoyons qu'un corps ſous un ſeul chef, qui eſt Jeſus-Chriſt. Si l'empereur & l'imperatrice m'accordent cette demande, je me ſoumets à leurs ordres & à vôtre ſuffrage : ſinon, il m'eſt impoſſible d'y conſentir, pour ne me pas rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magiſtrats, ni multitude d'hommes ne pourra me délivrer. Rendez-moi, mes freres, telle réponſe qu'il vous plaira. AN. 784.

Ce diſcours de Taraiſe fut écouté de tout le peuple avec grand plaiſir, & tous conſentirent au concile : excepté quelque peu de perſonnes déraiſonnables, qui vouloient le differer. Taraiſe fut donc ordonné patriarche de C. P. le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre indiction huitiéme la même année 784. Il étoit de race patricienne, ſon pere *Vita per Ign. 25. Febr. Bell. tom. 5. p. 576.*

AN. 785. nommé George étoit un magiſtrat d'une juſtice éprouvée, & ſa mere Encratia celebre pour ſa pieté. Il ſe diſtingua lui-même par ſa vertu.

XXV. Preparatifs du concile.

Si-tôt qu'il fût patriarche il envoya ſes lettres ſynodales & ſa profeſſion de foi au pape Adrien, à qui l'imperatrice écrivit au nom de ſon fils & au ſien. Ils déclarent la reſolution qu'ils avoient priſe d'aſſembler un concile univerſel; & prient le pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images: lui promettant de le recevoir avec l'honneur convenable & le renvoyer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoyer des hommes venerables & ſavans chargez de ſes lettres, pour repreſenter ſa perſonne. Cette lettre eſt dattée du quatriéme des calendes de Septembre, indiction ſeptiéme, c'eſt-à-dire du vingt-neuviéme d'Août 784. deux jours avant la mort du patriarche Paul, avec qui apparemment elle fut concertée. On en chargea Conſtantin évêque de Leontine en Sicile, déja connu du pape: que l'on pria de le renvoyer promptement porter les nouvelles de ſa venuë. Car on ſuppoſoit que le pape viendroit, & les ordres pour le recevoir étoient donnez au gouverneur de Sicile.

co. 7. conc. p. 32.

Taraiſe écrivit auſſi une lettre adreſſée aux évêques & aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jeruſalem: qui contient ſa profeſſion de foi touchant la Trinité, l'Incarnation & l'invocation des ſaints: la condamnation de tous les heretiques, l'approbation des ſix conciles œcumeniques, & la condamnation du pretendu concile contre les ima-

co. 7. conc. p. 162.

ges. Enfin il les prie d'envoyer au moins deux le- AN. 785.
gats, pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réünion de l'égliſe. La lettre de Taraiſe au pape étoit conforme à celle-ci.

Le pape Adrien ne manqua pas de faire réponſe à l'empereur & au patriarche. Il dit à l'empereur: C'eſt vôtre biſayeul, qui par le conſeil de quelques *to. 7. conc. p. 1065* impies a ôté chez vous les images, au grand ſcandale de tout l'univers. De quoi les deux papes Gregoire étans dans une grande affliction, lui écrivirent pluſieurs fois, pour le prier de les rétablir: mais il n'eut aucun égard à leurs prieres. Enſuite nos ſaints predeceſſeurs Zacarie, Etienne, Paul & l'autre Etienne ont fait la même priere aux empereurs vôtre ayeul & vôtre pere. Je vous ſupplie de même en toute humilité de faire obſerver en Grece, ce que nous pratiquons en honorant les images, ſuivant la tradition de nos peres. Et enſuite: Nous adorons Dieu en eſprit & en verité; & n'avons garde de faire des divinitez des images: ce n'eſt qu'un monument de nôtre veneration. Il traite fort au long la queſtion, & ajoûte: Nous avons pris ſoin de vous envoyer les paſſages des peres, qui recommandent les ſaintes images. Et je ſupplie vôtre clemence du fonds du cœur, à genoux & proſterné à vos pieds, *p. 115.* comme ſi j'étois preſent: je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état, tant à C. P. que dans les autres parties de la Grece. Que s'il eſt impoſſible à cauſe des heretiques de les rétablir ſans tenir un concile: il faut

AN. 785. premierement que le faux concile tenu contre toutes les regles, ſoit anathematiſé en preſence de nos legats. Enſuite que vous nous envoyiez, ſuivant la coûtume, une declaration avec ſerment en vôtre nom, de l'imperatrice vôtre mere, du patriarche de C. P. & de tout le ſenat; que vous laiſſerez dans le concile une entiere liberté, & renvoyerez nos legats avec toute ſorte d'humanité, quand même on ne s'accorderoit pas.

Je vous ſupplie auſſi de nous faire reſtituer en entier les patrimoines de ſaint Pierre donnez par les empereurs, & les autres fideles, pour le luminaire de l'égliſe & la nourriture des pauvres. Et de faire reſtituer à l'égliſe Romaine les conſecrations des archevêques & des évêques, qui ſont de nôtre juriſdiction, ſuivant la tradition ancienne. Il faut en-
Sup. l. xxiv n. 31. tendre les évêques de l'Illyrie, qui avoit été toute entiere ſous la juriſdiction du pape, comme j'ai marqué ſous le pape Boniface, l'an 421. & quant aux patrimoines, ce ſont ceux de Grece & d'Orient.

Le pape Adrien ajoûte: Nous avons été fort ſurpris, de voir que dans vôtre lettre on donne à Taraiſe le titre de patriarche univerſel. Le patriarche de C. P. n'auroit pas même le ſecond rang, ſans le conſentement de nôtre ſiege: mais s'il eſt univerſel, il a donc auſſi la primauté ſur nôtre égliſe: ce que
p. 118. tous les Chrétiens voyent bien être une prétention ridicule. Taraiſe lui même nous a envoyé ſa lettre ſynodique: ſa confeſſion de foi nous a réjoüi; mais nous avons été troublez, de voir qu'il a été tiré de l'état laïque & du ſervice de l'empereur, pour être

Digitized by Google

élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui eſt tellement contre les regles, que nous n'aurions point conſenti à ſon ordination, ſi nous n'eſperions qu'il concourra fidellement au rétabliſſement des images. AN. 785.

Le pape propoſe enſuite à l'empereur l'exemple du roi Charles : Qui ſuivant nos avis, dit-il, & accompliſſant nos deſirs, a ſoumis à ſa puiſſance toutes les nations barbares de l'Occident ; & a donné à l'égliſe Romaine à perpetuité des provinces, des villes, des châteaux & des patrimoines, qui étoient détenus par les Lombards, mais qui appartenoient de droit à ſaint Pierre : & il ne ceſſe point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent, pour le luminaire & la nourriture des pauvres. Enfin le pape recommande à l'empereur les deux legats, qu'il chargeoit de ces lettres ; ſavoir Pierre archiprêtre de l'égliſe Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monaſtere de ſaint Sabas à Rome. La lettre à l'empereur eſt dattée du vingt-ſixiéme d'Octobre, indiction neuviéme, qui eſt l'an 785. La lettre au patriarche Taraiſe approuve ſa confeſſion de foi, & ne contient rien de particulier. *p. 119.* *p. 122.*

XXVI. Députation d'Orient.

Les deux legats que Taraiſe avoit envoyez en Orient y étant arrivez, à la faveur de la paix, qui duroit encore entre les Romains & les Muſulmans ; s'adreſſerent d'abord à deux moines, qui avoient expoſé leur vie pour la reformation des égliſes : & qui les ayant vûs autrefois, les reconnurent, & les reçurent avec grande joye. Les legats de C. P. ſe découvrirent à eux, leur montrerent les lettres *Ep. Orient. act. 3. conc. 7. p. 171.*

AN. 785. de Taraiſe, & leur raconterent ſes bonnes diſpoſitions, & celles de l'imperatrice. Les deux moines cacherent ſoigneuſement les legats, pour la crainte des Muſulmans, qui les auroient pû prendre pour des eſpions de l'empereur de C. P. ils n'oſerent les laiſſer voir à perſonne, ni leur permettre d'executer leur deſſein, qui étoit d'aller trouver les patriarches d'Orient. Aprés les avoir mis en ſeureté, ils ſe déroberent deux, & allerent en diligence trouver les moines de Paleſtine, qu'ils aſſemblerent ſans bruit; & d'abord leur firent promettre, ſous de terribles ſermens, de tenir ſecret ce qu'ils alloient leur dire: ainſi aprés avoir bien pris leurs ſeuretez, ils leur découvrirent toute l'affaire. Ceux-ci ſurpris & touchez d'un changement ſi peu attendu de l'égliſe de C. P. répandirent beaucoup de larmes, & ſe leverent pour prier avec crainte & tremblement. Aprés avoir demandé la lumiere du ſaint Eſprit, ils reſolurent, connoiſſant la haine des Muſulmans entre les Chrétiens de retenir les legats de C. P. & de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étoient envoyez.

Ils les amenerent au milieu d'eux, & les exhorterent fortement à ne pas troubler les égliſes, qui étoient en paix, & cauſer la ruine entiere d'un peuple accablé d'une dure ſervitude, & chargé d'impoſitions exceſſives. Les legats ne pouvoient goûter cette propoſition, & diſoient: C'eſt pour cela même que nous ſommes envoyez: afin de nous expoſer à la mort pour l'égliſe, & d'accomplir l'intention du patriarche & de l'empereur. Vous auriez

raiſon, reprirent les moines, ſi vous n'expoſiez que vôtre vie : mais puiſque ce peril regarde tout le corps de l'égliſe, quel en ſera le fruit ? Mais, diſoient les legats, de quel front retournerons-nous à ceux qui nous ont envoyez, ſans leur rien rapporter de ce qu'ils ont eſperé ? Les moines embaraſſez de cette difficulté, jetterent les yeux ſur deux d'entre-eux, Jean & Thomas, qui avoient été ſyncelles de deux patriarches, & dont ils connoiſſoient le zele pour la foi, & l'amour pour la retraite : Jean étoit celebre par ſa doctrine & ſa vertu, & avoit été ſyncelle du patriarche d'Antioche : Thomas l'avoit été de celui d'Alexandrie. Il étoit abbé du monaſtere de ſaint Arſene en Egypte ; & il fut depuis archevêque de Theſſalonique. Les moines leur dirent : Voici, mes freres, un tems propre pour le ſalut, & une œuvre bien au-deſſus de la retraite. Allez avec ces hommes, & vous chargez de leurs excuſes. Expliquez à nos maîtres de vive voix ce que nous ne croyons pas leur pouvoir apprendre par lettres. Vous ſavez comme ſur un leger ſoupçon le patriarche de Jeruſalem a été exilé à plus de 600. lieuës. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu, & fait connoître à nos maîtres la tradition apoſtolique, qui s'obſerve dans les égliſes d'Egypte & de Syrie ; alors vous rentrerez dans vôtre chere ſolitude. Ils voulurent s'excuſer ſur leur incapacité, mais on les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvoient ni recevoir, ni écrire des lettres ſur ces matieres. Savoir Jean pour Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, qui avoit ſuccedé à Theo-

AN. 785.

p. 174.

Theoph. p. 389.

Vita S. Taraſ. c. 5. Eutych. to. 2. p. 411. p. 399. conc. 7. p. 323. B.

dore ſucceſſeur de Theophylacte, & pour Elie patriarche de Jeruſalem. Thomas étoit legat de Politien patriarche Melquite d'Alexandrie ſucceſſeur de Coſme. Et toutefois dans leurs ſouſcriptions chacun ſe dit vicaire des trois ſieges apoſtoliques d'Orient. Ils ſe ſoûmirent par obeïſſance, on les congedia en priant pour eux : les legats de C. P. étoient ravis de les emmener ; mais en ſe ſeparant de leurs freres, on répandit de part & d'autres beaucoup de larmes.

XXVII. Mort de Mahadi, Mouſa & Aaron califes. *Elmac. lib. 11. c. 4. p. 107. Theoph. an. 4. p. 385.*

Les Muſulmans qui tenoient les Chrétiens dans une telle crainte, changerent alors de maître. Le calife Mahadi mourut l'an 169. de l'hegire le vingt-deuxiéme de Moharram : c'eſt-à-dire le quatriéme de Septembre 785. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Moïſe ou Mouça ſurnommé Alhadi : qui ne regna que quinze mois, & mourut le vendredi vingt-quatriéme du ſecond Rabi, l'an 170. c'eſt-à-dire le vingt-neuviéme de Decembre 786. Son ſucceſſeur fut ſon frere Aaron ou Haron ſurnommé Rachid, fils de Mahadi, qui regna plus de vingt-trois ans, & fut un des plus illuſtres de tous les califes. Il étoit fort zelé Muſulman ; tous les jours il faiſoit cent genuflexions, & donnoit mille dracmes en aumône. Il fut le dernier des califes, qui fit en perſonne le pelerinage de la Meque, & il le fit huit fois pendant ſon regne : quand il ne le faiſoit pas il défrayoit trois cens pelerins. Etant ſi attaché à ſa religion, il ne faut pas s'étonner s'il fit beaucoup de mal aux Chrétiens : ſur tout aux Melquites, toûjours les plus odieux aux Muſulmans. Quant aux

Elm. c. 5. Elm. p. 120. Theoph. an. 6. p. 389.

aux Jacobites, Michel leur patriarche mourut l'an 762. 145. de l'hegire : & eut pour ſucceſſeur Menas, qui tint le ſiege neuf ans. A celui-ci ſucceda Jean qui fut ordonné la premiere année du regne de Hardi, le ſeiziéme jour du mois Egyptien Toubá : c'eſt-à-dire, l'onziéme de Janvier 786. Il tint le ſiege treize ans, & mourut à pareil jour l'an 515. de Diocletien, de Jeſus-Chriſt 799. L'égliſe fut en paix de ſon tems, & on le loüe de ſes aumônes, principalement dans une grande cherté de vivres. A Antioche aprés la mort de David intrus avec violence, Georges qui avoit été dix ans en priſon rentra dans le ſiege, & fut patriarche des Jacobites. Il écrivit ſa lettre ſynodique à Jean d'Alexandrie, & en reçut réponſe. Georges étant mort, Cyriaque fut ordonné à ſa place patriarche d'Antioche pour les Jacobites, & envoya auſſi ſa lettre ſynodique à Jean d'Alexandrie, qui la reçut avec joye.

AN. 786.

Elmac. p. 105.

Elmac. p. 3. Chr. Orient. p. 107.

XXVIII. Concile commencé à C. P.

Les lettres pour la convocation du concile, au nom de Conſtantin & d'Irene, ayant été envoyées à tous les évêques de leur obéïſſance, ils ſe rendirent à C. P. & les legats du pape & des patriarches d'Orient y arriverent en même tems. L'empereur & l'imperatrice étoient en Thrace hors de C. P. Ce qui rendoit plus hardis les évêques engagez dans l'hereſie des Iconoclaſtes, qui étoient le plus grand nombre, & ſoûtenus par quantité de laïques. Ils diſoient hautement qu'il falloit s'en tenir à la condamnation des images, ſans ſouffrir qu'on tînt de nouveau un concile. Ils murmuroient contre le pa-

Theoph. an. 6. 389.

Conc. tom. 7. p. 385. p. 526. D.

AN. 786. triarche Taraiſe, & au mépris de ſon autorité, tenoient des aſſemblées ſeparées. Il en fut averti, & leur fit dire : Sachez que C. P. a un évêque, il ne vous eſt point permis de tenir des aſſemblées à ſon inſû : ſous peine d'être dépoſez, ſuivant les canons. Les évêques ſeditieux ayant reçu cet avis, furent retenus par la crainte.

L'empereur & l'imperatrice revinrent à C. P. & furent ſuivis des troupes de la garde, & des autres qui avoient accoûtumé de ſervir dans la ville. Le jour de l'ouverture du concile fut fixé au premier d'Août, indiction neuviéme, l'an 786. & le lieu dans l'égliſe des apôtres. Le ſoir du jour precedent les ſoldats furieux vinrent dans le baptiſtere de l'égliſe, criant en tumulte, qu'on ne ſouffriroit point qu'il ſe tînt de concile. Le patriarche en fit ſon raport à l'imperatrice : mais on ne crut pas devoir pour cela differer le concile ; & il s'aſſembla le lendemain. Le patriarche & les évêques commencerent à parler, & on lût quelques lettres ſynodiques, portant qu'il n'eſt jamais permis de tenir un concile œcumenique ſans le conſentement des patriarches. Comme on faiſoit cette lecture, l'empereur & l'imperatrice étant dans les galeries hautes deſtinées aux catecumenes, d'où ils voyoient le concile : les ſoldats pouſſez par les évêques mal intentionnez. firent grand bruit hors les portes de l'égliſe : diſant qu'ils ne ſouffriroient point que l'on revoquât ce qui avoit été ordonné ſous l'empereur Conſtantin. Ils entrerent même dans l'égliſe l'épée à la main, menaçant de tuer le patriarche, les évêques ortho-

Conc. 7. act. 1. p. 47. B.

doxes & les abbez. L'imperatrice envoya de ceux qui étoient auprés d'elle, pour les retenir; mais loin d'obéïr, ils leur dirent des injures; & les évêques ſeditieux ſortirent en criant : Nous avons gagné. Mais il n'y eut perſonne de bleſſé dans ce tumulte. Le patriarche Taraiſe ne laiſſa pas d'entrer dans le ſanctuaire avec les évêques, catholiques; & celebra les ſaints myſteres, ſans donner aucune marque de crainte : mais l'imperatrice envoya un de ſes chambellans leur dire : Retirez-vous quand à preſent, afin que nous évitions l'emportement de ce peuple ſeditieux : il arrivera enſuite ce qu'il plaira à Dieu. Il étoit environ midi, ils étoient à jeun : chacun ſe retira chez ſoi, & le tumulte ceſſa. AN. 786. *Vita S. Taraſ. c. 5.*

Au mois de Septembre ſuivant l'imperatrice fit venir de Thrace d'autres troupes, pour chaſſer de C. P. celles qui ayant ſervi ſous l'empereur Conſtantin ſon beau-pere, étoient imbus de ſes erreurs. Les pretexte fut de les envoyer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Enſuite elle leur fit dire de poſer les armes, les caſſa tous; fit embarquer leurs familles qui étoient demeurées à C. P. & les renvoya chacun en ſon païs. S'étant ainſi aſſurée des troupes & des chefs ſoûmis : elle envoya au mois de Mai de l'année ſuivante 787. convoquer de nouveau tous les évêques, pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'aſſemblerent pendant tout l'eſté : & les legats du pape furent rappellez de Sicile, où ils avoient eu ordre de s'arrêter : mais l'imperatrice avoit retenu à C. P. ceux des patriarches d'Orient. *Theoph. an. 7.* *Epiſt. Hadr. ad Car. to 7. conc. p. 961. B.*

AN. 786. XXIX. Second concile de Nicée, ſeptiéme general.

Quand les évêques furent aſſemblez à Nicée, le patriarche Taraiſe s'y rendit accompagné des legats du pape, de ceux d'Orient, & de quelques-uns des principaux officiers de l'empire: entre autres Nicephore ſecretaire de l'empereur qui lui ſucceda dans le ſiege de C. P. A la ſuite de Taraiſe étoient encore pluſieurs ſaints moines zelez pour la diſcipline de l'égliſe: entre leſquels on compte ſaint Platon abbé de Sacudion, & S. Theophane auparavant patrice: qui fit ce voyage, monté ſur une áneſſe, & vêtu d'un habit déchiré, tandis que les autres avoient des habits riches & de bons chevaux. Le concile s'aſſembla dans l'égliſe de ſainte Sophie de Nicée, la huitiéme année du regne de Conſtantin & d'Irene, le huitiéme des calendes d'Octobre, indiction onziéme: c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme de Septembre 787. Les deux legats du pape ſont nommez les premiers dans les actes; ſavoir Pierre archiprêtre de l'égliſe Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monaſtere de ſaint Sabas de Rome, comme repreſentant le pape Adrien: Taraiſe patriarche de C. P. eſt nommé enſuite: puis Jean & Thomas prêtres & moines, legats & vicaires des ſieges apoſtoliques d'Orient. Savoir Jean, pour Theodoret patriarche d'Antioche, & pour Elie patriarche de Jeruſalem: & Thomas pour Politien patriarche d'Alexandrie.

Theoph. an. 8. p. 390. epiſt. Taraſ. tom. 7. conc. p. 526.

Vita S Theoph. Boll. 12. Mart. to 7. p. 221.

tom. 7. conc. p. 55.

Vita S. Taraſ. c. 5.

Enſuite ſont nommez Agapius évêque de Ceſarée en Cappadoce, Jean d'Epheſe, Conſtantin de Conſtantia en Chipre, Nicolas de Cyzique, & Euthymius de Sardis. Ce dernier qui avoit mené la vie monaſtique fut depuis perſecuté pour la cauſe

Boll. tom. 7. p. 73.

des images, & eſt honoré entre les Saints, l'onziéme jour de Mars. On compte juſques à trois cens ſoixante--dix-ſept évêques qui aſſiſterent à ce concile: tous des païs qui obéiſſoient à l'empereur de C. P. de Grece, de Thrace, de Natolie, des iſles de l'Archipel, de Sicile & d'Italie. Il y avoit deux commiſſaires de l'empereur, aſſis devant l'ambon ou jubé de l'égliſe: ſavoir Petronax exconſul, patrice, & comte de l'obſequium: & Jean huiſſier imperial & logothete, ou treſorier militaire. Il y avoit auſſi pluſieurs abbez & pluſieurs moines, qui ne ſont point nommez.

AN. 787. 24. *Sept.* *Martyr. R. 11. Mart.* *Conc. p. 46. D.*

Les évêques de Sicile parlerent les premiers, & dirent: Nous eſtimons convenable que le trés-ſaint archevêque de C. P. faſſe l'ouverture du concile: tous s'y accorderent, & Taraiſe prit la parole. Il rendit graces à Dieu de la liberté dont ils joüiſſoient, aprés le trouble arrivé l'année precedente à C. P. & exhorta les évêques à rejetter toute nouveauté, & conſerver les traditions de l'égliſe, qui ne peut errer. Puis il ajoûta: Ceux qui l'année paſſée reſiſtoient à la verité peuvent ſe preſenter & dire leurs raiſons. C'eſt ainſi que l'on éclaircira la queſtion. Conſtantin évêque de Conſtantia en Chipre, demanda que l'on fiſt entrer les évêques accuſez pour ce ſujet: le concile l'ordonna, & quand ils furent entrez, les commiſſaires de l'empereur firent lire la lettre adreſſée au concile en ſon nom. Elle contenoit le recit de ce qui s'étoit paſſé à la mort du patriarche Paul, l'élection de Taraiſe, & la convocation du concile: les évêques étoient exhortez à

p. 47.

p. 50.

c. 51.

AN. 787. procurer par leur jugement la paix de l'égliſe; &
24. *Sept.* on ajoûtoit à la fin : Nous avons reçu des lettres
c. 54. du pape Adrien que nous ordonnons de lire : & aprés que vous les aurez oüies avec celles que les legats d'Orient Jean & Thomas ont apportées, vous connoîtrez quel eſt le ſentiment de l'égliſe catholique.

XXX. Evêques penitens. reçus. Enſuite on fit avancer Baſile évêque d'Ancyre, Theodore de Myre, & Theodoſe d'Amorium. Ils ſe tinrent debout au milieu de l'aſſemblée, & Baſile d'Ancyre dit : Seigneurs, j'ai examiné la matiere autant qu'il m'a été poſſible ; & m'étant entierement
1. *Tim* II. 4. éclairci, je me ſuis réuni à l'égliſe catholique. Le patriarche Taraiſe dit : Beni ſoit Dieu, qui veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & viennent à la connoiſſance de la verité. Baſile d'Ancyre lût ſa profeſſion de foi en ces termes : C'eſt la loi de l'égliſe, que ceux qui ſe convertiſſent de quelque hereſie, en faſſent par écrit l'abjuration & la confeſſion de la foi catholique. C'eſt pourquoi, moi
p. 55. Baſile évêque d'Ancyre, voulant me réunir à l'égliſe, au pape Adrien, au patriarche Taraiſe, aux ſieges apoſtoliques d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem, & à tous les évêques, & prêtres catholiques, je fais cette preſente confeſſion par écrit, & je vous la preſente, à vous, qui avez le pouvoir par l'autorité apoſtolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait ſi tard, reconnoiſſant que c'eſt l'effet de mon ignorance & de ma negligence : & vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne.

Suit la confeſſion de foi, où il met d'abord la

créance de l'égliſe touchant la Trinité & l'Incarnation : puis il ajoûte : Je demande les prieres de la ſainte mere de Dieu, des vertus celeſtes, & de tous les Saints : Je reçois avec toute ſorte d'honneur leurs ſaintes reliques : je les adore avec veneration, croyant participer à leur ſainteté. Je reçois auſſi les venerables images de Jeſus-Chriſt en tant qu'il s'eſt fait homme pour nôtre ſalut ; de ſa ſainte mere, des anges, des apôtres, des prophetes, des martyrs, & de tous les Saints. Je les embraſſe ; & leur donne l'adoration d'honneur. Je rejette & j'anathematiſe de tout mon cœur le faux concile nommé ſeptiéme, comme contraire à toute la tradition de l'égliſe. En conſequence je fais, avec la ſincerité dont Dieu m'eſt témoin, les anathêmes ſuivans. Anathême aux Iconoclaſtes accuſateurs des Chrétiens. A ceux qui employent contre les venerables images les paſſages de l'écriture touchant les idoles. Qui ne ſaluent pas les ſaintes images. Qui diſent que les Chrétiens les regardent comme des dieux. Qui les nomment idoles. Qui communiquent ſiemment avec ceux qui deshonorent les ſaintes images. Qui diſent que quelque autre que Jeſus-Chriſt nous a délivrez des idoles. Qui mépriſent la doctrine des peres & la tradition de l'égliſe catholique ; diſant avec les heretiques, que nous ne devons nous inſtruire que dans l'écriture. Qui oſent dire que l'égliſe ait jamais reçu des idoles. Qui diſent que les images viennent d'une invention diabolique, & non pas de la tradition de nos ſaints peres. A chacun de ces articles il repete l'anathême, & ajoûte

AN. 787. 24. *Sept.*

p. 58.

AN. 787. enfin anathême à lui-même, s'il s'écarte jamais de cette confeſſion de foi.

Le patriarche Taraiſe & tout le concile rendirent graces à Dieu. Enſuite s'avança Theodore évêque de Myre en Lycie, & dit: Et moi auſſi pecheur & indigne que je ſuis, aprés avoir bien examiné & choiſi le meilleur, je prie Dieu & vôtre ſainteté, que je ſois réuni à la ſainte égliſe catholique. Taraiſe dit: c'eſt une choſe agréable à N. S. de recevoir les penitens. Theodore lût ſa profeſſion de foi, qui étoit la même, mot pour mot que celle de Ba-
p. 59. ſile. Theodore d'Amorium parut enſuite, & témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les ſaintes images; il lût auſſi ſa profeſſion de foi, où il ne parle que des images, de l'interceſſion & des reliques des Saints, & employe cette comparaiſon remarquable: Si les images des empereurs étant envoyées dans les provinces, le peuple vient au devant avec des cierges & des parfums: non pour honorer le tableau, mais l'empereur: combien plûtôt doit-on peindre dans les égliſes l'image du Sauveur, de ſa
p. 61. E. ſainte mere, & des Saints? Ces trois évêques penitens ayant été reçus, le concile leur ordonna de reprendre leurs ſieges & leurs rangs.

Enſuite s'avancerent ſept autres évêques, Hypace de Nicée, Leon de Rodes, Gregoire de Peſſinonte, Leon d'Icone, George de Piſidie, Nicolas d'Hieraple, & Leon de Carpathe. C'étoit ceux qui avoient conſpiré contre le concile; & tenu des aſſemblées
p. 63. ſchiſmatiques à C. P. Le patriarche Taraiſe leur en fit des reproches, & les exhorta à dire leurs raiſons, offrant

offrant d'y ſatisfaire. Mais Leon évêque de Rodes dit : Nous avons peché devant Dieu, l'égliſe & le concile. Nous ſommes tombez par ignorance, & n'avons rien à dire pour nôtre défenſe. Les autres ſix en dirent autant, & ils témoignerent tous un veritable repentir. Gregoire de Peſſinonte cita un prétendu concile des apôtres à Antioche, où il étoit dit : que les fidelles ne devoient plus s'égarer en ſuivant les idoles, mais avoir à leur place l'image de J. C. Les ſavans ſont perſuadez que ce concile ne fut jamais : quoique le pape Innocent premier ſemble en faire mention dans une lettre à Alexandre d'Antioche. AN. 778. 24. *Sept.* *V. Tilm. to. 1 p. 571. not. 34. Ep. 18. to. 2. concil. p. 269.*

Alors Jean legat du patriarche d'Antioche dit à Taraiſe : Trés-ſaint pere, pluſieurs demandent comment on doit recevoir les heretiques convertis : nous prions le ſaint concile que l'on apporte les livres des peres, afin que nous puiſſions l'examiner. Conſtantin notaire du palais patriarcal en apporta les livres que l'on demandoit ; & lût premierement le cinquante-troiſiéme canon des apôtres. Car les Grecs en comptoient quatre-vingt, au lieu que l'égliſe Romaine n'en reconnoiſſoit que cinquante. Enſuite on lût le huitiéme canon de Nicée, pour la reception des Cathares, ou Novatiens ; & le troiſiéme d'Epheſe, touchant les Macedoniens. Puis à la priere d'Etienne moine, & bibliothecaire du palais patriarcal, on lût le premier canon de l'épître de ſaint Baſile à Amphiloque, où il parle du baptême des Encratites. On lût auſſi des paſſages de ſa lettre aux Evaiſeniens : & de celle au comte

XXXI. Regles ſur la reception des Heretiques. *Conc. 7. p. 66. C.*

p. 67.

p. 70.

Sup. l. XVII. n. 14.

AN. 787. 24, *Sept.* *p.* 71. Terence : deux lettres de ſaint Cyrille d'Alexandrie au ſujet de ſa réünion avec Jean d'Antioche. Puis la lettre de ſaint Athanaſe à Rufinien, ſur la reconciliation de ceux qui avoient ſouſcrit au concile de Rimini : où le patriarche Taraiſe fit obſerver la diſtinction entre les chefs d'hereſie, qui ſont reçus à penitence, mais ſans jamais avoir place dans le clergé : & ceux qui ſe ſont ſeulement laiſſez entraîner dans l'erreur, à qui on accorde l'un & l'autre.

Sup. l. XV. *n.* 28. *conc. p.* 75.

p. 78 *c.* Et comme ſaint Athanaſe parle de ceux qui ont été entraînez par force : les moines qui aſſiſtoient au concile, demanderent ſi Hypace & les autres évêques accuſez avoient ſouffert quelque violence. Ils répondirent franchement que non : mais qu'ils étoient nez, & avoient été élevez en cette hereſie. Les évêques de Sicile demanderent avec quels heretiques il falloit ranger les auteurs de cette nouvelle hereſie. Taraiſe répondit : Nous trouvons que les Manichéens ne recevoient point les images, ni les Marcionites : ni ceux qui confondoient les natures en Jeſus Chriſt, comme Pierre le Foulon, Xenaïas d'Hieraple, & Severe. Il a été parlé de Xenaïas, & de ſon averſion contre les images. Epiphane diacre de Catane, vicaire de Thomas évêque de Sardaigne demanda ſi cette nouvelle hereſie étoit moindre ou plus grande que les anciennes. Taraiſe répondit : Le mal eſt toûjours mal, principalement dans les affaires de l'égliſe : c'eſt la même choſe de pecher contre les dogmes, grands ou petits, puiſque l'un & l'autre viole la loi de Dieu. Jean legat des

Sup. l. XXX *n.* 18.

Orientaux, dit: Cette hereſie eſt la pire de toutes: elle détruit l'incarnation. AN. 787. 24. Sept.

On lût enſuite quelques paſſages des actes de la premiere ſeſſion du concile de Calcedoine, où l'on voit comme les évêques d'Orient & d'Illyrie furent reçûs, ſur le témoignage de leur repentir. Sabas abbé du monaſtere de Stude, propoſa d'examiner ſi on doit recevoir ceux qui ont été ordonnez par les heretiques. Sur quoi on lût un paſſage de l'hiſtoire de Rufin, touchant le concile d'Alexandrin: où l'on reçût ceux qui avoient communiqué avec les Ariens. On lût auſſi un paſſage de Socrate, & un de Sozomene ſur Marcel d'Ancyre. L'archidiacre Pierre legat du pape, apporta l'exemple de Macaire patriarche d'Antioche, monothelite, condamné par le ſixiéme concile: à qui le pape Benoît donna un délai de ſix ſemaines, & lui envoyoit tous les jours Boniface ſon conſeiller, pour l'inſtruire, & l'exhorter à ſe réünir. Il rapporte enſuite l'exemple de S. Melece, qui fut reconnu évêque d'Antioche, bien qu'ordonné par les Ariens. Taraiſe apporta l'exemple de pluſieurs évêques, qui eurent ſéance au ſixiéme concile, bien qu'ils euſſent été ordonnez par Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre patriarches de C. P. tous monothelites. Conſtantin évêque de Chipre dit: On a ſuffiſamment montré que l'on doit recevoir ceux qui ont reçû l'ordination des heretiques; ſi ce n'eſt qu'ils l'ayent recherchée exprés. Sur quoi on lût la lettre de ſaint Baſile, à ceux de Nicopoli. Et Taraiſe ajoûta: Principalement s'il y avoit des évêques ca-

p. 79.

Sup. l. XXVIII. 8.

Sup. l. XV. n. 26.

p. 82.

Sup. l. XLV. n. 33.

Sup. l. XIV. n. 32.

p. 91.

p. 64.

AN. 787. 24. *Sept.* tholiques preſens, qui puſſent les ordonner. Et aprés avoir reſolu une difficulté ſur ce paſſage, il ajoûta : Les peres ſont par tout d'accord entre-eux, il n'y a point de contradiction : mais ceux qui ne ſavent pas leur intention & leur conduite, les contrediſent.

Aprés tous ces éclairciſſemens touchant la reception des heretiques, & de ceux que les heretiques ont ordonnez : le concile commanda aux ſept évêques accuſez de lire leurs libelles de réünion : ils les lûrent, tous conformes à celui de Baſile d'Ancyre : mais leur reception fut remiſe à une autre ſeſſion ; & celle-ci ſe termina par des acclamations en forme de prieres, pour Irene & Conſtantin.

XXXII. Seconde ſeſſion. Lettres du pape, &c.

La ſeconde ſeſſion fut tenuë deux jours aprés, ſavoir le vingt-ſixiéme de Septembre 787. On fit entrer un mandateur ou huiſſier de l'empereur, qui amenoit Gregoire évêque de Neocéſarée, demandant à ſe réünir. C'étoit un des plus fameux Iconoclaſtes, & un des chefs du faux concile de 754. Taraiſe lui fit quelques reproches ſur ce qu'il attendoit ſi tard. Il ſe reconnut coupable, demanda pardon, & fut remis à la ſéance ſuivante, pour apporter ſon libelle d'abjuration.

p. 95. *p.* 98. *p.* 99.

Le ſecretaire Leonce remontra, que dans les lettres de l'empereur, il étoit fait mention de celles du pape & des patriarches d'Orient ; & la lecture en fut ordonnée. On lût premierement la traduction greeque de la lettre du pape Adrien à l'empereur & à l'imperatrice : mais elle n'y étoit pas entiere. On avoit laiſſé ce qui regarde la reſtitution des

Sup. n. 23.

patrimoines de ſaint Pierre, & les autres préten- AN. 787.
tions du pape: le titre d'évêque univerſel attribué 24. *Sept.*
à Taraiſe ; & ſur tout l'irregularité de ſon ordina- *p. 115. Anaſt.*
tion, en ce qu'il avoit été choiſi ſimple laïque. On
craignit que ſi on publioit ces reproches du ſaint
ſiege contre lui, ce ne fût un pretexte aux hereti-
ques de lui reſiſter, & de rejetter l'autorité du con-
cile, où il préſidoit. Ainſi toute cette fin de la let-
tre du pape Adrien, ne fut ni lûë dans le concile,
ni inſerée dans les actes. Aprés la lecture, le pa-
triarche Taraiſe demanda aux legats du pape s'ils
avoient reçûs de lui cette lettre : & ils declarerent *p. 119.*
qu'oüi.

On lût enſuite la lettre du pape au patriarche *p. 112.*
Taraiſe ; & les legats du pape lui demanderent s'il
en étoit content. Taraiſe répondit, que dans l'une *p. 117.*
& l'autre lettre, le pape avoit expliqué clairement
& veritablement la tradition de l'égliſe. Et je ſuis,
ajoûta-t-il, entierement dans la même créance, qu'il
faut adorer les images d'une affection relative : re-
ſervant à Dieu ſeul la foi & le culte de latrie. Tout *p. 130.*
le concile déclara qu'il étoit du même avis, & qu'il
recevoit les lettres du pape. Jean legat d'Orient,
tant pour lui, que pour Thomas ſon confrere, fit
auſſi la même déclaration : puis Agapius de Ceſa-
rée, Jean d'Epheſe, Conſtantin de Chipre, Baſile
d'Ancyre. Nicolas de Cizique, & les autres évêques
preſens, au nombre de deux cens ſoixante & un. *p. 131. De*
Enſuite le concile dit : Il eſt juſte auſſi que les trés-
reverends moines faſſent leur déclaration. Les moi-
nes demanderent ſi c'étoit l'ordre ; & Taraiſe dit :

AN. 787. 26. *Sept.* C'eſt l'ordre que chacun de ceux qui ſe trouvent dans un concile, déclare ſa foi. Alors Sabas abbé de Stude declara que ſa créance étoit conforme aux deux lettres du pape. Gregoire abbé de ſaint Serge en dit autant : puis huit autres abbez & tous les moines. Ainſi finit la ſeconde ſeſſion du concile.

XXXIII. Troiſiéme ſeſſion. Lettres d'Orient.

La troiſiéme fut tenuë deux jours aprés ; c'eſt-à-dire le vingt-huitiéme de Septembre 787. Demetrius diacre & treſorier de l'égliſe de C. P. dit, que

p. 135. *Sup. n.* 30. les évêques qui demandoient à rentrer dans la communion de l'égliſe, étoient à la porte avec leurs libelles qu'ils avoient déja lûs. On les fit entrer ; Taraiſe ordonna que Gregoire de Neoceſarée, le plus noté de tous, lût ſa confeſſion de foi ; & elle ſe trouva ſemblable aux autres. Taraiſe lui demanda ſi elle étoit ſincere : il l'aſſura, & Taraiſe reprit : Il court un bruit, que pendant la perſecution, certains évêques ont fait aux gens de bien une vexation inſupportable : nous ne croyons pas tout-à-fait ces diſcours ſans preuves ; mais vous ſavez que le canon des apôtres ordonne de dépoſer l'évêque qui frappe pour ſe faire craindre. Le concile en convint ;

p. 158. & qu'un évêque qui auroit perſecuté les fidelles, ſeroit indigne de l'épiſcopat : mais il ajoûta que l'on en pourroit faire la recherche en ſon tems, s'il y avoit quelque plainte. Gregoire de Neoceſarée dit : Jamais on ne m'accuſera d'avoir frappé, ou maltraité perſonne ni à C. P. ni dans mon païs. Le concile dit : S'il eſt ainſi, qu'il reprenne ſa place. Jean logothete commiſſaire de l'empereur dit : Le concile

Digitized by Google

doit être content que Gregoire de Neocesarée, chef du faux concile, ait été reservé jusques à present, pour condamner lui-même son heresie Enfin il fut reçû du consentement des legats de Rome & d'Orient, nonobstant l'opposition de quelques évêques. On reçût aussi six évêques qui s'étoient presentez à la premiere session : savoir ceux de Nicée, de Rodes, d'Icone, d'Hieraple, de Pessinonte & de Carpathe. AN. 787. 28. *Sept.* *p. 159.* *Sup. n. 28.* *Conc. p. 62.*

Ensuite Constantius évêque de Chipre dit : Aprés la lecture des lettres du pape, nous demandons qu'on lise aussi celles qui ont été envoyées d'Orient. Mais les legats d'Orient demanderent qu'on lût auparavant la lettre de Taraise, dont celles qu'ils avoient apportée n'étoit que la réponse. On lût donc la lettre de Taraise aux Orientaux, dont j'ai rapporté la substance, & les legats du saint siege dirent : Nôtre saint pape a reçû des lettres semblables : c'est-pourquoi il nous a envoyez avec les réponses qui ont été lûës. On lût ensuite la lettre écrite à Taraise au nom des évêques d'Orient. Ils y parlent toûjours de l'empereur de C. P. comme de leur maître, & traitent d'ennemis & de tyrans les Arabes sous lesquels ils vivoient depuis prés de 150. ans, sans avoir encore pû s'accoûtumer à leur domination. Ils racontent la maniere dont les legats de Taraise avoient été reçûs ; puis répondant à sa lettre, ils declarent au nom des trois sieges apostoliques d'Orient, qu'ils reçoivent les six conciles œcumeniques, & rejettent celui que l'on nommoit le septiéme. Ils ajoûtent : Si vous jugez à propos *p. 162.* *p. 167.* *p. 170.* *Sup. n. 14.* *p. 174. E.*

AN. 787. 28. *Sept.* d'assembler un concile, l'absence des trois patriarches & des évêques qui leur sont soûmis, ne doit
p. 175. pas vous faire de peine : puisqu'elle ne vient pas de leur choix, mais des menaces terribles, & de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous le pouvez voir clairement par le sixiéme concile œcumenique, où il ne se trouva
Sup. l. XL. *n.* 11. *to.* 6. *conc. p.* 606. aucun évêque de ces quartiers, à cause de la domination de ces impies : sans que le concile en ait souffert de préjudice. Veu principalement que le trés-saint pape de Rome y consentoit, & s'y trouvoit par ses legats. Ces paroles sont trés remarquables en la bouche de ces Orientaux, qui n'avoient aucun interest de flater l'église Romaine. Ils continuent : Au reste pour vous instruire à fonds de nos sentimens, nous joignons à cette lettre la copie de la lettre synodique de Theodore, de sainte memoire, patriarche de Jerusalem, qu'il envoya selon la coûtume aux patriarches Cosme d'Alexandrie & Theodore d'Antioche, dont il reçût les réponses.

On lût cette lettre de Theodore de Jerusalem, contenant sa confession de foi, où il reçoit les six
p. 185. *A.* conciles œcumeniques, sans en admettre d'autre
p. 186. *E.* ensuite. Il reçoit aussi les traditions de l'église touchant la veneration des saints, leurs reliques & leurs images. Aprés la lecture de ces lettres, les legats du pape déclarerent, qu'ils les approuvoient, comme conformes à celles de Taraise & d'Adrien : ils loüerent Dieu de ce que les Orientaux s'accordoient à la même foi touchant les images, & ajoûterent

terent : Si quelqu'un ne croit pas ainſi, qu'il ſoit anathême de la part des 318. peres qui ont été aſſemblez ici : c'eſt-à-dire au premier concile de Nicée. Pluſieurs évêques déclarerent qu'ils étoient de même avis, & tout le concile les ſuivit. Enfin Taraiſe dit : L'animoſité à ceſſé, la muraille de ſeparation eſt ôtée : l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midy, tout eſt ſous un même joug, nous ſommes tous d'accord. La ceſſion finit ainſi par des acclamations de prieres & d'actions de graces. AN. 787. I. Oct. p. 187. p. 194.

XXXIV. Quatriéme ſeſſion, autoritez des peres.

La quatriéme fut encore deux jours aprés ; ſavoir le premier jour d'Octobre 787. Le patriarche Taraiſe ordonna que l'on apportât les livres des peres, pour montrer la tradition de l'égliſe. Leonce ſecretaire de l'empereur commença à lire les paſſages de l'écriture touchant les cherubins, qui couvroient l'arche d'alliance, & qui ornoient le dedans du temple. Enſuite on lut un paſſage de ſaint Chryſoſtome touchant les images de ſaint Melece, que les fideles gardoient : & un autre, où il parle avec reſpect des images. Un de ſaint Gregoire de Nyſſe, où il dit avoir été touché de la peinture du ſacrifice d'Abraham. Puis la deſcription du tableau qui repreſentoit le martyre de ſaint Euphemie, faite par ſaint Aſtere d'Amaſée. Un paſſage de la vie de ſaint Anaſtaſe Perſan, & un autre de ſes miracles. Sur quoi les legats du pape répondirent : Cette image de ſaint Anaſtaſe eſt encore aujourd'hui à Rome dans un monaſtere, avec ſon pretieux chef. p. 198. Ex. XXV. 17. Num. VII. 89. Ezech XLI. 16. Heb. X. 1. Sup l. XIV. p 33. p. 202. p. 207. Sup. liv. XXXVII. n. 32. p. 215.

Ce dernier paſſage montroit que Dieu fait des p. 218.

AN. 787. 1. Oct.

miracles par les images ; & pour le confirmer, on lût un diſcours attribué à ſaint Athanaſe, contenant le recit d'un prétendu miracle arrivé à Beryte, ſur une image de Jeſus-Chriſt percée par les Juifs, dont il ſortit du ſang, qui guerit pluſieurs malades. Le concile fut touché de cette lecture, juſques à répandre des larmes: toutefois il eſt certain que cette piece n'eſt point de ſaint Athanaſe, & il y a même grand ſujet de douter de la verité de l'hiſtoire qu'elle contient. Ainſi de tant d'évêques qui aſſiſtoient à ce concile, il ne paroît point qu'il y en eût aucun aſſez verſé dans la critique: car on y raporta pluſieurs autres pieces fauſſes. Ce qui ne fait rien pour la fermeté de la déciſion du concile : puis qu'elle eſt ſuffiſamment appuyée de pieces vrayes. Seulement c'eſt une preuve de l'ignorance du tems : & de la neceſſité de connoître l'hiſtoire, la chronologie, la difference des mœurs & des ſtiles, pour diſcerner les pieces autentiques des apocryphes.

p. 223. V. Athan. edit. 1698. to. 3. p. 343.

On lut enſuite deux lettres de ſaint Nil : dont on ſe plaignit que la ſeconde avoit été falſifiée par les Iconoclaſtes ; & l'on remarqua que dans leur faux concile, on n'avoit pas apporté les livres des auteurs, mais ſeulement des extraits en feüilles volantes. On lut un paſſage des actes de ſaint Maxime, où il eſt dit que lui & les évêques Monothelites qui l'étoient venu trouver, ſe mirent à genoux devant les évangiles, la croix & les images de Jeſus-Chriſt, & de la ſainte Vierge, les ſaluerent, & les toucherent de le main, pour confirmer leurs promeſſes. Surquoi

Conc. p. 231. Sup. liv. XXXIX. n. 18.

Conſtantin de Chipre dit, que ce ſalut étoit une adoration : puiſqu'il s'adreſſoit aux évangiles, à la croix & aux images tout enſemble. AN. 787. 1. Oct.

On lut le canon quatre-vingt-deuxiéme du ſixiéme concile : c'eſt-à-dire du concile de Trulle : qui ordonne de peindre Jeſus-Chriſt en ſa forme humaine, au lieu de l'agneau que ſaint Jean montroit du doigt. Elie archiprêtre de l'égliſe de Blaquerne, qui faiſoit cette lecture, avoüa qu'elle l'avoit converti. Sabas abbé de Stude demanda pourquoi on avoit lû ce canon dans un papier, & non dans un livre. C'eſt, dit Taraiſe, que ce papier eſt l'original même que les peres ont ſouſcrit : & Pierre évêque de Nicomedie repreſenta un livre, où on lût le même canon. Taraiſe ajoûta : Quelques-uns par ignorance ſoûtiennent que ces canons ne ſont pas du ſixiéme concile. Or ils doivent ſavoir, que le ſixiéme concile aprés avoir fait la définition de foi contre les Monothelites, ſe ſepara la quatorziéme année de Conſtantin. Quatre ou cinq ans aprés, les mêmes peres s'aſſemblerent ſous Juſtinien, fils de Conſtantin, & firent les canons dont il s'agit ; & on n'en doit point douter. Car les mêmes qui avoient ſouſcrit ſous Conſtantin, ſouſcrivirent ce papier ſous Juſtinien, comme on voit par la conformité de leur écriture. Il eſt étonnant que Taraiſe ne ſût pas plus préciſement les dates de ces conciles tenus cent ans avant lui, dont il avoit en main les actes, pour comparer les ſouſcriptions. Le ſixiéme concile finit le ſeiziéme Septembre 681. & le concile de Trulle ne s'aſſembla qu'onze ans

p. 234. Sup. lib. XL. n. 58

Sup. lib XL. n. 17. n. 48.

AN. 787. 1. *Oct.* aprés : ſavoir l'an 692. indiction cinquiéme. De plus il y avoit pluſieurs évêques diſſerens de ceux du ſixiéme concile, entre autres les quatre patriarches.

p. 235. Enſuite à la requête des legats, on lut un grand paſſage du cinquiéme livre de l'apologie des Chrétiens, contre les Juifs, compoſé par Leonce évêque de Naples en Chipre : où il montre combien le culte des images eſt éloigné de l'idolâtrie. Aprés cette lecture, Conſtantin évêque de Conſtantia metropolitain de la province, dit : Ce pere a paru avec
p. 246. éclat dans une des villes de Chipre. Nous avons de lui pluſieurs panegyriques, entre autres un ſur la transfiguration. Il a compoſé la vie de ſaint Jean l'Aumônier, de ſaint Simon Salus, & quelques autres ouvrages ; & en tous, on connoît qu'il eſt orthodoxe. Il a vêcu du tems de l'empereur Maurice. Il falloit plûtôt dire d'Heraclius, ſous lequel eſt mort ſaint Jean l'Aumônier.

p. 247. On lut quelques paſſages d'Anaſtaſe évêque d'Antioche touchant le mot d'adoration, pour le
p. 251. diſtinguer de celui de ſervice ou latrie. On lut un paſſage du pré ſpirituel, ſous le nom de ſaint So-
Sup. liv. XXXVII. *n.* 19. phrone de Jeruſalem : quoi que l'ouvrage ſoit de Jean Moſe, comme il a été dit en ſon lieu. Il y raporte la réponſe d'un abbé Theodore, qui veritablement eſt fort extraordinaire, mais il ne laiſſe pas de prouver clairement la créance du culte des
p. 254. images. On en tira encore une conſequence trés-vraye : qu'il ne faut point craindre de fauſſer les mauvais ſermens. Car quelques-uns s'excuſoient ſur

ce qu'ils avoient juré de ne jamais honorer les images. On lut trois miracles attribuez aux images de saint Cosme & de saint Damien ; & quelques passages de saint Athanase & de saint Basile, pour montrer que l'honneur rendu à l'image se raporte à l'original. Mais la lettre de saint Basile à Julien l'apostat, qui fut aussi luë, est une fiction. On lut encore des passages de plusieurs vies : de saint Simeon Stylite : de Jean le jeûneur patriarche de C. P. & tenu pour saint par les Grecs : de sainte Marie Egyptienne, de saint Theodore Siceote.

AN. 787. 1. Oct. p. 255. p. 263. Sup. liv. XXXV. n. 47. p. 282.

Ensuite on lut la lettre du pape Gregoire II. écrite en 730. à saint Germain patriarche de C. P. & trois lettres de S. Germain, l'une à Jean de Synnades, l'autre à Constantin de Nacolie, la troisiéme à Thomas de Claudiopole. Je les ai raportées toutes quatre en leur tems. Sur ces lectures, le concile s'écria : La doctrine des peres nous a redressez. Nous y avons puisé la verité. Ils nous ont appris à honorer les images. Nous sommes enfans d'obéissance : & nous nous glorifions à la face de l'église nôtre mere, de suivre sa tradition. Anathême aux Iconoclastes. Anathême à ceux qui n'honorent pas les saintes images : à ceux qui les nomment idoles. On prononça ainsi plusieurs anathêmes écrits dans un papier : les mêmes qui étoient compris dans la confession de foi des évêques reçus à la premiere session.

Sup. lib. XLII. n. 3. p. 290. p. 298. p. 318. Sup. n. 28.

Ensuite Euthymius évêque de Sardis lut au nom du concile une confession de foi : où aprés avoir expliqué la Trinité & l'Incarnation, il est dit : Ce

AN. 787. n'eſt ni un concile, ni la puiſſance des empereurs,
1. Oct. ni une conjuration odieuſe qui a delivré l'égliſe de
l'égarement des idoles : ſuivant la révêrie du conci-
p. 319. E. liabule judaïque qui a murmuré contre les ſaintes
images. C'eſt Dieu lui-même : qui s'étant incarné,
nous a délivré de l'idolâtrie : à lui ſeul en eſt la
gloire. Nous embraſſons les paroles du Seigneur,
p. 321. des apôtres & des prophetes, par leſquelles nous
avons appris d'honorer premierement la mere de
Dieu, qui eſt au deſſus de toutes les vertus celeſtes:
puis les anges, les apôtres, les prophetes, les mar-
tyrs, les docteurs, & tous les ſaints : de demander
leur interceſſion, comme pouvant nous recom-
mander à Dieu, pourvû que nous obſervions ſes
commandemens. Nous recevons encore la figure de
la croix, les reliques des ſaints & leurs images : nous
les embraſſons, ſuivant l'ancienne tradition de nos
peres, qui les ont miſes dans toutes les égliſes de
Dieu, & dans tous les lieux où il eſt ſervi. Nous
les honorons & les adorons. Savoir celle de Jeſus-
Chriſt, de ſa ſainte mere, des anges : car bien
qu'ils ſoient incorporels, ils ont paru comme hom-
mes. Celles des apôtres, des prophetes, des mar-
tyrs & des autres ſaints. Parce que ces peintures
nous rappellent la memoire des originaux, & nous
font participer à leur ſainteté. Cette confeſſion
de foi fut ſouſcrite en latin par les deux legats
du pape ; & en grec par le patriarche Taraiſe, les
legats d'Orient, & tous les évêques, au nombre de
trois cens un : ſans compter quelques prêtres & dia-
cres, pour des évêques abſens. Les abbez ſouſcri-

Digitized by Google

vent enſuite au nombre de cent trente, ayant à leur tête Sabas abbé de Stude ; & ainſi finit la quatriéme ſeſſion. AN. 787. 4. Oct.

La cinquiéme fut tenuë trois jours aprés ; ſavoir le quatriéme d'Octobre 787. Le patriarche Taraiſe dit : Les novateurs voulant abolir les images, ont imité les Juifs, les Saraſins, les Payens, les Samaritains, les Manichéens, les Phantaſiaſtes ou Theopaſchites ; comme il paroîtra par la lecture des livres que vous voyez. On lut premierement un paſſage de ſaint Cyrille de Jeruſalem, où il compte entre les crimes de Nabucodonoſor, d'avoir enlevé les cherubins de l'arche. Puis une lettre de ſaint Simeon ſtylite le jeune, à l'empereur Juſtin le jeune, contre les Samaritains, qui avoient profané des images. Surquoi Conſtantin de Chipre dit : Les Iconoclaſtes ſont encore pires, puis qu'ils ne le font pas par ignorance comme ces infideles.

p. 339. XXXV. Cinquié. ſeſſion. Comparaiſon des heretiques. p. 346. p. 347. p. 350.

On lut un paſſage de Jean évêque de Theſſalonique : où il fait ainſi parler un payen : Et vous ne peignez-vous pas dans les égliſes les images de vos ſaints, & ne les adorez-vous pas ? & non ſeulement des ſaints, mais de vôtre Dieu même ? C'eſt ainſi que nous adorons les ſtatuës : non pour elles-mêmes, mais pour appaiſer les vertus incorporelles. Aquoi le ſaint répond : Nous faiſons les images des ſerviteurs de Dieu, les repreſentant tels qu'ils ont été ; au lieu que vous feignez des figures de ce qui n'a point de corps. Et ce n'eſt pas les images que nous adorons, mais ce qu'elles repreſentent. Encore ne les adorons-nous pas comme des

les voyages des apôtres, où il eſt dit qu'un nommé Lycomede ayant fait faire le portrait de ſaint Jean, le mit dans ſa chambre, le couronna de fleurs, & mit devant des lampes & des autels. Ce que ſaint Jean trouva fort mauvais, comme étant un reſte d'idolâtrie. Enſuite il faiſoit dire à ſaint Jean, que Jeſus-Chriſt n'avoit point un vrai corps; & que tandis que les Juifs croyoient le voir en croix, il étoit au deſſus d'une croix de lumiere, & n'avoit aucune figure. C'eſt apparemment ce même livre qui eſt nommé, le voyage de ſaint Jean, dans la ſynopſe attribuée à ſaint Athanaſe: le concile le rejetta avec horreur, comme contraire à l'évangile. Conſtantin de Chipre dit: Le faux concile s'eſt fondé ſur ce livre. Gregoire de Neocesarée dit: On y raporta l'hiſtoire de Lycomede. Petronax commiſſaire de l'empereur demanda ſi on liſoit les livres mêmes dans le faux concile: Gregoire de Neocesarée, & Theodoſe d'Amorium répondirent, en prenant Dieu à témoin, qu'on n'y liſoit que ſur des feüilles volantes. Le concile défendit, que perſonne tranſcrivît ce prétendu itineraire des apôtres, & le condamna au feu.

AN. 787. 4. Oct.

p. 359.

Ap. Athan. to. 2. p. 202.

p. 362.

Sup. n. 32. conc. p. 230.

Le patriarche Taraiſe dit: Les ennemis des images ont cité Euſebe dans ſa lettre à Conſtantia femme de Licinius: voyons donc de quelle opinion eſt Euſebe. On lût quelques paſſages d'Euſebe de Pamphile, où il parle en Arien; & un d'Antipater évêque de Boſre, où il convient qu'Euſebe étoit homme de grande lecture; mais il ſoûtient qu'il n'étoit pas exact dans le dogme. On lût deux paſ-

p. 366.

v. Sup. lib. XII. n. 6.

p. 367.

AN. 787. 4. Oct.

ſages d'hiſtoire touchant Xenaïas l'Iconoclaſte, qui entre autres traitoit d'idole & d'invention puerile la Colombe, pour repreſenter le S. Eſprit, étant d'accord ſur ce point, comme ſur les autres, avec Severe chef des Acephalès. Surquoi Taraiſe fit cette reflexion : Si nos peres ont reçu ces colombes, pour figurer le S. Eſprit; combien plus l'image du Verbe incarné qui a paru ſur la terre ?

p. 370. *Sup. l.* XXX. *n.* 18. *Lib.* XXXI *n.* 39. *conc. p.* 371.

Le diacre Conſtantin dit : Quand j'ai été fait treſorier de la grande égliſe de C. P. j'en ai examiné l'inventaire, & j'ai trouvé qu'il manquoit deux livres ornez d'images d'argent. Je m'en ſuis informé, & j'ai ſû que les heretiques les avoient brûlez. J'ai trouvé un autre livre de Conſtantin garde-chartes ; où il traitoit des ſaintes images ; & dont ils ont coupé les feüillets, où il en parloit. En même tems il ouvrit le livre, & montra les feüillets coupez. Le ſecretaire Leonce fit remarquer, qu'ils avoient épargné la couverture du livre, qui étoit de lames d'argent pleines d'images des ſaints. Ils ont, dit-il, laiſſé la choſe en ôtant le diſcours : ce qui eſt de la derniere impertinence. Leon évêque de Phocie dit : Dans la ville où je demeure ils ont brûlé plus de trente volumes. On ne laiſſa pas de lire un paſſage de Conſtantin garde-chartes, contre les Iconoclaſtes : dont l'ouvrage avoit été conſervé en quelque autre exemplaire. Un autre diacre nommé Coſme dit : Nous avons trouvé dans le palais patriarcal ce volume de l'ancien teſtament avec des ſcolies : dont une étoit pour la défenſe des images : ils l'ont effacée, en ſorte toutefois qu'elle

p. 374.

paroît encore un peu. Voyez. Il ouvrit le livre, & le montra à l'assemblée. Ensuite il lût la scolie, qui étoit sur le passage qui défend les idoles. Taraise dit : Voilà ce qu'ont fait les prétendus patriarches Anastase, Constantin & Nicetas heretiques. Le diacre Cosme ajoûta : Nous avons trouvé ce volume dans la sacristie de l'oratoire du palais patriarcal, qui contient plusieurs actes de martyrs, & ensuite un traité de l'image miraculeuse de Camouliane. Ils ont coupé les feüillets qui parloient de cette image. Vous le voyez. Le moine Etienne montra un autre livre où ils avoient effacé deux pages. C'étoit l'histoire ecclesiastique d'Evagre, à l'endroit où il parle de l'image de J. C. envoyée à Abgar d'Edesse : & on lut ce passage dans un autre exemplaire.

AN. 787. 4. Oct. Ex. xx. 3. p. 378. Evag. 4. hist. c. 26.

On lut encore quelques passages du pré spirituel ; & le moine Etienne offrit d'en lire d'autres de quinze volumes, qui restoient encore : mais le concile jugea que c'étoit assez. Taraise ajoûta : Par les lectures precedentes, il a été montré, que les Juifs, les Payens, les Samaritains, les Manichéens, & Phantasiastes ont accusé l'église à cause des venerables images : maintenant il est juste d'entendre nôtre frere Jean legat d'Orient. Car il a une relation, qui fait connoître, où a commencé le renversement des images. Jean lut un memoire contenant l'histoire du Juif Sarantapechys, qui persuada au calife Yesid de faire ôter les images : comme j'ai rapporté en son lieu. Aprés cette lecture, l'évêque de Messine dit : J'étois enfant en Syrie, quand

p. 382. p. 383. p. 386. Sup. l. xxi. n. 42. p. 387.

AN. 787. le calife des Saraſins renverſa les images.

6. *Oct.* Sabas abbé de Stude dit : Nous demandons que les ſaintes images ſoient remiſes à leurs places ſuivant la coûtume ; & qu'on les porte en proceſſion. Tout le concile fut du même avis ; & Pierre l'archiprêtre legat du pape, lut un écrit, par lequel il demandoit au concile, que l'on apportât une image au milieu de l'aſſemblée, & qu'elle y fût ſaluée ; & que tous les écrits compoſez contre les ſaintes images fuſſent condamnez au feu. Ce que le concile accorda. Enſuite on finit la cinquiéme ſeſſion par pluſieurs acclamations à l'ordinaire.

p. 390.

XXXVI. Sixié. ſeſſion. Refutation du concile de C. P.

La ſixiéme fut tenuë deux jours aprés : ſavoir le ſixiéme d'Octobre, & fut occupée toute entiere à lire la refutation de la définition de foi du faux concile des Iconoclaſtes tenu à C. P. l'an 754. Elle étoit diviſée en ſix tomes ; Jean diacre de l'égliſe de C. P. en commença la lecture, Epiphane diacre continua ; & le texte du faux concile étoit lû par Gregoire évêque de Neoceſarée, un de ceux qui y avoient preſidé. Sur le titre qui portoit : Définition

p. 395. du ſaint & grand concile ſeptiéme œcumenique : la refutation dit : Comment eſt-ce un concile œcumenique, qui n'a été ni reçu, ni approuvé, mais anathematiſé par les évêques des autres égliſes ? Où n'a point concouru le pape de Rome, ni les évêques qui ſont auprés de lui, ni par des legats, ni par une lettre circulaire, ſuivant l'uſage des conciles ? Qui n'a point eu le conſentement des patriarches d'Orient, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem ni des évêques de leur dépendance ?

Le faux concile dit, que J. C. nous a délivrez de l'idolâtrie, & nous a enſeigné l'adoration en eſprit & en verité : à quoi l'on répond : Comment donc ceux qui croyent en lui ſont-ils retombez dans l'idolâtrie ? L'écriture nous apprend que ſon regne eſt éternel. Ce n'eſt pas comme les rois de la terre, qui ſont tantôt victorieux, & tantôt vaincus : ſa victoire eſt éternelle : les dons de Dieu ſont ſans repentir. C'eſt-à-dire que l'on ne peut accuſer d'idolâtrie l'égliſe entiere, ſans faire injure à J. C. Le concile de C. P. dit que les ſix conciles œcumeniques ont conſervé la beauté de l'égliſe en ſon entier. Le concile de Nicée répond : Depuis le concile œcumenique, juſques au conciliabule contre les images, il n'y a que ſoixante & dix ans. Or il eſt clair que l'uſage des images ne s'eſt pas introduit dans cet intervalle. Il eſt plus ancien que le ſixiéme concile ; & ſi l'on veut dire la verité, il a commencé avec la prédication des apôtres ; comme on voit à l'œil, par les égliſes bâties en tous lieux ; & comme les peres & les hiſtoriens nous le témoignent. Il raporte enſuite le canon du concile de Trulle, touchant la peinture de l'agneau de Dieu : regardant ce concile comme une ſuite du ſixiéme.

AN. 786. 6. Oct.

p. 42. *Sup. t.* XLIII. *n.* 13.

p. 403.

Rom XI. 29.

p. 406. *Can.* 80.

Le concile de C. P. dit : Les Chrétiens étant inſenſiblement retombez dans l'idolâtrie, Dieu a ſuſcité nos fideles empereurs, imitateurs des apôtres, pour nôtre perfection, & nôtre inſtruction ; & pour détruire les fortereſſes du demon. Le concile de Nicée releve l'impieté de cette flaterie, & dit, que ces évêques aſſemblez à C. P. doivent inſ-

p. 411.

p. 414.

AN. 787. truire & perfectionner les autres, puiſqu'ils étoient
6. *Oct.* les dépoſitaires de la tradition. En parlant du ſixié-
me concile, le faux concile de C. P. & le ſecond
p. 421. *p.* 422. concile de Nicée nomment toûjours le pape Hono-
rius entre ceux qui y furent condamnez : ſans que
les legats du pape qui étoient preſens s'en plaigniſ-
ſent. Ce que je me contente d'obſerver ici une fois
pour toutes.

La refutation montre enſuite, que le concile de
C. P. ſe contredit au ſujet des images de J. C. accu-
p. 430. *F.* ſant les catholiques d'établir tout enſemble les
deux hereſies de Neſtorius & d'Eutiquez : ce qui
eſt impoſſible, puiſqu'elles ſont diametralement
oppoſées. On répond à leurs ſophiſmes : en diſant,
p. 435. *E.* que l'on peint J. C. ſelon la nature par laquelle il
a été viſible, & que l'image n'a que ſon nom, &
p. 439. non pas ſa ſubſtance. Mais nous ne diviſons pas
pour cela les deux natures : puiſque l'image de l'hu-
manité rapelle en nous l'idée de J. C. entier : c'eſt-
p. 427. *E.* à-dire du Verbe incarné : comme l'image d'un hom-
me ordinaire rapelle l'idée de ſon ame avec celle
de ſon corps.

XXXVII. Objection de l'euchariſtie. Quant à l'objection tirée de l'euchariſtie, que le
concile de C. P. diſoit être la ſeule image permiſe
Sup. l. XLIII. *n.* 6. de J. C. voici comme y répond le concile de Ni-
cée. Aucun des apôtres, ni des peres n'a dit, que le
p. 447. *p.* 50. ſacrifice non ſanglant fût l'image du corps de J. C.
car ce n'eſt point ce qu'ils avoient appris de lui.
Il ne leur a pas dit : Prenez : mangez l'image de
mon corps, mais : Prenez, & mangez, ceci eſt mon
corps. Il eſt donc clair, que ni le Seigneur, ni les

Digitized by Google

apôtres, ni les peres, n'ont jamais dit, que le sacrifice non sanglant offert par le prêtre, fût une image : mais le corps même, & le sang même. Il est vrai qu'avant la consecration quelques peres ont appellé les dons antytipes : comme saint Eustathe, le puissant adversaire des Ariens, & saint Basile : mais aprés la consecration on les nomme, ils sont, & on les croit proprement, le corps & le sang de J. C. Au contraire, ces habiles gens, c'est-à-dire les Iconoclastes, voulant abolir les saintes images, ont introduit une autre image : qui n'en est point une, mais le corps & le sang ; en quoi ils montrent encore plus d'impieté que d'ignorance. Ensuite abandonnant le mensonge, ils touchent un peu à la verité ; disant que c'est un corps divin. Tant ils sont troublez par l'incertitude de leurs opinions : disant tantôt que le saint sacrifice est l'image du corps de Jesus-Christ, tantôt que c'est le corps par institution. AN. 787. 6. Oct.

Ce que dit ici la refutation du faux concile, qu'aucun des peres n'a jamais donné à l'eucharistie le nom d'image, doit s'entendre d'une image ordinaire, qui represente seulement l'original, sans le contenir : car c'étoit de telles images qu'il étoit question avec les Iconoclastes. Mais on ne peut nier d'ailleurs, que les peres Latins ne disent quelquefois, que l'eucharistie est la figure, ou le signe du corps de J. C. comme nous la nommons communément le S. sacrement ; & que les peres Grecs ne la nomment quelquefois, Type ou Antitype, même aprés la consecration. Seulement je ne sache

AN. 787. 6. Oct.

point qu'aucun des Grecs ait nommé l'euchariſtie, *Eicon*, ni aucun des Latins, *Imago*. Mais quand les peres de Nicée n'auroient pas fait aſſez d'attention à ces paſſages des anciens: toûjours eſt-il évident, qu'ils croyoient que l'euchariſtie étoit le propre & veritable corps de J. C. & qu'ils n'accuſoient point les Iconoclaſtes d'avoir une créance contraire.

Perron. Euchar. lib. 11. p. 648.

Perpetuité liv. VII. c. 7.

p. 451.

Le concile de C. P. pour prouver que les images ne ſont pas de tradition apoſtolique, dit qu'elles n'ont aucune priere, ni aucune conſecration: mais

p. 454.

demeurent telles que le peintre les a faites. Le concile de Nicée ne nie pas le fait: mais il ſoûtient, qu'il y a pluſieurs choſes parmi nous, qui ſont ſaintes par leur nom ſeul, ſans autre conſecration: il en donne pour exemple la figure de la croix, que nous ne laiſſons pas d'adorer; & dont nous marquons le ſigne ſur nôtre front, ou en l'air avec le doigt, pour chaſſer les demons. Ainſi nous honorons les images à cauſe du nom qu'elles portent, & de ce qu'elles repreſentent. Nous croyons recevoir quelque ſanctification en baiſant les vaſes ſacrez, quoi qu'ils n'ayent reçu aucune benediction. Encore à preſent il n'y a point dans l'euchologe des Grecs de prieres, ni de benedictions pour les croix, les images & les vaſes ſacrez.

Les évêques de Nicée répondent enſuite aux paſſages de l'écriture & des peres, objectez par ceux de C. P. mais ils inſiſtent principalement ſur la tradition & l'infaillibilité de l'égliſe. En répondant au decret du concile de C. P. ils en montrent la contradiction: en ce qu'aprés avoir condamné generalement

neralement les images des égliſes : ils les laiſſent ſur les vaſes & les ornemens, défendant d'y toucher, pour les convertir à des uſages profanes. Enfin en répondant à l'anathême contre Germain, George & Manſour : ils font l'éloge de ces trois grands perſonnages : ſaint Germain patriarche de C. P. ſaint George de Chipre, & ſaint Jean Damaſcene. AN. 787. 13. Oct.

La ſeptiéme ſeſſion du concile de Nicée fut tenuë huit jours aprés la precedente, le treiziéme jour d'Octobre 787. Theodore évêque de Tauriane en Sicile, lût la definition de foi du concile en ces termes : Ayant employé tout le ſoin & l'exactitude poſſible, nous décidons, que les ſaintes images, ſoit de couleurs, ſoit de pieces de raport, ou de quelque autre matiere convenable ; ſeront propoſées comme la figure de la croix : tant dans les égliſes, ſur les vaſes & les habits ſacrez, ſur les murailles & les planches, que dans les maiſons & dans les chemins. C'eſt à ſavoir l'image de N. S. J. C. de ſa ſainte mere, des anges & de tous les ſaints. Car plus on les voit ſouvent dans leurs images, plus ceux qui les regardent ſont excitez au ſouvenir & à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le ſalut & l'adoration d'honneur : non la veritable latrie, que demande nôtre foi, & qui ne convient qu'à la nature divine. Mais on approchera de ces images l'encens & le luminaire, comme on en uſe à l'égard de la croix, des évangiles & des autres choſes ſacrées : le tout ſuivant la pieuſe coutume des anciens. Car l'honneur de l'image paſſe à l'original ; XXXVIII. Septiéme ſeſſion. Définition de foi. p. 543. p. 555. D.

AN. 787. 13. *Oct.* & celui qui adore l'image, adore le ſujet qu'elle repreſente. Telle eſt la doctrine des ſaints peres, & la tradition de l'égliſe catholique. Nous ſuivons ainſi le precepte de ſaint Paul, en retenant les traditions que nous avons reçûës. Ceux donc qui oſent penſer, ou enſeigner autrement, qui aboliſſent, comme les heretiques, les traditions de l'égliſe : qui introduiſent des nouveautez qui ôtent quelque choſe de ce qu'on conſerve dans l'égliſe ; l'évangile, la croix, les images, ou les reliques des ſaints : qui prophanent les vaſes ſacrez, ou ſes venerables monaſteres : nous ordonnons qu'ils ſoient dépoſez, s'ils ſont évêques ou clercs ; & excommuniez, s'ils ſont moines ou laiques.

1. *Theſſ.* II. 14. *p.* 558.

p. 575. Ce decret fut ſouſcrit par les legats & par tous les évêques, au nombre de trois cens cinq : compris quelques prêtres & quelques diacres pour les évêques abſens. Le concile témoigna encore ſon conſentement par pluſieurs acclamations : à la fin deſquelles il anathématiſa le concile de C. P. contre les images, & quelques perſonnes en particulier : ſavoir Theodoſe évêque d'Epheſe, Siſinnius ſurnommé Paſtillas, Baſile Tricacabe ; Anaſtaſe, Conſtantin & Nicetas patriarches de C. P. Theodore, Antoine & Jean : Theodore de Syracuſe ſurnommé Crithin, Jean de Nicomedie, & Conſtantin de Nacolie hereſiarques. Au contraire on cria éternelle memoire à S. Germain de C. P. S. Jean Damaſcene, & S. George de Chipre, que le faux concile avoit anathematiſez.

p. 578.

Enſuite on écrivit deux lettres au nom de Taraiſe

& de tout le concile, l'une à l'empereur & à ſa mere, l'autre au clergé de C. P. pour les inſtruire de ce qui s'étoit paſſé. Dans la lettre à l'empereur, on explique ainſi le mot d'adoration : Adorer & ſaluer, ſont le même : en grec *Proskyneîn* & *Aſpázeſtai*. Car dans l'ancien grec, *Kyneîn* ſignifie ſaluer ou baiſer ; & la prépoſition *pros* marque une plus forte affection. Nous trouvons la même expreſſion dans l'écriture ſainte. Il eſt dit que David ſe proſterna ſur le viſage, adora trois fois Jonathas, & le baiſa. Saint Paul dit que Jacob adora le haut du ſceptre de Joſeph. Ainſi ſaint Gregoire le theologien dit : Honorez Bethlehem, & adorez la crêche. Ainſi quand nous ſaluons les croix, nous chantons : Nous adorons la croix, Seigneur, & nous adorons la lance qui a percé vôtre côté. Ce qui manifeſtement n'eſt qu'un ſalut, comme il paroît en ce que nous les touchons de nos lévres. Que ſi l'on trouve ſouvent l'adoration dans l'écriture & dans les peres pour le culte de latrie en eſprit : c'eſt que ce mot a pluſieurs ſignifications. Car il y a une adoration mêlée d'honneur, d'amour & de crainte ; comme quand nous adorons vôtre majeſté. Ils parlent à l'empereur. Il y en a une de crainte ſeule : comme quand Jacob adora Eſaü. Il y en a une d'action de graces : comme quand Abraham adora les enfans de Heth, à l'occaſion de la ſepulture de Sara. C'eſt pourquoi l'écriture voulant nous inſtruire dit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & ne ſerviras qu'à lui ſeul. Elle met l'adoration indefiniment, comme un terme équivoque, qui peut convenir à d'autres : mais

AN. 787. 13. *Oct.*

p. 782. C.

1. *Reg.* XX. 41.

Hebr. XI. 21.

p. 583.

Gen XXX. 31.

Gen. XXIII. 7.

Deut. V. 13. X. 20.

Luc. IV. 8.

AN. 787. elle reſtreint à lui ſeul le ſervice *Latreian*, que nous
23. *Oct.* ne rendons qu'à lui ſeul. A cette lettre on avoit joint quelques paſſages des peres.

XXXIX. Derniere ſeſſion devant Conſtantin & Irene.

L'empereur & l'imperatrice l'ayant reçûë, écrivirent au patriarche Taraiſe d'amener tous les évêques à C. P. & quand ils furent arrivez, l'imperatrice marqua un jour pour les aſſembler, & ſe trouver elle-même avec eux; ſavoir le vingt-troiſiéme d'Octobre de la même année 787. Ce fut donc la huitiéme & derniere ſeſſion du concile, qui ſe tint à C. P. dans le palais de Magnaure. L'imperatrice s'aſſit à la premiere place avec l'empereur ſon fils; ils inviterent le patriarche à parler le premier: ils parlerent eux-mêmes, & les évêques leur répondirent par de grandes acclamations. Enſuite l'empereur & l'imperatrice firent lire la définition du concile, & demanderent ſi elle avoit été publiée du conſentement de tous. Ils le témoignerent par pluſieurs acclamations, repetant les anathêmes contre les principaux Iconoclaſtes. Le patriarche preſenta à l'empereur & à l'imperatrice le livre qui contenoit la définition du concile, les priant d'y mettre leurs ſouſcriptions. L'imperatrice Irene le prit la premiere, & aprés y avoir ſouſcrit, le donna à l'empereur Conſtantin ſon fils, qui en fit autant. Puis ils rendirent le livre au patriarche par les mains du patrice Stauracius. Ils firent lire enſuite les paſſages des peres lûs à Nicée, & inſerez dans la quatriéme ſeſſion. Savoir du panegyrique de ſaint Melece, par ſaint Chryſoſtome: du panegyrique de ſainte Euphemie, par ſaint Aſtere

p. 590.

p. 591. *B.*

p. 594.

d'Amaſée : du traité de Jean de Theſſalonique contre les payens : de la lettre de ſaint Simeon ſtylite à l'empereur Juſtin : de la lettre de ſaint Nil à Olympiodore, & le vingt-huitiéme canon du ſixiéme concile. On voit par-là les paſſages qui étoient eſtimez les plus concluants contre les Iconoclaſtes. Cette action fut publique, & la ſalle où elle ſe tint étoit remplie de peuple & de gens de guerre. Aprés les lectures, tous les aſſiſtans parurent touchez & perſuadez de la verité ; & les évêques firent pluſieurs acclamations ſuivies de celles du peuple. L'imperatrice leur fit de grandes liberalitez, en les renvoyant chez eux. Ainſi finit ce concile, qui eſt le ſecond de Nicée, & le ſeptiéme œcumenique. Les Grecs en font memoire dans leur Menologe, le douziéme jour d'Octobre. AN. 787. 23. Oct.

XL. Canons du ſeptiéme concile. to. 7. conc. p. 595.

Ce concile fit vingt-deux canons, dont le premier recommande l'obſervation de tous les anciens : ſavoir des canons des apôtres, de ceux des ſix conciles generaux, des conciles particuliers, & des peres. Celui qui eſt ordonné évêque doit abſolument ſavoir le pſeautier ; & le métropolitain doit l'examiner ſoigneuſement, pour voir s'il eſt reſolu de lire avec application les canons & l'écriture ſainte, & d'y conformer ſa vie & les inſtructions qu'il doit donner au peuple. C'eſt que la perſecution des Iconoclaſtes avoit obligé les meilleurs chrétiens à ſe cacher, & ſe retirer en des lieux éloignez : ce qui les avoit rendus ruſtiques, & leur avoit ôté la commodité d'étudier. Ainſi le concile ſe contente, qu'ils ſachent le plus neceſſaire, &

c. 2.

Balſ. hiſt.

AN. 787. soient disposez à s'instruire. L'examen par où com-
c. 3. mence la ceremonie de l'ordination des évêques, semble être un reste de cette discipline.

Toute élection d'évêque, de prêtre, ou de diacre faite par l'autorité du magistrat, sera nulle, se-
c. 4. lon les canons. Il est défendu aux évêques, sous quelque pretexte que ce soit, d'exiger or, argent, ou quelque autre chose des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance : d'interdire quelqu'un de ses fonctions par passion : ou de fermer une église, & y interdire l'office, exerçant sa colere sur les choses insensibles. Autrement il sera traité comme il a traité les autres. Le concile sem-
Sup. l. XXXIV. n. 13. *Can. 5. & ibi Balf.* ble ici condamner absolument les interdits locaux, dont nous avons vû des exemples en Occident. Quelques ecclesiastiques ayant fait des liberalitez à l'église, à cause de leur ordination, en prenoient occasion de mépriser ceux qui avoient été ordonnez pour leur seul merite, sans rien donner. Le concile reduit ces insolens au dernier rang de leur ordre : & en cas de recidive, les menace de plus grande peine. En même tems il renouvelle les ca-
c. 6. nons contre la simonie. Il confirme aussi ceux qui ordonnent de tenir tous les ans les conciles provinciaux ; & prononce excommunication contre tout magistrat qui l'empêchera. Il défend au metropolitain de demander aux évêques qui viennent au concile, un cheval, ou quelque autre chose de leur équipage.

Les Iconoclastes mépriſant les traditions, & ennemis des reliques, n'en mettoient point dans les

nouvelles égliſes. C'eſt-pourquoi le concile ordonne d'en mettre, avec les prieres accoûtumées, dans les égliſes qui n'en ont point ; & défend aux évêques, ſous peine de dépoſition, de conſacrer aucune égliſe ſans reliques. Tous les livres des Iconoclaſtes ſeront portez au palais épiſcopal de C. P. pour y être gardez avec les autres livres des heretiques : & on défend à perſonne de les cacher, ſous peine de dépoſition ou d'excommunication. A N. 787. c. 7. c. 9.

Pluſieurs clercs vagabonds venoient à C. P. s'attachoient aux grands, & diſoient la meſſe dans leurs oratoires. Le concile défend de les recevoir en quelque lieu ou maiſon que ce ſoit, ſans la permiſſion de leur évêque & du patriarche de C. P. Et ceux qui ont permiſſion de demeurer auprés des grands, ne doivent pas s'y charger d'affaires temporelles : mais de l'inſtruction des enfans, ou des domeſtiques, pour leur lire l'écriture ſainte. Il eſt défendu de lire dans l'égliſe ſur l'ambon, ſans avoir receu l'impoſition des mains de l'évêque, c'eſt-à dire l'ordre de lecteur : quoi qu'on ait receu la tonſure. Le même eſt ordonné pour les moines : mais l'abbé peut ordonner un lecteur dans ſon monaſtere ; pourvû qu'il ſoit prêtre lui-même, & ait reçû de l'évêque l'impoſition des mains, comme abbé. Les chorévêques peuvent auſſi ordonner des lecteurs, par permiſſion de l'évêque. Un clerc ne ſera point inſcrit dans deux égliſes : mais celui qui n'a pas dequoi vivre, doit choiſir une profeſſion qui lui aide à ſubſiſter. Ce reglement eſt pour C. P. Dans la campagne, on pourra permettre c. 10. c. 14. c. 15.

AN. 787. de ſervir deux égliſes pour la rareté des hommes.
c. 11. Chaque égliſe aura ſon œconome : ſi quelqu'une en manque, le metropolitain en donnera aux évêques, & le patriarche aux metropolitains.

Les Iconoclaſtes étendoient la haine des moines, juſqu'à ſe moquer de tous ceux qui s'habilloient mo-
c. 16. deſtement : ce qui introduiſit le luxe dans le clergé.
c. 13. Le concile défend donc à tous les clercs les habits magnifiques, les étoffes de ſoye bigarrées, les bordures de diverſes couleurs, & l'uſage des huiles pâr-
c. 19. fumées. Il eſt ordonné de rendre les maiſons épiſcopales & les monaſteres, que les Iconoclaſtes avoient convertis à des uſages profanes. La ſimonie eſt défenduë pour la reception dans les monaſteres, comme pour les ordinations : ſous peine de dépoſition contre l'abbé clerc ; & pour l'abbeſſe ou l'abbé laïque, d'être chaſſé & mis dans un autre monaſtere. Mais ce que les parens donnent pour dot, ou que le religieux apporte de ſes propres biens, demeurera au monaſtere ; ſoit que le moine y demeure, ou
c. 20. qu'il en ſorte : ſi ce n'eſt par la faute du ſuperieur. Le concile ne défend donc pas abſolument les preſens, pour l'entrée en religion : mais ſeulement les pactions ſimoniaques. Les monaſteres doubles d'hommes & de femmes ſont défendus à l'avenir : mais ceux qui ſont déja fondez ſubſiſteront ſuivant
c. 22. la regle de S. Baſile. Défendu aux moines de coucher dans les monaſteres de femmes, ni de manger avec une religieuſe, ou avec aucune femme, ſans grande neceſſité.

c. 8. Quelques Juifs faiſoient ſemblant de ſe conver-

tir

tir & judaïſoient en ſecret. Le concile défend de les recevoir à la communion, ni à la priere, ni de les laiſſer entrer dans l'égliſe : de baptiſer leurs enfans, ni de permettre qu'ils achetent des eſclaves. Il faut entendre des eſclaves Chrétiens. C'eſt ce qui paroît de plus remarquable dans les canons du ſeptiéme concile. AN. 787. *v. Th. Balſ.*

Le patriarche Taraiſe écrivit au pape, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit paſſé, & principalement comme ſa lettre y avoit été approuvée. Il témoigne que Conſtantin & Irene ont rétabli par tout les ſaintes images : dans les égliſes & dans leurs palais. Taraiſe s'appliqua fortement aprés le concile à abolir la ſimonie, & en écrivit au pape Adrien une lettre particuliere : où il dit, qu'il y a une grande gloire de conſerver la pureté du ſacerdoce : c'eſt-à-dire, que l'égliſe Romaine étoit exempte de ce reproche. Il écrivit ſur ce ſujet à un abbé nommé Jean ; & rend témoignage, que c'étoit les moines qui s'étoient plaints au concile que la plûpart des évêques étoient ordonnez par ſimonie. Ce qui fut apparemment la cauſe des canons qui furent faits contre cet abus. *Tom. 7. conc. p. 1131* *Vita ap. Boll. 25. Febr. to. 5 to. 7. conc. p. 630.* *p. 639. D.*

Les legats du pape Adrien étant de retour à Rome, y aporterent un original grec des actes du concile, que le pape fit traduire en latin, & mettre dans ſa bibliotheque. Mais cette verſion étoit tellement de mot à mot, qu'elle étoit à peine intelligible, & que perſonne ne daignoit la tranſcrire, ni preſque la lire. Ce qui obligea Anaſtaſe bibliothecaire d'en faire une traduction nouvelle, prés de *Anaſt. in Hadr.* *Id. præf. in 7. Syn.*

AN. 787. cent ans aprés. Nous avons cette verſion d'Anaſtaſe, & une autre ancienne plus imparfaite que la ſienne, mais meilleure que la premiere.

XLI. Concile de Calculth. *to. 6. conc. p. 1861.*

Le pape Adrien avoit envoyé deux legats en Angleterre, Gregoire évêque d'Oſtie, & Theophylacte évêque de Todi. En paſſant en France, le roi Charles en conſideration du pape, leur donna Vighode prêtre & abbé, pour les accompagner dans leur voyage; & étant arrivez, ils furent premierement reçûs par Jambert archevêque de Cantorberi. De-là ils paſſerent à la cour d'Offa roi des Merciens: à qui ils rendirent les lettres du pape, auſſi-bien qu'à Chuniulfe roi d'Oüeſſex, qui vint au même lieu. Par le conſeil de ces rois, des évêques & des ſeigneurs, les legats ſe ſeparerent. Theophylacte ſe chargea de viſiter les Merciens & les pays voiſins: Gregoire, avec l'abbé Vighode, alla en Northumbre vers le roi Elfuold, & Embald archevêque d'Yorc. Comme le roi demeuroit en un lieu trop éloigné vers le Nord, l'archevêque lui envoya des gens, pour l'avertir de l'arrivée des legats. Auſſi-tôt il marqua avec joye le jour du concile, & le lieu nommé Calculth; & s'y rendit lui-même avec tous les évêques & les ſeigneurs.

On y dreſſa vingt canons, dont le premier recommande la foi de Nicée & des ſix conciles generaux. Ils n'avoient pas encore de connoiſſance du ſeptiéme. On défend de baptiſer hors le tems reglé par les canons; c'eſt-à-dire à Pâque, ſans grande neceſſité. On défend aux miniſtres de l'autel, d'y

c. 2.

c. 10.

ſervir ayant les jambes nuës, ni d'offrir le ſaint ſacrifice dans des calices ou des patenes de corne. Les c. 12.
rois ſeront élûs par les évêques & les ſeigneurs, & ſeront nez en legitime mariage ; & il eſt défendu d'attenter contre leur vie. En general les bâtards c. 16.
ſont exclus de toute ſucceſſion legitime. Ce decret ſervoit à réprimer les conjonctions illicites & l'autorité temporelle y concouroit. On défend tous les c. 3. 19.
reſtes de ſuperſtitions payennes, comme les augures, les divinations ; les enchantemens, les ſorts pour juger les procés ; & même certaines coûtumes de ſoi indifferentes, comme de ſe teïndre ou piquer la peau à la maniere des Pictes : de défigurer les chevaux en leur fendant les naſeaux, leur coupant les oreilles ou la queuë : d'en manger la chair. Défendu d'impoſer aux égliſes de plus grands tributs que ne permet la loi Romaine, & la coû- c. 14.
tume des princes pieux.

Les legats ayant propoſé ces canons dans le concile, ils furent approuvez & ſouſcrits avec le ſigne de la croix, premierement par le roi Elfuold, puis par l'archevêque Embald, quatre autres évêques & les députez d'un abſent : par deux ducs & deux abbez : & tous promirent de les obſerver inviolablement. Enſuite les legats, accompagnez des députez du roi de Northumbre, & de l'archevêque d'Yorc, allerent au concile des Merciens, on ne dit pas en quel lieu : où ſe trouverent le roi Offa avec les ſeigneurs, & Jambert archevêque de Cantorberi avec les autres évêques du païs. On y lût les mêmes canons, & on les expliqua du latin en

AN. 787. langue Teutonique', afin que tout le monde les entendît. Ils promirent tous de les obſerver, & y ſouſcrivirent : Premierement l'archevêque Jambert, puis le roi Offa, treize évêques, quatre abbez, trois ducs & un comte. Ainſi ces deux conciles tinrent lieu d'un concile general de toute l'Angleterre. Les legats en rendirent compte au pape Adrien par une lettre où ils inſerent les canons. Ils y diſent, que depuis ſaint Auguſtin on n'a point envoyé en Angleterre d'évêque Romain qu'eux. Ce qui fait voir qu'ils ne connoiſſoient pas la miſſion de ſaint Theodore.

Sup. l. XXXIX. n. 43.

XLII. Troiſiéme voyage de Charles à Rome.

Le roi Charles cependant étoit venu pour la troiſiéme fois en Italie, où il avoit paſſé l'hyver. De Rome il alla à Capouë, pour reduire à ſon obéïſſance Arigiſe duc de Benevent ; & le reçut à compoſition, voulant éviter la ruine des évêchez & des monaſteres. En ce voyage il accorda des privileges à pluſieurs égliſes : ſavoir au monaſtere de ſaint Vincent prés du Vulturne, à celui du mont-Caſſin, & à la cathedrale de Benevent. Il revint à Rome, & celebra avec le pape la feſte de Pâque, qui fut le huitiéme d'Avril cette année 787. Il ajoûta à la donation qu'il avoit faite au pape, les villes qu'il venoit de prendre ſur le duc de Benevent : ſavoir Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano & Capouë.

Ann. Loiſel. 786. Laureſh. ap. Coint. an. 787.

Don. Lud. an. 787.

Ann. Loiſel. 787.

Taſſillon duc de Baviere envoya à Rome un évêque & un abbé, prier le pape de faire ſa paix avec le roi, juſtement irrité contre lui. Le roi à la priere du pape s'y accorda ; mais les ambaſſa-

deurs de Taſſillon déclarerent qu'ils n'avoient point de pouvoir pour regler les conditions du traité; & le pape mal content de ce procedé, prononça anathême contre Taſſillon & ſes complices, s'il ne tenoit les ſermens qu'il avoit faits au roi, & déclara qu'en ce cas le roi & ſon armée ne ſeroient coupables d'aucun peché, pour les homicides, les incendies & les autres maux qui arriveroient en Baviere. C'eſt la premiere fois que j'aye obſervé, où un pape ait prononcé ſur la juſtice d'une guerre. AN. 787.

Pendant les fêtes de Pâque il s'émeut une diſpute entre les chantres Romains & les Gaulois. Ceux-ci prétendoient que leur chant étoit plus beau : les Romains ſoûtenoient, qu'ils l'avoient conſervé tel que ſaint Gregoire l'avoit enſeigné: & que les Gaulois l'avoient corrompu. La diſpute étant venu devant le roi, les Gaulois fiers de ſa protection chargeoient de reproches les Romains : qui au contraire ſe fiant à leur capacité & à l'autorité de ſaint Gegoire, les traitoient d'ignorans & de ruſtiques. La diſpute ne finiſſant point ; le roi dit à ſes chantres : Dites-moi quel eſt le plus pur de la ſource ou des ruiſſeaux ? Ils convinrent que c'étoit la ſource. Et il reprit : Retournez donc à la ſource de ſaint Gregoire : car il eſt clair que vous avez corrompu le chant eccleſiaſtique. Alors il demanda des chantres au pape, qui lui donna Theodore & Benoît, avec des antiphoniers de ſaint Gregoire, que le pape Adrien lui-même avoit notez à la Romaine. Ainſi l'on *Vita per Mon. Engol. an. 787.*

AN. 787. voit que deſlors il y avoit des notes pour le chant. Le roi étant de retour en France, mit un de ces chantres à Mets pour l'Auſtraſie, & l'autre à Soiſſons pour la Neuſtrie : ordonnant que dans toutes les citez de France les maîtres de chant devinſſent leurs diſciples, & leur donnaſſent à corriger les antiphoniers, que chacun avoit gâtez à ſa fantaiſie. Ainſi tous les chantres François apprirent la note Romaine, que l'on nomma depuis note Françoiſe. Mais la rudeſſe de leur goſier & leur prononciation barbare ne leur permettoit pas de bien exprimer les tremblemens, les paſſages & les fineſſes du chant. L'école de Mets fut la plus celebre & autant ſuperieure aux autres écoles des Gaules que celle de Rome étoit au-deſſus d'elle : Les chantres Romains apprirent encore aux François à joüer des orgues.

Le roi Charles amena auſſi de Rome des maîtres de grammaire & d'arithmetique ; & établit par tout des écoles. Il y en avoit une dans ſon palais, c'eſt-à-dire à la ſuite de ſa cour, en pluſieurs cathedrales & en pluſieurs monaſteres. La plus celebre étoit alors celle de Fulde, comme on voit par une lettre de Charles à Laugulfe qui en étoit abbé, où il parle ainſi : Nous eſtimons utile que dans les évêchez & les monaſteres de nôtre obéïſſance, outre la regularité des mœurs on enſeigne auſſi les ſiences, à ceux qui en ſont capables. Car nous avons ſouvent receu des lettres ces années dernieres de differens monaſteres, dont le ſens étoit bon, mais le ſtile fort groſſier : ce qui nous

to. 6. conc. p. 1779.

Cap. to. 1. p. 202.

a fait craindre que cette ignorance ne les empê- AN. 787.
chât d'entendre les saintes écritures. C'est-pourquoi nous vous exhortons à vous appliquer à l'étude, & à choisir des personnes capables d'instruire les autres. La même lettre fut envoyée aux métropolitains, pour l'envoyer à tous les évêques leurs suffragans, & à tous les monasteres. Charles fit aussi corriger les livres de l'ancien & du nouveau testa- *Ibid. p. 205.* ment, alterez par l'ignorance des copistes : & fit faire par Paul diacre, un recuëil en deux volumes d'homelies des peres choisies, pour servir de leçons aux offices nocturnes; & les adressa aux lecteurs de toutes les églises.

XLIII. Paul diacre. *Chr. Cassin. l. 1. c. 15.*

Paul diacre d'Aquilée étoit un des plus savans hommes de ce tems-là. Il étoit Lombard de nation, & fils de Varnefrid, dont il portoit aussi le nom. Ayant été instruit dés l'enfance dans les arts liberaux, il fut secretaire du roi Didier & en grande consideration à sa cour. Aprés la chute de Didier le *Sup. n. 5.* roi Charles le retint auprés de lui, pour son merite, & lui porta beaucoup d'affection. Mais quelques années aprés, il fut accusé par des envieux, d'avoir conspiré contre Charles, qui le relegua dans une isle des côtes d'Italie. Aprés y avoir demeuré quelques années, il s'en sauva & vint à Benevent, où il fut trés-bien reçû par le duc Arigise & Adelperge sa femme, fille du roi Didier. Ce fut à la priere de cette princesse qu'il continua l'abregé de l'histoire Romaine d'Eutrope depuis Julien l'apostat jusques à Justinien. Aprés la mort du duc Arigise arrivée cette même année 787. il se retira au mont-Cassin,

Romains, & la partageant à des évêques : nous avons offert en action de graces à J. C. & à S. Pierre, la partie Septentrionale, qui eſt abondante en poiſſon, & propre à nourrir des beſtiaux, & nous y avons établi une égliſe & une chaire épiſcopale au lieu nommé Bremon. Nous avons ſoûmis à ce dioceſe dix cantons, dont nous avons changé les noms & les diviſions anciennes, & les avons reduits à deux provinces, nommées Vigmode & Lorgoë. Pour la conſtruction de cette égliſe, nous avons donné ſoixante & dix manſes avec leurs habitans : outre les dîmes de toute la province. De plus par l'ordre du pape Adrien, & le conſeil de Lulle évêque de Mayence, & des autres évêques qui y ont été preſens, nous avons confié l'égliſe de Brême à Villehade homme de ſainte vie, & l'avons fait conſacrer évêque, pour établir cette nouvelle égliſe, ſuivant l'ordre canonique & monaſtique. Or il nous a repreſenté, qu'à cauſe des incurſions des barbares, & des divers accidens ordinaires en ce pays, ce dioceſe ne peut ſuffire pour l'entretien des ſerviteurs de Dieu, qui y travaillent. C'eſt pourquoi puiſque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Friſons, auſſi-bien que chez les Saxons, nous donnons à l'égliſe de Brême la partie de Friſe qui eſt voiſine de la Saxe ; & de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'uſurpe ſur ce dioceſe, nous en avons fait marquer les bornes. Enſuite cette partie de la Friſe eſt bornée en détail. On trouve une ordonnance de l'année ſuivante 789. par laquelle le roi Charles établit Trutman comte de Saxe : & lui AN. 788.

to. 1. Capit. 2. 9.

AN. 788. recommande la protection des prêtres dans tout le pays.

Vita c. 9. Saint Villehade ne survêcut à son ordination que deux ans, pendant lesquels il s'exerça de plus en plus à la vertu. Dés sa jeunesse il avoit observé une grande abstinence, ne buvant ni vin, ni rien qui pût enyvrer; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poisson : mais seulement du pain, du miel, des herbes & des fruits. Toutefois à la fin de sa vie le pape Adrien lui ordonna de manger du poisson, à cause de ses frequentes maladies. Il ne se passoit presque aucun jour qu'il ne celebrât la messe avec beaucoup de larmes, & qu'il ne chantât le psautier; & tel jour il le repetoit deux ou trois fois : il étoit continuellement appliqué à la lecture, ou à la meditation des veritez chrétiennes. Il bâtit à Brême une fort belle église pour sa cathedrale, qu'il dédia *c. 10.* le dimanche, premier jour de Novembre 789. & mourut huit jours aprés. Il y fut enterré, & il se fit *Martyr. R. 8. Nov.* plusieurs miracles à son tombeau. L'église honore la memoire le jour de sa mort, huitiéme de Novembre.

XLV. Capitulaire pour la Saxe.

Capit. tom. 1. p. 251. On raporte avec vrai-semblance à ce même tems un capitulaire du roi Charles touchant la Saxe, contenant trente-quatre articles : dont la plûpart regardent l'affermissement de cette église naissante. En voici les principaux. Les églises seront du moins autant honorées qu'étoient les temples des idoles. *c. 1.* Elles serviront d'azile à ceux qui s'y refugiront : *c. 2.* ils y demeureront en paix, jusqu'à ce qu'ils se presentent à l'assemblée, pour être jugez : & on ne

les condamnera ni à mort, ni à mutilation de membres. Défenſe de brûler une égliſe, d'y entrer par force, ou en enlever quelque choſe : ſous peine de la vie. Même peine contre quiconque aura tué un évêque, un prêtre, ou un diacre. C'eſt-à-dire que ces meurtres ne pourront être rachetez, comme les autres l'étoient, ſuivant les loix barbares. Défenſe ſous même peine de ſacrifier un homme au demon : de brûler un homme ou une femme, comme ſorciers : en manger, ou en faire manger la chair, ſuppoſant que ces ſorciers mangent les hommes. Défenſe de brûler les corps morts, ſuivant l'uſage des payens : de manger de la chair en carême, au mépris de la religion chrétienne. Tous ces crimes ſont punis de mort. On condamne auſſi à mort tout Saxon, qui ſe cachant dans la multitude, mépriſera de venir au baptême : & quiconque conſpire avec les payens contre les Chrétiens. Mais ce qui peut faire croire que ces loix ſi ſeveres avoient principalement pour but, d'intimider les barbares, & procurer leur converſion : c'eſt qu'il eſt dit, que quiconque n'ayant commis ces crimes qu'en ſecret, ſe ſoûmettra à la penitence, ſera délivré de la mort, par le témoignage de l'évêque.

AN. 789.
c. 3.
c. 5.
c. 9.
c. 6.
c. 7.
c. 4.
c. 8.
c. 14.

On fera baptiſer tous les enfans dans l'an, ſous peine de groſſe amende. C'eſt qu'on les reſervoit encore pour Pâques, à moins qu'ils ne fuſſent en danger. Les mariages illicites ſont auſſi punis d'amende. Les corps des Saxons Chrétiens ſeront portez aux cimetieres des égliſes, & non aux tombeaux des payens. Ceux qui auront fait des vœux à des fon-

c. 19.
c. 20.
c. 11.
c. 21.

AN. 789. taines, ou à des arbres, ou mangé en l'honneur des demons, payeront une amende: ou s'ils n'ont pas dequoi, ſeront donnez en ſervice à l'égliſe, juſqu'à ce qu'ils payent. Les devins & les ſorciers ſeront auſſi donnez aux égliſes. On donnera à chaque égliſe une cour ou métairie, *cortem*, avec deux manſes, *manſos*, c'eſt-à-dire deux maiſons de ſerfs, & les terres pour les nourrir: & ſix-vingt hommes libres contribueront à donner à l'égliſe un homme & une femme de condition ſervile. On payera à l'égliſe la dîme de tout: même de ce qui appartient au fiſc. On ne tiendra aucune aſſemblée profane les dimanches & les fêtes. Les autres articles de ce capitulaire regardent le temporel.

XLVI. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle. *Ann. conſel. Laureſh. &c.* | *Tom. 2. capit. p. 209.* *Tom. 7. conc. p. 966 præf.*

Le roi Charles paſſa à Aix-la-Chapelle la fête de Pâques de l'an 789. qui étoit le dix-neuviéme d'Avril; & le vingt-troiſiéme de Mars precedent il tint une aſſemblée au même lieu, où il publia un capitulaire de quatre-vingt articles: qui tend principalement au rétabliſſement de la diſcipline. Il eſt adreſſé à tous les eccleſiaſtiques, & aux ſeculiers conſtituez en dignité; & les commiſſaires du prince ſont chargez de le porter dans les provinces. Les cinquante-huit premiers articles contiennent des extraits des anciens canons, dont le corps de l'article eſt le ſommaire. Le premier, par exemple porte: Il y en a qui ſont excommuniez pour leurs fautes, par leurs évêques, & reçus à la communion par d'autres perſonnes eccleſiaſtiques, ou laïques. Ce qui eſt abſolument défendu par les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche, & de Sardique. Enſuite ſont

raportez tout au long les canons de ces conciles. C'eſt donc un extrait du code des canons, que le pape Adrien avoit donné au roi Charles en 774. où l'on a mis ce que l'on eſtimoit le plus d'uſage. Les vingt-deux derniers articles de ce capitulaire ne contiennent point d'autoritez de canons: ce ſont ſeulement des exhortations ſalutaires, pour maintenir la religion, la paix & les bonnes mœurs. Voici ce qui m'y paroît de plus remarquable. AN. 789. Sup. n. 5.

Ceux qui jurent ſur les reliques ſont exhortez à le faire à jeun: il eſt défendu de faire jurer les enfans avant l'âge de raiſon: ceux qui ſe ſont une fois parjurez, ne peuvent plus être témoins, ni admis au ſerment. Toutes ſuperſtitions ſont défenduës: & ordonné de punir les enchanteurs, ceux qui prétendent amener des tempêtes, ou donnent des ligatures. On défend tous les écrits apocryphes: comme une prétenduë lettre deſcenduë du ciel, qui avoit couru l'année precedente. Nous avons veu une lettre ſemblable de l'impoſteur Adalbert. On défend de ſouffrir certains vagabonds, nommez Mangons, ou Cottions, qui couroient par le païs nuds & chargez de fers, ſous pretexte de penitence. Il vaut mieux, ajoûte le capitulaire, que s'ils ont commis quelque crime extraordinaire, ils demeurent en un lieu à travailler & ſervir, pour accomplir la penitence qui leur ſera impoſée, ſuivant les canons. On marque les travaux qui ſont défendus le dimanche; & on permet de voiturer pour trois cauſes: pour l'armée, pour les vivres & pour les enterremens. c. 62. c. 63. c. 76. Sup. l. XLII. n. 50. c. 77. c. 79.

On exhorte les évêques à ne remplir leur cler- c. 70.

AN. 789. gé d'enfans de condition ſervile : mais y mettre auſſi des libres. D'établir de petites écoles, pour apprendre à lire ; & d'autres par toutes les cathedrales & les monaſteres, où l'on apprenne les pſeaumes, les notes, le chant, l'arithmetique & la grammaire. On ne voit point ſi ces notes étoient celles du chant, ou de l'écriture abregée. Que l'on ſe ſerve de livres bien corrigez ; & que l'évangile le pſeautier & le meſſel ne ſoient écrits que par des homm esen
c. 80. âge parfait. Les évêques auront ſoin que les prêtres qu'ils envoyent par le dioceſe, pour inſtruire & gouverner le peuple, n'enſeignent rien d'apocry-
c. 72. phe ; & ils inſtruiront eux-mêmes le peuple des veritez de foi neceſſaires au ſalut, & des regles des mœurs. Les moines ſeront examinez dans le noviciat, avant que d'être reçus ; & n'iront point aux aſſemblées de juſtice, non plus que les clercs qui
c. 74. ſeront ſous la conduite de l'évêque, comme les moines ſous l'abbé. Défenſe aux abbeſſes de donner dans l'égliſe la benediction aux hommes, par l'impoſition des mains & le ſigne de la croix : ni le voile aux
c. 78. filles avec la benediction ſacerdotale. Les moines ſuivront le chant Romain : ſelon l'inſtitution du roi Pepin, quand il ôta le chant Gallican, pour entretenir l'union avec le ſaint ſiege.

Il y a deux autres capitulaires de la même année
p. 241. 789. dont l'un eſt de ſeize articles, qui ne concernent preſque tous les moines : l'autre en contient
p. 243. vingt & un, dont les plus remaquables ſont. Les
c. 3. petits monaſteres de filles, où la regle n'eſt point obſervée, ſeront réünis aux grands : leur clôture

sera exacte, & elles n'écriront point de billets de galanterie. On baptisera suivant l'usage Romain. Les dimanches & les fêtes tout le monde ira aux églises publiques; & on ne dira point la messe dans les maisons. On ne baptisera point les cloches, & on ne pendra point à des perches des papiers contre la grêle. Les évêques, les abbez & les abbêsses n'auront ni chiens ni oiseaux pour la chasse, ni bouffons, ou jongleurs. AN. 790. c. 7. c. 9. c. 18. c. 15.

XLVII. Livres Carolins.

Le pape Adrien avoit envoyé au roi Charles des actes du concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les évêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez. Le roi les ayant fait examiner, les évêques de France trouverent la décision des Grecs contraire à leur usage: qui étoit bien d'avoir des images dans les églises, mais non de leur rendre aucun culte. Ils composerent donc sous le nom du roi un long écrit, divisé en quatre livres, avec une grande preface, où ils disoient: On a tenu il y a quelques années en Bithynie un concile, où l'on a usé d'une telle impudence, qu'on y a rejetté entierement les images, que les anciens avoient mises pour l'ornement des églises, & la memoire des choses passées: attribuant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles, & prétendant que leur empereur Constantin les avoit délivrez de l'idolâtrie. On a tenu en ces quartiers-là un autre concile, il y a environ trois ans, qui donne dans une erreur opposée. Car ayant anathematisé le premier, il oblige à adorer les images. Il est clair que le premier con-

Hincm. in Laudun. c. 20. p. 457. & Not. Sirm. tom. 7. conc. p. 1054.

p. 92.

AN. 790. cile eſt celui que Conſtantin Copronyme fit tenir à C. P. en 754. & que le ſecond eſt celui qui fut tenu ſous Conſtantin & Irene, à Nicée en Bithynie, l'an 787. & par conſequent que cet écrit fut compoſé vers l'an 790.

Pour nous, ajoûte la preface, nous recevons les ſix conciles generaux : mais nous rejettons avec mépris les nouveautez, comme auſſi ce concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les images. Dont les actes deſtituez d'éloquence & de ſens étant venus juſqu'à nous, nous avons été obligé d'écrire, pour le refuter, afin que perſonne n'y ſoit trompé, & nous avons entrepris cet ouvrage, de l'avis des évêques de nôtre royaume. Car c'eſt le roi Charles que l'on fait parler.

Dans le corps de l'ouvrage voici ce qui me paroît de plus remarquable. Il eſt vrai que Moyſe a fait faire des cherubins, par ordre de Dieu : mais il n'a pas commandé de les adorer. Il en eſt de même du ſerpent d'airain, qui devoit bien être regardé, pour guerir, mais non adoré. Et ſur le paſſage du pſeaume qui porte : Adorez l'eſcabeau de ſes pieds : c'eſt-à-dire à la lettre l'arche d'alliance : ils ont recours aux explications myſtiques des peres, qui l'entendent de Jeſus-Chriſt. On alleguoit un paſſage des actes de ſaint Silveſtre, où il eſt dit qu'il preſenta à Conſtantin les images des apôtres. On répond qu'il ne les fit pas adorer ; & on conteſte l'autorité de ces actes renvoyant au decret de ſaint Gelaſe. L'auteur de cet ouvrage avoüe qu'il ne connoît ni la vie, ni les écrits de S. Gregoire de Nyſſe.

Lib. I. c. 15.

c. 18.

Lib. II. c. 5. Pſ. 99.

Sup. l. XXX. n. 34. Lib. II. c. 17.

Il

Il trouve fort mauvais, que le concile de Nicée compare les images à l'euchariſtie, dont il releve la dignité; & dit que les images n'ont aucune conſecration & tiennent tout ce qu'elles ſont du peintre ou du ſculpteur. Il y avoit donc deſlors en Occident des images de relief, & les images n'avoient aucune benediction, non plus qu'en Orient. L'auteur prétend auſſi répondre à la comparaiſon des images avec la croix, les vaſes ſacrez & les livres de l'écriture ſainte. Il releve la vertu de la croix, ſans démêler l'équivoque de la croix priſe pour la paſſion de J. C. & pour le bois qui en a eſté l'inſtrument, & les images de cette croix materielle. Car s'il eſt permis d'honorer la vraye croix & ſes images, parce qu'elles nous rappellent en memoire la paſſion de J. C. pourquoi ne ſera-t-il pas permis d'honorer l'image de J. C. même? Il en eſt de même à proportion des vaſes ſacrez. Ce ſont toûjours des choſes materielles & des ouvrages de la main des hommes, dont la veneration ne peut être que relative. Cet endroit eſt le plus foible des livres Carolins: car c'eſt ainſi que nous nommons cet ouvrage.

AN. 790.
c. 27. v. lib. IV. c. 16.
liv. II. c. 28. 29. 30.

L'auteur fait pluſieurs reproches incidens aux peres du concile de Nicée; & entre autres à Taraiſe, de dire que le ſaint Eſprit procede du Pere par le Fils. En répondant à la comparaiſon des images des empereurs, que l'on honoroit dans les villes & les provinces, les recevant avec des cierges & des parfums: il dit que c'eſt un abus & un reſte d'idolâtrie. Sur ce que l'on dit, que l'honneur de l'image paſſe à l'original: il convient que les gens

liv. III. c. 3. c. 5. c. 16.

catholique. C'étoit les deux principales raiſons des François, pour rejetter ce concile : qu'il n'y avoit eu de tout l'Occident, que les legats du pape ; & que ſa déciſion étoit contraire à leur uſage. La concluſion eſt adreſſée au pape & à l'égliſe Romaine, en ces termes : Sachez que ſuivant les lettres de ſaint Gregoire à Serenus, nous permettons de faire des images & de les mettre dans l'égliſe & dehors, pour l'amour de Dieu & de ſes ſaints : mais nous n'obligeons point ceux qui ne le veulent pas, à les adorer ; & nous ne permettons, ni de les rompre, ni de les détruire. Tout cet écrit fait voir une grande prevention des François contre les Grecs. Ils les chicanent ſur pluſieurs points de peu d'importance : employent quantité d'expreſſions dures, de mauvais raiſonnemens & de preuves hors du ſujet. AN. 790. *c. ult*

XLVIII. Conſtantin épouſe Marie.

Il eſt certain d'ailleurs que le roi Charles avoit alors ſujet d'être mal content de l'imperatrice Irene. Car dés l'an 782. elle avoit envoyé demander à Charles Rotrude ſa fille pour le jeune Conſtantin, & laiſſé auprés d'elle un eunuque, pour lui apprendre la langue & les mœurs des Grecs : & toutefois ſix ans aprés elle rompit le traité, & nonobſtant l'affection que Conſtantin avoit conçuë pour Rotrude elle lui fit épouſer malgré lui une Armeniéne nommée Marie, au mois de Novembre, indiction douziéme, l'an 788. Marie étoit de baſſe naiſſance : mais on attribua ſon élevation à la vertu de ſon oncle Philarete ſurnommé l'aumônier. Il étoit de Paphlagonie, & s'étant enrichi par ſon travail, *Theopha. an. 2. p. 384.* *Id. an. 9. p. 394.* *Menol. Baſil 2. Decemb.*

AN. 790. il tomba en pauvreté & ne ceſſa pas de faire l'aumône. On remarque cet exemple de ſa charité. Un de ſes voiſins ayant perdu ſon bœuf vint le trouver comme il labouroit. Le voyant affligé de ſa perte, il détacha un de ſes bœufs qu'il lui donna : & ſe mit à tirer ſa charuë avec l'autre bœuf. Sa niece étant devenuë imperatrice l'enrichit : il continua ſes aumônes avec abondance, & mourut dans une heureuſe vieilleſſe. L'égliſe Grecque l'honore le ſecond de Decembre.

Menol Baſil. 17. Act. Boll. to. 10. p. 492.

Men. 12. Apr.

Conſtantin avoit auſſi de ſon côté une tante ſainte nommée Anthuſe fille de Conſtantin Copronyme, qui l'ayant voulu marier elle le refuſa. Aprés ſa mort ſe trouvant libre, elle diſtribua tous ſes biens aux pauvres, aux égliſes, aux monaſteres, ou pour la redemption des captifs. Elle donna ſes habits d'étofes d'or, pour l'ornement des égliſes. C'étoit la mere des orfelins & des enfans abandonnez : elle les raſſembloit, les élevoit & les inſtruiſoit. Elle mettoit les vieilles gens en des hôpitaux, & prenoit ſoin des mourans. Irene & Conſtantin l'inviterent ſouvent à prendre part avec eux au gouvernement de l'empire : mais elle le refuſa conſtamment ; & ayant reçu le voile des mains du patriarche Taraiſe, elle ſe retira dans le monaſtere d'Eumenie, où elle mourut. L'égliſe Grecque honore ſa memoire le douziéme d'Avril.

XLIX. Conſtantin ſeul empereur.

Theoph. an. 10. p. 391.

Dés l'année qui ſuivit le mariage de Conſtantin, c'eſt-à-dire la dixiéme de ſon regne, 789. de J. C. la diviſion éclata entre lui & ſa mere Irene. De prétendus devins perſuaderent à cette princeſſe, qu'ils

étoient assurez, que c'étoit à elle & non à son fils, AN. 790.
que Dieu avoit destiné l'empire. Etant femme & ambitieuse, elle se laissa aisement seduire par ces promesses. Constantin de son côté âgé de vingt ans, voyoit avec chagrin, qu'il n'avoit encore aucun pouvoir, & que le patrice Staurace disposoit de tout. Il resolut donc de faire arrêter sa mere, & la releguer en Sicile. Mais Staurace découvrit la conjuration; & l'imperatrice fit foüetter, raser & exiler plusieurs des grands officiers, qui en étoient complices. Elle fit battre son fils même, l'accabla de reproches, & l'empêcha pendant plusieurs jours de paroître en public.

Cependant la flotte des Arabes étant partie de Chipre, vint attaquer les Romains dans le golfe d'Attalie. Theophile duc de Cibyre en Cilicie s'étant trop avancé, fut pris & mené au calife Aaron qui lui fit de grandes promesses, pour l'obliger à apostasier. Aprés l'avoir pressé long-tems: comme il demeura ferme, il lui fit couper la tête: & Theophile souffrit ainsi le martyre. L'église en fait memoire le vingt-deuxiéme de Juillet. *Martyr. 22. Juill.*

L'imperatrice Irene avoit fait prêter serment à toutes les troupes hormis à celles d'Armenie, de lui obéir à elle seule. Ceux-ci le refuserent, à cause du serment qu'ils avoient fait dix ans auparavant, d'obéir à Constantin & à Irene; & comme elle voulut les contraindre, ils proclamerent empereur Constantin seul. Les troupes des autres Themes, car c'est ainsi que l'on nommoit alors le corps de la milice, prirent la même resolution; & s'étant as- *Theoph. p. 395.*

AN. 790. ſemblez au mois d'Octobre de la quatorziéme indiction, l'an 790. ils déclarerent Conſtantin ſeul empereur. Mais au mois de Janvier 792. indiction quinziéme, il ſe laiſſa perſuader par ſa mere & par pluſieurs grands, de la declarer encore imperatrice; & de mettre à la tête des actes les deux noms de Conſtantin & d'Irene, comme au commencement. Ce jeune prince étoit foible & leger, & croyoit aux aſtrologues: un deſquels nommé Pancrace, lui perſuada de combattre temerairement les Bulgares: qui le battirent, & lui tuerent pluſieurs perſonnes conſiderables, & Pancrace lui-même. De ſon tems, au mois de Decembre 790. il y eut un incendie à C. P. qui brûla une partie du palais patriarcal, & entre autres l'endroit où étoient les originaux des explications de ſaint Jean Chryſoſtome ſur l'écriture.

p. 349.

p. 395.

p. 394.

Cedr. tom. 2. p. 472.

L. Hereſie de Felix & d'Elipand.

En Eſpagne il s'éleva cependant une nouvelle hereſie. Elipand qui avoit ſuccedé à Cixila dans le ſiege de Tolede, conſulta Felix évêque d'Urgel, qui avoit été ſon maître, de quelle maniere il reconnoiſſoit J. C. pour fils de Dieu: s'il le tenoit pour fils naturel, ou pour adoptif. Felix répondit, que J. C. ſelon la nature humaine n'eſt que fils adoptif & nuncupatif: c'eſt-à-dire de nom ſeulement. Elipand ayant reçu cette réponſe, répandit cette doctrine dans les Aſturies & la Galice; & Felix la répandit au deça des Pierenées, dans la Septimanie, qui eſt à peu prés nôtre Languedoc. Elipand attira encore à ſon parti Aſcaric archevêque de Brague; & quelques Chrétiens de Cordouë.

Eginart. an. 792.

Jon. Aur. de imag. lib. 1. init.

Cod. Car. 97. Le pape Adrien averti de cette erreur naiſſante,

écrivit une lettre à tous les évêques d'Eſpagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde, & à demeurer fermes dans la doctrine de l'égliſe. Saint Pierre, ajoûte-t-il, a reconnu J. C. pour le fils du Dieu vivant: & ſaint Paul dit, que Dieu n'a pas épargné ſon propre fils. Il raporte enſuite les autoritez de pluſieurs peres Grecs & Latins, pour montrer, que le nom d'enfans adoptifs convient aux Chrétiens, & non à J. C. même. Il ſe plaint dans cette même lettre de quelques autres abus, qui regnoient en Eſpagne. Quelques-uns reculoient la pâque, au delà des bornes preſcrites par le concile de Nicée: & les chefs de cette ſecte étoient deux évêques, Migetius & Egila. Quelques-uns traittoient d'ignorans ceux qui ne vouloient pas manger du ſang de porc & des viandes ſuffoquées: quoi que la pratique generale fût de s'en abſtenir; & le pape déclare ceux qui en mangent chargez d'anathême. D'autres, entendant mal la prédeſtination, nioient la liberté: ou la relevoient trop au préjudice de la grace. D'autres ſe conformoient aux mœurs des Juifs, & des payens, c'eſt-à-dire des Muſulmans; & contractoient des mariages avec eux: des femmes ſe remarioient du vivant de leurs maris. Les prêtres étoient ordonnez ſans examen; & pluſieurs autres abus regnoient en Eſpagne, ſans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila dont il eſt parlé dans cette lettre, étoit évêque d'Elvire, ou Illiberis dans la Betique: & avoit été ordonné par Villicaire archevêque de Sens, qui en avoit obtenu commiſſion du pape, ſur le raport

Matth. XVI. 16. *Rom.* VIII. 32.

Ead. ep. 97.

AN. 792. avantageux qu'il lui avoit fait de sa foi & de ses mœurs

LI. Beat & Etherius resistent à Elipand.

Vita S. Beati. to. 5. act. Ben p. 739.

En consequence de cette lettre du pape, Elipand archevêque de Tolede assembla un concile, où il condamna l'erreur de Migece touchant la Pâque : mais il continua d'enseigner la sienne touchant l'adoption de J. C. Celui qui lui resista le plus fut Beat prêtre & moine dans les montagnes des Asturies nommées Lievanes. Il fut aidé dans ce travail par Etherius son disciple : depuis évêque d'Osma ; & ils ramenerent à l'église plusieurs de ceux qu'Elipand avoit seduits. Celui-ci en fut extrêmement irrité, & écrivit contre eux à un abbé nommé Fidele, une lettre, où il disoit entre autres choses : Qui ne confesse pas que Jesus-Christ est adoptif selon l'humanité, & non selon la divinité, est heretique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner : montrant qu'ils sont serviteurs de l'Antechrist. Je vous envoye la lettre de l'évêque Ascarie, qui m'interroge modestement : afin que vous voyiez la difference & l'humilité des serviteurs de J. C. On n'a jamais oüi dire que des Livaniens ayent instruit ceux de Tolede. Tout le monde sait que ce siege a toûjours été illustre par sa foi, & qu'il n'en est rien sorti de schismatique. Mes freres & moi nous avons reprimé à Seville l'heresie de Migetiens, touchant la pâque, & leurs autres erreurs : & ceux-ci prétendent nous reprendre. Si vous agissez mollement & ne les corrigez, je le ferai connoître à nos freres, c'est-à-dire aux autres évêques, & vous en aurez la confusion. Instruisez nôtre frere Etherius

p. 364.

rius, qui eſt encore jeune, & n'a conferé qu'avec des ignorans & des ſchiſmatiques. Il compare enſuite Beat à Bonoſe le Fautinien, & à Fauſte le Manichéen; & ajoûte: Je vous prie, excitez vôtre zele, pour ôter cette erreur d'entre vous: afin que comme le Seigneur a déraciné par ſes ſerviteurs l'hereſie Migetienne dans la province Betique: ainſi il ſe ſerve de vous pour arracher de la province d'Aſturie l'hereſie Beatienne. Ainſi parloit Elipand. Sa lettre fut écrite au mois d'Octobre, Ere 823. qui eſt l'an 785. & Beat étant venu avec Etherius trouver l'abbé Fidele, à cauſe de la reine Aboſinde, ils virent cette lettre le vingt-ſixiéme de Novembre ſuivant; & apprirent qu'elle étoit répanduë par toute l'Aſturie.

Sup. l. XIX. 27. XX. n. 44.

Ether. l. 1. adv. Flor. init. tom. 13. bibl. PP. Lugd. p. 355.

Aboſinde étoit fille du roi Alfonſe le catholique, & veuve de Silo, qui ſucceda à Aurelius, l'Ere 812. c'eſt-à-dire l'an 774. & regna neuf ans. Il apporta de Merida le corps de ſainte Eulalie vierge & martyre, & le mit dans le monaſtere de ſaint Jean de Pravia qu'il fonda, & où il fut enterré, & ſon épouſe auſſi. Cette princeſſe avec tous les officiers du palais donna pour ſucceſſeur à Silo, Alfonſe fils du roi Froïla ſon frere, l'Ere 821. l'an 783. Mais Mauregat ſon oncle, fils d'Alfonſe premier, & d'une eſclave, le chaſſa & s'empara du royaume, qu'il tint ſix ans. Aprés ſa mort, Ere 827. l'an 789. Veremon neveu d'Alfonſe premier, regna pendant trois ans: au bout deſquels ſe ſouvenant qu'il avoit été ordonné diacre, il remit la couronne à Alfonſe, que Mauregat avoit chaſſé, & vêcut avec lui

Sebaſt. Salmant. p. 49. & Sandoval.

pluſieurs années en grande amitié. Alfonſe ſecond, ſurnommé le chaſte, fut donc rétabli, l'Ere 830. l'an 792. & regna cinquante ans. Pendant l'uſurpation de Mauregat, la reine Aboſinde ſe retira & prit l'habit de religieuſe, ſuivant l'ordonnance du troiſiéme concile de Sarragoce; & vêcut ſous la conduite de l'abbé Beat.

Sup. l. 11. n. 48.

Vita S. Beat. n. 8.

Celui-ci ayant donc vû la lettre d'Elipand à l'abbé Fidele, y fit une réponſe en ſon nom & de ſon diſciple Etherius, déja évêque d'Oſma. Elle eſt diviſée en deux livres, & écrite avec peu d'ordre & de methode: mais elle fait voir une grande étude de l'écriture & des peres. On y raporte le ſymbole ou confeſſion de foi d'Elipand, où parlant de la Trinité, il dit, que les trois perſonnes, ſont: Dieu, le principe & le ſaint Eſprit; & compare leur union à celle du mari & de la femme, & de pluſieurs ames unies par la charité. En quoi il ſemble n'admettre qu'une union morale. Enſuite parlant de l'incarnation, il exprime nettement ſon erreur: en diſant que J. C. n'eſt que fils adoptif de Dieu, ſelon ſon humanité; & que ce n'eſt pas par celui qui eſt né de la Vierge & fils par adoption, & par grace, que Dieu a créé les choſes viſibles & inviſibles: mais par celui qui eſt fils par nature. Ce qui eſt Neſtorien. Beat écrivit encore un commentaire ſur l'Apocalypſe, que nous n'avons plus; & ſe retira au monaſtere de Valcavado, où il mourut en paix, le dix-neuviéme de Février 798. Il y eſt honoré comme ſaint, ſous le nom de ſaint Bieco.

Lib. 1. p. 363.

V. Boll. to. 5. p. 146.

Comme le roi Charles avoit étendu ſes conquê-

tes juſques en Eſpagne, Urgel ſe trouvoit dans ſon obéiſſance : c'eſt-pourquoi étant averti des erreurs de Felix, il fit aſſembler un concile à Narbone, le vingt-ſeptiéme de Juin, la vingt-troiſiéme année de ſon regne, qui eſt l'an 791. L'acte porte, que les évêques s'aſſemblerent pour pluſieurs & diverſes affaires eccleſiaſtiques, principalement pour le dogme pernicieux de Felix d'Urgel : étant exhortez par les lettres du pape Adrien, & par le commiſſaire du roi, nommé Didier, qui y aſſiſta. Urgel étoit alors ſoumiſe à la métropole de Narbone ; & l'importance de l'affaire y fit aſſembler des évêques de ſept provinces voiſines : d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, & d'Eauſe ou Auch. Ils étoient en tout vingt-ſix évêques, & deux députez d'abſens : à la tête étoient les deux archevêques Daniel de Narbone, & Elifant d'Arles : dont le nom eſt le même qu'Elipand. On ne voit point ce qui s'y paſſa touchant l'affaire de Felix, qui y étoit preſent, & y ſouſcrivit le treiziéme ; & les conciles ſuivans, où on le jugea, font croire qu'il n'en fut rien decidé à ſon égard en celui-ci. L'acte qui nous en reſte marque ſeulement la déciſion de quelques differends particuliers, entre l'archevêque de Narbone, & les évêques d'Elne & de Beziers, pour les limites de leurs dioceſes, & les prétentions de l'archevêque au-delà des Pyrenées.

AN. 791.

LII. Concile de Narbone.

to. 7. conc. p. 964.

v Coint. an. 791. n. 11, 12.

La même année 791. vingt-troiſiéme de Charles, l'erreur de Felix & d'Elipand fut auſſi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par Paulin pa-

LIII. Concile de Frioul.

AN. 791. triarche d'Aquilée. Le roi Charles avoit fait la guerre cette année avec avantage contre les Avares ou les Huns : car les hiſtoriens confondent ces deux peuples. Il ne pouvoit plus ſouffrir les inſultes que ces barbares faiſoient aux égliſes & aux Chrétiens, qui s'en étoient plaints ſans en avoir eu aucune ſatisfaction. Ainſi aprés avoir fait celebrer des prieres accompagnées de jeûnes & de proceſſions nuds pieds pendant trois jours, pour implorer le ſecours de Dieu : il fit marcher ſes troupes contre eux, des deux côtez du Danube ; & leur donna une telle épouvante, qu'ils ſe retirerent dans les lieux inacceſſibles. Les François ravagerent le païs, firent un grand butin, & emmenerent une infinité de captifs. D'un autre côté l'armée d'Italie combattit les Avares, & en fit un grand carnage. Le roi Charles donna avis de ces heureux ſuccés à la reine Faſtrade ſon épouſe, qui étoit demeurée à Ratiſbone, pour faire obſerver les mêmes devotions qu'il ſpecifie en détail.

Ann. Loiſel. Laureſh. Bertin. Metenſ. an 791.

Epiſt. ad Faſt. to. 1. capit. p. 255.

to. 7. conc. p. 991.

Ces victoires donnerent occaſion à Paulin de tenir un concile avec ſes ſuffragans, qu'il convoqua par ſes lettres canoniques. Ils s'aſſemblerent à Frioul dans l'égliſe de la ſainte Vierge ; & aprés la lecture de l'épître & de l'évangile, & pluſieurs prieres, les portes étant fermées, & le peuple en foule au dehors ; l'archidiacre appella ſur une liſte les évêques qui entrerent en ſilence par une porte ſecrette. Quand ils furent tous aſſis, Paulin dit : Vous ſavez que les deſordres des guerres, dont nous étions environnez, ne nous ont pas permis

depuis long-tems de tenir des conciles, quoique les canons les ordonnent deux fois l'année. Il eſt vrai qu'on ſupplée en quelque maniere par les conciles generaux convoquez par le prince, où j'ai ſouvent aſſiſté. Il entend les conciles que le roi Charles aſſembloit preſque tous les ans de tous les païs de ſon obéïſſance. Il continuë: Maintenant nous trouvant en repos aprés la défaite des barbares, nous nous ſommes preſſez de vous aſſembler, ſuivant les canons. Il propoſe enſuite de commencer par la foi, & combat deux erreurs. La premiere, que le ſaint Eſprit ne procede que du Pere & non du Fils: Qui a, dit-il, obligé d'ajoûter au ſymbole, *Filioque*: quoique les peres qui l'ont compoſé, euſſent raiſon de ne le pas mettre, employant ſimplement l'expreſſion de l'évangile. L'autre erreur, eſt de diviſer J. C. en deux, l'un naturel, & l'autre adoptif, qu'il condamne ſans en nommer les auteurs.

AN. 791.

p. 994. D.

Joan XV. 26. p. 999. c. 1001. B.

Ce concile fit auſſi quatorze canons: dont le premier eſt contre la ſimonie, les ſuivans touchant la vie exemplaire que doit mener le clergé, à qui on défend de loger avec quelque femme que ce ſoit: même celles que permettent les canons. On défend aux clercs les chanſons profanes, les inſtrumens de muſique, & les grands divertiſſemens. Aucun évêque ne condamnera à la dépoſition un prêtre, un diacre ou un abbé, ſans conſulter le patriarche d'Aquilée. Les mariages clandeſtins ſont défendus; mais on fera des contrats, on donnera le tems de s'informer de la parenté, & le curé en

c. 4.
c. 6.
c. 7.
c. 8.

AN. 791. aura connoiſſance. Les contractans ne ſeront point
c. 9. d'un âge trop inégal, pour éviter les occaſions d'adultere. L'homme qui ſe ſepare de ſa femme, pour
c. 10. cauſe d'adultere, ne peut ſe remarier tant qu'elle eſt vivante : mais la femme coupable ne peut ſe rema-
c. 11. rier, même aprés la mort de ſon mari. Les filles, ou les veuves, qui ont une fois pris l'habit noir en ſigne de continence, doivent en garder le vœu, quoiqu'elles n'ayent point été conſacrées par l'é-
c. 12. vêque. La clôture des religieuſes ſera exactement obſervée. Perſonne n'entrera chez elles ſans la permiſſion de l'évêque, qui n'ira lui-même qu'accompagné de clercs. Ni les abbeſſes, ni les religieuſes ne ſortiront point, ſous pretexte d'aller à Rome,
c. 13. ou ailleurs en pelerinage. On obſervera le dimanche depuis les vêpres ſonnées le ſamedi au ſoir, & les mariez garderont la continence. Mais on ne fêtera pas le ſamedi, comme faiſoient encore
c. 14. les payſans. Le dernier canon recommande le payement des dixmes & des premices.

Boll. 11. Janv. to. 1. p. 713. Paulin qui préſidoit à ce concile, étoit fameux par ſa doctrine, & avoit été maître de grammai-
Coint. an. 776. n. 7. re. Le roi Charles qui favoriſoit les arts liberaux, lui donna une terre en Lombardie, acquiſe par confiſcation. La donation eſt dattée du 17. de Juin, la huitiéme année de Charles, c'eſt-à-dire l'an 776. & il ſucceda peu de tems aprés à Sigvalde, dans
Ep. 2. 73. 213. 94. le ſiege d'Aquilée. Il étoit ami particulier d'Alcuin, comme il paroît par pluſieurs lettres, où Alcuin loüe ſa pieté, l'encourage à la prédication, & ſe recommande à ſes prieres. On croit qu'il

contribua beaucoup à la converſion des Avares. AN. 792.

L'année ſuivante 792. le roi Charles fit amener Felix d'Urgel à Reginum ou Ratiſbonne en Baviere, où il avoit paſſé l'hiver, & y aſſembla un concile. Felix y fut oüi ; & étant convaincu d'erreur, il fut envoyé à Rome vers le pape Adrien en preſence duquel il confeſſa & abjura ſon hereſie, dans l'égliſe de ſaint Pierre : puis il retourna chez lui à Urgel. *Ann. Fgin. 792. Lauresh. Loiſel. an. 792.*

Felix fut conduit à Rome par Angilbert, un des ſeigneurs en qui Charles avoit le plus de confiance ; & qui avoit eu deux fils de Berthe, fille de Charles. Il avoit été primicier du palais du jeune Pepin roi d'Italie, qu'il y ſuivit & y demeura quelque tems. Enſuite il eut le gouvernement de la côte maritime de France, vers l'Ocean & l'Angleterre : ce qui lui ayant fait connoître le monaſtere de Centule, ou de ſaint Riquier, il s'y retira vers l'an 790. & embraſſa la vie monaſtique, avec la permiſſion du roi : qui ne laiſſa pas de l'employer encore depuis aux affaires les plus importantes de l'égliſe comme à cette ambaſſade à Rome, pour y conduire Felix d'Urgel en 792. *Eleg. to. 5. act. S. Ben. p. 92. 93. &c.*

LIV. Alcuin en France.

Angilbert étoit lié d'une étroite amitié avec Alcuin qui vint s'établir en France cette même année : ſuivant la promeſſe qu'il en avoit faite au roi Charles, quand il le rencontra à Pavie, douze ans auparavant. Alcuin étoit Anglois, né dans la province d'Yorc, de parens nobles & riches ; & fut élevé dés l'enfance dans le monaſtere de cette cathedrale. Egbert & Elbert tous deux archevêques *Sup. n. 17. Elog. to. 5. Act. SS. Ben. p. 161.*

AN. 792. d'Yorc: l'un aprés l'autre furent ſes maîtres. Il apprit ſous eux le latin & le grec, Egbert en mourant, l'an 765. le fit bibliothecaire de ſon égliſe; & El-
Sup. n. 19. bert le chargea de l'école d'Yorc, où il eut entre autres pour diſciples, ſaint Liudger, Fridugiſe & Enbald le jeune. Alcuin prit ſon nom latin, Flaccus Albinus, & il eſt fort connu ſous le nom d'Albin.

Le roi Charles l'ayant rencontré à Pavie en 780. l'invita à venir en France; & y paſſa quelque
Egin. vita Car. tems auprés de ce prince: à qui il enſeigna la rethorique, la dialectique, & principalement l'aſtronomie: à laquelle le roi employa beaucoup de tems & de travail: comme il paroît par pluſieurs lettres d'Alcuin, qui répond à ſes queſtions. Ce fut pendant ce premier ſéjour en France, qu'Alcuin fit connoiſſance, & contracta amitié avec Angilbert: qu'il nomme Homere, dans leur chiffre de litterature. Il fit auſſi amitié avec Riculfe, depuis archevêque de Mayence, qu'il nomma Dametas; & il donna au roi Charles le nom de David. Alcuin retourna en Angleterre, vers l'an 790. & diſtribua aux égliſes & aux monaſteres de grands preſens; tant de ſon chef, que de la part du roi Charles.

Environ trois ans aprés il revint en France étant appellé par le roi Charles, & ayant la permiſſion de
Præf. adv. Elip. ſon archevêque Elbert: qui lui avoit ordonné d'aller défendre la foi catholique, par tout où il ap-
Reg. Hor. an 792. prendroit qu'elle ſeroit attaquée. Il vint donc combattre pour l'égliſe contre Felix & Elipand. Le roi Charles avoit envoyé en Angleterre le concile de

de C. P. où l'adoration des images étoit ordonnée. Alcuin écrivit contre ce decret une lettre, qu'il apporta au roi de la part des évêques & des princes d'Angleterre. Ce fut aprés le concile de Ratiſbone, qu'il fit ce dernier voyage en France; c'eſt-à-dire à la fin de l'an 792. ou au commencement de 793. & il y paſſa le reſte de ſa vie, qui fut douze ans.

Felix étant de retour à Urgel, recommença à ſoûtenir ſon erreur, qu'il n'avoit abjurée à Rome, que par diſſimulation; & Alcuin lui écrivit premierement une lettre honnête & charitable, pour l'inviter à ſe réünir à l'égliſe. Mais Felix répondit par un long écrit, où il prétendoit ſoûtenir ſon hereſie. J. C. diſoit-il, étant un nouvel homme, doit avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere generation, par laquelle nous naiſſons ſelon la chair, nous ne pouvons tirer d'ailleurs nôtre origine que d'Adam: ainſi dans la ſeconde generation, qui eſt ſpirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption que par J. C. qui a reçu l'une & l'autre: la premiere de la Vierge ſa mere, la ſeconde en ſon baptême. J. C. en ſon humanité eſt fils de David & fils de Dieu: or il eſt impoſſible qu'un homme ait deux peres ſelon la nature: l'un eſt donc naturel, & l'autre adoptif. L'adoption n'eſt autre choſe que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté; & l'écriture attribuë tout cela à J. C. Voilà pour l'adoption.

Lib. 1. conc. Felix. init.

Lib. II. init.

Ibid. p. 816. 19.

Lib. III. init.

Ibid. p. 817. E.

Pour montrer que J. C. comme homme n'eſt Dieu que nuncupatif; c'eſt-à-dire de nom, il diſoit: Suivant le témoignage du Sauveur, l'écriture nom-

Joan. x. 35. me dieux ceux à qui la parole de Dieu eſt adreſſée, à cauſe de la grace qu'ils ont reçuë : donc comme Jeſus Chriſt participe à la nature humaine, il participe auſſi à cette dénomination de divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à
Act. x. 38. toutes les autres graces. Saint Pierre dit, que Jeſus-Chriſt faiſoit des miracles, parce que Dieu étoit avec lui : & ſaint Paul, que Dieu étoit en J. C. ſe reconciliant le monde. Ils ne diſent pas que J. C.
2. Cor. v. 19. étoit Dieu. Comme Dieu il eſt eſſentiellement bon :
Lib. v. p. 82. D. mais comme homme, quoiqu'il ſoit bon, il ne l'eſt pas eſſentiellement & par lui-même. S'il a été vrai
p. 844. C. Dieu comme vous prétendez, dés qu'il a été con-
Iſa. XLIX. 5. çu dans le ſein de la Vierge : comment dit-il dans le prophete, que Dieu l'a formé ſon ſerviteur dans le ſein de ſa mere ? Et encore : Comment prétendez-vous que cet homme du Seigneur ſoit vrai
p. 849. A. Dieu, dés le ſein de ſa mere ; puis qu'il eſt naturellement vrai homme, & en tout ſoûmis à Dieu ?
p. 866. A. Se peut-il faire que celui qui eſt vrai Dieu, ſoit ſerviteur par ſa condition, comme Jeſus-Chriſt dans la forme d'eſclave ? Car on prouve qu'il eſt ſerviteur de Dieu & fils de ſa ſervante ; non ſeulement
p. 850. D. par obéïſſance, comme la plûpart le veulent, mais par nature. En quelle forme ſera-t-il éternellement ſoûmis au Pere, s'il n'y a aucune difference entre
1. Jo. II. 1. ſa divinité & ſon humanité ? Ailleurs il ſe ſervoit
p. 858. A. de titre d'avocat que l'apôtre ſaint Jean donne à Jeſus-Chriſt, & diſoit : L'avocat eſt un mediateur, qui intercede auprés du Pere pour les pecheurs : ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais

de l'homme qu'il a pris. Pour la preuve de ces propoſitions, Felix employoit pluſieurs paſſages de l'écriture & des peres détournez & tronquez: mais il ſe fondoit principalement ſur la liturgie d'Eſpagne, où il étoit dit ſouvent, que le fils de Dieu a adopté la nature humaine, & ſouvent parlé d'adoption. *Lib. VII. p. 895.*

LV. Alcuin écrit contre Felix.

Cet écrit de Felix ayant été apporté en France, le roi Charles ordonna à Alcuin d'y répondre; & il s'en chargea volontiers: mais il pria le roi d'en envoyer copie au pape, à Paulin patriarche d'Aquilée, à Richbold archevêque de Treves, & à Theodulfe évêque d'Orleans: comme aux plus ſavans évêques; & demanda lui-même du tems, pour conſulter les peres. Paulin compoſa contre cette hereſie trois livres, que nous avons, dediez au roi Charles, par l'ordre duquel il écrivit. Alcuin en compoſa ſept, où il refute pied à pied tout l'écrit de Felix. Il dit que l'égliſe étoit en paix, quand cette erreur l'a troublée; & inſiſte ſur le petit nombre de ceux qui la ſoûtenoient, dans un coin du monde contre l'autorité de l'égliſe univerſelle. Au fonds il ſoûtient, que c'eſt retomber dans le Neſtorianiſme: de diſtinguer en J. C. deux fils de Dieu, l'un naturel, l'autre adoptif; & deux Dieux, l'un vrai, l'autre nuncupatif. Ce ne peut être la même perſonne, qui dit: Je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, & à qui il dit: Je t'ai établi le dieu de Pharaon; & ce n'eſt point un dieu nuncupatif, dont ſaint Paul dit, qu'il eſt Dieu au deſſus de tout: parlant de J. C. deſcendu des Juifs; *Alc. ep. 4. 8.* *Poſt. Alcuin. p. 1765.* *Lib. I. p. 786. D.* *p. 787. E.* *p. 792.* *Ex. III. 6. VII. 1.* *Rom. IX. 5.* *p. 794.*

ſelon la chair. Comment l'égliſe appelle-t-elle la ſainte Vierge mere de Dieu : ſinon parce que celui qui eſt né de ſa chair eſt le propre fils de Dieu ? autrement elle ne ſera mere de Dieu, que par adoption. Et ſi le fils de la Vierge eſt le fils adoptif de
p. 795. Dieu, le fils de Dieu ſera auſſi le fils adoptif de la Vierge.

Lib. II. Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui vous a appris ce nouveau nom ? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon, comme à Job : ou ſur les Pirenées, comme à Moïſe ſur le mont Sina ? Vous dites qu'un même homme ne
Lib. III. *p.* 813. peut avoir deux peres naturels, & que J. C. ne peut être fils de Dieu, comme il eſt fils de David : je dis auſſi qu'un pere ne peut avoir deux fils en la même perſonne, un naturel & l'autre adoptif. Dans l'ordre naturel des generations : quoique l'ame du fils ne ſoit pas ſorti du pere, comme ſon corps : il ne laiſſe pas d'être tout entier le propre
p. 818. fils de celui qui a produit ſon corps. Si le fils de la Vierge n'eſt que le fils adoptif de Dieu, de quelle perſonne de la Trinité eſt-il fils ? Sans doute de la perſonne du fils, qui a pris la nature humaine.
Lib. IV. Il ne ſera donc que le petit fils adoptif du pere éternel. Pour montrer que J. C. eſt vrai Dieu, Alcuin apporte quantité de paſſages des peres : de Proclus de C. P. de Caſſien, de ſaint Auguſtin, de ſaint Cyrile, de ſaint Jerôme, de ſaint Fulgence, de ſaint Hilaire, de Theophile d'Alexandrie, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Pierre Chryſologue, de Bede, de Victor de Capouë,

de Caſſiodore, de S. Gregoire pape. Ce que je marque, pour faire voir les livres, qu'il avoit entre les mains; & que les peres Grecs lui étoient connus auſſi-bien que les Latins. Felix prétendoit montrer que J. C. n'eſt pas proprement Dieu, parce qu'il eſt dit que Dieu étoit en lui. Alcuin répond: De-là il s'enſuivroit que le Verbe ne ſeroit pas Dieu, ni le pere même: puiſque J. C. dit: Je ſuis dans mon pere, & mon pere eſt en moi. Quant à la qualité d'avocat: il dit que J. C. intercede pour nous, comme il eſt dit, que le ſaint Eſprit prie pour nous, avec des gemiſſemens inexpliquables: ce ſont des expreſſions figurées. Il répond aux paſſages des peres alleguez par Felix: en montrant, ou qu'il les appliquoit mal, ou qu'il les avoit tronquez & corrompus. Enfin il répond aux autoritez tirées de la liturgie d'Eſpagne, que ceux qui en ſont les auteurs paroiſſent heretiques dans les oraiſons qui ſont raportées. Si ce n'eſt, dit-il, que vous les ayez alterées, comme les autres paſſages: car on dit qu'il y a aſſomption pour adoption: mais nous nous appuyons ſur l'autorité de l'égliſe Romaine. Là-deſſus il raporte quelques oraiſons, où J. C. eſt nommé fils unique de Dieu; & qui ſont les mêmes que nous diſons encore aux mêmes fêtes.

p. 156. & 163.

lib. v. p. 855

Joan. XIV. 26.

p. 858.

Rom. VIII. 26.

lib. VI. p. 872.

lib. VII. p. 883. C.

p. 895.

LVI. Autres écrits contre Felix & Elipand.

Elipand écrivit juſques en France une lettre generale aux évêques, & une particuliere au roi Charles, pour ſoûtenir ſa doctrine; & ſa lettre fut lûë dans un concile aſſemblé de diverſes provinces. Un jour donc comme les évêques étoient aſſis dans une ſalle du palais, environnez des prêtres, des diacres

Libell. Paul to. 7. cone. p. 1021. Epiſt. Car. p. 1048. A. 1049. Coinc. an. 793. n. 14.

& de tout le clergé, le roi même preſent : on apporta cette lettre, il la fit lire, puis ſe levant de ſon ſiege, il parla long-tems ſur la foi, & ajoûta : Que vous en ſemble ? Depuis l'année paſſée que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a donné une grande horreur juſques aux extrêmitez de nôtre royaume ; & il faut abſolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demanderent quelques jours pour en dire leurs avis ; & le roi leur marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il conſulta le pape ſur cette queſtion, par des ambaſſades réïterées juſques à quatre fois. Il appella auſſi des hommes doctes de la grande Bretagne, afin d'avoir le conſentement de toutes les égliſes d'Occident.

Tom 7. conc. p. 1014. Le pape Adrien envoya au roi Charles une lettre adreſſée aux évêques de Galice & d'Eſpagne : c'eſt-à-dire tant à ceux de l'obéïſſance du roi Alfonſe, qu'à ceux qui vivoient ſous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Elipand, que le roi lui avoit envoyée ; & en refute les erreurs, par pluſieurs autoritez de l'écriture. J. C. dit : Je *Jo. xx. 17.* monte à mon pere, & vôtre pere : le ſien par nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit : Dieu *Rom. VIII. 32.* n'a pas épargné ſon propre fils : mais il l'a livré pour nous tous. Or il n'a pas été livré ſelon la divinité, mais ſelon l'humanité. Il inſiſte ſur la confeſſion de ſaint Pierre : Vous êtes le Chriſt fils du Dieu vivant. Enſuite il raporte pluſieurs autoritez des pe- *Matth. XVI.* res tant Grecs, que Latins, qui condamnent ceux qui diroient que J. C. eſt fils adoptif comme nous.

Il conclut en exhortant les évêques d'Eſpagne à ſe réunir à la créance de l'égliſe; autrement ils les en déclare ſeparez & anathematiſez, par l'autorité de ſaint Pierre.

Paulin patriarche d'Aquilée donna auſſi ſon avis, par un écrit où il ne parle pas ſeulement en ſon nom, mais de Pierre archevêque de Milan, & de tous les évêques de Ligurie, d'Iſtrie, de Venetie, & d'Emilie; c'eſt-à-dire de toutes les provinces d'Italie de l'obéïſſance de Charles. Le reſte de l'Italie avoit donné ſon avis avec le pape. En cet écrit Paulin refute fort au long l'erreur d'Elipand, & en particulier, que la perſonne de J. C. étoit compoſée de trois ſubſtances, le Verbe, l'ame & le corps, qui étoit comme nous avons vû, la doctrine des Eſpagnols. Il ſoûtient que l'ame & le corps ne font en l'homme qu'une ſubſtance totale & parfaite: autrement, dit-il, le corps étant compoſé des quatre élemens, comme tous les philoſophes en convenoient alors, il faudroit admettre en J. C. juſques à ſix ſubſtances. Il conclut en anathematiſant Elipand & Felix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux & tous leurs ſectateurs: ſans préjudice du droit du pape. Il ſouhaite à Charles la victoire contre les barbares pour les amener à la foi, & demande que les évêques ſoient diſpenſez du ſervice de guerre, & des affaires ſeculieres.

Tom. 7. conc. p. 1022.

v. Coint. an. 794.

Epiſt. Car. p. 1049. D.

p 1028. & p. 1038. E.

Sup XI. n. 391

LVII. Concile de Francfort.

Cet écrit de Paulin fut preſenté dans un concile general de toutes les provinces de l'obéïſſance de Charles, tenu au commencement de l'eſté de l'an 794. vingt-ſixiéme de ſon regne à Francfort ſur le

AN. 794. Mein, prés de Mayence. Ce n'étoit encore alors qu'une maiſon royale; & le roi y avoit paſſé l'hyver
An. Laureſh. & celebré la pâque. A ce concile aſſiſterent deux évêques legats du pape, Theophylacte & Etienne. Le roi y fit lire l'écrit envoyé par Elipand & les évêques d'Eſpagne; & aprés qu'il eut été examiné, les évêques du concile y répondirent amplement, par une lettre ſynodique, au nom de tous les évêques de Germanie, de Gaule & d'Aquitaine, adreſſée à tous les évêques & les fideles d'Eſpagne. Ils y refute principalement les paſſages des peres dont
p. 1032. les Eſpagnols abuſoient. Quant aux raiſons tirées de la liturgie d'Eſpagne & attribuées à ſaint Iſidore, ſaint Ildefonſe & ſaint Julien évêque de Tolede: les peres de Francfort ne ſe mettent point en peine de les expliquer: au contraire ils diſent, que c'eſt
p. 1035. pour cette erreur qu'ils ont été livrez aux infideles, & leur oppoſent l'autorité de la liturgie Romaine compoſée par ſaint Gregoire. Il ſemble toutefois que l'on peut donner un bon ſens aux paroles de la liturgie d'Eſpagne, qui ſe liſent encore dans le
Miſſa de tæ. Dom. De Aſcenſ. meſſel moſarabique. Il eſt dit que Jeſus-Chriſt a ſouffert par l'homme adoptif; & qu'il eſt remonté au ciel aprés l'adoption de la chair: c'eſt-à-dire aprés avoir pris la chair, & ſe l'être appropriée. En ſorte qu'ils ont employé les mots latins, d'*adoptio* & *adoptivus*, pour ceux d'*aſſumptio* & *aſſumptus*. La lettre ſynodique finit par une ſimple exhortation, ſans menace d'anathême.

Charles écrivit auſſi une lettre en ſon nom à Elipand & aux autres évêques d'Eſpagne, où il dit entre

entre autres choſes : Nous ſommes ſenſiblement touchez de l'oppreſſion que vous ſouffrez entre les infideles : mais nous ſommes bien plus affligez de l'erreur qui regne chez vous. C'eſt ce qui nous a obligez à faire aſſembler un concile de toutes les égliſes de nôtre obéïſſance, pour décider d'un commun accord ce que l'on doit croire de l'adoption de la chair de Jeſus-Chriſt que vous avez ſoûtenuë de nouveau dans vos écrits. Nous avons conſulté ſur ce ſujet le ſaint ſiege de Rome : nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes ; & nous vous envoyons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir le ſentiment du pape, de l'égliſe Romaine & des évêques de ces quartiers-là. Le ſecond contient l'avis des évêques des parties plus proches d'Italie, avec Pierre archevêque de Milan & Paulin patriarche de Frioul & d'Aquilée, car ils ont auſſi aſſiſté à nôtre concile. Le troiſiéme écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine & de Bretagne ; & contient la réponſe à vos objections. Le quatriéme eſt le témoignage de mon conſentement aux déciſions de ces évêques : ſuivant la priere que vous m'avez faite, dans la lettre particuliere que vous m'avez adreſſée : de ne me pas laiſſer ſurprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui ſeroit appuyée par le plus de témoignages. C'eſt ce que je fais certainement, en préferant cette ſainte multitude à vôtre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au ſaint ſiege apoſtolique : j'embraſſe les anciennes traditions conſervées depuis la naiſſance de

AN. 794.

p. 1049.

p. 1050.

AN. 794. l'égliſe, la doctrine des livres inſpirez de Dieu, & des peres qui les ont expliquez dans leurs écrits.

Vous nous aviez demandé que vôtre écrit fût lû en nôtre preſence, & que l'on examinât ce qu'il contenoit de conforme à la vraye foi. Nous l'avons fait : il a été lû dans le concile, depuis le commencement juſqu'à la fin, article par article,
p. 1051. & chacun en a dit ce qu'il lui a plû. J'ai aſſiſté, comme vous l'avez demandé, à l'aſſemblée des évêques : nous avons examiné & decidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit croire ſur cette queſtion. Maintenant je vous conjure de même, d'embraſſer en eſprit de paix nôtre confeſſion de foi ; & ne vous pas eſtimer plus ſavans que l'égliſe univerſelle. Avant que vous nous euſſiez ſcandaliſez par ce nom d'adoption, nous vous avions toûjours ai-
p. 1052. mez comme nos freres : & la droiture de vôtre foi nous conſoloit de vôtre ſervitude temporelle : nous avions même reſolu de vous en délivrer, ſelon l'occaſion & vôtre conſeil. Maintenant vous vous êtes privez de cette double conſolation, de la participation de nos prieres & de nôtre ſecours. Car ſi aprés cette admonition du pape & du concile, vous ne renoncez à vôtre erreur : ſachez que nous vous tiendrons abſolument pour heretiques, & n'oſerons plus avoir de communication avec vous. Il met enſuite ſa confeſſion de foi, qui eſt la catholique,
p. 1053. & où la prétenduë adoption de J. C. eſt nomme-
p. 1057. ment rejettée. Le concile de Francfort fit cinquante-ſix canons, dont le premier porte, qu'il a été aſſemblé de l'autorité du pape, & par com-

mandement du roi ; & condamne l'hereſie d'Elipand de Tolede & de Felix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuoient au fils de Dieu. AN. 794.

LVIII. Canon touchant les images.

Le ſecond canon eſt conçû en ces termes : On a propoſé la queſtion du nouveau concile des Grecs tenu à C. P. touchant l'adoration des images : où il étoit écrit, que quiconque ne rendoit pas aux images des ſaints le ſervice & l'adoration, comme à la Trinité divine, ſeroit jugé anathême. Les peres du concile ont rejetté & mépriſé abſolument cette adoration, & cette ſervitude ; & l'ont condamné unanimement.

On ne peut douter que ce nouveau concile des Grecs, ne ſoit celui qui avoit été tenu à Nicée ſept ans auparavant. Les peres de Francfort le mettent à C. P. ſoit à cauſe de la proximité, ſoit parce qu'il s'y aſſembla d'abord ; & ils diſent qu'il ordonne d'adorer les images, comme la ſainte Trinité, ſur la mauvaiſe interpretation de l'avis de Conſtantin de Chipre comme dans les livres Carolins : car ce canon eſt fait dans le même eſprit. *V. not. Sirm. to. 7. conc. p. 1054.* *Sup. n. 45.*

Ces livres furent envoyez au pape Adrien, peu devant ou peu aprés le concile de Francfort, par Angilbert dés-lors abbé de Centule ; & le pape y répondit par une longue lettre adreſſée au roi Charles qu'il traite toûjours avec un trés-grand reſpect, nonobſtant la dureté de l'écrit auquel il répond. Car comme le pape avoit preſidé au concile ſeptiéme par ſes legats, le mépris de ce concile retomboit ſur lui ; & faiſoit du moins voir clairement, que les François étoient perſuadez que la

AN. 794. seule autorité du pape ne suffisoit pas, pour faire recevoir un concile sans le consentement des principales églises.

LIX. Reponse aux livres Carolins. To. 7. conc. p. 915. Le pape Adrien parle ainsi dans cette réponse: Nous avons reçû l'abbé Angilbert ministre de vôtre chapelle, qui a été nourri dans vôtre palais, presque dés l'enfance, & admis à tous vos conseils. C'est-pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous expliquer, comme si vous nous l'eussiez exposé vous-même, entre autres choses il nous a representé un capitulaire contre le concile tenu à Nicée, pour l'érection des saintes images. L'affection que nous vous portons, nous a obligé d'y répondre article par article: non pour défendre personne, mais pour soûtenir l'ancienne tradition de l'église Romaine. Il répond ensuite à divers articles, sans suivre l'ordre des livres Carolins: mais en chacun il marque de quelle session du concile de Nicée est tiré l'article qu'il défend. Il commence par soûtenir ce que Taraise avoit dit, que le S. Esprit procede du pere par le fils, & employe pour ce sujet plusieurs autoritez des peres. Cette réponse est remarquable en ce qu'elle fait voir que l'église Romaine ne reprochoit rien alors aux Grecs sur ce sujet.

p. 9. p. 946. Sur l'objection tirée de l'avis de Constantin de Chipre, à qui l'on faisoit dire qu'il adoroit les images, comme la sainte Trinité: le pape ne fait autre réponse, que de raporter la définition du concile, où l'honneur dû aux images est nettement distingué du culte dû à la nature divine. Il fait

mention de deux conciles tenus à Rome contre les Iconoclaſtes : l'un en 732. par le pape Gregoire III. l'autre en 769. par Etienne III. & ce dernier étoit important à la diſpute preſente, en ce que douze évêques choiſis de France y avoient aſſiſté, & toutefois on y avoit ordonné que les images ſeroient honorées. Sur ce que l'on diſoit contre l'autorité des vies des peres, le pape Adrien dit : que l'on ne lit dans l'égliſe que celles qui portent les noms d'auteurs approuvez ; & que l'on lit plûtôt les actes des martyrs. Il raporte les exemples de pluſieurs papes, qui avoient fait faire des images dans les égliſes de Rome, que l'on y voyoit encore ; ſaint Silveſtre, ſaint Marc, ſaint Jules, ſaint Damaſe, ſaint Celeſtin, ſaint Sixte, ſaint Leon, Vigile, Pelage, Jean I. & ſaint Gregoire.

c. 2. p. 919 c. 12. p. 947. Sup. l. XLII. n. 16.

Lib. XLIII. n. 56.

c. 17. p. 95.

c. 19. p. 955.

Enfin il raporte le dernier article des livres Carolins, où il eſt dit : non que l'on défend d'adorer les images, mais que l'on n'y contraint perſonne. Sur quoi le pape Adrien dit : Cet article eſt bien different des precedens : c'eſt-pourquoi nous reconnoiſſons qu'il eſt de vous, en ce que vous faites profeſſion de ſuivre entierement le ſentiment de S. Gregoire. Il parle au roi Charles. Enſuite il raporte le paſſage de la lettre de S. Gregoire à Serenus : où il dit que les images ſont utiles pour l'inſtruction, mais qu'il ne faut adorer que Dieu. Il y joint d'autres paſſages de S. Gregoire : ſavoir de deux lettres à Secondin, où il dit, qu'il lui envoye des images, pour exciter ſa devotion, & adorer J. C. en la preſence de ſon image.

p. 960.

VII. ep. 9. ſup. liv. XXXVI. n. 9. VII. ep. 5. 53.

p. 968. C. Le pape ajoûte parlant du concile de Nicée : Nous l'avons reçû, parce que ſa déciſion eſt conforme au ſentiment de ſaint Gregoire ; craignant ſi nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournaſſent à leur erreur, & que nous ne fuſſions reſponſables de la perte de tant d'ames. Toutefois nous n'avons encore donné aucune réponſe à l'empereur au ſujet du concile. C'eſt que le pape étoit bien informé de l'état chancelant de la cour de C. P. & du pouvoir des Iconoclaſtes. Il ajoûte : En les exhortant à rétablir les images, nous les avons avertis, de reſtituer à l'égliſe Romaine ſa juriſdiction ſur certains évêchez & archevêchez, & les patrimoines qui nous furent ôtez, quand on abolit les images : mais nous n'avons eu aucune réponſe. Ce qui montre qu'ils ſont convertis ſur un article, mais non ſur les deux autres. C'eſt-pourquoi, ſi vous le trouvez bon, en rendant graces à l'empereur du rétabliſſement des images, nous le preſſerons encore pour la reſtitution de la juriſdiction & des patrimoines ; & s'il la refuſe, nous le déclarerons heretique. Telle eſt la réponſe du pape Adrien aux livres Carolins : où l'on ne peut aſſez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit ſi plein d'emportement & de mauvais raiſonnemens. Soit que cette douceur vint de ſa moderation, ou de la crainte d'offenſer Charles, dont la protection lui étoit ſi neceſceſſaire.

LX. Suite des canons de Francfort.

Le troiſiéme canon du concile de Francfort porte, que Taſſillon neveu de Charles, & auparavant duc de Baviere, ſe preſenta au milieu du concile,

demandant pardon des fautes qu'il avoit commiſes, tant contre l'état des François que contre les rois Pepin & Charles. Remettant de ſa part tout reſſentiment du paſſé, & tout le droit que lui, ou ſes enfans pouvoient prétendre à la duché de Baviere. Le roi lui pardonna tout, & le receut en ſes bonnes graces. Il y avoit déja ſix ans, que Taſſillon, convaincu du crime de leze-Majeſté, avoit été condamné à mort : mais le roi lui ayant fait grace, il étoit entré dans un monaſtere, où il acheva ſaintement ſa vie. On ne ſait s'il avoit commis quelque nouvelle faute, qui l'obligeât à demander un nouveau pardon.

AN. 794.

Egin. an. 788.

V. Acta SS. Ben. to. 4. p. 444.

Urſion archevêque de Vienne, & Elifant archevêque d'Arles, étoient en differend pour les bornes de leurs provinces. On leut les conſtitutions des papes, qui avoient reglé, que la province de Vienne auroit quatre ſuffragans, & celle d'Arles neuf, l'une & l'autre ſans compter le métropolitain. Les quatre ſuffragans de Vienne, ſuivant la decretale de ſaint Leon, étoient : Valence, Tarantaiſe, Genéve & Grenoble. Mais Tarantaiſe qui originairement étoit métropole, ne vouloit plus reconnoître Vienne ; ayant ſous elle trois ſieges, Octodure, Aouſte & Mauriene. Les évêques d'Embrun & d'Aix prétendoient auſſi ſe ſouſtraire à l'archevêque d'Arles, & avoir des provinces particulieres, comme ils en ont à preſent : ſur les prétentions de ces trois évêques, le concile de Francfort ordonna que l'on s'en tiendroit à la déciſion du pape.

Can. 8.

Sup. l. xxvii. n. 45.

Leo ep. 50. al. 109.

V. not. Sirm. & Coint. an. 794. n. 48.

AN. 794. Pierre évêque de Verdun étoit accuſé d'avoir eu
Egin. an 791. part à la conjuration de Pepin le boſſu, contre le roi ſon pere, découverte deux ans auparavant. Le roi & le concile ordonnerent, qu'il ſe purgeroit par
Can. 9. ſerment avec deux ou trois évêques, comme à ſon ſacre, ou avec l'archevêque de Treves ſon metropolitain. Pierre n'ayant trouvé perſonne, qui voulût jurer avec lui, envoya un des ſiens éprouver le jugement de Dieu, ſans que le roi ou le concile y euſſent part; & lui de ſon côté ſans jurer ſur les reliques ni ſur les évangiles, proteſta devant Dieu qu'il étoit innocent; & en demanda pour marque la protection de Dieu ſur ſon homme. L'homme étant revenu ſain & ſauf, le roi pardonna à l'évêque, & lui conſerva ſa dignité: le tenant pour pleinement juſtifié. On ne ſait quelle fut cette épreuve qui eſt ici nommée jugement de Dieu: ſi c'étoit le duel, le fer chaud, ou quelque autre de celles que les loix barbares autoriſoient: mais il eſt remarquable, que ni le roi, ni le concile n'y voulurent prendre part.

Can 10. Magenard archevêque de Roüen avoit reconnu entre ſes ſuffragans, Gerbod, qui n'avoit point de témoins de ſon ordination, & avoüoit même qu'il n'avoit pas été ordonné canoniquement diacre, ni prêtre. Le concile ordonna, qu'il ſeroit dépoſé de l'épiſcopat, par Magenard avec ſes provinciaux.

v. 55. Le roi repreſenta au concile, que le pape Adrien lui avoit accordé permiſſion d'avoir continuellement à ſa cour Angilram évêque de Mets, pour les affaires eccleſiaſtiques; c'eſt-à-dire pour ſervir en

en qualité d'archichapelain du roi, & d'apocri- AN. 794.
ſiaire du pape. Le roi ajoûta qu'il avoit obtenu la même permiſſion pour Hildebalde archevêque de Cologne, par la même raiſon : & pria le concile d'y conſentir. Ce qui lui fut accordé. En ce canon Angilram eſt nommé archevêque ; & ce titre ſe trouve auſſi donné à ſaint Chrodegang & à Drogon évêques de Mets comme lui. C'étoit un privilege du pape, qui leur accorda à tous trois le pallium, avec le nom d'archevêque. Le roi pria auſſi le concile de recevoir Alcuin en ſa compagnie & dans la ſocieté de ſes prieres, à cauſe de ſon ſavoir dans les matieres eccleſiaſtiques ; ce qui lui fut accordé. Depuis qu'Alcuin étoit en France, le roi lui avoit donné deux abbayes, Ferrieres & ſaint Loup de Troyes.

Sirm. hic, c. 56.

Elog.

Outre la déciſion de ces affaires particulieres, le concile de Francfort fit pluſieurs reglemens generaux. L'évêque doit juger les differens entre les clercs : ſi un laïque plaide contre un clerc, l'évêque & le comte jugeront enſemble : ſi l'évêque n'eſt pas obéï, on viendra au métropolitain, qui jugera avec ſes ſuffragans ; & ſi le metropolitain ne peut terminer le differend, il renvoyera les parties au roi. Le prêtre accuſé de crime ſera jugé par l'évêque ; & s'il ne peut décider l'affaire, elle ſera portée au concile national. Les évêques ne ſeront point transferez d'une ville à l'autre : l'évêque ne s'abſentera point de ſon égliſe plus de trois ſemaines. Il inſtruira ſi bien ſon clergé, que l'on y puiſſe trouver quelqu'un digne de lui ſucceder. Aprés

Can. 30.

c. 6.

c. 36.

c. 7.

c. 41.

c. 29.

AN. 794. la mort de l'évêque, ſes parens ne ſuccederont
c. 41. qu'aux biens qu'il avoit avant ſon ordination: les acquêts faits depuis appartiendront à ſon égliſe.
c. 28. Quant aux clercs, on défend les ordinations ſans
c. 27. titre. Ils ne paſſeront point d'une égliſe à l'autre,
c. 38. & ne ſeront point reçus ſans lettre de leur évêque. Les vagabons ſeront arrêtez & mis en priſon, pour les rendre à leur ſuperieur. Les clercs de la chapelle
c. 13. 14. 16. du roi ne communiqueront point avec les prêtres
c. 11. deſobéiſſans à leurs évêques. On recommande aux
c. 12. moines l'obſervation de la regle de ſaint Benoît,
c. 16. & l'éloignement des affaires temporelles. Il ne ſe fera point de reclus, ſans la permiſſion de l'évêque & de l'abbé. Les abbez ne prendront point d'argent pour la reception des moines, & ne pourc. 18. ront faire perdre la vûë à un moine, ou l'uſage de
c. 17. quelque membre, pour quelque faute que ce ſoit.
c. 32. Le roi ne fera point élire d'abbé ſans le conſentement de l'évêque. On peut prier Dieu en toute langue, & non pas ſeulement en trois langues,
c. 25. comme quelques-uns prétendoient. C'étoit apparemment l'Hebreu, le Grec & le Latin, à cauſe du titre de la croix. Chacun payera la dixme de ſon propre, outre les redevances dûës à l'égliſe pour les benefices; c'eſt-à-dire les terres dont elle accordoit la joüiſſance à des particuliers. Ce ſont les reglemens les plus remarquables du concile de Francfort.

LXI. Capitulaire d'Italie. *tom. 1. Capit. p. 257.* On raporte à peu prés au même tems un capitulaire fait pour l'Italie, qui parle entre autres choſes des biens eccleſiaſtiques donnez en joüiſ-

ſance à des laïques, ſuivant l'abus de ce tems-là. c. 6.
Il n'y a que le roi qui puiſſe donner ainſi des monaſteres, ou des hôpitaux; & ceux qui poſſedent des hôpitaux, ſont obligez de nourrir les pauvres, comme l'on faiſoit auparavant: autrement ils les doivent quitter; & le roi y mettra des adminiſtrateurs, avec le conſeil de l'évêque. Quant aux égliſes baptiſmales, ou paroiſſes, on ne les donnera point à des laïques: mais elles ſeront gouvernées par des prêtres. Les évêques auront des avocats ou avoüez: c'eſt-à-dire des laïques chargez de la défenſe de leurs égliſes. C'eſt ce que les anciens canons nomment les défenſeurs: qui d'ordinaire étoient des ſcholaſtiques ou juriſconſultes, pour agir & pourſuivre les affaires eccleſiaſtiques devant les juges ſeculiers, où les clers ne devoient pas paroître. Depuis la domination des barbares, ce furent des gens d'épée, pour défendre l'égliſe au beſoin, même par les armes. Le commiſſaire du prince prendra ſoin avec l'évêque de l'execution des legs pieux. Le reſte de ce capitulaire regarde les affaires temporelles.

c. 11.

c. 12.

c. 3.

V. Cang. Gloſſ. Advoc.

c. 8.

Fin du Neuviéme Tome.

TABLE

TABLE
DES MATIERES.

A.

AARON Rachid calife. 518.
Abas. Origine des califes de la maiſon. 359
Abbés portoient le bâton paſtoral. 358
Abbeſſes ne doivent donner la benediction. 572
Abdelmelic calife. 79. Sa mort. 147
Abderame Ommiade prince des Muſulmans d'Eſpagne. 360
Abel archevêque de Reims. 309
Abonjaſar Almanſor calife. 360. Sa mort. 478
Aboſinde veve de Silo roi d'Aſturie. 583
Actes de la ſeſſion precedente lûs au commencement de chaque ſeſſion du ſixiéme concile. 47. Actes des conciles lûs à Rome devant le peuple. 143. 460. Actes des Saints envoyez de Rome à Pepin. 442
Adalbert heretique. 309. Ses impoſtures. 331. 334. Condamné au concile de Rome. 336
S. *Adamnan* abbé de Hy. 144. ramene les Irlandois aux obſervances de l'égliſe. 146
S. *Adelme* abbé de Medun, puis évêque de Schirburn. 162
Adon archevêque de Lyon. 456. *bis*.
Adoption pour la reception des cheveux. 78
Adoption fauſſement attribuée à Jeſus-Chriſt. 580. Condamnée au concile de Frioul. 587. Moyens de Felix d'Urgel pour la ſoûtenir. 592. C'eſt l'hereſie de Neſtorius. 593. On peut dire que le Verbe a adopté la chair. 598
Adoration que ſignifie. 265. 555
Adrien I. pape. 464. arrête le roi Didier, qui menaçoit Rome. 470. Y reçoit Charlemagne. 472. Ecrit à l'empereur & au patriarche Taraiſe, pour aſſembler le concile general. 513. Ses legats y preſident. 522. Ses lettres lûës & approuvées au ſecond concile de Nicée. 530. 531. Ecrit aux évêques d'Eſpagne contre Elipand &c. 581. Conſulté par Charlemagne ſur cette erreur, la refute. 596. Ses legats au concile de Francfort. 598. Sa reponſe aux livres Carolins. 601. La moderation qu'il y garde. 604
Adrien abbé de S. Auguſtin de Cantorberi. Sa mort. 162
Afiarte V. Paul.
Afrique conquiſe par les Muſulmans. 126.
Agapius évêque de Ceſarée en Cappadoce aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522
Agathon pape 4. envoye ſes legats à C. P. 14. 24. Sa lettre approuvée au ſixiéme concile. 63.

66. Sa mort. 65
Agathon patriarche Jacobite d'Alexandrie. Sa mort. 2
Agathon garde-chartes de C. P. écrit les actes du ſixiéme concile. 172
Agnus Dei à la meſſe, inſtituée par le pape Sergius. 134
Aix metropole. 605
Alberic évêque d'Utrecht. 481. Sa mort. 495
Alcuin ou Albin ſavant Anglois. 589. 492. Enſeigne à York. 496. Inſtruit Charlemagne. 590. Vient s'établir en France 591. Refute l'écrit de Felix d'Urgel. 593. Charlemagne lui donne les abbayes de Ferrieres & de ſaint Loup de Troyes. 607
Alexandre patriarche Jacobite d'Alexandrie. 147
Alfonſe le chaſte R. des Chrétiens d'Eſpagne. 583
Alfonſe le Catholique repeuple pluſieurs villes 292. Sa mort. 456
Almahadi. V. Mahadi.
S. Ambroiſe Autpert abbé de ſaint Vincent de Vult. Ses écrits. 474. Sa mort. 476
Anaſtaſe Syncelle de S. Germain, Iconoclaſte. 226. Fait patriarche de C. P. 228. Le pape Gregoire II. refuſe de le reconnoître. 234 Conſtantin lui fait crever les yeux. 315 Sa mort. 361. Anathematiſé au ſeptiéme concile. 552
Anaſtaſe de Pavie. 122.
Anaſtaſe patriarche Melquite de Jeruſalem. 108
Andalous, nom Arabe de l'Eſpagne.
André évêque de Crete favoriſe les Monothelites. 167
S. André Calybite ou de Crete, moine martyr. 406
Sainte *Angadreme* abbeſſe d'Oroër. 82
Anges. Trois ſeulement dont les noms ſoient connus. 335. Pourquoi peint en forme humaine. 542.
Angilbert aimé de Charlemagne, moine. 589. Surnommé Homere. 590. Abbé de Centule. 601
Angilram. V. Enguerram.
Angleterre. Etat de cette égliſe l'an 731. *pag.* 245.
Sainte *Anthuſe* fille de Conſtantin Copronyme. 578
Anambade évêque martyr en Eſpagne. 202
Anne veuve calomniée avec ſaint Etienne d'Auxence, menée à l'empereur. 410. Qui la fait déchirer de coups. 412
Sainte *Anne* égliſe à Proconeſe. 418
S. Anſelme beau-frere du roi Aſtolfe abbé de Nonantule. 357
S. Autbert abbé de Fontenelle & confeſſeur du roi Theodoric III. puis archevêque de Roüen. 80. Sa mort.
Antoine de Crete abbé & confeſſeur. 438.
Antiphonettes; image miraculeuſe à C.P. 228. abattuë par ordre de l'empereur. 229
Antioche. Concile des apôtres ſuppoſé. 527
Approbation de livres par le pape. 415.
Apſimare. Tibere empereur. 126. Mis à mort. 147
Aquilée Deux patriarches d'Aquilée, l'un à Frioul chez les Lombards, l'autre à Grade chez les Romains. 235.

Ardoberi archevêque de Sens. 309
Artabaſe beau-frere de Coprony-me ſe revolte contre lui. 228. Depoſé. 315
Arithmetique. Charlemagne en amene des maîtres de Rome. 564
Ariſtote. Sa philoſophie, appliquée à la Theologie, par ſaint Jean Damaſcene. 318
Artemius emperent ſurnommé Anaſtaſe. 169. Depoſé. 175
Armes. Clercs armez en Orient. & en Occident. 176. Défendu. 302. 456.
Arculfe évêque Gaulois. Son voïage de Jeruſalem. 145
Arche de reliques à Oviedo en Eſpagne. 200
Aſſomption de la Vierge non encore cruë au ſeptiéme ſiecle. 145
Aſcaric archevêque de Brague. 580.
Aſtolfe roi des Lombards. 343. Vaincu par Pepin. Le trompe. 377. Aſſiege Rome. 378. Encore vaincu. 382. Sa mort. 394.
Aſyles reſtraints. 485. Etablis en Saxe. 568
Attigni Concile ſous Pepin. 420
Avocats ou Avoüez des égliſes. 609
S. Auguſtin. Ses reliques transferées à Pavie. 200
Aurelius. Roi des chrétiens d'Eſpagne. 456. Sa mort. 583
Autels portatifs. 455. *bis*
S. Auxence fondateur d'un monaſtere prés Nicomedie. 377
Auxerre. Ordre du clergé qui faiſoit tour à tour l'office dans la cathedrale. 252

B.

SAINT *Baodelin* en Lombardie. 314
Bagdad ville capitale des Muſulmans. Sa fondation. 478
Bardane ou Philippique empereur. 165. Il ſe declare Monothelite: fait condamner & brûler le ſixiéme concile. 167. Rome refuſe de le reconnoître. 168. Il eſt depoſé à C. P. *ibid.*
Baſile évêque d'Ancyre, Iconoclaſte. Son abjuration. 524
Baſile, Tricacabe, Iconoclaſte envoyé à ſaint Etienne. 415
Baptême. Ordonné le donner dans le mois aprés la naiſſance. 101. Dans l'an 569. Approuvé en toute langue, même en Latin barbare. 307. Formules de renonciation en langue Tudeſque. 308. Baptême ſous condition. 390. Baptême par infuſion, extraordinaire. 373. Baptême à l'égliſe, même en cas de neceſſité. 504. Baptême défendu hors le tems reglé. 560. Baptiſtaire fermé pendant le carême. 125
Baviere. Inſtruction du pape Gregoire II. pour y rétablir la religion. 178. 179. &c. Saint Boniface y rétablit la foi & la diſcipline. 272. Y érige des évêchez. 279. Le pape lui donne autorité en Baviere. 311
Baugulfe ſecond abbé de Fulde. 485. Charlemagne lui écrit pour rétablir les études. 564.
Bâtards exclus des ſucceſſions. 561
S. Benoît. Sa regle renduë generale. 303. 608

S. Benoît II. pape. 76. Sa mort. 78
S. Benoît Biſcop. Son quatriéme voyage à Rome. 18. Le cinquiéme. 19. Sa mort. 102
Bede le venerable. 247. Son hiſtoire & ſes autres écrits. 249. Sa lettre à l'archevêque Egbert. Addit. Sa mort. 251
Benefice. Ce que c'étoit au huitiéme ſiecle. 425
Beryte Image miraculeuſe. Narration ſuſpecte. 536
S. Beat ou Bieco s'oppoſe à l'erreur d'Elipand. 582. Ses écrits & ſa mort. 584
Bibliotheque de C. P. brûlée par Leon Iſaurien. 230
S. Bilibalde. V. Villibalde.
Biſchofsheim premier monaſtere de fille en Germanie. 326
S. Bonet évêque de Clermont. 149.
S. Boniface ou Oüinfrid Anglois. Ses commencemens. 189. Reçoit miſſion du pape pour prêcher les infideles. 192. Travaille en Friſe avec ſaint Villebrod. 193. Ordonné évêque par le pape Gregoire II. 196. Prêche en Heſſe. 207. & en Turinge. 210. Il envoye à Gregoire III. 243. Son troiſiéme voyage à Rome. 275. Il écrit au pape Zacharie. 296. Son courage. 305. Etabli archevêque. Son ſiege fixé à Mayence. 338. Couronne Pepin. 352. S. Boniface écrit au pape Etienne II. 383. A Fulrad pour ſes diſciples. 385. Donne ſes derniers ordres. 386. Son dernier voyage en Friſe. 387. Son martyre. 388. Ses écrits. 389. Ses diſciples. 391.
Brême. Fondation de cet évêché. 566
S. Britoüalde archevêque de Cantorbery. 104. Preſide à pluſieurs conciles. 133. Deputé à Rome contre S. Vilfrid. 141. ſe reconcilie avec lui. 156. Sa mort. 245
Brumales, fête payenne celebrée par l'empereur Conſtantin. 441
S. Burchard premier évêque de Visbourg. 296. Le pape Zacarie lui écrit. 300. Il eſt envoyé à Rome pour la royauté de Pepin. 352. Sa mort. 390

C.

Callinique patriarche de C. P. 120. Exilé. 147
Calices ou patenes de corne défendus. 561
Calcut ou Celchyt. Concile en Angleterre. 560
Canons reçûs par le concile *in Trullo*. 108. Canons des apôtres. 50. ſelon les Latins. 80. ſelon les Grecs. 527
Carloman prince des François. 284. Quitte le monde. 340. Se fait moine au mont-Caſſin. 342. Sa mort. 374
Carloman fils de Pepin roi des François. 455. Sa mort. 465
Carolins. Livres écrits ſous le nom de Charlemagne contre le ſeptiéme concile. 573. Envoyez au pape Adrien. 601
Capitulaires de Charlemagne. Premier. 456. Capitulaire d'Heriſtal l'an 779. *p.* 485. D'Aix la-Chapelle. 789. *p.* 570
Captif delivré par la meſſe 7
Carême. Comment on doit s'y preparer & l'obſerver. 507
Carinthiens. Leur converſion. 468

Cedualla roi d'Oüeſſex va mourir à Rome. 100
Celebrer la meſſe, c'eſt-à-dire y aſſiſter. 274
S. Ceolfrid abbé de Viremouth. 162
S. Ceolulfe roi de Northumbre, puis moine. 252
S. Chafre. V. Theofred.
Chail ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie. 290
Chant Romain enſeigné en Angleterre. 20. En France. 376. 406. Chantres amenez de Rome en France par Charlemagne. 564. Chant Romain dans les monaſteres de France. 572
Chanoines. Leur origine & leur regle par S. Crodegand. 421. Leur clôture. 422. Nourriture. 423. Vêtemens. 424. Penitence. 426. Serviteurs. 427
Chapelains nommez pour la premier fois. 302
Charles Martel maire du palais. 176. Favoriſe la miſſion de Friſe. 193. & de Heſſe. 206. S. Boniface croit cette protection neceſſaire. 213. Charles Martel défait les Saraſins prés de Tours. 255. Sa mort. 284. On l'accuſe d'avoir uſurpé les biens des égliſes. 287
Charles ou Charlemagne fils aîné du roi Pepin. 371. Sacré roi. 455. Seul roi des François. 465. Son premier voyage à Rome. 493. Ses victoires ſur les Huns & les Avares. 586. Il conſulte toutes les égliſes ſur l'erreur d'Elipand. 596. Il écrit aux Eſpagnoles contre lui. 599
Chaſſe défenduë aux clercs. 302. 455. *bis*, & aux abbez. 573
Chaſuble, habit eccleſiaſtique. 303
S. Chrodegang évêque de Mets. 370. Apporte de Rome les corps de S. Gorgon, S. Nabor & S. Nazaire. 420. Il forme une communauté de clercs. 421. Sa regle. *ibid.* Sa mort. 428
Chriſtofle & ſon fils Sergius conjurent contre le faux pape Conſtantin. 450. Leur mort. 463
Cimetieres hors de Rome. Le pape Paul en transfere les corps ſaints. 403
Cixla archevêque de Tolede. 580
Clement impoſteur en France. 310. Ses crimes. 332. Condamné au concile de Rome. 336
Clercs. Divers reglemens pour leur vie au concile *in Trullo.* 113. Autres. 587 608. Ne doivent plaider devant les juges ſeculiers. *ibid.* 607. Non condamnez ſans participation des évêques. 456. *bis.* Ne doivent être inſcrits en deux égliſes. 557
Cloches. Défenſe de les baptiſer. 573
Cloveshou autrement Cliffe. Concile national ſous l'archevêque Cutbert. 338
Code des Canons de l'égliſe Romaine donné à Charlemagne par le pape Adrien. 474
Coenred roi des Merciens, meurt à Rome. 160
Compiegne. Concile ſous Pepin. 401
Compere & commere, titres d'honneur. 376
Comtes obligez à prêter la main aux évêques. 455. *bis.*
Concile œcumenique. Conditions neceſſaires. 547. Conciles generaux des états de Charlemagne. 587. Concile cinquiéme:

falsifié par les Monothelites. 30. 34. Concile sixiéme general. Premiere session. 25. Seconde. 29. &c. Derniere. 62. Cinq copies de sa definition de foi. 64. Reçû par les évêques d'Espagne. 78. Actes du sixiéme concile conservez soigneusement. 84 170. Au sixiéme concile n'assista aucun évêque d'Orient. 534. Concile, sont les évêques d'une province. 13. Trois jours de jeûne au commencement de chaque concile. 125. Concile septiéme œcumenique commencé à C. P. & dissipé par les Iconoclastes. 520. Tenu à Nicée. 522. Premiere session. 523. Seconde. 530. Troisiéme 532. Quatriéme. 535. Peu de critique des évêques de ce concile. 536. Confession de foi du concile. 539. Cinquiéme session. 542. Sixiéme. 546. Septiéme session. Definition de foi. 551. Anathêmes contre plusieurs personnes. 552. Huitiéme session, l'empereur present. 554. Canons du septiéme concile. 555. Traduction des actes. 559. Envoyez à Charlemagne par le pape. 573. Le septiéme concile d'abord rejetté par les François. 576. 601. Envoyé en Angleterre par Charlemagne, & rejetté par les Anglois. 591

Confession ordonnée aux chanoines. 425. Et aux pauvres matriculiers. 48. Confession au prêtre, même des pechez de pensées. 507

Conon pape. 83. Sa mort. 88

Constantin Pogonat empereur de C. P. travaille à la paix de l'église. 2. Souscrit au sixiéme concile, & le fait executer. 64. Sa mort. 79

Constantin d'Apamée Monothelite condamné au sixiéme concile. 61

Constantin patriarche de C. P. Sa mort. 2. Sa memoire justifiée au sixiéme concile. 52

Constantin pape. 155. Son voyage à C. P. 164. Sa mort. 173

Constantin Copronyme empereur. 198. Autrement Caballin succede à son pere. 288. Chassé. *ibid.* Rétabli. 315. Fait tenir un grand concile contre les images. 361. Son mépris pour la sainte Vierge. 419. Ses superstitions payennes. 441. Sa mort. 477

Constantin évêque de Nacolie, chef des Iconoclastes. 216. S. Germain de C. P. s'efforce de le ramener 217. 219. Constantin interroge S. Etienne. 415. Anathematisé au septiéme concile. 552

Constantin évêque de Silée, patriarche de C. P. 361. Preste serment contre les images. 432. Est banni. 434. Degradé & mis à mort. 446. Anathematisé au septiéme concile. 552

Constantin & Strategius freres, martyrs pour les images. 433

Constantin, pape intrus par violence. 436. Ecrit au roi Pepin. 449. Fait des ordinations. 451. Deposé & ses complices punis. 453. 454. Condamné en concile. 457

Constantin fils d'Irene empereur. 491. Epouse Marie Armeniene. 577. Est reconnu seul empereur. 578

Conſtantin évêque de Conſtantia en Chipre aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522. Accuſé fauſſement d'erreur dans les livres Carolins. 576. Et au concile de Francfort. 601
Conſtantinople attaquée par les Muſulmans. 51. 203
S. Corbinien ordonné évêque par le pape. 182. Prêche dans le Norique. 184. Etablit ſon ſiege à Friſingue. 185. Sa mort. 272
Coſme patriarche Melquite d'Alexandrie. 289. Rentre dans les égliſes uſurpées par les Jacobites, & quitte l'hereſie des Monothelites. 290
Coſme patriarche Jacobite d'Alexandrie. 209
Coſme évêque d'Epiphanie, Iconoclaſte condamné par les trois patriarches. 419
Cottions. V. Mangons.
Croix. Signe de croix au Canon de la meſſe. 351. Penitence de la croix. 427. épreuve par la croix. 485
Culte relatif, different du culte de latrie. 238
Curez. Leurs devoirs ſelon Theodulfe. 503
S. Cuthbert évêque de Lindisfarne. 98
Cyriaque patriarche Jacobite d'Antioche. 519
Cyrus d'Alexandrie condamné au ſixiéme concile. 42. 62

D.

Dagobert II. roi d'Auſtraſie ami de ſaint Vilfrid. 9. tué & tenu pour martyr. 22
S. Damien évêque de Pavie. 12
Dametas. Surnom de Riculfe. 590
Daniel évêque de Vincheſtre. 162. Sa lettre à S. Boniface, de la maniere d'inſtruire les payens. 207. Autre ſur la communication avec les prêtres criminels. 214.
Daniel archevêque de Narbonne 585
David patriarche Jacobite intrus à Antioche. 360. Sa mort. 519
David, ſurnom de Charlemagne. 590
Decretales des premiers papes, publiées par Iſidore Mercator. Preuve de leur fauſſeté. 501
Degradation avant la peine de mort. 446
Demon. Ses divers artifices pour troubler l'égliſe. 270
Deneard prêtre envoyé par ſaint Boniface à Rome. 533
S. Denis monaſtere à Rome. 377
S. Denis en France. Le pape Etienne II. y loge. 372. Y conſacre un autel, & y couronne Pepin. 375
Deputez dans les conciles tiennent le rang de ceux qu'ils repreſentent. 26
Didier Roi des Lombards. 395. Veut ſurprendre le pape Adrien. 465. Eſt aſſiegé par Charlemagne. 470. Pris, meurt moine a Corbie. 474
Dimanche, comment obſervé en Angleterre. 12. En France. 571. En Italie. 588. Ne doit être obſervé judaïquement. 393. A quoi doit être employé. 505. Un ſeul office le Dimanche dans les grandes villes. 506. Grecs communioient tous les dimanches. 102. Défenſe de s'abſenter de l'égliſe trois di-

manches. 115
Dingolvingue, lieu d'un concile en Baviere. 467
Diſpenſes anciennes aprés la faute commiſe. 349
Dixme. Ordonné de payer. 485
Dome. Egliſe cathedrale. 427
Donation du roi Pepin à l'égliſe Romaine de pluſieurs villes d'Italie. 374. Ce qu'elle comprenoit. 382. Confirmée & augmentée par Charlemagne. 473. Il y ajoûte encore. 562
Donus pape. Sa mort. 4
Dot pour entrée en religion, comment permiſe. 558
Drotegang premier abbé de Gorze, envoyé par Pepin au pape. 369.

E.

SAINT *Ebbon* archevêque de Sens repouſſe les Saraſins. 254. Sa mort. 309
Ebroin maire du palais établit de faux évêques. 22. Sa mort. 24
Edbert archevêque d'Yorc. 330
Sainte *Edburge* abbeſſe, aſſiſte S. Boniface. 273
S. Egbert réünit à l'égliſe les moines de Hy. 189
S. Egbert tente d'aller en Friſe. 104
Egbert archevêque d'Yorc. 247. Bede lui écrit. Addit. Sa mort. 492
Egfrid roi de Northumbre favoriſe ſaint Benoît Biſcop. 18. 19
Egica roi des Viſigots en Eſpagne. 68
Egila évêque d'Elvire. 581
Egliſes, reſpect qui leur eſt dû. 115. 504. Immobilité & infaillibilité de l'égliſe. 221. 222. 224 263. 547. 550. Egliſes pillées en France ſous Charles Martel. Lyon & Vienne ſans évêques. 287. 297
Elbert archevêque d'Yorc. 492
Elie patriarche Melquite de Jeruſalem. 518
Eliſant archevêque d'Arles. 585. 605
Elipand archevêque de Tolede enſeigne que J. C. eſt fils adoptif. 580. Sa lettre à l'abbé Fidele. 582. Ses erreurs. 584. Ecrit aux évêques de France & à Charlemagne. 593
S. Eloy. Sa prophetie ſur les rois de France. 23
Embrun metropole. 605
Empereur, ſuivant la coûtume, a ſeance au concile œcumeniquer 240. Empereur de C.P. reconnu pour maître par les chrétiens d'Orient. 271 & par les papes Gregoire III. 281. Zacarie. 1c. Paul. 405
Enbald archevêque d'Yorc. 492. Tient le concile de Calcut. 560
Enguerran évêque de Mets, archichapelain 500. 606. Sa collection de canons. 500
Eoba diſciple de ſaint Boniface évêque d'Utrect. 274
S. Epiphane. Reponſe à ſon autorité contre les images. 268
Ermites vagabons défendus. 117
Ermengarde fille du roi Didier mariée à Charlemagne, & repudiée. 462
Ervige roi des Viſigots en Eſpagne. 68
Eſclaves. Moines Grecs n'en avoient point 103. Défendus vendre aux payens, eſclaves chrétiens. 307. 354. V. Serfs.
Eſpagne conquiſe par les Muſulmans

mans. 172. Etat des chrétiens ſous leur domination. 293. Erreurs en Eſpagne dont ſe plaint le pape Adrien. 581
S. *Eſprit* procede du Pere par le Fils. Se peut ſoûtenir ſelon le pape Adrien. 602
Eſcoles du dioceſe d'Orleans. 505. Du palais. 564. Charlemagne en établit par tout. *ibid.* 572
Etienne Monothelite diſciple de Macaire d'Antioche 27. Depoſé avec lui au 6. concile. 42
S. *Etienne* abbé appellé de Paleſtine pour reformer les moines de C. P. 227
Etienne patriarche melquite d'Antioche. 229
Etienne élû pape & non compté. 336
Etienne II. pape. 356. Implore le ſecours du roi Pepin. 369. Va en Lombardie. 370. En France 371. Aide à faire Didier roi des Lombards. 393. Sa mort. 399
Etienne III. pape. 452. Demande au roi Pepin des évêques, pour tenir un concile. 454. S'oppoſe en vain au mariage du roi Charles avec la fille du roi Didier. 461. Sa mort. 463
S. *Etienne* abbé du mont S. Auxence. 397. Sa naiſſance. 419. Coprony me le fait tirer de ſa cellule. 407. Il eſt calomnié par le moine Sergius. 409. Puis par George qui feint de ſe rendre moine. 413 Etienne exilé & le monaſtere brûlé. 415. Il confond les commiſſaires de l'empereur. 416. Exilé à Proconeſe, où les diſciples ſe raſſemblent. 418. Fait pluſieurs miracles avec les images. 428. L'empereur l'interroge. 430. Il foule aux pieds la monoye. 432. Sa derniere priſon. 437. Une femme pieuſe le nourrit. 438. 440. Son martyre. 444. Ses reliques conſervées. 445.
Sainte *Eteldrite* reine vierge. 5
Ethelbalde roi des Merciens. S. Boniface lui écrit pour le tirer de la debauche. 329
Etherius évêque d'Oſma s'oppoſe à l'erreur d'Elipand.
Ethelrede roi des Merciens, puis abbé. 156
Les deux *Evaldes* prêtres & martyrs. 128
Eude D. d'Aquitaine gagne une grande victoire ſur les Saraſins. 253
Evêques. In partibus: Leur origine. 114. Toute la religion ſoumiſe à l'évêque. 179. Suite d'évêque inconnuë en pluſieurs égliſes de Gaule. 255. Evêques des monaſteres. 400. 420. 499. Laïques exclus de l'élection des évêques. 488. Examen des évêques à leur ordination. 565. Reglemens touchant les évêques. 607. 608.
Euchariſtie. Canons du concile *in Trullo.* 114. Pain fait exprés. 123. Un ſeul calice. 212. Paſſage de ſaint Jean Damaſcene. 319. Exhortation à la communion frequente. 339. 508. Euchariſtie, ſeule image de J. C. ſelon les Iconoclaſtes. 363. Réponſe du ſeptiéme concile à l'objection des Iconoclaſtes touchant l'euchariſte. 538. Eucharie, comment image ou figure. 549
S. *Eucher* évêque d'Orleans, exilé par Charles Martel. 260

Sainte *Eulalie*. Ses reliques transferées par le roi Silo. 583
Eu ebe de Pamphile. Jugement de sa doctrine. 543
S. Eustathe martyr à Carres en Mesopotamie. 209
Eutychius dernier exarque de Ravenne, veut faire tuer le pape Gregoire II. 233. S'enfuit en Grece. 3 7
Exarcat de Râvenne éteint. 357
Excommunication, comment observée. 393

F.

Farfe, monastere Son origine. 136
Faramond faux évêque de Mastric. 22
Faide, droit de vengeance. 402
Fastrade femme de Charlemagne. 586.
Felix de Seville transferé à Tolede. 124
Felix évêque d'Urgel enseigne que J. C. est fils adoptif 580. Assiste au concile de Narbone. 585 Convaincu à Ratisbonne, abjure à Rome. 589. Recommence à soûtenir son erreur, & par quelles raisons. 591
Femmes ne doivent approcher de l'autel. 503
Feu nouveau pour le cierge pascal n'est de la premiere antiquité. 349
Fêtes. Quatre fête de la Vierge dés le septiéme siecle. 134. Autres fêtes. 390
Filioque. Grecs reprochent aux Latins d'avoir. ajoûté ce mot au symbole. 415. Pourquoi ajoûté. 587
Flaccus Albinus. Surnom d'Alcuin. 590
Fortunius évêque de Carthage à C. P. 55
Foste, dieu des Danois. 129. 497
France. Desordre en l'église de France à la fin du septiéme siecle 22. Et pendant le huitiéme. 287. Cessation de conciles pendant 80. ans. 297. Evêques de France envoyez à Rome pour un concile. 456 *bis*.
Francfort. Concile general de l'empire François. 597. Lettre synodique contre l'erreur d'Elipand. 598. Canon fameux touchant les images. 601
Frioul. Concile tenu par le patriarche Paulin. 586
Frisingue, un des quatres évêchez de Baviere. 279
Froila roi des chrétiens d'Espagne. 456
Fromage permis en carême. 424
Fulde monastere. Sa fondation 324 Exempt de la juriſdiction de l'évêque 348. Escole de Fulde celebre. 564
Fulrad prêtre archichapelain du roi Pepin & abbé de saint Denis, envoyé en Italie. 352. 377. 382. Saint Boniface lui recommande ses disciples. 385. Obtient privilege d'avoir un évêque à sainr Denis. 399. Confirmé. 498. Mort de Fulrad, & ses richesses. 500

G.

Saint *Gal*. Fondation du monastere de Durgauge, ou S. Gal. 341
Gemmulus archidiacre de Rome, ami de saint Boniface. 332. 337
Gemilli. Concile sous Pepin. 434

S. Geome monaſtere prés de Langres. 188
George patriarche de C. P. 25. Quitte les Monothelites dans le ſixiéme concile. 34. & tous les évêques de ſa dépendance. 35. Sa mort. 79
George patriarche Melquite d'Antioche. 108
Saint *George* de Chipre anathêmatiſé au concile des Iconoclaſtes. 367. Juſtifié au ſeptiéme concile. 551
George patriarche Jacobite d'Antioche. 360. Sa mort. 519
S. George martyr. Son chef trouvé par le pape Zacarie. 355
George évêque de Preneſte, conſecrateur du faux pape Conſtantin. 436
Gerbod ordonné évêque, ſans avoir été diacre: depoſé. 606.
Germanie. Concile ſous Carloman. 301. 304. Faux évêques & faux prêtres en Germanie, oppoſez à ſaint Boniface. 345
S. Germain évêque de Cyzique favoriſe les Monothelites. 167. Il eſt fait patriarche de C. P. 174. Il reſiſte à l'empereur Leon pour les images. 217. 226. Il predit la triſte fin de ſon ſyncelle Anaſtaſe. *ibid.* Retraite de ſaint Germain, & ſa mort. 227. Ses écrits. 228. Anarhêmatiſé au concile des Iconoclaſtes. 367. Juſtifié au ſeptiéme concile. 551
Gevilieb évêque de Mayence, depoſé pour homicide. 328. Meurt penitent. 350
Giſelle fille de Pepin, filleule du pape. 402
Gonderic archevêque de Tolede. 238
S. Gorgon, &c. Tranſlation de leurs reliques en France. 420
Grammaire. Charlemagne en amene des maîtres de Rome. 563
S. Gregoire II. pape. 193. Ses lettres pour la remiſſion de Turinge. 197. Decretale à ſaint Boniface. 211. Lettres à S. Germain ſur les images. 244. Gregoire s'oppoſe à la revolte de l'Italie contre l'empereur Leon. 232. 234. Sa mort. *ibid.*
S. Gregoire diſciple de ſaint Boniface, le ſuit en Turinge. 195. gonverne l'égliſe d'Utrecht. 391. 397. Ses vertus & ſa mort. 481
S. Gregoire de Nazianze défendu par ſaint Germain de C. P. 228
Gregoire III. ou le jeune pape. 236. Sa premiere lettre à l'empereur Leon. 237 La ſeconde. 241. Decretale à ſaint Boniface. 244. Lettres en Germanie. 275. 276. Autre lettre à ſaint Boniface. 280. Veut ſe ſouſtraire de l'obéïſſance de l'empereur. 281. Implore le ſecours de Charles Martel. 282. Ses offrandes aux égliſes. 285. Sa mort. 287
S. Gregoire I. Ses dialogues traduits en Grec par le pape Zacarie. 355. Cité pour le culte des images. 603
Gregoire de Neoceſarée preſide au concile des Iconoclaſtes. 361. demande à ſe réünir. 530. eſt reçu. 533
Gregoire legat du pape Adrien en Angleterre. 560
Grimon archevêque de Roüen. 366
Guerre. Le pape prononce ſur la

juſtice d'une guerre. 563

H.

Habit monaſtique. Sebbi roi d'Eſſex le prend en mourant. 6 Habit monaſtique des Grecs, noir. 411. Ses parties. 414. Reſpect de ſaint Etienne d'Auxence pour le ſaint habit. 443

Heretiques convertis, comment reçus dans l'égliſe. 118. 527. Diſtinction entre les chefs & les ſectateurs. 528. Ceux qu'ils ont ordonnez, comment reçus. 529

Hildebert évêque de Cologne, pretend s'attribuer Utrect contre S. Boniface. 384

Hildegarde femme de Charlemagne. 462

S. Hildegrin frere de S. Ludger. 495.

Hildebalde archevêque de Cologne, archichapelain de Charlemagne. 607

Hirsfeld, monaſtere. Sa fondation. 322

Hi. Moines Hibernois de l'iſle de Hi quittent le ſchiſme.

Honorius pape condamné par le ſixiéme concile. 49. 62. 64. Et par le pape Leon II. 67. 74. 75. Et par Theodore patriarche de Jeruſalem. 450. Sa condamnation mentionnée au ſecond concile de Nicée. 548

Hôpitaux fondez ou rétablis par le pape Etienne II. 356

Hoſpitalité recommandée même aux laïques. 506

S. Hubert évêque de Maſtrict. 8, 4.

I.

Jacobites Syriens établis en Thraſe. 491

Jambert archevêque de Cantorberi tient un concile avec les legats du pape. 561

Iconoclaſtes. Commencement de cette hereſie. 216. Ils honoroient la croix. 229. L'évangile &c. 266. Concile des Iconoclaſtes, pretendu ſeptiéme œcumenique. 361. Sa definition de foi. 362 Condamnation des images. 366. Execution de ce decret. 368. Reproches de ſaint Etienne d'Auxence contre le concile des Iconoclaſtes. 417. Et du ſecond concile de Nicée, où il eſt refuté. 546. 547. &c. Rejetté par les François. 573. Païs exempts de l'hereſie des Iconoclaſtes. 297

Idolâtrie. Sa difference d'avec le culte des images. 221. 224. 238 263. 541. 542

Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie. 72. Sa mort. 79

S. Jean évêque de Bergame. 12

Jean patriarche de C. P. Sa memoire juſtifiée 32

Jean V. pape. 82. Sa mort. 83

Jean Platys exarque de Ravenne, ſoûtient l'antipape Paſcal. 88 89

S. Jean évêque des Goths. 228

Jean VI. pape. 135. Sa mort. 148

Jean VII. pape. 148. Sa mort. 149.

Jean patriarche de C. P. ſous Philippique. 167. Sa lettre au pape. 169. Eſt depoſé. 174

Jean évêque d'Yorc. 246

Jean patriarche Jacobite d'Antioche. 290

S. Jean Damaſcene ou Manſour. 262. Ses écrits pour les images. 263. 264. &c. Sa lettre à l'abbé Jourdain ſur le Triſagion. 317. Son traité de la foi orthodoxe. 318. Ses autres écrits. 320. 321. S Jean Damaſcene anathématiſé au concile des Iconoclaſtes. 367. Juſtifié au ſeptiéme concile. 551

S. Jean-Baptiſte. Son chef transferé à Emeſe. 399

S. Jean abbé de Monagrie & martyr. 440

Jean Syncelle du patriarche d'Antioche, legat au ſeptiéme concile. 517. 522

Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie. 519

Jean évêque d'Epheſe aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 521

S. Jean Chryſoſtome. Originaux de ſes écrits brûlez. 580

Jerôme frere du roi Pepin. 377

Jeſus-Chriſt. Fauſſe lettre de J. C. publiée par Adalbert. 334

Icham calife. 289. Sa mort. 291

Jezid calife. 2. Sa mort. 79

Images faites à Rome par ordre des papes. 603. Miracles par les images. 223. 556. Images des Grecs de platte peinture. 224. Utilité des Images. 241. Portées dans les voyages. 243. Explication du precepte de ne point faire d'images. 264. 270. Ce que ſignifie le mot Images. *ibid.* Autoritez des peres pour le culte des images. 260. 272. 535. 554. Images n'étoient ſanctifiées par aucune priere. 363. 550. 575. Images rétablies par ordre du concile de Nicée. 546. Antiquité des images. 547. Reçûës par les François, ſans leur rendre aucun culte. 573 En avoient de relief. Images dans les monaſteres de ſaint Benoît Biſcop. 21. Images des condamnez au ſixiéme concile, ôtées des égliſes. Images de J. C. en forme d'agneau 116. Comment l'égliſe honore les images. 218. 222. 223. 238. On ne rend aucun culte aux images des parens. *ibid. Images* des empereurs honorées. 575

Ina d'Oüeſſex. Ses loix. 101

Interdits eccleſiaſtiques moderez. 73. Défendus par le ſeptiéme concile. 556

Irene imperatrice honore les images. 491. Gouverne pendant le bas âge de ſon fils. 492. Fait tenir le ſecond concile de Nicée. 521. Croit à des devins. 579

Irmenſul idole des Saxons. 467

Iſaac patriarche Jacobite d'Alexandrie. 79

Iſaac patriarche Jacobite d'Antioche. 360

Iſidore Mercator, auteur des fauſſes decretales. 500

Ithier abbé de ſaint Martin de Tours, obtient un privilege du pape Adrien. 498

Italie abandonnée par les empereurs de C. P. 359. Charlemagne ſe plaint des mœurs des évêques d'Italie. 493

S. Julien archevêque de Tolede. 69. 92. Ses écrits. 93

Julien patriarche Jacobite d'Antioche. 80

Juvave, à-preſent Salſbourg, ſiege épiſcopal du Norique. 182

Juſtinien II. empereur. 79. On lui coupe le nez, & on le chaſſe. 122. Il ſe rétablit. 146. Sa mort. 165

Juſtes parfaits, diſtinguez des confeſſeurs. 450

Juifs d'Eſpagne reduits en ſervitude. 126. En Syrie trompez par un faux Meſſie. 204. Baptiſez par force, ſous Leon Iſaurien. 205. On défend l'entrée de l'égliſe aux Juifs mal convertis. 559

K.

SAINT *Kilien* apôtre de Virsbourg & martyr. 85. 86

L.

Laïques ne peuvent être ordonnez évêques. 458. A quelles conditions on leur donnoit des biens eccleſiaſtiques. 609

S. Lambert de Maſtric rétabli. 153. Tué. 154. Ses reliques, transferées à Liege. 198

S. Lambert abbé de Fontenelle, puis archevêque de Lyon. 81

Langue. On doit expliquer en langue vulgaire le ſymbole, l'oraiſon dominicale, la meſſe, &c. 339. Permis de prier Dieu en toute langue. 608

Latrie, culte dû à Dieu ſeul.

Lebvin apôtre de Daventrie. 482. Ses travaux en Saxe, & ſa mort. 483

Legs pieux, par qui executez. 609

S. Leon II. pape. 66. Reçoit le ſixiéme concile. 67. En envoye la definition en Eſpagne. 74. Sa mort. 75

Leon Iſaurien empereur. 175. Nommé Conon au baptême. 226. Veut faire mourir le pape Gregoire II. 206. 235. Se declare contre les images. 216. Défait ceux qui s'étoient revoltez, ſous ce pretexte. 225. Rejette l'interceſſion des SS. & les reliques. 227. Publie un decret contre les images. *ibid.* L'Italie ſe revolte contre lui. 231. 234. 241. Il rejette les lettres de Gregoire III. 243. 261. Sa mort. 287

Leon Chazare fils de Conſtantin Copronyme, aſſocié à l'empire. 362. Succede à ſon pere. 478. Se declare contre les images. *ibid.* 491. Sa mort.

Leon archevêque de Ravenne. 461. Fait mourir Paul Aſiarte. 466. Uſurpe pluſieurs villes. 493.

Leonce patrice reconnu empereur. 122. Depoſé. 126. Mis à mort. 147

Leonce évêque de Naples en Chipres. Ses écrits. 538

Leprines ou Leſtines. Concile ſous Carloman. 306

Lepre. Cauſe de diſſoudre le mariage. 401

Lettres apoſtoliques données gratis. 310.

Liege, ſiege épiſcopal. 198

Sainte *Liebe* parente de ſaint Boniface, premiere abbeſſe en Germanie. 235. 386

Liturgie de S. Chryſoſtome. Son antiquité. 317. Liturgie d'Eſpagne employée par Felix d'Urgel, pour ſoûtenir ſon erreur. Comment peut être expliquée. 598.

Lombards. Quelle idée en donne le pape Etienne III. 461 Fin de leur royaume en Italie. 474
Louis fils de Charlemagne roi d'Aquitaine. 492
S. Ludger diſciple de S. Gregoire d'Utrecht, travaille en Friſe. 496. Va à Rome. *ibid.* Charlemagne le charge d'inſtruire les Friſons. 497
Luitprand roi des Lombards. Sa mort & ſes vertus. 313
S. Lulle prêtre, diſciple de ſaint Boniface. 348 Ses commencemens. 385. Ordonné archevêque de Mayence. 386. Oppoſé à S. Sturme. 487. Sa mort. 502

M.

Macaire patriarche d'Antioche Monothelite, reſidant à C. P. pretend prouver ſon hereſie au ſixiéme concile. Par les conciles. 28. Par les peres. 31. Sa confeſſion de foi. 37. Ses paſſages tronquez. 38. 40. &c. Il eſt depoſé. 42. On lui fait reconnoître ſes écrits. 47. Le concile refuſe de le rétablir. 48. Il eſt envoyé à Rome en exile. 65. Et demeure impenitent. 78
Mages Perſans punis 396
Magenaire abbé de ſaint Denis, obtient un privilege du pape Adrien. 498
Magenard archevêque de Roüen. 606
Mahadi, autrement Mahomet Almahadi calife perſecute les chrétiens. 478. Sa mort. 518
Malmesbury, monaſtere. Son origine. 160
S. Manſuet archevêque de Milan. 12
Mangons ou Cottions, eſpece de penitens abolis. 571
Manichéens en Thrace. 395
Manſour. V. S. Jean Damaſcene.
Manſus ou Caſata terre d'une famille de Serfs. 570
Marchelme diſciple de ſaint Gregoire d'Utrecht 474. 401
Mariages. Permis aux clercs majeurs garder leurs femmes, par le concile in *Trullo*. 109. 110. &c. Mariages illicites. 199. 353. Mariages entre parens, défendus à l'infini. 211. Mariage avec la commere défendu. 273. Défenſe de ſe marier faiſoit partie de la penitence. 353. 401. 588. Mari plûtôt cru que la femme touchant la conſommation du mariage. 401. Mariage défendu entre perſonnes d'âge trop inégal. 588. Mariages doivent être publiez. 593. 587
Marin prêtre de l'égliſe Romaine. Le pape le veut faire évêque en France, pour le punir. 405
S. Martin moine de Corbie, confeſſeur de Charles Martel. 284
Martyrs des Muſulmans en Orient. 289. 291. En France. 255. 258. Martyrs pour les images. 229. 230. 262. Conſtantin patrice. &c. 433. Pluſieurs moines. 438. 439. 440. Autres. 447
Martyrologe Romain. Son antiquité. 359
Matriculiers, pauvres entretenus par l'égliſe. 427
Mauregat roi des chrétiens d'Eſpagne. 582
Mayence. Rétablie metropole en faveur de ſaint Boniface, avec treize ſuffragans. 338. Le pape

l'approuve. 347. 348
May. Assemblée des François au premier jour de May, au lieu de Mars 392
Menas patriarche de C. P. Discours supposé sous son nom par les Monothelites. 30. La fausseté reconnuë. 53
Merouan calife. 79
Merouan dernier calife Ommiade. Sa mort. 360
Messe. Le celebrant doit communier à chaque messe. 72. Messe des présanctifiez. 114. Messes des morts, pour tuer les vivans. 125. Un seul prêtre doit achever la messe. 313. Ne doit la celebrer seul. 503. Défenduë le dimanche dans les maisons. 573
Messie. S'il ne doit venir qu'au sixiéme âge du monde. 94
Mets, école celebre pour le chant. 564. Titre d'archevêque donné à quelques évêque de Mets. 607
Michel, patriarche Jacobite d'Alexandrie. V. Chaïl.
Michel archevêque de Ravenne. Intrus. 460. Chassé. 461
Miel sauvage de saint Jean. 145
Migetius évêque d'Espagne retardoit la pâque. 581. Condamné en concile. 582
Milon usurpateur de Treves & de Reims. 177. 309. Sa mort. 350. 456. *bis*.
Mina ou Menas patriarche Jacobite d'Alexandrie. 478. 519
Miden en Saxe. Erection de cet évêché. 498
Moavia calife. Sa mort. 1
Moines destinez à faire l'office en certaines églises. 286. 152. Moines odieux à Constantin Copronyme. 397. Les nomme abominables. *Amnemoneiton*. 406. Les donne en spectacle à C. P. 432. Moines confesseurs en prison avec saint Etienne. 437. Ils abandonnent C. P. 398. Ils sont persecutez en Natolie. 476. Moines doivent declarer leur foi dans les conciles. 531
Monasteres de France ruinez par les Sarasins. 253. 258
Monasteres rétablis par le pape Gregoire II. 186. Par Gregoire III. 286. Monasteres en Espagne sous les Arabes. 293. 456. Monasteres de Syrie & de Palestine ruinez. 316. Monasteres royaux & épiscopaux en France. 392. Evêques des monasteres. 499. Monasteres doubles defendus. 558. Petits réunis aux grands. 572. Monasteres abusifs en Angleterre. *Addit*.
Monotheïtes anciens & nouveaux. 15. Plusieurs évêques Monotheïtes se convertissent dans le sixiéme concile. 34. 37
Monogramme ou chiffre de Charlemagne. 473
Monophysites, heretiques amenez en Thrace. 316
Montanistes baptisez par force sous Leon Isaurien. 295
S. Moran évêque de Rennes. 314
Morts. Défendu les enterrer dans les églises. 504. & aux tombeaux des payens. 569
Musulmans. Leurs erreurs refutées par saint Jean Damascene. 320. Ils persecutent les chrétiens d'Orient. 398. 399. Avec quelle crainte ces chrétiens vivoient sous leur domination. 516. Ces chrétiens ne les reconnoissoient pour

pour maîtres. 533

N.

Narbonne. Concile ſous Charlemagne. 585
Nicetas patriarche de C. P. 434. Efface les images. 448. Sa mort. 490. Anathematiſé au ſeptiéme concile. 552
Nicephore ſecretaire de l'empereur, aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522
Nicolas évêque de Cizique, aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522
Nonantule, monaſtere. Sa fondation. 358
Northelme archevêque de Cantorberi. 246. Conſulté par ſaint Boniface. 272
Notes pour le chant. 564
Nuncupatif. Jeſus-Chriſt, ſelon Felix d'Urgel, n'eſt que Dieu nuncupatif. 591. Refutation d'Alcuin. 593

O.

Office en chaque égliſe. 558
Offa roi d'Eſſex, moine à Rome. 160
Offa roi des Merciens, aſſiſte à un concile. 561
Oppa uſurpateur du ſiege de Tolede. 139. Rend la ville aux Arabes. 172. Les mene contre Pelage. 201
Ommia. Derniers califes de la maiſon d'Ommia. 315. Fin de cette race. 360
Omar calife perſecute les Chrétiens. 203. Sa mort. 204
Ordinations aux quatre-tems. 313. Ordinations du faux pape Conſtantin caſſées. 459
Orgues. Les premieres vûës en France. 102
Orient. Lettre des évêques d'Orient lûë & approuvée au ſecond concile de Nicée. 533-534
Oſnabruc. Fondation de cet évêché. 566
S. Othmar premier abbé de ſaint Gal. 341. Eſt calomnié & condamné dans un concile. 394. Sa mort. 395
S. Ouen archevêque de Roüen. Sa mort. 80
Ovon Friſon ſauvé par ſaint Vulfran. 131
Oulit Oüalid ou Valid calife. 147. Sa mort. 174
Oviedo monaſtere, puis ville épiſcopale. 456

P.

Paderborn. Premiere aſſemblée des François en ce lieu. 484
Pallium accordé gratuitement. 310
Paldon premier abbé de S. Vincent de Voltorne. 138
Pape. On payoit une ſomme à l'empereur pour l'ordination du pape. 65. Permis d'ordonner ſans envoyer à C. P. 76. Papes Grecs & Syriens. 155. Armes des papes ſpirituelles. 242. Le ſaint ſiege obſerve les canons. 299. 300. On ne peut regler ſans le pape les affaires eccleſiaſtiques. 417. Sept évêques cardinaux ſuffragans du pape, ſemainiers à S. Jean de Latran. 463. Autorité du pape dans les conciles œcumeniques, reconnuë par les Orientaux. 534. Sa ſeule autorité ne ſuffit pour

faire recevoir un concile. 602
Parrains à la confirmation 373
S. Pardoux premier abbé de Guerer. 259
Paſſau, autrement Patave, un des quatre évêchez de Baviere. 280
Paſſages des peres produits par les Romains contre les Monothelites, examinez au ſixiéme concile. 43
Patrimoines de l'égliſe Romaine chargez d'impoſitions. 66. 84 Confiſquez par Leon Iſaurien, 262. Le pape Adrien en demande la reſtitution. 514. 604
Patrice. Dignité donnée à Pepin & à ſes fils. 375
Pavie. Son évêque conſacré par le pape. 173
Paul patr. de C. P. condamné au ſixiéme concile. 49. 62
Autre *Paul* patriarche de C. P. 84. Sa mort. 120
Paul patriarche de C. P. 490. Sa retraite. 509. Sa mort. 510
Paul diacre. Sa fortune & ſes écrits. 565. Fin de ſon hiſtoire des Lombards. 314
Paul frere du pape Etienne II. 357. lui ſuccede. 400. Bâtit pluſieurs égliſes. 403 404. Sa complaiſance pour Pepin. 405. Sa mort. 435
Paul Aſiarte chambellan du pape. 462. Sa mort. 466
Paul abbé & martyr, des images. 438.
Paulin maître de grammaire, puis patriarche d'Aquilée, aimé de Charlemagne. 588. Qui lui envoye l'écrit de Felix d'Urgel. 593 Paulin le refute. 597
Pauliciens, eſpece de Manichéens. 396
Pelage roi d'Aſturie en Eſpagne. 200. Ses victoires ſur les Saraſins 202. Sa mort. 292
Pelerinages dangereux aux femmes. 305.
Penitence forcée, approuvée au douziéme concile de Tolede. 70. Penitence publique donnée à la mort, même aux évêques. 73. Communion accordée aux penitens. 103. Penitence des nouveaux mariez *ibid.* Penitences abregées dés la fin du huitiéme ſiecle. *ibid.* Penitentiel de S. Theodore de Cantorberi. 102. Penitence delivre les Saxons de la mort. 569 Penitence ne peut être aquitée par autrui. 340
Pepin de Heriſtal, ou l'ancien maire du palais, favoriſe la miſſion de Friſe. 105. Sa mort. 176
Pepin fils de Charlemagne roi d'Italie. 492
Pepin le Bref né. 177. Prince des François. 284 Succede à Carloman 340. Pepin élu & ſacré roi. 352. Reçoit le pape Etienne II. à Ponryon. 372. Pepin ſacré encore une fois par le pape. 375. Sa pieté. 454. Sa mort. 455
Peres de l'égliſe ſont d'accord entre-eux. 530. Peres citez par Alcuin 595
Pertharite roi des Lombards reçoit S. Vilfrid. 9. Sa mort. 90
Sainte *Petronille*. Tranſlation de ſes reliques 403
Petronax rétablit le mont-Caſſin. 186. Sa mort. 343
Philippe prêtre élu pape, & depoſé auſſi-tôt 452
S. Philarete oncle de l'imperatrice Marie. 577
S. Pierre évêque de Pavie. 173

Pierre patriarche Melquite d'Alexandrie. 108
Pierre de C. P. condamné au ſixiéme concile. 49. 62
S. Pierre évêque de Damas martyr. 291
S. Pierre de Majume, martyr. 292
S. Pierre évêque de Pavie. 314
S. Pierre apôtre. Lettre en ſon nom envoyée par le pape Etienne à Pepin. 388
Pierre reclus & martyr. 440
Pierre Stilite & martyr. 447
Pierre archiprêtre de Rome, legat au ſecond concile de Nicée. 522
Pierre archevêque de Milan. 597
Pierre abbé de S. Sabas de Rome, legat au ſecond concile de Nicée. 522
Pierre évêque de Verdun ſe juſtifie au concile de Francfort. 606
S. Platon abbé de Sacudion aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522
Plegoüin moine. Bede lui écrit pour juſtifier ſa chronologie. *addit.*
Pontyon. Pepin y reçoit le pape Etienne II.
Polycrone Monothelite & fanatique condamné au 6. concile. 59
Politien patriarche Melquite d'Alexandrie. 399. 478
S. Porcaire II. abbé de Lerins & ſes moines martyrs. 256
Poton abbé de S. Vincent de Vult. 476
Prêtres, comment permis à la ſuite des armées. 302. 456. Prêtres criminels doivent être interdits. 214. 249. Permis ordonner prêtre à 25. ans 349. Prêtre doit toûjours porter dequoi adminiſtrer les Sacremens. 390. Ne peut baptiſer ni celebrer la meſſe ſans permiſſion de l'évêque. 392
Prêtreſſes. Femmes des prêtres. 199. Leur eſt défendu de ſe remarier. 354
Prieres preſcrites aux laïques. 505. Prieres ordonnées par Charlemagne pour la guerre contre les Huns. 506
Precaire permis au prince de prendre une partie des biens d'égliſe à titre de Precaire. 307. 486
Prom monaſtere. Sa fondation. 455
Puiſſance eccleſiaſtique & ſeculiere, leur diſtinction. 239. 242. 269. 271
Phirrhus de C. P. condamné au ſixiéme concile. 49. 62

Q.

Quiercy ſur Oiſe. Deciſions du pape Etienne II.
Quirice archevêque de Tolede. 74

R.

Rachis roi des Lombards. 315. Se rend moine au mont-Caſſin. 342
Rathod roi ou duc des Friſons. 104. Reſpecte S. Villebrod. 129. Sa mort. 191
Ratisbonne, auparavant Reginum, un des quatres évechez de Bavierte. 279. Concile de Ratisbonne où Felix d'Urgel eſt condamné. 589.
Ravenne. Son égliſe ſoûmiſe à celle de Rome. 76. Se revolte encore. 155. Se ſoûmet. 173. Priſe par les Lombards. 233. 357. Vains efforts des Grecs pour la retirer. 382
Reclus. Permiſſion de l'évêque & de l'abbé. 608

Religieuſes. Défenſe de les parer à la priſe d'habit. 117. Non raſées. 503. Leur clôture. 588
Reliques diviſées même en Occident. 186. Reliques roûjours portées avec le roi 402. Nulle égliſe conſacrée ſans reliques. 557
Remy frere du roi Pepin archevêque de Roüen. 406. 420
Reparations des égliſes. 123
Retributions ou aumônes pour les meſſes & autres fonctions. 422
S. Richard à Luques. 277
Riculfe archevêque de Mayence. 502. Surnommé Dametas. 590
Richbold archevêque de Treves. Charlemagne lui envoye l'écrit de Felix d'Urgel. 593
S. Rigobert archevêque de Reims reſiſte à Charles Martel, qui le bannit 177. Sa mort. 178
Roderic dernier roi des Viſigots en Eſpagne. 171
Rois d'Angleterre amis de S. Boniface. 274 275
Rome. Concile en l'affaire de ſaint Vilfrid. 10. Autre pour deputer à C. P. 11. Ses lettres à l'empereur Conſtantin. 13. Ignorance à Rome dans le ſeptiéme ſiecle. 14. 16. Concile ſous Gregoire II. 198 Concile ſous Gregoire III. pour les images. 261. 603. Autre ſous Etienne III. *ibid.* Superſtitions à Rome. 299. Concile ſous Zacharie. 312. Autre contre Adalbert & Clement 333. Autre contre le faux pape Conſtantin. 457
Roüen. Concile de S Anſbert. 82
S. Rupert évêque de Vormles, puis de Salſboug, apôtre du Norique. 180

S.

S Affah premier Calife Abaſide. 359. Sa mort. 360
Saints. Comment l'égliſe les honore. 218. 239. 267. 542. Honorez par les Iconoclaſtes. 367
Salem gouverneur de Syrie perſecute les Chrétiens. 598
Salaires pour rendre la juſtice, défendus. 393
Salsbourg un des quatre évêchez de Baviere. 279. *v.* Juvave.
Samſon prêtre Eſcoſſois heretique. 346
Samedy. Les Grecs défendent de jeûner ce jour. 115. Défenſe de fêter le ſamedi. 588
Sang. Défendu le manger 102. 115. 581.
Saragoce. Troiſiéme concile. 107
Sardaigne. Ordinations de ſes évêques renduës au pape. 82
Saraſins. Leurs incurſions en France. 252. 253. 254. 284
Sarantapechy Juif, perſuade au Calife Yezid d'abolir les images. 205
Savarie évêque d'Auxerre guerrier. 176
Sauterelles de S. Jean. 145
Saxons. Leur ſeverité contre les adulteres & autres debauches. 329. Premiere campagne de Charlemagne contre eux. 467. Pluſieurs ſe convertiſſent. 484. 486. Charlemagne y envoye des prêtres *ibid.* Penitence des Saxons apoſtats. 498. Capitulaire pour la Saxe. 568. Peine de mort contre ceux qui ne reçoivent le baptême. 569
Sclaves. Peuple barbare. 323
S. Sebalde apôtre de Nuremberg. 277

S. Sebaſtien invoqué pour la peſte. 20
Sergius pape. 88. Sa mort. 135
Sergius de C. P. condamné au ſixiéme concile. 49. 62
Sergius fils de Chriſtofle conjure avec lui contre le faux pape Conſtantin. 450. Sa mort. 463
Sermens. On ne doit craindre de fauſſer les mauvais. 438. Regles ſur les ſermens. 571
Serfs. Servitude ignorée rend le mariage nul. 354. Défenſe de remplir le clergé de ſerfs. 572
Seville. Concile tenu par Elipand. 582
Silo roi des Chrétiens d'Eſpagne. 583
Simon patriarche Jacobite d'Alexandrie. 72
Simonie. Canons du ſeptiéme concile. 558. Taraiſe s'applique à l'abolir. 559
Sinderede archevêque de Tolede. 139. S'enfuit à Rome. 172. 198
Sisbert archevêque de Tolede. 95. Dépoſé. 124
Siſinnius pape. 149
Siſinnius Paſtilas precide au concile des Iconoclaſtes. 361. Envoyé à S. Etienne. 415. Anathematiſé au ſeptiéme concile. 552
S. Sophrone de Jeruſalem. Sa lettre approuvée au 6. conc. 49
Soiſſons. Concile ſous Pepin. 308
Solyman Calife. 174. Sa mort. 203
Sort ſuperſtitieux des payens. 131
Stations du meſſel Romain. Leur antiquité. 472
S. Sturme diſciple de S. Boniface. 321. Premier abbé de Fulde. 324. Son voyage en Italie. 325. Son exil & ſon rapel. 487. Travaille à la converſion des Saxons. *ibid.* Sa mort. 488
Subſtance. S'il y en a trois en J. C. 91. 597
S. Suitbert ordonné évêque pour la Friſe, meurt à Keiſerſvert. 106
S. Suibert premier évêque de Verden. 498
Superſtitions défenduës. 118. 122. 199. 455. *bis*. Sacrifier des hommes 569. 276 299. 302. 561. 570. 571. Denombrement de ſuperſtitions. 307. Faire mourir des enfans. 495

T.

TABLE. Sept au refectoire des chanoines de Mets. 424
S. Taraiſe élû patriarche de C. P. 510. Ordonné. 511. Procure un concile general. 512. Envoye deux legats en Orient; & ce qu'ils y font. 515. Aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522. Se trompe dans les dates du ſixiéme concile. 537
Taſon & Taton fondateurs de S. Vincent de Voltorne. 136
Taſſillon duc de Baviere fait ſerment à Pepin ſur pluſieurs reliques. 402. Menacé d'anatheme par le pape Adrien. 563. Condamné à mort, ſe fait moine. 605 Demande pardon au concile de Francfort. 604
Tarantaiſe metropole. Ses ſuffragans 605
Tatouin archevêque de Cantorberi. 246
Teleric prince Bulgare ſe fait chrétien. 490
Temporel. Affaires temporelles confonduës avec les choſes ſpirituelles par les papes Etienne II. 378. 381. Paul. 404. Ces affai-

res n'appartiennent à l'hiſtoire eccleſiaſtique. 493
S. Tetrique évêque d'Auxerre. 151
Theandrique. Operation de J. C. Les monothelites abuſent de ce mot. 29
Theodore patriarche de C. P. 2. Dépoſé. 25. Rétabli. 79. Sa mort. 84
S. Theodore de Cantorberi. Son autorité. 6. Il tient un concile contre les Monothelites. 20. Il ſe reconcilie avec S. Vilfrid. 99. Sa mort. 102
Theodore archevêque de Ravenne ſe ſoûmet au pape Agathon. 13
Theodoric roi de France. 23
Theophile duc de Cibyre martyr. 579
Theodore évêque de Melitine Monothelite dans le ſixiéme concile. 34
Theophane abbé de Baïes, preſſe Macaire pour confeſſer deux volontez. 39. Eſt élû patriarche d'Antioche. 50. 53
Theodore de Pharan condamné au ſixiéme concile. 46. 51. 62
Theodoſe d'Adramite empereur. 175. Se retire & meurt en paix. *ibid.*
Theodon duc de Baviere fait prêcher la foi dans le Norique. 180. Sa mort. 184
Theodoſe évêque d'Epheſe, un des chefs des Iconoclaſtes 239. Preſide à leur concile. 361. Interroge S. Etienne. 415. Anathematiſé au ſeptiéme concile. 552
S. Theofred ou Chaſre abbé & martyr. 256
Theodore patriarche Jacobite d'Alexandrie. 290
Theodore patriarche Melquite de Jeruſalem. 291. Sa lettre ſynodique contre les Iconoclaſtes. 449. Lûë au ſecond concile de Nicée. 534
S. Theodelape de Verone. 314
Theophylacte legat du pape Adrien en Angleterre. 560
Theophylacte parriarche Melquite d'Antioche. 361. Sa mort. 361
Theodore parriarche Melquite d'Antioche. 361. Exilé par le gouverneur de Syrie. 398
Theodoret patriarche Melquite d'Antioche. 517
S. Theophane patrice, puis moine, aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522
Theoſtericte abbé & confeſſeur. 439.
Theodore confeſſeur ſous Copronyme. 445
Theodulfe évêque d'Orleans. 502. Son capitulaire. 503. Charlemagne lui envoye l'écrit de Felix d'Urgel. 593
Thomas patriarche de C. P. Sa lettre au pape Vitalien. 51. Sa memoire juſtifiée. 52
Thomas premier abbé de Farfe. 137
Thomas Syncelle du patriarche d'Alexandrie legat au ſeptiéme concile. 517. 522
Thomas évêque de Claudiopolis, Iconoclaſte. S. Germain de C. P. lui écrit pour le ramener. 220
Tibere. V. Apſimare.
S. Tillon diſciple de S. Eloy. 158
Tilpin archevêque de Reims. 456. *bis*
Tolede. Douziéme concile où la renonciation du roi Vamba eſt confirmée. 69. On donne à l'évêque de Tolede l'ordination de tous les évêques d'Eſpagne. 71. Treiziéme concile. 72 Qua-

torziéme concile. 77. Quinziéme concile, 90. Seiziéme concile. 122. Dix-ſeptiéme. 125. Dix huitiéme & dernier. 138
Tonſure clericale attribuée à ſaint Pierre. 145
Toton duc de Nepy fait pape ſon frere Conſtantin. 435
Tranſlations d'évêques en Eſpagne 124
Trullus. Dôme du palais de C. P. Concile *in Trullo*. 108. Rejetté par le pape Sergius. 119. Non par Jean VII. 148. Soûtenu par le patriarche Taraiſe. 537
S. Tron abbé de Sarcing. 260
Tradition ſuivie au ſecond concile de Nicée. 552
Triſagion ne doit être rapportée au fils ſeul. 317
Type & Antitype. Noms de l'euchariſtie. 549

V.

VAÏMER, faux évêques de Troyes 22
Va'id. V. Oulit.
Vamba roi d'Eſpagne. Sa renonciation. 68
Vandales. Les Muſulmans d'Eſpagne ainſi nommez. 253
Vendredy-Saint. Jour de communion generale. 508
Verberie. Concile ſous Pepin. 252
Verden en Saxe. Erection de cet évêché. 498
Veremond diacre, roi des Chrétiens d'Eſpagne. 583
Vernon Concile ſous Pepin. 391
Veuves des rois d'Eſpagne ne peuvent ſe remarier 72. Obligées à ſe faire religieuſes. 107
Viandes. Certaines viandes défenduës aux nouveaux Chrétiens de Germanie. 349. Viandes ſuffoquées encore défenduës dans le huitiéme ſiecle. 581
S. Vigbert premier abbé de Friſlar. 245
Vigile pape. Ecrits ſuppoſez ſous ſon nom par les Monotheli-tes. 31. 54
S. Virgile évêque de Salſbourg. 467 Sa mort. 469
Virgile prêtre. S. Boniface s'en plaint. 343. Accuſé de croire pluſieurs mondes, & condamné par le pape. 346
Vilfrid II. évêque d'Yorc. 246. 247
S. Villebrod apôtre de Friſe. 105. Ordonné évêque par le pape, & nommé Clement, met ſon ſiege à Utrecht. 127. 383
S. Villibalde diſciple de S. Boniface. 277. Son voyage à la Terre ſainte. *ibid.* Son ſejour au mont-Caſſin. 278. Il eſt ordonné premier évêque d'Eichſtat. 301
Villicaire archevêque de Sens. 456. *bis*.
S. Villehade prêtre Anglois prêche en Friſe. 489 Puis en Saxe. 490. Son voyage à Rome & ſa retraite à Epternach 494. Recommence à prêcher en Saxe. 497. Ordonné évêque de Brême 566. Ses vertus & ſa mort. 568
Villicaire archevêque de Sens ordonne un évêque en Eſpagne par commiſſion du pape. 581
Vienne metropole ſes ſuffragans. 605
S. Vincent. Ses reliques transferées en divers lieux d'Eſpagne. 456
S. Vincent ſur le Voltorne monaſtere. Sa fondation. 158

Virsbourg. Erection de cet évêché.
Visite des évêques. 455. *bis.*
Vitiquind chef des Saxons. 484. Les fait revolter. 494. Se convertit. 497
Vitiza roi des Visigots d'Espagne. Ses dereglemens. 138. Deposé. 171
Vitalien pape. On veut ôter son nom des Diptyques à C. P. 3. On l'y rétablit. 36
S. Wilfrid deposé. 5. Il passe en Frise & en est le premier apôtre. 8 Il est absous à Rome. 11. Revient en Angleterre, & y est emprisonné. 95. Il prêche en Sussex. 96. & en Ouessex. 97. Il est rétabli à Yorc. 100. Rechassé. 106. Maltraité de nouveau, retourne à Rome. 142. Y est absous. 113. Rétabli en Angleterre. 158. Sa mort. 159
Wiremouth. Monastere fondé par S. Benoît Biscop. 18
Volonté. Decision du sixiéme concile qu'il y a deux volontez en Jesus-Christ. 63. Si on peut dire : La volonté a engendré la volonté. 91
Voyages des apôtres ou de S. Jean. Livre apocryphe. 543
Urbain archevêque de Tolede sous les Arabes. 202
Ursion archevêque de Vienne. 605
S. Wulfran archevêque de Sens. 130. Prêche en Frise. 131. Sa mort. 191
S. Wulnebalde disciple de S. Boniface. 277

Y.

YEZID. *V.* Iézid.

Z.

ZACHARIE protospataire, envoyé pour enlever le pape. Sa frayeur. 120
Zacharie pape. 294. Obtient du roi Luitprand la restitution de quatre villes. 295. Ses lettres à S. Boniface. 298. 310. 336. Marche au secours de Ravenne, & appaise Luitprand. 312. Lettres de discipline à Pepin & aux François. 334. Renvoye aux évêques des lieux Adalbert & Clement condamnez à Rome. 345. Consulté touchant les rois de France, decide pour Pepin. 352. Sa mort. 354. Ses offrandes & ses liberalitez. 355

Fin de la Table des Matieres.

C056576900